



© IDHAE

Institut des Droits de l'homme des Avocats Européens – European Bar Human Rights Institute

ISBN **978-99959-970-9-0**

ISSN: **2354-4554**

**Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.**

# Ces avocats persécutés dans le monde

Les rapports de l'Observatoire mondial des violations des droits de la défense et des droits des avocats



2006



2007



2008



2009



2010



2011



2012



2013



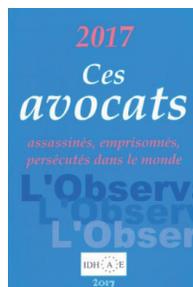
2014



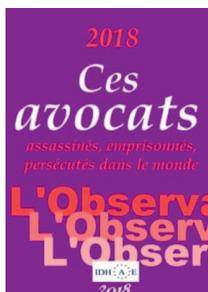
2015



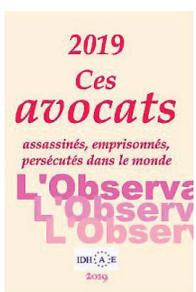
2016



2017



2018



2019



2020-2021

Les rapports 2005 à 2019 sont épuisés.

# Les Suppléments Spéciaux de l'Observatoire mondial des violations des droits de la défense et des droits des avocats

*Déjà Parus*



**2017      2018      2019      2020**  
**CHINE   ÉGYPTE   TURQUIE   PAKISTAN**



**2020      2021      2021      2022**  
**IRAN   AZERBAÏDJAN   BIÉLORUSSIE   COLOMBIE**



**OBSAV**  
**L'OBSERVATOIRE DES AVOCATS**  
 OCTOBRE 2023

**IRAN**  
**2023**

**38 pages : le document le plus complet sur les avocats en Iran en 2024**



INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DES AVOCATS EUROPEENS (IDHAE)  
INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DU BARREAU DE BORDEAUX (IDHBB)

# *Ces avocats* *assassinés, emprisonnés, persécutés*

## **AVOCATS EN DANGER DANS LE MONDE**

*Les grands barreaux d'Europe pour la défense des droits de l'homme*

Rapport 2024 de l'Observatoire mondial des violations des droits  
de la défense et des droits des avocats

AVANT-PROPOS  
Par  
Bertrand FAVREAU





Vendredi 2 octobre 1998 – Bordeaux. Grand Amphithéâtre de l'Ecole Nationale de la Magistrature. Remise du Prix Ludovic Trarieux par Robert BADINTER à LIU Qing, Président d'Human Rights in China, représentant le lauréat, Zhou Guoqiang, emprisonné en Chine.

*« En présence de forces brutales et implacables,  
ce militant devient un héros, au mépris de sa vie.  
Lui seul appelle notre reconnaissance »*

***Robert BADINTER***  
*Vendredi 2 octobre 1998\*\**

# *Ces avocats persécutés dans le monde 2024*



# 2024



BARREAU  
DE  
BRUXELLES  
ORDRE  
FRANÇAIS



Barreau  
de Luxembourg



Ordre des Avocats  
Genève



# *La force des Principes*

par

Bertrand FAVREAU \*<sup>\*</sup>

« *Le réel quelquefois désaltère l'espérance. C'est pourquoi contre toute attente, l'espérance survit.* »

René CHAR<sup>1</sup>

1984–2024. 40 ans. « Jubilé de rubis » ou quarantenaire de déni ? Quant à nous, nous ne saurions il est vrai, oublier que cette action –même si ses traductions éditoriales sont plus récentes (2010) –a bien commencé en 1984 avec le lancement des premiers appels pour des avocats menacés dans le monde, c'est-à-dire en août 1984, à l'occasion du XXIIème Congrès de l'AIJA à Bordeaux. On en égrène encore les pays et les noms avec émotion. Liste trop partielle sans doute où l'information circulait moins vite et ne pouvait guère franchir les frontières. Liste sélective comme toute liste... Qui se souvient de la plupart d'entre eux aujourd'hui ? C'est justement parce que l'on a tendance à oublier trop vite qu'il faut parler et reparler d'eux.

## ***Rien n'a changé et tout n'est plus pareil***

Vouloir embrasser ici 40 années ne pourrait que conduire à un sentiment d'humilité mais aussi de vaine nécessité face à l'apparente inanité des efforts déployés. Concédonns dans une formule à connotation lampedusienne inversée que si rien n'a changé tout n'est plus pareil. Sans doute, peut-on constater une prise de conscience et une dénonciation chaque jour plus répandues de tant de situations inacceptables qui demeuraient jadis inconnues. Méditer face au constat de l'effort inutile. Ainsi, si on considère, feuilletant les nomenclatures et chroniques de l'époque où elles étaient écrites, ou si l'on jette un regard sur les versions de la génération électronique, force est de constater qu'en 2024, ce sont presque toujours les mêmes pays qui maltraitent leurs avocats et que si d'anciennes victimes ont disparu, il est des survivants qui n'ont jamais cessé de subir jusqu'à aujourd'hui le même sort.

Les avocats il est vrai, sont le plus souvent les premières victimes des brûlures de l'histoire. Derrière un mouvement continu qui ne s'est jamais démenti, ils ont presque pris l'habitude de ces grandes vagues noires qui sont venues les frapper ici et là. Au Népal, l'année 2005 fut une année noire pour les avocats avec le coup d'État du 1<sup>er</sup> février qui a renversé les membres du *Congrès népalais*, démocratiquement élus. Triste anniversaire : le coup d'État militaire du 1<sup>er</sup> février 2021 a déjà précipité près de 40 avocats dans les geôles birmanes depuis quelques mois. Et la liste est loin d'être close.

---

\* Président de l'Institut des droits de l'homme du Barreau de Bordeaux (IDHBB).

<sup>1</sup> René Char, *La Parole en archipel*, Gallimard, 1962, p. 84.

Parfois ce n'est pas un coup d'État qui transforme subitement une profession en victime expiatoire lors d'une répression. Cela peut-être un coup d'État manqué, une nuit, en Turquie - celle du 15 au 16 juillet 2016 - qui engendre un déferlement d'arrestation pour plus d'un millier et demi d'avocats dont on ne connaîtra jamais le nombre exact. Mais nul ne saurait contester que 553 d'entre eux ont été condamnés à un total de 1386 années de prison<sup>2</sup>. Et si l'on veut bien y regarder de plus près, on condamne encore aujourd'hui en Turquie, Eren Keskin que l'on persécutait déjà en 2000. En Tunisie, aux victimes récurrentes des années 2000 ont succédé – certes pour autre cause – d'autres qui ne cessent d'être plus nombreuses depuis ce qu'il est convenu d'appeler le « coup de force » du 25 juillet 2021. De vieux démons semblent s'y être emparés de certains magistrats qui, sans avoir rien appris, ni rien oublié, manifestent un zèle grandissant à convoquer les avocats pour les mettre sous les verrous.

La persécution des avocats ne se conjugue pas pour autant toujours avec les secousses de l'histoire. L'an 2007 peut-être justement proclamé « l'année terrible » pour les avocats du Pakistan, arrêtés en série, bâtonniers en tête, alors que chaque année y est noire pour les avocats chiites objets d'un véritable « massacre » que pour les défenseurs des accusés de blasphème, plaidant au risque de leur vie ? En Chine, c'est par une nuit comme les autres, mais une nuit maligne, que la grande «répression» de 2015 a connu ses prémises. Sa date –le 7 juillet lui a donné son nom : « 709». Elle ne fut pas pourtant celle d'un jour puisque d'accalmies en rebonds, elle n'en finit toujours pas. Alors que le premier arrêté de 2015 vient de connaître une remise de peine, Xie Yang à Changsha ou Qing Yongpei dans le Guangxi qui faisaient déjà partie des emprisonnés de l'époque ont été arrêtés ou condamnés au cours des derniers mois. Ailleurs, la persécution ignore les millésimes. Elle est permanente. Force est de le constater, en Iran, Mohammad Ali Dadkhah, qui avait été condamné en 2002, figure encore plus de deux décennies après dans l'index des victimes de la présente édition.

Mais saurait-on s'en tenir à cette réalité ? Le plus édifiant semble être désormais la prolifération de la violence décomplexée. Elle n'est plus seulement le fait de forces de sécurité en action mais provient aussi de policiers ordinaires dans un lieu de police. Et elle semble s'illustrer contre les avocats. On avait l'habitude des commissariats en Russie en Libye, en Turquie, tout autant qu'en Inde, voire au Pakistan, où des salles d'audience ont pu être traversées par des tirs à balle réelle... aujourd'hui, la pratique de la violence semble s'être répandue au Soudan, au Liban, en Arménie, au Cameroun, au Lesotho, ou de façon encore plus prégnante et répétitive, au Vietnam, voire au Nigéria et en Bolivie où –assimilation oblige– l'on en vient à installer l'avocat dans la même cellule que le client qu'il est venu défendre. Jadis, on n'y aurait décelé avec fatalisme d'inévitables « bavures », aujourd'hui dans certains pays cela tend à s'instituer en phase de procédure. Certains fâcheux diront qu'il s'agit après tout pour les avocats que de la rançon d'avoir voulu intervenir dans les commissariats. Mais au-delà de son inconvenance, une telle explication pourrait-elle suffire ? Une telle violence aurait-elle désormais contaminé le monde judiciaire ? Il n'est plus réservé à la Chine de voir un juge ordonner sur le siège manu militari l'évacuation d'un avocat d'une salle d'audience au milieu d'une plaidoirie jugée inconvenante. En Turquie la violence n'épargne ni les bâtonniers ni les membres d'un conseil de l'Ordre. La justice ne résout ni n'apaise le conflit, elle en vient à accepter de servir de terrain d'expérimentation à leur exacerbation. Rien n'aurait changé, donc ?

---

<sup>2</sup> Voir : *A Profession on Trial: The Systematic Crackdown Against Lawyers in Turkey*, rapport International Bar Association's Human Rights Institute (IBAHRI) et The Arrested Lawyers Initiative, février 2024.

On le sait déjà, la fin du XXe siècle aura cependant marqué une évolution majeure qui constitue aussi un acte fondateur : la naissance des Principes de base sur le rôle des barreaux (version française) ou « sur le rôle des avocats (dans sa version anglaise). D'aucuns pourraient sans nul doute trouver paradoxal que le texte sans doute désormais le plus invoqué au XXIe siècle en faveur des avocats soit issu de rencontres instaurées au XIXème siècle pour organiser une coopération internationale dans la lutte contre le crime organisé et l'harmonisation des règles pénitentiaires entre États. Ou qu'il ait pu émaner directement d'un organe onusien dont les résolutions quinquennales adoptées de 1955 à 1980 avaient pour préoccupation première la répression et l'incarcération, l'enfermement et non à la défense. Mais qui ne saurait comprendre qu'elles sont en creux intimement liées au point d'en devenir consubstantielles ?

Les « Principes » de La Havane sont en réalité nés à Milan, lors d'un Congrès précédent, en 1985. Ils sont directement issus du « Plan d'action de Milan » dont la finalité était de recommander aux États membres « d'assurer la protection des avocats, dans l'exercice de leur profession, contre toute restriction ou pression indue »<sup>3</sup>. Le précepte s'adressait au demeurant aux États mais aussi aux organisations professionnelles d'avocats elles-mêmes. Cette volonté s'exprime dans l'exergue du premier considérant de la « résolution 18 » de Milan, organiser un « système juste et équitable d'administration de la justice ». Cela impliquait que l'avocat soit et demeure à la disposition de « toutes les couches de la société » que « toutes les personnes qui en ont besoin se voient garantir le concours d'un avocat, « sans restriction ou pression indue ». C'est sur la base de tels préceptes que le Congrès de Milan avait donné la mission de son organe permanent, le Comité pour la prévention du crime : « étudier cette question en tenant compte des travaux déjà effectués » mais surtout et plus concrètement « élaborer un rapport sur le « rôle du barreau » [of lawyers]<sup>4</sup>. Ainsi la volonté de renforcer la répression de la délinquance a-t-elle engendré l'évidente nécessité de renforcer le rôle de l'avocat dans le monde.

La mission du Comité était précise quant aux finalités, mais vague en termes de modalités. Néanmoins, entre 1985 et 1990, le Comité a bien travaillé. Dès mars 1990, un rapport était prêt et transmis dans sa version quasi définitive au Congrès le 24 mai 1990 dans la perspective d'une délibération. Sa rédaction définitive a été adoptée après quelques modifications par les membres du Comité II, lors de sa huitième séance, le 3 septembre 1990. L'assemblée plénière du Congrès, c'est-à-dire les représentants des 127 pays qui en étaient alors membres, devait elle-même adopter le projet de résolution dans les mêmes termes que le Comité II, le 11 septembre 1990<sup>5</sup>. Les *Principes*, s'ils ont bien été votés lors de la huitième séance du Congrès à La Havane, devaient recevoir, à défaut de caractère exécutoire, du moins leur solennel effet déclaratoire et leur force morale, avec l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 11 septembre 1990, de ce que le texte français nomme : « Principes de base relatif au rôle du barreau »<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> J.P. Laborde, « Chronique des Nations Unies », *Revue internationale de droit pénal*, vol. 77, no. 1-2, 2006, pp. 353-369.

<sup>4</sup> Rapport du Septième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, Milan, 26 août-6 septembre 1985 (publication des Nations unies, numéro : F. 86. IV.1, version anglaise p.88 ; version française p.89).

<sup>5</sup> Rapport du Huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, La Havane, 27 août-7 septembre 1990, (publication des Nations Unies, numéro: F.91.IV.2), chap. I, sect. B.1, p.127.

<sup>6</sup> Sur le contenu du texte : FAVREAU Bertrand, « Les « Principes de base relatifs au rôle du barreau » 30 ans après, une actualité toujours recommencée », *Revue trimestrielle des droits de l'Homme*, 2021/2 (N°

### *Rôle du barreau ou rôle des avocats ?*

Certes, le barreau y est bien visé mais ne s'agit-il pas d'une synecdoque ? La version anglaise dit vrai : au-delà de l'expression « rôle des avocats », c'est de la condition, de la mission et de l'action individuelle de chaque avocat qu'il s'agit (même s'il est et demeure inséparable du corps dont il fait partie). D'ailleurs le rapport officiel du Congrès ne cèle pas cette finalité puisqu'il parle de l'adoption de « Principes fondamentaux sur le rôle des avocats. » Par ailleurs, on pourrait légitimement douter que les rédacteurs du texte aient eu pour souci le « rôle des barreaux », en tant qu'institution, puisqu'ils ont au contraire préconisé son application aux personnes qui exercent les « fonctions » d'avocat « sans en avoir le titre officiel <sup>7</sup>»,... c'est-à-dire qui n'appartiennent pas à un barreau. L'exhortation première du plan de Milan a été pleinement exprimée en deux membres de phrase : « assurer la protection des avocats »... « contre toute pression ou restriction induite » [y compris celles provenant de leur barreau].

Car à vrai dire, si l'édition des *Principes* constitue par ricochet une « immense » consécration pour le rôle des barreaux qui en sont sans nul doute les directs bénéficiaires, il demeure qu'ils n'en sont ni les initiateurs, ni les concepteurs. La consultation des sources internationales démontre que la reconnaissance doit s'exprimer avant tout aux ONG dont le combat a contribué à instiller dans l'opinion la conception d'un barreau militant, activiste de terrain, agissant sans restriction, pression ou entrave. On notera d'ailleurs qu'aussi bien à Milan qu'à La Havane, de nombreuses ONG étaient présentes en qualité d'observateurs aux côtés des États membres et n'ont pas manqué de soumettre en vue des délibérations de substantiels « rapports » orientant les travaux dans le sens de leurs engagements. On se plaira à citer notamment les rapports de la Fédération internationale des droits de l'homme, d'Amnesty International ou d'éminentes sociétés juridiques<sup>8</sup>. A ce titre, les membres des organisations des droits de l'homme (qui sont souvent des avocats) auront apporté un concours décisif à la protection et à l'extension des droits des avocats, qui justifie notre reconnaissance.

Assurément, les experts du Congrès n'avançaient pas en « terra incognita ». Ne déclaraient-ils pas eux-mêmes qu'ils agissaient « en tenant compte des travaux déjà effectués ». Il est vrai qu'ils bénéficiaient déjà pour partie de différents travaux élaborés au cours du quart de siècle précédent notamment par les grandes associations professionnelles d'avocats – dont l'exposé des motifs des « Principes » rappellent le « rôle crucial » (« vital » en anglais). Cela suffirait à démontrer que les aspirations et les efforts de la profession elle-même pour parvenir à dégager des règles communes relevaient bien de la nécessité d'une époque. On ne saurait manquer de citer ainsi pour leur rôle précurseur : l'International Code of Ethics de l'International Bar Association (IBA), de 1956, les Principes fondamentaux de la profession d'avocat de l'Union Internationale des Avocats (UIA) du 4 avril 1964 ou la déclaration d'Athènes de l'Association Internationale des Jeunes avocats (AIJA) du 27 août 1966. Il serait juste de mentionner aussi la déclaration de Perugia de la Commission Consultative des Barreaux Européens du 16 septembre 1977 (et ses versions successives), toutefois limitée aux

126), p. 355-374. DOI : 10.3917/rtdh.126.0355. URL : <https://www.cairn.info/revue-trimestrielle-des-droits-de-l-homme-2021-2-page-355.htm>

<sup>7</sup> Préambule, dernier alinéa.

<sup>8</sup> Notamment les rapports de l'Association internationale de droit pénal, le Centro di Prevenzione e di Difesa Sociale, l'Institut supérieur international de législation criminelle, la Société internationale de victimologie ou la Fondation internationale pénale et pénitentiaire.

Principes déontologiques des barreaux de la Communauté Economique Européenne<sup>9</sup>. De tels efforts –notoires autant que louables–de rapprochements des règles nationales ou des Principes déontologiques divers s'attachaient à faire coïncider des disparités, mais à les bien considérer, ils avaient plutôt vocation à enfermer l'avocat dans un corset de règles préservant sans doute son indépendance, sa dignité, son intégrité mais faisant peu de cas de sa finalité et pour tout dire, de son humanité.

Les *Principes* ont délibérément opté pour une dimension plus profonde. Le texte adopté ne dissimule pas ses fondements. Au contraire il les énumère. Ses rédacteurs ont été guidés par un principe fondamental : le respect universel et effectif des droits et des libertés de l'homme, inspiré de la charte des Nations Unies. C'est en se référant au Préambule de la Charte de San Francisco, aux articles 7,8,10 et 11 de la Déclaration Universelle et aux articles 2,14 et 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques que l'ONU a proclamé les Principes de 1990. Il faut rendre hommage aux rédacteurs : s'évadant du seul domaine pénal qui occupait leur savante attention, ils ont conçu le rôle du barreau autour d'une règle d'airain exprimée au neuvième « attendu » du préambule : un barreau –dont les *Principes* proclament le rôle « crucial » (ou « vital » dans la version anglaise) – ne saurait se concevoir que constitué par des «avocats indépendants ». Ce dont il permet d'inférer à l'intention de certains barreaux de certains pays – (ce que le Congrès n'a pas dit, mais que nous dirons) – que là où il n'y n'existe pas d'avocats indépendants, il n'existe pas de « barreau », c'est-à-dire d'institution, d'organisation ou d'association pouvant se dire légitime à représenter ou à administrer (et à sanctionner) des avocats.

Revisités à l'aune des droits de l'homme et de la prééminence du droit, qui leur insufflent leur essence convenable, les Principes revêtent une portée beaucoup plus haute que toutes les règles professionnelles internes les efforts d'harmonisation ou de synthèse des droits et devoirs des avocats des organismes professionnels. Il s'agit de normes premières – fussent-elles sans sanction–qui constituent la condition sine qua non du droit de toute personne à une justice effective et équitable. Ils s'appliquent à l'action quotidienne des avocats beaucoup plus qu'à un rôle du barreau. Ils tracent le profil d'un avocat transfiguré par le rôle social dont il est investi dans sa mission sacrée de gardien des « droits économiques, sociaux et culturels ou civils et politiques dont toute personne doit pouvoir jouir ». Ainsi, ont-ils engendré un nouvel avocat, que dans nombre de pays, on appelle désormais les « avocats des droits de l'homme ».

Aux règles classiques ou historiques s'appliquant à des avocats indépendants, les *Principes* – et c'est sans doute là leur plus grand mérite– ont voulu ajouter des garanties essentielles et universelles à l'accomplissement effectif et total de leur mission par des avocats, notamment dans les États où leur rôle serait le plus mal compris ou accepté. Les préceptes cardinaux consacrent ainsi le droit de chaque avocat de s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles « sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue », de se déplacer c'est-à-dire de voyager et de consulter leurs clients librement dans leur pays comme à l'étranger, de ne pas faire l'objet (ou d'être simplement menacés) de

---

<sup>9</sup> Voy. notamment International "Code of Ethics" adopté le 25 juillet 1956 à Oslo par l'assemblée générale de l'IBA (amendée à Mexico city le 29 juillet 1964 et à Stockholm le 18 août 1976) les *Principes* fondamentaux de la profession d'avocat adoptés par l'assemblée générale du 20<sup>ème</sup> Congrès de l'UIA à Bonn le 4 avril 1964 la déclaration d'Athènes de l'AIJA en date du 27 août 1966. et la déclaration de Perugia adoptée par la CCBE adoptée à Liège le 16 septembre 1977 sur les *Principes* déontologique des Barreaux de la Communauté Economique Européenne.

poursuites ou de sanctions économiques ou autres pour « toutes mesures » prises conformément à leurs obligations et normes professionnelles (*Principe 16*), de se voir accorder une « protection » par les autorités publiques lorsque leur sécurité vient à être menacée en raison de l'exercice de leurs fonctions, impliquant une obligation pour les pouvoirs publics d'assurer en cas de nécessité la sécurité des avocats. (*Principe 17*), de ne « pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions » et de ne subir aucune conséquence personnelle due à l'identité ou la personnalité des personnes qu'ils défendent. (*Principe 18*).

Dès l'origine, les limites d'une déclaration morale non obligatoire du texte, avaient inquiété les rédacteurs quant à son efficacité future. À quelques exceptions près, s'ils sont aujourd'hui à chaque instant psalmodiés—à juste titre au demeurant— ce n'est en vérité qu'à partir de 1998 et en raison de la multiplicité et de la régularité des appels en faveur des avocats et défenseurs des droits de l'homme, (mais aussi grâce à l'impulsion nouvelle donnée par l'adoption de la *Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme*, en 1998), que les *Principes* ont acquis une valeur de référence, tant par leur spécificité que par leur pertinence et leur juste prémonition autant que leur exacte anticipation de certaines dérives des Etats. Pourtant, même en Europe, les *Principes* ont dû attendre jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, une juste reconnaissance par la Cour européenne des droits de l'homme. La Cour a été amenée à se référer explicitement aux dispositions plus explicites et plus protectrices émanant des Nations Unies, dans l'arrêt *Nikula contre Finlande*, en citant le Principe 20 qui consacre l'immunité civile et pénale pour toute déclaration pertinente faite de bonne foi dans des plaidoiries écrites ou orales<sup>10</sup>. La Grande chambre de la Cour devait s'y reporter par la suite notamment dans ses arrêts *Kyprianou c. Chypre* (pour une infraction d'outrage au tribunal reprochée à un avocat commis alors qu'il défendait une personne accusée de meurtre<sup>11</sup> et *Morice c France*, pour les Principes 16 et 22<sup>12</sup>).

Ainsi, les *Principes* sont aujourd'hui le texte de référence incontournable du XXI<sup>e</sup> siècle. Dans le monde, ce droit « souple » est désormais chaque jour davantage invoqué notamment par toute les ONG et les organes professionnels pour dénoncer les violations que subissent tant d'avocats menacés et rappeler les États membres de l'ONU au respect de la signature donnée en 1990. Ils font désormais partie des normes citées dans par la Cour interaméricaine des droits de l'homme que par la Cour européenne des droits de l'homme.

Mais les *Principes* sont-ils suffisants ?

### ***Qu'en est-il en vérité de l'application de ces Principes ?***

Doit-on rappeler qu'ils sont ouvertement violés par les pays qui pratiquent structurellement l'assimilation de l'avocat à son client, à l'instar de l'Iran, où un avocat qui accepte de défendre un manifestant pacifique exposé au plus lourde peine est arrêté pour : « propagande contre la république islamique », en Chine, en Turquie en Birmanie, où qui ose défendre un manifestant se rend coupable d'un « trouble » analogue à celui qui a conduit son client en prison. Mais en Biélorussie, en Russie et en Europe, en Turquie, où l'assistance aux obsèques d'un de ses clients peut être pour un avocat un des

<sup>10</sup> Cour eur. dr.h., *Nikula c. Finlande*, 21 mars 2002, no 31611/96, § 27, CEDH 2002-II.

<sup>11</sup> Cour eur. dr.h., Gde Ch., *Kyprianou c. Chypre*, 15 décembre 2005, no 73797/01, § 58, CEDH 2005-XIII.

<sup>12</sup> Cour eur. dr.h., Gde Ch., *Morice c. France*, 23 avril 2015 no 29369/10, § 57.

éléments constitutifs de poursuites pour soutien ou appartenance à une organisation terroriste.

L'interdiction de voyager des avocats tend à se généraliser en Chine pour des raisons de « sûreté nationale », mais aussi en Égypte et dans les anciennes républiques soviétiques, notamment dans le but de priver les avocats qui défendent des opposants politiques et qui ont souvent le courage de dénoncer les actes de torture ou les traitements inhumains et dégradants, de la possibilité de révéler et de dénoncer la situation de leurs clients auprès des instances internationales.

Enfin, l'absence d'indépendance vis-à-vis du pouvoir de certains organes d'administration de la profession permet d'instaurer le plus subtil contournement et la violation la plus insidieuse des dispositions du texte. Elle aboutit le plus souvent à transformer des « barreaux » en rouages de la violation de « Principes » qu'ils devraient être les premiers à défendre. Les menaces de sanctions, les poursuites, suspensions, radiations ou retraits de licence professionnelle sont de plus en plus utilisées pour réduire au silence les avocats. Aujourd'hui, la Russie et la Biélorussie notamment s'accordent bien pour s'exonérer du respect des *Principes* envers des avocats, en faisant en sorte qu'ils n'en aient plus le titre. Plus d'avocats, plus de Principes.

En Biélorussie, outre toute une gamme d'incriminations pénales injustifiées qui vise directement ou indirectement les avocats, la réglementation interne organise un savant système d'éradication des avocats –tout en ménageant de fallacieuses apparences de légalité et de respect de l'indépendance des organes de la profession–auquel collaborent les barreaux eux-mêmes. Entre la Commission de qualification du Ministère de la Justice et l'organe disciplinaire du Présidium des barreaux s'est instauré une partie à double rôle : l'un "certifiant" les compétences indispensables pour être inscrit à un barreau à coup de séances périodiques de certification (ou de convocation intuitu personae à des séances de re-certification ad hoc), l'autre excluant de ses rangs pour "faute incompatible avec le titre d'avocat", et chacun pouvant utiliser alternativement la décision de l'autre pour disqualifier ou radier en série les avocats qui « défendent » (c'est-à-dire qui interviennent pour des manifestants ou des détenus politiques parce que précisément nul autre n'accepte de défendre), c'est-à-dire qui « dérangent ».

Toute évocation de la propagation des *Principes*, suppose dans le même temps un inventaire de l'imagination des États pour les contourner. Trop d'États, s'attachant à éluder toute référence au rôle des avocats concernés, procèdent à la criminalisation sous un autre prétexte qui intervient le plus souvent à l'occasion d'une intervention dans une affaire sensible. Le recours au droit commun en vient ainsi à être convoqué pour des motifs « fabriqués » de toutes pièces. Les autorités en cause croient y trouver un double avantage : se débarrasser d'un défenseur pugnace en le privant de la protection de son statut d'avocat, fabriquer un prétendu délinquant afin de désamorcer les mouvements internationaux de protestation ou de solidarité de la part des ONG moins disposées à soutenir la cause d'un criminel de droit commun, si elles n'ont pu établir avec certitude les motifs politiques qui sous-tendent la persécution. En outre le procédé permet de faciliter aussi la condamnation du client qu'il défend en le privant de l'avocat qui la désigne. Certains pays se sont faits une spécialité de ce type de « fausses accusations », qui se traduisent par des arrestations et de lourdes condamnations. En Turquie, l'accusation de complicité de création ou de gestion d'un organisme terroriste s'est abattue inexorablement à partir de 2016 sur tout avocat qui défend des détenus politiques.

Les « charges fabriquées » visant un avocat sont devenues une pratique courante en Chine, en Biélorussie, en Russie et au Vietnam notamment, ou encore au Kazakhstan, au Tadjikistan et en Azerbaïdjan, où elles ont été sanctionnées par la Cour européenne des droits de l'homme pour « absence de raisons plausibles de le soupçonner d'avoir commis une infraction pénale »<sup>13</sup>.

### *Loi et Principes*

Qui pourrait ne pas remarquer que les « Principes de base relatifs au rôle du barreau » – à l'instar de tout texte issu d'une négociation internationale et contraint de tenir compte de la souveraineté des États dans l'édiction de la loi interne – font une référence récurrente à la « loi », mot qu'ils citent à neuf reprises. Le texte vient rappeler par neuf occurrences que le rôle des avocats (version anglaise) doit s'exprimer « conformément à la loi et aux normes reconnues » ou « normes professionnelles reconnues » ou encore « conformément au droit et à la coutume nationaux » ou « en application de la loi et de la pratique nationales ».

C'est ce légicentrisme, intégré et célébré dans les sociétés démocratiques, qui a ouvert la porte faute de définition universelle de ce qu'est la loi et pas davantage de ce qu'est la liberté, à une érosion subtile puisque chaque jour dans un pays, on invente une norme interne pour contourner le texte onusien. Mais dès lors qu'ils sont condamnés à vivre dans des États « où les lois ne sont rien, ou ne sont qu'une volonté capricieuse et transitoire du souverain »<sup>14</sup>, dans des pays, où la loi est « un pur acte de puissance »<sup>15</sup> selon le mot de Montesquieu, voici les Principes potentiellement vidés de leur substance.

Certains États – qui n'entendent nullement au demeurant ni concevoir, ni promouvoir le rôle d'un avocat « indépendant » venant sans entrave au secours de chacun de ses ressortissants – ont bien compris, bien avant 1990, que toute règle contient en creux une invitation à son détournement. Leur arme première pour lutter contre les avocats, demeure ainsi leur loi interne. On pourrait faire ainsi facilement dans tous les pays déjà cités le recensement des inventions ou législatives, réglementaires ou administratives, déclarées ou déguisées mais toujours recommencées – les dernières en Chine et en Egypte – et destinées, toujours sous couvert d'intérêt public, à limiter, entraver ou à réprimer l'action des avocats et plus généralement des défenseurs des droits fondamentaux.

Dans trop de pays, les lois contre le terrorisme – pour nécessaires qu'elles puissent être par ailleurs – cultivent le flou quant à l'exemption de l'action de défense de l'avocat. Comme la Turquie, où défendre ceux qui en ont le plus besoin, conduit presque inexorablement à l'incrimination (et à la condamnation) pour « terrorisme ». En Biélorussie et en Russie, dans d'autres pays, ce sont de nouvelles incriminations qui leur sont appliquées : « hooliganisme », « extrémisme »...

Si l'on se réfère au *Principe n° 26* de La Havane : « des codes de conduite professionnelle des avocats sont établis par les organes appropriés de l'ordre des avocats ou par la *loi*, conformément au droit et à la coutume nationaux et aux normes internationales reconnues », on constate que c'est malheureusement dans la mise en application de ce Principe, que le « ou » qui précède « la loi » l'emporte le plus souvent

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> L'Esprit des Lois, XXVI, 2.

<sup>15</sup> *Idem*, XIX, 14.

sur le « et » qui veut y imposer les standards internationaux. Ce qui permettra toujours à chacun d'opposer non sans cynisme qu'il a agi « conformément à la loi de son pays et donc en respect des préceptes que proclament les Principes onusiens.

Pour ces États – qui ne manquent pas de le revendiquer–, le droit d'un avocat de se présenter devant un tribunal au nom de son client reste d'abord soumis à une habilitation « *en application de la loi et de la pratique nationale* », la liberté d'expression et d'association de l'avocat ne peut s'exercer qu'à la condition d'avoir une conduite conforme « *à la loi (et aux normes reconnues et à la déontologie de la profession d'avocat)*, de même les avocats ne sont en droit de conseiller et d'aider leurs clients que « *conformément à la loi ainsi qu'aux normes professionnelles reconnues à la déontologie* » (qui sont établies par les organes de la profession même lorsqu'ils ne sont pas indépendants) « *ou plus directement par la loi*<sup>16</sup>.

En Chine, depuis le début de 2013, la loi sur les avocats, entravant les échanges avocat-client, obligeant les avocats à subir une inspection de sécurité quand ils comparaissent devant le tribunal, refusant de permettre aux avocats d'examiner les pièces du dossier, et allant jusqu'à s'en prendre physiquement à des avocats. Au demeurant le chef de l'État n'a cessé de proclamer que son seul souci était de « *gouverner par la loi* ». Dès lors un avocat chinois est toujours expulsé du prétoire « conformément à la loi », et un autre - plus « convenable » aux yeux du régime- le remplace « en application de la loi », pour accompagner la repentance forcée de son client et servir de caution à ses aveux « selon la loi ». En Turquie à partir de 2016, c'est un simple « décret-loi » du 22 novembre 2016 qui a permis de dissoudre 34 associations d'avocats à travers le pays en vertu de l'état d'urgence et d'arrêter est le plus souvent de condamner des centaines d'avocats qui en étaient membres pour création, gestion ou participation à une organisation terroriste. Et plusieurs centaines condamnation à de lourdes peines de prison. Les membres de l'Association des avocats contemporains (ÇHD) comme les avocats du « Bureau des droits du peuple » (HHB) font encore l'objet de poursuites pénales en vertu de lois toujours recommencées de répression contre le terrorisme armé.

En 2017, le Parlement azerbaïdjanais a adopté un texte de loi qui aboutit à interdire à environ 90% des avocats de pratiquer le droit. En Azerbaïdjan, c'est l'existence même d'un barreau qui est en cause. Les textes donnent un contrôle complet sur la profession au Présidium du barreau, mais il est inféodé à l'État. Depuis 2020, la Russie a instauré une législation qui lui permet d'inscrire par une simple mesure administrative des individus sur sa liste d'"agents étrangers". Les avocats qui en sont frappés se voient imposer des incapacités civiles, administratives ou sociales telles qu'elles aboutissent de facto à une impossibilité d'exercer. On ne peut guère demeurer sur le sol russe ou biélorusse si l'on est vraiment un avocat. Les plus célèbres d'entre eux ont dû se résigner à choisir l'exil, pour espérer préserver leur sécurité et celle de leur famille. Et s'il faut ici évoquer l'Afghanistan, on dira seulement qu'il aura suffi d'un simple « décret » - celui du 22 novembre 2021 – pour réduire à néant le barreau et les avocats, avant d'enfoncer leurs portes, dès le lendemain...

---

<sup>16</sup> « Principes » 19, 23,25 et 26.

### *Le droit à une protection effective*

À n'en pas douter l'aspect le plus novateur (et le plus protecteur au sens strict), des Principes doit-il être trouvé dans le *Principe 17* : le droit les avocats de se voir accorder une « protection » par les autorités publiques lorsque leur sécurité vient à être menacée en raison de l'exercice de leurs fonctions, impliquant une obligation— qui ne saurait être qualifiée de « positive » faute de caractère contraignant—pour les pouvoirs publics d'assurer en cas de nécessité leur sécurité. Au plan interne, un service de protection pour les avocats (et plus généralement les membres de la sphère judiciaire) a été mis en place en Colombie et au Mexique en Équateur. Car le « massacre » des avocats - pénalistes ou non - se poursuit sans trêve en Colombie, au Honduras et surtout au Mexique au rythme moyen de près de trois par mois au cours de ces dernières années avec quelques 40 morts en 2017 et à la cadence de 20 par an au Pakistan jusqu'à 2023.

On tue toujours plus d'avocats, aussi en Inde, aux Philippines voire au milieu des touristes, en République Dominicaine. Comme si la société s'était accoutumée au crime. Sans doute, là encore, les moins indifférents sinon les plus insensibles, diront toujours que dans ces pays-là, la mort fait partie des risques du métier d'avocat. D'autres continueront à croire que la mort ne concernerait que les avocats qui choisissent de s'aboucher avec le crime organisé. Pourtant, nul ne sera jamais en droit de l'affirmer puisque faute d'enquête, les assassinats d'avocats ne sont quasiment jamais élucidés. Et si certains professionnels peuvent être parfois connus ou arrêtés, les auteurs intellectuels ne seront jamais inquiétés. En 2018, un bâtonnier de l'État de Morelos, déplorait publiquement que 27 avocats aient été assassinés au cours des cinq années précédentes et que sur les 27 cas aucun n'ait été élucidé. La majorité d'entre eux ne correspondait pas à l'appellation péjorative et commode de « narco-avocats ». Dans trop de pays, c'est la culture de l'impunité qui appelle au crime, plus que la supposée compromission coupable reprochée à la pratique professionnelle de certains avocats.

Le « droit à la protection » obligeant les états à prévoir à leur intention les mesures de sécurité, désormais devenue une norme internationale est porteur d'un progrès suffisamment remarquable pour être justement célébré. Ce qui ne saurait interdire d'en voir les limites. Les avocats latino-américains connaissent bien le recours aux mesures de sécurité pour les avocats, qui y est étendu aux témoins et au monde judiciaire. Aux Philippines, les tribunaux rendent des ordonnances de protection. À l'échelle internationale, il est indubitable que la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) n'a cessé d'accorder au cours des dernières années en nombre croissant et avec toujours plus célérité, les mesures de protection sollicitées en faveur des avocats qui justifiaient d'une situation d'insécurité urgente. Mais ne dira-t-on pas qu'il ne s'agit finalement que d'une invitation voire d'une exhortation aux États à bien vouloir prendre les mesures utiles pour leur sécurité et d'en faire rapport à la Commission. Ce qui renvoie à ces États la mise en œuvre d'une protection que certains d'entre sont trop souvent peu disposés à assurer ou dans l'incapacité matérielle d'organiser. Lorsqu'elle est accordée ce n'est que pour un temps limité. Et les tueurs rémunérés savent toujours attendre. Ainsi, Bertha María Deleón a-t-elle bénéficié de l'octroi de telles mesures de protection de la part de la CIDH mais à peine quelques mois après, elle n'a eu d'autre issue que de fuir le pays avec sa fille.

En Inde, l'État du Rajasthan a été le 21 mars 2023, le premier État à adopter un projet de loi garantissant la sécurité de ses avocats : le « Rajasthan Advocates Protection Bill, 2023 ». Mais le Rajasthan n'est qu'un État, et lors de chaque meurtre les autres barreaux réclament –mais en vain semble-t-il– l'extension à leur profit de la loi des avocats du Rajasthan. Au Pakistan, des barreaux revendiquent le droit à un port d'arme pour chaque avocat. Mais la protection trop souvent n'est pas accordée, sinon trop souvent lorsqu'il est trop tard. Dans ce cas, le pire est atteint pour la prochaine victime que l'on a pas crue et que l'on n'a pas tenté de protéger.

Même s'il paraît impossible de se consacrer à toutes les menaces de mort qui se sont proférées de par le monde, comment ignorer que celles qui sont proférées au Mexique, en Colombie, au Pakistan, en Inde ou aux Philippines et aujourd'hui en Russie, ne sont pas de simples menaces mais des annonces d'une mort programmée. En d'autres temps, ici même nous avons alerté sur les menaces que recevaient Digna Ochoa au Mexique, Stanislav Markelov en Russie.

Au Mexique, en Équateur, en Colombie, trop de victimes n'avaient cessé de demander vainement pendant des semaines la protection à l'heure où ils ont été abattus. Et lorsqu'on se prend à se réjouir pour les rescapés qui, du fait de la providence ou de la précaution, ont échappé au sort fatal qui leur était destiné, il convient dans le même instant ne pas oublier qu'au Mexique, au Honduras ou aux Philippines les tueurs exercent toujours un « droit de suite » qui les voue à succomber à une réplique fatale.

Mais le plus grand succès international des *Principes* ne peut-il pas après tout s'observer dans l'imagination déployée par certains États pour tenter de contourner même des dispositions qui ne figurent pas textuellement au rang des obligations qu'ils devraient respecter ? Ainsi en est-il de la liberté d'expression de l'avocat liée à son indépendance, dont on sait en Europe, que toute limitation n'en saurait passer qu'exceptionnellement « pour nécessaire dans une société démocratique »<sup>17</sup>. Ainsi en est-il de la réglementation sur la liberté d'expression. À ce titre, on ne pourrait que regretter que les *Principes* ne l'aient envisagée que sous un angle trop restreint. Le texte exact du *Principe 20* en effet consacre une " immunité civile et pénale " en faveur de l'avocat pour les " déclaration pertinente faite de bonne foi dans des plaidoiries écrites ou orales " ce qui paraît limiter leur immunité à " leur parution ès qualités devant un tribunal ou une autre autorité juridique ou administrative " (suivant le très classique *distinguo* entre l'expression dans les prétoires et en dehors du prétoire).

Certes, la rédaction des *Principes* date déjà d'un autre siècle, mais qui ne sait aujourd'hui, à l'heure des procès médiatiques et de l'importance des réseaux sociaux et des chaînes info, que l'avocat doit aussi nécessairement défendre les intérêts, la réputation ou l'innocence de ses clients en tous lieux où viennent s'exprimer les déclarations contraires d'accusateurs, de journalistes ou de témoins qui s'emploient à nuire à leur cause.

---

<sup>17</sup> *Morice c. France*, préc., § 135.

S'il est moins que jamais possible de s'exprimer sur une affaire—ne serait-ce que pour répondre à des accusations, en Chine, en Iran ou en Russie, (où déposer une plainte pour des violences subies dans un poste de police ou dans une prison équivaut à dévoiler le contenu d'une procédure en cours et peut conduire directement en prison), cela n'est déjà plus concevable même dans certains pays du conseil de l'Europe à l'intention desquels pourtant la CEDH a clairement précisé que la « liberté d'expression est liée à l'indépendance de la profession d'avocat, cruciale pour un fonctionnement effectif de l'administration équitable de la justice »<sup>18</sup>. Principe d'entre les principes. Or, partout aujourd'hui, l'utilisation sournoise d'un délit de « diffusion de fausses nouvelles » tend à submerger la liberté d'expression et se répand pour mieux étouffer toute immunité de parole de l'avocat. Il n'y a pas qu'en Égypte ou en Syrie, que les commentaires satiriques conduisent à l'arrestation.

S'il demeure indubitable que le respect des Principes de base, ou leur violation délibérée permettent d'avoir une connaissance aussi exacte que possible du niveau démocratique de l'État concerné, cela demeure une vision occidentale réductrice, puisque précisément ces États s'en moquent ou s'en targuent. Pas de sanction, pas de droit.

“Les plus nobles *Principes* du monde ne valent que par l'action ”a dit un homme politique français. Les Principes ont fait la preuve de leur force en tant que *Principes*, il convient d'agir désormais pour leur conférer la force d'une norme obligatoire de droit international, pour d'années en années, nous ne soyons pas contraints de dresser le désolant constat, que certes, bien des choses ont changées, mais que tout reste comme avant ou que tout reprend comme auparavant.

\*

\*\*

Ne quittons pas, amers ou désabusés, après 40 années, une lutte que tant d'autres avaient menée mieux encore avant nous. D'autres viendront qui poursuivront cette veille exigeante, exaltés qu'ils seront par ce que La Boétie appelait “*la vaillance que la liberté met dans le cœur de ceux qui la défendent*”<sup>19</sup>.



Bertrand FAVREAU

<sup>18</sup> Cour eur. dr. h., Sialkowska c. Pologne, 22 mars 2007, n° 8932/05, § 111.

<sup>19</sup> La Boétie, *Œuvres complètes*, tome 1, page 70.



## *Ephéméride 2021*

### *Une année de la vie et de la mort des avocats dans le monde*

1. BRÉSIL – 1er janvier 2021 : José Vargas Sobrinho Jr, arrêté à Redenção, dans l'État de Pará.
2. PAKISTAN – 2 janvier, 2021 : Hammad Saeed Dar, enlevé à son domicile à Islamabad par des individus non identifiés avant d'être libéré deux jours plus tard.
3. LIBAN – 3 janvier 2021 : Jimmy Hadchiti, agressé et arrêté par les forces de l'ordre, dans la région de Hadeth, face au magasin Karout. L'Ordre des avocats proteste par la voix de son bâtonnier, Melhem Khalaf.
4. PHILIPPINES – 3 janvier 2021 : Tentative d'assassinat contre Angelo Karlo Guillen secrétaire général de la section de Panay du National Union of People's Lawyers (NUPL) à Iloilo.
5. BIÉLORUSSIE – 5 janvier 2021 : le cabinet de Leanid Sudalenka, perquisitionné par des agents du ministère de l'Intérieur dans le cadre d'une affaire pénale contre un militant de l'opposition et où il figure comme témoin.
6. CHINE – 6 janvier 2021 : John Clancey président de l'Asian Human Right Commission, du cabinet Ho Tse Wai and Partners, arrêté dans son cabinet en application de la nouvelle Loi de Sécurité Nationale de juin 2020.
7. CHINE – 7 janvier 2021 : Zhou Ze, suspendu pour un an par le bureau de la justice du district de Chaoyang à Pékin après avoir publié des vidéos montrant des policiers utilisant la torture pour extorquer des aveux à des témoins et à un accusé.
8. PAKISTAN – 7 janvier 2021 : Sabir Qureshi et son frère Fazeel Qureshi, torturés et assassinés par un client après avoir perdu une affaire à Multan,
9. ZIMBABWE – 8 janvier 2021 : Job Sikhala, membre de l'équipe juridique représentant le journaliste Hopewell Chin'onon arrêté devant le tribunal d'instance de Harare.
10. ISRAËL/PALESTINE – 10 janvier 2021 : Suheil Ashour, et son fils, Fahad, arrêtés par les forces d'occupation israélienne à Hébron, après une perquisition de leur domicile dans le quartier de Jabal Johar.
11. THAÏLANDE – 13 janvier 2021 : Le comité d'éthique professionnelle du Conseil des avocats de Thaïlande ouvre une procédure de radiation contre Anon Nampa sur plainte du ministre adjoint au cabinet du premier ministre.
12. TURQUIE – 14 janvier 2021 : Özlem Gümüştaş et Kamil Ağaoğlu arrêtés lors d'un raid de la police sur le siège du Parti socialiste des opprimés (ESP) à Ankara.
13. PHILIPPINES – 15 janvier 2021 : Winston Intong, abattu alors qu'il achetait des légumes devant sa résidence de Malaybalay City, Bukidnon. le 55ème à être tué sous le règne du président Rodrigo Duterte.

14. CHINE – 15 janvier 2021 : La licence d’avocat de Lu Siwei - défenseur d’un militant démocrate de Hong Kong accusé d’avoir quitté illégalement le territoire - révoquée par le département judiciaire de la province du Sichuan pour *"atteinte préjudiciable à l’image professionnelle l’activité d’avocat"*.
15. ÉGYPTE – 17 janvier 2021 : Disparition d’Islam Salama lors de son transfert de la prison générale de Tanta au poste de police de Zefta à Gharbiya, après une ordonnance de remise en liberté sous caution émise la veille par un tribunal de Mahalla.
16. TURQUIE – 18 janvier 2021 : Metin Yücel, condamné à 8 ans et 9 mois de prison dans le cadre d’une répression post-coup d’État et détenu emprisonné depuis octobre 2016, meurt à la prison de Düzce, atteint du COVID-19 sans avoir reçu de soins.
17. IRAN – 20 janvier 2021 : Hoda Amid, condamnée à 8 ans de prison et interdite d’exercer la profession d’avocate pendant 2 ans, par la 15<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran.
18. RUSSIE – 21 janvier 2021 : Mansur Gilmanov, un avocat membre d’« *Apologia Protesta* », agressé au poste de police Danilovsky de Moscou alors qu’il tentait d’assister Vladen Los en détention, arrêté à son tour et condamné à cinq jours de détention pour "non-respect des ordres de la police «.
19. CHINE – 21 janvier 2021 : Les procureurs ont informé les avocats de Ding Jiayi que l’accusation portée contre lui avait été aggravée passant de *"incitation à la subversion"* à *"subversion du pouvoir de l’État"*.
20. RUSSIE – 23 janvier 2021 : Lyubov Sobol, avocate travaillant pour la Fondation Anti-Corruption de Navalny (FBK), arrêtée alors qu’elle parlait à des journalistes lors d’une manifestation pour protester contre la détention d’Alexeï Navalny.
21. ZIMBABWE – 23 janvier 2021 : Tendai Biti, arrêté par la police à Karoi après un tweet concernant l’incapacité du gouvernement à faire face au COVID-19.
22. RUSSIE – 24 janvier 2021 : Vladlen Los, avocat de la Fondation Anti-Corruption de Navalny (FBK), expulsé et emmené de force à la frontière russo-biélorusse avec une interdiction d’entrée de cinq ans.
23. BRÉSIL – 26 janvier 2021 : José Vargas Sobrinho Junior, placé en détention à domicile après que le tribunal du Pará ait statué sur un Habeas Corpus.
24. BIRMANIE (MYANMAR) – 1<sup>er</sup> février 2021 : Nyan Win, avocat d’Aung San Suu Kyi, arrêté arbitrairement.
25. COLOMBIE – 1<sup>er</sup> février 2021 : menaces de mort contre Johnny Mercado González.
26. CHINE – 2 février 2021 : Ren Quanniu, officiellement informé par le département de la justice de la province du Henan de la révocation de sa licence pour *"perturbation du cours normal des procédures pénales "* et *"atteinte préjudiciable à l’image professionnelle de l’activité d’avocat"*.
27. MEXIQUE – 2 février 2021 : Ernesto Valdez Alatorre, abattu alors qu’il marchait avec sa fille le long de l’Avenida Américas, à Guadalajara.
28. BIÉLORUSSIE – 3 février 2021 : Aleh Hrabieuski, membre du Bureau des droits des personnes handicapées, détenu pendant trois jours au centre de détention de la rue Okrestina à Minsk, après avoir été interrogé par une commission d’enquête.
29. NIGÉRIA – 7 février 2021 : Ndionyenma Nwankwo, ancien président de la NBA, branche d’Owerri, tué à la machette dans son bureau à Owerri, dans l’État d’Imo.
30. COLOMBIE – 9 février 2021 : Carlos Andrés Lemos Pava, assassiné dans un restaurant péruvien, dans le quartier de Santa Mónica Residencial, dans le nord de Cali.
31. THAÏLANDE – 9 février 2021 : Anon Nampa arrêté lors d’une manifestation, puis libéré le 1<sup>er</sup> juin 2021, moyennant une caution de plus de 5 000 euros.
32. COLOMBIE – 9 février 2021 : Fernando García, assassiné par des tueurs à gages dans le quartier de Santa Rita de Puente Aranda, à Bogotá.

33. TUNISIE – 10 Février 2021 : Bassem Hamrouni, placé en détention pour suspicion de de liens avec le terrorisme.
34. BIRMANIE (MYANMAR) – 10 février 2021 : Kyaw Hoe, membre du comité d'assistance juridique pour la région de Yangon, arrêté.
35. ÉQUATEUR – 11 février 2021 : Willian Balzeca, assassiné de trois coups de feu dans le couloir d'entrée de son bureau, au centre d'Esmeraldas.
36. BIRMANIE (MYANMAR) – 11 février 2021 : Myi Aung, avocat de Myawaddy, dans l'État de Karen, a été arbitrairement arrêté et détenu.
37. TURQUIE – 15 février 2021 : Eren Keskin, condamnée pour appartenance à une " organisation terroriste armée " à six ans et trois mois de prison (pour avoir été corédacteur en chef d'Özgür Gündem, journal fermé par le gouvernement en 2016).
38. NIGÉRIA – 16 février 2021 : Nkiru Agbasu, avocate du cabinet BN Okpuzo & Co., à Warri, enceinte, abattue le long de la route Warri à Sapele, dans l'État du Delta.
39. NICARAGUA - 16 février 2021 : Danelia del Rosario Argüello, arrêtée après avoir reçu des menaces de la part d'agents de la police nationale et des forces spéciales.
40. BIÉLORUSSIE – 19 février 2021 : Maksim Conon, condamné à 12 jours d'arrestation pour avoir prétendument participé à une action de protestation non autorisée.
41. BIÉLORUSSIE – 19 février 2021 : Lyudmila Kazak, condamnée par le tribunal de district de Kastrychnitski et radiée du barreau par la Commission de qualification du ministère de la justice en raison de son délit " incompatible avec le titre d'avocat ".
42. BIÉLORUSSIE – 19 février 2021 : La Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a également résilié les licences de Mikhail Kiryluk, Konstantsin Mikhel et Maksim Conon.
43. BIÉLORUSSIE – 19 février 2021 : Mikhail Kirilyuk, avocat de manifestants antigouvernementaux, menacé d'arrestation et de radiation, doit quitter en hâte son pays avec sa famille pour se réfugier en Pologne.
44. AZERBAÏDJAN – 19 février 2021 : Confirmation par la Cour suprême de la peine de quatre ans de prison d'Elchin Mammad.
45. COLOMBIE – 22 février 2021 : Sebastián Escobar Uribe reçoit des menaces de mort par téléphone, suite aux récentes actions qu'il a menées devant la Juridiction spéciale pour la paix (JEP).
46. BIÉLORUSSIE – 24 février 2021 : Retrait de la licence de Vladimir Sozonchuk, avocat des prisonniers politiques Nikolay Statkevich et Dmitry Kozlov, blogueur vidéo surnommé "Gray Cat".
47. IRAN – 26 février 2021 : Harcèlement du mari et de la fille de Nasrin Sotoudeh, Reza Khandan et de sa fille, Mehraveh Khandan.
48. BIRMANIE (MYANMAR) : 2 mars 2021 : Shwe Yi Win et Thiri Win Lat, deux avocates arbitrairement arrêtées.
49. PHILIPPINES – 3 mars 2021 : Angelo Karlo Guillen, secrétaire général de la section de Panay du National Union of People's Lawyers (NUPL) victime d'une tentative d'assassinat.
50. HONDURAS – 4 mars 2021 : Melvin Bonilla Mejía, l'un des avocats de la défense du frère du président du Honduras, Juan Antonio "Tony" Hernández, assassiné dans le quartier Alameda de Tegucigalpa.
51. BIRMANIE (MYANMAR) – 6 mars 2021 : Mandat d'arrêt contre l'avocat de Mandalay, Tun Kyi qui a publiquement dénoncé le coup d'État militaire comme illégal.
52. BIRMANIE (MYANMAR) – 9 mars 2021 : Robert Sann Aung, échappe à l'arrestation lors de la perquisition de son domicile par la police.
53. BIRMANIE (MYANMAR) – 11 mars 2021 : Lwin Aung, arrêté arbitrairement pour avoir protesté contre le coup d'État militaire.

54. ARGENTINE – 13 mars 2021 : Ariel González Zevallos, transféré à l'hôpital Eva Perón dans un état grave après avoir échappé d'une attaque de tueurs à gages à Rosario.
55. JORDANIE – 16 mars 2021 : Le téléphone de Hala Ahed Deeb infecté par logiciel espion de piratage numérique Pegasus de la société israélienne NSO Group.
56. TURQUIE – 19 mars 2021 : Öztürk Türkdoğan, arrêté à son domicile à Ankara sans pouvoir avoir accès à un avocat.
57. NIGÉRIA – 19 mars 2021 : Francis Onwuachi, président de l'Association du barreau nigérian, branche Onitsha, dans l'État d'Anambra, kidnappé et tué par des hommes armés non identifiés.
58. BIRMANIE (MYANMAR) – 21 mars 2021 : Naing Linn Zaw, arrêté à son domicile à Yangon et détenu arbitrairement.
59. BAHREÏN – 22 mars 2021 : Abdullah al-Shamlawi, suspendu d'exercice professionnel par le Conseil de discipline des avocats pour un an à la demande du ministre de la Justice pour avoir publié des opinions personnelles sur son compte Twitter.
60. BIÉLORUSSIE – 24 mars 2021 : les licences d'avocats de Boris Leskovski, Vladislav Filipovitch, Nikolai Yotka, Sergueï Pichukha, Andreï Bartchevitch, Elena Shinkarevitch retirées par la commission de qualification du ministère de la justice.
61. BIÉLORUSSIE – 24 mars 2021 : Siarhej Zikratski, avocat des militants de l'opposition et des journalistes indépendants, sa licence retirée par le ministère de la Justice doit se réfugier en Lituanie.
62. BIÉLORUSSIE – 24 mars 2021 : la licence d'avocat d'Olga Baranchik, ancienne présidente de la commission de discipline du barreau de Minsk, qui a refusé de radier Mikhail Kirilyuk, est retirée pour " qualifications insuffisantes".
63. HONDURAS – 6 avril 2021 : Indiana Beatriz Castellano, abattu près de la zone résidentielle de Copacabana, à Tegucigalpa.
64. BIÉLORUSSIE – 11 avril 2021 : Yuras Zyankovich, un avocat biélorusse qui a également la nationalité américaine, « enlevé » par des agents de sécurité russes à l'hôtel Nordic Rooms à Moscou et remis au KGB biélorusse.
65. BIÉLORUSSIE – 12 avril 2021 : L'avocat ukrainien Volodymyr Yavorsky, victime de violences physiques et psychologiques, sommé de quitter le territoire et interdit de séjour en Biélorussie pendant 10 ans.
66. POLOGNE – 14 avril 2021 : Michał Romanowski poursuivi pour crime de fausses accusations et d'une enquête du Département des Affaires Intérieures du Parquet National en raison de son implication dans la défense des juges Juszczyszyn et Tuleya,
67. RUSSIE – 15 avril 2021 : Lyubov Sobol, avocate de la Fondation anti – corruption d'Alexei Navalny, condamnée à un an de travaux d'intérêt général avec sursis pour intrusion illégale au domicile d'un officier du Service fédéral de sécurité (FSB).
68. CHINE/HONG KONG – 16 avril 2021 : Margaret Ng Ngoi-ye, condamnée à 12 mois de prison avec sursis pour avoir organisé des manifestations « non autorisées » contre la loi d'extradition et d'y avoir participé en août 2019.
69. CHINE – 16 avril 2021 : Chang Weiping, officiellement inculpé de « subversion de l'État six mois après avoir été emmené par la police pour avoir raconté publiquement les actes de torture qu'il avait subis lors d'une précédente incarcération en janvier 2020.
70. COLOMBIE – 19 avril 2021 : Menaces contre Jaime Paeres, Beatriz Quintero et Nelson Menjuraes, avocats de Salvatore Mancuso, leader des Forces unies d'autodéfense de Colombie, identifié comme « cibles militaires » par le Clan du Golfe.

71. BIÉLORUSSIE – 21 avril 2021 : les licences d'avocats de Anna Vovchinskaïa et Svetlana Hololovich, retirées par la commission de qualification des avocats du ministère de la justice.
72. COLOMBIE – 22 avril 2021 : Víctor Mosquera Marín, poursuivie par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire en représsailles à son travail d'avocat de la défense de l'ancien président Álvaro Uribe Vélez et de l'ancien député Álvaro Hernán Prada.
73. EQUATEUR – 28 avril 2021 : Harrison Salcedo, l'avocat de l'ancien vice-président Jorge Glass, assassiné au nord de Quito.
74. RUSSIE – 30 avril 2021 : Ivan Pavlov, le chef de « Team 29 », arrêté par des agents du FSB dans l'hôtel où il se trouvait à Moscou pour défendre l'ancien journaliste Ivan Safronov, pour avoir " divulgué les données d'une enquête préliminaire ".
75. BIRMANIE (MYANMAR) – 1<sup>er</sup> mai 2021 : May Zun Ko, qui défend gratuitement les enfants des manifestants détenus, a été battue et arrêtée par les forces de la junte SAC à Mandalay.
76. BIÉLORUSSIE – 3 mai 2021 : Syarhey Zikratski, radié du barreau, doit se réfugier en Lituanie.
77. THAÏLANDE – 4 mai 2021 : Somsak Onchuenjit, abattu dans le district de Wangviset, dans la province de Trang.
78. COLOMBIE – 4 mai 2021 : Johan Sebastian Moreno Castro, arrêté et traduit devant le procureur général de Bucaramanga alors qu'il voulait parler à des manifestants.
79. AZERBAÏDJAN – 5 mai 2021 : Irada Javadova et Shahla Humbatova réintégrées au sein de barreau d'Azerbaïdjan.
80. CHINE – 8 mai 2021 : Lu Siwei, arrêté à l'aéroport de Shanghai alors qu'il embarquait pour vers les États-Unis, en raison d'une interdiction de voyager imposée pour des raisons de « sûreté nationale ».
81. MEXIQUE – 13 mai 2021 : Abel Murrieta Gutiérrez, abattu alors qu'il faisait campagne pour la mairie de Cajeme, dans l'État frontalier de Sonora.
82. IRAN – 16 mai 2021 : Mohammad Hadi Erfanian- Kaseb condamné à trois mois et cinq jours de prison par le tribunal révolutionnaire de Téhéran pour « propagande contre l'État ».
83. COLOMBIE – 21 mai 2021 : Jaime Alberto Roll Cifuentes, assassiné par des hommes armés à moto à l'ouest de Medellín alors qu'il circulait dans un taxi.
84. BIRMANIE (MYANMAR) – 24 mai 2021 : Thein Hlaing Tun, avocat de l'ancien maire de Naypyidaw, Myo Aung, arrêté alors qu'il tentait de rencontrer son client devant un tribunal spécial de Naypyidaw et inculpé en vertu de l'article 505(a).
85. ALGERIE – 26 mai 2021 : Abderraouf Arslane, connu pour sa défense des militants du mouvement populaire Hirak, arrêté sur ordre du procureur du tribunal de Tébessa alors qu'il rendait visite à un client. à Tébessa.
86. PAKISTAN – 26 mai 2021 : Rana Shahid Noor, ancien président du barreau du district de Narowal, abattu au volant de sa voiture alors qu'il venait de quitter le tribunal.
87. EL SALVADOR – 27 mai 2021 : Bertha María Deleón, dépose une demande de mesures conservatoires à la Commission interaméricaine des droits de l'homme après une ampagnes de harcèlement, de stigmatisation et d'intimidation, avec discours de haine
88. BIRMANIE (MYANMAR) – 27 mai 2021 : Ayeyar Lin Htut, enlevée du tribunal de district de Hinthada et accusée d'"incitation au désordre public" en vertu de l'article 505(a).
89. TURQUIE – 28 mai 2021 : Selahattin Demirtas, condamné à deux ans et six mois d'emprisonnement pour avoir « pris pour cible des responsables ayant pris part à des efforts de lutte contre le terrorisme » en raison de ses critiques à l'égard de l'ancien procureur général d'Ankara Yüksel Kocaman.

90. CHINE/HONG KONG – 28 mai 2021 : Albert Ho, condamné à 18 mois de prison pour « organisation et incitation à participer à des rassemblements illégaux.
91. CAMEROUN – 31 mai 2021 : Amungwa Tanyi Nicodemus, arrêté au Groupement Territorial de la Gendarmerie à Yaoundé, alors qu'il assistait un client, le chef emprisonné du groupe séparatiste camerounais.
92. BIRMANIE (MYANMAR) – 2 juin 2021 : Thet Htun Oo, avocat bénévole et membre du comité exécutif de l'Association des avocats indépendants du Myanmar, arrêté alors qu'il intervenait pour des personnes détenues devant le tribunal de la prison de Myitkyina, dans l'État de Kachin.
93. CHINE – 2 juin 2021 : Tang Jitian, arrêté par les gardes-frontières à l'aéroport de Fuzhou et empêché de monter à bord d'un vol pour rendre visite à sa fille malade au Japon pour mise "en danger la sécurité nationale".
94. INDE – 2 juin 2021 : Gattu Vaman Rao et PV Nagamani, un couple d'avocats de la Haute Cour, assassinés en plein jour à Kalvacherla à Peddapalli.
95. CHINE/HONG KONG : 4 juin 2021 : Chow Hang – tung, arrêté par la police alors qu'elle quittait son bureau et accusée de " faire de la publicité et de promouvoir des rassemblements non autorisés ".
96. MEXIQUE – 6 juin 2021 : José Luis Duarte Reyes, dit « Tony Duarte », un avocat lié à Aristóteles Sandoval, exécuté dans un parking de Guadalajara, Jalisco.
97. TURQUIE – 7 juin 2021 : Sevda Özbingöl Çelik a été condamnée par la sixième Cour pénale d'Urfa à 11 ans et six mois de prison pour appartenance à une organisation terroriste et propagande terroriste.
98. HONDURAS – 8 juin 2021 : Óscar Rolando Figueroa Pérez, victime d'une tentative d'assassinat sur l'avenue La República à La Ceiba.
99. COLOMBIE – 9 juin 2021 : Miguel Ángel Rúa López, assassiné sur une aire de restauration située dans le sud de la ville du quartier Valle del Lili.
100. BIRMANIE (MYANMAR) – 10 juin 2021 : Nilar et Hpone Myat Thu, engagés dans la défense des prisonniers politiques, arrêtés pour "incitation" à Myawaddy, dans l'État de Kayin [Karen], alors qu'ils tentaient de passer en Thaïlande.
101. COLOMBIE – 11 juin 2021 : Nouvelles menaces contre Yessika Hoyos Morales, membre du Collectif d'avocats José Alvear Restrepo (CAJAR), et son client, après la conclusion des audiences devant la Juridiction spéciale pour la paix dans l'affaire du « Massacre de Mondoñedo ».
102. IRAN – 13 juin 2021 : Amirsalar Davoudi libéré sous caution de 20 milliards IRR de la prison Rajaie Shahr.
103. TADJIKISTAN – 14 juin 2021 : Abdulmajid Rizoiev, condamné à 5 ans et 6 mois d'emprisonnement par le tribunal du district de Shokhmansur à Douchanbé pour ses publications sur Facebook entre 2019 et 2020.
104. ÉGYPTÉ – 15 juin 2021 : Mohamed Ramadan, libéré par la Cour pénale du Caire 13 juin 2021, à nouveau placé en détention dans une troisième affaire n° 910 de 2021 par le parquet de la Cour suprême de sûreté de l'État.
105. BURUNDI – 15 juin 2021 : Tony Germain Nkina, condamné à cinq ans de prison ferme pour « collaboration avec les rebelles qui ont attaqué le Burundi » par le tribunal de Kanyanza.
106. IRAN – 17 juin 2021: Mustafa Nili, agressé physiquement et détenu alors qu'il rendait visite à la famille d'un détenu à la prison d'Arak.
107. TANZANIE – 21 juin 2021 : La Haute Cour de Tanzanie annule la décision du comité d'éthique de l'avocat qui interdisait à Fatma Karume d'exercer en Tanzanie et ordonne que la décision soit réexaminée par le même comité d'éthique qui l'avait radiée.

108. COLOMBIE – 21 juin 2021 : Camilo Zabala Castiblanco, spécialiste de droit public, victime d'une attaque à l'arme à feu dans une cafétéria dans le centre de Bogotá.

109. VIETNAM – 24 juin 2021 : Dinh Bach, avocat et directeur du Centre de recherche sur le droit et la politique du développement durable (LPS D), arrêté pour « évasion fiscale » après avoir reçu des subventions.

110. BIÉLORUSSIE – 25 juin 2021 : Irina Bertsuk, radié par le barreau de Minsk sur la base de l'attestation de la commission de qualification du ministère de la justice en raison de "qualifications insuffisantes".

111. CHINE (HONG KONG) : 30 juin 2021 : Chow Hang-tung, arrêtée près de son cabinet pour « incitation d'autres personnes à participer à un rassemblement non autorisé » pour deux articles écrits sur la veillée du massacre de Tiananmen, un rassemblement qui a été interdit par la police.

112. PALESTINE – 4 juillet 2021 : Mohannad Karajah, arrêté par la police palestinienne au tribunal de Ramallah, pour "dénonciation de l'Autorité palestinienne", "manifestation illégale" et "incitation à la haine au sein des communautés".

113. BIÉLORUSSIE – 8 juillet 2021 : Dmitry Layevsky, radié par le barreau de Minsk par la Commission disciplinaire du barreau de Minsk en raison de "commentaires inappropriés sur le travail de ses confrères" lors de sa plaidoirie en faveur l'ancien candidat présidentiel, Viktor Babariko.

114. BIÉLORUSSIE – 9-14 juillet 2021 : Ekaterina Zheltonoga, Andreï Mochalov, Anton Gashinskiy et Valery Zviagintsev, radiés du barreau, pour avoir exprimé des opinions contraires à celles du gouvernement ou représenté des manifestants pacifiques ou des dirigeants de l'opposition devant les tribunaux.

115. IRAN – 13 juillet 2021 : Amirshah Davoudi, à nouveau condamné à 30 ans de prison et 111 coups de fouet par la branche 28 du tribunal révolutionnaire de Téhéran malgré l'annulation de sa condamnation par la Cour suprême.

116. PHILIPPINES – 14 juillet 2021 : Sitti Gilda Mahinay-Sapie et son mari abattus devant leur domicile de Barangay Talomo, à Davao, Mindanao.

117. RUSSIE – 15 juillet, 2021 : L'association « Team 29 », dirigée par Ivan Pavlov, inscrite sur la liste des " agents étrangers".

118. IRAN – 15 juillet 2021 : Javad Alikordi, condamné à deux ans de prison pour "création et gestion d'une messagerie sur Telegram avec l'intention de renverser l'État", "insultes envers le Guide suprême" et de "propagande contre l'État".

119. INDE – 18 juillet 2021 : Satyadev Joshi, attaqué et grièvement blessé par un groupe d'hommes armés, alors qu'il était avec un de ses clients dans le quartier de Borivali à Mumbai.

120. HONDURAS – 25 juillet 2021 : Carolina Echeverría Haylock, ancienne députée et ancienne candidate à la présidentielle, assassinée dans sa maison dans le quartier Lomas del Mayab, à Tegucigalpa.

121. ÉTATS-UNIS – 26 juillet 2021 : Steven Donziger, reconnu coupable par le juge Preska des six chefs d'outrage et condamné le 1er octobre, à la peine maximale de six mois de prison.

122. INDE – 26 juillet 2021 : Manoj Jha, agressé et tué dans la région de Rargaon, en raison d'un mur construit par l'un des clients sur un terrain lui appartenant.

123. NICARAGUA 29 juillet 2021 : Maria Oviedo, arrêtée et accusée de trahison, pour avoir dénoncé sur « Esta Semana », la violation des droits des prisonniers politiques.
124. RUSSIE – 3 août 2021 : Liubov Sobol, condamnée à un an et demi de restriction de liberté pour son rôle dans les manifestations en faveur d'Alexeï Navalny.
125. TURQUIE – 3 août 2021 : Abdurrahman Karabulut, harcelé et menacé en raison de son travail de défense de la famille kurde Dedeoğlu, qui a été la cible d'attaques racistes et dont certains membres ont été assassinés.
126. COLOMBIE – 8 août 2021 : Charly Moreno Mosquera, abattu à proximité de son cabinet dans la 31e rue et la 7e rue à Quibdó.
127. THAÏLANDE – 9 août 2021 : Anon Nampa à nouveau arrêté à Bangkok en vertu des articles 112 ("lèse-majesté ") et 116 (" sédition ") du Code pénal.
128. ÉTHIOPIE – 11 août 2021 : Abduljabbaar Hussein, l'avocat des prisonniers politiques oromo, retrouvé mystérieusement mort dans la ville d'Adama.
129. BIÉLORUSSIE – 11 août 2021 : Olga Karpushonok, Yulia Kniaz, Evgueni Maslov, radiés par le barreau de Minsk sur la base de l'attestation de la commission de qualification du ministère de la justice pour " qualifications insuffisantes".
130. IRAN – 14 août 2021 : Mohammad-Reza Faqih, Mustafa Nili, Arash Keykhosravi, Mohammad Hadi Erfanian Kaseb et Leila Heidari arrêtés lors d'une réunion au bureau de l'Association pour la protection des droits civils à Téhéran, et accusés de "direction d'une organisation illégale ".
131. TURQUIE – 20 août 2021 : Harika Günay Karataş, membre du barreau Hakkari et de l'Association des avocats pour la liberté (Özgürlük için Hukukçular Derneği-ÖHD) et Tevfik Gündüz, également membre du barreau Hakkari, agressés à la gendarmerie de district à Hakkari.
132. TUNISIE – 20 août 2021: Chawki Tabib, placé en résidence surveillée à la suite d'une transmission d'un dossier concernant des irrégularités dans la déclaration du patrimoine du chef de l'État au parquet par l'Instance Nationale de la Lutte contre la corruption.
133. ÉGYPTE – 23 août 2021 : Le procureur de la sûreté de l'État ordonne le renvoi d'Ezzat Ghoneim, directeur exécutif de la Coordination égyptienne pour les droits et libertés (ECRF), devant le tribunal pénal d'urgence de la sûreté de l'État.
134. PHILIPPINES – 26 août 2021 : Rex Fernandez, membre fondateur de la National Union of Peoples' Lawyers [NUPL], abattu alors qu'il rentrait chez lui à Cebu.
135. COLOMBIE – 2 septembre 2021 : arrestation d'Hipólito Mendoza, à son domicile de Pereira, pour ses activités légitimes en tant qu'avocat de John Fredy Zapata et John Henry González Herrera, accusés de trafic de drogue dans le cadre d'une organisation armée illégale surnommée « *Le Clan du Golfe* ».
136. BIÉLORUSSIE – 6 septembre 2021 : Maksim Znak, condamné à 10 ans de réclusion pour appel à l'action contre la sécurité nationale, complot dans le but de s'emparer du pouvoir de l'État et création et gestion d'un groupe extrémiste.
137. RUSSIE – 7 septembre 2021 : Ivan Pavlov, avocat du journaliste Ivan Safronov et de l'équipe d'Alexeï Navalny, contraint de quitter la Russie pour se réfugier en Géorgie.
138. BIÉLORUSSIE – 8 septembre 2021 : Alexeï Telegin, radié du barreau sur demande de la commission de discipline du ministère de la justice pour ses déclarations publiques sur les réseaux sociaux.
139. CHINE/HONG KONG – 9 septembre 2021 : Chow Hang-Tung placé en détention pour "*incitation à la subversion pouvoir de l'État* ", en vertu de la nouvelle loi sur la sécurité nationale.

140. IRAN – 13 septembre 2021 : Farzaneh Zilabi, condamnée à un an de prison et à une interdiction de voyager de deux ans pour "propagande contre l'État" par la branche 2 du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz.
141. TURQUIE – 13 septembre 2021 : Nahit Eren, bâtonnier du barreau de Diyarbakır, Mehdi Özdemir, Seyit Rıza Karakaş, membres du conseil de l'Ordre, et Lütfiye Berfin Gökkan, agressés et emmenés hors de la salle d'audience par la police lors de l'audience devant le 9e chambre du tribunal pénal de Diyarbakır.
142. NICARAGUA – 14 septembre 2021 : Eilyn Margarita Cruz Rojas, contrainte de partir en exil après avoir subi un harcèlement continu comme avocate défendant des prisonniers politiques.
143. NIGÉRIA – 15 septembre 2023 : Joshua Oseluanamen Anebokhae enlevé le long de la route Bénin-Asaba, dans l'État d'Edo.
144. PHILIPPINES – 15 septembre 2021 : Juan Macabbabad, membre de la National Union of Peoples' Lawyers et du chapitre du Mindanao de l'Union of People's Lawyers [NUPL], abattu à Surallah, dans le sud Cotabato, Mindanao.
145. NIGÉRIA – 16 septembre 2021 : Darlington Odume, un avocat renommé à Orlu, assassiné à Umudara, Amaifeke, dans l'État d'Imo.
146. LIBAN – 28 septembre 2021 : Pressions et menaces accrues envers Mohammed Sabloulh, sous la menace de poursuites pénales pour sa défense des réfugiés syriens.
147. COLOMBIE – 30 septembre 2021 : Gloria Estella Becerra López, avocate pénaliste, gravement blessée lors d'une attaque à La Estrella, après avoir quitté la prison à sécurité maximale d'Itagüí.
148. ÉTATS-UNIS – 1er octobre 2021 : Steven Donziger, condamné à la peine maximale de six mois de prison pour outrage à magistrat après près de deux ans de détention à domicile.
149. NIGÉRIA – 5 octobre 2021 : Ben Chijioke Okpe, avocat à Abuja, assassiné en face de sa maison sur le site Karu à Abuja.
150. VENEZUELA – 6 octobre 2021 : Menaces du parquet contre Engels Wladimir Puertas Ochoa et Juan Carlos Barroeta Rivas, pour diffamation. Engels Wladimir Puertas agressés physiquement et menacé d'arrestation en raison des multiples plaintes pour corruption qu'il a déposées visant le système judiciaire de l'État de Mérida.
151. NIGÉRIA – 7 octobre 2021 : Ajah Ogbonna, avocat à Abakiliki, assassiné se rendait au tribunal.
152. RUSSIE – 8 octobre 2021 : Galina Arapova, directrice du Centre de défense des médias de masse inscrite, à titre personnel, sur la liste des "agents étrangers".
153. MEXIQUE – 8 octobre 2021 — Álvaro Burgoa Meza, exécuté dans le quartier de Xochimilco, à Oaxaca de Juárez.
154. BIÉLORUSSIE – 16 octobre 2021 : Liliya Ulasava, libérée de la prison gérée par les services de sécurité du KGB a et placée en résidence surveillée.
155. PAKISTAN – 12 octobre 2021 : Aqeela Subhani, tuée par des assaillants dans le quartier de Johar Town à Lahore.
156. COLOMBIE – 12 octobre 2021 : Menaces contre Víctor Mosquera Marín, l'avocat de l'ancien président Álvaro Uribe Vélez.
157. BIRMANIE – 14 octobre 2021 : Khin Maung Zaw, qui défend Aung San Suu Kyi, frappé de nouvelles restrictions lui interdisant de parler publiquement des affaires pénales engagées contre ses clients.
158. NIGÉRIA – 17 octobre 2021 : KeneChukwu Okeke, tué à coups de machette par sept agresseurs en présence de sa femme et de sa fille, à Nkpor, près d'Onitsha, dans l'État d'Anambra.

159. INDE – 18 octobre 2021 : Bhupendra Pratap Singh, abattu à l'intérieur d'un complexe de tribunal de district à Shahjahanpur, dans l'Uttar Pradesh.
160. BIÉLORUSSIE – 20 octobre 2021 : Yevgeny Pylchenko, radié par la commission disciplinaire du barreau de Minsk.
161. IRAN – 21 octobre 2021 : Soheila Hejab agressée et privée de soins médicaux en détention, fait une grève de la faim.
162. PAKISTAN – 24 octobre 2021 : Rao Muhammad Ashraf, abattu devant son cabinet à Narowal.
163. PARAGUAY – 25 octobre 2021 : Joel Ángel Villalba Agüero, abattu dans le quartier Don Bosco, de Pedro Juan Caballero, département d'Amambay.
164. MEXIQUE – 26 octobre 2021 : Gérard Santiago Ortiz abattu sur le parking de son cabinet à Monterrey.
165. BIÉLORUSSIE – 27 octobre 2021 : Natalia Matskevich, l'un des quatre avocats de l'ancien candidat à l'élection présidentielle Viktor Babaryko, radiée par le barreau de Minsk, sur demande du ministère de la justice.
166. MEXIQUE - 27 octobre 2021 : José Castillo Castañeda, assassiné à côté du garage de sa maison, dans le quartier de San Antonio à Ciudad Juárez.
167. BIÉLORUSSIE – 28 octobre 2021 : retrait de licence par la Commission de qualification pour Iryna Voronkova, une autre avocate d'Eduard Babariko, et pour Igor Petrachevitch pour "qualifications insuffisantes".
168. KENYA – 28 octobre 2021 : Wilson Hassan Nandwa disparu après avoir quitté le commissariat où il avait déclaré la disparition de son client à peine libéré de prison.
169. CHINE – 30 octobre 2021 : Retrait de la licence d'avocat de Lin Qilei par le Bureau municipal de la justice de Pékin parce que le cabinet d'avocats auquel il appartenait avait été radié six mois auparavant et qu'il n'avait pas été employé par un autre cabinet d'avocats.
170. IRAN – 2 novembre 2021 : Payam Derafshan victime de traitements inhumains et dégradants en détention.
171. BIÉLORUSSIE – 2 novembre 2021 : Dmitry Lozovik, défenseur du prisonnier politique Vladimir Matskevich, radié du barreau après son refus de se rendre à la convocation de la Commission de qualification.
172. MEXIQUE – 3 novembre 2021 : Monserrat Alvarez, kidnappée par deux hommes armés dans un SUV dans les tribunaux civils de Tijuana.
173. BIÉLORUSSIE – 3 novembre 2021 : Leanid Sudalenka, ancien responsable de l'Human Rights Centre Viasna (HRC Viasna), condamné à trois ans d'emprisonnement par le tribunal de Homiel pour "organisation et préparation d'actions portant gravement atteinte à l'ordre public" et "formation et préparation à participer à ces actions".
174. HONDURAS – 4 novembre 2021 : Abner Solis, abattu dans son cabinet du quartier Ceballos de San Juan Pueblo à La Másica, Atlántida..
175. INDONÉSIE – 7 novembre 2021 : des individus non identifiés ont jeté deux boîtes explosives à West Jakarta dans la maison des parents de Véronique Koman, aujourd'hui réfugiée en Australie.
176. RUSSIE – 8 novembre 2021 : Ivan Pavlov et Valeria Vetoshkina, membres de «Team 29», inscrits à titre personnel sur la liste des « agents étrangers » par le ministère de la Justice de la Fédération de Russie.
177. NICARAGUA – 10 novembre 2021 : Santos Sebastián Flores Castillo, retrouvé mort dans la prison La Modelo, à Tipitapa.
178. RUSSIE (CRIMÉE) – 11 novembre 2021 : Edem Semedliaev, condamné à 12 jours de détention administrative et à une amende par le tribunal de Simferopol pour avoir refusé de se déshabiller et de se soumettre à une fouille corporelle.

179. INDE – 14 novembre 2021 : Harshvardhan Deshmukh, membre du barreau du district de Yavatmal, attaqué à coups de barre de fer alors qu'il allait travailler.
180. VIETNAM – 16 novembre 2021 : Ngo Anh Tuan, du barreau de Hanoï, insulté et chassé par la police, alors qu'il rendait visite à un client détenu dans la commune de Thanh Khuong, dans la province de Bac Ninh.
181. ÉGYPTE – 17 novembre 2021 : Zyad el- Elaimy condamné à cinq ans de prison et à une amende de 500 livres égyptiennes par la Cour d'urgence de sûreté de l'État (ESSC) pour " *diffusion de fausses nouvelles pour porter atteinte à l'État et à la sécurité nationale* " ( en détention provisoire depuis juillet 2019).
182. ÉGYPTE – 17 novembre 2021 : l'avocat et penseur réformateur islamique Ahmed Abdo Maher déclaré coupable d'"outrage à la religion et de trouble de la paix publique" et condamné à cinq ans de prison par le tribunal correctionnel de Nozha.
183. RUSSIE – 19 novembre 2021 : Fiodor Telin, l'ancien avocat du réseau de groupes de campagne régionaux d'Alexei Navalny, se réfugie en Géorgie, en raison de la répression continue menée contre les organisations qu'il défendait.
184. CONGO (RDC) – 21 novembre 2021 : William Balume Kavebwa, avocat au Barreau du Nord- Kivu/Goma arrêté par les services de sécurité à l'aéroport de Ndjili.
185. AFGHANISTAN – 22 novembre 2021 : Le ministère de la Justice des talibans publie un décret mettant fin à l'indépendance de l'AIBA (Afghanistan Independent Bar Association) et supprimant son pouvoir de délivrer leur licences aux avocats.
186. NIGÉRIA – 22 novembre 2021 : Samuel Ebun-Olu Adegboruwa, Senior Advocate of Nigeria (SAN), avocat principal du Nigeria, se déclare menacé par des agents du gouvernement et demande que le gouvernement nigérian soit tenu pour responsable s'il venait à être attaqué ou tué.
187. RUSSIE – 23 novembre 2021 : Yevgeny Smirnov, avocat du journaliste Safronov, doit fuir la Russie pour se réfugier en Géorgie, après qu'une enquête disciplinaire interne avait été ouverte contre lui par le Service fédéral de sécurité (FSB).
188. AFGHANISTAN – 23 novembre 2021 : Prise d'assaut du siège de l'AIBA à Kaboul, par les forces talibanes et expulsion de ses membres et de ses employés.
189. BRÉSIL – 23 novembre 2021 : Lenir Correia Coelho, directrice de l'Association brésilienne des avocats du peuple (Abrapo), objet de perquisitions de la police au siège de la Ligue des Paysans Pauvres (LCP).
190. BIÉLORUSSIE – 25 novembre 2021 : La Commission de qualification du barreau du ministère de la Justice a décidé de résilier la licence de Yevgeniy Pylchenko, Irina Voronkova, Igor Petrashevich, Dmitry Lozovik, Alexei Kerol, Sergei Ivanov, Alexandre Belov et Natalya Vantsovitch.
191. CHINE – 26 novembre 2021 : Liang Xiaojun a été informé par le Bureau de la justice municipale de Pékin que son permis d'exercer avait été révoqué pour avoir diffusé des messages médias sociaux pour soutenir le Falun Gong.
192. PAKISTAN – 1<sup>er</sup> décembre 2021 : Irfan Ali Mehar, secrétaire du conseil du barreau du Sindh tué à Karachi
193. KENYA – 4 décembre 2021 : Boaz Nyakeri, avocat à Nairobi, poignardé au cou près de Masaai Lodge dans la périphérie d'Ongata Rongai dans le comté de Kajiado.
194. MEXIQUE – 6 décembre 2021 : Tania Pamela Pizarro Herrera, assassinée à l'intérieur de son cabinet, à Mexicali.
195. INDE – 6 décembre 2021 : Rajesh Pandey, abattu près du village de Pokhar-Bhinda alors qu'il se rendait au tribunal civil de Gopalganj.
196. COLOMBIE – 7 décembre 2021 : José Joaquín Gonzales Obando, avocat bien connu d'Ipiales, abattu alors qu'il se déplaçait dans un quartier fréquenté du centre de la ville.

197. HONDURAS – 8 décembre 2021 : José Miguel Varela Medina, abattu sur la route de Danlí, El Paraíso, dans le secteur del Pescadero.
198. CHINE – 10 décembre 2021 : Tang Jitian arrêté et détenu au secret pour participation à la Journée des droits de l'homme.
199. CHINE – 13 décembre 2021 : Chow Hang-tung condamnée à 12 mois de prison par un tribunal de district de Hong Kong pour "avoir sciemment participé à une manifestation interdite " et " incité d'autres personnes" à participer à une veillée pour commémorer la répression de Tiananmen.
200. MEXIQUE – 13 décembre 2021 : Carlos Mata, l'avocat qui dirige la fondation Delos, vouée à la défense pro bono, échappe à un attentat à Ecatepec, grâce au blindage de son véhicule.
201. CHINE – 14 décembre 2021 : Chen Jiahong, condamné à trois ans de prison pour "*incitation à la subversion du pouvoir de l'État*", par le tribunal populaire intermédiaire de Yulin, pour avoir affiché un slogan en calligraphie chinoise.
202. INDE – 18 décembre 2021: Alka Srikant More Patil, victime d'une tentative de meurtre par 10 personnes dans le quartier du bazar de Thakkar à Nashik, après avoir déposé une plainte pour corruption devant un tribunal.
203. PAKISTAN – 18 décembre 2021 : Umar Khittab Sherani, membre du conseil du barreau du district de DI Khan Président du Parti national Awami (ANP) abattu par des assaillants inconnus à Dera Ismail Khan.
204. ISRAËL/PALESTINE – 18 décembre 2021 : Salah Hamouri expulsé vers la France par les autorités israéliennes.
205. BIRMANIE (MYANMAR) – 19 décembre 2021 : Lwin Lwin Mar et Ei Cho et deux autres avocats du cabinet Shwe Olam, qui défendent les personnes arrêtées en vertu de l'article 505 (a), arrêtées par les autorités militaires dans leur cabinet à Mandalay.
206. CHINE (HONG KONG) – 20 décembre 2021 : Joy Luk, la célèbre avocate aveugle, s'enfuit de Hong Kong vers la Corée du Sud et vers Toronto, où elle a demandé le statut de réfugiée.
207. ÉGYPTE – 20 décembre 2021 : Mohamed el-Baquer, condamné par la Cour d'urgence de sûreté de l'État égyptienne à quatre ans de prison pour « *diffusion de fausses nouvelles portant atteinte à la sécurité* ».
208. BIÉLORUSSIE – 22 décembre 2021, Elizaveta Matveeva, l'avocate des journalistes Gennady Mozheiko et Irina Slavnikova, radiée du barreau de Minsk, pour refus de se présenter à une séance de « re-certification » extraordinaire à laquelle elle avait été spécialement convoquée par le ministère de la justice.
209. BIÉLORUSSIE – 23 décembre 2021 : la Commission de qualification des avocats du Ministère de la Justice décide du retrait de la licence d'avocat de Natalia Alexeeva et de Alexander Belov pour "qualifications insuffisantes".
210. COLOMBIE – 28 décembre 2021 : William Albert Ampudia Cardozo, abattu dans le quartier Atanasio Girardot, au nord-est de Cali.
211. SOUDAN – 30 décembre 2021 : Ustaz Sufyan Awad Abdelfraj, membre d'*Avocats d'Urgence*, brutalement agressé alors qu'il se trouvait au poste de police de la ville de Bahri pour défendre pro bono des manifestants détenus.
212. PHILIPPINES – 31 décembre 2021 : Edilberto Mendoza, abattu à bout portant devant son domicile à Trece Martires, Cavite.

## *Celles et ceux qui ont marqué l'année 2021*

BIÉLORUSSIE – 6 septembre 2021

### ***Maksim Znak, prisonnier d'opinion***

*Condamné à 10 années de réclusion pour « complot en vue de s'emparer du pouvoir de l'État » parce qu'il a déposé un recours en annulation de l'élection présidentielle devant la Cour suprême.*



Le 6 septembre 2021, Maksim Znak, a été condamné à 10 années de réclusion. Maksim Znak, associé du cabinet Borovtsov & Salei, a été arrêté le 9 septembre 2020 au matin par des hommes masqués. Il était alors avec le prix Nobel de littérature Svetlana Alexievitch, l'un des deux derniers membres du Conseil de coordination de l'opposition encore en liberté. Il était ainsi l'avant dernier arrêté parmi les membres du Conseil de coordination, créé à la suite de la réélection contestée du président Loukachenko, dans le but de faciliter un transfert pacifique du pouvoir face à la répression brutale des manifestants.

Les responsables de la sécurité ont sévèrement réprimé les manifestants, arrêtant des milliers de personnes, dont des dizaines de journalistes qui couvraient les

rassemblements, et poussant la plupart des personnalités de l'opposition hors du pays. Plusieurs manifestants ont été tués dans les violences et certaines organisations de défense des droits affirment qu'il existe des preuves crédibles de l'utilisation de la torture par des agents de sécurité contre certaines des personnes détenues.

Maksim Znak était l'avocat de Viktor Babariko, un candidat à la présidence de la République de Biélorussie dont la candidature n'a pas été autorisée. Il était également l'avocat de Maryia Kalesnikava et de Svyatlana Tsikhanouskaya, ancienne candidate à la présidence réfugiée en Lituanie, dont le mari, Siarhei Tsikhanouski était emprisonné depuis mai, qui a créé le Conseil de coordination dont Maksim Znak était l'avocat. Devenu membre du conseil d'administration, il a déposé au nom du Comité un recours auprès de la Cour suprême pour faire invalider le résultat des élections arguant notamment d'irrégularités dans le décompte des voix.

En septembre 2020, tous les autres membres du conseil d'administration avaient successivement soit arrêtés (Liliya Ulasava, Maryia Kalesnikava, Syarhei Dyleuski, Maksim Znak), soit contraints de quitter le pays (Pavel Latushka, Volha Kavalkova,). La dernière, Svetlana Alexievich elle-même, avait aussi du quitter quelques semaines plus tard, la Biélorussie.

Le procureur général de l'Etat a engagé aussitôt une procédure pénale contre le Conseil, le qualifiant de « menace pour la sécurité nationale ». Maksim Znak a été convoqué pour un interrogatoire au siège du Comité d'enquête de la sécurité de l'État à Minsk, puis il a été arrêté le 9 septembre 2020, pour « appels à des actions visant à porter atteinte à la sécurité nationale » (article 361-3 du code pénal). Le même jour, Ilya Salei, le précédent avocat de Maria Kolesnikova a été arrêté.

Le 10 février 2021, deux accusations plus lourdes ont été rajoutées pour « complot en vue de s'emparer du pouvoir de l'État de manière inconstitutionnelle » (article 357-1 du code pénal) et « création et direction d'un groupe extrémiste » (article 361 -1).

Cependant, le document de mise en accusation ne contient aucun détail sur les actions que Maxim Znak aurait entreprises et pas davantage sur les actions qu'il aurait pu avoir l'intention de mener dans le futur. Aucune indication n'est davantage fournie afin de permettre de savoir pourquoi les autorités biélorusses considèrent que le Conseil de coordination de l'opposition est de « nature extrémiste ». Aucun exemple ou de preuve d'appels à des « actions visant à nuire à la sécurité nationale » dans les documents d'enquête.

Dzmitry Layeuskі, l'avocat de Maxim Znak, a déclaré qu'il s'agissait de représailles pour son « activité professionnelle, en raison de l'expression d'un avis juridique et de la promotion de l'État de droit ». Malgré cela, trois mois après, le 12 mai, les autorités ont déclaré que l'enquête était close et que Znak allait être traduit devant un tribunal, où il encourt 12 années de prison. Maksim Znak a fait une grève de la faim pendant 10 jours au cours de ses huit mois de détention pour attirer l'attention sur son sort. Son avocat qui a pu consulter le dossier à partir du 7 mai, a demandé des mesures d'enquête supplémentaires ou le retrait de l'accusation. L'avocat de la défense a ajouté qu'il n'était pas autorisé à révéler non seulement les détails de l'enquête, mais même les noms des enquêteurs.

Le 4 août 2021, après près de 11 mois de détention, le procès de Maksim Znak, et de Maria Kolesnikova s'est ouvert à huis clos devant le tribunal régional de Minsk. Le 6 septembre 2021, Maksim Znak, a été condamné à 10 années de réclusion. Maksim Znak a plaidé non coupable. Il était poursuivi en vertu de l'article 361-3 (appels à l'action contre la sécurité nationale), de l'art. 357-1 (complot dans le but de s'emparer du pouvoir de l'État par des moyens inconstitutionnels), de l'art. 361-1 (création et gestion d'un groupe extrémiste). Tout au long de l'enquête et du procès, les éléments constitutifs des accusations n'ont pas été rendus publics. Leurs avocats avaient dû signer un accord de non-divulgaration. Les audiences du tribunal étaient fermées au public.

Maria Kolesnikova a été condamnée 11 ans de prison.

Si l'annonce du verdict a suscité les réactions de nombreux pays, en Europe et au-delà. Le président du Parlement européen, David Sassoli, a déclaré : « Nous condamnons le verdict contre les militants biélorusses Maria Kolesnikova et Maxim Znak. Défendre la liberté et la démocratie ne sera jamais un crime ! Le Parlement demande leur libération immédiate et continuera de soutenir l'opposition en Biélorussie. » Les organismes de surveillance biélorusses des droits de l'homme l'ont reconnu comme un « prisonnier d'opinion ».

Le 24 décembre 2021, la Cour suprême a confirmé les peines sévères infligées à Maryia Kalesnikava et Maksim Znak.

Le jugement avait prévu que Maryia Kalesnikava devait purger sa peine de 11 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire de sécurité générale mais que Maksim Znak devaient exécuter celle de 10 ans dans une colonie pénitentiaire de plus haute sécurité. En février 2022, Maksim Znak a été transféré du centre de détention provisoire de la rue Valadarski à Minsk à la colonie pénitentiaire Vitba №3, a indiqué le Centre des droits de l'homme Viasna. Maksim Znak a indiqué lui-même dans des lettres qu'il se trouvait toujours à l'isolement.

(Voir aussi : le Supplément spécial de *L'Observatoire* : « Biélorussie—Le lourd tribut payé par les avocats dans la lutte pour la démocratie » 2021.)

## BIÉLORUSSIE – 18 octobre 2021

### *Ilya Salei*

*L'avocat de la figure de proue de l'opposition. Il a été radié du barreau de Minsk. Il a dû fuir la Biélorussie pour la Pologne en août 2021.*



Ilya Salei, associé du cabinet Borovtsov & Salei, a été arrêté, le 9 septembre 2020, parce qu'il était l'avocat de la cheffe de l'opposition en Biélorussie, Maria Kolesnikova (Maryia Kalesnikava). Sa cliente, flûtiste de l'orchestre national de Biélorussie, devenu membre du Présidium du Conseil de coordination, a disparu le lundi 7 septembre. Ses collègues au sein du conseil disent qu'elle a déchiré son passeport à la frontière entre la Biélorussie et l'Ukraine pour éviter d'être forcée de quitter le pays. Dans une interview accordée à Euronews la veille de son arrestation, Ilya Salei avait déclaré que sa cliente Ilya Kolesnikova avait disparue le 7 septembre,

après avoir été kidnappée dans le centre de Minsk, et avait été «arrêtée par le comité des frontières de l'État biélorusse».

Après avoir été détenue du côté biélorusse de la frontière, elle a été formellement arrêtée et placée en détention provisoire à la maison d'arrêt n°1 de Minsk, le 9 septembre au soir. Mais Ilya Salei n'a pas pu la défendre : le jour même il avait déjà lui-même été conduit en prison. Ce n'est que le 18 septembre, qu'il a appris qu'il était inculpé en vertu de la partie 3 de l'art. 361 (« incitation à des actions visant à porter atteinte à la sécurité nationale de la République de Biélorussie ») du Code pénal.

Ilya Salei est poursuivi pour avoir commis le crime de tentative de coup d'État et atteinte à la sécurité nationale» en vertu de l'article 361 du Code pénal.

Le 16 octobre 2020, la mesure préventive contre Ilya Salei a été changée en confinement à domicile. Le 16 avril 2021, la mesure préventive a été changée libération sous caution. Le 13 août 2021, Illia Salei a secrètement quitté la Biélorussie pour la Pologne. Le montant de la caution qu'il avait versée a été déclaré revenu de l'État. Un mandat d'arrêt a été émis contre lui. Le 18 octobre 2021, il a été radié du barreau de Minsk (MRBA Minsk Regional Bar Association) en raison de la cessation de sa pratique d'avocat au sein de son cabinet d'avocats, à laquelle il était contraint par les poursuites pénales à motivation politique et en vertu de modifications de la législation sur la réglementation du barreau.

En février 2022, Ilya Saleia été inscrit au registre unifié des avocats d'Ukraine en tant qu'avocat étranger. Le statut accordé à Salei en Ukraine signifie que, puisqu'il n'a pas été privé de sa licence d'exercice en Biélorussie, il peut jouir de tous les droits et obligations « juridiques » prévus par la loi ukrainienne. Toutefois, en tant qu'avocat non ukrainien, il a dû conclure un accord de coopération avec un avocat local.

Les organisations de défense des droits de l'homme ont reconnu Ilya Salei comme prisonniers politique et Amnesty International comme prisonnier d'opinion. La communauté juridique internationale a envoyé à plusieurs reprises des appels pour la défense d'Ilya Salei, soulignant l'irrecevabilité des poursuites contre des avocats pour des raisons politiques.

## TURQUIE – 18 janvier 2021

### *Metin Yücel*

*Emprisonné depuis octobre 2016 pour de fausses accusations de terrorisme, il meurt à la prison de Düzce, après avoir contracté le COVID19 sans recevoir de soins.*



Metin Yücel, ancien président provincial de l'AKP à Bilecik, emprisonné depuis le 19 octobre 2016 est décédé en prison après avoir contracté le COVID-19 sans être soigné. Metin Yücel avait été arrêté avec 12 personnes dans le cadre de l'opération contre le FETÖ / Etat parallèle pour appartenance présumée au mouvement Gülen.

Le 5 janvier 2018, le tribunal correctionnel de Bilecik l'avait condamné sur la base de fausses accusations de terrorisme, à 8 ans et 9 mois d'emprisonnement, 37 accusés avaient été condamnés à des peines entre 10 ans et 1 an, 6 mois et 22 jours.

Metin Yücel était l'un des nombreux prisonniers politiques qui n'ont pas pu bénéficier d'un projet de loi sur la libération conditionnelle anticipée adopté par le gouvernement en avril 2020, pour réduire la surpopulation carcérale dans le contexte de la pandémie.

La mort de Yücel a été annoncée par Ömer Faruk Gergerlioğlu, militant des droits de l'homme et député du Parti démocratique des peuples (HDP), pro-kurde, sur son compte Twitter : « Des prisonniers meurent, et aucune explication de la part des autorités », a tweeté Gergerlioğlu. « Nous attendons depuis juin que le ministre de la Justice, Abdülhamit Gül, explique pourquoi ces personnes meurent. » Gergerlioğlu avait déclaré en juin 2020 que le ministère de la Justice n'était ni transparent, ni honnête sur le nombre exact de décès liés au COVID-19 dans les prisons turques.

Au lendemain de la tentative de coup d'État de juillet 2016, le gouvernement turc a lancé une campagne de répression contre les membres réels ou présumés du mouvement Gülen, dont le président Erdogan a déclaré qu'ils étaient à l'origine de la tentative de coup d'État. Parmi les personnes arrêtées figuraient des personnes souffrant de problèmes de santé graves.

En dépit des préceptes des principes de base des Nations unies qui précisent que les avocats ne doivent pas être identifiés avec leurs clients ou avec les causes de leurs clients dans l'exercice de leurs fonctions, plus de 1 600 avocats ont été arrêtés depuis juillet 2016. Ces arrestations ont également été effectuées en violation flagrante de la loi turque sur le mandat d'avocat qui interdit l'arrestation d'un avocat sauf en cas de flagrant délit.

Selon The Arrested Lawyer, au jour de la mort de Metin Yücel, 529 avocats avaient été condamnés à 3 242 ans de prison pour de fausses accusations de terrorisme. Les preuves contre eux ne comprenaient souvent que leurs listes de clients et leurs déclarations de « témoins anonymes ».

PHILIPPINES – 26 août 2021

## *Rex Fernandez*

*Un membre fondateur de la National Union of Peoples' Lawyers [NUPL], abattu alors qu'il rentrait chez lui à Cebu*



Rex Fernandez, 64 ans, a été abattu dans une embuscade alors qu'il se trouvait à bord de sa voiture dans la ville de Cebu. Avec son chauffeur étaient sur le chemin du retour lorsqu'ils ont été abattus le long de la rue Salvador, Sitio Banawa, à Barangay Guadalupe, à Cebu. Un homme armé et cagoulé a attendu que le véhicule de Fernandez atteigne la route principale avant de tirer sur le côté droit du véhicule. Après l'embuscade, l'agresseur a sauté sur une moto et a pu s'enfuir. Fernandez est mort sur le coup. Son chauffeur a été transporté d'urgence à l'hôpital de Chong Hua après avoir reçu une blessure par balle

dans la colonne vertébrale.

Ancien partisan et allié du président Rodrigo Duterte, il avait fait campagne pour Duterte dont il espérait sincèrement qu'il apporterait le changement qu'il souhaitait, lors des élections présidentielles de 2016. Mais il s'était progressivement opposé à Duterte sur la question des « droits de l'homme », lorsqu'il avait défendu les détenus du Cebu 8 ou UP8, huit militants de Cebu arrêtés lors d'une manifestation de juin 2020 contre la loi antiterroriste à l'Université des Philippines, parmi lesquels figurait son neveu.

La Commission des droits de l'homme (CHR) des Visayas centrales, Leo Villarino, - qui a déclaré par ailleurs que son bureau mènerait une enquête parallèle sur le meurtre - a déclaré que Rex Fernandez était en charge de plusieurs « affaires à sensation ». Il était l'avocat de plusieurs prisonniers politiques comme Eduardo Sacamay et Jigger Geverola, tous deux accusés de meurtre, et Nito Banga, accusé de possession illégale d'armes à feu. Jusqu'à sa mort, il a représenté Carbon-hanong Alyansa along sa Reporma ug Bahandianong Ogma, une alliance de 13 associations de vendeurs de Carbon, dans sa contestation du projet de modernisation du plus grand marché de producteurs de Cebu. Il avait été également l'avocat de Jiecel Tiu, un autre avocat qui avait déposé une plainte pour meurtre en 2015 contre Pearl Ungab, épouse du vice-maire de Ronda, John Ungab.

Défenseur du peuple, militant, Rex Fernandez était un « fier bisdak » (natif des provinces de langue cebuano des Visayas). Il a passé la majeure partie de sa vie à promouvoir des causes sociopolitiques et à servir de conseiller juridique dans de nombreuses affaires relatives aux droits de l'homme dans les Visayas centrales.

Il faisait partie des membres fondateurs de l'Union nationale des avocats du peuple (NUPL).

PHILIPPINES -14 juillet 2021

## *Sitti Gilda Mahinay-Sapie*

*Abattue avec son mari par un tireur d'élite devant leur domicile à Davaoa,*



Sitti Gilda Mahinay-Sapie et de son mari Muhaimin ont été abattu devant leur résidence dans un lotissement fermé de Barangay Talomo, à Davaoa, dans l'île de Mindanao

Sitti Mahinay-Sapie, après avoir travaillé au Département de la réforme agraire, était devenue avocate en 2018. Elle était connue pour défendre les bénéficiaires de la réforme agraire. Elle animait, avec son mari, « Justice Reedemer », un programme de conseils juridiques gratuits en ligne.

Des images de vidéosurveillance la montre en train de marcher devant la résidence du couple, suivie de ses gardes du corps, puis tomber à genoux après avoir été touchée par des tirs. Son mari est sorti aussitôt de la maison pour lui porter secours mais il a été à son tour abattu alors qu'il l'embrassait.

Il semble que le couple était visé par un « tireur d'élite », pour éviter les gardes du corps, car personne n'a été en mesure de localiser l'emplacement du tireur.

Le barreau intégré des Philippines (IBP)-chapitre de Davao City a déclaré que le meurtre de Sitti Gilda Mahinay-Sapie de son mari était une « dérogation à l'État de droit » et a appelé le gouvernement à assurer la sécurité des avocats afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions sans crainte, harcèlement et représailles.

PHILIPPINES -15 septembre 2021

## *Juan Macababad*

*Le vice-président de l'Union des avocats du peuple de Mindanao (UPLM) abattu à Surallah*



Juan Macababad, avocat spécialisé en droits de l'homme et vice-président de l'Union des avocats du peuple de Mindanao (UPLM) a été abattu devant sa résidence à Surallah, dans le sud de Cotabato. Il a succombé cinq coups de feu, tirés dans la tête par deux hommes armés. Il avait reçu des menaces de mort avant son assassinat

Juan Macababbad était simultanément président de la section Socskargen de l'Union des avocats du peuple de Mindanao (UPLM). Il était aussi membre du parti Bayan Muna (Le peuple d'abord), les candidats aux élections de 2019, mais il avait été battu aux élections à la municipalité de Surallah.

Macababbad était connu comme un avocat du peuple engagé. Pendant des décennies, il s'est occupé d'affaires de conflits fonciers et a défendu les droits des peuples autochtones et des agriculteurs pauvres, luttant contre l'accaparement des terres, s'opposant aux opérations minières et aux projets destructeurs pour l'environnement qui empiètent sur les domaines ancestraux des peuples autochtones.

Il est le 65<sup>e</sup> avocat tué et le troisième membre la National Union of People's Lawyers (NUPL) tué sous l'administration du président Rodrigo Duterte, a indiqué l'UPLM. En seulement 5 ans, 65 avocats ont été tués, contre 92 avocats qui avaient été tués en 44 ans, entre le début de la présidence du dictateur Ferdinand Marcos et jusqu'à celle du président précédent, Benigno "Noynoy" Aquino III.

HONDURAS – 4 mars 2021

## *Melvin Edgardo Bonilla Mejía*

*Assassiné dans le quartier Alameda de Tegucigalpa*



Avocat pénaliste et ancien juge au tribunal pénal de Tegucigalpa, Melvin Edgardo Bonilla Mejía, 47 ans, a été tué par arme à feu, alors qu'il circulait près d'un feu de circulation dans la rue principale du quartier d'Alameda à Tegucigalpa. Il a été abattu de 12 à 15 blessures par deux hommes à bord d'une moto sans plaque d'immatriculation. Selon la famille, il n'avait pas reçu de menaces. Le conducteur de la moto a été arrêté et a été condamné, en septembre 2021, à 20 ans de prison pour le meurtre et à quatre ans pour détention illégale d'une arme. Mais ni le tireur, ni les auteurs

intellectuels n'ont été retrouvés.

Melvin Bonilla Mejía, avait siégé du 5 janvier 2005 jusqu'en 2017, année de sa démission, en qualité de juge au tribunal de première instance de Tegucigalpa, avant de travailler comme avocat pénaliste indépendant. Il a été le premier à briser le silence pour dénoncer le Conseil de la magistrature pour avoir manqué de respect envers les juges qui étaient forcés de faire ce que le chef d'équipe leur dictait et sans motiver leur décisions conformément à la loi.

En 2019, il avait été l'un des avocats de la défense de Juan Antonio "Tony" Hernández, frère de l'actuel président du Honduras Juan Hernández qui a été condamné à New York, aux États-Unis, pour participation au trafic international de cocaïne en provenance du Honduras. Il avait été également l'un des avocats d'Eduardo Enrique Lanza Bardales, poursuivi dans la fameuse affaire dite de « Pandora », pour recel de détournement de 282 millions de liras du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, en faveur de laquelle il a obtenu un non-lieu définitif. Il avait aussi réussi à empêcher l'extradition du Colombien Alonso Rafael Acosta Osio, devant la Cour suprême de justice (CSJ).

L'ancien président de l'Association des avocats du Honduras (CAH), José María Díaz, a rappelé que la présidence du conseil national des avocats avait été proposée à Melvin Bonilla.

Selon la Commission des droits de l'homme du Honduras, plus de 200 avocats ont été assassinés au Honduras depuis 2004. 7 % des crimes ont fait l'objet d'une enquête. Tous les autres sont restés jusqu'ici impunis.

**HONDURAS – 6 avril 2021 Indiana Beatriz Castellano Baraona**, 49 ans, a été abattue à Tegucigalpa. Son corps a été retrouvé à bord d'un véhicule garé dans la rue principale du quartier Roble Oeste de Comayagüela et portait 10 blessures par balles. Elle aurait été emmenée en voiture dans le quartier de Roble Oeste par les criminels.

Indiana Beatriz Castellanos Barahona avait traité des affaires importantes devant les tribunaux de Tegucigalpa. Elle était intervenue aux côtés de l'avocat Melvin Bonilla Mejía, pour défendre Eduardo Enrique Lanza Raudales, impliqué dans l'affaire dite « Pandora ». En 2016, elle avait été juge dans les villes de la Ceiba et Tela, et notamment le juge chargé de la détermination de la peine qui a condamné Francisco Morazán.

HONDURAS – 25 juillet 2021

## *Carolina Echeverría Haylock*

*Assassinée dans sa maison du quartier de Lomas del Mayab à Tegucigalpa. Son mari, Wilfredo Urtecho Jeamborde, grièvement blessé*



Carolina Echeverría Haylock ancienne députée et ancienne candidate à l'élection présidentielle a été assassinée dans sa maison dans le quartier de Lomas del Mayab, à Tegucigalpa. Des individus lourdement armés sont arrivés habillés en médecins parce qu'ils savaient qu'il y avait chez eux des personnes infectées par le COVID-19 « et que cette information ne pouvait être connue que des personnes présentes dans la maison, où se trouvaient trois travailleurs ». Elle a ouvert la porte, confiante, les meurtriers ont pointé une arme sur elle. Elle a ensuite été a été

emmenée dans une chambre où, un professionnel lui a tiré dessus dans la tempe. Son mari, l'avocat Andrés Wilfredo Urtecho Jeamborde, lui-même avocat et colonel à la retraite a également été grièvement blessé, et a été immédiatement transféré à l'hôpital militaire où son état de santé est délicat après l'attaque.

Avocate de profession originaire de La Mosquitia, Carolina Echeverría Haylock avait été élue députée pour la législature 2006-2010 au Congrès national et députée du Parti libéral du département de Gracias a Dios, dont elle était également membre du Comité exécutif central en tant que secrétaire adjoint.

Par la suite, Echeverría Haylock s'était lancé dans une candidature présidentielle au sein du Parti libéral en 2016 avec le mouvement « Yes I Can », mais elle n'a pas réussi à obtenir l'investiture définitive lors des primaires. Elle a été reconnue pour son ressentiment envers la position de son parti pendant le coup d'État. Elle a publiquement condamné l'expulsion de 17 députés de la magistrature libérale par Luis Zelaya.

Depuis 2013, elle était commissaire de la Commission pour la défense et la promotion de la concurrence (CDPC), poste dont elle avait démissionné en raison de ses aspirations politiques. Carolina Echeverría Haylock aspirait à être élue représentante au Congrès national après remporter la candidature avec le « Mouvement Yanista » du candidat libéral à la présidentielle Yani Rosenthal.

L'Ordre des Avocats du Honduras (CAH) a condamné la mort violente de Carolina Echeverría Haylock que l'Ordre des avocats avait distingué comme « membre d'honneur de l'institution ». Le président du CAH, Fredis Cerrato, a critiqué le manque de sécurité et la vague de violence qui prévaut dans le pays et qui représente un danger latent pour le travail des avocats. Dans le même temps, il a déclaré qu'il était inexplicable et sans précédent que ce type d'événements se produise si fréquemment au Honduras.

## COLOMBIE – 9 février 2021

### *Carlos Lemos Pava*

Carlos Andrés Lemos Pava, 40 ans, a été assassiné à Cali alors qu'il déjeunait dans un restaurant péruvien, dans le quartier de Santa Mónica Residencial, à Cali. Des hommes sont arrivés en moto et l'un d'entre eux s'est rendu à pied jusqu'au restaurant où il a tiré sur sa victime à plusieurs reprises avant de quitter les lieux en montant à bord d'un taxi. Mais l'un des tueurs à gages présumé a pu être retrouvé par des policiers en uniforme qui l'ont arrêté. Cet auteur matériel aurait fait précédemment l'objet d'arrestation pour divers autres homicides entre 2018 et 2020 et pour port illégal d'armes et pour trafic d'armes.

Carlos Lemos qui était bien connu pour être le compagnon d'une célèbre actrice et mannequin était le fondateur d'un important cabinet traitant des affaires d'extradition entre la Colombie et l'Équateur, activité qui est considérée comme une cause possible de l'acte criminel dont il a été la victime.

9 février 2021

### *Fernando García*

Fernando García a été assassiné par des tueurs à gages dans le quartier de Santa Rita de Puente Aranda, à Bogotá. Il était dans son véhicule, devant une quincaillerie, lorsqu'il a été abordé par un homme à vélo qui a tiré sur lui à plusieurs reprises. Plusieurs personnes avaient été chargées de surveiller ses déplacements et il aurait été suivi par le tireur depuis le départ de son domicile. 4 des 7 membres du gang de tueurs à gages qui avait participé à l'exécution, dont une femme, ont été arrêtés. Mais plusieurs mois après le crime, le Parquet n'a pas été en mesure d'établir l'identité du meurtrier, ni les mobiles du crime.

21 mai 2021

### *Jaime Alberto Roll Cifuentes*



Jaime Alberto Roll Cifuentes, 42 ans, a été assassiné dans le quartier Conquistadores, à l'ouest de Medellín par des hommes armés à moto alors qu'il circulait dans un taxi dans le secteur de Bulerías, entre Laureles et Belén. Le chauffeur et une autre personne qui se trouvait dans le même véhicule ont été blessés lors de l'attaque.

Jaime Alberto Roll Cifuentes était le neveu de Dolly Cifuentes Villa, sœur de Lucía Cifuentes Villa, qui a été arrêtée avec son fils Jaime Alberto en 2014 pour trafic de drogue pour ses liens avec Chapo Guzmán, chef du cartel de Sinaloa (Mexique), prisonnier aux États-Unis. Jaime Alberto avait été libéré de prison en 2020.

9 juin 2021

### *Miguel Ángel Rúa López -*



Miguel Ángel Rúa López, 39 ans, a été assassiné alors qu'il se trouvait dans une aire de restauration située dans le sud de la ville du quartier Valle del Lili. Un individu casqué est entré et sans dire un mot lui a tiré sur lui, puis s'est enfui à moto. Diplômé de l'Université de Santiago de Cali, il travaillait dans le cabinet «Rúa y Asociados», où il se consacrait à des conseils sur les ventes immobilières.

## COLOMBIE – 21 juin 2021

### *Edgar Camilo Zabala Castiblanco*



Edgar Camilo Zabala Castiblanco, 35 ans, fondateur et membre actif du groupe d'avocats @CPenalistas spécialiste de droit public et de droit pénal, a été victime d'une attaque à l'arme à feu dans une cafétéria appelée "San Café", dans le centre de Bogotá Calle 19 avec Carrera 6. Le tueur à gages l'attendait à l'intérieur de l'établissement commercial, sans éveiller les soupçons des autres clients et employés, qui connaissaient la victime depuis plusieurs années, car il venait prendre un café tous les jours près de son cabinet. L'homme s'est approché de lui et a tiré sur lui à plusieurs reprises. Le tueur à gages a tenté de s'échapper au milieu du chaos, mais a été rattrapé par un agent de sécurité dans le secteur. La police estime que le meurtre de Camilo Zabala est lié à une affaire qu'il a traitée au cours de son activité professionnelle.

8 août 2021

### *Charly Moreno Mosquera*



Charly Moreno Mosquera a été assassiné entre la 31e rue et la 7e rue à Quibdó, où il avait son cabinet. Il avait fait état de plusieurs menaces, dont l'une a déclaré lors d'une interview au média RTV à Quibdó : « Je crains pour ma vie, aujourd'hui un lieutenant de police m'a menacé, il a dit qu'il y avait un ordre pour que je sois exécuté... ». Bien que le Bureau du Défenseur du peuple ait demandé qu'un plan de sécurité lui soit attribué, il ne lui a jamais fourni " Deux tueurs à gages présumés ont été capturés connus pour être responsables d'au moins 24 homicides

7 décembre 2021

### *José Joaquín Gonzales Obando*

José Joaquín Gonzales Obando, avocat bien connu d'Ipiales, a été abattu alors qu'il se déplaçait dans un quartier fréquenté du centre de la ville. Un homme est venu à sa rencontre, a sorti un pistolet et a tiré sur lui à plusieurs reprises, le tuant sur le coup. Il s'agirait de représailles à la suite du refus de l'avocat de prendre en charge une affaire.

28 décembre 2021

### *William Albert Ampudia Cardozo*



William Albert Ampudia Cardozo, 58 ans, a été abattu dans le quartier Atanasio Girardot au nord-est de Cali. Il s'était rendu sur les lieux pour parler d'une affaire.

Il s'était rendu sur les lieux du rendez-vous en compagnie de deux mineurs, qui seraient ses proches. À son arrivée, il a apparemment passé un appel indiquant qu'il se trouvait au lieu de rendez-vous proposé. Un individu armé est arrivé quelques minutes plus tard et a tiré sur lui à

plusieurs reprises.

William Ampudia était avocat, mais intervenait aussi comme imprésario dans le domaine de l'événementiel et du divertissement.

ÉTHIOPIE – 11 août 2021

## *Abduljabbaar Hussein*



Abduljabbaar Hussein, l'avocat des prisonniers politiques oromo et de personnalités politiques telles que Lidetu Ayalew, Bekele Gerba et Jawar Mohammed a été retrouvé mystérieusement mort dans la ville d'Adama.

Le 11 août 2021, Abduljabbaar devait rencontrer des clients qui avaient été arrêtés dans des commissariats d'Adama. Il a été retrouvé à Adama City, Oromia, et dans une région où sa femme affirmait qu'il n'avait jamais voyagé. Sa femme est arrivée sur les lieux et a noté que ses vêtements étaient trempés et que son téléphone avait disparu. Elle a alors compris qu'il n'était pas mort de causes naturelles. Bien que la nouvelle de sa mort se soit rapidement propagée sur les réseaux sociaux, les appels à la justice de sa famille sont restés lettre morte par le gouvernement éthiopien et la communauté oromo.

La Ligue des droits de l'homme de la Corne de l'Afrique (HRLHA) a dénoncé depuis janvier 2020 des centaines d'exécutions extrajudiciaires commises par l'armée fédérale du gouvernement contre des civils innocents à différents endroits de l'État régional d'Oromia. Les rapports récents que la HRLHA a reçus de ces zones d'Oromia conquises par les militaires montrent que des violations flagrantes des droits de l'homme, des meurtres parrainés par le gouvernement, des disparitions forcées, des viols, des détentions, des destructions de biens et des confiscations, etc. sont commis quotidiennement par l'armée fédérale et Force spéciale d'Oromia.

Abduljabbaar Hussien qui a consacré sa vie à lutter pour les droits des citoyens éthiopiens, était surtout connu pour son travail de défense des prisonniers politiques Oromo, qui représentent environ 60% de la population éthiopienne.

MEXIQUE – 13 mai 2021

## *Abel Murrieta Gutiérrez*

*Abattu alors qu'il faisait campagne pour la mairie de Cajeme, dans l'État frontalier de Sonora.*



Abel Murrieta, 58 ans, a été criblé de balles alors qu'il était le candidat du parti Movimiento Ciudadano pour la mairie de Cajeme, une ville située dans l'État frontalier de Sonora.

Le meurtre de Murrieta pourrait être dû à son ancien poste de procureur général de l'État de Sonora de 2004 à 2012 ou à la volonté de l'écartier de la course à la mairie. Mais le crime semble plus vraisemblablement lié à son rôle d'avocat dans l'affaire LeBarón. Murrieta, ancien procureur général qui était devenu avocat indépendant, assurait depuis janvier 2020, la défense de la famille

LeBarón dont neuf membres avaient été tués dans une embuscade en 2019. Quatre détenus sont accusés du massacre de trois mères et six enfants – membres d'une communauté mormone fondamentaliste ayant des liens historiques avec Mesa – alors qu'ils traversaient l'État voisin de Chihuahua. Le crime qui avait bouleversé l'opinion pour sa cruauté.

## MEXIQUE – 6 décembre 2021

### *Tania Pizarro Herrera*

*Assassinée dans son bureau du cabinet « Gómez Torres Abogados », à Mexicali.*



Tania Pizarro Herrera, 37 ans, une jeune avocate qui travaillait au cabinet « Gómez Torres Abogados », a été assassinée par deux individus qui sont entrés par effraction dans son bureau sur l'Avenida de los Jazmínes à Mexicali |, Basse-Californie. Deux hommes armés ont tiré sur elle avantageusement et un avocat qui se trouvait dans son bureau lorsque

Tania Pizarro a été tuée par balles à l'intérieur du cabinet « Gómez Torres y Asociados » où elle travaillait depuis 2018. Elle défendait les droits des mineurs atteints de cancer auprès du Gouvernement Fédéral, en raison de la pénurie de médicaments oncologiques au niveau national. Plus récemment elle était en charge du programme de protection destinée à vacciner les garçons et les filles contre le Covid-19.

**MEXIQUE – 2 février 2021 : Ernesto Valdez Alatorre**, 75 ans, a été abattu par des tueurs à gages alors qu'il marchait avec sa fille le long de l'Avenida Américas, à Guadalajara. Avocat spécialisé dans les questions agraires, il avait défendait l'ejido de San Juan de Ocotán dans des conflits fonciers.

**MEXIQUE – 26 octobre 2021 : Gerardo de Santiago Ortiz**, 46 ans, a reçu un appel invitant à se rendre sur le parking de son cabinet du quartier Mitras Sur, à Monterrey. Sur le parking, un homme a tiré à plusieurs reprises sur lui. Il a été touché par des balles au niveau du crâne, au cou et deux autres dans le dos. L'enquête a établi qu'il ne plaide que des dossiers civils courants.

## THAÏLANDE – 4 mai 2021

### *Somsak Onchuenjit*

*Abattu par un assaillant inconnu alors qu'il travaillait dans une plantation dans la province de Trang dans le sud de la Thaïlande*



Somsak Onchuenjit 54 ans, avocat, agriculteur et militant des droits fonciers agricoles, dans la province méridionale de Trang, a été abattu par un assaillant inconnu alors qu'il travaillait dans une plantation d'hévéas près de son domicile, dans le district de Wangviset, dans la province de Trang. Avant son meurtre le 4 mai, Somsak Onchuenjit aurait dit à ses proches qu'il avait reçu des menaces de mort en raison de son activisme. Il avait récemment déclaré à sa famille qu'il avait été suivi Mais les autorités locales

n'ont ni enquêté sur ces menaces ni pris de mesures pour le protéger.

Somsak Onchuenjit avait mené une campagne pour le droit aux terres agricoles des villageois pauvres de son district. Il était un ardent défenseur des droits des villageois de sa communauté à cultiver des parcelles de terre même sans posséder personnellement ou collectivement la terre, malgré le harcèlement constant des agences gouvernementales et des entreprises privées soutenues par les politiciens locaux. entreprises et des agences gouvernementales qui veulent un réaménagement des terres agricoles.

NIGÉRIA – 16 septembre 2021

## *Darlington Odume « Omekagu »*

*Assassiné dans un supermarché à Orlu, dans l'État d'Imo*



Darlington Odume, plus connu sous le nom d'Omekagu, a été abattu dans un supermarché à Amaifeke à Orlu, dans la zone de gouvernement local d'Orlu de l'État.

Des hommes armés ont pris d'assaut un supermarché à Umudara Amaifeke, alors qu'il était en train de faire des courses pour sa maison Orlu, et lui ont tiré une balle dans la poitrine avant de s'enfuir. Transportée d'urgence dans un hôpital de la région, «Omekagu» aurait été refusé et orientée vers l'hôpital universitaire

de l'État d'Imo, à Orlu, Il est décédé dans le transfert.

Darlington Odume, originaire du village d'Umudara à Amaifeke-Orlu, avait été admis au barreau nigérian en 2016. La communauté l'admirait pour ses qualités de combattant, le comparait au lion, et l'appelait « Omekagu ». Il avait son cabinet à Orlu où il s'occupait de dossiers des personnes arrêtées en relation avec les violences qui sévissaient dans la région. Il était marié à une policière.

NIGÉRIA – 5 octobre 2021

## *Ben Chijioke Okpe*

*Tué à coups de couteau en face de sa maison sur le site Karu à Abuja*



Ben Chijioke Okpe, avocat principal à Abuja, a été profondément frappé au visage et poignardé directement au cœur devant sa maison. Il est mort sur le coup. Il avait quitté son domicile pour s'installer dans un jardin du site de Karu, où il avait commandé un repas et ouvert son ordinateur portable pour préparer un mémoire qu'il devait soutenir le lendemain.

Il était sorti après avoir reçu un appel et c'est à ce moment que des inconnus l'ont poignardé à mort. Ben Chijioke Okpe qui est un indigène d'Obukpa, Nsukka LG A de l'État d'Enugu était avocat à Abuja depuis 2005. Il était membre de la branche NBA d'Abuja.

NIGÉRIA – 7 octobre 2021

## *Ajah Ogbonna*

*Assassiné alors qu'il se rendait au tribunal d'Abakaliki*



Ajah Ogbonna Ajah, avocat à Abakaliki a été assassiné le long de la route Isu-Onicha Igboee dans l'État d'Ebonyi alors qu'il se rendait au tribunal d'Abakaliki. Des hommes armés auraient tiré dans la tête, puis brûlé la Jeep Toyota Highlander qu'ils utilisaient avant de quitter les lieux à bord du véhicule appartenant à leur victime. Avocat très brillant, diplômé de l'Université du Nigeria Nsukka et de la Faculté de droit nigériane avec la division supérieure de deuxième classe. Ajah Ogbonnaya s'est mariée six mois plus tôt.

## NIGÉRIA – 16 février 2021

### *Nkiru Agbasu*

*Abattue alors qu'elle elle était enceinte le long de la route de Warri à Sapele, dans l'État du Delta*



Nkiru Agbasu, avocate à Warri, qui était visiblement enceinte, a été abattu par des hommes armés alors qu'elle était qu'elle circulait sur l'autoroute de Sapele à Warri dans l'État du Delta. Des hommes armés, ont ouvert le feu sur les occupants de la voiture dans laquelle elle se trouvait, mais elle seule a été touchée.

Nkiru Agbasu (née Ibe), travaillait dans une pratique juridique privée active au sein du cabinet d'avocats B. N. Okpuzo & Co., à Warri, et était un membre actif de la NBA, à Warri.

Cette dernière a condamné en termes particulièrement fermes le meurtre de Nkiru Agbasu et de son enfant à naître. Elle a déclaré que son assassinat constituait une attaque de trop, visant des avocats dans l'exercice de leurs fonctions légales. Elle a en outre exigé une enquête complète et approfondie et a tenu à rappeler les meurtres non résolus, au cours de la dernière décennie d'Eguono Horace Dafioghor et Samuel Eguanghanju, tous deux membres de la branche de la NBA de Warri.

## KENYA – 4 décembre 2021

### *Boaz Nyakeri*

*Poignardé au cou près de Masaai Lodge dans la périphérie d'Ongata Rongai dans le comté de Kajiado.*



Boaz Nyakeri, avocat à Nairobi, a été poignardé au cou alors qu'il rentrait chez lui près de Masaai Lodge dans la périphérie d'Ongata Rongai dans le comté de Kajiado. Les assaillants qui semblaient l'avoir suivi lui ont donné un profond coup de couteau dans le cou, avant de s'enfuir sans rien lui voler. Nyakeri a été transporté d'urgence à l'hôpital du Sinaï avant d'être transféré à l'hôpital national Kenyatta de Nairobi où il a été déclaré mort à son arrivée. Son cousin qui était avec lui au moment de l'attaque a également été poignardé et blessé au bras alors qu'il tentait de sauver le jeune

avocat du tribunal de grande instance décédé.

La Law Society of Kenya (LSK) a condamné « dans les termes les plus fermes possibles » le meurtre et rappeler que la responsabilité qui pèse sur les avocats en tant que fonctionnaires des tribunaux et défenseurs des droits de l'homme, les expose à un risque relativement plus élevé d'éventuelles attaques de la part d'adversaires. Elle a appelé le gouvernement à mettre en place des stratégies pour garantir que les avocats, les magistrats, les juges ainsi que tous les fonctionnaires des tribunaux bénéficient d'une sécurité et d'une protection adéquates contre toute forme de préjudice, de menace, d'intimidation et d'attaque pouvant survenir à la suite de la nature de leur travail.

INDE – 26 juillet 2021

## ***Manoj Jha***

*Aggravé et tué dans la région de Rargaon, où il supervisait les travaux de construction pour un collège dont la propriété était contestée*



Manoj Jha, avocat au tribunal de Ranchi, membre du barreau auprès de la Haute Cour du Jharkhand, a été attaqué par cinq assaillants à bord de deux motos, qui ont ouvert le feu sur lui, après avoir maîtrisé son chauffeur sous la menace d'une arme. Ils ont tiré plusieurs balles avant de s'enfuir. Manoj Jha surveillait des travaux de construction du bâtiment et d'un mur d'enceinte pour le compte d'un de ses clients, un établissement d'enseignement.

Le terrain de 14 acres achetées par le collège avait fait l'objet d'une contestation de propriété devant les tribunaux qui avaient finalement donné raison au collège. L'assassinat avait pour objet d'éliminer l'avocat afin de pouvoir s'emparer des terrains affectés à un usage scolaire. Les avocats auprès de la Haute Cour du Jharkhand et le barreau de Ranchi ont exigé par memorandum une loi sur la protection des avocats.

INDE – 6 décembre 2021

## ***Rajesh Pandey***

*Abattu alors qu'il se rendait à moto au tribunal de Gopalganj*



Rajesh Pandey, 45 ans, a été abattu près du village de Pokhar-Bhinda, dans le district de Gopalganj. Il se rendait au tribunal civil de Gopalganj sur la moto conduite par un confrère. Les assaillants ont tiré dans le dos pour le faire tomber au sol puis ont tiré deux autres balles à terre.

Rajesh Pandey s'occupait d'affaires pénales et avait tenté en vain d'obtenir la libération sous caution de certains marchands d'alcool présumés du Pendjab et de l'Haryana. Il aurait reçu des menaces en raison de son incapacité à obtenir la libération sous caution de clients accusés de commerce illicite d'alcool, mais aucune plainte formelle n'avait été déposée.

PAKISTAN – 1<sup>er</sup> décembre 2021

## ***Irfan Ali Mehr***

*Le secrétaire du Conseil du barreau du Sindh (SBC), assassiné à Karachi*



Irfan Ali Mehr a été abattu dans le quartier de Gulistan-i-Jauhar à Karachi, alors qu'il rentrait chez lui après avoir déposé sa fille à l'école. Il a été pris pour cible par des hommes armés qui ont criblé le véhicule de balles, à bout portant. Il a reçu deux balles dans la poitrine, deux au visage et une balle dans le bras. Sa mort a été instantanée.

Irfan Ali Mehr n'exerçait pas les fonctions d'avocat indépendant car il était employé en qualité de salarié du Conseil du barreau du Sindh.

Le Conseil du barreau de Karachi, l'Association du barreau de la Haute Cour du Sindh et la communauté judiciaire de toute la province ont fait part de leur colère et annoncé leur boycott des procédures judiciaires devant les tribunaux.

## *Celles et ceux qui en ont réchappé*

ARGENTINE – 13 mars 2021

### *Ariel González Zeballos*

*Victime de 18 tirs d'armes à feu dans une station-service*



Ariel González Zeballos, 52 ans, a reçu plusieurs appels sur son téléphone portable de la part d'une personne qui insistait sur le fait qu'elle avait besoin de ses services pour une affaire urgente dans laquelle il était impliqué. Un rendez-vous lui a été donné pour le lundi suivant l'interlocuteur, prétextant de l'urgence a demandé à le rencontrer impérativement le lendemain. Le rendez-vous a été pris dans une station-service Axion à Boedo et Baigorria, dans le nord-ouest de Rosario où Ariel González Zeballos a été pris en embuscade dans sa voiture par au moins deux motocyclistes qui ont tiré les deux coups de feu sans un mot. Le tireur est ensuite descendu de la moto a ouvert la portière du véhicule et a tiré trois autres coups de feu à bout portant sur le conducteur. Il a été transféré à l'hôpital Eva Perón dans un état grave où il a été soigné et opéré. Il présentait de multiples blessures par balle sur le corps. La carrosserie du véhicule de la victime portait 9 impacts de balles côté conducteur. Les enquêteurs ont retrouvé 15 douilles à côté du véhicule.

Célèbre avocat pénaliste de Rosario, Ariel González Zeballos était notamment l'avocat d'Ezequiel « Parasito » Fernández, assassiné le 19 avril 2018 avec son frère José Horacio « Grasa » Fernández et Gerardo « Grand-père » Abregú, lors d'une embuscade à Granadero Baigorria prétendument liés à un gang de la drogue de Rosario : « Los Monos ». Il est le père de l'actuel procureur du MPA, Ramiro González Raggio. En 2009, il a été impliqué dans une affaire de blanchiment d'argent dans laquelle Mario Segovia, mieux connu comme le « Roi de l'éphédrine » a été condamné. Il avait été placé en détention provisoire pendant un mois, mais il avait été finalement acquitté.

MEXIQUE – 13 décembre 2021

### *Carlos Mata*

*L'avocat qui dirige la fondation Delos, consacrée à la défense pro bono, échappe à un attentat grâce au blindage de son véhicule.*



Carlos Mata, avocat et directeur général de la fondation Delos, qui consacre ses activités à la défense pro bono, syndicaliste, a été victime d'une agression dans le quartier Jardines de Santa Clara à Ecatepec, dans l'État de Mexico. Deux hommes à moto ont tiré sur la camionnette dans laquelle il se trouvait. Une vidéo a capturé le moment où les deux motocyclistes ont tiré directement sur l'avocat et syndicaliste d'Ecatepec. Les fenêtres présentent au moins six impacts de balles.

Il a survécu parce que le véhicule de dans lequel il se trouvait était blindé. L'avocat et dirigeant syndical a déclaré qu'il déposerait les plaintes correspondantes auprès du Bureau du Procureur général de l'État de Mexico (FGJEM) pour tentative d'assassinat.

COLOMBIE – 30 septembre 2021

## *Gloria Estella Becerra López*

*Gravement blessée lors d'une attaque lors d'une attaque à La Estrella après avoir quitté la prison à sécurité maximale d'Itagüí.*

Gloria Estella Becerra López, 51 ans, avocate pénaliste de la Corporación Humanitaria Justicia al Derecho, a été gravement blessée par des tueurs à gages lors d'une attaque à La Estrella, après avoir quitté la prison à sécurité maximale d'Itagüí. Elle était en compagnie de son neveu, Ricardo Rojas Becerra, étudiant en droit à l'Université autonome d'Amérique latine, qui a été tué. Ils ont été suivis par quatre hommes armés sur deux motos. Deux des quatre hommes ont été capturés.

Gloria Estela Becerra López, intervenait dans des affaires pénales sensibles dans la Valle de Aburrá. Elle était notamment bien connue dans les milieux judiciaires de Medellín, pour avoir défendu plusieurs des principaux dirigeants du crime organisé de la vallée d'Aburrá. Parmi ses clients figurent Julián Andrey González Vásquez ("Barny"), Édinson Rodolfo Rojas ("Pichi Gordo") et Camilo Rendón Castro ("el Saya"), dirigeants de "la Terraza" et "la Oficina" ; les deux premiers sont actuellement en probation, le temps de finir de purger des peines pour homicide.

Elle était notamment intervenue entre novembre 2015 et février 2016, dans une affaire sensible de coopération avec la justice lors de laquelle des dirigeants avaient accepté de fournir des informations pour aider à l'enquête de plusieurs meurtres. Mais le processus n'a pas abouti, car il a provoqué des affrontements au sein du parquet lui-même, sur le bien-fondé de telles négociations, et il a été annulé par l'instance supérieure. De ce fait, les dirigeants n'avaient pas obtenu les réductions de peine qu'ils réclamaient. Elle défendait également Mauricio Asprilla, un leader communautaire du secteur de Zafra, arrêté en 2017 pour des liens présumés avec le gang Los Pajaros de Belén.

La tentative d'assassinat pourrait être liée à une lutte pour le pouvoir au sein de « la Terraza ». Elle pourrait également avoir pour origine un différend entre l'avocate et le gang connu sous le nom de « los Triana », pour le paiement des honoraires d'une affaire judiciaire et l'ordre de la tuer serait venu de la prison d'Itagüí.

Gloria Estella Becerra López travaillait avec la Corporación Humanitaria Justicia al Derecho, (la Corporation humanitaire Justicia al Derecho) qui a demandé aux autorités de lui fournir une protection immédiate.

MEXIQUE – 19 avril 2021

## *Santiago Reyes*



Santiago Reyes, surnommé « Chaguito » par ses amis, est sorti indemne d'une tentative d'assassinat. Des individus armés ont tiré sur lui à plusieurs reprises, alors qu'il circulait dans sa voiture sur la route principale de Los Cocos, de Jacagua. Originaire de la communauté Palmar Arriba de Villa González, Santiago Reyes, 51 ans, réside dans le secteur El Ciruelito, dans la partie nord de la commune de Santiago de los Caballeros, où est également installé son cabinet d'avocats. Il était connu pour sa pratique des saisies.

## PHILIPPINES – 3 mars 2021

*Angelo Karlo Guillen*

*Le secrétaire général de la section de Panay du National Union of People's Lawyers (NUPL,) victime d'une tentative d'assassinat*



Angelo Karlo «AK» Guillen, 33 ans, secrétaire général de la section de Panay du National Union of People's Lawyers (NUPL) a été violemment agressé par deux hommes masqués non identifiés alors qu'il se rendait à pied de sa voiture vers sa pension de famille à Barangay Villa Anita, à Iloilo City. Les assaillants l'ont frappé avec un tournevis à la tête et au cou. Deux autres hommes sur deux motos sont arrivés quelques instants plus tard et se sont enfuis avec les assaillants qui ont pris son sac contenant son ordinateur portable et quelques documents. Un tournevis de 25 centimètres était toujours partiellement enfoncé dans sa tempe gauche lorsqu'il a été transporté dans un hôpital d'Iloilo.

La police a déclaré que le mobile du coup de presque mortel aurait pu être un vol mais les assaillants n'ont pas récupéré son portefeuille, son téléphone portable et d'autres objets de valeur. Les confrères de Guillen pensent que les assaillants avaient l'intention de le tuer.

Dans un communiqué, le Barreau intégré des Philippines (IBP) a qualifié l'attaque de «tentative d'assassinat effrontée et sanglante contre l'avocat des droits de l'homme, de l'intérêt public et des peuples autochtones, Angelo Karlo Guillen.»

Angelo Karlo Guillen défend 16 membres des autochtones Tumandok qui ont été arrêtés dans les provinces de Capiz et Iloilo, le 30 décembre 2020, pour possession illégale d'armes à feu et d'explosifs et pour des liens présumés avec des rebelles communistes. Il est également avocat dans l'une des 37 pétitions contestant la constitutionnalité de la loi antiterroriste devant la Cour suprême.

L'attaque contre Guillen fait suite à l'assassinat, le 28 février, de la présidente du Barangay Roosevelt, Julie Catamin, un témoin clé de la défense du Tumandok représenté par Guillen. Au moins neuf Tumandok ont été tués l'an dernier lors des raids du Rizal Day par l'armée et la police contre le groupe autochtone, qui s'oppose à un projet de barrage gouvernemental qui, selon eux, inonderait leurs terres ancestrales.

Le 1<sup>er</sup> mai 2020, il avait arrêté par la Police nationale philippine (PNP), alors qu'il venait apporter une assistance juridique à un groupe de manifestants à Iloilo.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol XI, 2021, p. 175).

**INDE – 18 décembre 2021: Alka Srikant More Patil**, victime d'une tentative de meurtre par 10 personnes dans le quartier du bazar de Thakkar, à Nashik, après avoir saisi la justice pour des clients dénonçant des faits de corruption dans la gestion des œuvres des membres du panchayat Samiti et d'autres à Amalner, dans le district de Jalgaon

Alka Srikant More Patil a exposé dans sa plainte à la police de Sarkarwada que le groupe l'avait battue, aspergée d'essence et lui avait également arraché sa chaîne en or d'une valeur de Rs 40 000 (environ 450 €). Plus tard, ils l'ont même menacée de la tuer. La police de Sarkarwada a arrêté et incarcéré les 10 personnes, toutes originaires de Talwade, Amalner, dans le district de Jalgaon, pour tentative de meurtre et intimidations criminelles.

## BIÉLORUSSIE – 19 février 2021

### *Maksim Conon*

*Condamné à 12 jours d'arrestation pour avoir prétendument participé à une action de protestation non autorisée*



En octobre 2020, le tribunal du district Oktyabrsky de Minsk a reconnu Maksim Conon coupable d'avoir commis une infraction au Code des infractions administratives (violation de la procédure d'organisation d'événements de masse) et l'a condamné à 12 jours d'arrestation pour avoir participé à une action de protestation non autorisée près de Braslav. En novembre 2020, il a été arrêté l'entrée du bureau du KGB, où il s'était rendu pour assister la journaliste Katsiaryna Barysevich. Il a été envoyé au centre de détention provisoire de Baranovichi pour y subir une détention administrative.

Le 19 février 2021, la Commission de qualification du ministère de la Justice a décidé de priver Maksim Conon de sa licence d'avocat. Selon les motifs de la Commission, Maksim Conon a violé l'art. 18, de la loi "sur la défense et l'activité d'avocat et les paragraphes 3, 7, 8, 9 du règlement sur les activités professionnelles », en ayant commis une infraction administrative, discréditant ainsi le titre d'avocat et le barreau, délit incompatible avec le titre d'avocat, en vertu du Règlement de déontologie des avocats.

## BIÉLORUSSIE – 25 septembre 2021

### *Ludmiła Kazak*

*Arrêtée, condamnée et radiée du barreau parce qu'elle défend Maria Kolesnikova, la figure de proue de l'opposition au régime*



Ludmiła Kazak, devenue la nouvelle avocate de la cheffe de l'opposition Maria Kolesnikova (Maryia Kalesnikava) à la suite de l'arrestation d'Ilya Salei, a été arrêtée le 19 février 2021. Un porte-parole de la police a déclaré officiellement à l'agence Interfax-Ouest qu'elle avait été arrêtée dans le cadre d'une « procédure administrative » et qu'elle se trouvait dans l'un des commissariats de police de Minsk. Il n'a pas été précisé pour quel acte précis elle avait été arrêtée.

Ludmiła Kazak a été libérée le 25 septembre 2021 après qu'un tribunal l'a reconnue coupable de « désobéissance à un ordre légal » d'un policier (article 23.4 du Code des infractions administratives) et condamnée à une amende de 220 euros. L'avocate a déclaré que l'arrestation et l'amende administrative étaient liées à sa représentation légale de Maria Kolesnikova.

Le 9 septembre 2020, –le jour de l'arrestation de l'avocat de Maria Kolesnikova, Ilya Salei, Ludmila Kazak avait annoncé aux médias que Maria Kolesnikova avait été mise en accusation pour tentative de coup d'État et atteinte à la sécurité nationale.

Le 19 février 2021, la Commission de qualification du ministère de la Justice a décidé de lui retirer sa licence d'avocat. Selon le communiqué de presse du ministère de la Justice, cette décision a été prise sur la base du fait d'avoir commis une infraction administrative en vertu de l'art. 23.4 du Code administratif.

## BIÉLORUSSIE – 3 novembre 2021

### *Leanid Sudalenka*

*Le dirigeant de l'agence de Viasna à Homiel, condamné à trois ans d'emprisonnement par le tribunal de district de Centralny à Homiel.*



Leanid Sudalenka, 55 ans, avocat de la branche de Homiel (en biélorusse : Гомель) ou Gomel (en russe : Гомель) de l'Human Rights Centre Viasna (HRC Viasna), groupe biélorusse de défense des droits de l'homme, a été condamné à l'issue d'un procès à huis clos, le 3 novembre 2021 à trois ans d'emprisonnement par le tribunal de district de Centralny à Homiel. Le tribunal a condamné également l'assistante bénévole de Viasna, Tatsiana Lasitsa, à deux ans et demi de prison, Leanid Sudalenka dirigeait l'agence de Viasna à Homiel, où Tatsyana Lasitsa travaillait bénévolement. Ils étaient tous les deux accusés d'avoir «organisé et participé activement à des actes

commis en groupe et portant atteinte de manière flagrante à l'ordre public», c'est-à-dire d'avoir soutenu le mouvement de contestation qui a éclaté dans le pays en août 2020, après la réélection dans des conditions électorales contestées de Loukachenko.

Lors de son réquisitoire, le 13 octobre, le procureur qui réclamait trois ans de prison contre les deux accusés, n'avait présenté qu'une seule «preuve» : une publication sur Facebook où Sudalenka proposait d'acheter du bois de chauffage pour la famille d'un manifestant arrêté lors des manifestations pacifiques de 2020.

Le 5 janvier 2021, le cabinet de Leanid Sudalenka avait été perquisitionné par des agents du Département principal de lutte contre le crime organisé et la corruption du ministère de l'Intérieur sur le fondement d'un mandat de perquisition concernant une autre affaire pénale ouverte en décembre 2020 contre un militant de l'opposition à Homiel, Uladzimir Nepomniashchykh. Leanid Sudalenka avait ensuite été conduit au Bureau de lutte contre le crime organisé pour y être interrogé en qualité de simple témoin

Le 18 janvier 2021, la Commission d'enquête avait procédé à l'arrestation de Leanid Sudalenka et elle l'avait interrogé pendant plusieurs heures sans lui accorder l'accès à son avocat. Le 1<sup>er</sup> février 2021, il avait été inculpé d'« organisation et préparation d'actions portant gravement atteinte à l'ordre public et financement de telles activités » en vertu de l'article 342 du Code pénal biélorusse. De son côté, le 21 janvier 2021, Tatsiana Lasitsa, qui travaillait avec Léanid Sudalenka, avait été arrêtée à l'aéroport de Minsk par des agents du ministère de l'Intérieur alors qu'elle tentait de se rendre de la Biélorussie en Lituanie.

Le 14 janvier 2022, le tribunal régional de Homiel a rejeté l'appel de Leanid Sudalenka. Le 26 janvier 2022, il a été transféré à la colonie pénitentiaire n°3 près de Viciebsk, pour purger sa peine de trois ans d'emprisonnement. Il a été libéré le 21 juillet 2023, après avoir passé deux ans et demi en prison. Pendant les 9 derniers jours avant sa libération, Leanid Sudalenka a été enfermé dans une cellule disciplinaire, forcé de dormir nu sur un sous-sol humide avec seulement du papier toilette comme oreiller, rappelant brutalement les conditions inhumaines auxquelles sont confrontés Le 4 août 2023, il a annoncé sur son compte Twitter qu'il avait quitté la Biélorussie.

Le 1er novembre 2023, la commission d'enquête de la région de Homiel a ouvert une nouvelle procédure pénale contre lui pour «facilitation d'activités extrémistes ». Il encourt une peine de prison pouvant aller jusqu'à six ans.

CHINE/HONG KONG – 16 avril 2021

## *Margaret Ng Ngoi-ye*

*Condamnée à 12 mois de prison avec sursis pour avoir organisé des manifestations « non autorisées » contre la loi d'extradition et d'y avoir participé en août 2019.*



Le 16 avril 2021, Margaret Ng, avocate membre de la Hong Kong Law Society a été condamnée à 12 mois de prison avec sursis pour d'avoir organisé deux manifestations « non autorisées » et d'y avoir participé les 18 et 31 août 2019. En 2019, Margaret Ng avait défilé en tête des manifestations contre la loi d'extradition, en estimant qu'il permettait à la Chine de réclamer l'extradition d'à peu près n'importe qui se trouvant sur le territoire hongkongais. Le 18 avril 2020, elle avait été arrêtée par la police de Hong Kong qui a procédé à une vague d'arrestations, interpellant chez elles de nombreuses personnalités connues et reconnues pour leur

engagement dans le combat démocratique. Parmi les douze hommes et deux femmes visés par le coup de filet à ses côtés, l'avocat catholique et fondateur du Parti démocratique, Martin Lee, 81 ans, qualifié de « père du mouvement démocratique de Hongkong. Ils ont pour la plupart été relâchés immédiatement sous caution, et ont été invités à se présenter au tribunal de première instance. En août 2023, sa condamnation d'avril 2021 pour organisation d'une manifestation non autorisée est annulée par la cour d'appel mais la condamnation pour participation à la manifestation a été maintenue.

Le 29 décembre 2021, Margaret Ng, membre du conseil d'administration du média pro-démocratie en ligne *Stand News*, a été à nouveau arrêtée, en même temps que six autres personnes proches de *Stand News* (notamment Albert Ho et Martin Lee) et accusée de « publication séditieuse » en vertu d'une loi de l'époque coloniale réprimant l'impression la distribution de documents séditieux. Elle a été libérée sous caution le lendemain avec les cinq détenus.

Le 11 mai 2022, Margaret Ng, a été une nouvelle fois arrêté pour avoir créé (notamment avec le cardinal Joseph Zen, âgé de 90 ans) un fonds de secours le « *612 Humanitarian Relief Fund* » — aujourd'hui dissous — destiné à financer la défense des militants interpellés lors des manifestations prodémocratie en 2019. La police de la sécurité les a accusés de « collusion avec des forces étrangères ». Tous ont été libérés sous caution.

Commencé le 1<sup>er</sup> novembre 2022, leur procès a duré deux mois au palais de justice de West Kowloon à Hong Kong. Ng a demandé au tribunal de Hong Kong d'empêcher la police de lire des documents confidentiels saisis et d'ordonner la restitution de tout document protégé par le secret professionnel. Elle a également demandé au tribunal d'empêcher la force d'accéder, d'examiner ou d'utiliser ces documents sans son consentement. Le 21 novembre 2022, cinq des prévenus, dont Margaret Ng et le cardinal Zen, ont été condamnés à 4 000 dollars d'amende (490 euros) pour non-respect de l'obligation d'enregistrement du fonds, car il ne s'agissait pas selon la juge d'une œuvre caritative mais d'une société dont l'activité « pouvait affecter l'ordre public, la paix et la sécurité nationale » en vertu de la loi sur la sécurité nationale en vigueur à Hong Kong.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.11, 2021, p. 154).

## CHINE/HONG KONG – 28 mai 2021

*Albert Ho Chun-Yan*

*Condamné à 18 mois de prison pour « organisation et incitation à participer à des rassemblements illégaux ».*



Albert Ho, condamné à 18 mois de prison pour « organisation et incitation à participer à un attroupement illégal » pour avoir sciemment participé et incité d'autres à participer à des rassemblements illégaux les 18 août, 1er octobre, 20 octobre 2019 et 4 juin 2021. Il a été également condamné à 12 mois de prison (avec sursis pendant deux ans) pour la première infraction ; 18 mois de prison pour la deuxième infraction et respectivement à 16 mois et 10 mois de prison pour les troisième et quatrième infractions. Il a été immédiatement emprisonné pour y purger sa peine de 18 mois

de prison. Selon le collègue de Ho, même à la veille de son arrestation, il était plutôt inquiet du sort des avocats chinois des droits de l'homme et des accusés qu'il défendait. Lorsque des organisations d'avocats étrangers lui ont proposé de l'aide, il a refusé et leur a demandé de se concentrer sur l'aide aux avocats des droits de l'homme en Chine.

Albert Ho Chun-yan a été libéré sous caution lundi 22 août à 17h20 après avoir été emprisonné pendant de 15 mois pour rassemblement illégal.

Albert Ho Chun-yan, 70 ans, est un avocat des droits de l'homme et leader pro-démocratie à Hong Kong. Il a fait ses études dans la région, et est diplômé de la faculté de droit de la prestigieuse université de Hong Kong. Il a été admis comme avocat en 1977, et nommé notaire public de Common law en 1988. Après le massacre du 4 juin 1989, Albert Ho a créé son propre cabinet d'avocats, qui est devenu plus tard l'un des célèbres cabinets d'avocats de Hong Kong.

Il a cofondé le Parti démocrate de Hong Kong, qui est devenu plus tard le parti le plus influent du Conseil législatif de Hong Kong dans les années 1990. Début 2007, il a créé le China Human Rights Lawyers Concern Group. En rapportant et en soutenant les actions des avocats des droits de l'homme en Chine, il espérait introduire l'État de droit et plaider pour la protection des avocats des droits de l'homme en Chine continentale. Il a été l'ancien président (2014-2019), et vice-président (2019-2021) de la Hong Kong Alliance in Support of Patriotic Democratic Movements of China (Hong Kong Alliance), qui a organisé la veillée annuelle aux chandelles à Victoria à Hong Kong.

Depuis 2019, il a dû à faire face à diverses accusations criminelles pour avoir exercé pacifiquement son droit de réunion. Le 19 septembre 2019, il a été attaqué par un groupe d'hommes armés de barres de métal alors qu'il sortait de la station de métro Tin Hau. Il a été suivi par un groupe vêtu de noir et battu. Le 1er octobre 2019, jour de la fête nationale de la République populaire de Chine, Albert Ho Chun-yan et ses collègues de l'Alliance de Hong Kong ont organisé une manifestation pour sensibiliser le public aux violations des droits de l'homme en Chine et exprimer leur inquiétude quant au fait qu'il n'y aurait pas de célébration de bougies annuelles. La plupart de ses amis et collègues membres du Parti démocrate sont désormais derrière les barreaux ; Hong Kong Alliance, une organisation dont il était autrefois président et vice-président, et le Lawyers Concern Group ont été contraints de se dissoudre.

## CHINE/HONG KONG – 13 décembre 2021

*Chow Hang-tung*

*Condamnée à deux reprises en un mois à un total de 22 mois de prison pour avoir voulu organiser une veillée commémorant la répression de Tiananmen*



Le 13 décembre 2021, un tribunal de district de Hong Kong a condamné Chow Hang-tung à la peine de 12 mois pour avoir sciemment participé à une manifestation non autorisée et incité d'autres personnes à faire de même lors de la veillée aux chandelles pour commémorer la répression de Tiananmen en juin 2021. Le rassemblement avait été interdit par la police, officiellement pour des motifs liés au COVID-19.

Chow Hang-tung avait été arrêtée une première fois par la police le 4 juin 2021 : alors qu'elle quittait son cabinet et accusée de « faire de la publicité et de promouvoir des rassemblements non

autorisés ». Elle a été libérée sous caution après 33 heures de détention. Mais elle avait été arrêtée de nouveau le 30 juin 2021 après révocation de sa caution, pour avoir rédigé des articles dans les médias qui constituaient selon la police « une incitation à d'autres personnes à participer à un rassemblement non autorisé. » Libérée une nouvelle fois sous caution le 5 août, elle a été encore arrêtée le 8 septembre pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'État » pour avoir refusé de remettre les données demandées par la police. Le 4 janvier 2022, le tribunal de West Kowloon à Hong Kong a condamné Chow Hang-tung, à 15 mois de prison pour avoir « incité d'autres personnes à participer sciemment à un rassemblement non autorisé », sur la base de deux articles qu'elle a écrits au sujet de la veillée. Sur les 15 mois, 10 doivent être purgés consécutivement à la peine de 12 mois prononcée par un tribunal de district le 13 décembre 2021. Au total, elle a été condamnée à un total de 22 mois de prison, tout en faisant également face à deux accusations distinctes en vertu de la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong.

À la suite de l'appel relevé par Chow Hang-tung la Haute Cour de Hong Kong a toutefois annulé le 14 décembre 2022, la condamnation prononcée le 13 décembre 2021. Il a jugé que l'interdiction de la veillée par la police de Hong Kong en 2021 était disproportionnée parce qu'elle n'a pas sérieusement envisagé d'autres possibilités, notamment des mesures moins restrictives qui auraient permis ou facilité le rassemblement tout en minimisant les risques de transmission du COVID. En ce qui concerne l'« incitation à participer », le juge a convenu avec le tribunal de première instance que les articles publiés par Chow Hang-tung démontraient son intention d'inciter d'autres personnes à participer à la veillée, mais il a jugé que puisque l'interdiction de la police était illégale à l'origine, inciter les gens à y assister ne constituait pas une infraction pénale.

Malgré l'annulation de sa condamnation, Chow Hang-tung, est demeurée en détention depuis qu'elle a été arrêtée en septembre 2021, car elle fait l'objet de deux autres poursuites pénales. Elle risque une peine supplémentaire, jusqu'à 10 ans de prison.

**CHINE - 20 décembre 2021 - Joy Luk**, 44 ans, célèbre avocate aveugle de Hong Kong, a quitté Hong Kong par un vol vers Toronto via la Corée du Sud, après avoir dû subir un nouvel interrogatoire de la part des services de police. Elle a annoncé que son départ était définitif et qu'elle avait demandé le statut de réfugiée au Canada, en raison du harcèlement qu'elle subit de la part des autorités pour son activisme politique et de ses craintes pour sa sécurité.

CHINE – 14 décembre 2021

## *Chen Jiahong*

*Condamné à trois ans de prison pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'État », par le tribunal populaire intermédiaire de Yulin, pour avoir affiché un slogan en calligraphie chinoise.*



Chen Jiahong, 55 ans, un avocat des droits de l'homme du Guangxi a été condamné par le tribunal populaire intermédiaire de Yulin, de la région de la région autonome Zhuang du Guangxi, à trois ans de prison pour «incitation à la subversion du pouvoir de l'État». Aucun avocat n'était présent pour représenter Chen lors de l'audience. Lui-même a entendu la décision par liaison vidéo depuis le centre de détention.

Chen Jiahong– qui est bien connu comme un éminent critique des autorités au pouvoir –était poursuivi pour avoir publié sur les réseaux sociaux un slogan « Organisez un assassinat, liquidez cette bureaucratie maléfique et promouvez la démocratie » en calligraphie chinoise.

La décision a été rendue 18 mois après son procès pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'État » qui avait eu lieu le 22 juin 2020, devant le tribunal intermédiaire de Yulin. Chen n'a pas assisté au procès en personne, en raison des restrictions liées au COVID-19. Chen a déclaré au tribunal qu'il avait été victime d'abus policiers, mais les juges ont refusé d'en tenir compte.

Chen Jiahong avait été arrêté le 29 avril 2019 par les autorités du Guangxi, peu après avoir publié une vidéo sur les réseaux sociaux dans laquelle il critiquait le Parti communiste chinois et le président Xi Jinping, et il appelait la Chine à évoluer vers un gouvernement plus démocratique et constitutionnel. Il a été placé en détention au centre de détention de Yulin dans le Guangxi, pour "'incitation à la subversion du pouvoir de l'État".

Placé en détention au centre de détention de Yulin dans le Guangxi, pour "'incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat", il avait désigné Lu Siwei pour le défendre afin d'empêcher les autorités de le contraindre à être défendu par un avocat nommé par le gouvernement. Mais la police n'a autorisé Lu à lui rendre visite quand 6 décembre 2019, alors qu'il était détenu depuis plus de sept mois, et alors qu'il avait fait l'objet d'une inculpation en août. Selon certaines sources, Chen a déclaré à son avocat Lu qu'il avait été privé de sommeil est victime de troubles alimentaires par ses gardes parce qu'il refusait d'admettre sa culpabilité.

En décembre 2019, la police avait déclaré mener une enquête plus approfondie sur l'affaire le procès avait été reporté à l'année 2020 à la demande du parquet local. En mars 2020, le tribunal avait notifié à Lu Siwei qu'il ne pouvait pas rendre visite à Chen Jiahong car celui-ci aurait renoncé à le conserver comme avocat.

Auparavant, Chen Jiahong avait été une des victimes de la grande répression du 9 juillet 2015 contre les avocats en raison de son implication dans des affaires «sensibles». Il avait appelé à la libération de ses confrères arrêtés lors du «709 Crackdown».

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.XI, 2021, pp.60,155).

TURQUIE – 15 février 2021

## *Eren Keskin*

*A nouveau condamnée à 6 ans et trois mois de prison pour avoir accepté d'être corédacteur en chef d'Özgür Gündem.*



Le 15 février 2021, Eren Keskin a été une nouvelle fois condamnée, cette fois-ci par le 23<sup>e</sup> tribunal correctionnel d'Istanbul à six ans et trois mois de prison pour « appartenance à une organisation terroriste armée » dans le cadre du « procès principal » du journal Özgür Gündem. Mais elle a été déclarée cependant non coupable de « troubles de l'unité et de l'intégrité de l'État ». L'éditeur du journal et le rédacteur en chef ont également été condamnés à six ans et trois mois pour « appartenance à une organisation terroriste ». Elle avait été arrêtée, le 25 août 2016, après la fermeture du journal pro-kurde Özgür Gündem ("programme libre"), journal de gauche fermé le 16 août précédent, en vertu de l'état d'urgence, mais libérée le jour même sous contrôle judiciaire. Elle s'était vue signifier, le 23 mars 2016, sa mise sous contrôle judiciaire et son interdiction de sortie du territoire turc. Elle était poursuivie pour avoir accepté la fonction de « corédacteur en chef » du journal de 2013 à 2016, dans le cadre de la campagne en faveur de la survie du journal à une période où de nombreuses poursuites étaient engagées contre les rédacteurs en chef, les écrivains et les journalistes du journal. Depuis, Eren Keskin figurait parmi les neuf accusés du « procès principal » d'Özgür Gündem pour « appartenance à une organisation terroriste » et « atteinte à l'unité et à l'intégrité de l'état ».

Elle a été condamnée à plusieurs reprises. Le 29 mars 2018, le tribunal d'Istanbul a condamné Eren Keskin à sept ans et demi de prison pour des articles qu'elle avait publiés dans le quotidien Özgür Gündem. Dans une autre affaire, elle a été condamnée à 6 mois de prison pour avoir insulté les forces de sécurité de l'État dans un autre article paru en 2016 dans la même publication, intitulé "Radical Evil". La peine d'emprisonnement a été convertie en une amende de 3000 livres turques.

Le 21 mai 2019, la 14<sup>e</sup> section du tribunal correctionnel d'Istanbul l'a condamnée à 3 ans et neuf mois de prison pour "propagande d'une organisation terroriste" en vertu de l'article 7(2) de la loi contre le terrorisme pour avoir accepté d'être corédactrice en chef en alternance de journal Özgür Gündem.

Au total, elle aura été l'objet de 143 procédures, dont certaines ont été jointes par la suite, en relation avec sa participation au journal. À ce jour, elle a été condamnée à un total de 17,5 ans de prison et à plus de 400 000 TL

Avocate et journaliste d'origine kurde par son père, elle a notamment fondé le projet Aide juridique pour les femmes qui ont été violées ou abusées sexuellement et fondé Gözaltında Cinsel Taciz ve Tecavüze Karşı Hukuki Yardım Bürosu - un Bureau d'aide juridique qui fournit des services gratuits aux femmes violées ou agressées sexuellement par les Forces de Sécurité Nationale - pour dénoncer les violences aux femmes dans les prisons turques. En 1994, elle a fait l'objet d'une tentative de meurtre alors qu'elle travaillait à la section d'Istanbul de l'Association des Droits de l'homme (IHD). Les menaces de mort se sont multipliées lorsqu'elle a défendu Abdullah Öcalan, dirigeant du PKK, en 1999. En 2001 elle a été à nouveau victime d'une tentative de meurtre.

TURQUIE – 28 mai 2021

## *Selahattin Demirtaş*

*Condamné à trois ans et demi de prison pour avoir critiqué le président turc Recep Tayyip Erdogan dans un discours*



Le 22 mars 2021 Selahattin Demirtaş, l'ancien co-dirigeant du Parti démocratique des peuples (HDP), pro-kurde, emprisonné depuis le 4 novembre 2016, a été condamné à trois ans et demi de prison pour avoir « insulté » le président Erdogan dans un discours en décembre 2015, affirmant que le président avait « voleté de couloir en couloir » lors d'une conférence à Paris, dans l'espoir de se faire prendre en photo avec le président russe Vladimir Poutine. "Mon seul regret concernant ce discours est d'en avoir dit trop peu", a déclaré Demirtaş au tribunal, selon son avocat Ramazan Demir. La Cour régionale de justice d'Ankara a annulé le 25 avril 2022 la décision et l'a renvoyée devant la Haute Cour pénale

turque.

Depuis son arrestation 2016, le coprésident du Parti démocratique du peuple (HDP), pro-kurde, n'a cessé d'être jugé et condamné dans diverses affaires. Il a précédemment été condamné, le 4 décembre 2018, à quatre ans et huit mois pour 4 ans et 8 mois de prison pour « propagande terroriste » par la 26ème chambre du tribunal correctionnel d'Istanbul pour un discours prononcé à l'occasion du nouvel an kurde (Newroz), qualifié de « propagande terroriste » alors qu'ils avaient été salués par la presse internationale comme un « grand message de paix ». La Cour de cassation a confirmé cette peine de prison.

Le 20 novembre 2018, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que sa détention depuis novembre 2016 était de nature politique et a demandé sa libération, mais le président Erdogan a répondu qu'aucune décision de cet ordre ne serait prise. Et il a été obéi par la justice turque.

Le 2 septembre 2019, le tribunal de Sincan, près d'Ankara, avait ordonné sa libération en attendant son procès, mais le parquet a exigé sa nouvelle arrestation avant qu'il puisse être libéré en raison des poursuites dans l'affaire principale qui le concerne, « Procès dit de Kobané » ; liée aux manifestations de Kobané en 2014 dans le sud-est, à majorité kurde. Pour lesquelles il est accusé d'avoir causé la mort de 37 personnes pour avoir soutenu les protestations contre la réaction passive de la Turquie lorsque l'État islamique a assiégé Kobané.

Le 25 avril 2022, Selahattin Demirtaş a été à nouveau condamné à deux ans et six mois d'emprisonnement pour avoir « ciblé des responsables qui ont participé aux efforts antiterroristes » en raison de ses critiques à l'égard de l'ancien procureur général d'Ankara. Lors d'un procès devant la 19e chambre du tribunal correctionnel d'Ankara, il avait déclaré: « Je ne laisserai personne s'en tirer, [nous] lui demanderons des comptes ».

Ancien candidat à la présidentielle et l'un des principaux rivaux du président turc Recep Tayyip Erdogan, ancien coprésident du Parti démocratique des peuples (HDP, pro-Kurde), l'ancien député est en détention depuis son arrestation en novembre 2016. Accusé par Ankara de « terrorisme », il risque jusqu'à 142 années de prison s'il est reconnu coupable dans son principal procès.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.XI, 2021, p. 44).

TURQUIE – 7 juin 2021

## *Sevda Özbingöl Çelik*

*Arrêtée et condamnée à 11 ans et 6 mois de prison pour « assistance à une organisation terroriste.*



Sevda Özbingöl Çelik ancienne vice-présidente provinciale du HDP Urfa, a été condamnée le 7 juin 2021 à 11 ans et 6 mois de prison par la sixième chambre du tribunal de Şanlıurfa pour « appartenance à une organisation terroriste » et « opposition à la loi sur les réunions et manifestations » soit à 6 ans et 6 mois pour « appartenance présumée à une organisation terroriste », 3 ans et 9 mois au total pour 3 événements différents auxquels elle a participé pour opposition à 2911, et 1 an et 3 mois pour "faire de la propagande pour une organisation terroriste". Par ailleurs, les mesures de contrôle judiciaire

et l'interdiction de voyager qui lui avaient été précédemment imposées restent en vigueur.

La condamnation à son encontre n'est pas définitive et ses avocats ont déclaré qu'ils feraient appel de la condamnation, et elle restera libre jusqu'à ce que son appel soit interjeté. Une requête sera déposée auprès de la Cour régionale de justice de Gaziantep contre la décision.

Sevda Özbingöl Çelik du barreau de Şanlıurfa avait été arrêtée le 12 mars 2020, et son domicile et son bureau avait été perquisitionnés dans le cadre d'arrestations et de perquisitions coordonnées dans les domiciles et les bureaux de 11 avocats des barreaux de Diyarbakır, Urfa and Şırnak,

Le parquet d'Urfa a dans un premier temps ouvert une enquête à son encontre pour « assistance à une organisation terroriste » (article 220/7 du code pénal turc). Le 17 mars 2020, la magistrature avait ordonné la détention provisoire de Sevda Özbingöl Çelik à Urfa, sur la base de « sa représentation d'individus accusés d'appartenance à une organisation terroriste » en tant qu'avocate et de « ses visites à la prison ». Elle a été libérée le 11 décembre 2021 sous condition de contrôle judiciaire et d'interdiction de voyager lors de la quatrième audience de l'affaire dans laquelle elle a été jugée après 9 mois de détention dans la prison fermée de type T d'Urfa.

Les accusations portées contre elle étaient liées à sa participation à des rassemblements pacifiques « non autorisés » entre 2013 et 2017 concernant les droits des femmes, les grèves de la faim de prisonniers et la responsabilité des meurtres de civils, au cours desquels la « propagande terroriste » aurait été faite à travers des banderoles et des slogans ; à ses rencontres avec ses clients en tant qu'avocate ; ses publications sur les réseaux sociaux ; et son adhésion à des associations qui ont été fermées suite à l'adoption de décrets d'urgence. En outre, les charges sont fondées sur les témoignages de deux témoins anonymes – dont l'un a par la suite retiré son témoignage –, qui affirment que Sevda Özbingöl Çelik a assuré « la communication entre les membres de l'organisation terroriste » lors de réunions avec ses clients emprisonnés et qu'elle était elle-même aurait été vu avec d'autres membres de l'organisation terroriste.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.XI, 2021, p. 168).

TADJIKISTAN – 14 juin 2021

## *Abdulmajid Rizoev*

*Condamné à 5 ans et 6 mois d'emprisonnement par le tribunal de Shokhmansur à Douchanbé pour ses publications sur Facebook.*



Le 14 juin 2021, Abdulmajid Rizoev a été condamné par le tribunal du district de Shokhmansur de Douchanbé à 5 ans et 6 mois d'emprisonnement pour « appels publics à l'exercice d'une activité extrémiste par le biais des médias ou d'Internet » en vertu de la partie 2, article 307.1 du code pénal du Tadjikistan. Le 11 août 2021, le tribunal municipal de Douchanbé a rejeté le pourvoi en cassation.

Ces dernières années, il s'est activement impliqué dans la défense des droits des habitants de Douchanbé dont les maisons doivent être démolies en raison de nouveaux projets de construction en cours. En sa qualité de conseil, il a fourni aux résidents une

représentation légale, a porté plainte en leur nom et les a informés de leurs droits à une indemnisation et à une réinstallation.

Le 18 novembre 2020, Abdulmajid Rizoev a été arrêté sans mandat dans le cadre de nouveaux projets de construction dans la ville, dans son bureau de Douchanbé par des agents des forces de l'ordre en civil. Il a été placé en détention provisoire au centre de détention n°1 de Douchanbé.

Abdulmajid Rizoev défendait d'anciens résidents d'un immeuble situé au 49, rue Bukhoro à Douchanbé, qui a finalement été démoli en février 2021, à la suite d'un long différend juridique entre les résidents et l'entrepreneur, Pulodi Plaza LLC. Avant son arrestation, Abdulmajid Rizoev avait écrit un appel au maire de Douchanbé, qui est également président du Parlement de l'Assemblée nationale du Tadjikistan, alléguant que les activités de Pulodi Plaza LLC étaient incompatibles avec les droits des résidents selon le Code du logement du Tadjikistan.

Abdulmajid Rizoev était auparavant membre de « Amparo », l'Association des jeunes avocats, qui a été dissoute par la force en 2012. Il surveille les violations des droits humains signalées au sein de l'armée tadjike et fournit une assistance juridique aux conscrits et aux soldats qui ont subi de telles violations, notamment des violences physiques et psychologiques, pendant la conscription ou le service militaire et aux habitants de Douchanbé, dont les maisons doivent être démolies.

D'après les informations reçues, il semblerait que les publications d'Abdulmajid Rizoev sur Facebook aient été indûment examinées et déformées de manière injustifiée dans le but de le dissuader de mener ses activités légitimes en faveur des droits de l'homme.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.XI, 2021, p. 164).

BURUNDI – 15 juin 2021

## *Tony Germain Nkina*

*Condamné à 5 ans de prison ferme pour « collaboration avec les rebelles qui ont attaqué le Burundi » par le tribunal de la province de Kayanza*



Tony Germain Nkina a été condamné à une peine de cinq ans de prison le 15 juin par le tribunal de grande instance de la province de Kayanza, dans le nord du Burundi. Il avait été arrêté le 13 octobre 2020 dans la province de Kayanza peu après que des attaques armées ont eu lieu dans le secteur alors qu’il rendait visite à son client, Apollinaire Hitimana, dans la commune de Kabarore pour l’assister dans un litige foncier. Il a été accusé d’avoir collaboré avec le groupe armé RED-Tabara –un groupe armé d’opposition–et inculpé d’atteinte à la sécurité intérieure de l’État. Il se trouve qu’une attaque de rebelles venait d’avoir lieu la commune

de Kabarore, fin septembre.

Huit mois après l’arrestation, le tribunal de Kayanza a condamné le 15 juin 2021, Tony Germain Nkina (et son client) à une peine de cinq ans de prison ferme pour « *collaboration avec les rebelles qui ont attaqué le Burundi* ». La décision est intervenue à l’issue d’une parodie de procès où le parquet a été dans l’incapacité de fournir la moindre preuve de collusion entre l’avocat et RED-Tabara ni de présenter le moindre témoin à charge. Il lui était notamment reproché d’avoir opéré les enquêtes auprès des victimes des attaques des rebelles pour connaître l’importance de leur préjudice. Toutefois, les seuls éléments de preuve produits contre lui concernaient ses activités passées en tant qu’avocat des droits de l’homme au sein de l’Association pour la protection des droits de l’homme et des personnes détenues (APRODH). Tony Germain Nkina était en effet l’ancien représentant local de l’APRODH dans la province de Kayanza, il avait à ce titre fourni une assistance juridique aux victimes de violations des droits de l’homme.

Tony Germain Nkina avait interjeté appel devant la Cour d’Appel de Ngozi le 16 juillet 2021. Le 29 septembre 2021, la Cour d’appel de Ngozi avait confirmé la condamnation de première instance. Fin novembre 2021, un recours avait été formé devant la Cour suprême, en dernier ressort judiciaire.

Le 8 décembre 2022, la Cour suprême de Bujumbura a annulé la condamnation à cinq ans de prison et a ordonné la tenue d’un nouveau procès en appel sans délai. Le 20 décembre suivant, la Cour d’appel de Ngozi a prononcé l’acquittement définitif de Tony Germain Nkina, et de son client, Apollinaire Hitimana. Ils ont tous les deux été libérés le 27 décembre 2022 après avoir été injustement emprisonné pendant de 2 ans pour des accusations infondées de collaboration avec un groupe rebelle.

Depuis l’arrivée au pouvoir en juin 2020 du président Évariste Ndayishimiye et malgré ses promesses de rétablir la liberté d’expression et d’association, l’hostilité du gouvernement à l’égard de la société civile et des défenseurs des droits de l’homme demeure.

CAMEROUN – 31 mai 2021

## *Amungwa Tanyi Nicodemus*

*Arrêté au Groupement Territorial de la Gendarmerie à Yaoundé, alors qu'il assistait un client*



Amungwa Tanyi Nicodemus a été arrêté le 31 mai 2021, par des gendarmes au Groupement Territorial de la Gendarmerie de Yaoundé, pour de « fausses » accusations d'incitation au terrorisme, alors qu'il assistait un client. Après s'être plaint d'une violation de la procédure pénale camerounaise dans le cas de son client, le gendarme chargé de l'enquête aurait saisi son téléphone sans mandat, affirmant qu'il aurait pris des photos dans l'établissement. En recherchant les photographies alléguées, le gendarme a trouvé d'autres photographies antérieures qui témoignaient d'abus militaires présumés dans les régions anglophones du Cameroun qui ont été qualifiées de « propagande sécessionniste ». Amungwa Tanyi

Nicodemus a aussitôt été arrêté pour « incitation au terrorisme ». Le 1er juin, le bâtonnier du Barreau du Cameroun lui a rendu visite en détention et a demandé sa libération.

Amungwa Tanyi Nicodemus a finalement été libéré au soir du 9 juin 2021 après plusieurs jours de détention au Secrétariat d'Etat de la Défense. Le barreau du Cameroun a obtenu sa libération après une lutte acharnée pour le libérer sous caution. Selon certaines informations, il a fallu trois membres du Barreau du Cameroun pour se porter caution dont la bâtonnière Claire ATtangana Bikouna par intérim du barreau.

Mais Amungwa Tanyi Nicodemus a été à nouveau interpellé et inculpé le 10 mars 2022 par un juge du tribunal militaire de Yaoundé de « sécession ». Après son interpellation, il a été détenu pendant plus de dix jours au Service central des recherches judiciaires avant d'être libéré. Le 28 septembre 2022, pour la même affaire il a été inculpé pour les mêmes faits qualifiés cette fois-ci de « tentative de corruption » par le tribunal militaire de Yaoundé.

Amungwa Tanyi Nicodemus est l'un des avocats de Sisiku Julius Ayuk Tabe, le chef emprisonné du groupe séparatiste camerounais dénommé « Ambazonia Interim Government », (gouvernement intérimaire autoproclamé d'Ambazonie, nom donné à la région anglophone du Cameroun en proie à la violence depuis 2016), ainsi que de plusieurs autres personnes arrêtées en lien avec les questions anglophones au Cameroun parmi lesquelles le journaliste Kingsley Ndjoka, emprisonné pour complicité avec les séparatistes.. Son arrestation a suscité des appels de groupes de défense des droits nationaux et internationaux. Dans un communiqué, le Centre pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique (CHRDA) a condamné l'arrestation et déclaré que « *l'éminent avocat Amungwa Tanyi Nicodemus [...] devrait être libéré immédiatement* ». Précédemment, en juillet 2019, Amungwa Tanyi Nicodemus avait été interpellé à Yaoundé par les gendarmes. Selon le média en ligne Camer.be, il aurait été tabassé avant d'être relâché.

IRAN – 2 février 2021

## *Hoda Amid*

*Condamnée à 8 ans de prison, et interdite d'exercice la profession d'avocate pour l'organisation d'ateliers éducatifs sur les droits des femmes dans le cadre du mariage*



Hoda Amid, spécialisée dans la défense des droits de l'homme et militante des droits des femmes, a appris le 13 février 2021, que, le 2 février 2021, la 36e chambre de la Cour d'appel de Téhéran avait confirmé la décision de La 15e chambre du tribunal de la révolution islamique de Téhéran prononcée le 31 octobre 2020. Elle a été condamnée à 8 ans de prison, et interdite d'exercice la profession d'avocat pendant 2 ans pour « collaboration avec le gouvernement américain hostile à la République islamique sur la question des femmes et de la famille ». En outre, il lui est interdit d'adhérer à un groupe ou à un parti politique, d'être actives sur les réseaux sociaux et de

voyager à l'étranger pendant deux ans.

Les peines prononcées en première instance n'ont été communiquées à Hoda Amid que le 12 décembre 2020. Hoda Amid a fait appel de cette décision. Le 13 février 2021, elle a été informée que la branche 36 de la Cour d'appel de Téhéran avait rendu une décision datée du 2 février 2021 confirmant la décision d'octobre 2020 rendue par la branche 15 du tribunal révolutionnaire de Téhéran.

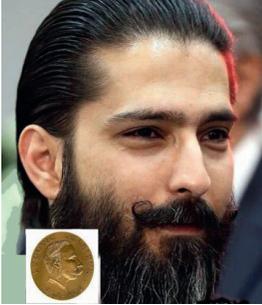
La condamnation, intervenue sans la présence des avocats, qui n'ont pas été autorisés à entrer dans la salle d'audience, repose exclusivement sur des accusations forgées de toutes pièces en vertu de l'article 508 du Code pénal islamique. Hoda Amid, qui a joué un rôle de premier plan dans l'éducation des femmes iraniennes sur les droits légaux matrimoniaux et familiaux en Iran, a été reconnue coupable de « coopération avec le gouvernement américain hostile à la République islamique sur la question des femmes » et les problèmes familiaux, en raison de son implication dans l'organisation d'ateliers éducatifs sur le mariage sur les « conditions du mariage » et « dot et travaux ménagers ».

Hoda Amid avait été arrêtée le 1er septembre 2018, en même temps que la militante des droits des femmes Najmeh Vahedi, par le service de renseignement des *pasdaran* (gardiens de la révolution). Leur placement en détention serait lié aux ateliers éducatifs qu'elles avaient organisés de 2015 jusqu'à leur arrestation en septembre 2018, dans le cadre desquels elles s'efforçaient de renforcer l'autonomie des femmes et des filles, notamment en leur apprenant comment protéger leurs droits dans le cadre du mariage. Hoda Amid avait été libérée sous caution le 4 novembre 2018 (et Najmeh Vahedi le 6 novembre 2018) après avoir été détenues pendant plus de deux mois à la prison d'Evin. Elles étaient demeurées libres depuis. Elles risquent désormais à tout moment d'être contrainte de purger leur peine.

IRAN – 13 juillet 2021

## *Amirsalar Davoudi*

*Malgré l'annulation de sa condamnation par la cour suprême, il est à nouveau condamné à **15 ans de prison et 111 coups de fouet.***



En mai 2019, Amirsalar Davoudi avait appris qu'il avait été condamné (à une date qui demeure inconnue) par la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, à 30 ans de prison au total, et 111 coups de fouet, notamment pour avoir dénoncé publiquement des violations des droits fondamentaux via sa chaîne «Without Retouch», créée sur l'application de messagerie mobile Telegram et accordé des interviews aux médias. Il avait également été condamné à une amende de 60 millions de rials (1261 €) et à une interdiction d'activité sur les réseaux sociaux pendant deux ans. Il a été reconnu coupable de quatre chefs d'accusation : « collaboration avec un État ennemi en donnant des interviews », « propagande contre l'État », « insultes envers les autorités » et « formation d'un groupe chargé de renverser l'État ». Sa plus lourde peine de 15 ans était motivée par le quatrième chef d'accusation. Aux termes des lignes directrices en matière de condamnation en Iran, Amirsalar Davoudi devait donc purger 15 années de prison.

Amirsalar Davoudi n'avait pas fait appel de la décision, puis il a décidé en novembre 2019 d'en demander la révision, les charges contre lui étant fabriquées. En 2021, la 41e chambre de la Cour suprême a accepté la demande de nouveau procès, en raison d'irrégularités dans le processus judiciaire de son procès. La 28e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran a été désignée pour le nouveau procès. Le 13 juin 2021, Amirsalar Davoudi a été libéré sous caution de 20 milliards IRR de la prison Rajaie Shahr, après avoir passé deux ans et sept mois en prison. Sa libération provisoire a été précédée par la décision de la 41e chambre de la Cour suprême d'accepter la demande de nouveau procès.

Malgré la révocation de la peine de 30 ans de prison et 111 coups de fouet d'Amirsalar Davoudi par la Cour suprême, la branche 28 du tribunal révolutionnaire de Téhéran, lors d'un procès qui s'est tenu le 13 juillet 2021 a estimé que la décision de la Cour suprême était erronée. Elle a décidé de confirmer la décision initiale telle que prononcée en 2019 par la 15e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran. Amirsalar Davoudi a donc été une nouvelle fois condamnée à 30 ans de prison et 111 coups de fouet.

Dans une note, Amirsalar Davoudi a déclaré que la raison principale de sa condamnation est "12 ans de défense des dissidents politiques et dissidents prisonniers d'opinion" du régime "gratuitement" et ses "activités généralisées en faveur des droits de l'homme". Dans une partie de sa note, il écrit : « Le juge Salavati avait beaucoup de rancune. Il m'en veut, ainsi qu'à de nombreux autres avocats des droits de l'homme, qui ont défendu les dissidents du régime pendant des années. »

Amirsalar Davoudi a été le lauréat du XXVIIe Prix International des Droits de l'Homme "Ludovic-Trarieux" 2022 qui a été remis à sa femme alors qu'il était en prison en Iran, le 16 juin 2023 à Amsterdam.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.X, 2019, p. 173 ; Vol.XI, 2021, p. 162).

IRAN – 15 juillet 2021

## *Javad Alikordi*

Condamné à **6,5** années de prison réduite en appel à **2** ans pour avoir dirigé une l'application de messagerie Telegram.



Javad Alikordi, avocat, professeur de droit, et membre du conseil municipal de Sabzevar, province de Khorasan a été conduit à la prison de Vakilabad à Mashhad, le 15 juillet 2021 pour purger la peine de prison à laquelle il avait été condamné.

Le 22 avril 2020, il avait été arrêté par des agents du service des Renseignements à Mashhad dans le nord-est de l'Iran, et détenu à l'isolement dans le centre de détention de ce service de sécurité pendant plus d'un mois. Le 4 février 2020, les forces du renseignement de l'IRGC avaient fouillé son bureau puis son domicile et confisqué notamment le disque dur de l'un de ses ordinateurs et son téléphone portable.

À une date qui reste inconnue, il a été jugé par la branche 4 du tribunal révolutionnaire de Mashhad et condamné à six ans et six mois de prison pour « création et gestion d'un groupe sur Telegram (application de messagerie) dans le but de renverser l'État ». Il a été condamné en outre à un an et demi de prison pour "insulte au guide suprême" et est à huit mois pour "propagande contre l'État". Enfin s'était vue infliger une interdiction d'enseigner pendant deux ans dans un établissement d'enseignement ou dans une université, une interdiction de voyager à l'étranger pendant deux ans et une interdiction d'appartenir à des groupes politiques et sociaux pendant deux ans. Toutefois en cause d'appel, sa peine de 6,5 ans de prison pour création d'une chaîne sur Telegrama été réduite à deux ans de prison, durée pendant laquelle il a dû purger sa peine selon l'article 134 du Code pénal islamique iranien. La branche 37 de la Cour d'appel de la province de Khorasan Razavi a confirmé les autres peines prononcées contre Javad Alikordi, notamment les différentes interdictions qui le frappent.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.XI, 2021, p. 164).

RUSSIE (Crimée) – 11 novembre 2021

## *Edem Semedliaev*

Condamné à **12 jours** de détention administrative pour « désobéissance »

Edem Semedliaev a été condamné à 12 jours de détention administrative et à une amende de 4 000 roubles russes par le tribunal central du district de Simferopol pour "désobéissance aux ordres légaux d'un policier" (article 19.3 du Code administratif). Il avait été convoqué ce jour-là au Centre de lutte contre l'extrémisme pour examiner les documents relatifs à ses dossiers en cours et il avait refusé de se déshabiller et de se soumettre à une fouille corporelle qu'il qualifiait d'illégal.

Depuis l'occupation de la Crimée par la Russie, Edem Semedliaev se consacre à la défense des droits des Tatars de Crimée, devenus l'une des principales cibles des autorités, ce qui lui vaut de subir un harcèlement policier et judiciaire incessant.

ÉGYPTE – 20 décembre 2021

## *Mohamed el-Baqer*

*Condamné par la Cour d'urgence de sûreté de l'État à 4 ans de prison pour « diffusion de fausses nouvelles portant atteinte à la sécurité ».*



Mohamed el-Baqer, directeur du Centre pour les libertés et les droits, a été condamné, le 20 décembre 2021, par la Cour d'urgence de sûreté de l'État (ESSC) à 4 ans de prison pour « diffusion de fausses nouvelles via un site de réseautage social » (affaire dite 1228/2021). S'agissant d'une juridiction d'exception il n'a pas la possibilité de faire appel.

Il avait été arrêté, le 29 septembre 2019, dans les locaux du parquet de la Cour de sécurité de l'État au Caire, alors qu'il accomplissait son devoir d'avocat en assistant lors d'un interrogatoire, son client le militant Alaa Abdel Fattah, le fils d'Ahmed Seif el-Islam Hamad, l'un des avocats fondateurs du « Hisham Mubarak Law Center » (HMLC), qui venait

d'être arrêté de nouveau après avoir été placé six mois plus tôt, en liberté sous contrôle judiciaire. Il a été inculpé dans la même affaire que son client (1356/2019) de "participation et financement une organisation terroriste", de diffamation" et "d'utilisation des médias sociaux pour des activités illégales".

Sa détention a été renouvelée tous les 45 jours jusqu'au 18 février 2020 date à laquelle la Cour a ordonné sa libération mais, sur appel du parquet, la Cour de Tora a décidé de son maintien en détention le 20 février 2020 à la prison de haute sécurité Tora 2 au Caire.

Pendant sa détention, le 31 août 2020, il a fait l'objet d'une nouvelle mise en accusation (n°855/2020) pour avoir « rejoint une organisation illégale » et de « faire partie d'un complot criminel visant à commettre un acte terroriste depuis l'intérieur de la prison ». Le 23 novembre 2020, le Tribunal pénal du Caire a décidé de placer Mohamed El-Baqer sur la « liste de terroristes » pendant cinq ans. Le 18 novembre 2021, la Cour de cassation a rejeté son appel contre cette décision.

Ce même 18 octobre 2021, une nouvelle procédure a été ouverte contre lui par la Cour de sûreté sous le numéro n° 1228/202, qui reprenait très exactement les mêmes accusations que celles portées dans l'affaire n°1356/ 2019. C'est pour cette dernière affaire qu'il a comparu devant la Cour d'urgence de sûreté de l'État (ESSC).

Mohamed el-Baqer est avocat et directeur du *Centre Adalah pour les droits et libertés*, qui s'emploie à la défense des détenus politiques et des prisonniers d'opinion et lutte pour la promotion des droits civils et politiques en Égypte.

Mohamed El-Baker a été finalement libéré, le 20 juillet 2023, le jour de ses 43 ans, à la suite d'une grâce présidentielle, après avoir passé trois ans et 10 mois en détention.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.XI, 2021, p. 50).

ÉGYPTE – 17 novembre 2021

## *Ahmed Abdo Maher*

*L'avocat et penseur réformateur islamique déclaré coupable d'"outrage à la religion et de trouble de la paix publique" et condamné à 5 ans de prison par un tribunal d'urgence de la sûreté de l'État.*



Le Tribunal correctionnel de Nozha (un tribunal d'urgence de la sûreté de l'État) a condamné Ahmed Abdo Maher à 5 ans de prison avec travaux forcés pour outrage à la religion. En mai 2020, un avocat islamiste, Samir Sabri, bien connu pour avoir intenté des poursuites contre des personnalités religieuses et des célébrités, avait déposé une plainte urgente auprès du procureur général et du parquet de la Cour suprême de la sûreté de l'État contre Ahmed Abdo Maher en l'accusant de « mener la guerre contre l'Islam » et d'« inciter les musulmans à remettre en question leur religion ». Le plaignant a accusé Maher d'avoir attaqué le calendrier du mois de jeûne annuel du Ramadan. Quelques jours avant le début du Ramadan,

Maher avait publié un tweet affirmant que ce que les fidèles musulmans observeront dans quelques jours "n'est en fait pas le Ramadan mais un mois que les érudits islamiques s'étaient mis d'accord pour désigner comme mois de jeûne". Les autorités chargées de l'enquête ont décidé de traduire Maher en justice pour outrage et dénigrement des religions, incitation aux conflits sectaires et menace à l'unité nationale.

Ancien officier de l'armée et diplomate, aujourd'hui devenu avocat, Ahmed Abdo Maher a critiqué la jurisprudence islamique, la conquête islamique et le commerce d'esclaves qui l'a accompagnée, entre autres sujets controversés de l'Islam. *"Le matériel traitant des meurtres, de l'esclavage, du sectarisme et de la conduite immorale se trouve en abondance dans les livres de l'université"*, avait-il déclaré dans une interview.

En 2016, M. Maher a critiqué le programme d'études proposé à l'université égyptienne Al-Azhar, lui reprochant de radicaliser les étudiants. Il avait également demandé aux dirigeants de l'université publique du Caire de présenter des excuses pour la violence des premières conquêtes islamiques. Il s'est également montré très critique à l'égard de la situation de la liberté d'expression et de religion dans le monde arabe.

La direction de Christian Solidarity Worldwide (CSW) s'est déclarée "profondément préoccupée" par la condamnation de M. Maher qui a critiqué avec force les restrictions imposées à la liberté de religion dans son pays et a appelé à la révision de la sentence de M. Maher « car la seule chose qu'il ait faite est d'exprimer ses opinions de manière pacifique. »

ÉGYPTE – 17 novembre 2021

## *Zyad el-Elaimy*

*Une des figures de la révolution de 2011 condamnée à **5 ans de prison** et à une amende de 500 livres égyptiennes par la Cour d'urgence de sûreté de l'État (ESSC) pour « diffusion de fausses nouvelles en vue de porter atteinte à l'État et à la sécurité nationale »*



Zyad el-Elaimy, 42 ans, avocat, ancien député et l'un des dirigeants du Parti social-démocrate égyptien laïc (en détention provisoire depuis juillet 2019), a été condamné le 17 novembre 2021, par la Cour de sûreté de l'État d'urgence (CESS) à cinq ans de prison et à une amende de 500 livres égyptiennes (environ 19 €) pour « diffusion de fausses nouvelles visant à porter atteinte à l'État et à la sécurité nationale ». Les accusations portées contre lui reposaient sur la publication de trois articles distincts, dont un dénonçant les violations des droits de l'homme perpétrées en Égypte, sur divers sites de médias sociaux.

Le 10 mars 2020, Zyad el-Elaimy avait été déjà condamné à un an de prison et à 20 000 livres égyptiennes (environ 1 270 \$ US) par le Tribunal correctionnel de Mokattam pour "diffusion de fausses nouvelles avec l'intention de répandre la panique parmi le peuple et de troubler la paix publique". Plus précisément, il a été condamné pour avoir osé donner en 2017 une interview télévisée à la BBC, au cours de laquelle il avait évoqué des cas d'emprisonnement à motivation politique, de disparition forcée et de torture en Égypte.

Zyad el-Elaimy, qui a été l'une des figures de la révolte de 2011, avant d'occuper un siège au Parlement pendant un an, avait été arrêté le 25 juin 2019, par des agents de sécurité en civil et détenu depuis à la prison de Tora.

Le 11 février 2021, des experts de l'ONU ont appelé les autorités égyptiennes à retirer el-Elaimy de la « liste des terroristes » et à mettre un terme à l'utilisation abusive « systémique » des pouvoirs de « lutte contre le terrorisme », en violation du droit et des normes internationales en matière de droits humains. Mais en dépit de cet appel, la Cour de cassation égyptienne a confirmé la décision d'inscrire Zyad el-Elaimy sur la « liste des terroristes », le 14 juillet 2021, la veille du début de son procès devant la Cour de sûreté de l'État d'urgence.

Le 24 octobre 2022, le président égyptien Abdel Fattah el-Sissi a accordé sa grâce présidentielle à Zyad el-Elaimy, après trois ans et quatre mois de détention dans des conditions strictes et à l'hygiène douteuse dans une cellule de 4,8 m2 avec d'autres détenus à la prison de Tora. Au cours de cette détention, il a été délibérément privé de soins de santé alors qu'il souffre d'une tension artérielle instable, d'asthme et d'une maladie auto-immune rare alors qu'il est détenu. La libération de Zyad el-Elaimy est intervenue près de deux semaines avant que l'Égypte n'accueille à partir du 6 novembre à Charm el-Cheikh la COP27, la conférence de l'ONU sur le climat.

RUSSIE – 15 avril 2021

## *Lyubov Sobol*

*Condamnée à un 1 an de travaux d'intérêt général avec sursis pour intrusion au domicile d'un l'officier du Service fédéral de sécurité (FSB)*



Liubov Edouardovna Sobol, 34 ans, avocate de la Fondation anti-corruption (FBK) d'Alexei Navalny, a été condamnée à un an de travaux d'intérêt général avec sursis pour intrusion au domicile d'un officier du Service fédéral de sécurité (FSB). Le tribunal d'instance de Moscou l'a reconnue coupable d'avoir illégalement pénétré dans l'appartement de Konstantin Kudryavtsev, officier du FSB, en décembre 2020, quelques heures après qu'Alexei Navalny eut publié un enregistrement de ce qu'il a dit être une conversation téléphonique avec Kudryavtsev. Lors de cet appel téléphonique de 49 minutes, au cours duquel Navalny s'est fait passer pour un responsable du

FSB chargé d'effectuer une enquête interne, le membre du FSB a très exactement décrit les détails d'une opération visant à empoisonner l'opposant au régime en août. Les enquêteurs ont accusé Lyubov Sobol d'avoir poussé la belle-mère de Kudryavtsev pour pénétrer de force dans l'appartement, ce qu'elle a nié formellement en indiquant qu'elle s'était seulement rendue à l'appartement pour rencontrer Kudryavtsev et l'interroger sur les révélations qu'il venait de faire à Navalny sur son empoisonnement (question à laquelle elle était particulièrement sensible puisque son mari, l'anthropologue Sergueï Mokhov, aurait lui-même échappé en 2016, à une tentative d'empoisonnement).

Lyubov Sobol avait été arrêtée le 23 janvier précédent, alors qu'elle parlait à des journalistes lors d'une manifestation de protestation contre la détention d'Alexei Navalny. Pour son rôle dans ces manifestations, le 3 août 2021, elle a été condamnée par le tribunal du district Preobrazhensky de Moscou à un an et demi de restriction de liberté, les faits étant qualifiés d'« incitation à des violations massives des règles sanitaires et épidémiologiques ». Il lui était fait interdiction de sortir de chez elle entre 20 heures à 6 heures du matin, d'utiliser Internet ou le téléphone, d'assister à des événements de masse ou de quitter la région de Moscou, outre l'obligation de se présenter à la police pour un contrôle trois fois par mois. À la suite de cette condamnation, Lyubov Sobol a fui la Russie, au cours du mois d'août 2021.

Le 14 avril 2022, le tribunal du district de Simonovsky a converti la peine de restriction de liberté prononcée le 3 août 2021 en peine de prison, ce qui oblige Lyubov Sobol à purger cinq mois et 26 jours de prison, compte tenu du temps déjà passé en détention.

En décembre 2021, le même tribunal du district Simonovsky avait décidé de révoquer le sursis de la peine prononcée en avril 2021 pour violation de domicile.

Depuis 2011, Lyubov Sobol s'est consacrée comme avocate à la Fondation anti-corruption (FBK) d'Alexei Navalny. Dès 2016, elle elle avait dénoncé les malversations de l'oligarque Evgueni Prigojine, proche du président Poutine. En mai 2018, elle est devenue membre du Conseil central du parti politique d'Alexei Navalny, « *La Russie du futur* », puis elle a été la coproductrice de la chaîne YouTube « *Navalny Live* ». En 2021, elle s'était présentée aux élections à la Douma mais sa candidature avait été écartée par les autorités prétendument pour des motifs de forme. En janvier 2022, elle a été inscrite au registre des « *terroristes et extrémistes* » en même temps qu'Alexei Navalny.

ÉTATS-UNIS – 1<sup>er</sup> octobre 2021

## *Steven Donziger*

*Condamné à la peine maximale de six mois de prison par le juge qui estimait avoir subi de sa part six chefs d'outrage.*



Steven Donziger a été reconnu coupable le 26 juillet 2021, après près de deux ans de détention à domicile, de six chefs d'outrage et condamné le 1er octobre suivant, à la peine maximale de six mois de prison. Sa demande de libération sous caution a été refusée et il a été placé en détention dans une prison fédérale à Danbury, dans le Connecticut, le 27 octobre 2021.

Héros d'une sombre affaire aux multiples revirements, Steven Donziger est l'avocat new-yorkais qui a défendu les communautés amazoniennes polluées par les activités industrielles de la Texaco (devenue aujourd'hui Chevron).

L'affaire a débuté en 1993, après que des habitants de la région de Lago Agrio, en Équateur, ont intenté un recours collectif contre le géant pétrolier Texaco, basé à New York, alléguant que les déchets toxiques des opérations pétrolières avaient contaminées de 1964 à 1992 les forêts pluviales et les voies navigables et mettent la santé des résidents en danger. Après un procès qui a duré une dizaine d'années, en 2011, Steven Donziger a obtenu la condamnation de la compagnie pétrolière à payer aux paysans équatoriens 9,5 milliards de dollars (8,6 milliards d'euros).

Mais après avoir perdu le procès, la compagnie multinationale Chevron a monté une procédure devant un tribunal fédéral de New York accusant Donziger d'avoir obtenu son succès en « soudoyant » les juges en Équateur. La compagnie a présenté le témoignage d'un ancien juge équatorien, révoqué depuis, dénommé Guerra. Dans le même temps, le juge qui avait rendu la décision en Équateur a non seulement formellement démenti, mais aussi démonté la vraisemblance du seul témoignage à charge. Pourtant à New York un juge a décidé le 14 juillet 2014 de tenir le témoignage du juge révoqué pour valable et a déclaré Steven Donziger et ses confrères équatoriens coupables de corruption et de fraude. Il les a condamnés à payer à Chevron 3 433 384,30 de dollars (environ 3 150 000 €) pour couvrir les frais d'avocat. Le témoin à charge Guerra, à l'occasion d'une procédure connexe, a fini par reconnaître avoir menti et a admis sous serment avoir été payé par Chevron et entraîné pour aller au tribunal y accuser Donziger.

De surcroît, Steven Donziger a été condamné par le juge new-yorkais à remettre à Chevron son ordinateur personnel, son téléphone portable ainsi que divers matériels, Steven Donziger a refusé d'exécuter la décision du juge de remettre son matériel professionnel à son adversaire en invoquant la protection de ses clients, parce que ses communications électroniques donneraient aux avocats de Chevron un accès pour espionner toutes les données confidentielles du dossier. Le juge de New York a considéré la non-exécution de sa décision comme un outrage criminel de désobéissance volontaire à des ordonnances et, après près de deux ans de détention à domicile, Donziger a été condamné le 1er octobre, à la peine maximale de six mois de prison et placé en détention dans une prison fédérale à Danbury, dans le Connecticut, le 27 octobre 2021. Il a été libéré, le 25 avril 2022, après 993 jours de privation de liberté. En 2020, il a été successivement radié du barreau de New York, puis du barreau du district de Colombia.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.XI, 2021, p. 31).

BRÉSIL – 1er janvier 2021

## *José Vargas Sobrinho Junior*



José Vargas Sobrinho Junior avocat à Redenção, dans l'État du Pará a été arrêté le 1er janvier 2021, à son domicile en présence de sa femme et de ses deux filles. Interpellation au cours de laquelle son téléphone portable ainsi que son ordinateur furent saisis. Son arrestation est liée à une enquête policière sur la disparition de Cicero José Rodrigues de Souza, président de l'Association des épileptiques de Redenção et ancien candidat aux élections municipales de 2020. Cicero José Rodrigues de Souza est porté disparu depuis le 20 octobre 2020.

Le 25 janvier 2021, il a été transféré en détention à domicile après que le Tribunal du Pará a statué sur un Habeas Corpus ouvert contre lui.

Le 11 mai 2021, des représentants du chapitre de Redenção de l'Ordem dos Advogados do Brasil ont déposé une requête en habeas corpus demandant la clôture de la procédure pénale contre José Vargas Sobrinho Júnior, au motif du caractère arbitraire de la procédure et de la fragilité des preuves présentées contre lui.

Le 12 juillet 2021, la Cour de justice de l'État du Pará a rejeté la demande d'habeas corpus pour l'assouplissement des mesures pénitentiaires et la clôture des procédures pénales ouvertes contre José Vargas Sobrinho Junior.

Le 13 décembre 2021, le juge adjoint de la Cour pénale de Redenção, dans l'État de Pará, a rejeté la demande et a décidé de maintenir l'assignation à résidence. De plus, une audience sur les preuves a été fixée au 25 mars 2022.

En juin 2021, José Vargas Sobrinho Junior a dû se démettre de son mandat d'avocat dans le cadre de l'action civile publique en faveur du peuple indigène Kayapó contre les sociétés minières qui dévastent son territoire.

Le 24 janvier 2022, José Vargas Sobrinho Junior a vu son assignation à résidence modifiée par d'autres mesures de précaution par la Cour de justice du Pará.

Le barreau Brésilien (Ordem dos Advogados do Brasil) a dénoncé ces attaques et considèrent qu'il s'agit d'un acte d'intimidation en lien direct avec son activité d'avocat.

José Vargas Sobrinho Junior est défenseur des droits de l'homme, professeur d'université et avocat dans l'État du Pará. Il consacre sa vie à la défense des travailleurs ruraux sans terre, des peuples autochtones et des communautés traditionnelles de l'État de Pará, la région la plus dangereuse du Brésil pour ceux qui défendent le droit à la terre. Il est bien connu pour son travail sur des affaires qui vont à l'encontre des intérêts des propriétaires fonciers de la région : il est notamment l'avocat des victimes du massacre de Pau D'Arco, les travailleurs sans terre contre l'entreprise JBS, et il défend le peuple indigène Kayapó contre les sociétés minières de Cumaru do Norte. Depuis 1985, 1722 activistes ont été assassinés avec une augmentation de 26% après l'élection du président Jair Bolsonaro.

Le 19 juillet 2023, le juge pénal de Redenção, État du Pará, a rendu une décision de non-lieu (sentença de impronúncia) prononçant ainsi l'acquiescement de José Vargas Sobrinho Junior en raison du manque de preuves à charge.

## THAÏLANDE – 9 février 2021

### *Anon Nampa*

*Arrêté nouvelle fois lors d'une manifestation et menacée de radiation du barreau.*



Anon Nampa, 36 ans, avocat spécialisé dans les droits de l'homme, travaille bénévolement pour Thai Lawyers for Human Rights (TLHR) - « Avocats thaïlandais pour les Droits de l'homme » - une organisation créée par un groupe d'avocats après le coup d'État du 22 mai 2014 pour apporter une assistance juridique aux civils arrêtés ou poursuivis par l'armée, ainsi que pour surveiller et documenter la situation et les violations des droits de l'homme en Thaïlande.

Anon Nampa a été arrêté une nouvelle fois lors d'une manifestation le 9 février 2021 avant d'être libéré le 1<sup>er</sup> juin 2021 moyennant une caution de plus de 5 000 euros. Mais il a été ré-arrêté le 9 août 2021 pour lèse-majesté et sédition.

S'il est reconnu coupable dans toutes les affaires de lèse-majesté pendantes à son encontre, il pourrait être condamné à un total de 195 ans de prison.

Depuis le 13 janvier 2021, le Comité d'éthique professionnelle du Conseil des avocats de Thaïlande instruit une procédure de radiation contre lui sur demande du Cabinet du Premier ministre, qui a allégué que le comportement d'Anon Nampha a violé les règles disciplinaires du Conseil des avocats de Thaïlande.

En juillet 2020, Anon Nampa a été à l'avant-garde d'un mouvement qui a organisé des manifestations presque quotidiennement au cours du mois dernier dans ce pays d'Asie du Sud-Est. Il a été le premier à appeler ouvertement à des changements dans le rôle du roi Maha Vajiralongkorn, brisant un tabou existant de longue date dans le pays. Il a fait l'objet de nombreux actes de harcèlement judiciaire de la part des autorités depuis le coup d'État militaire de mai 2014 en Thaïlande.

Le 7 août 2020, il a été arrêté après sa participation à un rassemblement pacifique le 18 juillet 2020 et accusé en vertu de huit articles différents, notamment pour sédition et violation du décret d'urgence. Le 9 août 2020, la Cour pénale de Bangkok a prononcé sa libération sous caution. Il a été à nouveau arrêté à Bangkok le 19 août pour avoir participé à une manifestation lors de laquelle il s'était déguisé en un personnage de la série « Harry Potter » et avait demandé que soit réformé le système monarchique. Il a été remis en liberté sous caution mais il a été arrêté pour la troisième fois dans le mois, le 25 août, et inculpé de sédition pro-démocratie.

Libéré, puis arrêté le 3 septembre 2020, pour avoir enfreint les conditions de sa mise en liberté sous caution. Il a alors choisi la prison, refusant de demander une nouvelle libération sous caution (d'un montant de 200.000 bahts). La Cour pénale de Bangkok a cependant prononcé sa libération le 7 septembre 2020, après cinq jours de détention.

Anon Nampa a défendu de nombreux activistes pro-démocratie et défenseurs des droits de l'Homme et notamment de nombreuses personnes accusées de crime de lèse-majesté et de violation du Computer Crimes Act depuis 2010.

(Voir: [L'Observatoire]. *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.VII, 2016, p. 180 ; Vol.VIII, 2017, p. 195; Vol.IX, 2018, p. 208; Vol.X, 2019, p. 237 ; Vol.XI, 2021, p. 133).

CHINE – 10 décembre 2021

## Tang Jitian

*Arrêté et détenu au secret pour participation à la Journée des droits de l'homme*



Tang Jitian, avocat spécialisé en droits humains basé à Pékin, arrêté alors qu'il prévoyait de participer à la commémoration de la Journée des droits de l'homme organisée par l'Union européenne à Pékin, est une fois de plus soumis à la torture et aux mauvais traitements en détention, selon l'un de ses amis.

Tang Jitian est resté au secret depuis qu'il a envoyé un SMS à ses amis quelques heures avant le début de l'événement du 10 décembre, indiquant qu'il n'était « pas sûr » d'y assister, des amis et des collègues avocats affirmant qu'il avait été victime d'une disparition forcée.

L'avocat chinois des droits humains Tang Jitian (唐吉田) est détenu extralégalement depuis le 10 décembre 2021 par la sécurité de l'État de Pékin et du Jilin sous prétexte de « maintenir la stabilité », alors que sa fille unique, Tang Zhengqi, était dans le coma au [Japon](#).

Tang avait été intercepté par les gardes-frontières à l'aéroport de Fuzhou dans la province du Fujian le 2 juin 2021. Les autorités chargées du contrôle des frontières à l'aéroport de Fuzhou, ont empêché Tang Jitian de monter à bord d'un vol à destination du Japon pour voir sa fille malade. Le bureau municipal de la sécurité publique de Pékin lui avait imposé une interdiction de sortie parce que ses voyages à l'étranger « mettaient en danger la sécurité et les intérêts nationaux ».

En avril 2021, Zhengqi, la fille de Tang Jitian, qui étudiait au Japon, a souffert d'une méningite causée par *Mycobacterium tuberculosis*, envahissant son cerveau et blessant son tronc cérébral. Elle est dans le coma depuis mai 2021. Les autorités japonaises lui avaient accordé un visa humanitaire spécial.

L'interdiction de voyager de Tang a commencé après qu'il ait perdu son permis d'avocat en 2010 pour avoir défendu les pratiquants du mouvement spirituel interdit Falun Gong.

Il faisait partie d'un groupe de quatre avocats chinois des droits de l'homme torturés par la police après avoir été arrêtés en mars 2014 lors d'une manifestation devant un centre de détention à Jiansanjiang, dans le nord-est de la Chine, exigeant des informations sur les membres du Falun Gong qui y seraient incarcérés.

En 2017, il avait été refoulé par les gardes-frontières au poste frontière de Lo Wu après avoir tenté de se rendre à Hong Kong pour recevoir un traitement médical pour une leucémie diagnostiquée après sa libération. On lui avait alors dit que son départ du pays pourrait constituer une « menace pour la sécurité nationale ».

Le 14 janvier 2023, Tang Jitian a publié un message sur son réseau social personnel *WeChat Moments* annonçant qu'il avait été relâché dans sa ville natale, de Dunhua, dans la province du Jilin, au nord-est de la Chine, après avoir été détenu de manière extralégale depuis le 10 décembre 2021 par la sécurité de l'État de Pékin et du Jilin, soit pendant un total de 398 jours après la date de sa disparition forcée.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.V, 2014, pp. 91,94 ; Vol.IX, 2018, p. 231).

ALGÉRIE – 26 mai 2021

## *Abderraouf Arslane*

*L'avocat des militants du mouvement populaire Hirak, arrêté au tribunal de Tébessa alors qu'il rendait visite à un client.*



Abderraouf Arslane, avocat du barreau de Tébessa, a été arrêté au Tribunal de Tébessa, alors qu'il se présentait pour défendre son client Aziz Bekakria, qui avait été condamné à une peine de prison pour des publications sur Facebook et pour son appartenance au mouvement *Rachad* (l'une des composantes du Hirak (mouvement de protestation de masse appelant à des changements politiques en Algérie depuis 2019, que les autorités algériennes classent parmi les organisations terroristes).

Il a été placé en détention provisoire par le juge d'instruction, le 26 mai 2021, en raison de ses liens présumés avec le mouvement *Rachad*. Abderraouf Arslane a vu sa détention préventive

confirmée le 7 juin par la chambre d'accusation de la cour de Tébessa. La chambre d'accusation a rejeté sa demande de liberté provisoire le 3 août 2021.

Le procureur général a accusé Arslane de défendre les membres d'une organisation terroriste qui diffuseraient depuis son cabinet des discours subversifs via les médias sociaux et les chaînes de télévision étrangères dans le but de perturber et d'atteinte à l'ordre social. Il a été accusé de « propagation de fausses informations » et d'infractions liées au terrorisme.

Son arrestation et la confirmation de sa détention pour des accusations découlant de sa défense de militants politiques ont suscité une très virulente réaction du barreau, qui s'est mis en grève et a organisé des manifestations et des sit-in. Selon Ahmed Sai, bâtonnier de Tébessa, le dossier est vide de toute preuve à l'égard de l'avocat. « Jamais un avocat n'a ainsi été emprisonné uniquement pour fait de défense de ses clients » a-t-il déclaré. L'Union nationale des ordres des avocats (UNAO) a appelé à une grève nationale de protestation.

Abderraouf Arslane a été signalé par son activisme en faveur du mouvement populaire du Hirak en raison de sa défense inconditionnelle des détenus d'opinion de la région. Il a été le seul avocat à accepter de représenter Aziz Bekakria devant le tribunal de Tébessa en raison de la nature controversée de l'affaire.

Deux jours avant son arrestation, Arslane a fait part de ses inquiétudes à l'un de ses confrères quant aux manœuvres que les services de sécurité de Tébessa utilisaient contre lui et son client. Lors des interrogatoires, les officiers de police et de gendarmerie le présentaient comme le chef d'un réseau de militants au sein du mouvement Hirak à Tébessa.

Le procès d'Abderraouf Arslane s'est tenu le 14 juin 2022, plus d'un an après son arrestation. Le parquet a requis 10 ans de prison ferme assorti d'une amende de 300 000 dinars d'amende (environ 2050 euros). Abderraouf Arslane a été condamné à trois ans de prison, dont une année ferme, assortie d'une amende de 2 millions de dinars (environ 13700 euros). Du fait de la durée de sa détention provisoire (un an), il a été libéré le lendemain, 15 juin 2022.

TUNISIE – 10 Février 2021

## *Chawki Tabib*

*Placé en résidence surveillée après la transmission d'un dossier sur les irrégularités dans la déclaration du patrimoine du chef de l'État au parquet par l'Instance Nationale de la Lutte contre la corruption.*



Chawki Tabib, membre du Barreau de Tunis et ancien Bâtonnier de l'Ordre national des Avocats de Tunisie (ONAT), a été assigné à résidence le 20 août 2021, après que l'Instance Nationale de la Lutte contre la corruption (INLUCC), dont il est le président depuis 2016, a transmis un dossier relatif aux irrégularités de la déclaration de patrimoine du chef du gouvernement au parquet. Son placement en résidence surveillée a été effectué en vertu d'un décret régissant l'état d'urgence, sans aucun accès à une procédure équitable et sans l'intervention d'un juge.

Chawki Tabib est fondateur et président de la Ligue tunisienne pour la citoyenneté et membre de la Ligue tunisienne des droits de l'homme et de l'Association tunisienne des jeunes avocats. Il est également président fondateur de l'Organisation arabe des jeunes avocats, et membre du Conseil national de l'Ordre national des avocats de Tunisie depuis juin 2004, et a été nommé président de l'INLUCC en 2016.

TUNISIE – 10 Février 2021

## *Bassem Hamrouni*

*« L'avocat des terroristes » détenu à la prison de la Mornaguia pour suspicion de de liens avec le terrorisme.*

Bassem Hamrouni a été placé en détention à la prison de la Mornaguia, le 10 février 2021 par le juge d'instruction auprès du Pôle judiciaire antiterroriste. Il est suspecté de liens avec un groupe terroriste et plus particulièrement d'avoir dévoilé le nom d'un agent de sécurité qui a infiltré le groupe terroriste dans le cadre d'une mission. En l'état, il n'apparaît pas que des preuves de l'accusation qu'il subit aient pu être présentées.

Le chef de la coalition islamiste al-Karama, Seifeddine Makhoulouf, estime que Bassem Hamrouni est « victime d'une injustice », en affirmant sur son compte Facebook, le 13 février 2021, que « la profession n'a jamais été autant menacée ». Seifeddine Makhoulouf affirme que le dossier de Bassem Hamrouni aurait été falsifié par les enquêteurs et que Bassem Hamrouni souffrirait de stigmatisation par ce qu'il serait considéré comme « l'avocat des terroristes ». Il a ajouté que « la plupart des personnes poursuivies pour terrorisme sont victimes de dossiers montés de toute pièce et finissent par être libérés ».

Bassem Hamrouni, le juge d'instruction auprès du pôle terroriste a refusé le 26 février 2021, la demande de libération présentée par son comité de défense.

## ÉGYPTE – 17 janvier 2021

### *Islam Salama*

*Nouvelle « disparition forcée » après une ordonnance de remise en liberté sous caution émise par un tribunal de Mahalla.*



Le 16 janvier 2021, le Tribunal pénal de Mahalla a ordonné sa libération sous caution de 2 000 EGP. La famille de Salama a immédiatement procédé au paiement de la caution. Salama a donc été transféré de la prison générale de Tanta au poste de police de Zefta à Gharbiya, où les procédures pour sa remise en liberté étaient en cours de préparation, mais dans l'intervalle, Islam Salama a disparu. Les services de police ont nié savoir où il se trouvait et qu'il ait jamais été au poste de police, trois semaines après que le parquet de Mahalla a ordonné sa libération sous caution.

C'est la troisième fois qu'islam Salama, qui a défendu plusieurs cas de disparitions forcées, a été victime de disparitions forcées au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis son arrestation en mai dernier, lorsque les forces de sécurité ont fait irruption à son domicile, dans la ville de Zefta, dans le gouvernorat de Gharbia, et ont saisi son téléphone portable et l'ont emmené dans un emplacement inconnu. Le parquet a ordonné son emprisonnement dans l'attente de l'affaire n° 11. 1375 de la Sûreté de l'État de 2018, pour adhésion à un groupe terroriste. Le 14 octobre 2020, le Tribunal antiterroriste du cinquième circuit du Caire a ordonné sa libération conditionnelle. Pourtant, après le transfert de Salama au commissariat le 19 octobre pour finaliser la procédure de libération conditionnelle, ni sa famille ni ses avocats n'ont pu le contacter. Au lieu d'être libéré, Salama a disparu de force une seconde fois.

Ses avocats et sa famille n'ont pas su où se trouvait Islam Salama pendant 45 jours, jusqu'à ce qu'il réapparaisse devant le parquet le 30 novembre 2020, dans l'attente d'une nouvelle affaire, n° 30.7869 de 2020, conduisant à sa détention provisoire. Les procédures terminées, il avait encore une fois été victime d'une disparition forcée, pour la troisième fois. Les autorités continuent de nier savoir où il se trouve.

L'équipe de défense de Salama a déposé une requête auprès du procureur général appelant à une enquête urgente sur la non-application du verdict du tribunal ordonnant sa libération. Il a également demandé que le lieu de détention de Salama soit révélé et que ses avocats soient autorisés à communiquer avec lui. Sa famille a déposé un recours similaire auprès du Conseil national des droits de l'homme.

Le harcèlement soutenu de l'avocat Islam Salama n'est pas rare en Égypte ; cela fait partie d'une campagne de représailles plus large et délibérée menée par le gouvernement ciblant les avocats pour leur travail légitime de défense des droits et libertés. En Égypte, les avocats courent un risque élevé de disparition forcée, d'arrestation arbitraire et de détention prolongée en raison du « recyclage » d'affaires antérieures portées contre eux.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.XI, 2021, p. 121).

## TERRITOIRES PALESTINIENS – 4 juillet 2021

### *Mohannad Karajah*

*Arrêté par la police de l'Autorité palestinienne au tribunal de Ramallah, pour « dénonciation de l'Autorité palestinienne », « manifestation illégale » et « incitation à la haine au sein des communautés ».*



Mohannad Karajah, qui défend les prisonniers politiques, a été arrêté par la police de l'Autorité palestinienne alors qu'il était en train de travailler au Tribunal de Ramallah, prétendument pour « dénonciation de l'Autorité palestinienne », « manifestation illégale » et « incitation à la haine au sein des communautés ».

Lorsqu'il a demandé à la police de justifier de la légalité de son arrestation, les policiers lui ont dit qu'un mandat d'arrêt avait été émis contre lui, mais ils ne l'avaient pas avec eux. Il a été emmené au bureau des renseignements pour y être interrogé, mais a refusé de parler sans la présence de son avocat. Il est resté en détention pendant près de quatre heures et s'est vu refuser le droit de contacter son avocat ou sa famille. Avant d'être libéré, les policiers l'ont contraint de signer un document affirmant qu'il acceptait d'assister à un interrogatoire devant le parquet le lendemain. Plus tard dans la journée, le procureur a nié avoir jamais émis le mandat d'arrêt en question. Toutefois, Mohannad Karajah n'a pas assisté à l'audience prévue le 5 juillet 2021, car les autorités ne l'ont pas officiellement informé, ni le barreau, de cette convocation.

Mohannad Karajah doit répondre chef d'accusation de « dénonciation de l'Autorité palestinienne », de « manifestation illégale » et d'« incitation à la haine au sein des communautés » en vertu de la loi sur la cybercriminalité n° 10 de 2018 et du Code pénal jordanien n° 16 de 1960.

Il a été convoqué à comparaître devant le parquet de Ramallah le 10 novembre 2021 mais il a décidé de ne pas assister à cette réunion. Le 11 novembre 2021, le procureur de Ramallah a décidé de reporter indéfiniment les poursuites. On ne sait toujours pas si l'affaire sera déférée devant les tribunaux ou si elle sera classée.

Mohannad Karajah est à la tête du groupe Lawyers for Justice, une organisation palestinienne non gouvernementale de défense des droits de l'homme qui œuvre pour soutenir les militants palestiniens et les prisonniers politiques détenus par l'Autorité palestinienne grâce à l'aide juridique. Lawyers for justice recense également les violations des droits perpétrées par l'Autorité palestinienne dans les territoires palestiniens occupés. Le 26 mars 2023, le ministère palestinien de l'Économie nationale a informé Lawyers for Justice de sa décision finale de ne pas renouveler l'enregistrement de l'organisation. Selon le Ministère, la décision aurait été prise à la demande des Services des renseignements généraux palestiniens (GIS).

En raison de son activité, Mohannad Karajah est la cible la part des autorités, de harcèlement, d'acharnement judiciaire et de diffamations. Il avait précédemment été pris pour cible en raison de son activité professionnelle. Le 4 octobre 2016, il avait été physiquement agressé et blessé par des policiers alors qu'il participait à une manifestation pacifique à Ramallah.

TURQUIE – 19 mars 2021

## Öztürk Türkdöğän

*Arrêté et poursuivi pour ses déclarations publiques sur les conditions de détention d'Abdullah Öcalan dans la prison d'İmralı*



Le 19 mars 2021, Öztürk Türkdöğän, avocat au barreau d'Ankara et co-président de l'İHD (İnsan Hakları Derneği –), Association des droits de l'homme, a été arrêté à la suite d'une descente de police à son domicile à Ankara, dans le cadre d'une enquête menée par le parquet général d'Ankara concernant d'éventuelles activités du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), interdit. Il est accusé de faire partie d'une organisation illégale en raison de déclarations concernant les conditions de détention d'Abdullah Öcalan, qui ont été publiées sur le site Internet de l'agence de presse ANF3. L'İHD avait tenu une conférence de presse sur le meurtre le 13 février 2021, de 13 otages pris par le PKK dans le cadre d'une opération militaire menée par le gouvernement à Garê, dans le nord de l'Irak. À la suite de ces déclarations, Öztürk Türkdöğän a été arrêté après une perquisition illégale à son domicile sans pouvoir accéder à un avocat. Il a été interrogé sur les déclarations de l'İHD et certains appels téléphoniques et inculpé d'« appartenance à une organisation armée illégale ». Il a été libéré le même jour sous contrôle judiciaire avec obligation de se présenter deux fois par mois dans un commissariat et interdiction de voyager à l'étranger.

Le 19 avril 2022, il a été acquitté du chef d'appartenance à une organisation illégale, mais les autres procès continué.

Depuis décembre 2021, Öztürk Türkdöğän a dû faire face à deux procédures pénales supplémentaires qui sont motivées par ses activités en faveur des droits de l'homme et de la liberté d'expression, et ses fonctions dans le cadre de l'İHD.

Du fait l'objet de poursuites pour « dénigrement de la nation turque, de l'État de la République turque et des institutions et organes de l'État » (article 301 du Code pénal) devant le 24e tribunal pénal de première instance d'Ankara en raison d'une pétition publié par İHD sur son site Internet le 24 avril 2017 à la reconnaissance du génocide arménien sur le site de l'İHD. Lors de l'audience du 8 juin 2023, le tribunal a acquitté Türkdöğän au motif qu'il n'y avait aucun élément juridique constitutif du crime.

Il est également poursuivi pour « injure » (article 125/3 du Code pénal) devant le 60e tribunal pénal de première instance d'Ankara en relation avec une déclaration de l'İHD publiée le 29 juin 2018, condamnant une déclaration publique faite par le ministre de l'Intérieur turc ciblant, menaçant et insultant des organisations de la société civile, des hommes politiques et la population. Öztürk Türkdöğän a été le représentant régional méditerranéen de la « Délégation des sages », créée en 2013 pour négocier une résolution de la question kurde

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO - RDC – 21 novembre 2021:**  
**William Balume Kavebwa**, avocat au Barreau de Goma, dans Nord-Kivu a été arrêté à l'aéroport N'djili à Kinshasa par les services de l'Agence nationale de renseignement (ANR) de la RDC, alors qu'il allait prendre un vol Ethiopian Airlines pour Dubaï pour représenter consortium Espagnol dans un projet d'investissement dans l'énergie renouvelable en RDC approuvé par l'Etat Congolais. Arrêté et détenu, William Balume Kavebwa est accusé « d'atteinte à la sûreté de l'État ».

RUSSIE – 21 janvier 2021

### *Mansur Gilmanov*

*Frappé en arrivant commissariat de police pour défendre des clients et traduit devant un juge le condamne à cinq jours de détention pour « non-respect des ordres de la police.*



Mansur Gilmanov, avocat de l'organisation de défense des droits humains « Apologia Protesta », s'est rendu au commissariat de police du district Danilovsky de Moscou pour assister Vladlen Los, un des avocats de la Fondation contre la corruption, affiliée à Alexeï Navalny (organisation reconnue dans la Fédération de Russie comme exerçant les fonctions d'un agent étranger), arrêté un peu plus tôt dans la soirée. Il a présenté tous les documents requis au poste de contrôle du commissariat. Un policier lui a dit d'attendre que quelqu'un l'emène chez son client. Après avoir observé pendant 40 minutes d'autres personnes autorisées à entrer et effectué des enquêtes répétées, Gilmanov a déclaré à la police qu'il souhaitait porter plainte pour atteinte au droit de son client à une représentation juridique. Un policier l'a finalement fait venir au commissariat pour déposer sa plainte. Selon Mansur Gilmanov, alors qu'il était très de la fenêtre de l'agent de service, le policier se serait précipité vers lui, avant de le jeter au sol, de lui donner plusieurs coups de pied et de lui lancer des obscénités. La police l'a ensuite détenu pendant 4 heures sans explication, tandis que deux avocats tentaient en vain de le voir.

Finalement, vers 2 heures du matin, la police a autorisé les avocats à accéder à Mansur Gilmanov. Peu après qu'il ait rencontré ses avocats, la police l'a transféré dans un autre commissariat, où il a passé la nuit dans une chambre sans lit.

Dans la matinée, Mansur Gilmanov a été présenté devant le tribunal Simonovsky de Moscou et accusé de « non-respect d'un ordre légal d'un policier » en vertu de l'art. 19.3 du Code des infractions administratives de la Fédération de Russie. Le juge a refusé les demandes de la défense souhaitant voir des preuves, y compris des images de vidéosurveillance supplémentaires de la station qui auraient montré ce qui s'était passé. Le tribunal a condamné Gilmanov à 5 jours de détention.

Près de 300 avocats russes ont publié une lettre ouverte, par laquelle ils condamnaient l'agression contre Gilmanov et demandaient à la police de « rendre des comptes ».

RUSSIE – 24 janvier 2021

### *Vladlen Los*

*Expulsé et emmené de force à la frontière russo-biélorusse avec une interdiction d'entrée de cinq ans*



Le 21 janvier 2021, Vladlen Los, avocat de la Fondation contre la corruption d'Alexeï Navalny (FBK), de nationalité biélorusse, a reçu une notification officielle lui ordonnant de quitter la Russie avant le 25 janvier et lui interdisant d'y revenir pendant trois ans. Il a été emmené de force à la frontière russo-biélorusse le dimanche 24 janvier au soir par ce qu'il avait dépassé le délai prévu pour quitter la Russie « volontairement » avec une interdiction d'entrée de cinq ans.

TURQUIE – 13 septembre 2021

## *Nahit Eren, Mehdi Özdemir, Seyit Rıza Karakaş, Lütfiye Berfin Gökkan*

*Le bâtonnier de Diyarbakır et plusieurs avocats agressés verbalement et expulsés physiquement par des policiers de la salle d'audience.*



Le 13 septembre 2021, Nahit Eren, bâtonnier du barreau de Diyarbakır, Mehdi Özdemir, membre du conseil de l'Ordre, et plusieurs autres avocats, ont été agressés verbalement

puis expulsés et emmenés hors de la salle d'audience par la police lors de l'audience devant le 9e chambre du tribunal pénal de Diyarbakır. Lors d'une audience, Lütfiye Berfin Gökkan, l'avocate d'Ayşe Gökkan, porte-parole du Mouvement des femmes libres (Tevgera Jinên Azad-TJA) est intervenue pour demander au tribunal d'accorder un délai supplémentaire à sa cliente pour préparer sa défense, car le président du tribunal semblait ne pas comprendre les réponses qui avaient été présentées en kurde.

Le président du tribunal s'est emporté en lui demandant de s'asseoir, en frappant de la main, et il a rejeté la demande de renvoi sans consulter ses assesseurs. Il aurait lancé à l'accusé « *Regardez comment vos avocats sabotent votre défense !* ». Quelques instants plus tard, le président a demandé au greffier d'appeler des policiers et a annoncé qu'il allait « *expulser tous ces avocats de la salle d'audience* ». Des incidents à répétition s'en sont suivis contre des avocats, ne permettant pas à Ayşe Gökkan de se défendre.

Informé du déroulement de l'audience, Nahit Eren, bâtonnier du barreau de Diyarbakır, accompagné d'un membre du conseil de l'ordre, Mehdi Özdemir, s'est rendu à l'audience et après avoir constaté lui-même le déroulement de l'audience, il a demandé à faire une déclaration en qualité de bâtonnier, soulignant notamment : « Nous tenons à vous rappeler que la défense est fondamentale pour le procès et nous n'acceptons pas votre attitude injuste envers nos confrères. Ni maintenant, ni au début de l'audience ». Pour toute réponse, le président du tribunal a ordonné « jetez-le dehors », puis a répété : « expulsez tout le monde ». Une dizaine de policiers a alors saisi Mehdi Özdemir par le bras droit et l'a traîné à l'extérieur de la salle d'audience en vue de l'arrêter. Nahit Eren a déclaré aux policiers qu'Özdemir était membre du conseil de l'Ordre. Mais des policiers les ont insultés en leur disant qu'ils étaient « impertinents, déshonorants ». D'autres avocats ont été victimes de violences : outre Lütfiye Berfin Gökkan, qui a été insultée, bousculée et expulsée, Seyit Rıza Karakaş, membre du conseil de l'Ordre, a reçu un coup de poing à la poitrine d'un policier. Çiğdem Sevimli, Serdar Özer, Gözde Engin et Muhammed Tapancı ont été bousculés et agressés à l'entrée de la salle d'audience.

À la défaveur de ces divers incidents et interruptions d'audience, le tribunal a condamné Ayşe Gökkan à 30 ans d'emprisonnement pour direction d'une « organisation terroriste ».

Le 14 septembre 2021, le bâtonnier et les avocats victimes de cette agression, ont déposé une plainte pénale auprès du parquet général de Diyarbakır pour « insulte à un agent public » et « abus de pouvoir par un fonctionnaire public en suivant un ordre illégal ».

sud-est de la Turquie qui appliquaient un couvre-feu de 24 heures – lorsque le conflit entre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et l'armée turque a repris en 2015.

COLOMBIE – 4 mai 2021

## *Johan Sebastian Moreno Castro*

*Frappé, arrêté et détenu au commissariat de police de Piedecuesta alors qu'il assurait la médiation avec des manifestants à Piedecuesta*



Le 4 mai 2021, Johan Sebastián Moreno Castro a été arrêté violemment par des policiers à Piedecuesta alors qu'il était présent en qualité d'observateur à une manifestation et entre train de parler avec des manifestants qui, quelques minutes auparavant, avaient reçu des gaz lacrymogènes de la part de la police de Bucaramanga. Selon des témoins présents au moment de l'arrestation, les policiers l'ont jeté au sol et l'ont frappé à la tête avec une grenade, puis frappé à plusieurs reprises avec leurs boucliers et un casque. Des vidéos montrent que lorsque les policiers ont procédé à son arrestation, il saignait de la tête.

Les policiers ont ensuite affirmé qu'ils avaient placé Johan Sebastián Castro en détention préventive parce qu'il les avait attaqués ce qu'il nie formellement et que démentent les témoins. Au contraire, l'avocat a rapporté que lors de son transfert au poste de police, il avait été à nouveau agressé physiquement et psychologiquement et menacé par des policiers qui tentaient de le faire témoigner contre lui-même. Il a ensuite été remis au commissariat de police de Piedecuesta où il a été détenu au secret plusieurs heures et menotté à une chaise dans une cour ouverte avant d'être transféré vers 22 heures, à l'hôpital local de Piedecuesta où ses blessures ont été soignées puis ramené au poste de police de Piedecuesta où des policiers l'ont agressé verbalement et ont refusé de le laisser utiliser les toilettes ou boire de l'eau jusqu'au matin, où il a finalement été transféré à l'unité de réaction immédiate (URI) du parquet général de Bucaramanga.

Le 5 mai 2021, un Procureur spécialisé de l'URI a décidé de le libérer après avoir été détenu et maltraité par des policiers pendant plus de 10 heures en l'absence d'élément ou de preuve à charge pour violence contre des fonctionnaires. La procédure établie par les policiers été transmise à un procureur local à Piedecuesta, ce qui fait craindre à une tentative de criminalisation de l'avocat pour « rébellion contre une autorité ».

Après avoir été libéré, Johan Sebastián Moreno Castro s'est rendu chez un médecin légiste qui a constaté qu'il présentait plusieurs blessures, notamment une blessure de 4 cm à la tête et des blessures au bras en raison de la nature violente de son arrestation arbitraire et de la façon dont il avait été menotté dans le commissariat de police.

Johan Sebastián Moreno Castro est un avocat spécialisé dans les droits de l'homme et membre de l'*Equipo Jurídico Pueblos de Bucaramanga* (Equipe Juridique Peuples de Bucaramanga), dans le département de Santander.

L'*Equipo Jurídico Pueblos*, créée en 2007, est spécialisée dans la défense du territoire, la lutte contre l'impunité des États et la libération des prisonniers politiques. Ses membres défendent les droits des travailleurs, paysans, étudiants, des femmes et des peuples autochtones et des afrodescendants. Le président de cette organisation, Rommel Durán Castellano, a reçu le prix international des droits de l'homme Ludovic Traricux, en 2019.

LIBAN – 3 janvier 2021

## *Jimmy Hadchiti*

*Agressé et arrêté par les forces de l'ordre, dans la région de Hadeth, malgré l'intervention de son bâtonnier*



Jimmy Hadchiti, avocat au barreau de Beyrouth, et sa femme qui est la présentatrice d'Al-Jadeed, Clara Geha ont été agressés par des membres des forces de sécurité intérieure devant leurs enfants. Jimmy Hadchiti a voulu s'approcher d'un policier qui a reproché à sa femme de s'être garé parmi des automobilistes en double file devant un magasin du quartier de Chiyah dans une rue à Ghobeiri (dans le sud de Beyrouth). Lorsqu'il a voulu interroger le policier sur les motifs de l'incident, un deuxième policier a frappé la tête de Jimmy avec un casque, et deux autres policiers se sont joints pour le frapper. Les faits ne constituent pas une allégation puisqu'ils ont été intégralement filmés par la présentatrice d'Al-Jadeed, Clara Geha, qui a fait circuler sa vidéo décrivant l'agression contre son mari sur les réseaux sociaux. Dans la vidéo, elle explique qu'elle a été approchée par un policier alors que sa voiture familiale était garée en double file. Elle a dit au policier qu'il y avait également d'autres voitures garées en double file devant elle et que son mari ne serait là que dans un court instant, ce qui a apparemment mis le policier en colère. L'officier de police, qui a également semblé manifester une irritation face à sa qualité de journaliste d'Al-Jadeed, a commencé à l'injurier tout en prenant une vidéo de la voiture de sa conductrice ou ses enfants attendaient la banquette arrière. Après son arrestation, Jimmy Hadchiti a été à nouveau agressé par le même policier devant toutes les personnes présentes au commissariat alors qu'il montrait la vidéo originale de l'agression à un autre policier.

Le bâtonnier du barreau de Beyrouth, Melhem Khalaf, s'est présenté sur les lieux pour soutenir Jimmy Hadchiti et a soutenu qu'il n'y avait aucun motif légal pour qu'il soit arrêté. L'Ordre des avocats de Beyrouth a publié une déclaration appelant tous les avocats à se mettre en grève : "Au regard de l'agression flagrante des forces de sécurité à l'encontre de l'avocat Jimmy Hadchiti dans l'après-midi du 3 janvier 2021, de la transgression manifeste de tous les principes juridiques du juge en charge de l'enquête sur cette affaire qui a pris la décision "surréaliste" de l'arrêter et de le détenir illégalement en violation flagrante des lois en vigueur, le Barreau de Beyrouth appelle les avocats à se mettre en grève le 4 janvier 2020".

**SOUDAN – 30 décembre 2021 : Ustaz Sufyan Awad, a été brutalement agressé alors qu'il exerçait ses fonctions au poste de police de Bahri.** L'avocat membre d'*Avocats d'urgence*, chargé de défendre pro bono des manifestants arrêtés par la police et les forces armées lors des manifestations du même aurait été battu jusqu'à perdre connaissance par les forces armées en présence des forces de l'ordre au poste de police où les procédures sont traitées. Les comités de résistance avaient fait état de plus de 20 personnes arrêtées par les forces de l'ordre.

INDE – 18 juillet 2021

## *Satyadev Joshi*

*Attaqué et grièvement blessé par un groupe d'hommes armés, alors qu'il était avec un de ses clients dans le quartier de Borivali à Mumbai.*



Satyadev Joshi avocat de Mumbai, a été brutalement agressé alors qu'il avait un entretien avec son client Tauqir Khan, dans une propriété de Dahisar. Il était accompagné d'un autre avocat de Desai, Ankit Tandon. Alors qu'il conseillait son client, une vingtaine de personnes qui prétendait contester le droit propriété de Khan a fait irruption, certains d'entre eux porteurs d'épées et de batons et ont frappé Satyadev.

L'enquête a démontré le différend sur le droit de propriété terrain de frappé que défendait Satyadev Joshi été la cause des violences exercées contre lui. Grièvement blessé, Satyadev Joshi a du être transporté en urgence à l'hôpital. Trois personnes ont été arrêtées après la diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux montrant un groupe de 5 à 6 hommes frappant l'avocat alors que les gens qui se trouvaient autour restent passifs et les laissent faire. À la suite de la plainte de Joshi l'inspecteur principal du commissariat de police de MHB Colony, a été suspendu dans l'attente des conclusions de l'enquête « pour son incapacité à contrôler la survenance d'une infraction grave et violente dans sa juridiction ».

INDE – 14 novembre 2021

## *Harshvardhan Deshmukh*

*Attaqué à coups de barre de fer alors qu'il allait travailler.*



Harshvardhan Deshmukh, avocat au barreau du district de Yavatmal, a été victime d'une attaque sur la route d'Arni alors qu'il se rendait à son travail dans sa voiture. Un dénommé Kunal Sapre, également au volant d'un véhicule, l'aurait forcé à s'arrêter et aurait brisé la vitre de la voiture avec une barre de fer, avant de le frapper et de s'enfuir.

Harshvardhan Deshmukh a été blessé et a dû être transporté dans un hôpital privé. Une plainte a été déposée au poste de police d'Avadhootwadi, la suite de laquelle la police a ouvert une poursuite mais aucune arrestation n'a été effectuée.

Le barreau du district de Yavatmal a décidé de boycotter des audiences en exigeant des mesures effectives et immédiates contre le coupable. Une délégation du barreau du district de Yavatmal dirigée par le président, Jitendra Baradkar s'est déplacé pour protester contre l'agression et remettre un mémorandum au collecteur et au surintendant de la police. Malgré cela, la police s'est abstenue d'arrêter le mis en cause. Le président du barreau, Amit Badnore, a affirmé que les policiers protégeaient l'accusé et a exhorté le SP à intervenir et à traduire immédiatement l'accusé en justice. (Photo *Times of India*).

RUSSIE – 17 janvier 2021

## *Alexeï Navalny*

*Arrêté à l'aéroport de Moscou à son retour volontaire de Berlin, où il avait été soigné depuis le mois d'août des suites d'un empoisonnement suspect*



Alexeï Navalny, 44 ans, a été arrêté à l'aéroport Cheremetievo de Moscou, le 17 janvier 2021, à l'arrivée de son vol de Berlin, où il avait été soigné depuis août 2020 des suites d'un empoisonnement.

Le 20 août 2020, Alexeï Navalny avait dû être hospitalisé en urgence et placé en réanimation après avoir été « empoisonné », selon sa porte-parole, alors qu'il se trouvait dans un vol le conduisant de Tomsk, en Sibérie, à Moscou. Inconscient, dans un état grave, il avait été placé sous respirateur artificiel dans une unité de soins intensifs de l'hôpital d'Omsk, en Sibérie, selon l'agence de presse d'Etat

TASS. Il était dans un vol rejoignant Moscou depuis Tomsk, une ville de Sibérie, quand son état de santé s'est subitement dégradé, après avoir bu du thé. L'un de ses médecins traitants a demandé son évacuation obligeant son avion à faire un atterrissage d'urgence à Omsk. Une plainte pour « tentative d'assassinat sur une personne publique » a été déposée au Comité d'enquête, à Moscou, pour des faits d'empoisonnement.

Anastasia Vassilieva, médecin personnel d'Alexeï Navalny, a lancé publiquement un appel aux autorités, via Twitter, pour favoriser son départ à l'étranger, afin qu'il puisse être correctement soigné dans un centre spécialisé. Dès le 21 août, un avion médicalisé a quitté Nuremberg, pour aller récupérer Alexeï Navalny. Il a été transporté, toujours dans le coma, le 22 août à l'hôpital de la Charité, à Berlin où un neurotoxique de type militaire, similaire au célèbre poison Novitchock, été détecté par des laboratoires occidentaux. Le Kremlin affirme que la substance toxique détectée après son hospitalisation en Allemagne n'était pas présente dans son organisme lorsqu'il était soigné en Russie.

Malgré cela, après avoir passé près de cinq mois en convalescence en Allemagne, le 17 janvier, Alexeï Navalny a annoncé son intention de rentrer en Russie, le 29 décembre et a pris un vol pour Moscou à l'aéroport de Berlin-Brandebourg. En réponse à cette annonce, la justice russe a décidé l'ouverture d'une enquête pénale contre lui pour de prétendus faits d'« escroquerie à grande échelle », ce qui permettait de procéder à son interpellation dès son retour sur le sol russe.

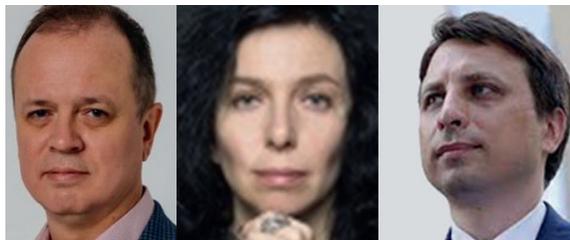
À son arrivée, il a été interpellé et conduit dans un pénitencier car il lui a été indiqué qu'il avait été condamné à deux ans et demi de prison pour une affaire de fraude remontant à 2014, qualifiée de politique par de nombreuses ONG et les capitales occidentales. Fin mars, il a entamé une grève de la faim afin de dénoncer ses conditions de détention.

Le 22 mars 2022, le tribunal du district de Lefortovo à Moscou l'a déclaré coupable de « fraude à grande échelle » et d'« outrage à magistrat et l'a condamné à neuf ans de prison supplémentaire prétendument pour avoir « détourné » environ 25 000 dollars américains de dons qui en réalité avaient été versés au profit des organisations qu'il a fondées.

RUSSIE – 15 juillet 2021

## *Ivan Pavlov, Valeria Vetoshkina, Maksim Olenichev*

*Les avocats de l'association d'avocats et de journalistes « Team 29 », fichés par le ministère de la justice en tant qu'« agent étrangers »*



Pour entraver le travail des avocats, les autorités russes ont de plus recours en plus à la pratique consistant à fichier des avocats sur le registre des « agents étrangers » des médias, ce qui n'a pas justifié jusqu'à présent une réponse unie du barreau.

Le 15 juillet, 2021, l'association d'avocats et de journalistes *Komanda 29* (« Team 29 »), dont Maksim Olenichev est membre et Valeria Vetoshkina, ancienne membre, a été inscrite sur la liste. Les avocats de l'« Equipe 29 », entre autres, représentent les intérêts des Russes accusés d'espionnage et de trahison. Le 15 juillet, le Parquet général a décidé du blocage du site internet de «Team 29». L'équipe «Team 29» a alors d'elle-même elle-même décidé d'arrêter son travail.

Adoptée en 2012, la loi russe sur les « agents étrangers » a changé la façon dont le gouvernement fait taire la dissidence. Elle exige que les organisations non gouvernementales qui reçoivent une aide étrangère soient enregistrées, s'identifient comme « agents étrangers ». L'expression « agent étranger » en russe (иностранный агент) est fortement associée à l'espionnage et à la trahison de l'époque de la guerre froide. Fin 2020, la législation a été modifiée pour permettre au gouvernement d'inclure des individus sur sa liste d'"agents étrangers" et de leur imposer des restrictions. Parmi ceux que le gouvernement a catalogués figurent des ONG, des journalistes, des militants LGBTQIA+ et des défenseurs des droits de l'homme et les militants qui travaillent dans des ONG, des journalistes qui travaillent pour les médias étrangers, des étudiants qui participent à des programmes d'échange. Les autorités harcèlent ceux désignés comme « agents étrangers », la police perquisitionnant leurs domiciles et leur infligeant des amendes.

En novembre 2021, Valeria Vetoshkina et Ivan Pavlov, ont été ajoutés à titre personnel sur le registre des « agents étrangers » des médias. Valeria Vetoshkina a exercé un recours contre la décision du ministère de la Justice de l'inscrire au registre des médias «agents étrangers» auprès du tribunal de district de Zamoskvoretsky à Moscou.

Pour un avocat, l'inscription remet en cause sa capacité à poursuivre ses activités et à représenter les intérêts de ses clients devant les tribunaux.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.XI, 2021, p. 249).

RUSSIE – 8 octobre 2021

## *Galina Arapova*

*Inscrite à titre personnel, sur le registre des « agents étrangers »*



Le 8 octobre 2021, Galina Arapova avocate des médias et directrice de *Mass Media Defence Center* (Centre de défense des médias de masse), a été fichée, à titre personnel, sur le registre des « agents étrangers ». Précédemment, en 2018, le *Centre de défense des médias de masse*, l'organisation non gouvernementale qu'elle dirige depuis 1996, avait été répertoriée en tant qu'O.N.G. sur la liste des « agents étrangers ».

Galina Arapova, spécialisée dans la liberté d'expression et la liberté d'information, est une avocate renommée en matière de droits des médias. Elle a défendu des journalistes et des médias devant les tribunaux nationaux et devant la Cour européenne des droits de l'homme. De plus, Arapova a utilisé son expertise pour sensibiliser davantage la Russie et l'ancien bloc soviétique. Elle est l'auteur de plusieurs publications sur le droit des médias et a formé des journalistes, des avocats et des juges dans la région.

Les conséquences en sont lourdes : une semaine après, elle n'était plus en mesure d'enseigner le cours universitaire de régulation juridique du journalisme et d'Internet qu'elle avait dispensé pendant 12 ans. Elle se trouve désormais contrainte lors de chaque publication sur les réseaux sociaux, lors de chaque conférence publique, d'inclure une clause de non-responsabilité de 24 mots concernant son statut. En cas de non-respect, la sanction peut aller jusqu'à deux ou cinq ans d'emprisonnement.

RUSSIE – 8 novembre 2021

## *Valeria Vetoshkina*

*Inscrite à titre personnel sur la liste des « agents étrangers ».*



En novembre 2021, Valeria Vetoshkina, avocate de l'organisation *Perviy Otdel*, a été inscrite à titre personnel, sur le registre des « agents étrangers des médias en même temps qu'Ivan Pavlov. Elle a exercé un recours auprès du tribunal de district de Zamoskvoretsky à Moscou (la législation ne prévoit pas l'obligation d'expliquer aux personnes en l'absence de procès les raisons de leur inscription au registre).

Le 9 février 2022, Valeria Vetoshkina a reçu les « explications » du ministère de la Justice. Valeria Vetoshkina n'a ainsi découvert les raisons de son inscription au registre des agents étrangers que parce qu'elle a décidé de contester son statut devant le tribunal. Vetoshkina s'est vue expliquer que le statut d'agent étranger lui avait été appliqué pour avoir fourni des conseils juridiques et défendu devant les tribunaux des personnes arrêtées lors des manifestations de janvier 2021, pour ses commentaires sur Present Time, Voice of America, Sever.Realiam, Krym.Realiam, Meduza et Radio Liberty. Le département mentionne entre autres un transfert d'argent reçu du Memorial Human Rights Center en guise de paiement pour la coopération avec le programme de droits de l'homme OVD-Info. Le ministère de la Justice a invoqué aussi le remboursement du prix d'un billet de train pour se rendre à un séminaire sur les droits de l'homme.

RUSSIE – 8 septembre 2021

## *Ivan Pavlov*

*Sous le coup d'une poursuite pénale, empêché de travailler et menacé de radiation, il doit fuir la Russie par crainte pour sa sécurité*



Ivan Yuryevich Pavlov, avocat de Saint-Petersbourg spécialisé dans les droits de l'homme et le dirigeant de *Team 29* (*Komanda 29*), une association d'avocats et de journalistes qui l'a créé. Il intervenait depuis de nombreuses années dans la défense des citoyens accusés par les organes de sécurité de l'État de haute trahison, d'accès illégal aux archives secrètes des organes de sécurité ou de divulgation de secrets d'État.

Pour ses activités de défense, Ivan Pavlov a été victime d'une persécution continue de la part des par les autorités russe. En août 2020, une plainte a été déposée par le ministère de la Justice

auprès du Barreau de Saint-Petersbourg dans le but d'obtenir sa radiation en raison de son refus de signer une déclaration de non-divulgation, dans l'affaire du journaliste Ivan Safronov, accusé de trahison. Le 30 avril 2021, des agents du Service fédéral de sécurité (FSB) ont perquisitionné la chambre d'hôtel d'Ivan Pavlov à Moscou. Il a ensuite été arrêté et inculpé d'avoir «divulgué des informations relatives à une enquête préliminaire» (article 310 du Code pénal dans l'affaire d'Ivan Safronov, pour avoir déclaré que les chefs d'accusation contre Safronov étaient sans fondement pour défendre les intérêts de son client. Le même jour, le tribunal du district Basmanny de Moscou a interdit à Ivan Pavlov d'utiliser toute forme de communication, y compris Internet, à quelque fin que ce soit, sauf pour appeler les services d'urgence ou contacter l'enquêteur chargé de l'affaire ou ses proches. Ivan Pavlov a ensuite été libéré sur ordre d'un juge, mais le 8 juillet 2021, la Cour municipale de Moscou a refusé de lever les mesures de restriction l'empêchant de travailler. Le 16 juillet 2021, le site Internet de *Team 29* a été bloqué à la demande du procureur général de Russie. L'équipe *Team 29* a pris alors la décision de supprimer ses archives et documents judiciaires et de se dissoudre en raison des risques de poursuites pénales en vertu du code pénal de Russie.

Le 7 septembre 2021, Ivan Pavlov a été contraint de quitter la Russie pour se réfugier en Géorgie. « *On m'a tout interdit, tout ce qui me permettait de travailler. La seule porte qu'on m'a laissée ouverte c'est celle de l'émigration* ». En représailles, le 8 novembre 2021, Ivan Pavlov a été inscrit à titre personnel sur la liste des "agents étrangers" et des "personnes recherchées" par le ministère de la justice.

Six mois plus tard, le 15 mars 2022, à la suite de de trois plaintes envoyées par le ministère de la Justice et une par le vice-président du Barreau de Saint-Petersbourg à la Commission de qualification, le ministère de la Justice a obtenu l'élimination du barreau de Ivan Pavlov. Le Conseil de l'Ordre des avocats de Saint-Petersbourg a accepté de le radier au motif qu'"il n'avait pas exercé ses fonctions professionnelles depuis plus de six mois". Sa dernière intervention devant les tribunaux, en avril 2021, avait été pour défendre la Fondation Anti-Corruption (FBK) et la Fondation de défense des droits des citoyens (FZPG) d'Alexei Navalny, devant le tribunal municipal de Moscou.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.VI, 2015, p. 133 ; Vol.XI, 2021, p. 249).

RUSSIE – 19 novembre 2021

## *Fiodor Telin*

*L'ancien avocat du réseau de groupes de campagne régionaux d'Alexeï Navalny, a été contraint de se réfugier en Géorgie.*



L'ancien avocat du réseau de groupes régionaux du militant d'opposition emprisonné Alexeï Navalny a été contraint de quitter la Russie dans un contexte de répression en cours contre les organisations défunctes associées aux critiques du Kremlin et qualifiées d'extrémistes plus tôt cette année.

Fiodor Telin a travaillé comme avocat pour le réseau de groupes de campagne régionaux de Navalny jusqu'à ce que ce qu'il soit dissout en avril après qu'un procureur de Moscou soit allé au tribunal pour les faire qualifier d'extrémistes. Un tribunal a ensuite accepté l'appel du procureur et a qualifié le réseau national d'extrémiste, le rendant ainsi illégal. Il a déclaré à RFE/RL "Les nouvelles lois russes [adoptées cette année] permettent de poursuivre des personnes de manière rétroactive, après l'inculpation de Navalny, des enquêteurs de Moscou sont arrivés dans la capitale du Bachkortostan, Oufa, pour interroger d'anciens membres de son groupe de Navalny à Oufa.

Après l'arrestation de l'ancienne chef du groupe de soutien de Navalny à Oufa, plusieurs de ses associés accusés d'avoir créé un groupe « extrémiste » ont fui le pays. En novembre 2022, le ministère russe de la Justice a inclus Fiodor Telin sur la liste des « agents étrangers » qui sont notamment accusés d'avoir reçu un financement de l'Ukraine.

BIÉLORUSSIE – 12 avril 2021

## *Volodymyr Yavorskyy*

*L'avocat ukrainien sommé de quitter le territoire et interdit de séjour en Biélorussie pendant 10 ans*



Le 12 avril 2021, le domicile et le bureau de Tanya Hatsura-Yavorska ont été perquisitionnés une deuxième fois par des agents des forces de l'ordre, après la première perquisition du 5 avril 2021. Au cours de la perquisition de trois heures, d'anciens documents et téléphones qui n'étaient plus utilisés ont été confisqués..

Volodymyr Yavorskyy, avocat ukrainien établi en Biélorussie et mari de Tanya Hatsura-Yavorska, se trouvait dans la maison pendant le raid de la police, à la suite duquel il a été emmené pour être interrogé. Au cours de l'interrogatoire, Volodymyr Yavorskyy a été victime de violences physiques et psychologiques et s'est vu refuser tout accès à son avocat. À l'occasion de l'interrogatoire, il lui a été notifié qu'il devait quitter le territoire de la Biélorussie dans les 48 heures avec ses enfants. Il a été menacé au cas où il n'obtempérerait pas d'être arrêté et de voir ses enfants placés dans des institutions publiques. Volodymyr Yavorskyy a également été informé qu'il lui était interdit de rentrer en Biélorussie pendant 10 ans.

Volodymyr Yavorskyy est membre du conseil d'administration de l'Ukrainian Helsinki Human Rights Union et l'un des fondateurs et président du conseil d'administration du Docudays UA International Human Rights Documentary Film Festival.

JORDANIE – 16 mars 2021

## *Hala Ahed Deeb*

*Espionnée au moyen de son téléphone portable par le logiciel espion de surveillance numérique « Pegasus » de la société NSO Group.*



Une enquête menée par Front Line Defenders (FLD) et le groupe à but non lucratif de défense des droits numériques, Access Now a révélé que le téléphone portable de Hala Ahed Deeb, qui travaille avec des groupes de défense des droits humains et féministes en Jordanie, avait été infecté par logiciel de surveillance numérique Pegasus de la société israélienne NSO Group. Elle avait remarqué que la caméra de son téléphone portable fonctionnait parfois automatiquement. Outre les constatations de Front Line Defenders, son téléphone a été examiné par les laboratoires de plusieurs organisations de défense des droits humains, notamment Citizen Lab et le Security Lab d'Amnesty International qui ont décelé des traces de noms de processus liés à Pegasus ont été identifiées sur son téléphone, notamment « bluetoothfs », « JarvisPluginMgr » et « launchafd », noms de processus du logiciel Pegasus. D'autres avocats travaillant sur l'affaire du Syndicat des Enseignants Jordaniens (JTS) auraient également été infectés.

Après avoir appris qu'elle avait été ciblée par le Pegasus Spyware, Hala Ahed Deeb a dû changer de téléphone. Elle a dû aussi prendre ses distances de certains des groupes de défense des droits de l'homme avec lesquels elle avait travaillé, par crainte de les avoir mis en danger. De plus, lorsque l'infection de son téléphone par Pegasus ait été révélée, elle a perdu nombre de ses clients qui ont pensé qu'il pourrait devenir dangereux de la contacter, et que l'espionnage pourrait nuire à leur cas.

Hala Ahed Deeb a annoncé qu'elle entamerait des procédures judiciaires contre la société israélienne NSO Group après avoir découvert le ciblage de son téléphone portable.

Hala Ahed Deeb est par ailleurs la cible constante de campagnes de diffamation en ligne au cours desquelles des comptes de médias sociaux soutenus par le gouvernement ont pris d'assaut son compte en le harcelant. Elle a en outre reçu des menaces de la part des autorités qui ont également intimidé son fils. Elle a dû subir diverses formes d'intimidation et de harcèlement de la part des autorités, en étant notamment convoquée à plusieurs reprises par la Direction générale des renseignements (GID) jordanienne.

En tant qu'avocate, Hala a défendu des militants des droits de l'homme, des mouvements de défense des droits, des organisations de la société civile et des syndicats, notamment en sa qualité de membre de l'équipe juridique qui a défendu le Jordan Teachers' Syndicate (JTS), l'un des plus grands syndicats de Jordanie, dissous par le gouvernement en décembre 2020. Elle a dirigé le comité juridique de Jordanian Women's Union pour défendre les droits des femmes, les droits des travailleurs et les libertés d'opinion, d'expression et de réunion pacifique en Jordanie. Elle est également membre de l'équipe d'avocats du National Forum for Defending Freedoms.

LIBAN – 28 septembre 2021

## *Mohammed Sablough*

*Le parquet militaire demande au barreau de Tripoli de lever l'immunité d'un avocat pour sanctionner pénalement sa défense des prisonniers et des réfugiés syriens au Liban*



Le 28 septembre, le Commissaire du gouvernement près le tribunal militaire a envoyé une lettre au barreau de Tripoli lui demandant de lever l'immunité professionnelle dont il dispose pour accomplir pleinement la défense de ses clients afin de pouvoir le poursuivre devant les juridictions pénales en vertu de l'article 403 du Ccode pénal libanais au motif qu'il aurait dénoncé de fausses accusations de torture et de mauvais traitements infligés à son client détenu à la prison de Fakhr El-Din.

Le 23 septembre précédent les autorités ont fait pression sur le client de Mohammed Sablough, qui a été soumis à un interrogatoire au centre de Fakhr El-Din, hors la présence de Mohammed Sablough contrairement à l'article 47 du Code

de procédure pénale, pour qu'il atteste de ce que les précédentes allégations de torture formulées par l'avocat Mohammed Sablough étaient fabriquées de toutes pièces. Au cours de l'interrogatoire le commissaire aurait demandé au client de dire que son avocat avait fabriqué de toutes pièces les allégations de mauvais traitements et qu'il n'avait pas été battu, en échange de sa libération.

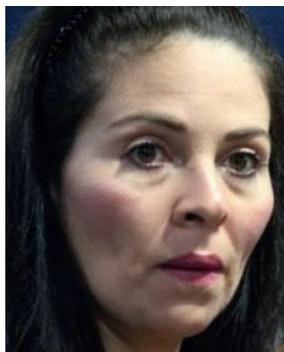
Mohammad Ahmad Samir Sablough, avocat spécialisé dans les droits de l'homme et directeur du Centre des droits des prisonniers du barreau de Tripoli directeur du Centre des droits des prisonniers du barreau de Tripoli ? défend des réfugiés syriens détenus par la Sûreté générale et risquant d'être expulsés vers la Syrie. Il a déposé plusieurs plaintes au niveau national en vertu de la loi anti-torture n° 65. Entre 2020 et 2021, il a fourni à Amnesty International des témoignages et des informations concernant des violations présumées commises contre des réfugiés syriens au Liban. En mars 2021, Amnesty International avait pu publier un rapport sur les réfugiés syriens arbitrairement détenus pour des accusations liées au terrorisme et torturés au Liban. À la suite de la publication, le ministre de la Justice avait convoqué le 14 avril 2021 une réunion avec les chefs des agences de sécurité et les membres des barreaux de Beyrouth et de Tripoli. A l'issue de la réunion, un représentant de la Direction de la Sûreté générale aurait déclaré à Mohammed Sablough qu'il « ne devait pas communiquer avec les ONG internationales » et aurait évoqué à son encontre le terme de « haute trahison ».

Les menaces et les actes d'intimidation endurés par Mohammed Sablough, notamment depuis 2021, sont exclusivement liés à ses activités légitimes de défense de ses clients en sa qualité d'avocat.

EL SALVADOR – 27 mai 2021

## *Bertha María Deleón*

*Victime de harcèlement, de stigmatisation et d'intimidation, avec discours de haine elle obtient des mesures de protection de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)*



Bertha María Deleón Gutiérrez, célèbre pour son action de défense des droits des femmes et avocate du président Nayib Bukele, a dû déposer le 27 mai 2021, une demande de mesures conservatoires la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) émanant du Réseau des femmes défenseurs des droits humains, accompagné d'autres organisations, comme le Centre pour la justice et le droit international (CEJIL)

Depuis juillet 2019, María Deleón ne cesse de subir une campagne orchestrée de harcèlement, de stigmatisation et d'intimidation avec des messages misogynes et de discours de haine pour son travail de défense des droits des femmes et des droits humains. En 2020, elle avait dû porter plainte contre Walter Araujo pour « expressions de violence à l'égard des femmes » (article 55 de la Loi intégrale spéciale pour une vie sans violence envers les femmes)

Après avoir été d'avocate personnelle dans différents procès entre 2016 et 2019, du président du Salvador Nayib Bukele alors candidat de l'opposition, Bertha Deleón, a rompu avec lui en se présentant notamment aux élections à la députation le 28 février 2021. Après avoir perdu les élections, elle a été victime d'une véritable persécution politique de la part du président Nayib Bukele et de ses plus proches collaborateurs. « Ils me suivaient à moto, ils ont mis mes téléphones sur écoute, ils ont piraté ma messagerie, ils ont installé des drones dans la cour de ma maison. En trois mois, j'ai perdu 80 % de mes clients », a-t-elle déclaré lors d'une interview.

Le 28 mai 2021, des organisations humanitaires ont demandé à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) d'émettre des mesures de protection en sa faveur pour persécution politique. Le 19 septembre 2021, la CIDH par la Résolution n° 76/2021, a fait droit à la demande en considérant qu'elle se trouve dans une situation de gravité et d'urgence de risque de dommages irréparables au Salvador. Parmi les informations, ont été prises en compte les attaques qu'elle a subies sur les réseaux sociaux et YouTube et qui visaient uniquement appeler inciter au viol et à la mort. La CIDH a estimé que la menace s'est aggravée depuis l'entrée en fonction de la nouvelle assemblée législative, dominée par le parti de Nayib Bukele, qui a révoqué les juges de la Chambre constitutionnelle et le procureur général de la République. L'État dispose d'un délai de 15 jours pour informer la CIDH de ces mesures.

En août 2021, Bertha María Deleón a dû fuir le pays avec sa fille pour se rendre en Californie, en raison des persécutions du gouvernement et de ses alliés. Elle est depuis réfugiée dans le sud du Mexique. En février 2022, elle a obtenu le statut de réfugié et le droit de résidence permanent.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.VII, 2016, p. 213.).

VENEZUELA – 6 octobre 2021

## *Engels Wladimir Puertas Ochoa et Juan Carlos Barroeta Rivas*

*Agressés verbalement et menacés d'arrestation en raison des multiples plaintes qu'il a déposées auprès des autorités compétentes concernant des actes de corruption dans le système judiciaire de l'État de Mérida.*



Le 6 octobre 2021, un juge et un procureur du ministère public du circuit judiciaire pénal de l'État de Mérida ont menacé d'ordonner à l'audience l'arrestation d'Engels Puertas et celle de Juan Carlos Barroeta Rivas, les accusant d'outrage à magistrat alors qu'il défendait deux victimes présumées de détention arbitraire et de torture. Au cours de l'audience, le représentant du ministère public, après avoir insulté à plusieurs reprises Engels Puertas et les proches des accusés, a fait des gestes avec ses mains montrant son intention de le frapper, alors qu'il s'approchait de la salle d'audience de la défense en soulignant qu'il devait être respecté parce qu'il était le procureur.

La veille de cette audience, Engels Puertas et son confrère avaient déposé un recours contre le juge en invoquant de prétendues violations du droit à une procédure régulière. Le juge récusé a lui-même déclaré la requête irrecevable par le juge et a poursuivi le procès en menaçant de porter plainte contre eux afin qu'ils soient dessaisis de l'affaire. Il a nommé d'autres avocats publics pour représenter les accusés, ignorant leur appel pour continuer avec leurs avocats.

Engels Puertas, directeur de l'organisation non gouvernementale "Iniciativa Para Una Justicia Igualitaria" (Initiative pour une justice égale) et également membre de l'équipe juridique de l'organisation non gouvernementale "100% Estrogen" à Mérida, qui se concentre sur la défense des droits des femmes. Juan Carlos Barroeta travaille lui aussi pour Iniciativa Para Una Justicia Igualitaria, en particulier en faveur du droit de défendre légitimement des victimes et le droit des accusés à bénéficier d'un procès équitable.

Depuis ces événements, Engels Puertas aurait reçu de multiples menaces d'arrestation et d'ouverture de poursuites punitives et l'accès au dossier pénal et à toutes les procédures judiciaires dans cette affaire lui aurait été rendu difficile, voire refusé à certaines occasions, jusqu'à ce qu'il soit finalement démis de ses fonctions d'avocat de la défense par le juge, qui aurait désigné, contre l'avis des victimes représentées, d'autres défenseurs publics. De même, des difficultés ont commencé à surgir dans d'autres affaires pénales où il travaille comme avocat de la défense.

Entre 2011 et 2016, Engels Puertas a déjà été victime de persécutions, d'agressions, de menaces, de harcèlement et a subi 6 détentions arbitraires au cours desquelles il a été soumis à la torture, à l'isolement, à des pressions psychologiques et à la privation illégale de liberté. Il est actuellement hors du Venezuela en raison des sérieuses menaces d'arrestation pour l'exercice légitime de sa profession et pour avoir dénoncé le manque de transparence du système judiciaire vénézuélien.

BRÉSIL – 23 novembre 2021

## *Lenir Correia Coelho*

*La directrice de l'Association brésilienne des avocats du peuple (Abrapo), objet de perquisitions de la police de Rondônia au siège de la Ligue des Paysans Pauvres (LCP) et à son domicile.*



Lenir Correia Coelho, directrice de l'Association brésilienne des avocats du peuple (Abrapo) qui représente la Ligue des Paysans Pauvres (LCP) dans plusieurs actions, a été la cible d'une perquisition et d'une saisie par la police civile qui tente de criminaliser le réseau de défense des paysans qu'anime l'avocate Lenir Correia Coelho. La police de Rondônia a pratiqué des perquisitions au siège de la LCP ce 23 novembre 2021 et a saisi un ordinateur, un téléphone portable, des documents, des clés USB, des carnets, des agendas et 25 000

R\$. Outre la maison de l'avocate, les domiciles de 25 autres personnes ont été perquisitionnés. Deux autres personnes ont été arrêtées et quatre personnes faisant l'objet de mandats d'arrêt préventifs n'ont pas été retrouvées. Selon la police civile, toutes ces personnes étaient liées au LCP. L'opération a impliqué 120 policiers et a été commandée par le département de la police pour la répression du crime organisé (Draco).

Titulaire d'une maîtrise en droit et reconnue pour sa défense des paysans de Rondônia, Lenir Correia Coelho est une référence dans la défense des populations rurales de Rondônia. Elle a travaillé comme conseiller juridique auprès de la Commission pastorale foncière (CPT), un organisme lié à la Conférence nationale des évêques brésiliens (CNBB). Elle est périodiquement victime de menaces de mort pour son travail et a déjà dû quitter Rondônia, comme le souligne la lettre de soutien publiée par le Réseau National des Avocats Populaires (Renap). « *La tentative d'intimidation et de criminalisation de l'avocat Lenir Correia n'affecte pas seulement l'ensemble de la classe professionnelle, mais s'inscrit également dans un contexte plus large de persécution ouverte des droits et des acquis des personnes, des mouvements sociaux et des manifestations politiques rejetant les revers importants opérés ces derniers temps.* ».

La Commission de défense des prérogatives de la section Rondônia de l'Ordre des avocats du Brésil (OAB) a indiqué qu'elle agissait pour préserver les garanties de l'avocat : « [Nous suivons] l'opération dans le but de préserver les prérogatives professionnelles de l'avocat dans leur intégralité ».

**NICARAGUA – 16 février 2021 : Danelia del Rosario Argüello Cano** a été arbitrairement arrêtée le 16 février 2021, par des agents de la police nationale après avoir été victime d'actes d'intimidation, de harcèlement et reçu des menaces directes de la part d'agents de la police nationale, des forces spéciales anti-émeutes et des paramilitaires. Elle a été libérée depuis. Il semble qu'elle subisse des représailles pour avoir apporté son soutien à la communauté de Somoto et participé aux processus d'organisation menés par le mouvement d'opposition UNAB. Le 22 mars, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) lui a octroyé par sa Résolution n° 27/21 des mesures de protection considérant les droits à la vie et à l'intégrité personnelle de Danelia Argüello se trouvaient dans une "situation de gravité et d'urgence".

POLOGNE – 14 avril 2021

## *Michał Romanowski*

*Objet de poursuites judiciaires et disciplinaires en raison de son engagement dans la défense des juges Juszczyzyn et Tuleya.*



Michał Romanowski est l'avocat des juges polonais Paweł Juszczyzyn et Igor Tuleya qui font l'objet de procédures disciplinaires et pénales pour avoir respectivement remis en question les réformes du gouvernement polonais qui ont porté atteinte à l'indépendance du système judiciaire polonais. Pour cela depuis le 14 avril 2021 Michał Romanowski fait l'objet de poursuites judiciaires et de menace procédure disciplinaire.

Michał Romanowski, avocat au barreau de Varsovie et professeur de droit des sociétés à l'université de Varsovie, fait l'objet d'une enquête du Département des Affaires Intérieures

du Parquet National en raison de son travail. Après la décision rendue par le Tribunal de district de Bydgoszcz autorisant le juge Juszczyzyn à reprendre ses fonctions dans le tribunal où il était employé, le président du tribunal de district d'Olsztyn a refusé d'exécuter les décisions du Tribunal de Bydgoszcz. Michał Romanowski a saisi le bureau du procureur, mais le président du tribunal d'Olsztyn l'a alors accusé d'avoir commis le crime de fausse accusation et une enquête a été ouverte contre l'avocat. L'affaire fait actuellement l'objet d'une enquête de la part du Département des affaires intérieures du Bureau du procureur national.

Dans le même temps, le Conseil de l'ordre régional des avocats de Varsovie a été saisi par le président du tribunal d'Olsztyn, d'une demande d'ouverture de procédure disciplinaire contre Romanowski pour l'avoir accusé de refuser illégalement d'exécuter la décision du tribunal de Bydgoszcz en raison d'un conflit d'intérêts et d'un manque d'impartialité. Romanowski a été accusé contre le président du tribunal de district d'Olsztyn.

Pour le surplus, il apparaît que Michał Romanowski aurait été accusé de diffamation par le député Médiateur disciplinaire des juges de la Cour de common law pour avoir envoyé une lettre au vice-président de la Commission européenne évoquant l'incapacité des autorités compétentes à réinstaller le juge Juszczyzyn. De surcroît, Romanowski a été accusé d'avoir publiquement insulté la juridiction constitutionnelle polonaise en envoyant le 26 mai, une lettre ouverte à la première présidente de la cour Suprême, Małgorzata Manowska, appelant à l'exécution de la décision du tribunal régional d'Olsztyn, qui, en mai 2021, a suspendu l'exécution de la décision de la chambre disciplinaire de suspendre Juszczyzyn et mettant en cause l'indépendance de haute magistrature.

Le président du tribunal d'Olsztyn a également exhorté le Conseil régional des avocats de Varsovie à ouvrir une procédure disciplinaire contre Michał Romanowski pour sa demande visant à ce que le cas du juge Juszczyzyn ne soit pas jugé par le tribunal d'Olsztyn, en alléguant d'un manque d'impartialité et d'un conflit d'intérêts du président de ce tribunal. Cette demande fait actuellement l'objet d'une enquête. De même le président du tribunal d'Olsztyn a demandé que les autorités de l'Université de Varsovie prennent des mesures disciplinaires contre Michał Romanowski, en sa qualité de professeur à l'Université de Varsovie.

## BIRMANIE (MYANMAR) – 6 mars 2021

### *Tun Kyi*

*Mandat d'arrêt émis contre l'avocat de Mandalay qui a publiquement dénoncé le coup d'État militaire comme illégal*



Un mandat d'arrêt a été émis contre U Tun Kyi, l'avocat de Mandalay qui a publiquement dénoncé le coup d'État militaire comme illégal dans des vidéos publiées sur Internet début février, peu de temps après la destitution du chef civil Aung San Suu Kyi par l'armée.

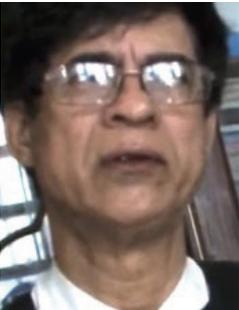
U Tun Kyi est l'un des nombreux avocats pro-démocratie recherchés par les autorités. Il est inculpé en vertu de l'article 505 a) du Code pénal du Myanmar révisé par l'armée interdisant (entre autres choses) de répandre la peur ou de fausses nouvelles et « toute tentative d'entraver, de déranger, de nuire à la motivation, à la discipline, à la santé et à la conduite du personnel militaire et les employés du gouvernement et provoquant leur haine, désobéissance ou déloyauté envers l'armée et le gouvernement ».

La Law Society britannique a contacté l'ambassadeur du Myanmar à Londres pour s'alarmer de l'arrestation arbitraire, de la détention et de la disparition forcée (pour éviter l'arrestation) de plusieurs autres avocats birmanis à la suite du coup d'État militaire, contrairement aux normes internationales des droits de l'homme et protocoles relatifs à la protection des avocats et à l'accès à la justice des détenus.

## BIRMANIE (MYANMAR) – 7 mars 2021

### *Robert Sann Aung*

*Accusé de trahison pour avoir déclaré le coup d'État militaire au Myanmar il doit vivre caché*



Depuis le 7 mars 2021, Robert Sann Aung est obligé de vivre caché. Il est accusé de trahison après avoir déclaré le coup d'État militaire au Myanmar. Le 8 mars, les forces de sécurité se sont mises à sa recherche et ont perquisitionné son domicile. Ne trouvant pas, elles ont arrêté sa fille et son beau-frère. Ils ont été détenus pendant 18 jours avant d'être relâchés.

Robert Sann Aung est un éminent avocat spécialisé dans les droits de l'homme. Il a défendu les militants politiques pacifiques inculpés par l'ancien gouvernement militaire. Il est harcelé et victime d'acharnement judiciaire et de menaces depuis de nombreuses années, notamment après l'assassinat de l'avocat

U Ko Ni, en 2017.

En Birmanie, de nombreux avocats ont été habitués à travailler dans des environnements hostiles, exerçant souvent leurs fonctions dans des zones où les conflits armés sont monnaie courante. Mais depuis le coup d'État, les avocats qui défendent les manifestants détenus par la junte risquent eux-mêmes d'être enlevés et arrêtés.

## BIRMANIE (MYANMAR) 2021

### *La répression de la junte militaire contre les avocats*

**BIRMANIE (MYANMAR) – 1er février 2021** : **Nyan Win**, avocat de Daw Aung San Suu Kyi, a été arrêté arbitrairement.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 10 février 2021** : **Kyaw Hoe**, membre du comité d'assistance juridique pour la région de Yangon, a été arrêté.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 11 février 2021** : **Myi Aung**, avocat à Myawaddy, dans l'État de Karen, a été arbitrairement détenu.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 2 mars 2021** : **Ma Shwe Yi Win, Ma Thiri Win Lat**, avocates, a été arbitrairement détenuee.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 11 mars 2021** : **Lwin Aung**, arrêté et détenu arbitrairement pour avoir protesté contre le coup d'État militaire.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 21 mars 2021** : **Naing Linn Zaw**, arrêté à son domicile à Yangon et détenu arbitrairement.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 24 mai 2021** : **Thein Hlaing Tun**, avocat de l'ancien maire de Naypyidaw, a été arrêté alors qu'il tentait de rencontrer son client inculpé d'"incitation au désordre public " en vertu de l'article 505(a) devant un tribunal spécial de Naypyidaw.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 27 mai 2021** : **Ayeyar Lin Htut**, qui défendait des prisonniers politiques arrêtés à la suite du coup d'État, a été arrêtée au tribunal de district de Hinthada et accusé d'incitation en vertu de l'article 505(a).

**BIRMANIE (MYANMAR) – 2 juin 2021** : **Thet Htun Oo**, avocat bénévole et membre du comité exécutif central de l'Association des avocats indépendants du Myanmar, arrêté alors qu'il intervenait devant le tribunal de la prison de Myitkyina, dans l'État de Kachin, pour défendre les accusés en vertu de l'article 505(a).

**BIRMANIE (MYANMAR) – 10 juin 2021** : **Nilar Myat Thu et Hpone Myat Thu** ont été arrêtés dans la ville frontalière de Myawaddy, dans l'État de Kayin [Karen], alors qu'ils tentaient de passer en Thaïlande. Ils sont accusés d'"incitation" en vertu de l'article 505(a) en raison leur défense des prisonniers politiques, parmi lesquels le ministre en chef évincé de l'État de Kayin et le directeur du lycée technique de Hpa-An, arrêtés après le coup d'État du 1er février pour avoir participé à des manifestations pacifiques contre la junte.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 19 décembre 2021** : **Lwin Lwin Mar, Ei Cho** et deux autres avocates du cabinet Shwe Olam, qui défendent les personnes arrêtées en vertu de l'article 505 (a), ont été arrêtées dans leur cabinet à Mandalay. Les quatre avocates avaient ouvert depuis le coup d'État du 1er février un cabinet juridique à Mandalay, dénommé Shwe Alin et situé à côté du commissariat de police n°3 pour assister les personnes arrêtées pour « incitation au désordre public » en vertu de l'article 505 (a). L'une d'entre elle, Lwin Lwin Mar, est une enseignante qui intervient activement auprès du Groupe de l'Avocat du Peuple. L'autre, Ei Cho est une ancienne policière qui a quitté son emploi pour devenir avocate. Les quatre avocates devraient être détenues à la prison d'Obo, une prison importante de la région.

BIRMANIE (MYANMAR) – 12 octobre 2021

## *Khin Maung Zaw*

*L'avocat d'Aung San Suu Kyi, frappé de nouvelles restrictions lui interdisant de s'exprimer sur les affaires pénales engagées contre ses clients*



Khin Maung Zaw, le principal avocat parmi les cinq avocats de l'équipe juridique de défense d'Aung San Suu Kyi et président Win Myint et de la direction de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD) a vu son droit de divulguer des informations concernant les audiences de ses clients révoquées par l'administrateur local du canton de Pyinmana à Napyitaw, qui l'a fait en envoyant une lettre de mise en demeure invoquant l'article 144 du Code de procédure pénale du Myanmar.

La loi permet de restreindre le droit d'un avocat à divulguer des informations si ses commentaires sont susceptibles de causer à une personne « une gêne ou un préjudice » ou « un trouble à la

tranquillité publique », selon le code.

Les restrictions ont pour objet de l'empêcher d'accorder des interviews aux envoyés internationaux, des organisations ou des médias des affaires portées contre Suu Kyi et Win Myint, arrêtés par la junte militaire juste avant le coup d'État du 1er février au Myanmar qui a renversé le gouvernement de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD). Le 12 octobre, Khin Maung Zaw avait révélé au médias le témoignage de l'ancien président Win Myint sur les menaces proférées contre lui par l'armée le jour du coup d'État.

Depuis février 2021, Khin Maung Zaw est l'avocat de Aung San Suu Kyi, qui fait face à 11 accusations criminelles, dont des allégations majeures de corruption et celui du président Win Myint poursuivi pour incitation pour avoir organisé des rassemblements politiques avant les élections générales de 2020 et pour violation de la loi sur la gestion des catastrophes. Les audiences ont eu lieu dans un tribunal spécialement désigné dans le quartier n°1 de Napyitaw, sous la présidence des juges de la junte.

Khin Maung Zaw, éminent avocat du Myanmar, défend courageusement l'État de droit depuis plus de cinquante ans. Il a été emprisonné pour la première fois à l'âge de 17 ans pour avoir distribué la Déclaration universelle des droits de l'homme à l'Université de Mandalay. Il a été arbitrairement détenu pendant neuf ans entre 1966 et 1980. Il est connu pour avoir, par la suite, défendu des journalistes poursuivis politiquement et pour avoir révélé les traitements infligés aux Rohingyas. En 2020, il a été élu au Conseil du barreau du Myanmar après l'intervention de la loi sur le Conseil du barreau qui a été modifiée pour permettre -pour la première fois depuis 1989 - des élections. En 2020, il a été élu membre du Comité central de l'Association des avocats indépendants du Myanmar (ILAM), créée en 2014.

Depuis février 2021, Khin Maung Zaw est actuellement en danger du fait qu'il défend les dirigeants du gouvernement déposés et arbitrairement détenus lors du coup d'État militaire du 1er février 2021 ainsi qu'un certain nombre de journalistes détenus. des personnes arbitrairement détenues par la Tatmadaw pour des raisons politiques. Lui et ses confrères risquent à tout moment d'être arrêtés. Il est obligé de résider dans un endroit différent chaque nuit pour éviter une arrestation arbitraire.

## BIÉLORUSSIE – 19 février 2021

### *Mikhail Kirilyuk*

*Sous la menace d'arrestation et de radiation il doit quitter en hâte son pays avec sa famille pour se réfugier en Pologne.*



Mikhail Kirilyuk, qui a défendu des manifestants antigouvernementaux et critiqué publiquement le président Loukachenko, a dû quitter la Biélorussie pour la Pologne avec ses parents et ses enfants après avoir informé par une fuite des services de sécurité, qu'il risquait une arrestation et sa radiation du barreau.

Le 19 février 2021, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a prononcé la radiation de Mikhail Kirilyuk, pour avoir fait des « déclarations inappropriées visant les représentants de l'État ». Son appel a été rejeté par le Tribunal de

Minsk en avril 2021.

Le communiqué de presse du ministère de la Justice a fourni la justification suivante de la décision : *"L'avocat M. Kirilyuk a fait des déclarations publiques sur le réseau informatique mondial Internet, contenant des expressions grossières et sans tact envers les représentants du gouvernement, ce qui est inacceptable"*.

Mikhail Kirilyuk avait publié sur sa page Facebook ce qui s'était passé en Biélorussie (en particulier, l'attention des autorités a été attirée par son message du 1er septembre 2020), et il a également accordé une interview, le 6 septembre 2020.

La Commission disciplinaire du barreau régional de Minsk l'avait réprimandé pour ses déclarations. Le 8 février 2021, le ministère de la Justice lui avait notifié l'ouverture d'une enquête sur la suppression de sa licence d'avocat en raison de ses déclarations. Dès le 12 février 2021, il avait en vain demandé des éclaircissements sur les déclarations qui avaient servi de base à l'enquête.

En juillet 2021, Mikhail Kirilyuk avait publié une lettre ouverte appelant président de l'Association des avocats républicains et la présidente de l'Association des avocats régionaux de Minsk à démissionner de leurs fonctions.

Mikhail Kirilyuk, était l'avocat entre autres, de la basketteuse détenue Elena Levchenko et d'un représentant du Conseil de coordination. Il vit maintenant en exil à Varsovie.

## BIÉLORUSSIE – 2 novembre 2021

### *Dmitry Lozovik*

*Harcelé par les instances disciplinaires, il a quitté la Biélorussie*

Dmitry Lozovik, assuré la défense du philosophe Vladimir Matskevich prisonnier politique, a été convoqué par la Commission de qualification le 11 août 2021 afin de se soumettre à la procédure de certification, mais ne s'est pas rendu à la réunion. Une procédure disciplinaire a été engagée contre lui et un blâme a été prononcé. Le 13 août, une perquisition a été effectuée au lieu d'exercice de l'avocat dans le cadre d'une enquête pénale dans laquelle il était avocat. Le 2 novembre 2021, Dmitry Lozovik a été radié du barreau "pour défaut systématique de versement de fonds sous forme de cotisations pour l'entretien du barreau territorial sans motif". Dmitry Lozovik a quitté la Biélorussie.

**BIÉLORUSSIE**

24 mars 2021

***Syarhey Zikratski****Radié du barreau, il doit se réfugier en Lituanie.*

Syarhey Zikratski, qui a défendu des journalistes indépendants lors de la répression policière contre la dissidence à la suite de l'élection présidentielle contestée l'année dernière, a quitté la Biélorussie pour la Lituanie après sa radiation du barreau.

Saisie depuis octobre 2020, la Commission discipline du barreau régional de Minsk n'avait pas pris de décision à son encontre mais le 24 mars 2021, il n'a pas obtenu le renouvellement de sa licence par la Commission de qualification du ministère de la Justice, le ministère de la Justice, affirmant qu'il n'avait pas réussi sa « re-certification ». Le ministère de la Justice a décidé

que ses publications sur les réseaux sociaux constituaient un mauvais exercice de ses fonctions d'avocat.

Après l'élection d'une nouvelle Commission de discipline au sein du barreau de Minsk, le 5 février 2021, Sergei Zikratsky a fait l'objet d'une décision de radiation en date du 31 mars 2021. Il est alors parti se réfugier en Lituanie, avec sa femme et ses deux enfants

Il a annoncé depuis Vilnius, le 3 mai, que sa décision n'était pas définitive affirmant qu'il de rentrerait en Biélorussie, " dès qu'il sera possible" et qu'il "ferait tout son possible" pour "changer la situation en Biélorussie".

Syarhey Zikratski était avocat de la défense dans des affaires à motivation politique, a défendu des journalistes et des militants des droits de l'homme. Au cours des derniers mois, il avait défendu plusieurs journalistes indépendants, dont des journalistes des agences de presse BelaPAN et Belsat, ainsi que le directeur du programme du Belarussian Press Club, Ala Sharko, poursuivis pour avoir couvert les manifestations de centaines de milliers de personnes pour demander la démission du président Loukachenko.

**BIÉLORUSSIE/ RUSSIE - 11 avril 2021 : Yuras Zyankovich, un avocat américain d'origine biélorusse, a été « enlevé » de force par des agents de sécurité russes dans un restaurant de Moscou.** il déjeunait avec Alyaksandr Fyaduta, un analyste politique biélorusse renommé. Des agents en civil du FSB se sont précipités sur lui, lui ont mis une cagoule sur la tête et l'ont poussé dans une voiture. Il a été emmené en Biélorussie dans un convoi de trois véhicules et transféré à Minsk pour être remis au KGB.

Zyankovic est accusé sans preuve par le président Loukachenko d'avoir préparé un « coup d'État militaire » le 9 mai à Minsk, au cours du Défilé du Jour de la Victoire, qui aurait été approuvé « par les plus hauts dirigeants politiques ».

Le 5 septembre 2021, le tribunal régional de Minsk a reconnu les deux hommes coupables de complot en vue de s'emparer du pouvoir, d'appels publics à la prise illégale du pouvoir et à la création d'un groupe extrémiste. Zyankovich a été condamné à 11 ans de prison, Alyaksandr Fyaduta à 10 ans de prison

19 février 2021

***Konstantin Mikhel***

Konstantin Mikhel, avocat au barreau de Minsk depuis 1995, dirige le cabinet d'avocats « VMP Ulasova, Mikhel and Partners », l'un des avocats d'affaires les plus célèbres de Biélorussie. Membre de plusieurs conseils sur le développement des entreprises auprès de divers organismes gouvernementaux, il a été officiellement remercié par le ministre de la Justice pour son travail actif de protection des droits et des intérêts juridiques des citoyens en 2009. En 2010, il a reçu la récompense juridique suprême de l'Union républicaine des avocats de la Biélorussie, Themis, dans la catégorie Droit et économie.

À l'automne 2020, il a fait l'objet de poursuites administratives pour infractions aux règles d'organisation d'événements de masse (Partie 1, art. 23.34 du Code administratif). Il a été détenu avec son fils près de chez lui. Le 19 février 2021, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice lui a retiré sa licence d'avocat Justice pour avoir « pris part à des événements de masse sans l'autorisation appropriée du comité exécutif local... »

24 février 2021

***Vladimir Sozontchuk***

Le 24 février 2021, la Commission de discipline du barreau de Minsk a décidé du retrait de la licence de Vladimir Sozontchuk, qui était l'avocat de Nikolay Statkevich et d'un blogueur vidéo Dmitry Kozlov (surnommé "Gray Cat"), tous deux reconnus comme prisonniers politiques.

Le 24 mars suivant, la Commission de qualification pour le barreau de Minsk a décidé de la résiliation de sa licence d'avocat en raison de l'application d'une sanction disciplinaire à son encontre sous la forme d'une radiation du barreau de Minsk pour avoir commis « une infraction incompatible avec le titre d'avocat »

24 mars 2021

***Vladislav Filipovitch***

Le 24 mars 2021, Vladislav Filipovitch a été soumis à un examen de « re-certification de ses compétences, la commission a conclu à "l'incapacité de l'avocat à remplir ses devoirs professionnels en raison d'une qualification insuffisante". Vladislav Filipovitch était l'avocat de la défense dans l'affaire de l'affrontement avec la police anti-émeute le 19 juin à Molodechno. Il a défendu le prisonnier politique Uladzislau Yeustsihneyeu, condamné à trois ans de prison en vertu de l'article 363,

§ 2 du code pénal (résistance violente à un agent dans l'exercice de ses fonctions de protection de l'ordre public lors d'une manifestation). Il avait par ailleurs largement exprimé ses positions civiques sur les réseaux sociaux.

24 mars 2021

## *Boris Leskovski*

Boris Leskovsky n'a pas réussi la « re-certification » le 24 mars 2021 pour le motif stéréotypé "incapacité de l'avocat à remplir ses obligations professionnelles en raison d'une qualification insuffisante". Il a exercé la profession d'avocat pendant plus de 25 ans. Il a été détenu et condamné à une arrestation administrative après la marche de protestation. Il a été défenseur dans l'affaire BelTA.

## *Olga Baranchik*



Olga Baranchik, ancienne présidente de la Commission disciplinaire du barreau de Minsk, a travaillé dans la profession juridique pendant plus de 25 ans. Avocate au barreau régional de Minsk en 1995, elle s'est d'abord spécialisée en droit civil, puis s'est reconvertie en droit pénal. Lorsqu'en 2012, une nouvelle loi sur le barreau a été adoptée, une Commission disciplinaire—censée être indépendante— a été mise en place. Lors de l'assemblée générale du barreau elle a été élue présidente de cette Commission qu'elle a présidée jusqu'au 5 février 2021. Toutefois, elle a révélé que lors de la procédure disciplinaire contre Mikhail Kirilyuk elle avait reçu des pressions de l'extérieur pour que la Commission prenne la « bonne décision ». Estimant que ni la procédure ni les pièces ne permettaient de statuer dans le sens qui était souhaité, elle a démissionné de ses fonctions au sein de la Commission, en décembre 2020, parce qu'elle ne voulait pas « agir comme un instrument » dans le domaine de l'influence sur les avocats.

## *Nikolai Yotka*



«

Nikolai Yotka a été convoqué le 3 mars 2021, pour une « re-certification » par la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice. Le 24 mars 2021, il a été privé de sa licence, la re-certification » lui ayant été refusée « pour cause de qualification insuffisante confirmée par la décision de la Commission de qualification suite aux résultats de la « re-certification » tenue le 3 mars 2021. »

## *Sergueï Pichukha*



Le 24 mars 2021, la Commission de qualification du ministère de la Justice a examiné des documents concernant l'avocat du barreau régional de Minsk, Sergei Pichukha. La raison de l'examen de cette question était "le fait que Sergei Pichukha ait commis une infraction administrative (violation de la procédure établie pour la tenue d'un rassemblement)". Sur la base des résultats de l'examen de cette question, la Commission est parvenue à la conclusion que les actions susmentionnées d'un avocat discréditent le titre d'avocat et la profession d'avocat, ce qui est qualifié de délit incompatible avec le titre d'avocat et conduit à la résiliation de la licence de droit.

24 mars 2021

## *Andreï Bartchevitch*



Andreï Bartchevitch, 23 ans d'expérience juridique, diplômé de l'Académie d'administration publique sous l'égide du président de la République de la Biélorussie, a été privé de sa licence. Le 24 mars 2021, sa licence d'avocat lui a été retirée « pour cause de qualification insuffisante confirmée par la décision de la Commission de qualification suite aux résultats de la « re-certification » tenue le 3 mars 2021. »

Andreï Bartchevitch, a suivi la formation au Département des valeurs mobilières du ministère des Finances de la République de la Biélorussie, de 2002 à 2017. Il a été membre du Conseil central du barreau républicain biélorusse et député du Conseil des députés du district de Vileika.

## *Elena Shinkarevitch*



Le 24 mars 2021, Elena Shinkarevitch a été privée de sa licence, n'a pas réussi la « re-certification » « pour cause de qualification insuffisante confirmée par la décision de la Commission de qualification suite aux résultats de la « re-certification » tenue le 3 mars 2021 ». Lors des épreuves de « re-certification », il a été notamment demandé à Elena Shinkarevitch si elle avait délibérément signé la pétition contre la violence (parce qu'elle affichait un lien vers la pétition sur sa page de médias sociaux). Elle a été soumise à des questions liées au droit pénal, matière qu'elle ne traite presque pas. Elle était avocate dans une affaire d'infraction administrative, où le juge a estimé que l'accord de l'auteur présumé de l'infraction avec l'avocat prouvait son "intention de participer à des événements non autorisés".

21 avril 2021

## *Anna Vovchinskaïa*



Convoquée pour une certification extraordinaire le 21 avril 2021. Sur la base des résultats de la certification extraordinaire, la Commission de qualification a décidé qu'il était impossible pour l'avocate de remplir ses fonctions professionnelles en raison Anna de qualifications insuffisantes au barreau régional de Minsk. Vovchinskaya Gennadievna a 27 ans d'expérience dans la profession d'avocat.

## *Svetlana Hololovich*



Après avoir convoqué Svetlana Hololovich pour certification extraordinaire le 21 avril 2021, la Commission de qualification a décidé qu'il lui était impossible d'exercer ses fonctions professionnelles en raison d'une qualification insuffisante au barreau de Brest. Svetlana Hololovich a exercé la profession pendant 19 ans. En 2020, elle a participé à une campagne pour des consultations à distance gratuites pour le personnel médical qui travaillait directement avec des patients atteints du COVID.

27 avril 2021

***Mikhail Bodnarchuk***

Mikhail Bodnarchuk a formé une demande d'exclusion du barreau de Minsk et a quitté la Biélorussie. Il a posté une photo de la demande datant du 27 avril sur son compte Facebook. Bodnarchuk a indiqué que son absence serait temporaire.

Mikhail Bodnarchuk défendait des prisonniers politiques, dont la journaliste condamnée Katerina Borisevich.

25 juin 2021

***Irina Bertsuk***

Sur la base des résultats de l'examen de certification de la Commission de qualification du ministère de la Justice, le 20 mai 2021, il a été décidé que Irina Bertsuk, avocate du barreau régional de Minsk (de 1998 à 2021) ne pouvait pas exercer ses fonctions professionnelles "en raison de qualifications insuffisantes". Elle a été radiée du barreau le 25 juin 2021.

Elle était intervenue activement dans des procédures administratives et pénales notamment pour défendre des prisonniers politiques Natalia Hersche et Nikita Kochour. Elle avait aussi clairement exprimé sa position civique sur sa page Facebook sur les événements politiques en Biélorussie

8 juillet 2021

***Dmitry Layevsky***

Le 8 juillet 2021, quelques jours après le verdict du procès de Viktor Babariko, la Commission disciplinaire du barreau de Minsk a radié Dmitry Laevsky, l'un des défenseurs de l'ancien candidat présidentiel pour ("commentaires inappropriés sur le travail de ses confrères") en raison de sa plaidoirie dans l'affaire pénale contre Viktor Babariko. Dmitry Laevsky avait vivement critiqué les nouveaux amendements à la législation sur la profession d'avocat.

Avant sa radiation, Dmitry Layevsky avait subi des pressions de la part des autorités et du barreau de Minsk.

14 juillet 2021

***Ekaterina Zheltonoga***

Le 14 juillet 2021, la Commission de qualification a prononcé la résiliation de la licence d'avocat d'Ekaterina Zheltonoga pour avoir été soumise à une sanction disciplinaire sous la forme d'une exclusion du barreau de Minsk pour "violation systématique (deux fois ou plus dans les 12 mois consécutifs) des exigences et conditions établies par la législation pour l'exercice de la profession d'avocat".

14 juillet 2021

## *Valery Zviagintsev*

Le 14 juillet 2021, la Commission de qualification a décidé de la résiliation de la licence d'avocat du vice-président Valery Zvyagintsev en raison de sa sanction disciplinaire prononcée par le barreau de Minsk en la forme d'une exclusion du barreau pour avoir commis des infractions incompatibles avec le titre d'un avocat (commission d'actes qui discréditent le titre d'avocat et la profession d'avocat).

## *Anton Gashinski*



Le 14 juillet 2021, la Commission de qualification du ministère de la justice a procédé à une séance de certification du cabinet d'avocats Maslov, Gashinski & Partners à la suite de laquelle elle a décidé le 11 août 2021, que les membres du cabinet, n'étaient pas en mesure de remplir leurs obligations professionnelles en raison de "qualifications insuffisantes". Dans un communiqué, le ministère a déclaré que : "les motifs motifs de la certification extraordinaire étaient les faits de mauvaise exécution de leurs devoirs professionnels révélés lors d'une inspection aléatoire des activités du bureau effectuée par le ministère de la Justice au cours du premier semestre 2021".

Le cabinet Maslov, Gashinsky & Partners assurait la défense de clients dans de nombreuses affaires très médiatisées. Anton Gashinski a défendu le politologue Vitaly Shklyarov, le journaliste Andrei Alexandrov, les informaticiens de PandaDoc, l'auteur de la chaîne YouTube "*Slutsk for Life*", Vladimir Neronsky, Yegor Dudnikov, Olga Filatchenkova. Récemment, il avait défendu Sofia Sapega, détenue avec Roman Protasevich.

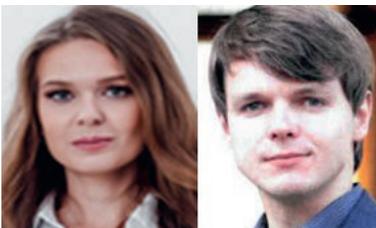
11 août 2021

## *Evgueni Maslov*



Evgueni Maslov, du cabinet Maslov, Gashinsky & Partners, a été soumis à une séance de certification extraordinaire et fait partie des avocats du cabinet déclarés comme n'étant pas en mesure de remplir leurs obligations professionnelles "en raison de qualifications insuffisantes". Evgueni Maslov a défendu les personnes accusées dans l'affaire de la « Légion blanche » ainsi que dans d'autres affaires très médiatisées et dans des procédures administratives.

## *Olga Karpushonok et Youri Stachkevitch*



Après la séance de certification extraordinaire le 11 août, il a été décidé qu'Olga Karpushonok et Youri Stachkevitch, du cabinet d'avocats Maslov, Gashinsky & Partners faisait partie des avocats qui n'étaient pas en mesure de remplir leurs obligations professionnelles "en raison de qualifications insuffisantes".

11 août 2021

*Yulia Kniaz*

Yulia Kniaz, qui exerçait dans le cadre d'un cabinet d'avocat individuel, a été convoquée en janvier 2021, pour une séance de certification au ministère de la Justice, à la suite de sa participation au message vidéo des avocats contre la violence et de ses messages sur Internet liés à l'expulsion illégale d'étudiants. La Commission de qualification avait alors conclu à un « respect partiel » des exigences de qualification mais prévue une nouvelle séance de certification six mois plus tard.

Le 11 août 2021, Yulia Kniaz a été reconvoqué à une séance extraordinaire de certification et a refusé d'être soumise à un test de connaissances sur l'ensemble de la législation biélorusse. La Commission a conclu à « l'impossibilité d'exercer les fonctions professionnelles en raison d'une mauvaise expertise ».

8 septembre 2021

*Alexei Telegin*

Début juillet 2021, le ministère de la Justice a ouvert une enquête sur les déclarations publiques sur les réseaux sociaux d'Alexei Telegin. À la suite de l'inspection, une procédure disciplinaire a été engagée pour publications portant atteinte à la crédibilité des autorités de l'État, visant en particulier un message de 2020 intitulé « J'ai un rêve » où il évoquait ses idées sur l'avenir de la profession d'avocat en Biélorussie. Les documents d'enquête ont été envoyés à la Commission disciplinaire du barreau régional de Minsk (MRBA), qui a réprimandé l'avocat. Mais le ministère de la Justice a annulé

cette décision et a transmis le dossier au Conseil de la Belarusian Republican Bar Association (BRBA). En réponse, le 8 septembre, la BRBA a prononcé une exclusion du barreau. Le même jour, le Conseil d'administration du barreau de Minsk a radié Alexei Telegin, contrairement à l'avis de sa Commission disciplinaire. Le 30 septembre, le ministère de la Justice a résilié sa licence d'avocat en raison de sa radiation prononcée par le barreau de territorial.

20 octobre 2021

*Yevgeny Pylchenko*

Le 20 octobre, le ministre de la Justice a ouvert une procédure disciplinaire contre Yevgeny Pylchenko et l'a suspendu. Le 28 octobre, la Commission disciplinaire du barreau de Minsk a prononcé sa radiation pour violation systématique de la loi sur les avocats. Yevgeny Pylchenko était l'un des avocats de Viktor Babariko et sa radiation a été prononcée alors qu'il venait d'interjeter appel pour son client. La sanction serait motivée notamment par le fait qu'il aurait posé "des questions [prétendument] mal formulées aux témoins pendant le procès".

## BIÉLORUSSIE

27 octobre 2021

*Natalia Matskevich*

Le 27 octobre, le barreau de Minsk a radié Natalia Matskevich, à la suite d'une procédure disciplinaire engagée par le ministère de la Justice de la Biélorussie et de la décision de la Commission disciplinaire du barreau de Minsk au début du même mois. En vertu d'une l'ordonnance du ministère de la Justice du 12 octobre 2021, Natalia Matskevich avait été suspendue en lien avec l'affaire de Viktor Babariko, ancien candidat à l'élection présidentielle, dont elle a été l'un des quatre avocats. Arrêté pour des motifs politiques en juin 2020 à l'approche des élections du 9 août, Babariko avait été condamné en juillet 2020 par la Cour suprême à 14 ans de prison pour « grande corruption » et « blanchiment de fonds illicites ». Les motifs formels de radiation de Natalia Matskevich ont trait à sa défense de Victor Babariko à deux épisodes d'"interruptions d'un enquêteur", en parlant en même temps qu'un enquêteur est en s'opposant aux déclarations de l'avocat d'un témoin pour l'accusation. Selon la décision de la Commission disciplinaire de l'Association du barreau de Biélorussie, ces actions constituent une « violation de l'ordre de conduite des actions d'enquête » et des « actions contraires à l'éthique envers les participants à une procédure ». La Commission « a tenu compte de la gravité des actes commis, des circonstances dans lesquelles ils ont été commis, de la non-reconnaissance de culpabilité par Matskevich ».

La radiation de Natalia Matskevich vise à priver Babariko ainsi ses autres clients, notamment le chef de l'opposition Siarhei Tikhanovsk, prisonnier politique, blogueur, époux de l'opposante Sviatlana Tsikhanouskaya, de leur avocate

Natalia Matskevich fait partie des juristes biélorussiens les plus réputés, elle est membre du barreau de Minsk depuis 1994. Elle défendait les intérêts de la lauréate du prix Nobel de littérature Svetlana Aleksievich dans « l'affaire du Conseil de coordination », du président du Comité biélorussien d'Helsinki, Aleh Hulak, du président de l'Association biélorussienne des journalistes, Andrei Bastunts, ainsi que du prisonnier politique anarchiste Mikola Dziadok. Elle a également représenté les intérêts d'Ulyana Zakharanka, la mère de l'homme politique biélorussien porté disparu, Yury Zakharanka.

28 octobre 2021

*Irina Voronkova et Igor Petrachevitch*

Le 28 octobre 2021, au terme d'une séance de certification périodique consacrée aux avocats des barreaux régionaux de Grodno et de Minsk, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a rendu une décision d'impossibilité pour Irina Voronkova et pour Igor Patrashevich de remplir leurs fonctions professionnelles en raison de "qualifications insuffisantes".

Irina Voronkova était notamment l'avocate d'Eduard Babariko, détenu au centre de détention provisoire du KGB pendant trois ans à partir du 18 mai 2020.

Igor Petrashevich était associé et directeur du cabinet d'avocats Petrashevich & Partners.

4 novembre 2021

## *Alexeï Kerol*



Alekseï Kerol, avocat de la consultation juridique spécialisée de Minsk en droit civil et économique, a été radié du barreau de Minsk le 4 novembre 2021, pour avoir commis une infraction disciplinaire (violation des exigences du Code des infractions administratives) "incompatible avec le titre d'avocat". La décision se fonde sur le fait qu'il a fait l'objet d'une sanction administrative pour avoir commis une infraction en vertu de l'art. 24.23 du Code des infractions

administratives en novembre précédent. Alekseï Kerol défendait des manifestants dans des affaires administratives.

25 novembre 2021

## *Sergueï Ivanov*



Le 25 novembre 2021, la Commission de qualification des avocats du pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau). Les motifs demeurent inconnus. L'avocat très actif sur les réseaux sociaux, avait effectué de nombreuses publications sur sa page Facebook.

## *Natalia Alexeeva*



Le 25 novembre 2021, la Commission de qualification du ministère de la Justice tenant une séance de certification des avocats, a décidé de mettre fin à la licence de Natalia Alekseeva "pour avoir commis des infractions incompatibles avec le titre d'avocat".

## *Alexandre Belov*



Le 25 novembre 2021, la la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a décidé de résilier la licence de Belov "pour avoir commis des infractions incompatibles avec le titre d'avocat".

## *Natalya Vantsovitch*



Le 25 novembre 2021, la Commission de qualification du ministère de la Justice, procédant à une séance de certification des avocats, a décidé de résilier la licence de Natala Vantsovich "pour infractions incompatibles avec le titre d'avocat". Natalya Vantsovich était la défenseuse de la prisonnière politique, mère de 5 enfants, Olga Zolotar.

22 décembre 2021

## *Elizaveta Matveeva*



Le 22 décembre 2021, Elizaveta Matveeva a vu sa licence suspendue par le ministère de la Justice et a été radiée du barreau de Minsk pour manquement disciplinaire. L'infraction disciplinaire était prétendument une omission de se présenter à une audience de « recertification » extraordinaire.

En novembre, elle avait fait l'objet d'une demande de certification extraordinaire du ministère qu'elle a contestée car, selon les règles instaurées par le ministère de la Justice, la mise en œuvre d'une certification extraordinaire exige au préalable l'établissement de faits de qualification insuffisante, ou de violation des devoirs professionnels ou l'existence de deux plaintes ou plus pour violation de la loi.

Le 13 décembre, Elizaveta Matveeva a appris que le 7 décembre 2021, par arrêté du ministre de la justice, une procédure disciplinaire avait été engagée à son encontre en raison de son défaut de se présenter à la certification, ainsi que sa suspension de ses fonctions professionnelles, alors qu'au mois de décembre, elle avait dûment exercé ses fonctions professionnelles, au tribunal et à la prison. Elizaveta Matveeva avait tenté de contester le défaut de « certification » devant le tribunal et l'affaire était toujours pendante au moment de l'audience disciplinaire prévue.

Elizaveta Matveeva a défendu des militants politiques et elle était l'avocate du journaliste Gennady Mozheiko, du philosophe Vladimir Matskevich, de l'employée de Tutbai Anna Lopatko et de la journaliste Irina Slavnikova.

23 décembre 2021

## *Natalia Nekrashevitch*



Le 23 décembre 2021, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a procédé à une certification régulière des avocats des barreaux régionaux de Grodno et de Minsk.

Sur la base des résultats de la certification, la Commission de qualification a pris des décisions sur l'impossibilité pour Natalia Nekrashevitch de remplir ses fonctions professionnelles en raison de "qualifications insuffisantes".

CHINE - 15 janvier/2 février 2021

## *Ren Quanniu et Lu Siwei*

*Radiés du barreau pour avoir défendu les « 12 » de Hong Kong » qui avaient voulu fuir vers Taiwan*



Le 15 janvier 2021 le département judiciaire de la province du Sichuan formellement supprimée la licence de Lu Siwei, un avocat des droits de l'homme de Chengdu, dans la province du Sichuan, le 2 février 2021. Le département judiciaire de la province du Henan a informé Ren Quanniu, un avocat des droits de l'homme de Zhengzhou, dans la province de Henan, de la révocation de sa licence.

Ren Quanniu et Lu Siwei avaient été informés du risque de révocation de leur autorisation d'exercer leur profession, par ce qu'ils auraient porté atteinte à l'image de la profession d'avocat. Ces accusations sont liées au fait qu'ils ont accepté de défendre devant les tribunaux des manifestants hongkongais arrêtés alors qu'ils tentaient de fuir vers Taïwan en hors-bord.

Le 28 mars 2021, les autorités de Zhengzhou ont en outre décidé de fermer le cabinet Henan Guidao, le cabinet d'avocats de Ren Quanniu, un avocat spécialisé dans les droits de l'homme.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés, etc.*, Vol.11, 2021, p. 62).

**CHINE - 7 janvier 2021: Zhou Ze** a vu suspendre son autorisation d'exercer le droit de pendant un an par le Bureau de la justice du district de Chaoyang à Pékin après qu'il ait publié sur les réseaux sociaux des vidéos qui montraient des policiers utilisant la torture pour extorquer des aveux à des témoins et à un accusé qu'il représentait.

**CHINE - 28 janvier 2021 : Xi Xiangdong** a été officiellement informé par le ministère de la Justice de la province du Shandong de la prochaine révocation de sa licence d'exercice professionnel. Xi Xiangdong est accusé d'avoir ignoré à plusieurs reprises les instructions du juge, d'avoir interrompu les juges et les procureurs, ainsi que d'avoir interféré avec les procédures judiciaires il apparaîtrait se que ces motifs sont en réalité uniquement des actes accomplis dans l'intérêt de clients utilisés comme un moyen de représailles contre ses activités légitimes d'avocat.

COLOMBIE – 22 février 2021

## *Sebastián Escobar Uribe*

*Menace de mort contre l'avocat du Colectivo Jose Alvear Restrepo (CAJAR).*



Le 22 février 2021, Sebastian Escobar Uribe, l'un des avocats du Colectivo Jose Alvear Restrepo (CAJAR), qui lutte contre l'impunité des violations graves des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité, a reçu un appel de 33 secondes sur son téléphone portable, au cours duquel un inconnu l'a menacé, ainsi que son client Juan David Díaz Chamorro, en ces termes : « *Dites à Juan David que s'il continue à impliquer les politiciens de Sucre, nous allons le tuer et nous vous emmènerons aussi comme un crapaud* ».

Ces menaces de mort sont la suite de ses interventions récentes pour

Juan David Díaz Chamorro devant la Jurisdicción Especial para la Paz (Jurisdiction Spéciale pour la Paix (JEP) dont la « Chambre de définition des situations juridiques » a reconnu le 11 février 2021 le statut de victime.

Sebastián Escobar Uribe a participé à la documentation des exécutions extrajudiciaires connues du public comme des « faux positifs » et pour lesquels le JEP a reconnu que l'armée colombienne portait la responsabilité d'au moins 6400 exécutions extrajudiciaires. En tant qu'avocat, il a également intenté une action devant la Cour pénale internationale en vue d'une enquête préliminaire sur la Colombie, en se fondant sur ce type de crimes.

COLOMBIE – 12 octobre 2021

## *Víctor Mosquera Marín*

*L'avocat de l'ancien président Álvaro Uribe Vélez harcelé, menacé et ciblé par une plainte disciplinaire d'un sénateur.*



Víctor Mosquera Marín, qui est depuis plusieurs années en charge de défendre les intérêts de l'ancien président colombien Álvaro Uribe Vélez à l'étranger et notamment devant les juridictions internationales des droits de l'homme, fait l'objet d'actes d'intimidations et de menaces. Il est également l'avocat de l'ancien membre du Congrès, Álvaro Hernán Prada. Il a engagé des poursuites judiciaires aux États-Unis contre le sénateur Iván Cepeda, en raison du témoignage de l'ancien paramilitaire Juan Carlos Sierra, sur l'implication du sénateur.

Ce même mois, il a reçu des menaces sur différents réseaux sociaux, mais aussi par mails, lui précisant que s'il continuait à défendre l'ancien président Uribe à l'international, il en assumerait les conséquences.

Par ailleurs, le sénateur Iván Cepeda, visé par la plainte déposée aux États-Unis, a déposé une plainte auprès de la Cour suprême contre Víctor Mosquera en dénonçant les actions judiciaires qu'il avait introduites à son encontre qu'il qualifie de « *persécution légale* ». À la suite de cette plainte, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire a ouvert une instruction disciplinaire sur la demande de la Cour suprême.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.8, 2017, p. 207).

TURQUIE – 3 août 2021

## *Abdurrahman Karabulut*

*Harcelé et menacé en raison de son travail de défense de la famille kurde Dedeoğlu, qui a été la cible d'attaques racistes*



Abdurrahman Karabulut est l'avocat de la famille kurde Dedeoğlu, qui a grièvement été blessés dans une attaque raciste dont elle a été la cible à Konya le 12 mai 2021. Le 30 juillet suivant, sept membres de la famille ont été tués, quatre hommes et trois femmes, et leur maison fut incendiée. Le 30 juillet 2021, le ministre de l'Intérieur avait déclaré que l'attaque était le résultat d'une animosité personnelle et que toute qualification de crime de haine était une « provocation ».

Abdurrahman Karabulut a publié plusieurs déclarations sur Twitter, affirmant que ses clients étaient victimes d'un crime de haine basé sur le racisme contre le peuple kurde. Dans les jours qui ont suivi, Abdurrahman Karabulut a été victime d'un harcèlement ciblé et a été accusé de « provocation » sur les réseaux sociaux, allant même jusqu'à exhorté le barreau de Konya à « agir en conséquence » contre l'avocat.

Le 3 août 2021, alors qu'Abdurrahman Karabulut assistait aux obsèques de ses clients, son collaborateur a reçu un appel anonyme transmettant des menaces d'un individu annonçant qu'il allait « se [faire] connaître auprès de lui », et criant « chiens fascistes et déshonorants ». Le 9 août 2021, Abdurrahman Karabulut a déposé une plainte auprès du parquet général de Konya. Il a également demandé au gouverneur de Konya des mesures de protection qui lui ont été accordées à compter du 18 août 2021.

TURQUIE – 20 août 2021

## *Harika Günay Karataş et Tevfik Gündüz*

*Deux avocats de l'Association des avocats pour la liberté (Özgürlük için Hukukçular Derneği-ÖHD), agressés à la gendarmerie d'Hakkari*



Harika Günay Karataş a été interpellée de manière agressive à la gendarmerie du district de Yüksekova, à Hakkari, où elle s'était rendue pour assister un client, membre du Parti démocratique populaire (HDP). Alors qu'elle attendait, il lui a été demandé de se rendre au bureau du commandant, où un homme en civil, l'a agressée verbalement, l'accusant de troubler l'ordre. Le même homme l'a ensuite prise par le bras afin de

l'empêcher de partir. Tevfik Gündüz, qui était présent pour voir un client, s'est présenté à l'entrée de la pièce pour intervenir quand il a entendu le bruit d'une altercation mais il a été à son tour agressé physiquement et retenu à l'extérieur. Harika Günay Karataş a finalement pu s'échapper avec Tevfik Gündüz.

Le 23 août 2021, Harika Günay Karataş et Tevfik Gündüz ont déposé plainte auprès du parquet général de Yüksekova pour privation de liberté, insulte, menace et abus de devoir public. Le barreau d'Hakkari a décidé de fermer pendant 24 heures son service automatique de nomination des défenseurs publics (Otomatik CMK Atama Sistemi-Automatic Criminal Procedure Code Appointment System), pour protester contre la double agression.

## INDONESIE – 7 novembre 2021

### *Veronica Koman*

*Jets d'explosifs et de messages menaçants dans le jardin de ses parents*



Des individus non identifiés ont jeté deux petites boîtes explosives à West Jakarta dans le garage de la maison des parents de Veronica Koman, aujourd'hui exilée en Australie. Les boîtes auraient contenu des messages menaçants, dont un déclarant "nous brûlerons la terre de partout où vous vous cachez et de vos protecteurs". Une autre boîte adressée à Koman, livrée au domicile d'un membre de la famille, contenait un poulet mort et un message disant que quiconque la cachant « finira comme cela ».

Veronica Koman fait toujours face à plusieurs poursuites en Indonésie où elle est accusée d'incitation (article 160 du Code Pénal), de diffusion de fausses informations (article 15 de la loi numéro 1 de 1946 relative au code de procédure pénale), de haine raciale (article 16 de la loi numéro 40 de 2008 relative à l'élimination des discriminations raciales et ethniques), et de diffusion d'informations visant à attiser la haine ethnique (loi numéro 19 de 2016 relative aux informations et transactions électroniques).

Veronica Koman a fait l'objet de menaces, de harcèlement et d'intimidation pour ses reportages sur la Papouasie occidentale et les provinces de Papouasie, pour avoir fourni des rapports aux mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et pour avoir assisté à des réunions de l'ONU, pour lesquelles elle a été interrogée par les forces de sécurité. Elle est actuellement en Australie en raison des menaces proférées contre elle en Indonésie.

## ZIMBABWE – 23 janvier 2021

### *Tendai Biti*

*Arrêté par la police à Karoi et menacé de mort après un tweet concernant l'incapacité du gouvernement à faire face au COVID-19*



Le 23 janvier 2021, Tendai Biti avocat à Harare spécialisé en droits de l'homme, ancien ministre des Finances de 2009 à 2013, et opposant au gouvernement du président Emmerson Mnangagwa, a été arrêté par la police à Karoi. Il n'a été informé d'aucune accusation et a finalement été libéré sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui. Après sa libération, Tendai Biti a informé Zimbabwe Lawyers for Human Rights qu'il avait reçu des menaces de mort à la suite de ses remarques selon lesquelles le Zanu PF était responsable de tous les décès dus au Covid-19.

Des assaillants inconnus ont assiégé son cabinet d'avocats tandis que d'autres l'appelaient sur son téléphone portable, le menaçant de mort. En raison de son tweet concernant l'incapacité du gouvernement à lutter contre le COVID-19, deux hommes et une femme ont apposé des cartons avec des messages menaçants sur son cabinet d'avocats à Harare. Tendai Biti aurait été victime à plusieurs reprises de harcèlement, de mauvais traitements et de poursuites ces derniers mois. Des inconnus ont menacé son gardien et menacé d'incendier son bureau.



## Éphéméride 2022

*Une année de la vie et de la mort des avocats dans le monde*

1. CAMEROUN – 3 janvier 2022 : Denis Ndifonchowara, arrêté dans le département du Noun pour avoir défendu un combattant séparatiste.
2. CHINE (HONG KONG) – 4 janvier 2022 : Chow Hang- tung, condamnée à 15 mois de prison pour avoir appelé à une veillée en mémoire de Tiananmen.
3. LESOTHO – 11 janvier 2022 : Napo Mafaesa, membre d'Avocats du Lesotho pour les droits de l'homme (LLHR), arrêté et brutalisé par la police, à Maseru.
4. CHINE – 11 janvier 2022 : Xie Yang, arrêté et placée en détention au Centre de détention n°1 de Changsha pour "*incitation à la subversion du pouvoir de l'État* ", "*incitation aux querelles*" et "*provocation de troubles* ".
5. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO – 12 janvier 2022 : le domicile de Timothée Mbuya, responsable de l'ONG Justicia, victime d'une attaque à Lumumbashi
6. CHINE – 11 janvier 2022 : Song Yusheng, convoqué le conseil de discipline de l'Association des avocats de Pékin (BLA), pour le contenu de sa plaidoirie.
7. CHINE – 13 janvier 2022 : Wang Yu, victime de plusieurs fractures après avoir été agressée devant le palais de justice à Suzhou.
8. PAKISTAN – 19 janvier 2022 : Zamir Gul, ancien secrétaire général du barreau de Dargai, abattu à Wazibard, près de Dargai, alors qu'il revenait du tribunal.
9. RUSSIE – 20 janvier 2022 : Sergeï Babinets, Oleg Khabibrakhmanov et Natalia Dobronravova, agressés violemment par les forces de l'ordre tchéchènes en défendant leurs clients à Nizhny Novgorod.
10. CAMBODGE – 20 janvier 2022 : Jared Genser l'avocat américain de Theary Seng poursuivie à Phnom Penh, définitivement interdit d'entrée sur le territoire cambodgien et enregistré par les services d'immigration du gouvernement.
11. VIETNAM – 24 janvier 2022 : Dang Dinh Bach, condamné à 5 ans de prison pour avoir reçu des subventions de l'étranger pour le Centre de recherche sur le droit et la politique de développement durable (LPSD), sans les déclarer aux impôts.
12. BIÉLORUSSIE – 26 janvier 2022 : Résiliation la licence d'avocat de Sergueï Garusov par le ministère de la Justice pour "*qualifications insuffisantes*".
13. BIÉLORUSSIE – 27 janvier 2022 : Alexander Filanovich, avocat et professeur d'université, déclaré inapte à l'exercice de la profession d'avocat par la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice pour "*qualifications insuffisantes*".
14. AZERBAÏDJAN – 28 janvier 2022 : Ilham Aslanoglu (Tahmazoglu), condamné à 5 mois de prison pour diffamation par le tribunal régional de Yevlakh après avoir évoqué les crimes commis par les militaires dans le cadre de « l'affaire Terter ».
15. ÉGYPTE – 29 janvier 2022 : Oussama Bayoumi, arrêté à la suite d'une perquisition à son domicile.
16. MEXIQUE – 3 février 2022 : Verónica Guerrero, avocate spécialisée en droit de l'environnement, abattue dans le centre de Tonalá.

17. PAKISTAN – 3 février 2022 : Raja Haroon, avocat d'Islamabad, tué avec trois autres personnes par des tirs échangés à l'occasion d'un différend immobilier.
18. PHILIPPINES – 17 février 2022 : Reginald Michael Manito, abattu dans son bureau à Santo Tomas, dans la province de Batangas.
19. BIÉLORUSSIE – 23 février 2022 : Yulia Yurgilevich, radiée par le barreau de Grodno pour "violations systématiques de la loi".
20. MAROC – 23 février 2022 : Mohamed Ziane, condamné à trois ans de prison par le Tribunal de Rabat mais laissé en liberté.
21. BIÉLORUSSIE – 24 février 2022 : résiliation la licence d'avocat de Youri Galay et d'Alexeï Nesterenko pour "qualifications insuffisantes".
22. IRAN – 27 février 2022 : Confirmation de la condamnation de Mohammad Hadi Erfanian Kaseb à trois mois et cinq jours de prison par la Cour d'appel de Téhéran.
23. PHILIPPINES – 27 février 2022 : Badrudin Maguindra survit à une attaque par arme à feu à Pikit, dans le nord de Cotabato, sur l'île de Mindanao.
24. HONDURAS – 1er mars 2022 : Luis Miguel Pereira Villatoro, abattu alors qu'il sortait d'une confiserie dans le quartier de La Hoya, a Juticalpa.
25. TUNISIE – 2 mars 2022 : Abderazak Kilani, incarcéré par un juge d'instruction militaire pour avoir contesté les conditions d'assignation à résidence de son client.
26. TURQUIE – 2 mars 2022 : Ruşen Seydaoğlu, condamnée à six ans et trois mois de prison pour " appartenance à une organisation terroriste " par le tribunal de Diyarbakir pour ses activités au sein du Democratic Society Congress (DTK).
27. ISRAËL (PALESTINE) – 7 mars 2022 : Salah Hamouri, placé en détention administrative pour quatre mois pour "menace contre la sécurité de la région",
28. CAMEROUN – 10 mars 2022 : Amungwa Tanyi Nicodemus, à nouveau interpellé et inculpé de « sécession » par un juge du tribunal militaire de Yaoundé.
29. PAKISTAN – 13 mars 2022 : Babar Mahmood Basra abattu par des hommes armés non identifiés à Rabwah.
30. RUSSIE – 16 mars 2022 : Ivan Pavlov, radié du barreau par le Conseil de l'Ordre des Avocats de Saint-Petersbourg.
31. MEXIQUE – 19 mars 2022 : Patricia Rivera Reyes, avocate des communautés indigènes du nord, abattue à son domicile de Terrazas de la Presa, à Tijuana.
32. INDE – 21 mars 2022 : Rinima Begum, poignardée à mort par trois individus à moto à Barpeta.
33. INDE – 22 mars 2022 : Yogita Ramesh Moon, poignardée lors de son témoignage sur la tentative de meurtre de son ancien client devant le tribunal de Wardha.
34. MEXIQUE – 23 mars 2022 : Mario Alcántara Ramírez, assassiné dans son cabinet à Morelia.
35. BIÉLORUSSIE – 24 mars 2022 : résiliation de la licence de Natalia Alexeïuk, par la Commission de qualification pour "qualifications insuffisantes".
36. ÉGYPTE – 24 mars 2022 : Youssef Mansour, poursuivi par la sécurité de l'État pour appartenance à un groupement interdit et diffusion de fausses nouvelles.
37. KIRGHIZISTAN – 24 mars 2022 : Nurbek Toktakunov, condamné à cinq jours de détention pour "petit hooliganisme" par le tribunal Pervomaisky de Bichkek.
38. ÉGYPTE – 25 mars 2022 : Nabil Ashour Ali, Ahmed Sayed Ahmed Sayed, Issa Abdullah Abdullah, M. Fouad Metwally, Gamal Abdel Hamid Saber et Rabha Zakaria Hassan, condamnés à un an de prison avec sursis pour "entrave à l'activité judiciaire du tribunal d'Imbaba et Ausim ".

39. MEXIQUE – 27 mars 2022 : Irving Alvarado Bravo, avocat d'Izúcar de Matamoros, abattu sur l'autoroute Mexico-Oaxaca, à Morelos
40. PHILIPPINES – 4 avril 2022 : Joseph Samuel Zapata, avocat du bureau des douanes, victime d'une tentative d'assassinat sur Macapagal Boulevard à Pasay.
41. PHILIPPINES – 7 avril 2022 : Ronald Torres, échappe à une tentative d'assassinat grâce à sa voiture blindée, à Cotabato, dans l'île de Mindanao.
42. RUSSIE/UKRAINE – 10 avril 2022 : Yana Vitalivna Sivova, membre de la Commission de discipline du barreau de la région de Zaporizhzhya, disparaît dans le bureau du commandant d'occupation de la ville de Melitopol.
43. ÉGYPTÉ – 11 avril 2022 : Nabil Abu Shikha, arrêté après avoir publié des commentaires ironiques sur le président el-Sissi en référence à la série télévisée "Al Ikhtiar".
44. TURQUIE – 14 avril 2022 : Orhan Alphan, victime de violences policières en tentant d'empêcher des violences sur un prisonnier au palais de justice de Batman.
45. ALGÉRIE – 16 avril 2022 : Yassin Khelifi, placé en détention au tribunal de Chlef pour "diffusion de fausses nouvelles" et "atteinte à l'unité nationale".
46. MEXIQUE – 18 avril 2022 : Héctor Soto Rodríguez, avocat agraire membre de la Nouvelle Association des Avocats de Morelenses, assassiné à Cuernavaca.
47. BIÉLORUSSIE – 21 avril 2022 : Révocation de la licence d'avocat de Maria Kolesova-Gudilina par le barreau et de Natalia Metelitsa, Valéry Savostianchik, Igor Kostyuk et de Vladimir Chlyakhto par la Commission de qualification du ministère pour "qualifications insuffisantes".
48. TURQUIE – 25 avril 2022 : Selahattin Demirtaş, à nouveau condamné à deux ans et six mois de prison pour ses critiques contre l'ancien procureur général d'Ankara.
49. ETATS-UNIS – 25 avril 2022 : Steven Donziger, libéré après avoir purgé une peine maximale de six mois pour « outrage à magistrat ».
50. BIRMANIE (MYANMAR) – 27 avril 2022 : Ywat Nu Aung, avocate des anciens dirigeants de la NLD à Mandalay, arrêtée en vertu de la loi antiterroriste.
51. TUNISIE – 30 avril 2022 : Hayet Jazzar et Ayoub Ghedamsi, poursuivis sur plainte d'un juge d'instruction dont ils avaient demandé le dessaisissement.
52. CAMEROUN – 1er mai 2022 : Patrick Yong Fanyong, disparaît après un enlèvement dans sa résidence à Bamenda, région du Nord-Ouest.
53. ÉQUATEUR – 5 mai 2022 : Walter Vallejo Pinos, assassiné par un tueur à gages à Guayaquil.
54. NIGÉRIA – 6 mai 2022 : Shamsuddeen Musa, arrêté dans l'État de Kano pour avoir préparé un titre de propriété en raison de suspicion sur l'origine des fonds.
55. QATAR – 10 mai 2022 : Hazza bin Ali Abu Shurayda al-Marri et Rashed bin Ali Abu Shurayda al-Marri, deux avocats qatari condamnés à la prison à perpétuité pour avoir protesté contre une loi ratifiée par l'émir du Qatar.
56. BIÉLORUSSIE – 10 mai 2022 : Andreï Atamanchuk, radié du barreau régional de Minsk après une perquisition du KGB de Minsk et de la région de Minsk.
57. CHINE (HONG KONG) – 11 mai 2022 : Margaret Ng, arrêtée à nouveau pour avoir créé un fonds de secours destiné à la défense des militants interpellés lors des manifestations.
58. LIBYE – 12 mai 2022 : Adnan al-Arfi, emprisonné après avoir déposé une plainte pour corruption contre le vice-gouverneur de la banque centrale de Libye.
59. ALGÉRIE – 14 mai 2022 : Abdelkader Chohra, arrêté après avoir manifesté contre la mort en détention d'Hakim Debbazi à Tipaza.
60. TCHAD – 14 mai 2022 : Koudé Mbainissem, avocat au barreau du Tchad, placé en détention après avoir participé à une manifestation pacifique à N'Djamena.
61. TCHAD – 17 mai 2022 : Max Loalngar Yogangnan, ancien président de la LTDH, arrêté pour avoir participé à une marche pacifique.

62. VIETNAM – 17 mai 2022 : Le Hoang Tung, agressé par un enquêteur alors qu'il assistait une cliente au siège de la police de Ho Chi Minh-Ville.
63. ÉQUATEUR – 18 mai 2022 : Juan Neira Jaime, assassiné, alors qu'il descendait de son bureau, dans le quartier financier et commercial d'Esmeraldas.
64. BIÉLORUSSIE – 20 mai 2022 : Alexander Danilevich, arrêté et placé au centre de détention provisoire du Comité de sécurité de l'État.
65. MEXIQUE – 21 mai 2022 : L'avocate et militante féministe, Cecilia Monzón Pérez, abattue à San Pedro Cholula, à Puebla.
66. NIGÉRIA – 22 mai 2022 : Odera Onumajulu, kidnappée devant sa maison à Owerri, dans l'État d'Imo, et morte de ses blessures un mois plus tard.
67. BIÉLORUSSIE – 23 mai 2022 : Vitaly Braginets, inculpé et détenu pour "désobéissance" pour avoir participé à une manifestation.
68. ÉTHIOPIE – 23 mai 2022 : Addisu Getaneh, avocat de la minorité Amhara, arrêté sur son lieu de travail et détenu à Addis-Abeba.
69. EQUATEUR – 25 mai 2022 : Jefferson Mendoza Santana, assassiné sur la route de La Amistad, dans le secteur Altagracia et Elegolé, de Manta.
70. RUSSIE (CRIMÉE) – 26 mai 2022 : Edem Semedliayev, arrêté et condamné à une amende de 75 000 roubles après avoir critiqué l'invasion en Ukraine. Nazim Sheikhmambetov, condamné à son tour à 8 jours d'arrestation administrative.
71. COLOMBIE – 26 mai 2022 : Yessika Hoyos Morales, avocate de victimes dans l'affaire du « massacre de Mondoñedo », victime de nouvelles menaces.
72. RUSSIE (CRIMÉE) – 27 mai 2022 : Ayder Azamatov et Emine Avamileva, poursuivis pour la même infraction que leur client, Nazim Sheikhmambetov.
73. TADJIKISTAN – 28 mai 2022 : Manuchehr Kholiknazarov et Faromuz Irgashov, arrêtés à Khorog, pour avoir " reçu de l'argent de l'Alliance nationale interdite du Tadjikistan "et pour " participation à une organisation criminelle".
74. ALGERIE – 30 mai 2022 : Yacine Khelifi, l'avocat d'Abdelkader Chohra détenu depuis le 15 mai, arrêté à son tour à Alger déferés devant le parquet de Chlef.
75. CAMEROUN – 31 mai 2022 : Amungwa Tanyi Nicodemus, avocat du leader d'« Ambazonia Interim Government », arrêté pour " incitation au terrorisme".
76. PAKISTAN – 1er juin 2022 : Ahsan Bhatti, abattu à Chajju Chowk, à Raiwind.
77. TCHAD – 6 juin 2022 : Max Loalngar Yogangnan, Koudé Mbaïnaissem condamnés chacun à 12 mois de prison avec sursis pour "atroupement ayant causé des troubles à l'ordre public", "atteinte à l'intégrité corporelle de personnes", "incendie et destruction de biens", mais remis en liberté à l'audience.
78. BIÉLORUSSIE – 8 juin 2022 : décision de résiliation la licence d'avocat par la Commission de qualification du ministère de la Justice pour Alexandre Baranovski, Vitaly Lebedev, Larisa Stelmashuk, Alexei Dravitsa et Pavel Pravdikov, pour "qualifications insuffisantes".
79. AZERBAÏDJAN – 9 juin 2022 : İlham Aslanoglu (Tahmazoglu), de nouveau arrêté et condamné à six mois de prison pour "insulte" par le tribunal de Yevlakh.
80. ALGÉRIE – 14 juin 2022 : Abderraouf Arslane, condamné à 3 ans de prison dont 1 an ferme et 2 ans de prison avec sursis, par le tribunal correctionnel de Tébessa.
81. CAMBODGE – 14 juin 2022 : Theary Chan Seng, condamnée à six ans de prison par le tribunal municipal de Phnom Penh.
82. PAKISTAN – 14 juin 2022 : Ghufra Shah, avocat à Peshawar victime de violences de la part d'un commissaire dans une station-service.
83. ÉTATS- UNIS – 14 juin 2022 : John Albert Laylo, un avocat philippin qui séjournait aux États-Unis, abattu alors qu'il se rendait avec sa mère à l'aéroport de Philadelphie.

84. BANGLADESH – 15 juin 2022 : Saifur Reza, suspendu par le barreau de la Cour suprême pour avoir partagé un message citant le nom des 11 épouses du prophète.
85. BIÉLORUSSIE – 16 juin 2022 : Andreï Mochalov, condamné à deux ans de restriction de liberté dans un établissement pénitentiaire par le tribunal de Minsk.
86. ALGÉRIE – 16 juin 2022 : Yassin Khelifi, placé en détention au Chlef pour "diffusion de fausses nouvelles", "incitation à un rassemblement non armé" et "atteinte à l'unité nationale".
87. IRAN – 19 juin 2022 : Mostafa Nili, condamné par le tribunal révolutionnaire de Téhéran à quatre ans de prison, Arash Keykhosravi et Mohammadreza Faqhihi respectivement à deux ans, un an et 95 jours de prison respectivement dans l'affaire dite des « défenseurs du droit à la santé ».
88. BIRMANIE (MYANMAR) – 20 juin 2022 : Moe Zaw Tun, avocat du ministre en chef évincé de la région de Sagaing, arrêté à son domicile à Monywa.
89. REPUBLIQUE DOMINICAINE – 21 juin 2022 : Basilio Guzmán, abattu dans le quartier de Cerros de Gurabo, de Santiago de los caballeros.
90. MEXIQUE – 22 juin 2022 : Miguel Calderón Cisneros, ancien président du barreau Pinotepa Nacional, assassiné à Huaxpaltepec, dans l'État d'Oaxaca
91. IRAN – 26 juin 2022 : Amirsalar Davoudi, ré-incarcéré à la prison d'Evin pour purger une peine de 10 ans d'emprisonnement.
92. TURQUIE – 26 juin 2022 : Harika Günay Karatas, membre du barreau de Hakkari et de l'ÖHD, agressée par un officier de gendarmerie à Yüksekova.
93. RUSSIE – 28 juin 2022 : Dmitry Talantov, bâtonnier des avocats de la République d'Oudmourtie, arrêté après ses propos contre l'invasion de l'Ukraine.
94. BIRMANIE (MYANMAR) – 29 juin 2022 : Tin Win Aung, Thae Su Naing et U Thuta, arrêtés et agressés à leur retour de la prison d'Obo à Mandalay.
95. BIRMANIE (MYANMAR) – 2 juillet 2022 : Aung Min Thu et Than Than Lwin, arrêtés à leur domicile de Mandalay.
96. CHINE (HONG KONG) – 7 juillet 2022 : Caoilfhionn Gallagher, Jonathan Price et Jenifer Robinson, avocats britanniques de Jimmy Lai à Hong Kong, victimes de menaces de mort.
97. BIRMANIE (MYANMAR) – 9 juillet 2022 : Ko Soe Tun Tun Zaw et Ma Aye Mya Yupar, arrêtés au sein même du cabinet Tun Law à Mandalay.
98. ISRAËL/PALESTINE – 14 juillet 2022 : Lettre du ministère de la défense à Michael Sfar et à Avigdor Feldman, leur rappelant l'interdiction de percevoir des honoraires d'une « organisation terroriste », sans accord du ministère des finances.
99. ÉMIRATS ARABES UNIS – 14 juillet 2022 : Asim Ghafoor – ancien avocat saoudien de Jamal Khashoggi, assassiné – arrêté à Dubaï en raison d'une condamnation prononcée en son absence, pour "blanchiment et évasion fiscale".
100. RUSSIE – 14 juillet 2022 : Nazim Sheikhmambetov, Rustem Kyamilev et Lilya Hemedzhi, radiés du barreau de Tchétchénie sur demande du ministère de la Justice.
101. HONDURAS – 17 juillet 2022 : José García, assassiné à San Pedro Sula.
102. LIBYE – 18 juillet 2022 : Abdullah Ali Farahat, agressé par les gardes de la force de lutte contre le crime organisé (DACOT) devant le tribunal de Tripoli.
103. IRAN – 20 juillet 2022 : Mohammad Ali Dadkhah, arrêté et incarcéré à la prison d'Evin pour purger une peine de huit années prononcées en 2011.
104. HAÏTI – 22 juillet 2022 : Robinson Pierre-Louis, secrétaire du Barreau de Port-au-Prince, arrêté et accusé d'implication dans la libération de trafiquants d'armes.
105. SOUDAN – 22 juillet 2022 : Saleh Bushra, membre d'Avocats d'urgence, arrêté qu'il intervenait dans l'affaire d'un membre du comité de résistance assassiné.

106. PAKISTAN – 23 juillet 2022 : Muhammad Ashraf Rahi, secrétaire du Conseil du barreau du Pendjab, abattu dans le quartier de Badami Bagh à Lahore.
107. CHINE – 26 juillet 2022 : Chang Weiping, jugé à huis clos par le tribunal populaire du comté de Feng, Shaanxi, pour "subversion du pouvoir de l'État".
108. NIGÉRIA – 27 juillet 2022 : Inibehe Effiong, emprisonné pour un mois par le juge qu'il avait critiqué pour l'expulsion d'un journaliste.
109. SINGAPOUR – 1er août 2022 : Mandat d'arrêt contre Charles Yeo Yao Hui, ancien président du Parti réformiste, qui a quitté le pays pour le Royaume-Uni.
110. PAKISTAN – 3 août 2022 : Muhammad Tariq Paswal, abattu après avoir été empêché d'accéder au tribunal à Shakargarh, par les adversaires de son client.
111. BIÉLORUSSIE – 4 août 2022 : Larisa Atamanchuk et Ilona Zalutskaja, radiées du barreau de Minsk pour "faute incompatible avec le titre d'avocat".
112. NIGÉRIA – 5 août 2022 : Suleiman Zailani, abattu par des hommes armés inconnus, à Abuja.
113. BIÉLORUSSIE – 5 août 2022 : révocation de la licence d'avocat de Vitaly Braginets, radié du barreau de Minsk pour avoir commis des infractions "incompatibles avec le titre d'avocat".».
114. MEXIQUE – 8 août 2022 : Óscar Francisco Aguirre Rubio, assassiné à Tijuana.
115. BIÉLORUSSIE – 10 août 2022 : Sergueï Medvedev, radié du barreau auprès convocation à une séance de certification extraordinaire du ministère de la justice.
116. IRAN – 14 août 2022 : Confirmation de la peine de Mustafa Nili à quatre ans de prison par la 36e chambre de la Cour d'appel.
117. ALGÉRIE – 15 août 2022 : Abdelkader Chohra et Yacine Khelifi condamnés à 6 mois de prison avec sursis chacun par le Tribunal de Chlef.
118. PAKISTAN – 17 août 2022 : Le corps de Saddam Khan, disparu deux jours plus tôt, retrouvé dans le quartier de Bostan, dans le district de Pishin.
119. NIGÉRIA – 18 août 2022 : Benedict Tornagee Azza, assassiné près du bureau FRSC à Gusau, après une tentative d'enlèvement manquée.
120. IRAN – 20 août 2022 : Hossein Bayat Pilan Korki, condamné à 5 ans de prison pour "publication de mensonges" et "outrage aux saintetés islamiques".
121. PHILIPPINES – 27 août 2022 : Czarina Golda S. Musni, inculpée par le Conseil anti-blanchiment pour financement du terrorisme.
122. HONDURAS – 31 août 2022 : Kelvin David Moncada, ancien dirigeant de l'Association du barreau hondurien à Danlí, assassiné à Danlí, El Paraíso.
123. THAÏLANDE – 31 août 2022 : Waraporn Utairangsee, avocate de la communauté de Bang Kloi, accusée de "parjure" après avoir déposé une plainte pour la minorité Karen.
124. BIÉLORUSSIE – 5 septembre 2022 : Yuras Zyankovich, avocat américain d'origine biélorusse, condamné à 11 ans de prison pour avoir préparé un « coup d'État militaire ».
125. BIÉLORUSSIE – 6 septembre 2022 : Vladimir Borisov, radié du barreau de Vitebsk pour "violation des conditions d'exercice des activités juridiques".
126. BIÉLORUSSIE – 6 septembre 2022 : résiliation après convocation à une certification "extraordinaire" par la Commission du ministère de la justice des licences d'avocats du barreau de Gomel : Anna Pavlyuk Pavel Koulajenko Guennadi Vlasenko Tatiana Savtchenko Victoria Néchay pour le motif : "qualifications insuffisantes".
127. AZERBAÏDJAN – 10 septembre 2022 : Elchin Sadigov, accusé de détournement de fonds, arrêté et inculpé de « complicité de corruption ».
128. AFRIQUE DU SUD – 19 septembre 2022 : Schalk Pienaar, abattu à son domicile à Mokopane.
129. MEXIQUE – 19 septembre 2022. : Juan Carlos de la Huerta, assassiné à Oaxaca.

130. ÉQUATEUR – 22 septembre 2022 : José Alejandro Villalta Tapia, l'avocat de la femme d'un policier dénoncé pour viol, assassiné à Guayaquil.
131. GRÈCE – 23 septembre 2022 : Manolis Papadomanolakis, membre du conseil de l'Ordre des avocats, poignardé devant le palais de justice à La Canée.
132. IRAN – 24/25 septembre 2022 : arrestation de Mahsa Gholamalizadeh, Milad Panahipour, Saeid Jalilian et Babak Paknia, avocats des manifestants à Téhéran.
133. CHINE – 25 septembre 2022 : Chen Jiahong, arrêté dans la province du Guangxi, pour "incitation aux querelles" et "provocation de troubles".
134. BURUNDI – 27 septembre 2022 : Sandra Ndayizeye, avocate de l'Administrateur Directeur Général du Kira Hospital, arrêtée à Bujumbura.
135. BIÉLORUSSIE – 28 septembre 2022 : Dmitry Pigul arrêté par des agents du KGB à Minsk.
136. CAMEROUN – 28 septembre 2022 : Amungwa Tanyi, inculpé par le tribunal militaire de Yaoundé pour les mêmes faits qualifiés de « tentative de corruption ».
137. INDE – 3 octobre 2022 : Manoj Jha, empêché de se rendre au Pakistan à l'invitation de la Fondation Asma Jahangir, du Conseil du Barreau du Pakistan.
138. IRAN – 4 octobre 2022 : Golaleh Vatandoust, arrêtée à Sanandaj, dans la province iranienne du Kurdistan.
139. NIGÉRIA – 5 octobre 2021 : Ben Chijioko Okpe, avocat à Abuja, assassiné en face de sa maison sur le site Karu à Abuja.
140. IRAN – 5 octobre 2022 : Amir Dehghani, Firouzeh Khordechi, Rosa Etemad-Ansari, Zahra Khoudechi, arrêtés à Ispahan.
141. IRAN – 8 octobre 2022 : Mina Bozorgi et Saeed Atai-Kachoui, arrêtés à Karaj.
142. ÉQUATEUR – 11 octobre 2022 : Mario Alfredo Vicuña, assassiné, dans son cabinet au centre d'Azogues, dans la province de Cañar.
143. IRAN – 12 octobre 2022 : Mohammad-Reza Faqih, Ruhollah Mohammad Rezaei et Saeed Sheikh, arrêtés à Téhéran.
144. IRAN – 15-18 octobre 2022 : arrestation de Ghasem Bodi-Banab, Amir Mehdipour et de Sina Yousefi à Tabriz.
145. MEXIQUE – 17 octobre 2022: Juan Carlos Flores Solís, avocat de différentes communautés indigènes Nahuatl, victime de harcèlement et de sabotage.
146. MAROC – 18 octobre 2022 : Mohamed El Haini, suspendu d'exercice de la profession d'avocat pour une durée de 3 ans, par le Barreau de Rabat.
147. IRAN – 18 octobre 2022 : Hossein Rezai et un de ses clients arrêtés par les forces de sécurité dans son cabinet, à Téhéran.
148. ARMÉNIE – 19 octobre 2022 : Arusyak Aleksanyan, arrêté dans une enquête pénale impliquant également une juge accusée d'avoir pris une décision illégale.
149. ZIMBABWE – 21 octobre 2022 : Douglas Coltart, membre de Zimbabwe Lawyers for Human Rights (ZLHR), arrêté le au tribunal d'instance de Harare.
150. IRAN – 23 octobre 2022 : Negin Kiyani, arrêtée et incarcérée à la prison de Tabriz.
151. IRAN – 25 octobre 2022 : Arrestation de Amin Adel Ahmadian à Téhéran.
152. GUYANA – 28 octobre 2022 : Tameika Clarke, arrêtée pour avoir conseillé à son client de garder le silence pendant un interrogatoire.
153. IRAN – 30 octobre 2022 : Ghahreman Karimi, arrêté à Téhéran.
154. MEXIQUE – 1er novembre 2022 : Fernando Urbano Castillo Pacheco, alias "El Niño de Oro", assassiné sur le parking d'un centre commercial à Puebla.
155. BIÉLORUSSIE – 3 novembre 2022 : décision de retrait de la licence d'avocat d'Alexandre Emelianenko par la Commission de qualification du ministère.

156. IRAN – 1<sup>er</sup>/3 novembre 2022 : arrestation à Chiraz de Bahar Sahrayian Jahormi, Mahmoud Taravatroy, Mohammad Hadi Jafarpour, Nezanin Salari, Alireza Zare, Ghodsieh Ghodsbin, Maryam Ansari et de Mehdi Safari.
157. PÉROU – 3 novembre 2022 : Jaime Alexander Flores Córdova, assassiné à Trujillo, dans la région la région de La Libertad.
158. BIÉLORUSSIE - 3 novembre 2022 : Décision de résiliation de la licence d'avocat de Vladimir Angelsky, Alexandre Emelianenko, Otari Joukov, Ludmila Asievskaia, Elena Gribok, Sergueï Kishenev et Dmitry Mironenko, par la Commission de qualification du ministère de la Justice.
159. TURQUIE – 3 novembre 2022 : Aryen Turan, avocate de l'Association des avocats pour la liberté (Özgürlük için Hukukçular Derneği-ÖHD), arrêtée après un discours sur l'utilisation présumée d'armes chimiques contre le PKK.
160. IRAN – 4 novembre 2022 : arrestation de Zahra Nazari Kamishani, à Sari.
161. MEXIQUE – 5 novembre 2022 : Daniel Lagunes, abattu dans un bar-restaurant du quartier Morelos, à Cuautla.
162. IRAN – 7 novembre 2022 : Hassan Younesi et Mustafa Nili arrêtés par des agents des services de renseignement affiliés au Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC) à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran.
163. ÉGYPTE – 6 novembre 2022 : Ahmad Ghurab, arrêté à Gizeh par crainte de manifestations à l'occasion de la conférence COP 27 à Charm el-Cheikh.
164. ÉGYPTE – 7 novembre 2022 : Ahmad Natheer al-Helo arrêté par forces de sécurité égyptiennes au Caire et emmené vers un lieu inconnu.
165. TURQUIE – 11 novembre 2022 : 19 avocats de l'Association des Avocats progressistes (ÇHD), condamnés à 146 ans de prison au total par la 18e Haute Cour pénale d'Istanbul a condamné les avocats : Selçuk Kozagaçlı à 13 ans de prison, Barkın Timtik à 21 ans et huit mois et Oya Aslan à 16 ans et six mois pour « appartenance à une organisation terroriste » et « propagande pour une organisation terroriste ». Güray Dağ, Efkân Balaç, Serkan Arıkanoğlu, Mümin Özgür Gider, Metin Narin, Sevgi Sönmez, Alper Tunga Saral, Rahim Yılmaz et Selda Yılmaz ont tous été condamnés à six ans et trois mois de prison, tandis qu'Özgür Yılmaz a été condamné à un an de prison. Taylan Tanay, Betül Vangölü Kozagaçlı, Güçlü Sevimli, Gülvin Aydın, Şükriye Erden et Naciye Demir ont été condamnés avec sursis.
166. IRAN – 16 novembre 2022 : Hassan Asadi Zeidabadi, ancien prisonnier politique et membre de l'organisation Advar Tahkim Vahdat, arrêté à Téhéran.
167. PAKISTAN – 16 novembre 2022 : Razaullah Khan, avocat de la Haute Cour de Peshawar (PHC), abattu à Peshawar dans le cadre d'un différend immobilier.
168. NIGÉRIA – 18 novembre 2022 : Stephen Enyinnaya Eke, avocat à Abuja, abattu devant sa femme et son fils, dans la région de Nyanya, à Abuja.
169. IRAN – 19 novembre 2022 : Arash Keykhosravi, arrêté à nouveau par les forces de sécurité à Téhéran et emmené dans un lieu tenu secret.
170. IRAN – 19 novembre 2022 : Ghasem Bodi Bonab, membre du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, condamné à 5 mois de prison pour « incitation à la guerre et à la destruction visant à perturber la sécurité nationale ».
171. IRAN – 20 novembre 2022 : Reza Hamzei, avocat du barreau de Qazvin condamné à un an de prison pour « activités de propagande contre le régime ».
172. NIGÉRIA – 21 novembre 2022 : Nathan Akatakpo, abattu par des hommes armés à Ahouda, dans l'État de Rivers, le lendemain de l'assassinat de son client.
173. MAROC – 21 novembre 2022 : Mohamed Ziane, ancien bâtonnier du barreau de Rabat et ministre des Droits de l'homme, incarcéré pour purger sa peine.

174. CHINE/HONG KONG – 21 novembre 2022 : Margaret Ng, condamnée à 4000 dollars d'amende (490 euros) pour non-respect de l'obligation d'enregistrement du fonds de secours le « *612 Humanitarian Relief Fund* ».
175. FIDJI – 22 novembre 2022 : Richard Naidu, avocat à Suva, condamné pour outrage au tribunal pour un commentaire satirique sur les réseaux sociaux.
176. ÉQUATEUR – 23 novembre 2022 : Óscar Alberto López Villacís, assassiné dans sa voiture, dans le canton de Sucre.
177. IRAN – 26 novembre 2022 : Maryam Arvin, arrêtée à l'audience pour avoir défendu plusieurs manifestants à Sirjan et trouvée morte deux mois après avoir été libérée sous caution dans l'attente de son procès.
178. MEXIQUE – 1er décembre 2022 : Ulises Contreras Meléndez, abattu lors de la notification de la décision d'expulsion d'une propriété, à Chilpancingo.
179. BIÉLORUSSIE – 1er décembre 2022 : radiation du barreau par la Commission de qualification du ministère de la Justice de Vladimir Petcherski, Maria Davydchik, Sergei Kosmach, Galina Mamonko et de Vladimir Iagodinski en raison de " qualifications insuffisantes".
180. BIÉLORUSSIE – 1er décembre 2022 : La Commission de qualification du ministère de la Justice révoque la licence de Vladimir Pylchenko et de Viktor Matskevich après leur convocation à une séance de recertification exceptionnelle
181. BIÉLORUSSIE - 1er décembre 2022 : radiation de Victoria Gulkova du barreau de Minsk pour " diffusion de matériel extrémiste" pour avoir partagé des publications postées depuis la chaîne Telegram.
182. EQUATEUR – 4 décembre 2022 : Víctor Hugo Torres, assassiné à El Guabo, dans la province d'El Oro.
183. ESWATINI – 7 décembre 2022 : Maxwell Nkambule, poursuivi sur la voie publique par ses agresseurs, réchappe d'une tentative d'assassinat.
184. ÉTATS-UNIS – 7 décembre 2022 : Douglas Lewis, abattu dans son cabinet par le mari de sa cliente, avant l'audience de divorce, en Georgie.
185. INDE – 8 décembre 2022 : Gajanand Sawant, victime d'une fracture du crâne après une agression par le chef de police de Porvorim, au domicile du client qu'il défendait dans un litige immobilier.
186. TADJIKISTAN – 9 décembre 2022 : 9 décembre 2022 : Manuchehr Kholiknazarov, président du barreau du Pamir et Faromuz Irgashov, membres de "Commission 44" sur les brutalités policières dans la région (GBAO), condamnés respectivement à 15 ans et à 30 ans d'emprisonnement.
187. TURKMENISTAN – 10 décembre 2022 : Pygamberdy Allaberdyev, libéré dans le cadre d'une amnistie massive liée à la Journée de neutralité du Turkménistan.
188. COLOMBIE – 10 décembre 2022 : Juan Navarro Manjarrés, un des dirigeants du Pacte historique du président Gustavo Petro, abattu à Magangué.
189. IRAN – 12 décembre 2022 : Sina Yousefi, condamné à six mois de prison pour " propagande contre l'État" par le tribunal révolutionnaire de Tabriz.
190. IRAN – 15 décembre 2022 : Mohammad Ali Kamfirouzi, arrêté pour avoir contribué à rendre publique la mort en détention de Masha Amini, à Téhéran.
191. BRÉSIL – 18 décembre 2022 : Ricardo da Luz Oliveira, assassiné à Povoado Alto Brasil, dans la région de Grajaú.
192. ÉTATS-UNIS – 19 décembre 2022 : Patrick White, avocat du cabinet Riddle and Brantley, abattu par un client à Goldsboro, en Caroline du Nord.

193. TURQUIE – 20 décembre 2022 : Luqman Hanan bin Hamid, avocat kurde d'Afrin, ville du Rojava en Syrie, envahie par la Turquie en 2018, enlevé par une milice soutenue par la Turquie à al-Mahmoudiyah et torturé à mort.
194. ÉQUATEUR – 20 décembre 2022 : Isaac Armando Alvarado Terán, assassiné devant son domicile dans les rues Palmeras et Octava Norte à Machala.
195. IRAN – 20 décembre 2022 : Fereshteh Tabanian, condamnée à trois mois de prison pour « propagande contre l'État » par la branche 1 du tribunal révolutionnaire de Mahshahr.
196. PHILIPPINES – 20/21 décembre 2022 : Danny Pondevilla, abattu à l'intérieur de sa voiture le long de la 16e Lacson street, à Bacalod.
197. IRAN – 22 décembre 2022 : Negin Kiani, condamnée à quatre mois de prison et 2 ans d'interdiction de quitter le territoire et la confiscation de son téléphone portable pour "propagande contre le régime" par le tribunal révolutionnaire de Tabriz.
198. PARAGUAY – 23 décembre 2022 : Cristóbal Duarte Benítez, abattu par des tueurs à gages, à Pirapó dans le département de Itapúa.
199. IRAN – 24 décembre 2022 : Amir Mehdipour, condamné à 1 an de prison et à 2 ans d'interdiction de quitter l'Iran pour avoir défendu des manifestants et radié du barreau.
200. NIGÉRIA – 25 décembre 2022 : Omobolanle Raheem, abattue à un poste de contrôle de la police dans le quartier d'Ajah à Lagos, alors qu'elle et plusieurs membres de sa famille rentraient chez eux après un service religieux.
201. PÉROU – 26 décembre 2022 : Manuel Jesús Requena Chumacero, abattu par deux tueurs à gages dans le quartier Carabayllo, à Lima.
202. BIRMANIE (MYANMAR) – 27 décembre 2022 : Ywet Nu Aung, condamnée à 15 ans de prison avec travaux forcés en application de l'article 50 (J) de la loi antiterroriste pour avoir prétendument fourni un soutien financier aux Forces de défense du peuple (PDF).
203. BIÉLORUSSIE - 28 décembre 2022: Décision de résiliation la licence d'Andreï Komissarov, d'Yegor Papkovsky et d'Andreï Nevedovski par la Commission de qualification du ministère de la Justice en raison d'une "sanction disciplinaire".
204. IRAN – 29 décembre 2022 : Saeed Sheikh, condamné à trois ans de prison pour sa participation aux manifestations de protestation d'octobre.
205. TURQUIE – 30 décembre 2022 : Güray Dağ, avocat du Bureau du droit du peuple et membre de l'Association des avocats progressistes (Çağdaş Hukukçular Derneği-ÇHD), inscrit sur la liste dite « liste des terroristes recherchés » du ministère de l'Intérieur.

## *Celles et ceux qui ont marqué l'année 2022*

**IRAN – 26 novembre 2022**

### *Maryam Arvin*

*Arrêtée le 26 novembre 2022 et trouvée morte deux mois après avoir été libérée sous caution dans l'attente de son procès*



Maryam Arvin a été arrêtée le 26 novembre 2022, lors d'une audience au tribunal à Sirjan, province de Kerman. Le président du tribunal révolutionnaire a ordonné son arrestation après un conflit verbal parce qu'elle défendait des manifestants qui n'avaient pas l'argent pour engager un avocat.

Par ce qu'elle accomplissait son travail de défense de son client, des agents de sécurité ont attaqué Maryam Arvin, lui ont retiré son couvre-chef et l'ont traînée au sol. Sa mère, Tayyebeh Nazari, qui enseigne la littérature dans les lycées de Sirjan, a également été arrêtée après être allée s'enquérir de l'état de sa fille. La

mère et la fille ont été temporairement libérées sous caution le 13 décembre 2022 en attente d'être jugée.

Maryam Arvin était une étudiante d'élite devenue avocate à 25 ans et a obtenu son doctorat en droit à 28 ans. Maryam Arvin a donné des conseils aux familles des manifestants détenus à Sirjan. Elle est morte, le 6 février, deux mois après sa sortie de prison, a annoncé la Kerman Lawyers Association, le 7 février. Le communiqué du barreau ne précise pas la raison du décès de Maryam Arvin. Selon son oncle, elle a subi des violences lors de son arrestation.

Le bureau du procureur public et révolutionnaire de Sirjan a publié une déclaration le 10 février 2023, affirmant que Maryam Arvin s'était suicidée en utilisant des médicaments.

Le lundi 29 mai 2023, la mère de, Maryam Arvin, a annoncé sur son compte Instagram que sa fille, Maryam Arvin, qui avait été arrêtée pour avoir défendu ses clients, a été tuée par des drogues administrées en prison sous le prétexte d'injection de tranquillisants et de sédatifs. Elle a ajouté que le médecin de la prison avait confirmé dans une lettre les blessures subies par Maryam Arvin en prison. Maryam Arvin n'est pas le premier cas de détenu décédé après sa sortie de prison.

Le 22 mai 2023, lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères destinée à trouver un huitième train de sanctions à l'encontre de l'Iran, l'Union européenne a inscrit sur la liste des personnes à sanctionner le procureur général de Sirjan, Mohsen Nikwarz, « pour avoir été personnellement responsable de l'arrestation de Maryam Arvin, qui a défendu plusieurs manifestants et qui est décédée des suites de tortures subies en prison ».

TUNISIE – 2 mars 2022

## *Abderazak Kilani*

*Incarcéré par un juge d'instruction militaire de Tunis pour avoir manifesté contre les conditions dans lesquelles son client avait été assigné à résidence*



Abderazak Kilani, 67 ans, a été placé en détention le 2 mars 2022, à l'issue de sa comparution devant un juge d'instruction du tribunal militaire de première instance de Tunis pour « avoir pris part à un attroupement qui trouble l'ordre public avec l'intention de s'opposer à l'application de la loi ou de porter atteinte à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, en proférant des menaces verbales et en usant de menaces et de mensonges pour empêcher un individu ou un groupe de travailler ».

Le bâtonnier Abderrazak Kilani, ancien bâtonnier du barreau de Tunis, est poursuivi pour avoir manifesté contre la mesure imposée à son client, Noureddine Bhiri, ancien Ministre de la Justice, vice-président du parti d'opposition Ennahdha, hospitalisé sous le régime de la résidence surveillée. Le 2 janvier, accompagné de membre du collectif des avocats qui assurent la défense l'ancien ministre, Abderrazak Kilani s'était présenté devant l'hôpital Habib Bougatfa, à Bizerte en demandant à pouvoir rendre visite à son client. Les forces de l'ordre ont empêché le comité de défense d'entrer et Abderrazak Kilani a contesté les conditions dans lesquelles son client avait été assigné à résidence. Il a réclamé des agents qu'ils respectent la loi et rappelle que les ordres administratifs doivent eux aussi être légaux et que l'exécutant peut refuser de les appliquer si tel n'est pas le cas, à peine d'avoir à répondre de leurs actes. Le département de la sûreté nationale du ministère de l'Intérieur a déposé une plainte auprès du tribunal militaire. À l'issue de l'interrogatoire d'un juge d'instruction du tribunal militaire de Tunis, le 2 mars, il a été placé sous mandat de dépôt et écroué. Le 21 mars 2022, il a été libéré dans l'attente de son procès. Le 19 mai 2022, le tribunal militaire de première instance l'a condamné à un mois de prison avec sursis.

Défendu notamment par le bâtonnier Charrière Bournazel par le vice bâtonnier Vincent Nioré, du barreau de Paris, Abderrazak Kilani a fait appel du jugement en soulevant une exception d'incompétence d'attribution. La Cour d'appel militaire a décidé, par arrêt du 11 novembre 2022, de se dessaisir de l'affaire pour incompétence, mais elle a cependant décidé d'annuler la décision de première instance en toutes ses dispositions. Le parquet s'est pourvu en cassation.

Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Tunisie de 2010 à 2012, institution qui a reçu le prix Nobel de la Paix en 2015 pour son rôle joué dans la transition démocratique, Abderrazak Kilani a été ensuite membre du gouvernement Hamadi Jebali en qualité de ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Relations avec l'Assemblée nationale constituante<sup>2</sup>, entre 2011 et 2013. En 2013-2014, il a exercé les fonctions d'ambassadeur, représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Office des Nations unies à Genève.

Le 4 octobre 2023, le bâtonnier Abderrazak Kilani a annoncé qu'il entrait en grève de la faim «en solidarité avec les prisonniers politique»,

NIGÉRIA – 25 décembre 2022

## *Omobolanlé Raheem*

*Abattue le jour de Noël à un poste de contrôle de la police dans le quartier d'Ajah à Lagos, alors qu'elle rentrait chez elle après un service religieux*



Omobolanlé Raheem 52 ans, sa sœur et quatre enfants sortaient d'un restaurant dans leur voiture vers 11 heures du jour de Noël, matin lorsque le flic a tenté de les arrêter tiré sur sa voiture dans la région d'Ajah, dans l'État de Lagos. Raheem essayait de faire demi-tour sous le pont Ajah lorsque le policier a tiré sur son véhicule qui lui avait été donnée deux jours plus tôt. La balle aurait touché la victime et elle a été immédiatement transportée à l'hôpital par la suite, où son décès a été confirmé. L'officier de police nigérian Drambi Vandi a été accusé de meurtre pour avoir tiré sur une avocate dans la

ville principale, Lagos, le jour de Noël.

Bolanle Raheem (né le 29 mai) était un avocat basé à Lagos au Nigeria. Elle était directrice générale de CityBuilding, une société immobilière à Lagos. Ses employés ont eu le cœur brisé d'apprendre sa mort sur les réseaux sociaux.

Bolanle Raheem a fait ses études secondaires au Holy Child College à Ikoyi, dans l'État de Lagos. Elle a également fréquenté l'Université Olabisi Onabanjo, Ago Iwoye dans l'État d'Ogun et a étudié à la faculté de droit nigériane de l'État d'Enugu.

Bolanle Raheem était avocat spécialisé en droit immobilier et membre de l'Association du Barreau du Nigeria, chapitre de Lagos. Elle était agent immobilier primé, consultant en immobilier, coach d'affaires et développeur.

Bolanle était le directeur général de Croston Homes et le cofondateur de City Building, une société immobilière et de développement immobilier.

La police a depuis condamné le meurtre de Raheem et le responsable et les membres de son équipe avaient été arrêtés et l'affaire transférée au Département d'enquête criminelle de l'État.

L'association du barreau du Nigeria et des groupes de défense des droits de l'homme ont demandé justice. L'Association du barreau nigérian a également déclaré qu'elle veillerait à ce que justice soit rendue dans le cas de Raheem, ajoutant que l'affaire serait suivie de près par l'association pour s'assurer que justice soit rendue. Omobolanle abattu à un poste de contrôle de la police dans le quartier d'Ajah à Lagos, alors qu'elle et plusieurs membres de sa famille rentraient chez eux après un service religieux.

Le policier Drambi Vandi a été reconnu coupable et condamné à mort le 9 octobre 2023, déclenchant un débat sur la place de la peine de mort dans le pays le plus peuplé d'Afrique, tandis que la NBA de Lagos s'est félicitée de la décision.

Le Nigeria compte au moins 3 000 personnes dans les couloirs de la mort, selon Amnesty International, mais les exécutions sont rares, ce qui a conduit certains groupes de défense des droits à appeler à l'abolition de la peine de mort.

## BIRMANIE (MYANMAR) – 27 décembre 2022

### *Ywet Nu Aung*

Condamnée à **15** ans de prison avec travaux forcés par un tribunal de la junte



Ywet Nu Aung, 43 ans, avocate des dirigeants du parti de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), qui défendaient notamment l'ancien Premier ministre de la NLD, a été condamné le 27 décembre 2022 à 15 ans de prison sous le régime des travaux forcés par un tribunal contrôlé par la junte militaire. Elle a été reconnue coupable d'avoir enfreint l'article 50 (J) de la loi antiterroriste pour avoir prétendument fourni un soutien financier de 300 000 kyats, soit environ 140 dollars, à la Force de défense du peuple de Mandalay (PDF), un groupe de résistance anti-junte.

Ywet Nu Aung a été arrêtée à Mandalay le 28 avril 2022 parce qu'elle défend des dirigeants déchus du parti de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), après que la police ait effectué une descente dans son cabinet d'avocats vers 4 heures du matin. Elle est interpellée le lendemain matin après une audience à la prison d'Obo où elle se trouvait pour défendre Zaw Myint Maung, l'ancien ministre en chef de la région de Mandalay. Après avoir été initialement détenue au tribunal du canton de Chanayethazan à Mandalay, elle a été transférée à la prison d'Obo à la fin du mois de mai et inculpée en vertu de l'article 50j de la loi antiterroriste qui est en fait utilisée par l'armée pour poursuivre des journalistes et des militants anti-junte.

Un porte-parole de la junte a déclaré qu'elle avait été arrêtée pour avoir fourni des fonds en faveur des Forces de défense du peuple (PDF) selon des informations reçues lors du témoignage d'un membre du PDF en détention militaire.

Ywet Nu Aung est membre collective des avocats qui défendent le ministre en chef de la NLD, Zaw Myint Maung, qui fait l'objet de plusieurs accusations criminelles par la junte après le coup d'État du 1er février de l'année dernière.

Elle est bien connue comme avocate depuis son intervention, en 2019, dans l'affaire dite de Victoria pour la famille d'un très jeune enfant agressé sexuellement dans une école primaire privée de Naypyitaw. L'affaire très médiatisée a provoqué la colère du public et le procès qui a suivi a attiré l'attention nationale. Dans une campagne nationale de sensibilisation aux abus sexuels sur les enfants, les gens se sont rassemblés en utilisant le slogan "Justice for Victoria". Ywet Nu Aung a également été l'avocate du rédacteur en chef de *Myanmar Now*, Swe Win, dans un procès en diffamation intenté contre lui par des partisans de Wirathu, un moine bouddhiste connu pour ses sermons anti-musulmans. Elle a dû faire face à des menaces de la part de partisans du groupe nationaliste bouddhiste Ma Ba Tha pour avoir travaillé sur le cas de Swe Win.

AFRIQUE DU SUD – 19 septembre 2022

## *Schalk Pienaar*

*Abattu à son domicile à Mokopane*



Schalk David Pienaar, 69 ans, a été abattu alors qu'il trouvait chez lui avec sa femme, à Mokopane. Un homme armé a ouvert le feu sur lui et il a reçu plusieurs balles. Il semble qu'il ait tenté de rentrer dans la maison en courant mais s'est effondré. Plusieurs cartouches et projectiles usagés ont été retrouvés devant la maison et à l'intérieur du garage.

Schalk Pienaar était avocat depuis près de 40 ans - et avait été député de l'ancien Parti conservateur de droite de la circonscription de Potgietersrus, appelée Mokopane depuis 2003, dans le cadre de

la politique de suppression de la toponymie afrikaner.

Il a quitté la politique au début des années 1990 pour se concentrer sur son cabinet. Pienaar était un avocat et un homme d'affaires très apprécié à Mokopane.

Il semble qu'il se soit récemment impliqué dans une enquête sur des allégations de fraude et de corruption au sein de la municipalité locale. Il y a eu plusieurs arrestations récentes de hauts fonctionnaires municipaux et d'hommes d'affaires.

La police du Limpopo a lancé une chasse à l'homme pour retrouver les auteurs du crime. Deux hommes soupçonnés du meurtre, ont été appréhendés à Gauteng.

MEXIQUE – 19 mars 2022

## *Patricia Rivera Reyes*

*L'avocate des communautés indigènes du nord du Mexique, abattue d'une balle dans la tête à son domicile de Terrazas de la Presa, à Tijuana.*



Patricia Rivera Reyes, 61 ans, l'avocate des communautés indigènes et militante des droits autochtones du nord du Mexique, en particulier les Kumiai et les Cucapá, a été abattue d'une balle dans la tête, à son domicile de Terrazas de la Presa, dans la ville frontalière de Tijuana. Trois intrus masqués ont fait irruption dans la maison où avait lieu une réception et ont tué Patricia Rivera Reyes d'une balle dans la tête quand elle aurait exigé la restitution de son téléphone portable. Un autre homme présent dans la maison a été touché par les tirs et a dû être transporté vers un hôpital local.

Patricia Rivera Reyes était diplômée en tourisme et enseignait le droit à l'Université autonome de Basse-Californie. Elle a aussi travaillé au sein du Bureau du procureur aux droits de l'homme de Basse-Californie.

La Commission d'État des droits de l'homme de Basse-Californie (CEDHBC) et le Conseil national pour la prévention de la discrimination (Conapred) ont condamné le meurtre de Rivera Reyes et ont exigé que le crime soit résolu.

MEXIQUE – 3 février 2022

## *Verónica Guerrero*

*Abattue à Tonalá après avoir reçu des menaces de mort*



Verónica Guerrero avocate spécialiste en droit de l'environnement a été assassinée le 3 février, alors qu'elle se trouvait à bord de son véhicule dans le quartier Mirador, au centre de Tonalá. (Jalisco).

Verónica Guerrero défendait activement les intérêts du groupe qui s'était constitué pour la défense du quartier Urbi Quinta afin de dénoncer l'utilisation irrégulière par plusieurs entreprises, et notamment l'entreprise Caabsa Eagle de certains terrains de Matatlán à Tonalá, pour se débarrasser des déchets qu'elle ne pouvait plus amener à la décharge de Los Laureles après sa

fermeture fin 2021, causant des dommages environnementaux aux voisins de la région.

Elle avait publiquement interpellé les autorités en dénonçant les conditions dans lesquelles vivent les personnes victimes des ces pratiques illégales. Depuis le mois de janvier, le groupe de défense du quartier Urbi Quinta a signalé qu'il avait reçu « des menaces, des intimidations et des attaques » pendant et après leurs manifestations pacifiques. Bien que tous ces événements aient été signalés publiquement début janvier, aucune autorité étatique ou municipale n'a pris une quelconque mesure. Le bureau du procureur de l'État de Jalisco a indiqué que les pistes de l'enquête s'orientaient vers ses activités d'avocate spécialisée dans l'environnement.

MEXIQUE – 18 avril 2022

## *Héctor Soto Rodríguez*

*Abattu à Cuernavaca après avoir reçu des menaces de mort*

Héctor Soto Rodríguez, avocat agraire membre de la Nouvelle Association des Avocats de Morelenses (NAAME), a été assassiné à Santa María Ahuacatlán, au nord de Cuernavaca. Selon le président de la NAAME, il avait reçu des menaces de mort à l'occasion d'une affaire agraire de récupération de propriétés à Santa María Ahuacatlán, mais il ne l'a pas signalé parce qu'il avait peu de confiance dans le Bureau du Procureur général de l'État (FGE). Une semaine avant le crime, il avait dénoncé des violations des droits de l'homme à Santa María Ahuacatlán. Le barreau de l'État de Morelos a appelé à créer un "front de défense " pour exiger des résultats des autorités en matière de sécurité.

MEXIQUE – 22 juin 2022

## *Miguel Calderón Cisneros*

*L'ancien président du barreau Pinotepa Nacional, abattu à Huaxpaltepec*



Miguel Calderón Cisneros, ancien président du barreau Pinotepa Nacional, a été assassiné sur la route fédérale 200, près de San Andrés Huaxpaltepec. Il avait été le président du barreau Pinotepa Nacional mais aussi maire de Santiago Jamiltepec et directeur de la police municipale de la ville. En février 2018, son épouse, Verónica Baltazar Narváez, avait été assassinée, tout comme sa belle-mère. La Confédération des Barreaux et Collèges du Mexique a condamné le meurtre et exigé une enquête.

MEXIQUE – 1<sup>er</sup> novembre 2022

## ***Fernando Urbano Castillo Pacheco***

*L'avocat qui a intenté une action pour empêcher l'embauche de 500 médecins cubains au Mexique, abattu à Puebla*



Le 1er novembre 2022, vers 11 heures du matin, plusieurs individus sont arrivés et ont tiré directement sur Fernando Castillo Pacheco et sur son frère alors que tous deux se trouvaient à bord d'une camionnette sur le parking d'un grand magasin, à Puebla. Ce dernier grièvement blessé, est décédé à l'hôpital. Selon les déclarations du parquet, le double assassinat serait lié à leur activité professionnelle. Fernando Castillo Pacheco était connu pour avoir introduit en mai 2000, un recours en amparo devant une juridiction de Puebla, pour empêcher l'administration d'embaucher 500 médecins spécialistes cubains en plaidant que le gouvernement fédéral n'avait pas approuvé les études suivies par les Cubains pour soigner des patients au Mexique et qu'il n'était pas établi qu'ils pouvaient fournir un traitement adéquat au patient Mexique.

MEXIQUE – 5 novembre 2022

## ***Daniel Lagunas Herrera***

*Abattu sur le parking d'un bar-restaurant de Cuautla*



Daniel Lagunas a été abattu, dans le parking du restaurant « La Bodega », dans le quartier Morelos, à Cuautla. Un homme armé lui a tiré deux balles dans la tête. Il avait survécu à une attaque survenue il y a environ 3 ans au centre de Cuautla, lors de laquelle il avait été gravement blessé et il devait se déplacer depuis en fauteuil roulant. L'attaque avait alors été considérée comme visant le secteur de la restauration et des bars. Après de nouvelles attaques survenues le 31 mai 2023, le bar-restaurant La Bodega, a été définitivement fermé.

MEXIQUE – 2 décembre 2022

## ***Ulises Contreras Meléndez***

*Abattu à Chilpancingo dans l'État du Guerrero alors qu'il procédait à la notification de l'expulsion d'une propriété saisie*



Ulises Contreras Meléndez, frère de l'ancien procureur régional de la zone centrale lui-même assassiné, a été abattu lors de l'exécution de l'expulsion d'une maison à Chilpancingo. Grièvement blessé, il est décédé quelques minutes plus tard dans un hôpital privé. L'agresseur s'est embusqué dans la maison et a tiré des coups de feu sur la police de l'État qui a réussi à l'arrêter. Son frère, l'ancien procureur régional, Marco Antonio Contreras, avait été abattu le 16 juin 2022, entre le Centre technologique de Chilpancingo et le siège du gouvernement de l'État.

ÉQUATEUR – 22 septembre 2022

## *José Alejandro Villalta Tapia*

*Il demandait depuis des semaines la protection de la police, lorsqu'il a été abattu à l'intérieur de son véhicule à Guayaquil*



José Alejandro Villalta, 30 ans, a été tué alors qu'il se trouvait dans son véhicule, dans le quartier de La Fragata, à Guayaquil. Deux individus circulant à bord d'une moto lui ont tiré six balles dans la tête. Sur Facebook, il avait laissé des messages demandant l'octroi d'une protection personnelle. Il était en charge de plusieurs affaires sensibles et notamment de la procédure conduite par le parquet de Guayas pour les massacres qui ont fait près de 500 morts dans tout le pays.

Par ailleurs, une de ses clientes a indiqué que Villalta avait été "menacé" par un « policier » contre lequel il avait introduit des poursuites pénales en février, pour viols et abus sexuels sur ses belles-filles. La cliente a partagé sur les réseaux sociaux le contenu d'un entretien avec son avocat sur WhatsApp, où Villalta lui avait dit que le "policier" avait mis sa tête à prix de 2 000 dollars. Ses messages ("*Un paco veut me tuer*" et "*Le colonel a proposé 2 000 pour ma tête*") ont été publiés sur WhatsApp et sur Facebook..

Les proches de José Villalta soupçonnent l'homme en uniforme qui avait été dénoncé. Les enquêteurs semblent privilégier au contraire la piste concernant les massacres de la prison de Guayaquil compte tenu des documents retrouvés dans la voiture de l'avocat.

ÉQUATEUR – 20 décembre 2022

## *Isaac Armando Alvarado Terán*

*Assassiné devant son domicile*



Armando Alvarado Terán, 65 ans, ancien devenu avocat indépendant, a été intercepté devant chez par des tueurs à gages devant chez lui à Machala. Ils ont tiré sur lui à six reprises, dont quatre balles dans la tête. Il avait reçu plusieurs menaces en raison de procédures qu'il conduisait devant le tribunal de Machala, concernant un différend immobilier. En raison des menaces qu'il avait reçues, il avait demandé à bénéficier de la protection octroyée aux victimes et aux témoins.

HONDURAS – 1er mars 2022

## *Luis Miguel Pereira Villatoro*



Luis Miguel Pereira Villatoro a été abattu par des tueurs à gages alors qu'il se rendait chez lui avec ses amis, dans le quartier Hoya à Juticalpa., dans le département d'Olancho. Des individus ont tiré sur lui armés sans dire un mot, jusqu'à être certains que les blessures étaient mortelles et ont pris la fuite après l'attaque. Il est décédé alors que les médecins effectuaient une intervention chirurgicale.

Luis Miguel Pereira Villatoro était considéré comme un professionnel de qualité exceptionnelle, à Juticalpa. Un tireur a pu être arrêté mais la police n'a pas élucidé les motifs du crime.

## REPUBLIQUE DOMINICAINE – 21 juin 2022

### *Basilio Guzmán*

*Abattu par deux hommes à moto lors qu'il ramassait le journal devant chez lui à Santiago de los Caballeros*



Basilio Guzmán Rodríguez, un avocat renommé, a été assassiné de plus de dix coups de feu par deux individus circulant à moto alors qu'il était sorti pour récupérer le journal devant son domicile dans le quartier de Los Cerros de Gurabo, à Santiago de los Caballeros. Il a été touché par plus de dix coups de feu.

Il a été exclu que le crime réponde à un acte de délinquance de droit commun, car rien ne lui a été volé.

Basilio Guzmán, exerçait la profession d'avocat dans les conflits familiaux en matière de successions, dans les affaires de propriété d'entreprises, d'hypothèques et de propriétés en partenariat. Il avait de nombreux clients et étaient réputés pour avoir gagné la grande majorité de ses procès. Au moment des faits, il travaillait sur plusieurs affaires civiles conflictuelles devant les tribunaux de Santiago de los Caballeros, dont l'enjeu portait sur des millions de pesos.

## NIGÉRIA – 18 août 2022

### *Benedict Tornagee Azza*

*Assassiné près du bureau FRSC à Gusau, par deux hommes à moto, après une tentative d'enlèvement manquée.*



Benedict Tornagee Azza avocat à Gusau, dans l'État de Zamfara, a été abattu par des personnes soupçonnées d'être des ravisseurs venus à moto. Les tueurs sont entrés par effraction au domicile de l'avocat dans la région de Saminaka, Gusau et ont tenté de l'enlever. Il a tenté d'échapper à ses assassins, avant d'être maîtrisé et abattu de plusieurs tirs. Les agresseurs ont pris la fuite laissant le corps et son véhicule au bord de la route.

## NIGÉRIA – 21 novembre 2022

### *Nathan Akatakpo*

*Assassiné un jour après son client à Ahoada, dans l'État de Rivers*



Nathan Akatakpo, avocat à Port-Harcourt, a été assassiné par des hommes armés devant sa maison à Ahoada, dans l'État de Rivers. Un jour avant, le client qu'il défendait a été abattu par des hommes armés dans le même quartier. Un média du Nigéria a précisé qu'il a probablement été tué pour avoir défendu les droits de son client devant le tribunal. Le président de la NBA-branche de Garki- a tenu à rappeler «*que les praticiens du droit sont des professionnels accomplissant leur mandat et ne participant pas à des litiges ou à des querelles entre clients*».

PAKISTAN – 19 janvier 2022

## *Zamir Gul*

*L'ancien secrétaire général du barreau de Dargai, abattu à Wazibard près de Dargai alors qu'il revenait du tribunal local de Dargai*



Zamir Gul, un avocat bien connu de Dargai ancien secrétaire général du barreau de Dargai, a été tué à son retour des tribunaux locaux de Dargai. Sa voiture est tombée dans une embuscade tendue par des assaillants qui l'attendaient à Wazirabad, près de Dargai.

La communauté des avocats a observé une grève dans toute la province pour protester contre le meurtre en réponse à l'appel Douglas vise Lewis de divorce lancé par le conseil du barreau de Khyber Pakhtunkhwa (KPBC), La plupart des avocats se sont tenus à l'écart des procédures devant différents tribunaux, notamment la Haute Cour de Peshawar et les tribunaux de Batkhela et de Dargai.

PAKISTAN – 23 juillet 2022

## *Muhammad Ashraf Rahi*

*Le secrétaire du Conseil du barreau du Pendjab, abattu lors d'une attaque dans le quartier de Badami Bagh à Lahore*



Muhammad Ashraf Rahi, 50 ans, secrétaire du Conseil du barreau du Pendjab, a été abattu par deux individus non identifiés alors qu'il se rendait chez lui dans son véhicule, près d'Usman Chowk. L'assassinat, qui survient quelques mois après l'assassinat du secrétaire du barreau du Sindh, Irfan Ali Mehr, à Karachi, a suscité une vague d'émotion et de tolérance la communauté judiciaire. La police de Lahore a émis l'hypothèse que le « meurtre ciblé » du secrétaire du barreau pourrait être lié à sa lutte pour dénoncer les « faux avocats » et d'intenter des poursuites judiciaires à leur encontre. Les premières enquêtes ont montré que plus de 100 cas de faux diplômes d'avocats avaient été révélés et qu'Ashraf Rahi avait introduit des poursuites judiciaires contre eux.

PHILIPPINES – 20 décembre 2022

## *Danny Pondevilla*

*Abattu à l'intérieur de sa voiture dans la rue principale de Bacalod*



Danny Pondevilla, de Barangay Mansiligan, à Bacolod, était dans sa voiture à l'arrêt devant une aire de restauration dans la 16e rue Lacson de Bacolod lorsqu'un homme armé à moto lui a tiré dessus, le touchant à l'arrière de la tête. Il est mort instantanément. La police a trouvé une cartouche vide d'un pistolet de calibre 45 sur les lieux du crime.

Danny Pondevilla, ancien directeur général de la Central Negros Electric Cooperative (Ceneco), exerçait les fonctions de directeur général de la Northern Negros Electric Cooperative (Noneco).

ÉTATS-UNIS – 7 décembre 2022

## *Douglas Lewis*

*Un avocat spécialisé en divorce abattu par le mari d'une de ses clientes à Lawrenceville*



Douglas Lewis a été tué à l'intérieur d'un immeuble de bureaux à Lawrenceville par le mari d'une de ses clientes qui est entré dans son cabinet et a tiré sur lui à plusieurs reprises avant de jeter de l'essence pour incendier le bureau. Le suspect violent a ensuite tenté de fuir les lieux, mais un témoin a appelé la police qui a arrêté le suspect. Le corps de Doug Lewis a été retrouvé alors que les pompiers fouillaient le bâtiment.

Le suspect devait à Lewis plus de 28 000 \$ de frais de procédure, après que l'avocat ait obtenu un règlement de 170 000 \$ au profit de son ex-femme mais qu'un juge lui a ordonné de payer également les honoraires d'avocat, ce qu'il n'a pas fait. Les époux devaient revenir devant le tribunal la semaine suivante, le juge qui présidait ayant rendu une décision ordonnant au mari de « retourner devant le tribunal pour outrage au tribunal en raison du non-paiement de ces frais ».

Le 21 juin 2023, le mari a été condamné à la prison à vie par un juge du comté de Gwinnett pour le meurtre de l'avocat spécialisé en divorce.

ÉTATS – UNIS – 19 décembre 2022

## *Patrick White*

*Abattu par un client dans son cabinet au cours d'une séance de médiation à Goldsboro, en Caroline du Nord*



Patrick White avocat du cabinet Riddle & Brantley, a été tué en essayant de désarmer un client qui a sorti un revolver et ouvert le feu au milieu d'une séance de médiation et avait commencé à tirer sauvagement, avant de retourner l'arme contre lui.

Patrick White, représentait un couple qui avait saisi le cabinet pour les aider à recouvrer les dommages causés par un accident de voiture. Une médiation été tentée qui a duré six heures au cabinet de l'avocat. A un moment donné, l'homme s'est isolé avec sa femme puis à son retour, il a sorti un revolver sans aucune explication et a commencé à tirer. Il a tiré deux fois dans le mur de la salle de réunion avant que Patrick White ne se précipite sur lui pour lui retirer son arme. Il a reçu deux balles dans le corps.

Le client aurait ensuite retourné l'arme contre lui.

Le cabinet Riddle & Brantley a déclaré qu'il était le troisième à représenter les époux dans sa poursuite en dommages-intérêts.

## *Celles et ceux qui en ont réchappé* **2022**

PHILIPPINES – 4 avril 2022

### *Joseph Samuel Zapata*

*Victime d'une tentative d'assassinat à Pasay*



Joseph Samuel Zapata, 30 ans, avocat du Bureau des douanes (BOC) a été gravement blessé lors d'une fusillade survenue le long du boulevard Diosdado Macapagal, à Pasay.

Il se dirigeait vers le sud du boulevard Diosdado Macapagal, lorsque des hommes armés circulant à moto ont tiré sur la partie gauche du véhicule, touchant l'arrière de la tête de la victime. Il a été transporté d'urgence dans un hôpital de Manille où il a finalement été sauvé.

PHILIPPINES – 7 avril 2022

### *Ronald Torres*

*Sauvé par sa voiture blindée, à Cotabato, dans l'État de Mindanao*



Ronald Hallid Dimacisil-Torres rentrait chez lui à bord de son véhicule dans une rue très fréquentée de Santos-Rosal, Barangay Rosary Heights 6, à Cotabato, lorsque des hommes armés à bord d'un pick-up ont surgi et ouvert le feu sur lui et son chauffeur. La voiture criblée de balles, a été détruite à l'extérieur mais est restée intacte à l'intérieur grâce à son blindage pare-balles de niveau 7. Les deux hommes ont survécu.

Ronald Torres, président du nouveau conseil d'affaires de Bangsamoro, a déclaré n'avoir aucun ennemi connu et penser que l'attentat serait lié à son travail. Pour le Barreau intégré des Philippines (IBP) : « *Même si Ronald Torres et son chauffeur sont demeurés dans ce cas indemnes, cet incident soulève une lancinante question : « les avocats pourront-ils être un jour en sécurité ? ».*

ESWATINI – 7 décembre 2022

### *Maxwell Nkambule*

*Il réchappe d'une tentative d'assassinat après des tirs à bout portant*



Maxwell Bhuya Nkambule a survécu à une tentative d'assassinat à Siphofaneni. L'un des passagers d'une voiture qui le suivait avec insistance a sorti une arme à feu et à tiré dans sa direction alors qu'il s'était rapproché pour essayer de voir qui se trouvait dans le véhicule. Il a réussi à esquiver le tir et pu s'échapper rapidement avec sa voiture. Maxwell Nkambule est un des avocats qui assurent la défense de militants prodémocratie accusés d'être des membres des Forces

internationales de solidarité du Swaziland (SISF) qui sont détenus en vertu de la loi sur la répression du terrorisme de 2018 en Eswatini. Craignant pour sa sécurité, il a dû quitter le pays en attendant que sa sécurité soit garantie par l'État.

BIÉLORUSSIE – 16 juin 2022

## *Andreï Mochalov*

*Condamné à deux ans de restriction de liberté avec transfert dans un établissement pénitentiaire par le tribunal de Leninsky à Minsk*



Le 16 juin 2022, le tribunal du district Leninsky de Minsk a condamné Andreï Mochalov à deux ans de détention dans une colonie pénitentiaire de type ouvert pour « usage de faux document ». Andreï Mochalov n'a pas été défendu. Son avocat, Vitaly Braginets a été arrêté à la veille de son procès, le 25 mai 2022, et le tribunal a refusé de renvoyer la procédure pour permettre la désignation d'un nouvel avocat.

Le 27 mai 2021, la Commission de discipline du barreau de Minsk (MRBA - Minsk Regional Bar Association) a ouvert une poursuite disciplinaire à son encontre. Le motif en était le commentaire qu'il lui était reproché sur l'affaire de sa cliente Olga Zolotar, une mère de nombreux enfants qui avait déclaré qu'après son arrestation, elle avait été victime de mauvais traitements de la part des forces de l'ordre.

Andreï Mochalov n'a reçu aucune notification d'une décision dans le cadre de celle procédure et a poursuivi ses activités professionnelles. Le 18 juin, il s'est présenté devant le tribunal pour défendre sa cliente, Olga Sineleva, poursuivie pour des motifs politiques. Au cours du procès, le tribunal a reçu une lettre du barreau de Minsk indiquant que le Conseil avait radié Andreï Mochalov du barreau le 31 mai précédent pour « infractions incompatibles avec le titre d'avocat ». C'est à cette date, qu'Andreï Mochalov a appris qu'il avait été radié du barreau. Il a immédiatement été inculpé pour avoir utilisé un certificat d'avocat invalide et sa cliente, privée de son défenseur, a été condamnée à deux ans de prison sur le siège. En 2020 et 2021, Andreï Mochalov avait défendu notamment la journaliste prisonnière politique, Katerina Borisevich.

BIÉLORUSSIE – 28 septembre 2022

## *Dmitry Pigul*

*Condamné à une amende de 4500 € pour avoir commenté les poursuites de ses clients*



Dmitry Pigul a été arrêté à Minsk le 28 septembre 2022 par des agents du KGB et détenu au centre de détention provisoire du KGB. Il a été inculpé en vertu de l'art. 407 du Code pénal (communication des données d'une enquête préliminaire ou d'une audience à huis clos). Il a été libéré sous caution. Il a été condamné à une amende d'environ 16 000 BYN (environ 4500 €), son appel a été rejeté

La veille de son arrestation, Dmitry Pigul défendait l'un des accusés du groupe de défense du journalisme "Busly Liaciač" (Les cigognes volent), condamnés à de lourdes peines pour des accusations de terrorisme politiquement motivées. Dmitry Pigul a défendu la prisonnière politique Elena Malinovskaya, qui a été condamnée avec Anatoly Latushko (cousin d'un politicien et diplomate biélorusse Pavel Latushko). Le 25 janvier 2023, la Commission de qualification du Ministère de la Justice a décidé de résilier sa licence d'avocat

## BIÉLORUSSIE – 1er avril 2022

### *Andrei Atamanchuk*

*Condamné à deux fois 15 jours de détention administrative lui pour désobéissance aux ordres de fonctionnaires de police*

Le 1er avril 2022, le tribunal de district de Minsk a condamné Andreï Nikolaevich Atamanchuk à 15 jours d'arrestation administrative en vertu de l'art. 24.3 du Code des infractions administratives, puis par décision du même tribunal en date du 13 avril 2022, une deuxième sanction administrative de 15 jours d'arrêts en vertu de la partie 2 de l'art. 19.11 du Code des infractions administratives.

Le 31 mars 2022, des agents du KGB de Minsk ont effectué une perquisition dans la maison où Andreï Atamanchuk vivait avec sa femme (qui était également avocate au barreau de Minsk). Rien d'illégal n'a été trouvé, mais un smartphone et un disque dur contenant uniquement des informations relevant du secret professionnel ont été confisqués. Andreï Atamanchuk a été emmené au département du KGB de Minsk pour interrogatoire, puis au service de police de Borovlyany du département des affaires intérieures du district de Minsk, où un procès-verbal a été dressé contre lui pour désobéissance aux ordres des fonctionnaires de police de Borovlyany.

À la suite de cela, le 10 mai 2022, Andreï Atamanchuk a été exclu du barreau de Minsk par décision du Conseil de discipline pour avoir commis « une infraction incompatible avec le titre d'avocat (actes discréditant le titre d'avocat et le barreau) ». Le 19 mai 2022, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a résilié sa licence en raison de la sanction disciplinaire d'exclusion prononcée par le barreau de Minsk.

Après les événements d'août 2020, Andreï Atamanchuk avait défendu plusieurs prisonniers politiques notamment entre le 17 mai 2021 et le 31 janvier 2022.

## BIÉLORUSSIE – 2 septembre 2022

### *Vladimir Angelski*

*Condamné à 15 jours de détention administrative pour désobéissance*



Vladimir Angelsky a été arrêté le 31 août 2022, en vertu de l'art. 24.3 du Code des infractions administratives (désobéissance à un employé). Le 2 septembre, le tribunal du district de Minsk l'a reconnu coupable d'avoir désobéi à un agent des forces de l'ordre " (article 24.3 du code des infractions administratives) et l'a condamné à 14 jours de détention. Au cours du procès, il avait répliqué à un policier, qui était confus dans son témoignage.

Le 3 novembre 2022, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a tenu une séance de qualification des avocats aux termes de laquelle elle a décidé de résilier le licence d'avocat concernant Vladimir Angelsky à l'occasion de l'application d'une sanction disciplinaire à l'avocat sous forme d'exclusion du barreau territorial pour faute incompatible avec le titre d'avocat.

Vladimir Angelsky était associé du cabinet d'avocats "Braginets and Partners" de Minsk et avait travaillé auparavant dans le cabinet d'avocats "REVERA". Il a défendu Vitaly Braginets, qui, à son tour, a défendu Andreï Mochalov, accusé de falsification de documents. Andreï Mochalov a été condamné à 2 ans de colonie pénitentiaire, Vitaly Braginets, reconnu comme prisonnier politique, à 8 ans.

BIÉLORUSSIE – 13 septembre 2022

## *Anastasia Saganovitch*

*Condamnée à 15 jours de détention administrative pour " diffusion de matériel extrémiste "*



Anastasia Alexandrovna Saganovich a été arrêtée avec Mikhail Makarov et Victoria Gulkova le 13 septembre 2022. Elle a été condamnée par le tribunal du district Frunzensky de Minsk en vertu de l'art. 19.11 du Code des infractions administratives (diffusion de matériel extrémiste) à une détention administrative d'une durée de 15 jours. Après avoir purgé sa peine dans le centre de détention temporaire d'Okrestina, à Minsk, elle a été accusée par le ministère de l'Intérieur d'avoir communiqué les données personnelles des employés de la Direction principale du GUBOPiK, la Commission d'enquête, le bureau du procureur et les juges qui étaient intervenus l'affaire pénale "Action révolutionnaire" à la chaîne « extrémiste » Telegram. (Art. 407 du Code pénal). Elle est également accusée en vertu de l'art. 342 du Code pénal (Participation active à des actions collectives portant gravement atteinte à l'ordre public). Elle était l'avocate des prisonniers politiques dans l'affaire "Action révolutionnaire".

Le 3 novembre 2022, la Commission de Qualification des Avocats du ministère de la Justice a pris la décision de suppression de la licence d'Anastasia Saganovich à la suite de l'application d'une sanction disciplinaire à l'avocat sous la forme d'une expulsion du barreau pour avoir commis un délit "incompatible avec le titre d'avocat."

BIÉLORUSSIE – 13 septembre 2022

## *Victoria Gulkova*

*Condamnée à 15 jours de détention administrative pour " diffusion de matériel extrémiste "*



Victoria Gulkova a été arrêté le 13 septembre 2022, en même temps que son mari Mikhail Makarov—condamné le 3 mars 2023, à un an de prison—et Anastasia Saganovich Elle a, elle aussi, été condamnée par le tribunal du district Frunzensky de Minsk en vertu de l'art. 19.11 du Code des infractions administratives (diffusion de matériel extrémiste) pendant 15 jours. Dans une "vidéo de repentir" publiée sur l'une des chaînes pro-gouvernementales Telegram, Victoria Gulkova a déclaré qu'elle avait été arrêtée pour avoir republié depuis la chaîne Telegram des militants des droits de l'homme.

Le 3 novembre 2022, la Commission de qualification du ministère de la Justice a décidé de résilier la licence de Victoria Gulkova, à l'occasion de l'application d'une sanction disciplinaire à l'avocat sous forme d'exclusion du barreau territorial pour avoir « infraction incompatible avec le titre d'avocat ».

VIETNAM–24 janvier 2022

## *Đặng Đình Bách*

*Condamné à 5 ans de prison par le tribunal populaire de Hanoï pour avoir reçu des subventions de l'étranger pour son Centre de recherche sur le droit et la politique de développement durable (LPSD)*



Le 24 janvier 2022, le tribunal populaire de Hanoï, après un procès d'une journée à huis clos a condamné Dang Dinh Bach à 5 ans de prison pour le développement durable - en abrégé LPSD) pour le délit de « fraude fiscale » en vertu des dispositions de l'article 200, alinéa 3 du Code pénal de 2015. Il était accusé d'avoir reçu des subventions de l'étranger pour son Centre de recherche sur le droit et la politique de développement durable (LPSD), sans le déclarer aux impôts.

Dang Dinh Bach a fait appel mais le 11 août 2022 la Cour l'a rejeté et confirmée la peine prononcée en première instance pour le crime d'« évasion fiscale » pour avoir reçu des subventions. Lors de l'audience en appel, le gouvernement a déclaré que Dang Dinh Bach qui a nié les faits, ne s'était pas « repenti ». Au civil, la Cour a déclaré l'accusé responsable du paiement de plus de 1,38 milliard de VND en matière d'évasion fiscale.

Le 24 juillet 2021 la police vietnamienne avait arrêté Dang Dinh Bach, co-fondateur et directeur du Centre de recherche sur le droit et la politique de développement durable (Law and Policy of Sustainable Development Research Center -LPSD), un institut qu'il a cofondé en 2007 pour contribuer activement au développement durable au Viêt Nam, pour avoir reçu des subventions et des paiements contractuels d'une valeur de 10 milliards VND mais n'a pas effectué de déclarations fiscales de ces sommes.

En août 2022, l'Union européenne a protesté contre la détention de Dang Dinh Bach.

Spécialiste du droit de l'environnement, Dang Dinh Bach a rejoint une ONG qui a postulé pour faire partie du Comité consultatif national (DAG) mis en place dans le cadre des accords commerciaux conclus entre l'UE et le Vietnam pour déterminer si les engagements souscrits en matière de protection de l'environnement et du bien-être des travailleurs étaient respectés. Il a notamment milité pour que son pays réduise sa dépendance au charbon ou pour la défense des communautés marginalisées.

Il semblerait toutefois, que le Gouvernement vietnamien souhaite faire de ce comité une chasse gardée. Dang Dinh Bach a été élu au conseil d'administration du réseau. En plus de ses activités de défense de l'environnement, Dang Dinh Bach s'est également exprimé sur des questions considérées comme politiquement sensibles au Vietnam, notamment en exprimant sa sympathie pour les victimes du massacre de la place Tiananmen en Chine en 1989, en soutenant les manifestants de Hong Kong en 2019 et en faisant part de ses inquiétudes quant aux conséquences douteuses de la répression.

En août 2022, l'Union européenne a protesté contre la détention de Dang Dinh Bach.

Le 31 mars 2023, le groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a conclu que le Vietnam avait violé le droit international des droits de l'homme en détendant de Dang Dinh Bach car sa détention était liée à son travail en faveur de l'environnement.

CAMBODGE – 14 juin 2022

## *Theary Chan Seng*

*L'orpheline du régime des Khmers rouges condamnée à 6 ans de prison pour « trahison » par le tribunal municipal de Phnom-Penh*



Theary Chan Seng, une avocate et militante des droits de l'homme américano-cambodgienne a été condamnée le 14 juin 2022, à six ans de prison. A l'audience elle s'était précédemment présentée en costume de détenu, mais en ce jour de verdict, elle s'est déguisée en statue de la liberté enchaînée et se tenait face à la Cour

Née sous le nom de Chan Theary Seng, à l'époque des Khmers rouges, elle a vécu dans la province de Svay Rieng à la frontière du Vietnam, là où les tueries étaient les plus intenses et où elle a passé cinq mois à la prison de Boeung Rei. Les

Khmers rouges ont tué ses deux parents. Elle a milité pour que le mandat des juges du procès contre les Khmers rouges soit prorogé. Lors du procès de Kang Kek Iew alias Duch, elle s'est retirée en tant que partie civile en raison d'une controverse au tribunal. Selon Theary Seng, les bombardements américains au début des années 1970 au Cambodge « ont eu pour conséquence directe de tuer un demi-million de personnes et pour conséquence indirecte de créer les conditions qui nous ont donné les Khmers rouges. Kissinger est légalement et moralement responsable ».

Après un passage de 2 ans en tant qu'avocate commerciale, Theary Seng, en mars 2006, a rejoint le Centre pour le développement social, une organisation locale de défense des droits de l'homme basée à Phnom Penh, en tant que directrice exécutive jusqu'à son retrait en juillet 2009 par une ordonnance d'injonction du tribunal rendue pour des motifs politiques.

A la suite du durcissement du pouvoir à l'égard des voix contestataires et de la dissolution du premier parti d'opposition, en 2017, par le premier ministre, Hun Sen, au pouvoir depuis 1985, elle a été inculpée en 2019 pour « trahison » et « incitation à commettre un crime ». Elle a été traduite avec 137 autres opposants, devant tribunal municipal de Phnom Penh malgré les critiques d'organisations des droits de l'homme qui dénoncent une procédure viciée et politiquement motivée.

Theary Seng est l'auteur de *Daughter of the Killing Fields*, (la « fille des champs de la mort ») son autobiographie parue en 2005 aux Etats-Unis, qui raconte ses expériences en tant qu'enfant pendant le régime des Khmers rouges. Elle est aussi présidente du conseil d'administration du réseau affilié pour la responsabilité sociale en Asie de l'Est et dans le Pacifique (ANSA-EAP), financé par la Banque mondiale, situé à (mais indépendant de) l'école Ateneo of Government, désormais une fondation indépendante enregistrée aux Philippines ; membre du comité préparatoire et maintenant du conseil d'administration du Centre de ressources sur les droits de l'homme pour l'ANASE (HRRCA), une fondation enregistrée en Indonésie ; membre du Conseil consultatif mondial de la dignité humaine et des études humaines (HumanDHS) etc.

QATAR – 10 mai 2022

## *Hazza et Rashed bin Ali Abu Shurayda al-Marri*

*Deux frères avocats condamnés à la prison à perpétuité pour avoir contesté des lois discriminatoires sur Twitter*



Hazza bin Ali Abu Shurayda al-Marri et Rashed bin Ali Abu Shurayda al-Marri ont été condamnés à la prison à perpétuité par le tribunal pénal de première instance de Doha, le premier Hazza bin Ali Abu Shurayda al-Marri pour son implication dans les manifestations contre la loi n° (6) de 2021 et pour la diffusion de ses opinions sur la situation au Qatar sur son compte Twitter, le second, Rashed bin Ali Abu

Shurayda al-Marri, pour avoir tenté d'assurer la défense de son frère et confrère.

Le 10 mai, le tribunal pénal de première instance de Doha, la capitale du Qatar, a rendu son jugement à l'encontre de quatre membres de la tribu al Murra, à l'issue d'un procès entaché d'un certain nombre de violations des garanties d'une procédure régulière. Le tribunal a condamné deux frères, Hazza et Rashed bin Ali Abu Shurayda al Marri, avocats, à la réclusion à perpétuité, et a condamné par contumace deux autres hommes, l'un à la réclusion à perpétuité et l'autre à 15 ans de réclusion - les quatre hommes étaient poursuivis sur la base de charges liées à l'exercice pacifique de leurs droits à la liberté d'expression et de réunion. Les chefs d'accusation étaient notamment les suivants : « contestation et rejet de lois et de décisions ratifiées par l'émir », « recours à des menaces et aux réseaux sociaux pour exhorter l'émir à mener des activités relevant de ses prérogatives légales », « actions de nature à compromettre l'indépendance de l'État », « convocation et organisation d'une réunion publique sans autorisation » et « violation des valeurs et principes de la société » en ligne et au moyen des réseaux sociaux. Ces accusations sont en relation avec des propos et des poèmes publiés sur Internet dans lesquels ils critiquaient une récente loi électorale discriminatoire envers les membres de la tribu al Murra, et revendiquaient des droits égaux à la participation politique.

Des manifestations ont éclaté près de Doha en août 2021, après la ratification par l'émir du Qatar d'une loi ouvrant la voie à des élections législatives au Conseil consultatif. Le texte est considéré comme discriminatoire envers les membres de la tribu al Murra, car il empêche des milliers d'entre eux de voter ou de se présenter aux élections.

Hazza bin Ali Abu Shurayda al Marri a été arrêté à son domicile le 8 août 2021, après avoir pris part aux manifestations et tweeté un message vidéo adressé à l'émir, dans lequel il critiquait la loi en question. Rashed bin Ali Abu Shurayda al Marri, son frère, a été arrêté le 11 août 2021 après avoir tenté de le représenter légalement. Les deux hommes ont été détenus à l'isolement au moins jusqu'à la fin du mois de mars 2022. Au cours de cette période, ils ont été interrogés par le parquet de la sûreté de l'État en l'absence de leurs avocats. Le procès a eu lieu à huis clos. Leurs avocats n'ont été autorisés qu'à feuilleter leur dossier, dont ils n'ont pas reçu d'exemplaire pour préparer leur défense. Les deux hommes ont le droit de faire appel de leur condamnation.

TURQUIE – 2 mars 2022

## *Ruşen Seydaoğlu Ayyıldız*

*Condamnée à 6 ans et 3 mois de prison par la 8ème chambre du tribunal correctionnel de Diyarbakır.*



Ruşen Seydaoğlu Ayyıldız, avocate au barreau de Diyarbakır, a été condamnée à l'unanimité par la 8ème chambre du tribunal correctionnel de Diyarbakır à 6 ans et 3 mois pour « appartenance à une organisation terroriste » et à 1 an et 3 mois pour « propagande en faveur d'une organisation terroriste ». Le tribunal a également décidé d'interdire à Seydoğlu de se rendre à l'étranger. Elle faisait l'objet de deux accusations distinctes de « propagande en faveur d'une organisation terroriste » faisaient référence à ses publications sur les réseaux sociaux, dans le cadre de l'enquête contre le Congrès de la Société Démocratique (DTK), en kurde :

Kongreya Civaka Demokratîk, (KCD). Toutefois, le tribunal a reporté sa décision dans un des deux dossiers d'« appartenance à une organisation terroriste ».

Ruşen Seydaoğlu a assisté à l'audience avec ses avocats, Resul Tamur et Semra Balyan. Elle était également accompagnée de dirigeants et de membres du Barreau de Diyarbakır et de l'Association des Avocats pour la liberté (ÖHD).

Accusée de travailler au sein du « Congrès de la société démocratique », Ruşen Seydaoğlu a déclaré à l'audience que les actes qui lui étaient reprochés avaient commencé au centre de conseil pour femmes de Selis, et a ajouté que le travail des femmes ne peut pas être considéré comme un crime. Elle a déclaré que les activités de DTK, considérées comme criminelles, visaient également les femmes. Ruşen Seydaoğlu s'est défendue au procès en déclarant notamment : "Ces travaux que je conduis ne peuvent être séparés de l'identité des femmes et de l'identité des Kurdes", Elle a déclaré que les preuves ajoutées au dossier sur l'accusation de propagande portée contre elle dataient de la période de dialogue pour le « processus de solution » de la question kurde avait lieu, et a exigé son acquittement, en disant : « Les messages que j'ai publiés sont conformes à la responsabilité que je ressens en tant que Femme et citoyenne kurde pour la poursuite de ce processus ».

Faisant référence à la décision de la Cour européenne des droits de l'homme concernant Selahattin Demirtaş, son avocat, Resul Tamur, a souligné que les éléments réunis dans le dossier et le fondement de l'accusation étaient contraires à la loi et aux procédures, et a déclaré : « La CEDH déclare que la participation aux réunions du DTK ne peut pas être utilisée comme justification d'une sanction. » La CEDH a rendu sa décision sur la base des dossiers soumis par le gouvernement lui-même.

Le bâtonnier du barreau de Diyarbakır, Nahit Eren, qui a pris la parole après les avocats de Seydaoğlu, a également critiqué le procès en soulignant que les actions poursuivies aujourd'hui comme des crimes sont liées au processus de solution et du climat politique de cette période. Il a exigé que l'injustice soit réparée et que Ruşen Seydaoğlu soit acquittée.

Outre son activité d'avocate, Ruşen Seydaoğlu milite de longue date en faveur des femmes kurdes et écrit pour diverses publications, notamment en tant que membre éditorial du magazine Jineolojî.

TURQUIE –11 novembre 2022

## *Selçuk Kozagaçlı, Barkın Timtik, Oya Aslan et les autres avocats du ÇHD*

Condamnés à un total de **146** ans de prison par le tribunal d'Istanbul



Après cinq jours de procès, la 18e Haute Cour pénale d'Istanbul a condamné Selçuk Kozagaçlı, le président de Çagdas Hukukcular Dernegi – l'Association des avocats progressistes (ÇHD) et Barkın Timtik à 12 ans de prison pour « appartenance à une organisation terroriste ». Cette dernière a en outre été condamnée à 10 ans et 6 mois

de détention pour « crime de résistance » et « propagande ». Oya Aslan s'est vu infliger 10 ans d'emprisonnement. Ils sont demeurés tous les trois en détention.

Güray Dağ, Efan Bolaç, Serkan Arıkanoglu, Mümin Özgür Gider, Metin Narin, Sevgi Sönmez, Alper Tunga Saral, Rahim Yılmaz et Selda Yılmaz ont tous été condamnés à six ans et trois mois de prison pour « appartenance à une organisation terroriste », tandis qu'Özgür Yılmaz a été condamné à un an de prison. Taylan Tanay, Betül Vangözü Kozagaçlı, Güçlü Sevimli, Gülvin Aydın, Şükriye Erden et Naciye Demir ont été condamnés avec sursis. L'annonce du verdict a été reportée pour Şükriye Erden et Özgür Yılmaz. La juridiction a prononcé l'abandon des poursuites contre Ebru Timtik, décédée au 238ème jour de sa grève de la faim, le 27 août 2020.

Le procès, dit du ÇHD, a concerné pendant plus de neuf ans 21 avocats, tous membres du ÇHD (interdit par décret depuis l'état d'urgence), poursuivis en tant qu'avocats parce qu'ils assuraient la défense de 46 avocats d'origine kurde, pour la plupart du cabinet Asrin (*Asrin Hukuk Bürosü*), eux-mêmes accusés du procès dit du KCK2 pour être intervenus à des titres divers dans la défense du leader du PKK, Abdullah Öcalan.

Interpellés en janvier 2013, les membres du ÇHD étaient poursuivis à leur tour depuis 2014 pour complicité et « appartenance à une organisation terroriste ». Ils ont été renvoyés devant la 18eme Chambre criminelle du tribunal d'Istanbul. Lorsque le procès s'est ouvert, le 24 décembre 2013, neuf avocats étaient toujours détenus. Les avocats détenus ont été progressivement libérés. Selçuk Kozagaçlı, Taylan Tanay, Güray Dağ, Barkın Timtik et Ebru Timtik devaient être les derniers libérés, le 21 mars 2014. De nombreux avocats avaient été par la suite à nouveau incarcérés en raison de poursuites dans d'autres affaires. Les poursuites reposaient sur des enregistrements informatiques obtenus par commission rogatoire auprès des services néerlandais et belges, sans préciser toutefois la nature des décisions judiciaires et comment ils ont été envoyés en Turquie.

**TURQUIE–25 avril 2022 : Selahattin Demirtaş à nouveau condamné à deux ans et six mois d'emprisonnement** pour avoir « ciblé des responsables qui ont participé aux efforts antiterroristes » en raison de ses critiques à l'égard de l'ancien procureur général d'Ankara. Lors d'un procès devant la 19e chambre du tribunal correctionnel d'Ankara, il avait déclaré: « Je ne laisserai personne s'en tirer, [nous] lui

IRAN – 27 février 2022

## *Mohammad Hadi Erfanian Kaseb*

*La 36<sup>ème</sup> section de la cour d'appel de Téhéran confirme sa condamnation à trois mois et cinq jours de prison pour « propagande contre l'État ».*



La 36<sup>ème</sup> section de la cour d'appel de Téhéran a confirmé le 27 février 2022 sa condamnation à trois mois et cinq jours de prison. Il a été convoqué au bureau de l'application des peines du tribunal d'Evin pour y purger sa peine, il s'est présenté le 28 août 2022 et a été libéré le 28 novembre 2022.

Mohammad Hadi Erfanian Kaseb avait été arrêté 26 avril 2020, pour avoir donné des interviews aux médias locaux au sujet du meurtre d'un de ses clients, l'étudiant militant prisonnier, Alireza Shirmohammadali, qui a été poignardé à mort en juin 2019, au pénitencier central du Grand

Téhéran (GTCP). Les entretiens ont ensuite été republiés par les médias étrangers de langue persane. Après avoir été interrogé à l'isolement dans le quartier 2A de la prison IRGC d'Evin, il a été accusé d'« activités de propagande contre le régime islamique » et placé en en détention dans le quartier 2A de la prison d'Evin, le centre de détention qui appartient aux services de renseignement) du Corps des gardiens de la révolution (IRGC). Toutefois, il a finalement été libéré sous caution deux jours plus tard dans l'attente de son procès. En première instance, le 16 mai 2021, la 29<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné Mohammad Hadi Erfanian Kaseb à trois mois et cinq jours de prison pour « propagande contre l'État ».

Entre-temps, Mohammad Hadi Erfanian Kaseb a dû faire face à une autre affaire. Il avait été à nouveau arrêté le 14 août 2021, après avoir rejoint avec Leila Heidari, d'autres avocats dans les locaux de l'"Association pour la protection des droits des citoyens" à Téhéran dans le but de rédiger une plainte visant notamment le guide suprême Ali Khamenei, pour mauvaise gestion présumée de la pandémie de COVID-19 (*voir page suivante*). Il avait été libéré sous caution 15 jours plus tard, le 29 août 2021 (tout comme Leila Heidari).

Mohammad Hadi Erfanian a défendu de nombreux prisonniers politiques, dont Raheleh Rahemipour, Haleh Rostami, Marjan Davari, et des étudiants, universitaires et des citoyens bahaïs arrêtés. Il était également l'avocat d'Alireza Shirmohammad Ali, le prisonnier politique tué dans la prison du Grand Téhéran.

## IRAN – 19 juin 2022

### *Mostafa Nili*

*Condamné à 4 ans de prison et à deux ans d'interdiction d'exercer la profession d'avocat et d'apparaître dans les médias*



Mostafa Nili, a été arrêté à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran le 7 novembre 2022 par des agents des services de renseignement affiliés au Corps des gardiens de la révolution islamique (IRGC). Les agents se sont rendus à son domicile et ont confisqué son travail et ses papiers d'identité. Il a défendu de nombreux militants politiques et civiques ainsi qu'un certain nombre de personnes arrêtées lors des manifestations qui ont suivi la mort de Mahsa Amini. Le 11 décembre 2022, une ordonnance de libération sous caution de six milliards de rials a été rendue. Mais le même jour, il a commencé à purger sa peine de 4 ans de

prison prononcée dans une autre affaire.

Mostafa Nili faisait par ailleurs l'objet de poursuites dans l'affaire dite *Dadkhahan Salamat* (affaire des « défenseurs du droit à la santé »). Il fait partie d'un groupe d'avocats et d'activistes arrêté le 14 août 2021, alors qu'il s'apprêtait à intenter une action en justice contre le chef de la République islamique, le président, le ministre de la santé et tous les membres du groupe de travail sur le coronavirus, pour homicide involontaire et autres des accusations criminelles en raison de leur gestion de la pandémie de coronavirus en Iran, qui a subi l'épidémie de COVID-19, la plus meurtrière du Moyen-Orient (affaire dite *Dadkhahan Salamat* (des « défenseurs du droit à la santé »). Ils ont été arrêtés avant d'avoir le temps de déposer leur plainte. Mostafa Nili avait été libéré sous caution de huit milliards d'IRR le 18 décembre 2021, après avoir passé plus de quatre mois en détention arbitraire à la prison d'Evin, à Téhéran. Le 19 juin 2022, la 29<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné Mostafa Nili à quatre ans de prison et à deux ans d'interdiction d'apparaître dans les médias et a imposé une interdiction de deux ans d'exercer profession d'avocat, peine a confirmée le 14 août 2022, par la 36<sup>ème</sup> chambre de la Cour d'appel de Téhéran. (*Voir aussi page suivante*).

Le 8 janvier 2023, Mostafa Nili a informé sa famille que son nouveau procès avait été fixé devant la 28<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran mais qu'il refusait d'assister à l'audience. L'affaire a été close en raison de la « grâce » prononcée en l'honneur de l'anniversaire de la révolution islamique. Le 11 avril 2023, son avocat a annoncé que Mostafa avait été libéré après que la 21<sup>e</sup> chambre de la Cour d'appel ait réduit sa peine dans l'affaire *Dadkhahan Salamat* à deux ans et une amende lieu et place du reste de sa peine.

Plus anciennement en décembre 2009, il avait été arrêté après avoir participé à des manifestations pacifiques contre les résultats des élections présidentielles de 2009 en Iran. En novembre 2010, la branche 15 du tribunal révolutionnaire l'a condamné à trois ans d'emprisonnement pour « rassemblement et collusion en vue d'agir contre la sécurité nationale » et à six mois de prison supplémentaires pour « propagande contre l'État » en raison de sa participation aux manifestations et de la publication de contenus critiques contre la répression violente des manifestations pacifiques en 2009. La chambre 54 de la Cour d'appel avait confirmé les peines de prison en avril 2011. Il avait purgé sa peine du 18 juillet 2011 au 18 novembre 2014.

IRAN – 19 juin 2022

## *Arash Keykhosravi, Mohammad-Reza Faghihi et Mostafa Nili*

*Condammnation des « défenseurs du droit à la santé » à 2, 1 et 4 ans de prison par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran*



Arash Keykhosravi, Mohammad-Reza Faghihi, Mostafa Nili, Mohammad Hadi Erfanian Kaseb et Leila Heidari ont été arrêtés le 14 août 2021, (en même temps que la militante des droits civiques, Maryam Afrafaraz et le

journaliste Mehdi Mahmoodian) lors d'une réunion dans les locaux de l'"Association pour la protection des droits des citoyens" à Téhéran, dans le but de rédiger une plainte contre le guide suprême Ali Khamenei, mais aussi contre le groupe de travail national contre le coronavirus, le ministre de la Santé et d'autres responsables pour mauvaise gestion présumée de la pandémie de COVID-19. Ils avaient été rejoints par Mohammad Hadi Erfanian Kaseb et Leila Heidari qui ont été libérés sous caution quelques jours plus tard. (Voir page suivante). Mohammad-Reza Faghihi (comme Maryam Afrafaraz) avait été libéré sous caution 15 jours après, le 29 août 2021, tandis qu'Arash Keykhosravi restait détenu. Lors d'une audience préliminaire, le 27 octobre, les « défenseurs du droit à la santé » avaient été inculpés de "formation d'un groupe pour troubler la sécurité nationale», « Propagande contre l'État » et « appartenance à un groupe d'opposition ». Mostafa Nili et Arash Keykhosravi ont finalement été libérés sous caution le 18 décembre 2021 et le 25 décembre 2021.

Le 19 juin 2022, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran qui a condamné Mostafa Nili à quatre ans de prison (Voir page précédente) a également condamné Arash Keykhosravi, à deux ans et Mohammad Reza Faghihi à un an. Au surplus, elle a prononcé une interdiction de deux ans d'exercer la profession d'avocat contre Nili et un an contre Arash Keykhosravi. (Quatre ans de prison et deux ans d'interdiction d'activité dans les médias pour le journaliste Mehdi Mahmoodian et 95 jours de prison pour la militante Maryam Afrafaraz).

Le 14 août 2022, la branche 36 de la Cour d'appel de Téhéran a confirmé toutes les peines de prison sans tenir de nouvelle audience. Le 7 novembre 2022, Mostafa Nili a été réarrêté à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran, puis Arash Keykhosravi. Le 19 novembre 2022. Le 10 janvier 2023, la Cour suprême a ordonné la tenue d'un nouveau procès relatif à la peine prononcée contre Arash Keykhosravi, Le 6 mars 2023, Arash Keykhosravi a été libéré de la prison de Kachueie. Cette libération est intervenue après que la 21<sup>ème</sup> chambre de la Cour d'appel ait suspendu la peine de deux ans de prison prononcée par la 29<sup>ème</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran dans l'affaire *Dadkhahan Salamat*.

Mais le 25 septembre 2023, Arash Keykhosravi a été emprisonné à la prison d'Evin après avoir été condamné à un an de prison pour avoir signé en novembre 2022 une pétition intitulée « *La majorité des Iraniens ne veulent plus de la République islamique*».

IRAN – 19 juin 2022

## *Mohammad-Reza Faghihi (suite)*

*Condamné à 6 mois de prison pour « rassemblement et collusion en vue de menées contre la sécurité nationale »*



Le 19 juin 2022, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné Mohammad Reza Faghihi à six mois de prison pour « rassemblement et collusion en réunion en vue de menées contre la sécurité nationale ». La peine a été confirmée en appel en août 2022.

Mohammad-Reza Faghihi avait été, arrêté le 12 octobre 2022 (en même temps que Saeed Sheikh et Ruhollah Mohammad Rezaei), à l'occasion d'un rassemblement devant les locaux du barreau iranien à Téhéran pour protester contre la violation du droit constitutionnel des

citoyens à des manifestations et associations pacifiques. La police a utilisé des gaz lacrymogènes contre les manifestants et a arrêté les trois avocats.

Mohammad Reza Faghihi avec ses confrères Mustapha Nili et Arash Keykhosravi avait voulu déposer, une plainte contre le guide suprême Ali Khamenei et d'autres hauts responsables de la République islamique pour négligence liée à l'incapacité à contenir le Covid-19 en Iran. (*Voir page précédente*).

IRAN – 20 août 2022

## *Hossein Bayat Pilan Korki*

*Condamné à 5 ans de prison pour « publication de mensonges dans le but de troubler l'esprit public », et « outrage aux saintetés islamiques »*



Le 20 août 2022, Hossein Bayat Pilan Korki, avocat et ancien vice-président de l'Association iranienne de droit constitutionnel, a été condamné par la 36e chambre de la Cour d'appel de la province de Téhéran à 5 ans de prison et à une amende de 15 millions de tomans (16 mois de prison et à payer une amende pour « trouble de l'esprit public » et « propagation de mensonges » et 40 mois de prison pour « outrage aux saintetés islamiques »). Il a de surcroît été condamné à deux ans d'interdiction de quitter le territoire et à une obligation

d'assurer 4 heures par jour pendant 3 mois, un service de "nettoyage des jardins et des pâturages forestiers sous la supervision de Jihad-e Kashavarzi (Agriculture) de la province de Téhéran" ainsi qu'à la confiscation de son téléphone portable

Une partie du contenu des publications effectuées sur son compte Instagram a été considérée comme "publication de mensonges avec l'intention de troubler l'esprit public" et une autre qualifiée d'"outrage aux saintetés islamiques".

En août 2022, Hossein Bayat Pilan Korki a été convoqué à la prison d'Evin pour purger 3 ans et 4 mois du total de sa peine devaient être exécutés en l'application de la législation pénale iranienne. Il a exercé un recours qui a été accepté par la 9e chambre de la Cour suprême, Il a été libéré de la prison d'Evin le 21 février 2023, après six mois d'emprisonnement, en raison de l'amnistie décrétée le 5 février 2023 par le guide suprême Ali Khamenei. Le pouvoir judiciaire de la République islamique a publié une note annonçant le début du processus de libération de certains des manifestants arrêtés lors du soulèvement national de 2022.

IRAN – 19 novembre 2022

## *Ghasem Bodi-Bonab*

Condamné à **5** mois de prison à Tabriz



Ghasem Bodi Bonab a été arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022, après l'annonce de la création d'un comité chargé de défendre les manifestants arrêtés au sein de la commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, dont il est membre. Libéré sous caution, il a été condamné le 19 novembre 2022 à 5 mois de prison et à une, amende 80000000 IRR pour «incitation à la guerre et à la destruction visant à perturber la sécurité nationale » (Art. 512 du code pénal).

IRAN – 20 novembre 2022

## *Reza Hamzei*

Condamné à **1** an de prison par le tribunal de Qazvin



Reza Hamzei a été condamné le 20 novembre 2022, à un an de prison par le tribunal révolutionnaire de Qazvin et il lui a été interdit de pratiquer le droit pendant deux ans pour "propagande contre le régime". Son audience avait eu lieu le 11 novembre 2022.

IRAN – 12 décembre 2022

## *Sina Yousefi*

Condamné à **6** mois de prison pour propagande contre l'État par le tribunal révolutionnaire de Tabriz



Sina Yousefi, vice-président de la Commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, a été arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022 en même temps que Ghasem Bodi-Bonab, membre de la même commission, après avoir annoncé la formation du comité de défense des manifestants au sein de la Commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental. Il a été détenu à la prison de Tabriz et libéré sous caution, le 27 octobre.

Le 12 décembre 2022, il été condamné à six mois de prison par la première chambre du tribunal révolutionnaire de Tabriz et interdit de voyager pendant deux an pour "diffusion de propagande contre la République islamique". Le 16 février 2023, il a reçu une convocation à comparaître devant la 112e chambre du tribunal pénal de Tabriz pour diffusion de mensonges en ligne. L'accusation est liée à ses activités de la Commission des droits de l'homme du barreau et à l'annonce du nombre des personnes arrêtées à Tabriz au cours du premier mois des manifestations.

## IRAN – 20 décembre 2022

### *Fereshteh Tabanian*

Condamnée à **3** mois de prison pour « propagande contre l'État » à Ahvaz



Fereshteh Tabanian, qui assure la défense de détenus arrêtés à la suite des manifestations de 2022, a été arrêté le 20 décembre après avoir participé à une enquête au bureau du procureur d'Ahvaz. Elle est accusée d'"activités de propagande contre le régime", "diffusion de mensonges", "association et de collusion", "appartenance à des groupes ennemis" et "insulte envers le Guide suprême". Le 20 décembre 2022, la branche 1 du tribunal révolutionnaire de Mahshahr l'a condamnée à trois mois de prison pour "propagande contre l'État".

Le 20 février 2023, elle a été à nouveau interrogée par le Tribunal général et révolutionnaire d'Ahvaz pour activités de propagande contre l'État, publication de faux, rassemblement, collusion et appartenance à des groupes hostiles et d'insulte envers le guide suprême ». Elle a été libérée en versant une caution de 400 millions de tomans. Le 12 mai 2023, Fereshteh Tabanian comparait pour être jugée pour "publication de mensonges pour inciter le public" mais le juge annoncé que son hijab était "inapproprié" et l'a exclue de la salle d'audience.

Après des manifestations de novembre, Mohsen Deris, 49 ans, père de trois enfants, a été arrêté avec son frère de 29 ans, Abbas Deris lors de la répression des manifestations nationales de novembre 2019 de Mahshahr. En septembre 2021, les autorités ont faussement déclaré à la famille Deris qu'Abbas avait été condamné à mort et Mohsen à la réclusion à perpétuité. « *Ce mensonge a provoqué une attaque cérébrale et la mort de la femme d'Abbas* », a déclaré une source bien informée à Iran Human Rights. Le 25 octobre 2022 Abbas Deris, accusé de moharebeh (inimitié contre Dieu) a été condamné à mort par la première branche du tribunal révolutionnaire de Mahshahr. Mohsen Deris a été acquitté. Fereshteh Tabanian, a annoncé la nouvelle sur Twitter, déclarant qu'elle ferait appel de la condamnation à mort d'Abbas Deris et espérait qu'elle serait annulée par la Cour suprême.

## IRAN – 24 décembre 2022

### *Amir Mehdipour*

Arrêté le 18 octobre 2022 à Tabriz et condamné à **1** an de prison



Amir Mehdipour, membre de la commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, a été condamné le 24 décembre 2022 par le tribunal de Tabriz, à 1 an de prison et à 2 ans d'interdiction de quitter l'Iran pour avoir défendu des manifestants. De plus, tous ses appareils électroniques ont été confisqués et sa licence d'avocat a été révoquée. Il avait été arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022.

IRAN – 22 décembre 2022

## *Negin Kiyani*

*Condamnée à 4 mois de prison et 2 ans d'interdiction de quitter le territoire*



Negin Kiyani, membre du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, a été arrêtée à Tabriz, le 23 octobre 2022 et incarcérée à la prison de la ville par les forces de sécurité pour avoir accepté certains des manifestants arrêtés comme clients et avoir participé à des manifestations. Le 13 novembre, elle a été libérée sous caution de 500 millions de tomans.

Le 22 décembre, elle a été reconnue coupable de "propagande contre le régime" et condamnée à quatre mois de prison avec 2 ans d'interdiction de quitter le territoire et confiscation de son téléphone portable par le tribunal révolutionnaire de Tabriz. Après avoir fait appel, le 2 février 2023, Negin Kiyani a annoncé que son dossier était clos en raison de la grâce\*. Elle a rapporté sur Instagram que la Cour d'appel de la province d'Azerbaïdjan oriental lui avait infligé une amende de 100 millions de rials, lui avait interdit pendant deux ans de quitter le pays et confisqué son téléphone, mais que son dossier avait ensuite été clos en raison de la grâce. \*

\*Selon le site Web Mizan de la justice et les derniers commentaires du porte-parole de la justice, cette « grâce » a été prononcée en l'honneur de l'anniversaire de la révolution islamique et dépend des prisonniers qui expriment des regrets.

IRAN – 29 décembre 2022

## *Saeed Sheikh*

*Arrêté le 12 octobre 2022 et condamné à 3 ans de prison pour sa participation aux manifestations du mois d'octobre*



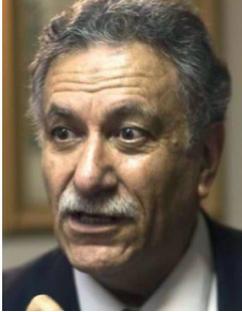
Le 29 décembre 2022, Saeed Sheikh a été condamné à trois ans de prison pour sa participation aux manifestations de protestation du mois d'octobre. Le tribunal révolutionnaire islamique de Téhéran l'a déclaré coupable de "rassemblement et collusion contre la sécurité du pays" et de "propagande contre la République islamique d'Iran". Deux ans de la peine pour la première accusation et un an pour la seconde.

Saeed Sheikh a été arrêté le 12 octobre 2022, devant les locaux de l'Association du barreau iranien à Téhéran, lors d'un rassemblement organisé pour protester contre la violation des droits des manifestants et a tourné à la violence avec l'intervention des forces de sécurité. D'autres avocats ont été arrêtés en même temps que lui, dont Mohammad-Reza Faghihi et Ruhollah Mohammad Rezaei. La police et les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les avocats et en ont arrêté plusieurs. Si le verdict est confirmé en appel, en application de l'article 134 du Code pénal islamique, deux ans de prison pour « attroupement et collusion » comme peine la plus sévère seront exécutoires. Sur sa page sur les réseaux sociaux, Saeed Sheikh a écrit qu'il lui était toujours interdit de quitter le pays.

IRAN – 20 juillet 2022

## *Mohammad Ali Dadkhah*

*Le vétéran de la lutte pour la défense des droits de l'homme arrêté pour purger une peine de huit ans de prison qui lui avait été infligée en 2011*



Mohammad Ali Dadkhah, membre fondateur du Centre des défenseurs des droits de l'homme (DHRC) est l'un des vétérans de la lutte pour la défense des droits de l'homme en Iran, a été arrêté le 20 juillet 2022 et incarcéré à la prison d'Evin pour purger une peine qui lui avait été infligée plus de dix ans plus tôt, pour avoir prétendument tenté de renverser le régime islamique au pouvoir.

L'avocat Mustafa Nili, citant l'avocat Iman Pirouzkhah sur les réseaux sociaux, a écrit sur Twitter le 20 juillet : « *De longues années après avoir purgé sa peine pour une affaire judiciaire en 2008, il a de nouveau été arrêté sous des prétextes illégaux* ». Il avait été arrêté le 8 juillet 2009 à son cabinet, à Téhéran, au centre Juridique Raad et transféré à la Section 209 de la Prison d'Evin pour y être détenu. Après avoir passé plus de deux mois à la prison d'Evin, Mohammad Ali Dadkhah avait été libéré le 14 septembre 2009, moyennant le versement d'une caution fixée à 500 millions de tomans (450 000 euros).

L'exécution de la peine concernée par l'arrestation remonte à 2011. Le 4 juillet 2011, Mohammad Ali Dadkhah avait été condamné à 8 ans de prison, pour avoir été à l'origine d'un « complot » en vue de fomenter une « révolution », et en supplément à un an de prison (soit neuf ans au total), outre une peine de fouet transformée en amende de 25 millions de rials (environ 1500 dollars pour « *propagande contre le régime* ». Il avait été également condamné à une interdiction de 10 ans d'exercice de son métier d'avocat. Il a fait appel et il a appris le 28 avril 2012 - alors qu'il se rendait lui-même au tribunal pour défendre un client - que la Section 15 du Tribunal révolutionnaire avait confirmé en appel, sa condamnation à neuf ans de prison et à 10 ans d'interdiction d'exercer le métier d'avocat et d'enseigner à l'université. Après la confirmation de sa condamnation, les forces de sécurité lui ont proposé de faire des aveux télévisés en échange de quoi l'emprisonnement lui serait évité. L'affaire en était restée là.

Mohammad Ali Dadkhah, qui a défendu de nombreux prisonniers politiques en Iran, dont un pasteur chrétien condamné à mort pour apostasie, est un des membres fondateurs du Centre des défenseurs des droits de l'homme (DHRC) avec la lauréate du prix Nobel de la paix Shirin Ebadi.

**TCHAD – 6 juin 2022 : le tribunal de Moussoro a condamné Max Loingar Yogangan, Koudé Mbainaissem et d'autres militants pour leur participation à la manifestation pacifique du 14 mai 2022 à N'Djamena.** Le tribunal a condamnés chacun à 12 mois de prison avec sursis et 10 millions de F.CFA (environ 15 000 euros) de dommages et intérêts à verser à l'État tchadien pour « attroupement ayant causé des troubles à l'ordre public, atteinte à l'intégrité corporelle de personnes, incendie et destruction de biens ». Ils ont été libérés à l'issue du jugement, ont annoncé qu'ils feront appel de cette condamnation.

TADJIKISTAN – 9 décembre 2022

*Manuchehr Kholiknazarov et Faromuz Irgashov*

*Condamné à **15** et **30** ans de prison dans une colonie pénitentiaire à régime strict par la Cour suprême du Tadjikistan*



Le 9 décembre 2022, la Cour suprême du Tadjikistan a condamné Manuchehr Kholiknazarov, dirigeant de l'Association des avocats du Pamir, membre de la Coalition de la société civile contre la torture et l'impunité au Tadjikistan et de la « Commission 44 », à 15 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire à régime strict. Il a été déclaré coupable de « participation à une organisation

criminelle » et de « participation aux activités d'une organisation interdite en raison de ses activités extrémistes ». Faromuz Irgashov, un avocat qui a dirigé la Commission 44, a été condamné à 30 ans de prison.

Le procès a débuté le 20 septembre 2022 et s'est déroulé à huis clos dans un centre de détention du Comité d'État pour la sécurité nationale (SCNS) à Douchanbé. Il y a assisté depuis la prison et sans accès à ses avocats ni aux preuves retenues contre lui. Il est actuellement détenu au centre de détention provisoire n°1 de à Douchanbé. Le service de presse de la Cour suprême n'a pas commenté le verdict.

Manuchehr Kholiknazarov avait été arrêté par les services de renseignement du Tadjikistan le 28 mai 2022, avec une douzaine de membres de la « Commission 44 » dont Faromuz Irgashov, par les services de renseignement à Khorog, pour avoir prétendument « reçu de l'argent de l'Alliance nationale interdite du Tadjikistan », « participation à une organisation criminelle » et « appel public à un changement violent de l'ordre constitutionnel ». Il a été interrogé par le bureau du procureur local de Khorog, au Tadjikistan, pour avoir prétendument « reçu de l'argent de l'Alliance nationale interdite du Tadjikistan » et accusé de « participation à une association de malfaiteurs », conformément à l'article 187, partie 2, du Code pénal de la République du Tadjikistan. Le 6 juin 2022, il avait été transféré au centre de détention du Comité d'État de la sécurité nationale relevant du ministère de l'Intérieur du Tadjikistan.

Manuchehr Kholiknazarov est à la tête de l'Association des avocats du Pamir (LAP), qui œuvre pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région autonome du Gorno Badakhshan (GBO). Il est aussi membre de la Coalition de la société civile contre la torture et l'impunité, du Conseil public sur la réforme de la police et de la Coalition pour le droit au logement. Après la violente répression des manifestations de masse à Khorog et dans le district de Rushan du GBO, en novembre 2021, Manuchehr Kholiknazarov a rejoint la "Commission 44", un groupe composée de représentants de la société civile locale et des forces de l'ordre, pour enquêter sur les événements au cours desquels sont survenues des exécutions extrajudiciaires afin de lutter contre l'impunité. Par ailleurs, en mars 2022, la Coalition de la société civile contre la torture et l'impunité a chargé quatre avocats de travailler sur les événements avec les victimes et leurs proches.

ÉGYPTE – 25 mars 2022

*Nabil Ashour Ali, Ahmed Sayed Ahmed Sayed, Issa Abdullah Abdullah, M. Fouad Metwally, Gamal Abdel Hamid Saber et Rabha Zakaria Hassan*

*Accusés d'avoir perturbé l'activité judiciaire du tribunal de district d'Imbaba et d'Ausim et condamnés à **1** an de prison avec sursis*

Le tribunal correctionnel de Gizeh Nord a condamné Nabil Ashour Ali, Ahmed Sayed Ahmed Sayed, Issa Abdullah Abdullah, M. Fouad Metwally, Gamal Abdel Hamid Saber et Rabha Zakaria Hassan à un an de prison avec sursis. Trois autres avocats, Mahmoud al-Dakhli, ancien président de la branche de Gizeh de l'Ordre des avocats et actuel membre du Conseil, Ramadan Kishk, membre du Conseil des avocats de Gizeh Nord et l'avocate Iman Hassan, ont été relaxés.

Les neuf avocats étaient poursuivis pour rassemblement et perturbation du fonctionnement d'une chambre pénale d'appel du tribunal de district d'Imbaba et d'Ausim ainsi que pour vol du registre rôle du tribunal en... 2015.

Le parquet soutenait qu'ils avaient organisé un rassemblement dans la salle d'audience et devant la salle des délibérations d'une chambre d'appel du tribunal le 30 avril 2015, en scandant des insultes contre le pouvoir judiciaire dans le but d'empêcher le tribunal de siéger. Il était également allégué qu'ils auraient volé le registre du rôle des affaires du jour.

Les avocats ont chacun contesté la version des faits avancée par le parquet du nord de Gizeh. Ils ont expliqué que le jour en question – le 30 avril 2015 – un avocat a commenté la décision du président de la chambre des appels correctionnels de placer un des prévenus en détention en disant : « Ayez pitié, votre honneur. C'est un vieil homme ». Le juge a considéré les propos comme un outrage, ce qui a provoqué de sa part un ordre d'arrestation immédiat de l'avocat. Ce qui avait entraîné une protestation des avocats présents et une demande d'intervention de Mahmoud al-Dakhli, alors président de la branche de Gizeh de l'Ordre des avocats, auprès du juge dans la salle de délibération. Mais, celle-ci s'était terminée par une demande de récusation du juge. Peu après l'incident, le juge avait été déplacé dans une autre chambre, ce qui conduisait à penser que l'incident était clos.

Mais, en 2017, les avocats ont appris que le juge avait déposé plainte contre eux. Aucune décision n'a été prise avant novembre 2021, mais le 1<sup>er</sup> février 2022, le parquet de Gizeh Nord a décidé de renvoyer neuf avocats (dont deux avocates et le président en exercice lors des faits, Mahmoud al-Dakhli) devant le tribunal correctionnel. Le 24 mars, des dizaines d'avocats avaient assisté à l'audience en signe de solidarité avec les neuf avocats. Mais, lors de l'audience de plaidoirie, le chef du collectif de défense des avocats poursuivis, le bâtonnier de Gizeh, Ragaai Attiya - qui avait cru jusqu'alors pouvoir favoriser une réconciliation entre les avocats et le magistrat plaignant hors du prétoire – s'est effondré à la barre et a ensuite été déclaré mort. L'audience était néanmoins poursuivie, une nouvelle défense avait été désignée et la procédure avait été renvoyée au lendemain, jour du prononcé de la décision.

RUSSIE (Crimée) – 26/27 mai 2022

*Edem Semedliayev*

*Nazim Sheikhmambetov, Ayder Azamatov et  
Emine Avamileva*

*Arrêtés par des agents du Centre de lutte contre l'extrémisme à Simferopol et condamnés à être placés en détention administrative*



Le 26 mai 2022, Edem Semedliayev a été arbitrairement arrêté à Simferopol par des agents du Centre de lutte contre l'extrémisme à Simferopol, en Crimée. Il a été accusé d'« actions publiques visant à discréditer l'utilisation des forces armées de la Fédération de Russie, accompagnées d'appels à organiser des événements publics non autorisés » (article 20.3.3 du Code des infractions administratives de la Fédération de Russie), prétendument parce que son nom avait été tagué par un inconnu sur une publication

Facebook condamnant l'invasion russe de l'Ukraine. Le même jour, le tribunal du district de Kievsky a déclaré Edem Semedliayev coupable et lui a infligé une amende de 75 000 roubles (environ 1 120 euros) pour avoir « discrédité les actions des forces armées russes ». Il a été libéré après le procès et a fait appel de cette décision.

Nazim Sheikhmambetov, qui a été l'avocat d'Edem Semedliayev devant le tribunal du district de Kievsky, a été arrêté après l'audience au palais de justice et condamné à 8 jours d'arrestation administrative. Emine Avamileva et Ayder Azamatov qui tentait de défendre Nazim Sheikhmambetov ont été à leur tour arrêtés le 27 mai et condamnés à respectivement huit, cinq et huit jours d'arrestation administrative.

Edem Semedliayev avait déjà été arbitrairement placé en arrestation administrative pendant 12 jours en octobre 2021.

RUSSIE (Tchéchénie) – 14 juillet 2022

*Nazim Sheikhmambetov, Rustem Kyamilev et  
Lilya Hemedzhi*

*Radiés du barreau de Tchétchénie parce qu'ils n'ont pas été autorisés à obtenir des licences d'avocat en Crimée*



Le 14 juillet 2022, Nazim Sheikhmambetov, Rustem Kyamilev et Lilya Hemedzhi, bien connus pour leur engagement professionnel en Crimée ont été radiés du barreau à la demande du ministère tchéchéne de la Justice, L'Ordre des avocats de la République

tchéchéne de la Fédération de Russie dont ils dépendaient (par ce qu'il n'ont pas été autorisés à obtenir des licences d'avocat en Crimée.) a révoqué leur licence d'avocat. Depuis mars 2020, les trois avocats avaient demandé à changer de barreau en Tchétchénie pour s'inscrire en Crimée, où ils vivent et travaillent, mais leurs demandes ont été rejetées à plusieurs reprises.

AZERBAÏDJAN - 28 janvier 2022 - 9 juin 2022

## *Ilham Aslanoglu*

*Condamné à deux reprises en 6 mois pour son enquête sur la pratique de torture massive contre des prisonniers*



Le 28 janvier 2022, Ilham Aslanoglu (Tahmazoglu) avocat et militant engagé dans l'enquête publique sur « l'affaire Terter », a été condamné à cinq mois d'emprisonnement par le tribunal régional de Yevlakh pour diffamation. La raison des poursuites pénales était les déclarations faites par Aslanoglu la chaîne YouTube "AzerFreedom" à la suite de l'enquête qu'il avait menée sur la torture massive pratiquée en 2017 dans le cadre de l'"affaire Terter" (du nom de la ville où se sont déroulés les faits). Il s'agit d'une affaire fabriquée de toutes pièces, sur des allégations d'espionnage au profit de l'Arménie, dans laquelle plus de 200 militaires et civils ont été soumis à de graves tortures. Onze personnes sont mortes des suites de la torture. Le plaignant dans cette affaire était le père d'un soldat décédé pendant la guerre de 44 jours, dont il avait été affirmé qu'il aurait été impliqué en tant que militaire dans la mort du lieutenant Adyl Sabirli, dont il avait été établi lors de l'enquête menée sur l'"affaire Terter", en 2017 qu'il avait été torturé avant sa mort.

Ilham Aslanoglu avait interjeté appel de sa condamnation. Mais en cause d'appel, le père du militaire a renoncé à sa demande et le procureur n'a pas maintenu ses réquisitions, mettant ainsi fin aux poursuites. Le 5 mars, la Cour d'appel avait libéré Aslanoglu.

Le 9 juin 2022, Ilham Aslanoglu a été à nouveau condamné pour insulte à six mois de prison en vertu de l'article 148 du Code pénal par le même tribunal régional de Yevlakh. La plaignante s'était cette fois-ci présentée sous les traits d'une citoyenne qui soutenait que les propos tenus par Aslanoglu lors d'une interview en direct sur la chaîne YouTube "AzerFreedom TV" étaient ressentis comme insultants à son égard. Le procureur a considéré qu'il s'agissait d'insultes à son adresse. La défense a soutenu qu'au contraire il ressortait clairement du contenu de des propos tenus qu'il n'y avait aucune insulte et que de plus, Aslanoglu était un invité de l'émission et n'était donc pas responsable des commentaires formulés par les autres participants de l'émission.

Ilham Aslanoglu est connu pour avoir dénoncé dans ses entretiens publics les pratiques de torture massive dans le district de Terter en Azerbaïdjan et pour avoir publié des entretiens avec les victimes. Il a été soumis à des pressions systématiques des autorités. En 2019, il avait été radié du barreau azerbaïdjanais sur une fausse plainte qui visait une fois de plus ses opinions.

Il semble désormais clairement visé par la nouvelle politique des autorités azerbaïdjanaises qui, depuis ces deux dernières années, s'emploient à recourir à des arrestations pour diffamation, tant contre des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme que contre des personnalités de l'opposition.

ARMÉNIE – 19 octobre 2022

## *Erik Aleksanyan*

*Arrêté dans le cadre d'une enquête pénale impliquant également la juge Arusyak Aleksanyan, accusée d'avoir pris une décision illégale*



Erik Aleksanyan a été arrêté le 19 octobre par le Service de sécurité nationale (NSS) d'Arménie dans le cadre d'une enquête pénale impliquant également la juge Arusyak Aleksanyan, accusée d'avoir pris une décision illégale lors d'un procès qu'elle présidait. Selon l'un de ses avocats, les agents du Service de sécurité nationale (NSS) auraient utilisé la force pour arrêter Erik Aleksanyan près d'un tribunal d'Erevan : « *Des agents masqués l'ont jeté à terre. La pratique que nous avons critiquée à plusieurs reprises a été utilisée contre notre collègue, qui n'avait manifestement*

*aucune intention de faire quoi que ce soit d'illégal* », a-t-il déclaré en ajoutant : *"Ils ont organisé un spectacle de masques pour intimider les autres avocats"*.

La Chambre des avocats saisis en vertu du 3<sup>o</sup> alinéa de l'article 22 de la loi "sur l'avocat", s'est déclarée dans un communiqué « *informée de la détention de l'avocat Erik Aleksanyan, à propos de laquelle le président de la Chambre a rendu visite à l'avocat. Au cours de la visite, des questions liées à l'organisation de la défense d'Aleksanyan ont été discutées. Ce dernier a déclaré qu'il serait défendu par l'intermédiaire d'avocats de son choix. Étant donné que l'accusation est liée aux activités professionnelles d'Erik Aleksanyan, le procès de l'affaire pénale sera au centre de l'attention de la Chambre des avocats*"

Erik Aleksanyan est accusé d'avoir aidé un fonctionnaire à abuser de son pouvoir. Selon les médias, l'avocat et le juge sont accusés d'avoir accepté des pots-de-vin dans l'affaire. Son avocate Gayane Papoyan, a écrit sur Facebook qu'Erik Aleksanyan conteste les accusations portées contre lui : *"Bien que j'aie été averti de ne pas divulguer le secret de l'enquête préliminaire, je voudrais signaler que les poursuites pénales engagées n'ont rien à voir avec la corruption"*.

Erik Aleksanyan est un avocat très connu en Arménie qui intervient dans des affaires pénales très médiatisées. Son placement en détention serait lié à ses activités et à ses critiques contre le gouvernement. Il a défendu les députés de l'opposition Armen Charchyan et Armen Gevorgyan, l'ancien procureur général Aghvan Hovsepyan, l'opposant Vazgen Manukyan, le chef de la communauté Goris Arush Arushanyan et bien d'autres.

Erik Aleksanyan a été remis en liberté le 17 décembre 2022.

## ISRAËL/PALESTINE - 7 mars 2022

*Salah Hamouri*

*Finale­ment expulsé vers la France après avoir subi des proroga­tions non moti­vées de déten­tion pen­dant neuf mois après son arrestation*



Le 7 mars 2022, Salah Hamouri, né à Jérusalem, d'une mère française (qui enseignait dans une école catholique à Jérusalem–Ouest) et d'un père palestinien, a été arrêté par les forces de sécurité israéliennes et placé en détention administrative pour quatre mois par la justice militaire israélienne qui considère qu'il "menace la sécurité de la région", avant de réduire la durée de la détention à trois mois. Récemment diplômé de droit, il collabore comme avocat avec l'association de défense des droits des prisonniers palestiniens, « *Addameer* » (Conscience).

Le 6 juin 2022, sa détention administrative a été renouvelée pour une durée de trois mois. À l'expiration de ce délai, le 5 septembre, sa détention administrative a été une fois encore renouvelée. Le 18 août 2022, les forces de sécurité israélienne ont envahi le bureau de *Addameer* et de cinq autres organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme. Les portes des bureaux ont été enfoncées, le matériel confisqué et les O.N.G. ont été fermées de force au nom de « la sécurité dans la région, et échelle internationale ». Après neuf mois de détention, Sala Salah Hamouri a été expulsé vers la France le 18 décembre 2022.

Salah Hamouri avait été plusieurs fois arrêté et placé en détention administrative dans le passé. En octobre 2021, il s'est vu retirer le statut de résident permanent de Jérusalem pour « manquement à l'allégeance à l'État d'Israël ».

Le 13 Mars 2005, il a été accusé d'avoir « participé à un complot destiné à assassiner le rabbin séfara­de Ovadia Yossef », le fondateur du parti ultraorthodoxe Shas, ainsi que d'appartenir au Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), ce qu'il nie. Bien que Salah Hamouri affirme avoir toujours clamé son innocence d'avoir projeté de tuer le rabbin Yossef, il explique que ce serait sur l'avis de son avocat, Leah Tsemel, qu'il aurait accepté de plaider coupable afin de réduire sa peine, annoncée de quatorze ans de détention. Il a fallu une mobilisation internationale pour qu'il soit libéré de façon anticipée en décembre 2011 dans le cadre de la libération de prisonniers palestiniens en échange de Gilad Shalit, un soldat franco-israélien capturé par un commando palestinien en 2006 dans la bande de Gaza. À sa sortie de prison, il s'est lancé dans des études de droit et il est devenu avocat au barreau palestinien en août 2017.

La déten­tion infligée à Salah Hamouri met l'accent sur le régime de déten­tion administrative et ses proroga­tions indé­finies et non moti­vées, –sans inculpa­tion ni procès – très criti­qué par les défenseurs des droits de l'homme, qui permet à l'État d'Israël de priver de liberté des personnes pendant plusieurs mois renouvelables indé­finiment sans leur en notifier les raisons. La pratique peut être constitu­tive, selon le Comité des Nations unies contre la Torture, d'un mauvais traitement et contrevient à la IVème Convention de Genève selon laquelle elle doit demeurer une mesure excep­tionnelle, « absolument nécessaire » et justifiée par « d'impérieuses raisons de sécurité ».

RUSSIE - 28 juin 2022

## *Dmitry Talantov*

*Le bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Oudmourtie, arrêté à la suite de commentaires sur Facebook critiquant l'invasion de l'Ukraine par la Russie*



Dmitry Talantov, bâtonnier de l'Ordre des avocats de la république d'Oudmourtie, a été arrêté à Ijevsk, dans le centre-ouest de la Russie, le 28 juin 2022 à la suite de commentaires critiquant l'invasion de l'Ukraine qu'il a publiés sur Facebook le 3 avril 2022. Il lui est reproché d'avoir publié sur Facebook des photos et des vidéos montrant le comportement des soldats russes dans les combats de Kharkiv, Marioupol, Irpen et Bucha en disant qu'elles démontraient « non pas du fascisme mais des pratiques nazies extrêmes ».

Il semblerait qu'il n'ait pas eu accès à son avocat pendant son interrogatoire, que les agents des forces de l'ordre ont perquisitionné quatre locaux qui lui étaient liés, notamment son domicile et le bureau du barreau d'Oudmourtie, et qu'au cours de la perquisition, des documents et des supports de données contenant les informations soumises au secret professionnel de l'avocat ont été confisquées. Le même jour, Talantov a été transféré à Moscou.

Le 29 juin, Dmitry Talantov a été placé en détention jusqu'au 21 août par le tribunal du district de Cheryomushki à Moscou. Le 19 août 2022, le tribunal Cheryomushki de Moscou a prolongé la détention de Talantov au moins jusqu'au 23 septembre 2022. Le 20 avril 2023, le tribunal du district de Zavyalov à Udmuriya a prolongé la détention jusqu'au 26 juin 2023. Le procureur soutient à l'audience que l'affaire contiendrait « des informations secrètes d'État protégées par la loi » et que la procédure doit se dérouler à huis clos. La défense de Talantov indiquant au contraire qu'aucune des preuves ne contenait de secrets d'État a été ignorée.

À l'origine poursuivi pour diffusion d'« informations délibérément fausses » en vertu d'une nouvelle loi russe : l'article 207.3 du Code pénal russe, Dmitry Talantov est désormais accusé de distribution de faux documents incitant à la haine et à la discorde politiques ainsi que d'incitation à la haine et à la discorde en utilisant un position officielle. Il encourt jusqu'à 15 ans de prison. Il semblerait que les conditions de détention de Dmitry Talantov soient mauvaises et qu'il se soit vu refuser toute assistance médicale.

Dmitry Talantov était l'un des avocats du journaliste Ivan Safronov, accusé de transfert d'informations classifiées secrètes aux services de renseignement tchèques et depuis condamné à une peine de 22 ans pour trahison. L'autre avocat de Safronov, Ivan Pavlov, a dû fuir la Russie par crainte d'être persécuté et a été inscrit sur la liste des « agents étrangers » par le ministère de l'intérieur de Russie.

AZERBAÏDJAN – 10 septembre 2022

*Elchin Sadigov**Arrêté et emprisonné dans l'attente d'une enquête sur les allégations de « corruption »*

Le 10 septembre 2022, des agents du bureau du procureur général ont arrêté Elchin Sadigov et ont perquisitionné son domicile et son bureau, où ils ont confisqué des documents et son téléphone portable. Elchin Sadigov a été emmené au bureau du procureur pour interrogatoire, et a finalement été inculpé d'aide à l'acceptation d'un pot-de-vin en vertu des articles 311.3.3 et 32.5 du Code pénal. Le même jour le journaliste Avaz Zeynally a été arrêté et inculpé de « corruption à grande échelle » en vertu de l'article 311.3.3 du Code pénal. Tous deux ont formellement nié les

accusations portées contre eux. Le 11 septembre, aux petites heures du matin lors d'une audience à huis clos, le tribunal régional de Binagadi à Bakou a ordonné leur placement en détention provisoire pour une période de quatre mois dans l'attente d'une enquête sur les allégations de « corruption ».

En violation du droit interne, les deux hommes sont détenus au centre de détention provisoire du Service de sécurité de l'État plutôt qu'au centre de détention du Service pénitentiaire. De plus, Elchin Sadigov s'est vu refuser l'accès à son avocat jusqu'au 14 septembre. Lors de la perquisition de son cabinet les fonctionnaires du bureau du procureur général ont saisi des documents confidentiels, qui devraient être protégés par le secret professionnel de l'avocat. Ils auraient obtenu une autorisation judiciaire par un mandat de perquisition sans informer le tribunal du statut de Sadigov en tant que membre du Barreau alors qu'il est un avocat bien connu, qui défend les droits des prisonniers politiques, des journalistes et des victimes de violations des droits de l'homme dans le pays.

La perquisition effectuée par le bureau du procureur au domicile et au bureau d'Elchin Sadigov le 10 septembre, qui a conduit à la saisie de documents, a apparemment été menée en violation du secret professionnel.

La détention de Sadigov et Zeynally semble avoir été provoqué par des informations parues sur le site d'information pro-gouvernemental haqqin.az, le 7 septembre 2022, accusant à tort Avaz Zeynally d'extorsion. Le média a allégué que Zeynally aurait extorqué 20 000 manats (environ 11 760 euros) à un client que défend Sadigov, l'ancien directeur d'une aciérie locale, Rasim Mammadov, lui-même emprisonné pour détournement de fonds, afin de mettre fin à une campagne de presse négative le concernant. Le même média s'est ensuite tourné vers Elchin Sadigov en tant qu'avocat de la défense de Rasim Mammadov pour allégué qu'il aurait agi comme intermédiaire de son client dans l'extorsion présumée. L'allégation comprenait un message audio échangé entre Sadigov et son client Zeynally dans lequel ce dernier proposait de "rendre" un objet non déclaré si Sadigov se sentait mal à l'aise. L'agence de presse a allégué que "l'objet à restituer" ne pouvait être que l'argent que Zeynally avait "extorqué". Elchin Sadigov a annoncé qu'il avait entamé une grève de la faim pour protester contre son arrestation et sa détention.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés, etc.*, Vol.X, 2019, p. 230 ; Vol.XI, 2021, p. 103, 140,141).

CHINE – 11 janvier 2022

## *Xie Yang*

*Nouvelle arrestation par la police de sécurité nationale à Changsha pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'État »*



Le 11 janvier 2022, Xie Yang (谢阳) a été arrêté à Changsha, dans la province du Hunan après avoir publiquement apporté sur Internet et son soutien à Li Tiantian, une enseignante du primaire obligée de suivre un « traitement » psychiatrique pour avoir dénoncé l'expulsion d'un professeur de journalisme de Shanghai qui conseillait à ses étudiants de vérifier les récits officiels du massacre de Nanjing. Selon l'avis envoyé par le département de police municipale de Changsha à la famille, Xie a été « officiellement » arrêté le 17 février, date à laquelle il a été inculpé pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'État ", "incitation aux querelles" et " provocation de troubles ". Il a été placé en détention au Centre de détention n°1 de Changsha.

Un ami de Xie, Cheng Xiaofeng, a ajouté que Xie avait publié sur Twitter et Moments une vidéo satirique se moquant du président Xi Jinping. Il a posté une vidéo de porcs abattus, avec une légende faisant référence à un "cochon de 200 livres", allusion évidente à Xi Jinping qui s'était vanté d'avoir transporté 200 jin (120 kilos) de blé sur une route de montagne sans changer d'accotement.

Xie Yang a également soutenu ouvertement la journaliste citoyenne emprisonnée Zhang Zhan, dont la famille affirme qu'elle est sur le point de mourir après des mois de grève de la faim.

Xie Yang avait été arrêté le 9 juillet 2015 lors de la vague de la grande répression "709" lancée par le gouvernement qui avait frappé 300 avocats et défenseurs des droits de l'homme. Il avait été libéré sous caution le 9 mai 2017. Mais comme tous les avocats libérés en Chine, il demeurait depuis sous surveillance constante et soumis à des restrictions quant à sa liberté de mouvement.

Le 26 décembre 2017, le tribunal populaire intermédiaire de Changsha après un long procès l'avait reconnu coupable d'« incitation à la subversion du pouvoir de l'État ». Mais il avait été dispensé de peine après avoir été contraint de plaider coupable et avoir dû rétracter ses déclarations sur la torture qu'il avait subie pendant sa détention par la police en échange de l'engagement des autorités à ne pas lui infliger de nouvelles sanctions. En aout 2020, le ministère de la Justice du Hunan a révoqué sa licence professionnelle d'avocats en l'accusant d'avoir provoqué le désordre dans les tribunaux et d'avoir publié des commentaires contre l'État.

Xie Yang s'est fait connaître en défendant des chrétiens et divers militants politiques, en particulier les membres du Mouvement des nouveaux citoyens qui lutte en faveur d'une transition démocratique dans le pays.

ALGÉRIE – 14 mai 2022

## *Abdelkader Chohra*

*Arrêté pour "incitation à une manifestation non autorisée et atteinte à l'ordre public" alors qu'il participait à un rassemblement pacifique à Tipaza*



Abdelkader Chohra a été arrêté le 14 mai 2022 pour "incitation à une manifestation non autorisée et atteinte à l'ordre public" alors qu'il participait à un rassemblement pacifique devant la prison d'Al Kliaa à Tipaza afin de protester contre la mort suspecte en détention provisoire de Hakim Debbazi, qui a perdu la vie après avoir été placé en détention.

Abdelkader Chohra s'est retrouvé en prison avec son client, Rachid Nekkaz, homme d'affaires de premier plan et militant de l'opposition politique, pour "incitation à une manifestation non autorisée et atteinte à l'ordre public".

ALGÉRIE–31 mai 2022

## *Yacine Khelifi*

*Arrêté quelques jours après la diffusion sur les réseaux sociaux de déclarations sur de mort mystérieuse survenue à la prison de Chlef*



Yacine Khelifi qui lui aussi l'un des avocats du militant politique Rachid Nekkaz a été convoqué par la police d'Alger le 31 mai 2022 pour être entendu sur une vidéo qui avait été publiée sur la mort suspecte en prison de Hakim Debazi.

Yacine Khelifi a été placé en détention provisoire par le juge d'instruction du tribunal de Chlef, quelques jours après qu'ait été divulgué sur la page Facebook de son client des déclarations enregistrées sur vidéo, dans lesquelles Yacine Khelifi a laissé entendre que deux autres détenus étaient morts dans des

circonstances suspectes à la prison de Chlef au cours des deux semaines précédentes et a également critiqué le ministère de la Justice pour sa communication inadéquate autour du décès de Hakim Debbazi.

Abdelkader Chohra et Yacine Khelifi sont poursuivis pour "incitation à attroupement non armé", "atteinte à un agent officiel dans l'exercice de ses fonctions", "publication de fausses informations pouvant porter atteinte à la stabilité" et "atteinte à l'unité nationale". Le 15 août 2022, le Tribunal de Chlef a condamné Abdelkader Chohra et Yacine Khelifi à 6 mois de prison avec sursis chacun, selon l'avocat Omar Boussag. Ils ont quitté la prison le jour même. Lors du procès en appel, le 9 octobre 2022, la cour de Chlef a ramené la peine à deux mois de prison avec sursis. Leur client Rachid Nekkaz, qui avait été condamné à un an de prison ferme a vu sa peine ramenée en appel à six mois de prison ferme.

Les autorités algériennes semblent intensifier depuis 2021 des mesures pour réduire au silence les avocats qui défendent les militants du mouvement populaire Hirak. La répression intervient après que le gouvernement a réussi à contenir une vague de protestations, qui avait réussi à forcer le président Abdelaziz Bouteflika à démissionner.

ÉGYPTE – 24 mars 2022

## *Youssef Mansour*

*Arrêté pour avoir publié sur Facebook la lettre de son client dénonçant ses conditions de détention à l'intérieur de la prison de haute sécurité*



Youssef Mansour a été arrêté le 24 mars 2022, à son domicile par une trentaine d'agents des Forces nationales de sécurité, qui n'auraient pas présenté de mandat d'arrêt mais qui lui ont déclaré être « affiliés au gouvernement » et lui ont donné trois minutes pour se préparer. Le téléphone portable et l'ordinateur portable de M. Mansour ont été saisis par les policiers.

Le 25 mars 2022, il a été transféré, également à l'insu de sa famille ou de son avocat et a disparu pendant deux jours, au cours desquels il a été détenu au secret à l'Agence de sécurité nationale du ministère de l'Intérieur au Caire qui l'a interrogé sur ses publications sur les réseaux sociaux. Sa famille n'avait aucune information sur l'endroit où il se trouvait. De plus, son document d'arrestation officiel était daté du 25 mars 2022, soit un jour après son arrestation effective

Il n'a été présenté devant aucun organisme d'enquête jusqu'au 26 mars 2022, date à laquelle il a comparu devant le Service suprême de la sécurité de l'État (SSSP) au Caire qui l'a inculpé ", dans l'affaire n° 1.330/2022 d'adhésion à un groupe terroriste, de publication de fausses nouvelles à l'intérieur et à l'extérieur de l'Égypte et d'incitation à la commission de crimes terroristes» et a ordonné son placement en détention provisoire pour une durée de quinze jours au commissariat d'al Basatin au commissariat d'Albssaten.

Cette arrestation serait liée à la publication d'un message sur sa page Facebook de la lettre que lui avait adressée son client le blogueur et journaliste Mohamed Ibrahim Radwan, connu sous le nom de Mohamed "Oxygen", emprisonné. Depuis septembre 2019, dénonçant les conditions de détention à l'intérieur de la prison de sécurité maximale 2, dans le complexe pénitentiaire de Tora. Durant son emprisonnement prolongé, "Oxygen" a tenté de se suicider dans sa cellule, mais l'administration pénitentiaire l'a sauvé dans les derniers instants.

Youssef Mansour est avocat, ancien membre du Réseau arabe d'information sur les droits de l'homme, une organisation non gouvernementale qui a fermé ses portes en janvier 2022. Il était l'avocat d'un autre défenseur des droits humains, condamné en décembre 2021 à quatre ans de prison.

Il a été libéré le 7 août 2023 après 18 mois de détention préventive en même temps que 33 détenus dans le cadre d'affaires politiques en Égypte.

**ÉGYPTE – 29 janvier 2022 : Oussama Bayoumi**, avocat spécialisé en droits de l'homme, a fait l'objet d'une perquisition le 29 janvier 2022, à l'aube, à son domicile du Caire par les forces de sécurité. Il a été arrêté et son ordinateur portable professionnel, son téléphone portable et de l'argent liquide ont été confisqués après son arrestation. À partir de son arrestation, il n'aurait été présenté à aucune autorité. Il aurait été « arbitrairement détenu » et victime d'une disparition forcée, selon le Réseau égyptien pour les droits de l'homme (ENHR), basé à Londres.

Osama Bayoumi travaille sur un certain nombre d'affaires sensibles, dont beaucoup concernent des prisonniers politiques opposés au gouvernement.

TUNISIE – 30 avril 2022

## *Hayet Jazzar et Ayoub Ghedamsi*

*Poursuivis sur plainte d'un juge d'instruction pour avoir demandé le dessaisissement d'un juge pour défendre les droits de leurs clients.*



Hayet Eljazer et Ayoub Ghedamsi ont été inculpés d'« outrage à un agent public de la justice » en vertu des articles 125 et 126 du Code pénal à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions d'avocat dans une affaire de mauvais traitements, enlèvements et tortures d'un homme de 67 ans et de son fils. Les poursuites font suite à une plainte pénale déposée par un juge du district de Carthage

le 30 avril 2020 contre les deux avocats parce qu'ils avaient déposé une requête en dessaisissement au profit d'un autre tribunal en raison d'un manque d'impartialité, de violations procédurales et de violations des droits fondamentaux de leurs clients.

Le barreau de Tunis a condamné fermement les poursuites judiciaires engagées contre Hayet Jazzar et Ayoub Ghedamsi, en exprimant publiquement son refus catégorique de poursuites pénales contre tout avocat en raison de ses actions dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. À la suite de cette mobilisation du barreau de Tunis, 250 avocats se sont présentés à l'audience le 12 octobre 2022, aux côtés de leurs confrères pour les défendre.

MAROC – 21 novembre 2022

## *Mohamed Ziane*

*L'ancien ministre des Droits de l'homme arrêté et incarcéré*



Mohamed Ziane, 79 ans, avocat spécialiste des Droits de l'homme ancien bâtonnier du barreau de Rabat et ministre des Droits de l'homme entre 1995 et 1996 a été arrêté le 21 novembre 2022, environ une heure après que la Cour d'appel de Rabat a confirmé sa condamnation par contumace à une peine de prison prononcée contre lui en première instance par le tribunal de Rabat. La Cour a ordonné son incarcération immédiate à la demande du ministère public. Le 23 février 2022, il avait été

déclaré coupable et condamné à trois ans de prison et à 5 000 dirhams (470 euros) d'amende mais il a été laissé en liberté. En 2021, le ministère de l'Intérieur a porté une série de 11 accusations contre Mohamed Ziane. Les accusations allaient de l'outrage à des fonctionnaires publics et à des institutions à la diffamation et l'adultère. Son arrestation est intervenue après une interview de Mohamed Ziane au journal espagnol *El Independiente*, dans laquelle il critiquait ouvertement les absences prolongées du roi du Maroc Mohammed VI et suggérait au monarque, s'il n'était plus en état de diriger le pays, d'abdiquer en faveur de son fils Hassan III.

Le 2 décembre 2022, son avocat a déposé une demande de libération auprès de la Cour d'appel de Rabat. Le 5 décembre, cette requête a été rejetée, mais sans donner de motivation, selon son comité de soutien. Depuis son départ du gouvernement, Mohamed Ziane a défendu des militants et journalistes victimes de violations des droits de l'homme.

HAÏTI – 22 juillet 2022

## *Robinson Pierre-Louis*

*Le secrétaire général de la Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH), arrêté au mépris de toute information à la bâtonnière de Port-au-Prince*



Robinson Pierre Louis, secrétaire de l'Ordre des avocats du Barreau de Port-au-Prince et secrétaire général de la Fédération des Barreaux d'Haïti (FBH), a été arrêté le 22 juillet 2022 par des agents du Bureau des Affaires Financières et Economiques. Il a été incarcéré au pénitencier national après son audition à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Il semble que son arrestation ne reposerait sur aucun élément matériel et ne concernerait que son activité de défense de deux clients arrêtés pour possession d'armes et trafic de munitions à Port-de-Paix.

Le Bureau des Affaires financières et économiques (BAFE) de la (DCP) accuse Robinson Pierre-Louis d'actes de trafic d'influence, suspicion de corruption et d'associations de malfaiteurs. Il met en cause son implication présumée dans la libération éclair de deux individus, Fritz Jean Relus et Jonas Georges, eux-mêmes arrêtés pour un trafic présumé d'armes et de munitions à Port-de-Paix, dans le département du Nord-ouest, le 5 juillet précédent. Le BAFE marque que Robinson Pierre Louis exerçait alors les fonctions de conseiller au cabinet du ministre de la Justice et de la sécurité publique, Berto Dorcé.

Robinson Pierre Louis a précisé qu'il était intervenu dans le cadre de ce dossier à titre d'avocat du propriétaire du bateau " Miss Lili", à bord duquel a été trouvée la cargaison d'armes et de munitions, tandis que la femme de celui-ci aurait déclaré ne pas l'avoir contacté.

Robinson Pierre-Louis a été entendu le 8 août, par le juge d'instruction Walther Wesser Voltaire qui n'a pas fait droit à la demande de remise en liberté présentée par le Conseil de l'Ordre du Barreau de Port-au-Prince. Le Conseil a alors décidé de contester l'ordonnance sur l'action en Habeas corpus.

Indépendamment du fonds, la forme été mise en cause par le barreau. Me Marie Suzy Legros, la première femme bâtonnière de l'ordre des avocats du barreau de Port-au-Prince, fait savoir que c'est à titre et en qualité d'avocat que Me Robinson Pierre-Louis prête ses services au cabinet du ministre de la Justice. Or, le décret du 29 mars 1979 sur la profession d'avocat, veut que l'on contacte le bâtonnier pour lui demander de mettre l'avocat à la disposition de la justice. « *Me Robinson est avocat avant même d'être un conseiller et après ce poste, il restera avocat jusqu'à sa mort* », a indiqué la batonnière qui oppose que la DCPJ, sauf flagrant délit, devait légalement demander son autorisation avant d'interpeller l'avocat qui de son côté pas déclaré son nouveau poste de conseiller ni à son Barreau d'attache ni à la Fédération des Barreaux d'Haïti, conformément à l'article 60 décret du 29 mars 1979.

Le code d'instruction criminelle se contente de définir la notion de flagrant délit sans l'encadrer par la temporalité judiciaire. Le Code d'instruction criminelle en son article 31 n'établit pas de durée pour la flagrance. La Cour de cassation a pris un arrêt et a fixé le délai de la flagrance à 24 heures.

Par ordonnance en date du 4 août 1023, Robinson Pierre Louis a été renvoyé devant le tribunal correctionnel.

LIBYE – 12 mai 2022

*Adnan al-Arfi**Arrêté pour avoir déposé une plainte pour corruption contre le gouverneur de la banque centrale*

Adnan Abdelkader al-Arfi a été kidnappé par une milice affiliée au maréchal Khalifa Haftar et détenu pour avoir déposé plainte pour des faits de corruption contre le vice-gouverneur de la Banque centrale de la Libye, Ali al-Hibri, soutenu par Khalifa Haftar. Adnan al-Arfi a été placé en détention à la prison d'al-Kuwayfiah.

Les avocats du barreau de Benghazi ont manifesté contre son enlèvement. L'organisme Libyan Crimes Watch (LCW) a rappelé qu'Al-Arfi avait été soumis à une détention arbitraire à trois reprises entre 2017 et 2022. L'organisation considère son arrestation comme une violation des immunités dont jouissent les avocats conformément à l'article n° 27 de la loi n° 3 de 2014 et a déclaré le gouvernement d'unité nationale et le Conseil présidentiel libyen responsables de sa sécurité et a exigé sa libération inconditionnelle.

Dans le même temps, le Conseil général du barreau a décidé d'engager des poursuites judiciaires contre les personnes à l'origine de sa détention et déposé des plaintes auprès des autorités compétentes et du procureur général".

Adnan al-Arfi a été libéré après treize jours de détention.

ÉMIRATS ARABES UNIS – 14 juillet 2022

*Asim Ghafoor**L'avocat américain de Jamal Khashoggi arrêté à l'aéroport de Dubaï à la suite d'une condamnation prononcée contre lui en son absence*

Asim Ghafoor, qui défend la communauté musulmane américaine depuis deux décennies et qui est notamment l'ancien avocat américain de Jamal Khashoggi - le journaliste saoudien assassiné au consulat d'Arabie saoudite à Istanbul en 2018 - a été arrêté le 14 juillet 2022 à l'aéroport de Dubaï, alors qu'il se trouvait en transit pour se rendre à un mariage familial à Istanbul. Il lui a été annoncé qu'il avait été condamné en mai, par contumace pour fraude fiscale et blanchiment d'argent par le tribunal d'Abu Dhabi à trois ans de prison et à une amende de

trois millions de dirhams des Émirats arabes unis (816 000 USD). Asim Ghafoor n'aurait même pas eu connaissance des poursuites engagées contre lui avant l'annonce officielle du verdict. Il a été détenu dans une prison secrète d'Abou Dhabi, sans accès à ses avocats américains et s'est vu refuser une mise en liberté sous caution à plusieurs reprises.

Le 12 août 2022, le tribunal a annulé la condamnation par contumace de Ghafoor à trois ans de prison, mais la condamné à payer une amende. Un tribunal des Émirats arabes unis a confisqué 18 millions de dirhams (4,9 millions de dollars qui, selon lui, auraient transité illégalement par le pays. Le 13 août, Asim Ghafoor a pu avec l'aide de l'ambassade américaine aux Émirats arabes quitter le pays en direction des États-Unis après en avoir été expulsé.

## IRAN 2022

### *Babak Paknia*

*Arrêté le 25 septembre 2022 à Téhéran*



Babak Paknia, avocat et membre du Markaz Bar Association, barreau central d'Iran, a été arrêté par les forces de sécurité le 25 septembre 2022.

Spécialisé en droits de l'homme, il était l'avocat de nombreux prisonniers politiques. Babak Paknia a été arrêté à son domicile à Téhéran, avec un mandat par le Sepah (Corps des gardiens de la révolution islamique) et détenu dans le quartier 2A de la prison d'Evin (la plupart des autres avocats sont détenus dans le quartier 4). Ce quartier abrite principalement des prisonniers politiques et est connu pour des cas de mauvais traitements et de torture de détenus. Ils dorment sur des sols en béton sans couvertures et la nourriture est rationnée en raison du manque de stocks car le nombre de détenus a considérablement augmenté en raison de la répression contre les manifestants et leurs avocats.

### *Milad Panahipour et Saeed Jalilian*

*Arrêtés à la prison d'Evin le 24 septembre 2022*



Milad Panahipour et Saeed Jalilian, deux avocats spécialisés dans les droits de l'homme qui défendent le militant des droits civils et politiques Hossein Ronaghi, ont été arrêtés au tribunal de la prison d'Evin le 24 septembre 2022 : et ont été détenus arbitrairement depuis. Ils ont été battus et soumis à des contraintes

humiliantes, puis transportés à la prison d'Evin - où ils sont actuellement détenus - dans une ambulance. Les détenus sont transportés vers des centres de détention dans des camions de glaces et des ambulances, afin de ne pas être détectés et interrompus par les manifestants.

### *Mahsa Gholamalizadeh*

*Arrêtée le 24 septembre 2022 à Téhéran*



24 septembre 2022 : Mahsa Gholamalizadeh, avocate membre du barreau central d'Iran et connue pour son activisme en faveur de l'égalité des sexes, a été arrêtée à son domicile à Téhéran, à 4 heures du matin, le 24 septembre 2022 après une perquisition de son domicile par les forces de sécurité. Elle a été transférée à la prison d'Evin et remise en liberté sous caution le 16 octobre 2022.

## *Golaleh Vatandoust*

*Arrêtée le 4 octobre 2022 à Sanandaj, dans la province kurde*



Golaleh Vatandoust, avocate du Barreau du Kurdistan et militante renommée des droits des femmes à Marivan, a été arrêtée 4 octobre 2022 à Sanandaj, dans la province du Kurdistan. Elle a été incarcérée à la prison de Semnan. Elle a été libérée temporairement le 19 octobre 2022 sous caution de 10 milliards de rials – près de 20 000 USD.

Le 13 septembre 2023, elle a dû comparaître devant la 1<sup>ère</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Sanandaj, pour « propagande contre l'État sur le cyberspace », « formation, gestion ou appartenance à un groupe ou à une organisation dans l'intention de perturber la sécurité nationale » et « appartenance à des groupes anti-État ». En janvier 2004, elle a été condamnée à six ans, sept mois et 20 jours d'emprisonnement.

## *Zahra (Firouzeh) Khordechi*

*Arrêtée le 8 octobre 2022 à Ispahan*



Zahra (Firouzeh) Khordechi, avocate au barreau d'Ispahan, a été arrêtée le 8 octobre 2022 à Ispahan. Son arrestation a coïncidé avec le début du mouvement national de protestation en Iran en réponse à la mort de Mahsa Amini, violemment battues par les militaires la patrouille Irshad.

## *Roza Etemad Ansari*

*Arrêtée le 8 octobre 2022 à Ispahan*



Roza Etemad Ansari, avocate bien connue, notamment pour avoir défendu le rappeur Tohomaj Salehi, a été arrêtée le 8 octobre 2022 par les services du ministère du Renseignement de la République islamique pour avoir apporté une assistance juridique aux manifestants.

## *Saeed Ataei Kachuei*

*Arrêté le 8 octobre 2022 Karaj*



Saeed Ataei Kachuei, avocat de l'institution judiciaire (ه‌ی‌ا‌پ لی‌ک‌و) (یرت‌س‌گ‌د‌اد کی) à Alborz, a été arrêté, en même temps que son épouse, Mina Bozorgi Koushalshahi, le 8 octobre 2022 à Karaj. Il a été ensuite détenu à la prison de Qazalhisar à Karaj, dans la province d'Alborz et Mina Bozorgi Koushalshahi est à la prison de Kachouei à Karaj. Ils ont été inculpés de " rassemblement et collusion en vue d'agir contre la sécurité nationale ".

## *Mina Bozorgi Koushalshahi*

*Arrêtée le 8 octobre 2022 à Karaj*



Mina Bozorgi Koushalshahi, avocate au barreau la province d'Alborz, dans et a été arrêtée le 8 octobre 2022, à Karaj. Le 14 octobre 2022, elle a été placée en détention à la prison de Kachouei à Karaj, pour rassemblement et collusion en vue d'agir contre la sécurité nationale. Elle a été finalement libérée à une date inconnue dans le courant du mois de décembre 2022.

## *Ruhollah Mohammad Rezaei*

*Arrêté le 12 octobre 2022 à Téhéran*



Ruhollah Mohammad Rezaei, avocat du barreau de Markaz, a été arrêté le 12 octobre 2022 à Téhéran, détenu à la prison de Fashafouch et inculpé de rassemblement et collusion contre la sécurité du pays et perturbation de l'ordre et de la sécurité. Il a été libéré sous caution mais son affaire a été transmise à la 7ème branche d'enquête pour les procédures et enquêtes judiciaires.

## *Amin Adel Ahmadian*

*Arrêté le 25 octobre 2022 à Téhéran*



Avocat du barreau de Markaz, Amin Adel Ahmadian a été arrêté le 25 octobre 2022 à son domicile lors du soulèvement national déclenché par l'assassinat de Mahsa Amini. Il a d'abord été transféré dans le quartier 1-Alef de la prison d'Evin, puis dans la prison du Grand Téhéran. En attente de jugement, il a finalement été libéré sous caution le 25 janvier 2023.

## *Nazanin Salari*

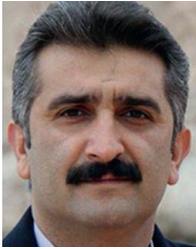
*Arrêtée le 1er novembre 2022 à Chiraz*



Nazanin Salari, avocate et présidente de la Commission des droits de l'homme du barreau du district de Fars, a été arrêtée, le 1<sup>er</sup> novembre 2022 à Chiraz. Elle a été arrêtée à son bureau. Elle avait accepté de représenter gratuitement des étudiants et des militants dans la province de Fars.

## *Mahmoud Tarawatroy*

*Arrêté le 1er novembre 2022 à Chiraz*



Mahmoud Tarawatroy a été arrêté le 1er novembre à Chiraz, lorsqu'il s'est rendu au parquet pour rechercher le motif de l'arrestation de Nazanin Salari.

Poète, et militant des droits de l'homme, il est avocat et membre du barreau des provinces de Fars, Kohgiluyeh et Boyer-Ahmad.

Il a été l'avocat de militants politiques et sociaux, dont Maryam Bahreman, militante des droits des femmes et membre de la campagne *Un million de signatures*, Mohammad Saber Abbasian, vice-président de la branche jeunesse du Front de participation à

Chiraz, des étudiants arrêtés à Chiraz au lendemain de l'élection présidentielle de 2009, ainsi qu'un certain nombre de chrétiens convertis à Chiraz. Lors de l'audience, il avait critiqué l'arrestation de ses clients et souligné la nécessité de l'indépendance du tribunal vis-à-vis de l'Agence de renseignement des Gardiens de la Révolution. Les services de renseignement ont déposé une plainte contre lui, pour propos insultant et diffamatoire envers l'Agence. Le juge d'instruction de la section 6 du bureau du procureur révolutionnaire de Chiraz l'a libéré sous caution.

## *Bahar Sahrayian*

*Arrêtée le 1er novembre 2022 à Chiraz*



Bahar Sahrayian arrêtée le 1er novembre 2022 à Chiraz, pour avoir accepté de représenter gratuitement des étudiants et des militants dans la province de Fars.

## *Mohammad Hadi Jafarpour*

*Arrêté le 1er novembre 2022 à Chiraz*



Mohammad-Hadi Jafarpour, avocat à Chiraz, a également déclaré qu'il avait été arrêté le 1<sup>er</sup> novembre par la police des mœurs à Téhéran pour « propagande contre le régime » et « rassemblement et collusion dans l'intention d'agir contre la sécurité nationale ».

Libéré sous caution, il a dû signer un engagement pour être I gracié. Mais en mai 2023 il a été à nouveau convoqué par le parquet d'Evin.

## *Astareh (Maryam) Ansari*

*Arrêtée le 2 novembre 2022 à Chiraz*



Astareh (Maryam) Ansari, avocate à Chiraz, a été arrêtée par les forces de sécurité le 2 novembre 2022 et transférée dans un lieu inconnu. Son arrestation a eu lieu alors qu'elle quittait le siège du Barreau de Chiraz. On ne sait pas exactement pourquoi et sur quelles charges elle a été arrêtée.

## *Mehdi Safari*

*Arrêté le 2 novembre 2022 à Chiraz*



Mehdi Safari a été arrêté le même jour que trois autres avocats de Chiraz, Astareh (Maryam) Ansari Ghodsiey Ghodsbin et Ali Reza Zare. Il a été remis en liberté sous caution.

## *Zahra Nazari Kamishani*

*Arrêtée le 4 novembre 2022 à Sari*



Nazari Kamishani avocate au barreau de Mazandaran et résidente à Sari, a été arrêtée dans son bureau à Sari le 4 novembre 2022. Elle a été libérée sous caution après 22 jours de détention.

## *Hasan Younesi*

*Arrêté le 7 novembre à l'aéroport de Mehrabad, à Téhéran*



Hasan Younesi a été arrêté par les forces de sécurité le 7 novembre, à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran en même temps que Mostafa Nili alors qu'ils se rendaient dans la province du Sistan et du Balouchistan pour s'occuper d'affaires de manifestants arrêtés. Le 9 novembre, il a pu appeler sa famille pour l'informer de son arrestation. Il aurait été détenu à la section 2-Alef de la prison d'Evin et libéré sous caution, le 7 décembre 2022.

Hasan Younesi, avocat et militant des droits civiques, est le fils d'Ali Younesi, le ministre du Renseignement du président Khatami pendant la période de réforme. Il était l'un des avocats qui ont suivi les cas d'exécutions, y compris celle de Navid Afkari. En mai 2011, Hasan Younesi avait été condamné à un an de prison, une amende, et une interdiction de cinq ans de pratiquer le droit, pour "propagande contre le régime" et "complot en vue de commettre un crime" après avoir participé à une manifestation. Il a été convoqué à comparaître le 23 mai 2023 devant la branche 7 du parquet d'Evin.

2022-2023

*Liste des avocats arrêtés**(Sources : HRANA IRAN PRISON ATLAS/IRAN HUMAN RIGHTS)*

- Ahmad Ali Barani
- Ali Khanzai
- Alireza Zaré – Chiraz
- Ali Sharifzadeh Ardakani – Téhéran
- Amin Adel Ahmadian – Téhéran
- Amin Samani
- Amir Dehgani – Téhéran
- Amir Mehdipour – Qazvin
- Arash Keykhosravi – Téhéran
- Asghar Mohammadi – Tabriz
- Astareh (Maryam) Ansari – 2 – Chiraz
- Babak Paknia – Téhéran
- Bahareh Sahraian – Chiraz
- Behzad Hakimizadeh – Sanandaj
- Ebrahim Ghaedi
- Fariba Tavakoli – Téhéran
- Farzaneh Akbarian – Fars Yasuj
- Farzaneh Zilabi – Ahvaz
- Firouzeh Zarah Khordechi – Ispahan
- Ghahraman Karimi
- Ghasem Bodi-Banab – Tabriz
- Ghodsieh Ghodsbin – Chiraz
- Golaleh Vatandoust – Sanandaj
- Hadi Razavi – Mashhad
- Hassan Asadi Zeidabadi – Téhéran
- Hassan Younesi – Téhéran
- Hossein Mezaei
- Hussein Bayat Pilan Korki – Téhéran
- Hussein Rezai – Téhéran
- Ibrahim Sabety – Qazvin
- Keyvan Samimi
- Khosrow Alikordi
- Mahmoud Taravatroy – Chiraz
- Mahsa Gholamalizadeh – Téhéran
- Maryam Arvin – Sirjan
- Maryam Sadrnia – Téhéran
- Marzieh Mohebi
- Massoud Keihkani
- Mehdi Safari – Chiraz
- Mehran Heidari
- Milad Panahipour – Téhéran
- Mina Bozorgi Koushalshahi – Karaj
- Mitra Izadifar
- Mohammad Ali Kamfirouzi – Téhéran
- Mohammad Arman – Arak
- Mohammad Hadi – Chiraz
- Mohammad Reza Faghihi – Téhéran
- Mohammad Rezaei – Téhéran
- Mohammad Taheranpour – Téhéran
- Mostafa Nili – Téhéran
- Nazanin Salari – Chiraz
- Negin Kiyani – Tabriz
- Oveis Hamed Tavasoli – Téhéran
- Qahraman Karimi – Kermanshah
- Reza Etemad Ansari – Ispahan
- Reza Hamzehie – Qazvin
- Ruhollah Mohammad Rezaei – Téhéran
- Saeid Atai Kachuei – Alborz
- Saeed Jalilian – Téhéran
- Saeed Sheikh – Téhéran
- Saideh Mirghorbani – Babolsar
- Saleh Nikbakht
- Sara Hamzehzadeh – Shahrood
- Seyed Hossein Pai-Lakhi
- Shohre Hadadian
- Sina Yousefi – Tabriz
- Zahra (Firouzeh) Khordadchi – Ispahan
- Zahra Nazari Kamishani – Sari

Nota : les listes sont toujours incomplètes certaines des victimes ou leur famille préfère souvent ne pas apparaître nommément pour préserver leur vie familiale et professionnelle et demande à ne pas être cité. Nous respectons cette volonté.

## *Hassan Asadi Zeidabadi*

*Arrêté le 16 novembre 2022 à Téhéran*



Hassan Asadi Zeidabadi, avocat et militant des droits de l'homme, a été arrêté par les forces de sécurité le 16 novembre 2022 à son domicile à Téhéran. Il a été libéré sous caution, le 20 décembre 2022.

Hassan Asadi Zeidabadi ancien prisonnier politique et membre de l'organisation Advar Tahkim Vahdat organization, avait été précédemment arrêté en 2009 pendant la période du mouvement vert et condamné en

2010 à cinq ans de prison pour Propagande contre l'État (Art. 500 du code pénal iranien) Atteinte à l'ordre public (Art. 618 CPI), Insultes aux fonctionnaires (Art. 609 CPI), et création d'une organisation qui vise à perturber la sécurité nationale (Art. 498 CIP). Il avait purgé sa peine à la section 350 de la prison d'Evin et avait finalement été libéré deux semaines après son expiration, le 4 juillet 2015. En 2020, il a été poursuivi pour avoir signé une déclaration connue sous le nom de déclaration de 77 militants politiques condamnant la violence du régime contre les manifestants et demandant que les auteurs de la fusillade soient traduits en justice.

## *Oveis Hamed Tavasoli*

*Arrêté 17 novembre 2022 à Téhéran*



Arrêté 17 novembre 2022 par le service renseignement des Gardiens de la révolution, Oveis Hamed Tavasoli, avocat du barreau central d'Iran a été libéré sous caution.

IRAN – 15 décembre 2022

## *Mohammad Ali Kamfirouzi*

*Arrêté pour avoir rendu publique la mort de Masha Amini et détenu pendant plus de trois semaines avant d'être libéré sous caution*



Mohammad Ali Kamfirouzi, l'avocat de plusieurs militants et journalistes, a été arrêté le 15 décembre 2022 à Téhéran après s'être rendu au tribunal d'Evin pour ses propres clients. Il a été inculpé de "propagande contre le système" et de "complot contre la sécurité nationale", pour avoir révélé l'affaire Mahsa Amini, morte en garde à vue.

Ancien syndicaliste étudiant, Mohammad Ali Kamfirouzi défendait notamment deux journalistes iraniennes, emprisonnées depuis septembre pour avoir contribué à rendre publique la mort en détention de Masha Amini. Il a été libéré sous caution de la prison de Fashafouyeh, au sud de Téhéran, le 9 janvier 2023 après plus de trois semaines de détention. En 2020, il avait été condamné à 18 mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État ».

## **BIRMANIE (MYANMAR) 2022**

### *Poursuite de la répression contre les avocats*

**BIRMANIE (MYANMAR) – 28 avril 2022 : Ywat Nu Aung**, avocat de Mandalay, arrêtée et inculpée en vertu de l'article 50 (j) de la loi antiterroriste. Elle assistait les membres du gouvernement régional, y compris le ministre en chef régional de Mandalay de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD), Zaw Myint Maung. (Voir page 126).

**BIRMANIE (MYANMAR) – 8 juin 2022 : Phyu Phyu Khaing**. Un groupe des forces armées de la junte a fait une descente chez Phyu Phyu Khaing, une avocate de 29 ans, dans le village d'Ohn Chaw, canton de Patheingyi, pour l'arrêter. Ils étaient en possession d'une délation de leurs informateurs qui affirmaient qu'elle était activement impliquée dans des groupes d'avocats qui protestaient contre la junte militaire et qu'elle soutenait financièrement les membres des Forces de défense du peuple (PDF). Lorsqu'ils ont découvert qu'elle s'était enfuie avant leur arrivée, ils ont enlevé son frère et ses deux sœurs. Après quatre jours de disparition sans nouvelles des membres de sa famille, Phyu Phyu Khaing a absorbé le 12 juin des pesticides. Faute de soins médicaux adéquats dans la zone où elle se trouvait, elle est décédée.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 20 juin 2022 : Moe Zaw Tun**, qui défendait le ministre en chef évincé de la région de Sagaing, le Dr Myint Naing, et le chef de la manifestation de Monywa, Wai Moe Naing, arrêté à son domicile à Monywa.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 29 juin 2022 : Tin Win Aung**, un avocat de la Haute Cour de Mandalay, sa femme Thae Su Naing et U Thuta, arrêtés à leur retour de travail au tribunal de la prison d'Obo à Mandalay. Après sa garde à vue Tin Win Aung souffrait d'un bras et d'une jambe cassés et il a dû se faire insérer un tube d'alimentation dans l'estomac après avoir été battu par des membres des forces de sécurité pendant sa détention provisoire. Selon des témoignages recueillis par Human Rights Watch, la police lui aurait bandé les yeux et placés dans des " positions stressantes " en le privant de nourriture et d'eau pendant son interrogatoire.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 2 juillet 2022 : Aung Min Thu et de Than Than Lwin**, d'être arrêtés à leur domicile de Mandalay.

**BIRMANIE (MYANMAR) – 9 juillet 2022 : Ko Soe Tun Tun Zaw et Ma Aye Mya Yupar**, membres du cabinet Tun Law à Mandalay, arrêtés au sein même de leur cabinet.

RUSSIE/UKRAINE – 10 avril 2022

## *Yana Vitalivna Sivova*

*Disparue après un nouvel interrogatoire par l'armée russe à Melitopol*



Yana Vitalivna Sivova, membre de la Commission de qualification et de discipline du barreau de la région de Zaporizhzhya, a disparu après avoir subi un interrogatoire par le bureau du commandant d'occupation de la ville de Melitopol. Le 10 avril 2022, le bureau du commandant d'occupation de la ville de Melitopol a kidnappé Yana Vitalivna Sivova, une avocate, membre de la Commission de qualification et de discipline du barreau de la région de Zaporizhzhia. Les « nouvelles autorités d'occupation » la gardent sans aucun motif, en violation de toutes les normes juridiques. Son sort est demeuré inconnu de ses proches, de ses collègues, de ses proches.

L'Association des avocats d'Ukraine a condamné toute action de la Fédération de Russie visant à la terreur et au génocide du peuple ukrainien, violant toutes les normes du droit humanitaire international et menant une guerre à grande échelle en Ukraine et a demandé la libération de tous les otages. Outre Yana Syvova, au moins trois autres avocats ont déjà été faits prisonniers par la Russie : Oleh et Hlib Zubov ont été emmenés dans une direction inconnue. La voiture d'Oleh Zubov a été volée. Plus tard, les chaînes russes ont montré une vidéo dans laquelle apparaissait Oleh Zubov, amaigri avec le visage émacié. Il aurait rendu compte du mouvement des transports de matériel militaire. Auparavant, un collègue des Zoubov, Vitalii Rudchenko, était resté en captivité russe pendant 9 jours.

CHINE – 13 janvier 2022

## *Wang Yu*

*Agressée devant un palais de justice à Suzhou*



Wang Yu a été violemment attaquée au tribunal du district de Gusu à Suzhou, après que l'affaire dans laquelle intervenait eut été renvoyée. Elle été frappée dans le dos par des policiers assurant la surveillance des audiences, et victime de plusieurs fractures après avoir été agressée publiquement devant un palais de justice à Suzhou en raison d'une affaire qu'elle traitait. Elle avait de nombreuses fractures. La police n'aurait pas fait de rapport ni recherché les images des caméras de surveillance.

Wang Yu, victime de la « répression 709 », lauréate alors qu'elle était emprisonnée du Prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux 2016–qu'elle a refusé sous la pression des autorités chinoises–a perdu sa licence d'avocat en 2020. Malgré cela, Wang Yu peut continuer à traiter des affaires juridiques et à donner des conseils juridiques en tant qu'« agent citoyen » conformément aux dispositions du Code de procédure civile et de procédure administrative qui permettent à tout justiciable de choisir tout autre citoyen, appelé « agents citoyens » pour le défendre devant le tribunal et comparaître son en son nom, à condition qu'aucun frais ne soit facturé.

VIETNAM - 17 mai 2022

## *Le Hoang Tung*

*Agressé alors qu'il assistait une cliente devant Division des enquêtes criminelles de la police de Hô Chi Minh-Ville*



Le Hoang Tung, avocat du cabinet d'avocats Everest Law Firm, a été agressé par un enquêteur alors qu'il assistait le 17 mai, une cliente au siège de la police de Ho Chi Minh-Ville lors d'un interrogatoire d'une cliente enceinte, accusée de n'avoir pas exécuté des contrats de transfert d'actions qu'elle avait signés et de s'être approprié plus de 4 milliards de VND. Le Hoang Tung s'est plaint de ce qu'au cours de l'interrogatoire l'enquêteur s'était livré des violations manifestes des droits et intérêts légitimes de sa cliente, et a

demandé de pouvoir exercer ses droits de défense conformément aux dispositions du code de procédure pénale. L'enquêteur de la police aurait manifesté son irritation de façon extrêmement violente. Tung a eu un saignement de nez et des maux de tête après avoir été agressé et a dû être admis à l'hôpital.

Selon Tung et son confrère, Nguyen Thi Hoai Thuong, Tung a été frappé, battu et aurait reçu des coups de de la part de l'enquêteur de la police après s'être plaint des violations des droits de son client pendant l'interrogatoire. Des photos publiées sur le compte Facebook de Nguyen Thi Hoai Thuong montraient Le Hoang Tung avec un nez qui saignait et une marque de chaussure sur sa chemise blanche. La cliente a montré des signes potentiels de souffrance fœtale et a dû être hospitalisée.

Le jour même, Le Hoang Tung a déposé une plainte auprès des autorités compétentes mais, le 18 mai, la police de Hô Chi Minh-Ville a réfuté les accusations en expliquant que Tung avait simplement « chuté » et s'était blessé alors qu'il sortait de la salle d'interrogatoire après avoir « gêné le travail de l'enquêteur » et « provoqué des perturbations ». Toutefois, la police n'a pas pu expliquer pourquoi il y avait des traces de chaussures sur sa chemise.

Après l'incident, la Fédération des avocats du Vietnam (VBF) a demandé au directeur de la police de Hô Chi Minh-Ville et au Parquet populaire d'ouvrir une enquête et d'agir contre les personnes qui maltraitent les avocats ou interfèrent dans le bon déroulement de leur pratique du droit.

En 2021, des vidéos avaient montré l'avocat Ngo Anh Tuan, du barreau de Hanoï, expulsé violemment par un agent de sécurité d'un commissariat de police à Thanh Khuong, Bac Ninh.

**RUSSIE – 20 janvier 2022 : Sergeï Babinets, Oleg Khabibrakhmanov et Natalia Dobronravova**, qui travaillent avec l'ONG russe « Committee Against Torture » (CAT), ont été agressés violemment par les forces de l'ordre tchéchènes en défendant leurs clients à Nizhny Novgorod. Des policiers ont frappé Natalia Dobronravova au visage, ont passé à tabac et poussé Sergueï Babinets et Oleg Khabibrakhmanov dans une salle et les ont enfermés là pour les empêcher de avoir un contact avec leurs clients. L'agression a été enregistrée dans le rapport sur le rétablissement des droits de l'homme dans la région du Caucase Nord de l'Assemblée parlementaire du conseil de l'Europe (Rapport 15544 du 3 juin 2022).

LESOTHO – 14 janvier 2022

## *Napo Mafaesa*

*Arrêté et victime d'actes de torture et de brutalités policières pendant trois jours après avoir été arrêté, avec son client, à Maseru*



Napo Mafaesa, membre d'Avocats du Lesotho pour les droits de l'homme (LLHR), a été victime de brutalités policières après avoir été torturé au commissariat de Mabote, par des membres de l'unité des opérations spéciales (SOU) de la police, en même temps que son client, Liteboho Makhakhe, entre le 11 et le 14 janvier 2022..

Napo Mafaesa a été arrêté le 11 janvier sur la base du simple allégation mensongère d'un de ses clients qui avaient déclaré qu'il aurait remis l'arme à feu qu'il aurait été utilisée pour commettre un vol à Mafeteng, a son avocat pour qu'il la conserve. Le client, Liteboho Makhakhe aurait effectué cette déclaration totalement mensongère après qu'il ait été lui-même torturé dans le même commissariat de Mabote par le Service de police montée du Lesotho (LMPS). Par la suite, la LMPS s'est rendue au domicile de Mafaesa où ils l'ont arrêté et détenu pendant trois jours.

Napo Mafaesa a été arrêté dans le bâtiment Hopolang à Maseru et d'abord détenu au quartier général de la police voisin avant d'être transféré au poste de police de Mabote où il a été gravement torturé.

Selon certains de ses confrères, le client avait fait cette déclaration sous la contrainte afin d'éviter de nouvelles tortures.« Le client a menti en disant qu'il avait donné l'arme à feu en question à son avocat parce Makhobakhobe a déclaré que Mafaesa avait été torturé pendant trois jours.

Le Centre de ressources pour la transformation (TRC) et le Centre de contentieux d'Afrique australe (SALC) ont été pour obtenir sa libération. Napo Mafaesa n'a été libéré qu'après l'intervention d'un de ses confrères Kabelo Letuka, qui a déposé une demande urgente d'habeas corpus pour sa libération.

Dans une déclaration commune, le Centre de ressources pour la transformation (TRC) et le Centre de contentieux d'Afrique australe (SALC) ont déclaré que les enquêteurs avaient « transformé le LMPS en une institution officielle de torture ».

### **LIBYE – 18 juillet 2022 : Abdullah Ali Farahat, victime de violences dans l'exercice de ses fonctions par les gardes de l'Appareil de lutte contre le crime organisé et le terrorisme (DACOT) devant le tribunal de Tripoli.**

Préoccupée par le harcèlement, les restrictions et les violences continus visant les avocats, la MANUL a appelé à la protection des avocats dans l'exercice de leurs fonctions et a rappelé qu'ils jouent un rôle essentiel dans la poursuite de la justice, en soulignant qu'au cours des six derniers mois, trois autres avocats ont été agressés et arbitrairement arrêtés et détenus. Elle a demandé une enquête complète et indépendante sur toutes les attaques contre des membres de la profession juridique et que tous les auteurs de violences soient tenus pour responsables. L'Ordre des avocats de Libye a tenu une réunion d'urgence pour condamner l'agression.

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO RDC - 12 janvier 2022

## *Timothée Mbuya*

*Le domicile du président de l'ONG Justicia, assigné en justice par le président Kabila, attaqué par des assaillants armés*



Le 12 janvier vers minuit, au moins six hommes, armés de marteaux et d'AK-47 et portant des cagoules, ont percé un grand trou dans le mur pour accéder à la propriété de Timothée Mbuya spécialisé dans l'environnement, directeur de l'ONG de défense des droits Justicia, à Lubumbashi, la capitale provinciale du Katanga, Pendant plus d'une heure, les hommes ont menacé de tuer des membres de la famille, y compris son fils, âgé de 9 ans, qu'il révèle où se trouvait son père. Les assaillants, dont deux, selon Mbuya, étaient habillés en policiers, ont fini par partir, emportant des téléphones

portables, un ordinateur portable et des bijoux. *"Ils ont déclaré à plusieurs reprises qu'ils avaient été envoyés pour me tuer"*, a déclaré Mbuya.

Mbuya a déclaré qu'il pensait que l'attaque était liée à l'affaire de l'empiétement de la ferme appartenant à l'ancien président Kabila, la Ferme Espoir, sur les zones protégées du parc national de Kundelungu qui a été révélée par Justicia en septembre 2021. La ferme couvre au moins 700 hectares. L'entreprise qui exploite plusieurs fermes dans le pays est l'un des grands acteurs agroalimentaires de la RDC.

Timothée Mbuya fait l'objet d'un procès en diffamation et avait dû comparaître deux jours plus tôt devant le tribunal. L'affaire avait fait l'objet de plusieurs reports à la suite des vices de procédures soulevés par les avocats de Timothée Mbuya, notamment de la nullité de la citation en justice.

**TURQUIE – 14 avril 2022 : Orhan Alphan, victime de violences en voulant empêcher que la police ne torture un détenu du palais de justice de Batman.** L'incident s'est produit dans les couloirs du palais de justice. La police aurait répondu à l'intervention d'Alphan par des insultes puis a frappé l'avocat. Le visage d'Alphan était couvert de sang, ses dents auraient été cassées et son nez aurait dû être recousu. Après la violence, Alphan a pu se rendre à l'hôpital de Batman où ses blessures ont été constatées. Il est ensuite retourné au palais de justice avec le rapport et a déposé une plainte pénale contre la police. Le barreau de Batman a fermement condamné l'attaque.

**TURQUIE – 26 juin 2022 : Harika Güray Karatas, coprésidente de la branche de l'Association des avocats pour la liberté (ÖHD), victime de violences de la part d'un officier de gendarmerie.**

Harika Güray Karataş a déposé une plainte pénale contre le policier qui l'a harcelée à Yüksekova et qui a traînée au sol et battu son confrère Firat İke, lorsque les deux se sont présentés au siège de la gendarmerie pour fournir des services juridiques aux villageois arrêtés au cours d'une Opération militaire.

CAMBODGE – 20 janvier 2022

## *Jared Genser*

*L'avocat américain qui défend Theory Seng définitivement interdit d'entrée sur le territoire cambodgien par le gouvernement.*



Le 20 janvier, le gouvernement cambodgien a publié une déclaration à Fresh News, un média favorable au gouvernement, selon lequel « le ministère de l'Intérieur a pris des mesures pour intégrer dans le système un Américain nommé Jared Matthew Genser. L'immigration a ciblé tous les postes de police aux frontières internationales, lui interdisant à jamais l'entrée au Cambodge.

Le général Khieu Sopheak, porte-parole du ministère de l'Intérieur, a déclaré : « *En plus d'être impliqué dans la violation de la justice cambodgienne en menaçant l'indépendance de la justice cambodgienne, un Américain nommé Jared Genser a également violé la loi sur l'immigration en utilisant un visa pour un but différent.* » Khieu Sopheak a déclaré qu'après être arrivé au Cambodge avec un visa touristique, Genser s'était présenté comme un avocat international, avait assisté au procès et donné une conférence de presse devant le tribunal municipal de Phnom Penh.

Jared Matthew Genser, avocat international spécialisé dans les droits de l'homme s'est rendu au Cambodge, le 5 décembre 2021 et a assisté à l'audience de Theory Seng en tant qu'ami puisqu'il n'est pas qualifié pour exercer le droit au Cambodge. Le gouvernement cambodgien lui reproche d'avoir accordé une interview à la presse en appelant notamment les autorités cambodgiennes à mettre fin à tous les procès de masse visant les critiques et les opposants du Premier ministre Hun Sen et de son gouvernement. Le « Royal Government Attorney Group » a publié une déclaration affirmant qu'il avait agi de « manière abusive » envers la justice cambodgienne.

À cela, Jared Genser répond qu'il n'a à aucun moment « menacé ou insulté le pouvoir judiciaire » mais il a simplement déclaré « que les accusations et le procès contre Theory violaient les obligations du Cambodge en vertu du droit international » et ajouté « *que si elle était condamnée à tort, il y aurait de graves conséquences pour le gouvernement du Cambodge* », ce qui selon lui, ne constituait pas une menace mais plutôt une promesse de « tenir les responsables du régime responsables devant les organismes internationaux tels que le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire. »

Jared Genser, fondateur de Freedom Now, connu comme « the Extractor », pour sa capacité à faire libérer les prisonniers politiques, a été un condisciple de Theory Seng à la faculté de droit de l'Université du Michigan. Il est actuellement professeur adjoint de droit au centre de droit de l'université de Georgetown.

Theory Seng a reçu pour la première fois sa convocation pour trahison et incitation en novembre 2020 parmi soixante-sept autres personnes composées pour la plupart de membres du CNRP, parti d'opposition cambodgien. Le procès a été reporté à plusieurs reprises, violant ainsi ses droits. La prochaine audience « judiciaire » de Theory Seng était prévue pour le 15 février 2022. Elle a été contrainte que de prendre un avocat cambodgien.

ISRAËL/PALESTINE – 14 juillet 2022

*Michael Sfard et Avigdor Feldman*

*Officiellement « mis en garde » sur le fait de percevoir des honoraires pour la défense d'organisations désignées comme « terroristes » qui contestent cette qualification devant les tribunaux*



Michael Sfard, un avocat israélien spécialisé dans les droits de l'homme, qui défend Al-Haq désignée comme « organisation terroriste », a reçu une lettre de mise en garde lui rappelant qu'il était soumis à une interdiction de percevoir des honoraires d'un groupe classé : « organisation terroriste », sans accord préalable du ministère des finances à peine de poursuites en vertu des lois antiterroristes israéliennes :

"Nous tenons à attirer votre attention sur les dispositions de la Section 32(d)(1) de la loi sur les possibilités juridiques concernant les transactions de biens qui appartiennent à une organisation terroriste". La même lettre, qui suggère implicitement que les contrevenants encourent sept ans de prison pour avoir méconnu les lois antiterroristes israéliennes, a été adressée à Avigdor Feldman qui représente l'Union des Comités des travailleurs agricoles (UAWC).

Michael Sfard, l'avocat d'Al-Haq, a rendu la lettre publique le 14 juillet 2022. La lettre a été envoyée à la veille d'une audience, prévue le 20 juillet, au cours de laquelle un comité du ministre de la Défense entendra les appels d'Al-Haq et de Defence For Children International-Palestine (DCI-P), deux des six organisations qui tentent d'obtenir la suppression de leur classement. L'auteur de la lettre, conseiller juridique du ministère de la Défense, et celui qui représente l'État lors de ces audiences. Les avocats affirment que non seulement ils ont informé à l'avance le ministère de la Défense de leur intention de représenter les groupes, mais que c'est la première fois qu'ils reçoivent une telle notification, ce qu'ils considèrent comme une tentative de les menacer. Pour Michael Sfard : *"Il est très difficile de ne pas l'interpréter comme une menace du gouvernement envers un avocat dont le travail est strictement légal"*. Michael Sfard a ajouté que c'était la première fois qu'il recevait une telle lettre et qu'il envisageait de demander le report de l'audience en appel du 20 juillet car son travail d'avocat *« est compromis s'il est fait dans des circonstances laissant planer une menace ... »*.

Michael Sfard représente en sa qualité d'avocat depuis plus de 10 ans des organisations déclarées depuis « organisations terroristes », parmi lesquelles Al-Haq et il déclare en avoir informé le ministère de la Défense à chaque fois.

Al-Haq est l'une des six ONG palestiniennes placées en octobre 2021 sur une liste de "groupes terroristes" en raison de liens supposés avec le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), qui est lui aussi considéré comme un "groupe terroriste" par les États-Unis et l'Union européenne. Toutefois, une semaine avant cette lettre, neuf gouvernements européens ont indiqué poursuivre leur coopération avec les six ONG mises en cause, en indiquant qu'*« aucune information substantielle n'avait été reçue d'Israël qui justifierait une révision de notre politique »*.

PHILIPPINES – 15 août 2022

## *Czarina Musni*

*Accusée par le ministère de la Justice d'avoir fourni des fonds au Parti communiste et à la Nouvelle Armée populaire des Philippines dans le cadre d'un harcèlement continu*



Le 15 août 2022, le ministère de la Justice (DOJ) a inculpé Czarina "Dingkay" Golda Musni, et 15 autres personnes, devant tribunal régional de première instance d'Iligan pour avoir prétendument canalisé des fonds vers le Parti communiste des Philippines-Nouvelle Armée populaire (CPP-NPA). Czarina Musni et les 15 autres personnes, dont des religieuses, sont inculpées de violation de l'article 8 (ii) de la RA 10168 ou de la loi de 2012 sur la prévention et la répression du financement du terrorisme. À la suite d'un rapport du le Conseil anti – blanchiment pour financement du terrorisme, le ministère de la Justice allègue de 55 chefs

d'accusation du délit non susceptible de libération sous caution consistant à avoir prétendument fourni des fonds au Parti communiste des Philippines (CPP) et à la Nouvelle Armée populaire (NPA). Parmi les accusés figurent des religieuses des Missionnaires ruraux des Philippines (RMP) et un employé d'église détenu.

Mais l'Union nationale des avocats des peuples (NUPL) a qualifié les accusations de « fausses et sans fondement ».

Depuis plusieurs années Czarina Musni n'a cessée d'être ouvertement menacée, persécutée et harcelée parce qu'elle défend les droits fonciers des dix-huit communautés indigènes et apporte une assistance juridique aux peuples les plus vulnérables et marginalisés tels que les agriculteurs ruraux à Mindanao.

Elle a été la victime d'une campagne implacable de diffamation publique qui a des implications dangereuses sur sa sécurité, sa liberté et sa vie. En 2019, elle a reçu une première fois l'« étiquette rouge » aussi appelé « red-tagging » signifiant qu'elle est catégorisée par l'État au rang des terroristes *ennemis de l'État*. L'« étiquetage rouge » est utilisé par le gouvernement de Rodrigo Duterte pour discréditer et inciter à la haine contre les membres de l'opposition. Il est mis en place par des responsables militaires et civils du gouvernement par le biais de son Groupe de travail national sur l'élimination des conflits armés communistes locaux (NTF-ELCAC). Cette stigmatisation est publiée et diffusée par les médias et les réseaux sociaux, notamment des attaques contre le NUPL et l'UPLM.

En septembre 2020, Czarina Musni a été contrainte de quitter son pays à la suite des menaces permanentes. Elle a bénéficié d'une protection internationale, d'abord aux Pays-Bas en tant que membre du Shelter City for Human Rights Defenders puis d'un programme de protection internationale en Catalogne.

Czarina Golda S. Musni est une avocate des droits de l'homme, de Cagayan de Oro dans l'île de Mindanao. Elle est à la fois la secrétaire générale de l'Union des avocats du peuple à Mindanao (UPLM), de l'Union des avocats du peuple (UPLM) à Mindanao et membre de l'Union nationale des avocats du peuple aux Philippines.

THAÏLANDE – 31 août 2022

## *Waraporn Utairangsee*

*L'avocate de la communauté autochtone Karen de Bang Kloi, convoquée par la police pour avoir déposé une plainte au nom de villageois victimes de l'incendie volontaire de leur maison*



Waraporn Utairangsee, avocate de la communauté autochtone Karen de Bang Kloi, a été convoquée le 31 août 2022, au poste de police provincial de Kaeng Krachan pour répondre d'une plainte déposée au nom de ses clients contre l'ancien directeur du parc national de Kaeng Krachan accusé d'avoir incendié les maisons et les granges à riz du village de Chai Phaen Din dans le Forêt de Kaeng Krachan. Waraporn Utairangsee avait déposé en juillet 2021 en sa qualité de représentant légal de la communauté autochtone

Karen de Bang Kloi et de son chef spirituel Ko-i Meemi, une plainte pénale contre l'ancien directeur du parc national de Kaeng Krachan pour avoir incendié des villages de l'ethnie Karen et expulsé de force les villageois du 5 au 9 mai 2011.

Waraporn Utairangsee a reçu une convocation de la police pour parjure causant des dommages à autrui, commise ou avec une intention malveillante (dénonciation calomnieuse) après une plainte déposée par l'ancien directeur du parc national de Kaeng Krachan, qui soutient qu'elle a donné de fausses informations dans sa plainte parce qu'elle aurait su que les maisons incendiées étaient inoccupées et que l'incendie n'avait pas eu lieu lors des opérations d'expulsion entre le 5 et le 9 mai 2011.

La communauté autochtone Karen de Bang Kloi vivait à Chai Phaen Din dans la forêt de Kaeng Krachan avant que la région ne devienne un parc national en 1981. En 1996, ils ont été expulsés et transférés vers le village de Pong Luek - Bang Kloi, mais ne pouvant pas s'adapter à la vie dans ce village, ils étaient retournés à Chai Phaen Din. En 2011, ils ont été de nouveau expulsés de force et leurs maisons et granges à riz ont été incendiées par les responsables du parc.

Le 31 août, Waraporn Utairangsee a été accueillie au commissariat de police par de très nombreuses personnes issues des communautés autochtones de la région de Kaeng Krachan, venues lui montrer leur soutien. Le même jour, la page Facebook de la Cross-Cultural Foundation (CrCF) a publié une déclaration signée par la CrCF, la Human Rights Lawyers Association (HRLA), la Fondation EnLAW, la Human Rights and Development Foundation (HRDF), l'Union for Civil Liberty (UCL) et Thai Lawyers for Human Rights (TLHR) manifestant leur soutien à Waraporn.

Les six organisations ont appelé le gouvernement à proposer des mesures pour mettre fin aux poursuites qui ont pour but de servir de bâillons contre les avocats et les défenseurs des droits de l'homme, et à ne pas permettre que le système judiciaire soit exploité par des personnes influentes ou en conflit d'intérêts. Ils ont également appelé le Conseil des avocats et les autres avocats à protéger le droit des avocats à exercer leurs fonctions de protection des droits de l'homme, ainsi qu'à soutenir Waraporn Utairangsee dans sa défense de sa cause.

GUATEMALA – 25 octobre 2022

## *Claudia González, Leydi Indira Santizo Rodas et Flor María Gálvez*

*Victimes de poursuites et de stigmatisation pour leur travail au sein de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG).*



Claudia González, avocate et ancienne mandataire de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), s'est présentée spontanément en compagnie de Leydi Indira Santizo Rodas, au Troisième Tribunal Pénal de Première Instance pour démontrer face à la justice que malgré les poursuites, les menaces et la stigmatisation dont font l'objet, elle-même comme sa consœur et cliente, Leydi Indira Santizo Rodas n'ont aucune intention de se soustraire aux poursuites pénales dont elles font l'objet. Elles ont photographié leur comparution non publiée sur les réseaux

sociaux.

Claudia González défend outre Leydi Indira Santizo Rodas, maintenue en détention provisoire injustifiée pendant 28 jours, et d'anciens procureurs dont Virginia Laparra, qui est en détention provisoire depuis le 23 février 2022 pour avoir dénoncé des actes de corruption.

Claudia González comme ses clientes d'attaques permanentes, de harcèlement et de stigmatisation pour leur travail au sein de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG).

Leydi Indira Santizo Rodas, ancienne avocate de la CICIG, fait actuellement face à des accusations d'entrave à la justice, pour sa défense d'un procureur de la FECCI, qui fait également l'objet de poursuites judiciaires à son encontre. Une autre avocate de Leydi Indira Santizo, Flor María Galvez, elle aussi ancienne mandataire de la CICIG, a fait l'objet de poursuites pénales pour avoir assumé notamment sa défense de Leydi Indira Santizo et pour avoir dénoncé des actes de corruption contre des agents publics. Elle a formulé une demande de mesures conservatoires auprès de la CIDH en février 2022, mais elle n'a pas encore eu de réponse. Craignant pour sa sécurité, elle a dû quitter momentanément le pays.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme a exprimé sa préoccupation face à la persécution judiciaire des anciens membres de la CICIG, qui se sont engagés à lutter contre l'impunité dans les cas de graves violations des droits de l'homme et de corruption.

**MEXIQUE - 17 octobre 2022: actes de harcèlement et sabotage du véhicule de Juan Carlos Flores Solís, avocat du FPDTA-MPT soutien juridique et social aux différentes communautés indigènes Naha.** Il s'était rendu en voiture à Cuernavaca, pour aborder des questions liées à son travail d'avocat défenseur des droits de l'homme. Pendant le trajet, il a remarqué l'existence de bruits étranges dans la voiture. Lors de l'inspection détaillée de la voiture, il s'est rendu compte que les écrous (goujons) de l'un des pneus avant étaient complètement desserrés.

## TURQUIE – 3 novembre 2022

*Aryen Turan*

*Arrêtée après un discours devant l'Assemblée générale du barreau évoquant l'utilisation d'armes chimiques contre le PKK*



Aryen Turan, avocate au barreau d'Izmir et membre de l'Association des avocats pour la liberté (Özgürlük için Hukukçular Derneği-ÖHD), été arrêtée à la suite d'un discours qu'elle a prononcé le 22 octobre précédent, devant l'Assemblée générale du barreau d'Izmir réunie lors de l'élection du barreau.

Elle avait consacré son discours, consacré au système judiciaire, à la profession d'avocat et aux violations des droits de l'homme en Turquie, en évoquant notamment sujets aussi divers que le

fémicide Oulés prisonniers malades. Elle a aussi fait à cette occasion référence à des rapports existants alléguant de l'utilisation d'armes chimiques par les forces armées turques (TSK) dans leurs opérations contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Elle avait émit le souhait d'une enquête indépendante destinée à vérifier de telles allégations et avait terminé son discours avec le slogan « Jin, Jiyan, Azadi » (« Femmes, vie, liberté » en kurde).

Elle a aussitôt été la victime d'une campagne menée par divers médias pro-gouvernementaux et accusée d'avoir sciemment et volontairement aidé et encouragé une organisation terroriste. Un journal a écrit : « Aryen Turan a conclu son discours avec les paroles du chef terroriste Abdullah Öcalan ». Le parquet d'Izmir s'en est saisi, ouvert une information pénale contre elle et ordonnant son arrestation.

Aryen Turan a été libérée le 4 novembre sous contrôle judiciaire avec interdiction de voyager.

## ÉGYPTE – 11 avril 2022

*Nabil Abu Shikha*

*Arrêté après avoir publié des commentaires ironiques sur une série télévisée mettant en scène le président al-Sissi*



Nabil Abu Shikha a été arrêté le 11 avril 2022, après avoir commenté de façon ironique sur Facebook la série télévisée "Al Ikhtiar" mettant en scène le président Abdelfattah al-Sissi sous les traits de l'acteur Yasser Galal. Selon le Front égyptien des droits de l'homme, le parquet a ordonné son placement en détention pendant 15 jours à la prison de Shebin al-Qanater dans l'affaire 93 de 2022, Sécurité de l'État pour « diffusion de fausses informations » et « appartenance à une organisation terroriste ».

Le ministère égyptien de l'Intérieur a de son côté démenti tout lien entre l'arrestation de Nabil Abu Shikha et la série télévisée mais affirmé que la détention pour 15 jours serait liée à une affaire ancienne, sans mentionner de détails.

Nabil Abu Shikha avait tourné en ridicule la série télévisée, qui revêt un caractère « sensible » puisqu'elle donne la version des autorités actuellement au pouvoir de l'intervention de l'armée pour destituer le président Morsi en 2013 et le rôle joué par l'actuel président Abdel Fattah al-Sissi lorsqu'il était ministre de la Défense.

GUYANA - 28 octobre 2022

## *Tameika Clarke*

*Arrêtée pour avoir conseillé à son client de garder le silence pendant un interrogatoire.*



Tameika Clarke avocate a été arrêtée alors qu'elle défendait un client qui fait l'objet d'une enquête devant l'Unité spéciale contre le crime organisé (SOCU), après avoir conseillé à son client qui fait l'objet d'une enquête par l'agence, de ne fournir aucune réponse aux questions posées et de garder le silence. Elle a été placée en détention au siège de la SOCU, situé sur Camp Street, à Georgetown, la capitale du Guyana.

Après son arrestation et sa libération ultérieure, Tameika Clarke a tenu une conférence de presse au cours de laquelle elle a révélé que son client a été convoqué et a annoncé qu'il ne ferait pas de déclaration, après avoir choisit de garder le silence ». Selon Tameika Clarke, l'officier du SOCU lui a dit : « *cela constitue une entrave à la justice ? En vertu de la première règle, votre client est contraignable... si votre client ne fait pas de déclaration, je vous arrêterai* ». Clarke et son client ont été invités à se représenter au SOC et son client l'a informée qu'à son arrivée les agents du SOCU avaient déjà préparé une déclaration qu'ils lui avaient donnée à signer. Le client qui s'était rendu au bureau de SOCU à plusieurs reprises a demandé à repartir. L'avocate a ensuite demandé à trois membres du SOCU si son client était en état d'arrestation parce qu'il voulait partir. L'officier chargé de l'enquête a ordonné aux soldats de l'arrêter. Selon Tameika Clarke, les membres du SOCU ont récupéré son téléphone portable et sa montre et l'ont empêchée de quitter le bâtiment. Elle a ajouté qu'elle était ensuite restée silencieuse et avait attendu l'arrivée de son avocat, après l'intervention duquel elle a fini par être libérée.

Tameika Clarke annoncé qu'elle allait tenter une action en justice contre l'État pour obtenir des dommages-intérêts exemplaires pour emprisonnement illégal.

Le Barreau du Guyana et l'Association des femmes avocates ont condamné l'arrestation de Tameika Clarke pour ses efforts visant à permettre à son client d'exercer son droit constitutionnel en la qualifiant de « *inquiétante, perverse, illégale, oppressive et totalement inacceptable* ». Le Barreau du Guyana a demandé au commissaire de police de présenter des excuses à Tameika Clarke, de l'indemniser pour son emprisonnement illégal, de lancer une enquête et de prendre des mesures disciplinaires, y compris le licenciement de tout agent impliqué dans l'affaire.

FIDJI – 22 novembre 2022

## *Richard Naidu*

*Reconnu coupable d'outrage au tribunal par la Haute Cour pour un commentaire satirique sur les réseaux sociaux*



Richard Naidu, avocat à Suva, a été reconnu coupable par le juge de la Haute Cour, Jude Nanayakkara, d'outrage au tribunal. La détermination de la peine est restée en attente. La procédure a été engagée par le procureur général, Aiyaz Sayed-Khaiyum.

Naidu a publié sur sa page Facebook une photo d'un jugement dans une affaire représentée par son associé dans laquelle le mot « injonction » était mal orthographié [comme « injection »], puis a fait quelques commentaires selon lesquels il était presque sûr que le demandeur voulait une injonction.

Le 18 juillet 2023, le juge Daniel Goundar de la Haute Cour a jugé que l'accusation d'outrage envers le tribunal était rejetée.

Il a annulé le jugement qui a déclaré Naidu coupable en novembre de l'année dernière. En rendant son jugement, le juge Goundar a ajouté que pendant que la détermination de la peine demeurait en attente, un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir et qu'à la suite du changement de gouvernement, le juge qui présidait auparavant, avait démissionné de son poste et avait quitté la juridiction. Dès lors, le juge Goundar a constaté que le nouveau procureur général avait adopté une position différente qu'il avait déclaré que ces poursuites n'auraient jamais dû être engagées et fait savoir que la décision du 22 novembre 2022 devait être annulée et la demande rejetée. Constatant que le procureur général ne soutenait pas les réquisitions aux termes desquelles Naidu serait coupable d'outrage au tribunal et ne demandait pas de mandat de dépôt contre Naidu, il a prononcé une décision d'annulation du jugement.

L'affaire avait suscité de vives inquiétudes au sein de la communauté juridique internationale. Le Law Council of Australia avait tenu à exprimer sa vive inquiétude après la précédente décision rendue par la Haute Cour des Fidji le 22 novembre 2022 et avait tenu à déclarer que Naidu était un avocat fidjien réputé dans le monde entier pour son caractère, son intelligence et son dévouement en faveur des droits de l'homme et de l'État de droit.

**BIÉLORUSSIE**

26 janvier 2022

***Sergueï Garusov***

Le 26 janvier 2022, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a procédé à une certification régulière des avocats des barreaux régionaux de Grodno et de Minsk.

Sur la base des résultats de la certification, la Commission de qualification a pris des décisions sur l'impossibilité de l'avocat Sergei Garusov de remplir ses fonctions professionnelles en raison de "qualifications insuffisantes".

27 janvier 2022

***Alexander Filanovich***

Le 27 janvier 2022, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a déclaré Alexander Filanovich « inapte » à exercer ses fonctions d'avocat pour le motif : "qualifications insuffisantes". Alexander Filanovich a annoncé sur sa page Facebook que sa licence serait révoquée dans un délai d'un mois.

Alexander Filanovich était l'avocat de Sofia Sapega, une citoyenne russe arrêtée à Minsk, après que les autorités biélorusses aient fait atterrir de force un avion de Ryanair venant de Grèce et

se rendant en Lituanie.

24 février 2022

***Youri Galay***

Le 24 février 2022, la Commission de qualification des avocats a procédé à une certification des avocats des barreaux de Grodno et de Minsk, à la suite de laquelle elle a conclu à l'impossibilité pour Youri Galay d'exercer ses fonctions professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

***Alexeï Nesterenko***

La licence d'Alekseï Nesterenko a été révoquée le 24 février 2022 par la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice. Alekseï Nesterenko a été arrêté mais les motifs de la détention et les infractions présumées ne sont pas connus. On sait seulement qu'il a été victime de sévices. Un de ses compagnons de cellule a témoigné : " Nikolai Bredelev et son ami avocat Alexeï ont été arrêtés ensemble et brutalement. Ils ont été battus, du matériel a été cassé dans l'appartement. L'avocat était noir et bleu : ses jambes étaient meurtries, ainsi que le bas de son dos, il y avait des ecchymoses autour de son œil."

24 mars 2022

***Natalia Alexeiuk***

Natalia Alekseyuk assurait la défense de la prisonnière politique, Sofia Sapega. Le 24 mars 2022, lors de l'examen de certification régulière pour les avocats des barreaux de Grodno et de Minsk, la Commission de qualification pour les avocats du ministère de la Justice a prononcé une décision d'impossibilité pour Natalia Alekseyuk de remplir ses fonctions professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

21 avril 2022

***Maria Kolesova-Gudilina***

Maria Kolesova-Gudilina défendait des prisonniers politiques et notamment Eduard Palchys et Yevgeny Yushkevich. Le 21 avril 2022, elle a été soumise à un examen de certification par la Commission de qualification du ministère de la Justice. Le 10 mai, elle a appris que sa licence était révoquée.

***Igor Kostyuk***

Le 21 avril 2022, Igor Kostyuk Anatolyevich n'a pas obtenu sa certification de la Commission de qualification du ministère de la Justice pour le motif : "qualifications insuffisantes".

Igor Kostyuk défendait des prisonniers politiques et notamment Pavel Peskov, le premier condamné à la suite des événements d'août 2020

Le même jour, la Commission a également révoqué les licences de Natalia Metelitsa, Valéry Savostianchik et Vladimir Chlyakhto pour le motif : "qualifications insuffisantes".

8 juin 2022

***Alexandre Baranovski, Vitaly Lebedev, Larisa Stelmashuk, Alexei Dravitsa et Pavel Pravdikov***

Le 8 juin 2022, la Commission de qualification du ministère de la Justice a procédé à la certification des avocats des barreaux de Minsk, de la région de Minsk et de la région de Gomel. Invoquant les résultats de la certification, elle a décidé de la résiliation de la licence d'Alexander Baranovsky, de Vitaly Lebedev de Larisa Stelmashuk Alexei Dravitsa Pavel

Pravdikov pour le motif tiré d'un "manque d'expertise".

4 août 2022

## *Ilona Zalutskaja*

Le 4 août 2022, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a révoqué la licence d'Ilona Zalutskaya pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau) en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une radiation du barreau de Minsk.

## *Larisa Atamanchuk*

Le 4 août 2022, la Commission de qualification pour le barreau a révoqué la licence de Larisa Atamanchuk pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau) en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une radiation du barreau de Minsk. Le 31 mars 2022, après la perquisition par des agents du KGB de Minsk de sa maison, son mari (Andreï Atamanchuk) a été arrêté et condamné à 30 jours de détention.

Larisa Atamanchuk a défendu Sergei Voznyak, un proche du candidat à la présidentielle de 2010, Vladimir Neklyayev, condamné après une manifestation en décembre 2010. Elle a aussi été l'avocate de la journaliste Tatyana Bublikova, du photographe Vadim Zamirovsky et de Yuri Aleinik, expulsé de l'Académie d'administration publique pour des raisons politiques. En 2017, elle avait reçu la distinction du 2e degré de l'Association du barreau républicain "Ganarovy Advokat" pour la qualité de son travail.

6 septembre 2022

## *Vladimir Borisov*

Le 6 septembre 2022, la Commission de qualification du ministère de la Justice a soumis Vladimir Borisov à une recertification dite " extraordinaire ", et a décidé de retirer sa licence en raison de la sanction disciplinaire d'exclusion du barreau qui lui a été infligée par le barreau de Vitebsk pour "violation systématique (deux fois ou plus en 12 mois consécutifs) des conditions d'exercice des fonctions d'avocat".

## *Anna Pavlyuk et Victoria Nechay, Guennadi Vlasenko, Pavel Koulajenko et Tatiana Savtchenko*



Le 6 septembre 2022, la Commission de qualification après avoir soumis des avocats du barreau de Gomel à une recertification " extraordinaire " a prononcé un retrait de licence pour Anna Pavlyuk et Victoria Néchay, Guennadi Vlasenko, Pavel Koulajenko et Tatiana Savtchenko pour le motif : "qualifications insuffisantes".

3 novembre 2022

## *Ludmila Asievsckaya, Elena Gribok, Sergueï Kishenev et Dmitry Mironenko*

Le 3 novembre, 2022, le ministère de la Justice a procédé à une certification " extraordinaire " et a prononcé une impossibilité pour Ludmila Asievsckaya Elena Gribok Sergueï Kishenev et Dmitry Mironenko de remplir leurs fonctions professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

1<sup>er</sup> décembre 2022*Vladimir Pylchenko et Viktor Matskevich*

Vladimir Pylchenko et Viktor Matskevich deux avocats impliqués dans des procès à motivation politique ont reçu un avis retrait de leur licence après une recertification dite « extraordinaire », de la Commission de qualification pour les avocats du ministère de la Justice le 1er décembre 2022.

Vladimir Pylchenko défendait Maryia Kolesnikava, Eduard Babaryka, Iryna Slavnikava, Katsiaryna Bakhvalova, Levon Halvtryan et d'autres. Viktor Matskevich est l'avocat de Siarhei Tikhanouski, Ihar Olinevich, Akikhiro Hayeuski-Hanada, Yauhen Yushkevich, Viktor Babaryko et Ales Bialiatski.

*Maria Davydchik, Sergueï Kosmach, Galina Mamonko et Vladimir Yagodinsky*

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, la Commission de qualification pour les avocats du ministère de la Justice a décidé qu'il était impossible pour Maria Davydchik, Sergueï Kosmach, Galina Mamonko et Vladimir Yagodinsky d'exercer la profession d'avocat pour le motif : "qualifications insuffisantes".

*Vladimir Petcherski*

Le 1er décembre 2022, le ministère de la Justice a décidé de mettre fin à la licence d'avocat de Pechersky en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une exclusion de l'Ordre des avocats pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau).

28 décembre 2022

*Andrei Komissarov, Andreï Nevedovski et Yegor Papkovski*

Le ministère de la Justice a décidé de mettre fin fin aux licences délivrées à Andreï Gennadievich Komissarov, Andreï Nevedovski et à Yegor Papkovski à partir du 28 décembre 2022 pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes

qui discréditent le titre d'avocat et le barreau) "en raison de l'application d'une sanction disciplinaire en la forme d'une exclusion du barreau territorial.

BANGLADESH – 15 juin 2022

## *Saifur Reza*

*Suspendu par le barreau de la Cour suprême pour avoir fait un "commentaire diffamatoire" sur le prophète en partageant une publication Facebook d'un autre avocat citant les noms des 11 épouses du prophète.*

Saifur Reza, avocat principal du Barreau de la Cour Suprême du Bangladesh (SCBA) a été suspendu de son exercice professionnel pour avoir apparemment fait un commentaire qualifié de «diffamatoire » sur le Prophète Mahomet dans un message posté sur Facebook par un autre confrère de la Cour suprême.

Saifur Reza a publié ce commentaire à la suite d'un écrit d'un autre avocat de la Cour suprême, Julhas Uddin Ahmad, qui avait lui-même partagé un message d'un autre avocat, Gazi Md. Mohsin, qui citait les noms des 11 épouses du prophète.

Le comité exécutif du SCBA a tenu une générale d'urgence dès le 15 pour prendre sa décision de suspension. L'association a annoncé que d'autres mesures suivraient la constitution. La suspension de l'inscription de Saifur Reza est intervenue à la suite de protestations de certains avocats dans les locaux du barreau contre cette remarque. Les avocats de la Cour suprême ont organisé un cortège pour protester contre l'incident et ont exigé une punition exemplaire contre Saifur Reza pour sa publication sur Facebook. Les manifestants ont également saccagé le bureau de Reza et vandalisé les chaises, les tables et les étagères alors qu'il était absent de son bureau.

Gazi Md Mohsin a déclaré qu'il avait également déposé, dès le 17 juin une plainte au poste de police de Shahbagh contre Saifur pour diffamation du prophète en vertu de la loi sur la sécurité numérique. À la suite du dépôt de la plainte, le juge du cybertribunal de Dhaka, Assam Jaglul Hossain, a ordonné qu'une enquête soit effectuée par le Département des enquêtes criminelles (CID) de la police.

**CHINE – 11 janvier 2022 : Song Yusheng**, avocat à Pékin spécialisé dans les droits de l'homme a été convoqué à une audience devant le conseil de discipline de l'Association des avocats de Pékin (BLA), le 11 janvier pour répondre des propos qu'il avait tenus lors d'une plaidoirie devant un tribunal de Daqing, dans sa plaidoirie pour une pratiquante de Falun Gong de 70 ans de la province du Heilongjiang. La plainte concernait ce que Song avait dit lors d'une présentation de la défense. Les enquêteurs ont refusé de présenter la lettre de plainte ainsi que les preuves contre lui. Wang Quanzhang, l'un des défenseurs de Song, a déclaré à Epoch Times :« ...nous constatons désormais que le pouvoir public tient injustement les avocats pour responsables de leurs discours devant le tribunal ... Il s'agit d'un retrait de facto de la protection légalement prévue pour leur discours devant le tribunal. »

CHINE – 24 septembre 2022

**Zhou Shifeng***Le fondateur du cabinet d'avocats Fengrui, libéré après 7 ans de prison pour « subversion du pouvoir de l'État » après une parodie de procès*

Le 24 septembre 2022, il a été libéré de la prison de Tianjin après avoir purgé sa peine jusqu'au dernier jour. Zhou Shifeng, fondateur et directeur du cabinet Fengrui de Pékin, a été détenu pendant sept ans, ce qui fait de lui l'avocat chinois le plus longtemps détenu lors de la répression du 9 juillet 2015. Il était et demeure la figure centrale de la grande répression dénommée « 709 », en référence à la date où elle a commencée et qui a d'abord frappé le cabinet Fengrui avant plus de 200 militants et avocats des droits de l'homme les jours suivants.

Première victime de la grande répression du neuf juillet 2015 à être jugé, Zhou Shifeng avait été condamné à sept ans de prison par tribunal populaire de Tianjin. Depuis sa libération, il est soumis à une surveillance intense de la part des forces de sécurité confronté à une surveillance et à des restrictions continues. Il se consacre à dénoncer le traitement terrible que lui et d'autres ont reçu de la part du gouvernement et a publié, en décembre 2022, « L'histoire vraie de l'incident majeur du 709 ». En février 2023 : il a tenté de créer la « 709 Consulting Group Limited Liability Company » mais le bureau de la sécurité publique de Haikou a exigé la dissolution de l'entreprise.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés, etc.*, Vol.VI, 2015, p.111).

TURKMENISTAN – 10 décembre 2022

**Pygambergeldy Allaberdyev***Libéré dans le cadre d'une amnistie massive liée à la Journée de neutralité du Turkménistan*

Pygamberdy Allaberdyev a été libéré au bout de deux ans à l'occasion d'une amnistie massive liée à la Journée de neutralité du Turkménistan. Le 29 septembre 2020, Pygambergeldy Allaberdyev, avocat du service gouvernemental de production de pétrole et de gaz de Balkanabad, avait été condamné, à six ans de prison par le tribunal de Balkanabad pour hooliganisme et coups et blessures volontaires. Son procès s'était déroulé à huis clos. Les témoins n'ont jamais été convoqués dans la salle d'audience. L'avocat qu'il avait choisi s'était retiré de l'affaire avant le début du procès, invoquant des problèmes de santé. Aucun n'a accepté de le défendre par crainte de représailles. Il a refusé les services d'un avocat commis d'office.

Pygambergeldy Allaberdyev avait été arrêté le 5 septembre 2020 pour avoir prétendument agressé un homme dans une épicerie. L'homme l'avait abordé alors qu'il sortait d'un magasin avec un ami, puis avait déclaré à la police qu'Allaberdyev avait déclenché une altercation.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés, etc.*, Vol.XI, 2021, p.152).

COLOMBIE – 26 mai 2022

## *Yessika Hoyos Morales*

*Nouvelles menaces et actes d'intimidation contre l'avocate du CAJAR qui défend des victimes dans l'affaire du « massacre de Mondoñedo »*



Le 26 mai 2022, Yessika Hoyos Morales a reçu sur son téléphone portable un SMS d'un inconnu avec des menaces de mort, faisant référence à sa défense d'une des victimes dans l'affaire du « massacre de Mondoñedo », devant la Juridiction Spéciale pour la Paix (JEP). Au même moment, son client, Alfonso Mora León a reçu une menace similaire sur son téléphone portable.

La veille, le 25 mai 2022, Yessika Hoyos Morales a détecté que dans l'après-midi il y avait eu une pénétration insolite dans son domicile. Lorsqu'un membre de la famille est arrivé à la maison, elle a trouvé la porte complètement ouverte et certains objets de la maison étaient disposés différemment que d'habitude. Les faits ont fait l'objet d'une plainte auprès des services du parquet.

Les menaces actuelles contre Yessika Hoyos ont eu lieu alors que se poursuit la procédure de contribution à la vérité dans le cas du massacre de Mondoñedo devant la Juridiction Spéciale pour la Paix (JEP), où des membres de la police condamnés par la justice ordinaire, sont tenus d'apporter des contributions concrètes aux droits des victimes à la vérité, à la justice, à la réparation et aux garanties de non-répétition. C'est la deuxième fois que Yessika Hoyos Morales et son client reçoivent des menaces pendant ou après les audiences sur le massacre de Mondoñedo. Le 11 juin 2021, deux SMS étaient déjà arrivés sur le téléphone portable de Yessika Hoyos Morales, la menaçant de mort « pour avoir défendu ces guérilleros », en référence aux victimes du massacre de Mondoñedo. Un second SMS était dirigé contre son client qui était menacé de « brûler comme son fils », incinéré par ses assassins en 1996.

Le 7 septembre 1996, quatre étudiants accusés d'être les auteurs de l'attaque de 1995 contre la préfecture de police de la ville de Kennedy, à Bogotá, avaient été retrouvés morts et incinéré dans la décharge de la municipalité de Mondoñedo. Les quatre hommes ont été victimes d'une exécution extrajudiciaire perpétrée par des membres de la Direction des enquêtes criminelles de la police nationale (DIJIN). Les menaces actuelles contre Yessika Hoyos ont eu lieu alors que se poursuit la procédure de contribution à la vérité dans le cas du massacre de Mondoñedo devant la Juridiction Spéciale pour la Paix (JEP), où des membres de la police condamnés par la justice ordinaire et désormais soumis à la justice transitionnelle, sont tenus d'apporter des contributions concrètes aux droits des victimes à la vérité, à la justice, à la réparation et aux garanties de non-répétition.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.7, 2016, p. 205).

CHINE/HONG KONG – 7 juillet 2022

## *Caoilfhionn Gallagher*

*Jonathan Price et Jennifer Robinson*



Caoilfhionn Gallagher QC, une avocate irlandaise spécialisée dans les droits de l'homme qui exerce au sein du cabinet Doughty Street Chambers à Londres, doit faire face depuis juillet 2022 à des menaces de mort, à des tentatives d'accès à ses comptes bancaires et de messagerie, et à des tentatives pour se faire passer pour elle en ligne. Elle dirige l'équipe juridique – qui comprend notamment Jonathan Price et Jennifer Robinson – qui défend Jimmy Lai, 75 ans, citoyen britannique en prison à Hong Kong depuis 2020. Elle a révélé ouvertement sur X, anciennement Twitter, des attaques contre les avocats de Lai basés au Royaume-Uni,

allant des diffamations dans la presse d'État chinoise aux déclarations officielles des autorités de Hong Kong. D'autres membres de l'équipe juridique ont déclaré avoir reçu des menaces de mort et de viol, notamment contre des membres de leur famille, ainsi qu'avoir été confrontés à une surveillance en ligne et à des cyberattaques. Caoilfhionn Gallagher a déclaré que l'une des menaces de mort qu'elle a reçu, affirmait – en référence à sa nationalité irlandaise – qu'elle devrait être assassinée « *comme Pat Finucane* »\*.

Jimmy Lai, 75 ans, citoyen britannique, est inculpé en vertu de la loi controversée sur la sécurité nationale (NSL) en raison de sa campagne en faveur de la démocratie notamment dans son journal *Apple Daily*, fermé par la police en 2021.

Caoilfhionn Gallagher et d'autres membres de l'équipe juridique qui est entièrement distincte des avocats de Lai devant les tribunaux de Hong Kong, ont saisi le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, des poursuites engagées contre Lai, ce qui a entraîné la condamnation du gouvernement de Hong Kong.

Dans des déclarations publiques, le gouvernement de Hong Kong a critiqué « la soi-disant 'équipe juridique internationale' pour M. Lai et son fils Sébastien Lai » pour avoir cherché à ce que l'ONU « interfère » dans les procédures judiciaires, et a averti que cela était « très susceptible de constituer le délit d'outrage criminel au tribunal ou le délit de détournement du cours de la justice ». Caoilfhionn Gallagher a déclaré : « Nous avons reçu des menaces très claires dans les médias d'État chinois selon lesquelles le simple fait de lancer un appel aux Nations Unies pour protéger les droits internationalement protégés de Jimmy Lai pourrait en soi constituer une infraction aux lois sur la sécurité nationale. »

Antérieurement, Caoilfhionn Gallagher, et deux autres membres du cabinet Doughty Street Chambers, Jonathan Price et Jennifer Robinson, avaient reçu des e-mails anonymes les avertissant de ne pas se rendre à Hong Kong pour défendre Jimmy Lai. Des experts de l'ONU ont exprimé leurs inquiétudes auprès de la Chine du fait que les avocats avaient été soumis à « des actes d'intimidation et de harcèlement, apparemment en réponse à leur défense en faveur de M. Lai ».

*\* Patrick Finucane, avocat pénaliste nord-irlandais spécialisé dans la défense des droits de l'homme, tué par des paramilitaires loyalistes, agissant avec les services de renseignements britannique, le 12 février 1989, à Belfast.*

2023

## *Ephéméride 2023*

### *Une année de la vie et de la mort des avocats dans le monde*

1. IRAN – 8 janvier 2023 : Ali Sharifzadeh Ardakani, arrêté pour avoir déclaré qu'il avait été torturé et empêché de former un appel pour son client condamné à mort et exécuté.
2. IRAN – 9 janvier 2023 : l'avocat kurde Behzad Hakimizadeh arrêté par les forces de sécurité à son domicile de Saqqez.
3. TUNISIE – 10 janvier 2023 : Ayachi Hammami, ancien ministre des Droits de l'homme, convoqué devant un juge d'instruction pour ses propos à l'égard de la justice sur la radio Shems FM.
4. PAKISTAN – 10 janvier 2023 : Dil Nawaz Kandi, Mustafa Marwat et Ibrar Kandi, victime d'une attaque par des hommes armés sur leur véhicule qui fait un mort et deux blessés sur la route de Tank à Mullazai.
5. MEXIQUE – 14 janvier 2023 : Elliot Blair, défenseur public dans le comté d'Orange, en Californie, mort d'une balle dans la tête, en Basse-Californie.
6. CHINE – 14 janvier 2023 : Tang Jitian a été libéré 398 jours après sa disparition forcée dans sa ville natale de la province du Jilin.
7. ZIMBABWE – 15 janvier 2023 : Kudzai Kadzere, arrêté et inculpé d'évasion et de nuisance criminelle lors d'un dépôt de plainte pour agression par la police dans la banlieue de Budiriro à Harare.
8. PAKISTAN – 16 janvier 2023 : Abdul Latif Afridi, ancien président du barreau de la Cour suprême, abattu dans l'enceinte de la Haute Cour de Peshawar.
9. PAKISTAN – 16 janvier 2023 : Sheikh Imran, avocat à Islamabad, abattu à Rawalpindi, alors qu'il s'apprêtait à déposer ses enfants à l'école.
10. MEXIQUE – 16 janvier 2023 : Luis de la Vega, avocat pénaliste, abattu par des sujets à moto devant son domicile à Lomas del Huizachal.
11. GUATEMALA – 19 janvier 2023 : Mario Castañeda. l'un des avocats du directeur emprisonné d'El Periódico, José Rubén Zamora.
12. ESWATINI (exSwaziland) – 21 janvier 2023 : Thulani Rudolf Maseko, abattu à travers les fenêtres de son domicile, à Luhleko, Bhunya.
13. BIÉLORUSSIE – 22 janvier 2023 : la licence d'avocat de Tatsiana Lishankova, avocate de Nasta Loika, retirée par la Commission de qualification du ministère de la justice.
14. PAKISTAN – 23 janvier 2023 : Balkh Sher Khosa, blessé par balles alors qu'il se rendait à l'université du Pendjab pour rencontrer ses clients.
15. BIÉLORUSSIE – 23 janvier 2023 : Alexei Borodko, condamné à six ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire sous régime renforcé.

16. PHILIPPINES – 25 janvier 2023 : Alexander Lacaba, grièvement blessé par balles lors de la signification d'un ordre de démolition à Barangay Cavite West, Palo, Leyte.
17. TURQUIE – 25 janvier 2023 : Menaces de mort contre le bâtonnier du barreau de Diyarbakir, Nahit Eren et sa famille.
18. CAMEROUN – 25 janvier 2023 : menaces de mort contre Louis Jules Anyuzoa l'avocat du journaliste assassiné Martinez Zogo
19. BANGLADESH – 26 janvier 2023 : Syeda Rizwana Hasan, avocate des droits de l'environnement, agressée lors d'une visite dans le quartier de Lake City à Chattogram.
20. PHILIPPINES – 29 janvier 2023 : Hamilcar Bigornia président du chapitre Abra du barreau intégré des Philippines à Bangued, survit à un coup de couteau dans son bureau.
21. COLOMBIE – 30 janvier 2023 : Omar Enrique Palmera Mercado, assassiné d'une balle dans la tête dans une zone rurale de Ciénaga, Magdalena.
22. OUZBÉKISTAN – 31 janvier 2023 : Dauletмурат Tajimуратов condamné à 16 ans de prison à Boukhara, pour son rôle dans les manifestations dans la région du Karakalpak.
23. COLOMBIE – 1er février 2023 : Carlos Ferrer Medina, abattu par un tueur à gages qui a tiré sur lui jusqu'à ce qu'il meure dans le quartier 13 de Junio de Carthagène.
24. BIÉLORUSSIE – 1er février 2023 : Vitaly Braginets, avocat d'Ales Bialyatsky condamné à huit ans d'emprisonnement en régime sévère.
25. IRAN – 6 février 2023 : mort suspecte de Mariam Arvin, l'avocate iranienne arrêtée pendant les manifestations par le régime iranien.
26. BANGLADESH – 7 février 2023 : Aminul Goni Titu, menacé lors du contre-interrogatoire d'un accusé devant le tribunal de Dhaka.
27. BIÉLORUSSIE - 7 février 2023 : Maksim Ageev, arrêté à Minsk.
28. ARMÉNIE – 9 février 2023 : Marzpet Avagyan et Emanuel Ananyan, battus par la police d'Erebouni où ils défendaient des mineurs maltraités lors de l'arrestation.
29. BIRMANIE (MYANMAR) – 10 février 2023 : Than Tun Aung, Win Kyaw Soe et Yin Mar Win, avocats des détenus politiques à Mandalay, arrêtés.
30. REPUBLIQUE DOMINICAINE – 12 février 2023 : le corps de Freddy Zarzuela García, retrouvé au nord de Santiago de los Caballeros.
31. BURUNDI – 14 février 2023 : Sonia Ndikumasho, présidente de l'Association des femmes juristes du Burundi (AFJB), arrêtée à Bujumbura.
32. COLOMBIE - 14 février 2023 : Menaces de mort Miguel Ángel del Río, avocat de victimes dans une procédure l'ancien président Uribe.
33. COLOMBIE – 14 février 2023 : Menaces de mort contre Ramiro Bejarano Guzmán, avocat et professeur d'université
34. IRAN – 14 février 2023 : Reza Khandan, le mari de Nasrin Sotoudeh, sommé de se rendre en prison pour purger une peine de cinq ans infligée en 2019.
35. NICARAGUA – 15 février 2023 : 25 avocats déclarés "apatrides" » et « traîtres à la patrie », obligés de cesser leur activité d'avocat. (Uriel de Jesús Pineda Quinteros, Sergio Ramírez Mercado, Rafael Enrique Solís Cerda, Mónica Augusta López Baltodano, Héctor Ernesto Mairena, Guillermo Gonzalo Carrión Maradiaga, Eliseo Fabio Núñez Morales, Manuel Jacinto Diaz Morales, Álvaro Leiva Sánchez et Vilma Núñez Ruiz de Escorcía).

36. MEXIQUE – 15 février 2023 : Víctor Hugo López Ramírez, assassiné à Tijuana, en Basse Californie.
37. RUSSIE – 17 février 2023 : Mikhail Benyash, radié par le barreau de Krasnodar sur la demande du ministère de la justice.
38. MEXIQUE – 17 février 2023 : Luis Emilio Fuster Montiel, assassiné à Paso del Toro, à Medellín de Bravo.
39. INDE – 18 février 2023 : Jugraj Chauhan, avocat à Jodhpur au Rajasthan, poignardé à mort en plein jour par deux adversaires.
40. VIETNAM – 21 février 2023 : Dang Dinh Manh, Nguyen Van Mieng et Dao Kim Lan, poursuivis pour "abus des libertés démocratiques".
41. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO – 23 février 2023 : Banzu Misongo Effrem, arrêté à Goma et transféré à la prison militaire de Ndolo, à Kinshasa.
42. TUNISIE – 24 février 2023 : Ghazi Chaouachi et Ridha Belhaj, arrêtés pour complot contre la sûreté de l'Etat.
43. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO – 3 mars 2023 : Joseph Sanane Chiko, ancien bâtonnier du Nord-Kivu, arrêté à Goma.
44. BIÉLORUSSIE – 3 mars 2023 : Mikhaïl Makarov, condamné à un an de prison pour participation à des actions collectives portant atteinte à l'ordre public.
45. ÉGYPTÉ – 5 mars 2023 : Ezzat Ghoneim, condamné à 15 ans d'emprisonnement par le tribunal pénal d'urgence de la sûreté de l'État du Caire
46. PANAMA – 5 mars 2023 : César Augusto Fábrega Rodríguez, exécuté devant l'église San Juan Evangelista, à Santiago de Veraguas.
47. RUSSIE – 6 mars 2023 : Mikhail Benyash, condamné à une amende pour avoir prétendument agressé des policiers en 2018 alors qu'ils l'avaient brutalisé.
48. NOUVELLE-ZELANDE – 9 mars 2023 : Brintyn Smith, un avocat spécialisé en droit de la famille, brutalement agressé dans l'exercice de ses fonctions au tribunal de Whangarei..
49. EQUATEUR – 15 mars 2023 : Jorge Patricio Pinzón Jaramillo, abattu dans le quartier de Buenos Aires, à l'ouest de Machala.
50. IRAN – 16 mars 2023 : La condamnation de Mohammad Arman à 18 mois de prison pour "diffusion de mensonges", confirmée par la cour d'appel de Markazi.
51. IRAN – 18 mars 2023 : Asghar Mohammadi, condamné à 20 coups de fouet pour diffusion de mensonges par la branche 101 du tribunal correctionnel n° 2 de Varzaghan.
52. CHINE – 21 mars 2023 : Albert Ho, en liberté sous caution pour soigner un cancer du poumon, à nouveau arrêté par la police de Hong Kong pour « subornation de témoins ».
53. VENEZUELA – 21 mars 2023 : Norvis Morales Freites, assassiné dans le quartier de Cruz Verde de Coro, où deux de ses frères ont déjà été assassinés.
54. SINGAPOUR – 21 mars 2023 : Ravi Madasamy (M. Ravi), suspendu d'exercice de la profession d'avocat pendant cinq ans, pour des propos contre la justice et le barreau.
55. ÉTATS-UNIS – 21 mars 2023 : Steven Cozzi, abattu dans son cabinet à Largo, en Floride, puis jeté dans une décharge par l'adversaire de ses clients.
56. BIÉLORUSSIE – 22 mars 2023 : Inessa Olenskaya, radiée du barreau parce qu'elle défend des prisonniers politiques, dont Nasta Loika.
57. MEXIQUE – 23 mars 2023 : Humberto Romero Hernández, abattu dans son cabinet à Huauchinango.

58. BANGLADESH – 24 mars 2023 : Kazi Rubayet Hasan Sayem, arrêté par la police pour avoir utilisé un langage offensant envers la mère du " père de la nation " du Bangladesh.
59. PÉROU – 25 mars 2023 : Marco Antonio Gutiérrez Araujo, abattu sur le parking de la Banco de Crédito del Perú à Trujillo, région de La Libertad.
60. IRAN – 26 mars 2023 : La licence d'avocat de Nemat Ahmadi aurait été définitivement révoquée, selon une publication périodique du barreau
61. AFRIQUE DU SUD – 29 mars 2023 : Zanele Nkosi, présidente de la branche nord-ouest de la Black Lawyers Association, abattue à Rustenburg.
62. CHINE – 31 mars 2023. Qin Yongpei, condamné à cinq ans de prison, par le tribunal de Nanning, pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'État".
63. MEXIQUE – 1<sup>er</sup> avril 2023 : Juan Carlos Olallo Flores, avocat pénaliste, blessé par balles lors d'une tentative d'assassinat à Cuautla.
64. INDE – 1er avril 2023 : Virender Kumar Narwal, avocat de Delhi, abattu en plein jour sur la route dans la région de Dwarka à Delhi.
65. MEXIQUE – 2 avril 2023 : Óscar Soria, abattu au volant de son véhicule dans le quartier Benito Juárez à Irapuato, dans l'État de Guanajuato.
66. TURQUIE – 4 avril 2023 : menaces et agressions physiques contre Aytekin Aktaş, alors qu'il représentait un manifestant de Life Watch après les séismes du 6 février 2023.
67. ÉTHIOPIE – 7 avril 2023 : Ato Aleligne Mihretu arrêté par les forces armées alors qu'il revenait d'une rencontre avec ses clients détenus.
68. CHINE – 9 avril 2023 : Xu Zhiyong et Ding Jiayi, condamnés à 14 et 12 ans de prison pour "subversion du pouvoir de l'État" après un procès dans la province de Shandong.
69. INDE – 10 avril 2023 : Chandan Chowbey, avocat au tribunal de Jamshedpur, arrêté après avoir déposé un rapport sur des violences communautaires.
70. BIÉLORUSSIE – 10 avril 2023 : Alexander Danilevitch, condamné à 10 ans de prison pour avoir signé une pétition publique contre la guerre en Ukraine.
71. IRAN – 11 avril 2023 : Mohammad Najafi, condamné à trois ans de prison à Arak pour "diffusion de mensonges" et "propagande contre le régime".
72. INDE – 12 avril 2023 : Jyotishman Das, de Lawyers for Democracy, agressé près de Gorkha Basti après avoir déposé une plainte en tenue d'avocat.
73. HAÏTI – 12 avril 2023 : André Charleus, avocat des paysans de Piatre, abattu alors qu'il se rendait à son domicile à Délugé, Arcahaie.
74. CHINE – 13 avril 2023 : Yu Wensheng et son épouse, Xu Yan, arrêtés en se rendant à l'ambassade de l'UE à Pékin et inculpés d'"incitation aux querelles" et "provocation de troubles".
75. PAKISTAN – 13 avril 2023 : le domicile d'Azhar Siddique, avocat des dirigeants du Pakistan Tehreek-e-Insaf (PTI), attaqué avec des bombes et des armes à feu.
76. COLOMBIE – 14 avril 2023 : Jesús Geovany Caicedo González, abattu dans le quartier de San Joaquín, à Cali.
77. INDE – 14 avril 2023 : Rajdeep Singh, avocat à Kapurthala, arrêté au Pendjab pour avoir partagé sur Facebook des publications sur le chef d'un groupe séparatiste sikh.
78. PHILIPPINES – 17 avril 2023 : Gerome Tubig, grièvement blessé dans une tentative d'assassinat, à San Fernando, Pampangall
79. RUSSIE – 17 avril 2023 : Vadim Prokhorov, l'avocat de Kara-Murza condamné à 25 ans de prison, contraint de quitter la Russie sous la menace d'arrestation et de radiation.

80. BOLIVIE – 19 avril 2023 : Edwin Catari Callisaya, placé en cellule avec son client pour avoir demandé l'accès aux documents d'enquête devant le tribunal de Santa Cruz.
81. BRÉSIL – 19 avril 2023 : Ronaldo de Oliveira Sousa Rêgo, assassiné le dans le quartier de Teso Duro, à Caxias.
82. LIBAN – 20 avril 2023 : Nizar Saghieh, convoqué devant le Conseil de l'ordre du barreau de Beyrouth après avoir dénoncé les modifications du Code de déontologie des avocats qui soumettent toute prise de parole dans les médias à l'autorisation préalable du bâtonnier.
83. TURQUIE - 25 avril 2023 : Özüm Vurgun, Burhan Arta, Serhat Hezer et Şerzan Yelboğa, et 21 avocats membres de l'ÖHD (Özgürlük için Hukukçular Derneği) arrêtés. 17 d'entre inculpés pour "appartenance à une organisation armée" dont quatre, placés en détention.
84. TURQUIE – 25 avril 2023 : Resul Temur, arrêté à Diyarbakir après la perquisition illégale de son cabinet et la saisie de tous ses dossiers et documents numériques.
85. GUATEMALA – 25 avril 2023 : Romeo Augusto Montoya García, ancien avocat du président d'*el Periódico*, condamné à 3 ans de prison, pour "entrave à la justice".
86. PAKISTAN – 27 avril 2023 : Ali Ahmed Tariq, un avocat Ahmadi, attaqué et battu puis arrêté à Karachi pour avoir ajouté à son nom le préfixe "Syed", réservé aux musulmans.
87. TUNISIE – 27 avril 2023 : Bassem Trifi, convoqué par la brigade nationale de lutte contre les crimes terroristes, «à titre de renseignements».
88. MEXIQUE – 28 avril 2023 : Marcela Gutiérrez Zepeda, abattue, à León, en représailles d'une affaire judiciaire d'expulsion d'un terrain.
89. COLOMBIE – 30 avril 2023 : Soraya Gutierrez Argüello, vice-présidente de Cajar, victime de nouveaux actes de harcèlement et de violence.
90. ÉQUATEUR – 2 mai 2023 : Mauricio Javier Albán Triviño, abattu avec sa moto en quittant son cabinet, dans la zone commerciale d'Esmeraldas.
91. BRÉSIL – 2 mai 2023 : Hamilton Lopes Ribeiro 46 ans abattu à la porte de sa maison de Sao Francisco do Sul à São Francisco do Sul.
92. TUNISIE – 3 mai 2023 : ouverture d'une enquête judiciaire contre: Bochra Belhaj Hmida, Ayachi Hammami, Ahmed Néjib Chebbi et Nouredine Bhiri
93. INDE – 6 mai 2023 : Mohammed Shoaib, défenseur des communautés marginalisées, arrêté pendant plus de 12 heures par la police de l'Uttar Pradesh.
94. COLOMBIE – 7 mai 2023 : Elkin Reyes assassiné à Plato, Magdalena.
95. INDE – 9 mai 2023 : Mohamed Abbas, un avocat de Madurai arrêté pour "menées anti-nationales".
96. AZERBAÏDJAN – 9 mai 2023 : Elchin Mammad, libéré par une grâce présidentielle, après 1134 jours de détention injuste.
97. NICARAGUA – 9/11 mai 2023 : Yonarqui de los Ángeles Martínez García et 25 avocats, radiés définitivement de leurs fonctions professionnelles par une résolution de la Cour suprême de justice (CSJ)
98. BIÉLORUSSIE – 11 mai 2023 : Anastasia Lazarenko, condamnée à six ans de prison par le tribunal de Minsk pour avoir conseillé des manifestants près du centre de détention temporaire d'Okrestina en août 2020 et avoir utilisé les données personnelles des policiers et des juges biélorusses.
99. MAURICE – 12 mai 2023 : Rama Valayden, arrêté après avoir porté des allégations contre la Special Striking Team sur les ondes d'une radio privée.

100. IRAN – 14 mai 2023 : Mohammad Seifzadeh et Marzieh Nikara, condamnés à un an de prison pour avoir signé une lettre au Secrétaire général des Nations Unies
101. IRAN – 19 mai 2023 : Farzaneh Zilabi, condamnée à 18 mois de prison pour " insulte au guide suprême " et " activités de propagande contre l'État ".
102. RUSSIE – 20 mai 2023 : perquisition de l'appartement de Elena Pershakova qui dirige l'équipe juridique de la Public Verdict Foundation.
103. SRI LANKA – 21 mai 2023: Priyalal Sirisena, menacé après avoir déposé deux plaintes au tribunal de Kurunegala pour outrage contre un ministre qui avait critiqué un tribunal qui avait libéré sous caution des manifestants.
104. SOUDAN – 28 mai 2023 : Mohammed Ahmed Kudia, tué et brûlé à El Geneina par des membres du groupe paramilitaire Rapid Support Forces (RSF).
105. BIÉLORUSSIE - 29 mai 2023 : Résiliation de la licence d'avocat de Youri Kozikov et d'Artem Semianov pour " faute incompatible avec le titre d'avocat ".
106. OUGANDA – 29 mai 2023 — Ronnie Mukisa, avocat de IBC Advocates à Kampala, abattu alors qu'il rentrait chez lui à Wakiso.
107. HONDURAS – 30 mai 2023 : Alfred C. Hockersmith Asten, ancien juge du tribunal de première des îles de Bahía, abattu à la Ceiba (Atlántida).
108. SOUDAN – 30 mai 2023 : Khamis Arabab Ishaq, coordinateur de l'aide juridique à El Geneina, tué chez lui à El Geneina par des membres des RSF.
109. SÉNÉGAL – 30 mai 2023 : Koureychi Bâ et Koureychi Bâ, les avocats de l'opposant Ousman Sonko, empêchés de voir leur client.
110. HONDURAS – 30 mai 2023 : Alfred C. Hockersmith Asten, ancien juge du tribunal de première des îles de Bahía, abattu à la Ceiba (Atlántida).
111. PAKISTAN – 31 mai 2023 : Sanam Umrani, abattue à son domicile dans le district de Jacobabad, au Baloutchistan.
112. PHILIPPINES – 2 juin 2023 : Maria Rochelle Melliza Melendez, avocate de DPWH NCR et son chauffeur, blessés lors d'une fusillade à Pasay City,
113. TUNISIE – 2 juin 2023 : Fedy Snene, victime d'une violente agression physique et verbale par des agents de sécurité, à Radès.
114. HONDURAS – 5 juin 2023 : Iván Martínez, l'un des avocats de l'ancien président Juan Orlando Hernández, victime d'un attentat à Tegucigalpa.
115. SOUDAN – 5 juin 2023 : Abdel-Khalig Ibrahim Arbab, tué aux côtés de huit membres de sa famille brûlés dans leur maison à El Geneina.
116. OUZBÉKISTAN – 5 juin 2023 : la Haute Cour d'Ouzbékistan confirme la condamnation de Daultemurat Tajimuratov à seize ans de prison dans une colonie pénitentiaire
117. LIBAN – 6 juin 2023 : Wassef Haraké, poursuivi par le parquet pour "outrage et menaces à un magistrat".
118. PAKISTAN – 6 juin 2023 : Abdul Razzaq Shar, abattu sur la route de l'aéroport de Quetta alors qu'il se rendait à la Haute Cour du Baloutchistan (BHC).
119. ARMÉNIE – 7 juin 2023 : Karen Alaverdyan, agressé et poursuivi pour «hooliganisme » en essayant d'empêcher des policiers de frapper son client à Erevan.
120. INDE – 7 juin 2023: Anjali Garg, abattue en plein jour dans la colonie New Mewla à Meerut. (Attention : Litige familial)
121. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO – 8 juin 2023 : Mort de Banzu Misongo Effrem, avocat du Nord-Kivu détenu depuis des mois à Kinshasa.
122. CHINE – 8 juin 2023 : Chang Weiping, condamné à 3 ans et demi de prison, 11 mois après être passé en jugement à huis clos pour " subversion du pouvoir de l'État "
123. PAKISTAN – 8 juin 2023: Riaz Hanif Rahi, kidnappé, torturé puis réapparu à la Cour suprême.

124. GUATEMALA – 9 juin 2023 : Juan Francisco Solórzano Foppa et Justino Brito Torres, avocats du directeur d'El Periódico, condamnés à deux ans de prison, soit un an et six mois pour "entrave à l'action pénale" et six mois pour "patrocinio infiel".
125. TURQUIE – 10 juin 2023 : Gülhan Kaya et Mustafa Taylan Savran, membres Bureau d'avocats pour les opprimés (Ezilenlerin Hukuk Bürosu-EHB), arrêtés.
126. ÉGYPTE – 10 juin 2023: Ali Abbas Barakat, atteint de l'hépatite C, laissé dans le coma pendant des jours, décédé en prison des suites d'une négligence médicale.
127. MEXIQUE – 13 juin 2023 : Georgina Salinas Pozo, surnommée « La Barbie », abattue dans la Cité Judiciaire de Mexico, dans le quartier Doctores de Cuauhtémoc.
128. MEXIQUE – 14 juin 2023 : Francisco Gil Hernández, abattu à son arrivée à son cabinet, sur l'Avenida Sor Juan Inés de la Cruz, à Nezahualcóyotl, dans l'État de Mexico.
129. PAKISTAN – 15 juin 2023 : Fusillade contre la maison de Latif Khosa, avocat renommé et ancien gouverneur du Pendjab, à Lahore.
130. BIÉLORUSSIE -16 juin 2023 : Décision de résiliation la licence d'avocat de Victoria Pishchalova et de Vladimir Saveliev par la Commission de qualification du ministère de la Justice pour faute incompatible avec le titre d'avocat.
131. RUSSIE – 16 juin 2023 : Ilya Novikov, critique du Kremlin, radié par l'Ordre des avocats de Moscou pour "mauvaise conduite et actions visant à saper la confiance".
132. SOUDAN (Darfour) – 18 juin 2023 : Tariq Hassan YaQoub al-Malik et Al-Sadiq Muhammad Ahmed Haroun, membres du barreau du Darfour et commissaire à l'aide humanitaire au Darfour occidental, tués dans la ville d'El Geneina, au Darfour occidental.
133. BANGLADESH – 21 juin 2023 : Nouvelles menace contre Shahanur Islam, victime d'une campagne contre JusticeMakers Bangladesh en raison de son travail de défense des droits LGBTQI+ au Bangladesh.
134. PAKISTAN – 22 juin 2023 : Kubra Sheikh, membre du barreau de district de Pindigheb, abattue dans le district d'Attock, province du Pendjab.
135. EQUATEUR – 22 juin 2023 : Jaime Manuel Bravo Herrera, assassiné à derrière la citadelle Las Brisas, à Machala, la capitale El Oro.
136. NIGÉRIA – 22 juin 2023 : Efe Idahosa, tué par des ravisseurs alors qu'il se rendait à Benin City, la capitale de l'État d'Edo.
137. RUSSIE – 22 juin 2023 : Le domicile d'Irina Gak, l'avocate du militant Anatoly Berezikov, décédé dans une prison de la région de Rostov,
138. ÉTHIOPIE – 24 juin 2023 : Ato Aleligne Mihretu, de nouveau été arrêté deux mois après avoir été libéré sous caution le 25 avril 2023.
139. COSTA RICA – 24 juin 2023: Edwin Luis Matarrita Ríos, avocat du Conseil des transports publics (CTP), poignardé à mort à La Sabana.
140. MEXIQUE – 30 juin 2023 : Mario Gabriel Ríos Orozco, assassiné alors qu'il s'appêtait à quitter son domicile dans le quartier Pacífico à Chihuahua.
141. RUSSIE – 4 juillet 2023 : Alexander Nemov, frappé et poignardé alors qu'il allait assister à une audience pour une de ses clientes à Grozny.

142. ZIMBABWE – 5 juillet 2023 : Obey Shava, un des avocats des militants de la Citizens Coalition for Change (CCC), appelé téléphone pour une consultation juridique urgente puis agressé par quatre hommes qui lui ont cassé les jambes et l'ont laissé pour mort.
143. IRAN – 10 juillet 2023 : Jalal Fatemi, avocat à Téhéran, a été condamné à un an de prison par la chambre 29 du Tribunal révolutionnaire de Téhéran, pour "activités de propagande contre le régime sur les réseaux sociaux".
144. TADJIKISTAN – 10 juillet 2023 : Buzurgmehr Yorov condamné à dix ans de prison supplémentaires pour " fraude " par le tribunal municipal de Vahdat.
145. BIÉLORUSSIE – 14 juillet 2023 : Alexander Danilevich voit sa peine d'emprisonnement réduite de dix à six ans par la cour d'appel.
146. MEXIQUE – 14 juillet 2023 : Francisco Javier Valencia Perez et son garde du corps, tués dans le parking du centre commercial Las Américas à Morelia, Michoacán
147. IRLANDE DU NORD – 18 juillet 2023 : Gavin Booth, publiquement dénoncé pour sa défense de militants de l'IRA faussement accusés d'un massacre.
148. KENYA – 20 juillet 2023 : L'avocat Joshua Otieno Ayika arrêté après avoir publié un message sur X évoquant une prise de pouvoir par l'armée.
149. MALAISIE – 21 juillet 2023 : Découverte d'un engin explosif installé sous le véhicule de Siti Kasim.
150. BIÉLORUSSIE – 21 juillet 2023 : Libération de Leanid Sudalenka, dirigeant de l'agence de Viasna à Homiel, après plus de deux ans passés en prison.
151. HONDURAS – 23 juillet 2023 : Junior Boden, exécuté par des tueurs à gages dans une chambre d'hôtel du West End de l'île de Roatán, Bay Islands.
152. MEXIQUE – 23 juillet 2023 : Gerardo Wilfrido Trujillo Barraza, retrouvé mort dans son cabinet de la Plaza Patria avec des signes de violence.
153. PAKISTAN – 25 juillet 2023 : Ali Akhtar attaqué, son cabinet mis à sac, sa voiture incendiée dans le quartier Altaf Nagar de la ville d'Orangi.
154. MEXIQUE – 25 juillet 2023 : Marco Antonio Cabanillas Herrera, abattu devant son bureau dans le quartier de San Benito, à Hermosillo.
155. MEXIQUE – 25 juillet 2023 : José Sergio Medina Bustos, abattu d'une balle dans la tête sur le parking d'un supermarché après avoir été convoqué par un client présumé à Apodaca, Nuevo León.
156. BIÉLORUSSIE – 26 juillet 2023 : Yulia Yurgilevich, condamnée à six ans de prison pour avoir donné des renseignements à un journaliste sur les prisonniers politiques.
157. AUSTRALIE – 26 juillet 2023 : Mahmoud Abbas, un avocat très en vue de Sydney, grièvement blessé dans une fusillade devant son domicile de Sydney
158. CHINE/LAOS – 28 juillet 2023 : Lu Siwei, arrêté par la police laotienne alors qu'il prenait le train pour la Thaïlande pour rejoindre sa famille aux États-Unis.
159. PAKISTAN – 28 juillet 2023 : Ali Qureshi, ancien secrétaire général du barreau de Pindigheb, abattu par des hommes armés dans sa voiture avec son greffier au Ghora Chowk.
160. INDE – 30 juillet 2023 : Rayasam Adishesu Vithal Babu, membre du barreau de Bezawada, retrouvé mort après le rendez-vous au tribunal pour transiger une affaire.
161. IRAN – 1er août 2023 : Javad Khosrow Alikurdi, arrêté et incarcéré à la prison de Vakilabad pour " diffusion de mensonges et violation de la confidentialité " après avoir été libéré sous caution début juillet.
162. BRÉSIL – 1er août 2023 : Luís Carlos Calderaro Sousa, 60 ans, abattu devant sa maison, dans le quartier d'Aparecida, à Manaus.

163. RUSSIE – 4 août 2023 : Alexeï Navalny, déjà emprisonné, l'opposant condamné à 19 ans de prison supplémentaires pour organisation d'une organisation « extrémiste ».
164. SOUDAN/Darfour – 4 août 2023 : Ahmed Mohamed Abdallah, connu sous son surnom d'« El Lord » et Adam El Rab, kidnappés à Nyala, capitale du Darfour Sud » et retrouvé morts avec des marques de torture sur la route Nyala-El Fasher.
165. COLOMBIE – 5 août 2023 : menaces de mort contre Alait de Jesús Freja Calao, Paul David Zabala Aguilar y Ricardo Antonio Méndez, avocat de Day Vásquez, l'épouse de Nicolás Petro, fille du président Gustavo Petro.
166. INDE – 6 août 2023 : Azad Ahmad et son frère abattus devant un salon de thé, dans le village de Nekrahi, dans l'Uttar Pradesh.
167. MEXIQUE – 8 août 2023 : Óscar Augusto Zamudio Campos, poursuivi pour avoir dénoncé les « tortures psychologique » du parquet sur un témoin.
168. INDE - 9 août 2023 : Abdul Mugis, 36 ans, abattu à Aligarh par deux individus à moto alors qu'il se rendait au tribunal dans l'Uttar Pradesh,
169. BRÉSIL – 12 août 2023 : Charlesman da Costa Silvano, 37 ans, abattu à Alexânia, Goiás, après avoir été attiré dans une embuscade par un client.
170. AFRIQUE DU SUD – 13 août 2023 : Ayanda Gladile, abattu d'une balle dans le cou, près de son domicile à Khayelitsha, au Cap.
171. MEXIQUE – 15 août 2023 : Ricardo Gálvez Campos, spécialisé dans l'administration de la justice pour les adolescents, qui travaillait au sein du système judiciaire de Colima, abattu par quatre hommes à de Villa de Álvarez.
172. PAKISTAN – 19 août 2023 : Imaan Zainab Mazari-Hazir, arrêtée et inculpée de sédition, incitation à l'émeute et « ingérence dans les affaires de l'État ».
173. PHILIPPINES – 22 août 2023 : Elmer Mape, abattu dans le secteur de Villalba à Leyte.
174. RUSSIE – 23 août 2023 : Abubakar Yangulbayev, avocat de Crew Against Torture-CAT, placé sur la liste des « terroristes et extrémistes » par le Service fédéral russe de surveillance financière (Rosfinmonitoring).
175. GUATEMALA – 28 août 2023 : Claudia González Orellana, ancienne responsable de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), arrêtée après l'émission d'un mandat d'arrêt pour abus d'autorité.
176. PAKISTAN – 29 août 2023 : Noor Jaspal, avocat au barreau de Bhalwal, abattu dans sa voiture à Salam, Pendjab, alors qu'il se rendait au tribunal.
177. EQUATEUR – 29 août 2023 : Andrés Fernández García, abattu dans un établissement alimentaire libanais à Machala, capitale de la province d'El Oro.
178. INDE – 30 août 2023 : Manoj Chaudhary alias Monu Jaat, abattu par deux inconnus dans son bureau au tribunal de Ghaziabad, dans l'Uttar Pradesh.
179. SOUDAN/Darfour – 28/ 31 août 2023 : Tamid Ahmed Khamis Rayan, avocat à Benyala, a été tué à son domicile du quartier d'El Wahda alors qu'il résistait à un groupe armé qui voulait prendre d'assaut sa maison.
180. BIÉLORUSSIE – 31 août 2023 : Décision de résiliation la licence d'Evgeniy Levkovich et d'Elena Holupko par la Commission de qualification du ministère de la Justice pour " faute incompatible avec le titre d'avocat ".
181. INDE – 1er septembre 2023 : les domiciles et les cabinets de Soraisham Chittaranjan et Victor Chongtham, deux avocats Meitei à Imphal vandalisés en représailles à leur défense d'un professeur Kuki devant la Haute Cour de Manipur.
182. ZIMBABWE – 4 septembre 2023 : Douglas Coltart et Tapiwa Muchineripi, avocats de deux membres de la Coalition des citoyens pour le changement (CCC), arrêtés à Harare et accusés d'entrave au cours de la justice.

183. PÉROU – 3 septembre 2023 : Serman de la Cruz Flores, un avocat renommé d'Iquitos, abattu dans la ville de Loreto, Iquitos.
184. TURQUIE – 5 septembre 2023 : Özlem Gümüştaş, coprésident du Parti socialiste des opprimés (ESP), et Sezin Uçar, membre du Bureau juridique des opprimés (EHP), arrêtés à Istanbul.
185. COLOMBIE – 6 septembre 2023 : Freddy Enrique Rhenals Coronado, abattu dans le quartier Rojas Pinilla, à Maicao.
186. PÉROU – 6 septembre 2023 : Julio Elvis Tupia Rúa abattu par des tueurs à gages à la frontière de Callao et San Martín de Callao.
187. IRAN – 11 septembre 2023 : Mohammad Najafi, détenu à la prison d'Evin, condamné in absentia par le tribunal pénal d'Arak à quatre mois de prison pour diffusion de fausses informations.
188. BANGLADESH – 14 septembre 2023 : Adilur Rahman Khan condamné à deux ans de prison et à une amende de 10 000 BDT.
189. PHILIPPINES – 14 septembre 2023 : Maria Saniata Liwliwa Gonzales Alzate, abattue en plein jour, à Abra, dans sa voiture garée devant son domicile.
190. NIGÉRIA – 15 septembre 2023 : Joshua Oseluanamen Anebokhae kidnappé le long de la route Bénin-Asaba, dans l'État d'Edo.
191. AFRIQUE DU SUD – 25 septembre 2023 : Mbeko Venfolo, avocat du Cap, abattu avec quatre de ses amis, par des hommes armés, à Gugulethu.
192. ÉQUATEUR – 25 septembre 2023 : George Gabriel Farfán Intriago, avocat constitutionnaliste abattu à Portoviejo, capitale de la province de Manabí.
193. IRAN – 25 septembre 2023 : Arash Keykhosravi incarcéré à la prison d'Evin à Téhéran pour exécuter une peine d'un an de prison pour avoir soutenu une déclaration intitulée « *La majorité des Iraniens ne veulent plus de la République islamique* ».
194. NIGÉRIA – 25 septembre 2023 : agression, torture et détention illégale de Chinaka Chigozie, par des policiers de la municipalité d'Owerri dans le cadre de la fourniture de services juridiques à son client.
195. MEXIQUE – 26 septembre 2023 : Salomé Gutiérrez Aguirre, l'ancien bâtonnier du barreau d'Acapulco, abattu dans sa voiture dans la rue du 5 de Mayo, au centre d'Acapulco.
196. THAÏLANDE – 26 septembre 2023 : Anon Nampa, condamné à quatre ans de prison pour « lèse-majesté ».
197. GEORGIE – 27 septembre 2023 : Eduard Marikashvili, condamné à une amende pour hooliganisme en raison de sa participation à une manifestation publique pacifique.
198. TUNISIE – 28 septembre 2023 : Islem Hamza et Dalila Msaddek, membres du comité de défense des opposants, poursuivies en justice pour complot contre la sûreté de l'État, poursuivies par le parquet de Tunis, pour « imputation de faits non avérés à un fonctionnaire public ».
199. MEXIQUE – 29 septembre 2023 : Roel Vela Garza, abattu dans la zone métropolitaine de Monterrey, à Guadalupe.
200. CHINE/LAOS – 1er octobre 2023 : Lu Siwei, expulsé par le Laos vers la Chine, et détenu à Chengdu, dans la province du Sichuan.
201. MEXIQUE – 2 octobre 2023 : Alfredo Amezcua Rodríguez, avocat à Jiutepec, abattu alors qu'il était arrêté à un feu rouge, au centre de Mexico.
202. COLOMBIE – 4 octobre 2023 : Rafael Darío Zapata Ospina, abattu en sortant de sa propriété à Tapartó, dans le département de Antioquia.
203. INDE – 5 octobre 2023 : Violences et dégradations au domicile de Babloo Loitongbam à Imphal West, Manipur, par une foule soupçonnée d'être affiliée au Meitei Leepun et Arambai Tengol.

204. PAKISTAN – 7 octobre 2023 : Malik Siddique Awan, grièvement blessé devant le tribunal de Tandlianwala au Pendjab par l'adversaire de son client.
205. HONDURAS – 10 octobre 2023 : Óscar Rolando Figueroa Pérez, assassiné en pleine voie publique à La Ceiba.
206. IRAN – 11 octobre 2023 : Nasser Sargaran, avocat, professeur d'université et défenseur des droits des personnes handicapées, arrêté à Saqqez.
207. RUSSIE/CRIMÉE – 13 octobre 2023 : Alexeï Ladine, condamné à 14 jours de détention administrative et menacé de radiation du barreau de Tumen pour avoir "affiché des symboles interdits" sur ses pages de réseaux sociaux.
208. RUSSIE – 13 octobre 2023 : Vadim Kobzev, l'avocat de Navalny et ses anciens avocats, Alexeï Lipster et Igor Sergounine, arrêtés pour "participation aux activités d'un groupe extrémiste ", après des perquisitions de leur domicile.
209. MEXIQUE – 14 octobre 2023 : Juan Carlos Olallo Flores, abattu dans le quartier Otilio Montaño, à Cuautla, après avoir réchappé d'une attaque en mai.
210. RUSSIE – 16 octobre 2023 : Aleksandr Fedulov et Olga Mikhailova, avocat d'Alexeï Navalny, ont fui la Russie après l'arrestation de trois autres conseils et anciens conseils de l'opposant russe.
211. ÉQUATEUR – 17 octobre 2023 : Ignacio Leandro Beitía, abattu dans son bureau à Portoviejo, capitale de la province de Manabí.
212. IRAN – 17 octobre 2023 : Saleh Nikbakht, condamné à un an de prison pour «propagande contre la République islamique».
213. COLOMBIE – 17 octobre 2023 : Ismael Jesús Caballero Trillos, abattu dans un restaurant de Barranquilla.
214. ZIMBABWE – 18 octobre 2023 : Kenias Shonhai, arrêté et poursuivi pour atteinte à l'autorité de la police.
215. RUSSIE (INGOUCHIE) – 23 octobre 2023 : Magomed Alamov, retenu en otage et menacé de mort par les proches d'une jeune femme qui s'était enfuie de chez elle avec l'aide de l'association Crew Against Torture (Collectif contre la torture), en Ingouchie.
216. ARGENTINE – 24 octobre 2023 : Alberto Nallar, condamné à 42 mois d'emprisonnement pour avoir participé aux manifestations contre la réforme constitutionnelle dans la province de Jujuy.
217. GUINÉE – 25 octobre 2023 : Facinet Sylla dit Lawal, agressé et blessé en pleine audience par un procureur par intérim au Tribunal de Coyah.
218. BRÉSIL – 25 octobre 2023 : Adelar Velho Varela, victime d'une tentative d'assassinat à Bom Jesus par un adversaire qui a perdu son procès.
219. CHINE – 25 Octobre 2023 : Li Yuhan, condamnée à une peine de six ans et demi de prison pour " incitation aux querelles et provocation de troubles".
220. TOGO – 25 octobre 2023 : Joseph Brehm et Mathilda Louis Ferey, avocats au barreau de Paris, en mission d'enquête à Lomé pour la Dynamique Mgr Kpodzro (DMK) assignés à résidence dans leur hôtel par les autorités.
221. COLOMBIE – 26 octobre 2023 : Carlos Ernesto Camacho Gaviria, assassiné avec son fils mineur dans sa voiture à Bogota.
222. CHINE – 28 octobre 2023 : Lu Siwei, libéré sous caution en attendant son procès, après 91 jours de détention.
223. BELGIQUE – 28 octobre 2023 : Claudia Van Der Stichelen, assassinée dans son cabinet d'avocats situé à Hautem-Saint-Liévin en Flandre.
224. IRAN – 29 octobre 2023 : Nasrin Sotoudeh, sévèrement battue et arrêtée aux obsèques d'Armita Gravand pour "non-respect du voile obligatoire" et "activité contre la sécurité psychologique de la société".

225. BIÉLORUSSIE – 1er novembre 2023 : une nouvelle procédure pénale ouverte contre Leanid Sudalenka directeur de la branche de Gomel du Centre Viasna pour «facilitation d'activités extrémistes ».
226. PAKISTAN – 3 novembre 2023 : Raid de la police dans le cabinet de Mian Naseer Hussain et arrestation d'un membre de sa famille.
227. CHINE – 6 novembre 2023 : Chi Sucheng, victime d'une crise cardiaque après avoir été brutalisée par des huissiers et la police au tribunal de Xuanwei.
228. MEXIQUE – 11 novembre 2023 : Jorge Muñoz Olivias, abattu en plein centre de Chihuahua.
229. BRÉSIL – 11 novembre 2023 : Erwin Rommel Godinho Rodrigues, tué de six coups de feu à sa sortie d'un restaurant à Manaus.
230. AUSTRALIE – 13 novembre 2023 : David McBride, ancien avocat des forces de défense australiennes, accusé d'avoir communiqué à des journalistes des informations militaires secrètes sur des crimes de guerre présumés en Afghanistan, devant la Cour suprême de l'Australian Defence Force.
231. TURQUIE – 13 novembre 2023 : mandat d'arrêt émis par le procureur général de Küçükçekmece contre Eyüp Akinci pour ses publications sur la corruption judiciaire sur X (ex Twitter).
232. CHINE – 24 novembre 2023 : la Haute Cour provinciale du Shandong confirme la peine de 12 ans de prison pour "subversion du pouvoir de l'État" prononcée contre Ding Jiayi, en avril 2023, par le tribunal du comté de Linshu.
233. PAKISTAN – 27 novembre 2023 : Chaudhry Kamran Younis, avocat de Rawalpindi, assassiné dans le secteur de Rawat.
234. MEXIQUE – 27 novembre 2023 : Teófilo Pérez Hernández, avocat de Jamiltepec, abattu devant les tribunaux de Santiago Jamiltepec, Oaxa.
235. CANADA – 1<sup>er</sup> décembre 2023 : Kevin McCullough, avocat de la défense dans une affaire de meurtre, à Vancouver, victime de violentes menaces de mort, tandis que le système de protection tarde à se mettre en place.
236. INDE – 7 décembre 2023 : Eerannagouda Patil abattu à coups de couteau dans les sous-sols d'un appartement à Kalaburagi, à la suite d'un conflit foncier.
237. PÉROU – 13 décembre 2023 : César Enrique Atencio Gamarra, abattu par des tueurs à gages devant son domicile, situé dans le quartier de Carabayllo.
238. COLOMBIE – 13 décembre 2023 : Luis Eberto Pineda Peña, assassiné dans le quartier de San José de Calarcá, dans le département du Quindío.
239. CAMEROUN – 18 décembre 2023 : Jonie Banyong Fonyam, Jr., arrêté au siège de la Police Judiciaire à Bonanjo, Douala.
240. CAMEROUN – 22 décembre 2023 : Atoh Walter M. Tchemi, avocat à Kumba, passé à tabac par la police alors qu'il se rendait à un entretien avec un client
241. COLOMBIE – 23 décembre 2023 : Álex Francisco Mancera Panza, spécialisé en droit du travail, sécurité sociale et droit commercial, abattu à l'intérieur d'un commerce d'alimentation, au nord de Barranquilla.
242. MEXIQUE – 28 décembre 2023 : Omar Ramírez Guerrero, assassiné alors qu'il jouait avec ses trois enfants au centre sportif de Colonia Villa Magna, à León.
243. NIGÉRIA – 30 décembre 2023: Olumide Sonupe, avocat à Lagos, arrêté par la police et hospitalisé alors qu'il demandait la libération sous caution de son client au poste de police de Moshalashi, dans la région d'Alimosho.

## *Celles et ceux qui ont marqué l'année 2023*

RUSSIE – 4 août-15 décembre 2023

### *Alexeï Navalny*

*Déjà condamné et emprisonné, il se voit infliger en supplément **19** ans de prison pour organisation d'une organisation « extrémiste » et le transféré une colonie pénitentiaire dans l'Arctique russe*



Sans doute pourra-t-on contester à l'envi la qualité d'avocat d'Alexeï Navalny, qui a été conférée en cœur par les médias à ce juriste de formation, défenseur des droits fondamentaux, et pourra-t-on gloser à l'infini, sur le fait qu'il s'agisse d'un avocat de formation plus que de pratique. Il en avait la fibre, l'âme et le courage.

Alors qu'il était déjà emprisonné, le 4 août 2023, Alexeï Navalny a été condamné à 19 ans de prison supplémentaires pour création d'une organisation « extrémiste ». Qu'importe qu'il ait ou non été inscrit à un barreau, nous le revendiquons ici des nôtres.

Toute sa vie n'est que l'histoire d'une lente persécution pour un combat auquel il ne s'est jamais dérobé. Né le 4 juin 1976 à Boutyne, dans l'oblast de Moscou, Alexeï Navalny s'est imposé comme le premier opposant au président Vladimir Poutine, malgré les séjours en prison et plusieurs procès. Ses émissions diffusées sur YouTube –qui avaient rassemblé près de quatre millions d'abonnés –étaient très populaires et ses enquêtes sur la corruption des élites rassemblent jusqu'à plusieurs dizaines de millions de vues.

Ancien militant du parti d'opposition libéral Iabloko d'où il a été exclu en 2007 pour ses prises de position nationalistes, il avait participé au début de sa carrière politique à des rassemblements aux relents racistes tels que la Marche Russe, avant de gommer les tonalités nationalistes de ses positions.

Depuis 2007, il a décidé d'en découdre avec le gouvernement en achetant des actions dans des groupes semi-publics comme Rosneft et Gazprom. Arguant de son statut d'actionnaire, il avait exigé la transparence des comptes. En septembre 2013, il a obtenu son premier succès électoral aux municipales de Moscou, créant la surprise en arrivant deuxième avec 27%, juste derrière le maire sortant, ce qui le confortait en tant que figure de proue de l'opposition.

Depuis 2012, il aura fait l'objet de sept interpellations, six procès et deux placements en détention provisoire en moins de deux ans au point que la Cour européenne des droits de l'homme a déclaré, par un arrêt de sa Grande Chambre du 15 novembre 2018, que ces placements en détention étaient « politiquement motivés ».

Le 20 août 2020, Alexeï Navalny avait dû être hospitalisé en urgence et placé en réanimation après avoir été « empoisonné », selon sa porte-parole, alors qu'il se trouvait dans un vol le conduisant de Tomsk, en Sibérie, à Moscou. Inconscient, dans un état grave, il avait été placé sous respirateur artificiel dans une unité de soins intensifs de l'hôpital d'Omsk, en Sibérie.

Une plainte pour « tentative d'assassinat sur une personne publique » avait été déposée au Comité d'enquête, à Moscou, pour des faits d'empoisonnement.

Un appel public aux autorités internationales avait été lancé, via Twitter, pour obtenir qu'ils puissent être soignés dans les meilleures conditions dans un centre spécialisé en dehors de la Russie. En réponse à cet appel, un avion médicalisé a quitté Nuremberg le 21 août, pour aller récupérer Alexeï Navalny. Il a été transporté, toujours dans le coma, le 22 août à l'hôpital de la Charité, à Berlin où un neurotoxique de type militaire, similaire au célèbre poison Novitchock, a été détecté par des laboratoires occidentaux. Selon une enquête publiée le 14 décembre par le site d'investigation Bellingcat (en anglais) l'empoisonnement aurait été commandité un groupe d'espions spécialisé des renseignements russes (FSB). La Russie n'a jamais cessé de démentir qu'Alexeï Navalny ait été empoisonné le 20 août. Le Kremlin affirme que la substance toxique détectée après son hospitalisation en Allemagne n'était pas présente dans son organisme lorsqu'il était soigné en Russie.

En réponse à son intention de rentrer en Russie, le 29 décembre, la justice russe avait annoncé l'ouverture d'une enquête pénale contre lui pour de prétendus faits d'« escroquerie à grande échelle », ce qui permettait son interpellation dès son retour sur le sol russe. Malgré cela, après avoir passé près de cinq mois en convalescence en Allemagne, le 17 janvier 2021, Alexeï Navalny a pris un vol pour la Russie à l'aéroport de Berlin-Brandebourg. Il a été arrêté à l'aéroport Cheremetievo de Moscou, dès son arrivée et conduit immédiatement dans un pénitencier prétendument pour y purger une peine de deux ans et demi de prison à laquelle il aurait été condamné pour affaire de fraude remontant à 2014, qualifiée de politique par de nombreuses ONG et les capitales occidentales. Fin mars, il a entamé une grève de la faim afin de dénoncer ses conditions de détention. En raison de l'inquiétude pour son état de santé, il a du y mettre fin au bout de trois semaines. Mi-avril, il ne pesait plus que 76 kg.

Le 22 mars 2022, le tribunal du district de Lefortovo à Moscou l'a déclaré coupable de « fraude à particulièrement grande échelle » et d'« outrage à magistrat ». Le tribunal l'avait alors condamné à neuf ans de prison supplémentaire prétendument pour avoir « détourné » environ 25 000 dollars américains de dons qui en réalité avaient été versés au profit des organisations qu'il a fondées. Le procès s'est déroulé dans l'enceinte de la colonie pénitentiaire IK-2 à Pokrov, où il purgeait sa précédente condamnation par contumace arbitraire à deux ans et demi de prison. Le tribunal l'a déclaré coupable de « fraude à particulièrement grande échelle » et d'« outrage à magistrat ». Mais cela ne suffisait pas apparemment aux autorités russes : il a fallu le 4 août 2023, alors qu'il était déjà emprisonné, lui infliger en supplément 19 ans de prison pour organisation d'une organisation « extrémiste ». Mais il y a plus : le 15 décembre, dans le plus grand secret il a été extrait de sa prison de Vladimir, près de Moscou pour être transféré dans la colonie pénitentiaire IK3 de Kharp, situé à environ 1900 kilomètres au nord-est de Moscou dans l'Arctique russe, où les conditions de détention sont connues pour être les plus rudes.

Dans le même temps, depuis 2021, tous ses avocats successifs, comme ceux qui œuvraient pour sa Fondation anti-corruption ou ses réseaux ont été soit arrêtés, soit contraints de s'exiler en Pologne, en Georgie, en Ukraine ou ailleurs, pour éviter d'être arrêtés, radiés du barreau ou persécutés sans fin.

**Le 16 février 2024, Alexeï Navalny a été déclaré mort par les autorités russes dans la colonie pénitentiaire IK-3 de Kharp.**

ESWATINI (exSwaziland) – 21 janvier 2023

## *Thulani Rudolf Maseko*

*Le chantre de la démocratie et des droits de l'homme en Eswatini abattu à travers les fenêtres de son domicile, à Luhleko, Bhunya*



Thulani Rudolf Maseko, 52 ans, a été abattu à bout portant à travers les fenêtres de son domicile, devant sa femme et ses enfants à Luhleko, Mbabane le 21 janvier 2023. Peu de temps auparavant il avait tenu un discours de défi du roi contre les opposants à son règne absolu. Au moment de sa mort, il travaillait comme avocat pour deux personnes jugées pour des infractions qui auraient été commises lors des troubles de 2021, a indiqué l'ONU. Peu de temps auparavant, le roi Mswati III avait prononcé un discours devant ses régiments traditionnels à la résidence royale d'Engabezweni à Matsapha, au cours duquel il avait averti les personnes appelant à des

réformes démocratiques que des mercenaires s'occuperaient d'elles. Selon le roi, les activistes pro-démocratie seraient à l'origine de l'instabilité dans le pays.

Thulani Rudolf Maseko était un avocat des droits de l'homme swazi membre senior de Lawyers for Human Rights Swaziland et président du Forum multipartite pro-démocratie (Multi-Stakeholder Forum, MSF), une coalition de groupes de la société civile et de partis politiques menant une campagne en vue de l'établissement d'un système démocratique en Eswatini. Il était aussi l'un des membres fondateurs de SouthernDefenders et a apporté une immense contribution à l'avancement de la justice et des droits de l'homme non seulement en Eswatini mais dans toute la région de l'Afrique australe. Il a effectué plusieurs missions d'enquête dans des pays comme le Zimbabwe, le Mozambique et le Malawi où il a rendu compte de la détérioration de l'espace civique dans la région. Maseko était également l'un des membres fondateurs du Southern Africa Defenders Human Rights Network (SouthernDefenders).

Il a notamment été arrêté, le 17 mars 2014 pour « atteinte pouvoir judiciaire » et « outrage au tribunal » à la suite de la publication d'articles dans le journal *The Nation*, dans lequel il avait sévèrement critiqué les méthodes procédurales et le manque d'indépendance du système judiciaire swazi. Le 25 juillet 2014, il a été condamné à deux ans de prison. Il a été déclaré prisonnier d'opinion par Amnesty International.

En août 2014, il avait écrit une lettre publique au président Barack Obama pour demander sa libération. Pendant sa détention, il a été soumis à des traitements cruels et inhumains, notamment en étant placé à l'isolement en représailles pour ses publications, qu'il avait continué à écrire depuis sa prison. Le 30 juin 2015, il a été acquitté et relâché par la Cour suprême du Swaziland qui a conclu qu'il avait été condamné à tort.

Malgré cela, il a poursuivi son travail, après sa libération il a lancé une contestation judiciaire contre le roi Mswati III d'Eswatini en 2018. En 2021, il a été l'un des premiers représentants légaux des députés actuellement détenus.

## AFRIQUE DU SUD – 29 mars 2023

*Zanele Nkosi*

*La présidente de la branche nord-ouest de la Black Lawyers Association abattue alors qu'elle sortait de son cabinet à Rustenburg.*



Zanele Precious Nkosi, avocate de 39 ans et présidente de la North West Black Lawyers Association, a été tragiquement abattue par deux hommes armés inconnus le 29 mars 2023 alors qu'elle sortait de son cabinet à Rustenburg, une ville de la province du nord-ouest de l'Afrique du Sud. Elle se dirigeait vers son véhicule lorsque les deux suspects se sont approchés sur le parking et ont tiré des coups de feu, la touchant mortellement. Zanele a succombé à ses blessures sur place.

Avocate depuis plus de neuf ans, directrice du cabinet Setshedi Makgale et Matlapeng Inc (SMNM) à Rustenburg, elle s'était spécialisée dans les litiges civils, principalement en droit municipal. L'annonce de sa mort a envoyé des ondes de choc à travers l'Afrique du Sud, laissant ses confrères, amis et famille dans le chagrin et l'incrédulité.

Zanele Nkosi était connue pour son engagement indéfectible envers la la défense de la profession d'avocat et ses efforts inlassables pour promouvoir l'égalité et la justice en Afrique du Sud. En tant que présidente de la North West Black Lawyers Association, elle était une figure de proue dans la défense des droits des avocats noirs. Elle avait siégé dans de nombreux comités de la Law Society of SA (LSSA) qui rassemble la Black Lawyers Association, l'Association nationale des avocats démocrates et des avocats indépendants pour assurer la représentation de la profession d'avocat en Afrique du Sud.

La présidente de la Law Society of SA (LSSA), Eunice Masipa, a rendu hommage à une « femme forte et intrépide, engagée à faire de l'Afrique du Sud un endroit meilleur pour tous ... ».

Le motif du meurtre de Zanele reste inconnu et les suspects n'ont pas encore été arrêtés. Selon sa famille, elle était surveillée et son téléphone portable devrait fournir des indications utiles à ce sujet.

AFRIQUE DU SUD – 13 août 2023

## *Ayanda Gladile*

*Abattu d'une balle près de son domicile à Khayelitsha, au Cap*



Ayanda Gladile, 34 ans, a été abattu à côté de son domicile dans la rue Golide de Makhaza, à Khayelitsha, au Cap.

Des hommes armés se sont approchés de Gladile et ont ouvert le feu alors qu'il était assis en train de boire un verre avec ses amis. Il a d'abord reçu une balle dans la jambe, avant d'être touché au cou, entraînant sa mort immédiate.

Il était connu pour son implication dans la création de l'EFF (Economic Freedom Fighters) dans la province du Cap-Occidental et sa défense gratuite des personnes impliquées dans les affaires "#FeesMustFall", un mouvement de protestation étudiant qui a commencé à la mi-octobre 2015

en Afrique du Sud. Militant des combattants de la liberté économique (EFF), il acceptait les affaires pro bono pour la défense des communautés qui se sont lancées dans des occupations de terres parce qu'il croyait que « la terre est la dignité ». Il a joué un rôle crucial dans la défense des personnes menacées d'expulsion de la ville du Cap.

Ayanda Gladile était aussi une figure appréciée de la communauté locale pour son engagement dans le domaine de l'éducation politique. Il avait été victime de la destruction de sa maison en 2014 à cause de ses efforts de recrutement pour le parti.

AFRIQUE DU SUD – 25 septembre 2023

## *Mbeko Venfolo*

*Abattu avec des amis, par des hommes armés, à Gugulethu, au Cap*

Mbeko Venfolo, directeur de Venfolo Attorneys, a été abattu par des hommes armés à Gugulethu, township, à l'est du Cap, avec quatre de ses amis. Les cinq hommes âgés de 46 à 52 ans étaient répartis dans deux voitures lorsqu'un autre véhicule avec des hommes armés est apparu et que des coups de feu ont été tirés sur les occupants des deux véhicules.

Un peu plus d'un mois après la mort d'Ayanda Gladile, la Black Lawyers Association (BLA) a dit sa profonde préoccupation de constater un phénomène de meurtre d'avocats noirs dans leurs propres communautés: "*Nous craignons que ce phénomène de meurtre d'avocats noirs dans leurs propres communautés ne devienne trop courant*", a déclaré la BLA.

Parallèlement, au Cap les avocats semblent être devenus des "cibles naturelles". En décembre 2019, Vernon Jantjies, 54 ans, est tombé sous une grêle de balles chez Lentegour, à Mitchells Plain au Cap, alors qu'il sortait d'un magasin, deux ans après le célèbre avocat pénaliste Pete Mihalik, abattu le 30 octobre 2018 alors qu'il déposait ses enfants dans une des meilleures écoles du Cap, après David Mbazwana, abattu 20 mai 2019 dans un local commercial à Khayelitsha, au Cap.

## PAKISTAN– 16 janvier 2023

*Abdul Latif Afridi*

*L'ancien président du barreau de la Cour suprême du Pakistan, tué dans une apparente attaque de rancune.*



Abdul Latif Afridi 79 ans, ancien parlementaire et ancien président du Barreau pakistanais, a été tué par balle à l'intérieur de la Haute Cour de Peshawar, alors qu'il prenait une pause avec des confrères dans une salle du tribunal. Il a reçu six balles dans la poitrine, tirées à moins d'un mètre de distance par un autre avocat jeune qui portait sa robe, qui a ouvert le feu à bout portant. L'auteur des coups de feu s'est ensuite rendu à la police en disant : «*Ne tirez pas. J'avais une inimitié personnelle avec lui et je me suis vengé*». La police a indiqué qu'une plainte

avait été déposée contre Me Afridi, l'accusant d'être impliqué dans la mort du père de son assassin, qui est l'un de ses parents éloignés.

Malgré son caractère apparent de vengeance «*privée* » l'assassinat d'Abdul Latif Afridi a causé une profonde émotion. Affectueusement connu sous le nom de Lala (qui signifie frère aîné en pachtou), il avait commencé sa carrière en tant que leader étudiant dans les années 1960 et il avait été expulsé de l'Université de Peshawar pour avoir dénoncé des élections simulées sous la dictature militaire du général Ayub Khan.

Devenu avocat, il a été l'une des voix les plus courageuses et les plus franches du Pakistan en faveur de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme pendant plusieurs décennies. Il a défendu de nombreuses victimes de disparitions forcées et leurs familles. Il était un critique virulent du militantisme religieux et de l'extrémisme. Il n'a jamais été intimidé et réduit au silence, malgré de nombreuses menaces de mort et malgré plusieurs emprisonnements et tortures. En 2007, il a mené une manifestation d'avocats contre le général Pervaiz Musharraf, alors président, et a été frappé par un véhicule blindé de transport de troupes de la police, lui fracturant la jambe.

Lala Latif Afridi était un opposant passionné au *Frontiers Crime Règlement*, une loi draconienne de l'époque coloniale britannique régissant les anciennes zones tribales du Pakistan qui autorisait les punitions collectives et refusait d'accorder aux accusés leurs droits à une procédure régulière, y compris le droit à un avocat. Grâce en partie à son action, la loi venait récemment d'être abrogée en 2018.

Ancien membre de l'Assemblée nationale du Pakistan et un ancien président du barreau de la Cour suprême, il avait été proche d'Asma Jahangir et d'IA Rehman, icônes du mouvement des droits de l'homme au Pakistan. Le premier ministre pakistanais, Shehbaz Sharif, a salué un «*juriste chevronné et un homme politique courageux, connu pour sa rectitude*».

Peshawar est la capitale de la province du Khyber Pakhtunkhwa, une région montagneuse frontalière de l'Afghanistan où les différends entre tribus liés à la propriété foncière ou à des questions d'honneur dégénèrent souvent en affrontements violents.

PAKISTAN – 6 juin 2023

## *Abdul Razzaq Shar*

*Assassiné à Quetta, après avoir demandé des poursuites pénales contre le président du Pakistan Tehreek-e-Insaf (PTI)*



Abdul Razzaq Shar, avocat à la Cour suprême, a été abattu par des personnes non identifiées à bord de trois motos alors qu'il se trouvait sur la route de l'aéroport de Quetta pour se rendre à la Haute Cour du Balouchistan (BHC). Il a reçu 16 balles lors de l'attaque.

Il avait cosigné une pétition très médiatisée contre le président du Pakistan Tehreek-e-Insaf (PTI) Imran Khan pour demander que des mesures soient prises en vertu de l'article 6 de la Constitution contre la dissolution de l'Assemblée nationale.

Une formation de la Haute cour du Balouchistan (BHC), composé du juge en chef Naeem Akhtar Afghan et du juge Muhammad Amir Nawaz Rana, avait entendu la requête de Shar demandant le procès de l'ancien Premier ministre en vertu de l'article 6 de la Constitution. Abdul Razzaq Shar avait plaidé qu'Imran avait violé la Constitution en conseillant au président de dissoudre l'Assemblée nationale et qu'il devait donc être jugé. Les juges de la BHC venaient d'adresser des avis motivés au parquet afin qu'il adresse une réponse lors de la toute prochaine audience, prévue pour le 7 juin (c'est-à-dire le lendemain de l'assassinat).

Condamnant la fusillade, le président du barreau de Quetta, Abid Kakar, a annoncé un boycott complet de la BHC et des tribunaux inférieurs ainsi qu'une période de deuil de trois jours après la mort de Shar. L'ancien président de l'Association du barreau de la Cour suprême (SCBA), Amanullah Kanrani Advocate, a demandé la formation d'une équipe d'interrogatoire conjointe (JIT) pour enquêter sur le meurtre. L'avocat principal Mir Ataullah Lango a déclaré qu'Abdul Razzaq Shar avait récemment déposé une requête pour demander à bénéficier d'une protection en détaillant les menaces de mort qu'il avait reçues, mais le gouvernement ne lui a pas fourni de protection.

Le conseiller spécial du Premier ministre (SAPM), Ataullah Tarar, a déclaré qu'il tenait le président du PTI, Imran Khan, "directement responsable" du meurtre de Abdul Razzaq Shar, et qu'il avait "fait tuer l'avocat pour se protéger de l'affaire de trahison". Imran Khan est directement mis en cause dans la plainte pour meurtre déposé par le fils de l'avocat assassiné, l'avocat Siraj Ahmed, Kakar à Quetta.

Le PTI a rejeté les "allégations sans fondement et futiles" faites par le conseiller spécial du Premier ministre contre le président du parti et a exigé qu'une plainte soit déposée contre le Premier ministre, Shehbaz Sharif et le ministre de l'Intérieur, Rana Sanaullah pour la fusillade. Dans un communiqué, le PTI a également demandé à la Cour suprême de prendre immédiatement connaissance de la pétition et de rejeter les fausses accusations portées contre un ancien premier ministre.

Au Pakistan, 200 avocats ont été assassinés depuis 2003, soit 20 par an en moyenne.

## PAKISTAN – 28 juillet 2023

### *Atif Ali Qureshi*

*L'ancien secrétaire général du barreau de Pindigheb, a été abattu par des hommes armés alors qu'il se trouvait dans sa voiture avec son greffier au Ghora Chowk*



Atif Ali Qureshi, ancien secrétaire général de l'association du barreau de Pindigheb, a été abattu par des hommes armés alors qu'il se trouvait dans sa voiture avec son greffier au Ghora Chowk, près du complexe judiciaire de Pindigheb.

Selon les avocats, les agresseurs attendaient l'avocat.

L'avocat est mort sur le coup tandis que le greffier a été grièvement blessé. Les avocats d'Attock en colère ont organisé un sit-in de protestation sur la route Rawalpindi-Kohat en plaçant le

corps de leur confrère au Collège Chowk. Ils ont déclaré qu'au cours des deux derniers mois, deux avocats avaient été abattus dans la petite ville d'Attock, ce qui démontrait l'inefficacité de la police. (Le 22 juin précédent, Kubra Sheikh, une avocate du barreau de district de Pindigheb, a été abattue dans le district d'Attock, en plein jour à la périphérie du commissariat de police de Pindigheb).

Selon le Conseil du barreau du Pakistan (PBC), Atif Ali Qureshi avait déposé une plainte auprès de la police de Pindigheb pour menaces de mort et il avait désigné les personnes qui le menaçaient. Il avait demandé à plusieurs reprises au département de police d'Attock d'assurer sa sécurité, mais la police n'a également pris aucune mesure. Quelques jours plus tard, les responsables de la police du district ont destitué l'officier du commissariat de Pindigheb est un sous-inspecteur responsable du poste de police pour tenter d'apaiser les avocats protestataires.

## PAKISTAN–29 août 2023

### *Noor Jaspal*

*Abattu dans sa voiture à Salam, dans la province du Pendjab, alors qu'il se rendait au tribunal*



Noor Muhammad Jaspal avocat au barreau de Bhalwal, a été attaqué alors qu'il venait de quitter son domicile à Salam, dans le nord de la province du Pendjab, pour se rendre au tribunal. Les assaillants ont ouvert le feu sur sa voiture alors qu'il longeait le canal de Sem Nullah. Touché par plusieurs balles, Noor Jaspal a perdu le contrôle du véhicule qui a fini sa course dans le canal.

Le barreau de Bhalwal a ordonné un boycott des activités judiciaires et a exigé l'arrestation immédiate des coupables.

Les avocats du Pakistan font observer désormais que leur pays est devenu le pire endroit pour exercer la profession d'avocat : ils y vivent en permanence sous la menace et l'intimidation. Plus de 200 avocats ont été ainsi abattus au cours des dix dernières années, la plupart dans des meurtres « ciblés », soit 20 par an en moyenne. Aucun autre pays, sinon le Mexique, n'a jamais connu de tels chiffres.

PHILIPPINES – 14 septembre 2023

## *Maria Saniata Liwliwa Gonzales Alzate*

*Abattue à Abra en plein jour, dans sa voiture garée devant son domicile*



Maria Saniata Liwliwa Gonzales Alzate a été abattue en plein jour, dans sa voiture garée juste devant leur maison, dans la rue Santiago, zone 2, à Bangued, dans la ville d'Abra. Des hommes armés ont été vus à bord d'une moto et ont immédiatement fui les lieux du crime.

Selon le barreau intégré de la région des Philippines-Nord de Luzon (IPB), sa mort est un rappel des menaces auxquelles sont confrontés les avocats, les juges et les officiers de justice dans le pays. Selon l'IBP, le tribunal régional de première instance d'Abra avait fait droit, le 20 février dernier, à un recours en amparo en faveur d'Excel Billedo, un client de Maria Saniata Liwliwa Gonzales Alzate. Billedo aurait été enlevé, détenu et torturé par des membres de la police nationale philippine à Bangued, Abra. Le tribunal a également accordé une ordonnance de protection à Billedo et à sa mère. L'IBP a salué les efforts de Maria Saniata Liwliwa Gonzales Alzate. Selon son mari, elle a défendu des clients victimes d'arrestations illégales au plus fort de la campagne du président Duterte contre les drogues illégales. Selon l'IBP,

Maria Saniata Liwliwa Gonzales Alzate était connue au-delà de sa province d'origine, comme l'avocate qui s'occupait des cas que ses confrères n'acceptaient pas. En tant qu'avocat d'intérêt public, Maria Saniata a assisté et aidé d'innombrables clients indigents, y compris les victimes de la guerre contre la drogue de l'ancien président Rodrigo Duterte. Elle a également été procureure privée dans le meurtre d'un enseignant. Elle avait été la présidente du chapitre de l'IBP à Abra et avait dirigé son comité d'aide juridique.

PHILIPPINES – 22 août 2023

## *Elmer Mape*

*Abattu par un homme armé isolé à Leyte il s'était rendu pour récolter la récolte de maïs de sa ferme*



Elmer Mape. 52 ans, habitant de Barangay Poblacion Del Norte, à Villaba, a été abattu alors qu'il s'était rendu dans sa ferme de Sitio Patag, a pour ramasser le maïs récolté. Un homme armé isolé s'est approché puis a dégainé une arme avant de tirer à deux reprises sur lui. Le Bureau régional de la police des Visayas orientales a cru pouvoir identifier un « suspect ». Mais un ami avocat d'Elmer Mape, peu convaincu par cette hypothèse, a cru pouvoir émettre « quelques réserves ». Il a déclaré que son ami et confrère avocat « était un critique

connu d'un ancien fonctionnaire de la province ». Selon lui, de telles critiques ont déjà suffi pour entraîner la mort d'avocats, de journalistes et d'opposants politiques au responsable critiqué.

SOUDAN (Darfour) – 18 juin 2023

*Tariq Hassan Yaqoub al-Malik*

*Al-Sadiq Muhammad Ahmed Haroun*

*Membre fondateur de l'Association du barreau du Darfour, tués à El Geneina, au Darfour occidental.*

Tariq Hassan Yaqoub al-Malik, 50 ans, avocat et l'un des membres fondateurs du barreau du Darfour (DBA), créée en 1995, a été tué dans sa maison à El Geneina, au Darfour occidental. Il faisait partie d'un groupe d'avocats qui ont porté plainte contre le groupe paramilitaire des Forces de soutien rapide (RSF), les accusant d'horribles attaques contre le camp de déplacés de Krinding à El Geneina, le 16 janvier 2021 et le 28 avril 2022.

Al-Sadiq Muhammad Ahmed Haroun, membre du barreau du Darfour et commissaire à l'aide humanitaire au Darfour occidental, avocat a été tué à El Geneina. Il faisait partie d'un groupe d'avocats qui ont porté plainte contre le groupe paramilitaire des Forces de soutien rapide (RSF), les accusant d'horribles attaques contre le camp de déplacés internes de Krinding à El Geneina les 16 janvier 2021 et 28 avril 2022. et de l'attaque du village de Misteri, où de nombreuses personnes ont également été tuées.

Selon l'Association du barreau du Darfour, les deux hommes avaient reçu des menaces de mort à plusieurs reprises dans les jours qui ont précédé leur mort.

Les avocats du Darfour du Sud ont

Depuis le 15 avril, Nyala est le théâtre d'intenses affrontements entre l'armée et les Forces de soutien rapide que soutiennent diverses milices armées, impliquées dans le pillage des marchés et des habitations civiles. Pour arrêter temporairement les combats à Nyala, les chefs civils ont tenté de diviser la ville en deux zones : la partie occidentale tombée sous le contrôle des Forces armées soudanaises (SAF) et la partie orientale qui est sous l'autorité de la force paramilitaire (RSF).

**SOUDAN/(Darfour) – 28 mai 2023 : Mohammed Ahmed Kudia** a été tué et brûlé à l'intérieur de sa maison à El Geneina par des membres du groupe paramilitaire Rapid Support Forces (RSF). Il était membre du réseau d'observateurs du Darfour, un réseau informel de militants des droits de l'homme, d'avocats, de journalistes et de médecins qui a été formé après le début du conflit armé au Darfour. Il apportait son concours aux familles victimes de violations telles que les exécutions extrajudiciaires, les pillages et les disparitions forcées.

**SOUDAN (Darfour) – 5 juin 2023 : Abdel-Khalig Ibrahim Arbab**, qui poursuivait les auteurs des massacres perpétrés à l'encontre des déplacés internes de Krinding à El Geneina et dans le village de Misteri, a été tué aux côtés de huit membres de sa famille qui ont été brûlés dans leur maison à el-Shati dans la banlieue d'El Geneina.

SOUDAN (Darfour) – 4 août 2023

## *Ahmed Abdallah dit « El Lord »*

*Enlevé et assassiné par une force armée soupçonnée d'être affiliée aux Forces de soutien rapide (RSF)*



Ahmed Mohamed Abdallah a, connu sous son surnom d'« El Lord », avocat et défenseur des droits de l'homme et son employé, Adam Omer, ont été enlevés le 3 août, de leur domicile dans le quartier d'Al-Rahman à Nyala, capitale provinciale de l'État du Darfour-Sud par des individus en arme vêtus d'uniformes des Forces de soutien rapide (RSF). Les ravisseurs ont utilisé un véhicule Land Cruiser et étaient armés d'armes automatiques lorsqu'ils ont emmené les victimes. Les ravisseurs ont contacté les familles des victimes le même jour et exigé environ 30 millions de livres soudanaises en rançon pour leur libération.

Le 4 août 2023, le Sudan Tribune a rapporté que « les corps d'Ahmed Abdallah et d'Adam Omer ont été découverts gisant sur le bord de la route Nyala-El-Fasher avec de graves marques de torture, la demande de rançon pourrait n'être qu'une mesure de diversion pour égarer les soupçons car l'enlèvement aurait pu être commis par une force armée affiliée aux Forces de soutien rapide (RSF). Selon le commandant des Forces de soutien rapide les ravisseurs ne sont pas affiliés à leur organisation, mais qu'il s'agit plutôt de groupes indépendants.

Ahmed Abdallah, surnommé « El Lord », était un défenseur des droits humains bien connus du Sud-Darfour et était un de ceux qui s'étaient courageusement et activement opposés aux violations contre les civils dans le cadre de la guerre violente qui a englouti le Soudan pendant environ quatre mois, opposant l'armée aux Forces de soutien rapide.

Le barreau du Darfour avait exprimé ses inquiétudes quant à tout préjudice qui pourrait être causé à Ahmed Abdallah et appelé à agir et à œuvrer pour obtenir sa libération, dans le contexte du chaos sécuritaire en cours au Sud-Darfour. Il a déclaré que l'enlèvement et l'assassinat d'Ahmed doivent être « considérés comme les violations les plus horribles entre les défenseurs des droits de l'homme ».

Depuis le 15 avril, Nyala est le théâtre d'intenses affrontements entre l'armée et les Forces de soutien rapide que soutiennent diverses milices armées, impliquées dans le pillage des marchés et des habitations civiles. Pour arrêter temporairement les combats à Nyala, les chefs civils ont tenté de diviser la ville en deux zones : la partie occidentale tombée sous le contrôle des Forces armées soudanaises (SAF) et la partie orientale qui est sous l'autorité de la force paramilitaire (RSF).

**SOUDAN/Darfour - 28/ 31 août 2023 : Tamid Ahmed Khamis Rayan,** avocat à Benyala, a été tué à son domicile du quartier d'El Wahda alors qu'il résistait à un groupe armé qui attaquait sa maison

En août 2023, l'association du Barreau du Darfour (DBA) a annoncé que plus de 10 avocats et défenseurs des droits de l'homme ont été tués à Nyala, en un mois et demi. Des « milices armées » ciblent et prennent délibérément d'assaut les domiciles des avocats et des défenseurs des droits de l'homme, a expliqué la DBA.

INDE – 19 février 2023

## *Jugraj Chauhan*

*Poignardé à mort et achevée avec une pierre sur le crâne à Jodhpur*



Jugraj Chauhan, 48 ans, avocat de Jodhpur au Rajasthan, a été assassiné en plein jour. Ses agresseurs l'ont d'abord attaqué avec un couteau, puis l'ont tué en lui écrasant la tête avec une pierre. Le fils de Jugraj était mort dans un accident il y a trois ans, et les deux suspects, Anil et Mukesh sont impliqués dans la procédure. L'avocat menait une bataille juridique acharnée dans le procès de la mort de son fils.

Selon des membres de la famille, Jugraj Chauhan serait parti de chez lui après avoir été invité à se rendre devant l'hôpital de Bhadwasia, à Jodhpur vers 17 heures, le 19 février. La fille de Jugraj a déclaré que son père s'était plaint à plusieurs reprises de menaces de la part de ces personnes dans le passé.

Le président du district et le secrétaire du district d'All India Lawyers Union (AILU) de Jodhpur ont fermement invité le gouvernement de l'État à faire adopter et mettre en œuvre la loi sur la protection des avocats du Rajasthan dans le Vidhansabha.

INDE – 30 juillet 2023

## *Rayasam Adishesu Vithal Babu*

*Retrouvé mort après une audience au tribunal d'Addanki. Les barreaux indiens demandent l'adoption d'une loi sur la protection des avocats.*

Rayasam Adishesu Vithal Babu, 65 ans, avocat du barreau de Bejawada, a été retrouvé mort le 30 juillet 2023, après avoir été porté disparu pendant quatre jours. Le 26 juillet, Rayasam Adishesu a disparu après s'être rendu à une audience au tribunal d'Addanki. Plus tard, il a téléphoné à sa famille en indiquant qu'il essayait de conclure une transaction dans une affaire en cours depuis plusieurs années. Rayasam Adishesu n'étant pas rentré le soir, n'ayant pu être contacté par téléphone, son fils a déposé une plainte pour disparition. Au cours de l'enquête qui a suivi, il a été révélé que Rayasam Adishesu aurait été enlevé dans une voiture par des inconnus, puis emmené dans un endroit isolé où il aurait été étranglé et enterré près de la gare routière d'Addanki. Le suspect, Kamal Babu, avait un litige immobilier avec Adishesu Vithal Babu en cours de jugement au tribunal d'Addanki, depuis plusieurs années. Le barreau de Bejawada et tous les avocats des barreaux d'Andhra Pradesh ont boycotté les tribunaux de l'État le 31 juillet, pour protester contre l'enlèvement et l'assassinat de Rayasam Adishesu Vithal Babu.

All India Lawyers Union dénoncé l'inertie du gouvernement central et déclaré qu'il était nécessaire d'adopter immédiatement une loi forte pour la protection des avocats. Il a demandé au gouvernement central de présenter au Parlement un projet de loi sur la protection des avocats sur le modèle de celle du Rajasthan, sous peine de devoir faire face à la colère des avocats de tout l'État.

INDE – 1<sup>er</sup> avril 2023

## *Virender Kumar Narwal*

*Abattu en plein jour sur la route dans la région de Dwarka à Delhi après le retrait de sa protection policière*



Virender Kumar Narwal, avocat de Delhi; a été abattu en plein jour sur la route dans la région de Dwarka à Delhi par deux assaillants non identifiés. Selon la police, il aurait été tué à cause d'une « inimitié de 36 ans ». Virender Narwal avait été victime d'une première tentative d'assassinat en 2017, mais il en était sorti indemne. Seul son chauffeur avait été blessé. Il s'était vu accorder une protection policière après l'attaque, mais elle lui a été retirée pendant la pandémie de Covid.

Les membres du barreau de Delhi ont décidé de boycotter les juridictions le 3 avril pour protester contre le meurtre et exiger une enquête rapide. La North Delhi Lawyers Association (NDLA) a déclaré que les incidents de menaces et d'actes de violence contre les avocats augmentaient, mais qu'aucune sécurité ne leur était assurée même lorsque leurs familles se trouvaient dans une "situation vulnérable".

Le meurtre de Virender Kumar, avocat à Delhi, a rouvert la conversation concernant la sécurité des avocats. Cependant, ce n'est pas la première fois que quelque chose de similaire se produit ; les atrocités contre les avocats ont augmenté, instillant une atmosphère de peur parmi eux et violant à la fois leur droit à la vie et leur droit d'exercer une profession. Les atrocités contre les avocats sont de plus en plus courantes dans toute l'Inde, comme en témoignent ces meurtres :

Le Rajasthan a également pris des mesures dans ce sens. Il est devenu le premier État à adopter un projet de loi qui garantira la sécurité et les droits d'exercice des avocats et a été adopté le 21 mars 2023 par l'assemblée de l'État.

Après le Rajasthan, le Conseil du barreau de Delhi a décidé de former un comité spécial sous la direction de KC Mittal, l'un de ses anciens présidents, pour constituer la loi complète sur la protection des avocats à la lumière des attaques contre les avocats à l'intérieur et à l'extérieur des tribunaux. Delhi prend des mesures pour protéger les avocats des crimes odieux. Les atrocités à leur encontre se sont multipliées, semant la peur de ne pouvoir exercer leur profession en toute liberté.

L'article 19, paragraphe 1, point g), de la Constitution confère le droit fondamental à la liberté de profession. Et cette liberté et cette indépendance ne peuvent venir que si le gouvernement, sous une forme ou une autre, assure la sécurité de la vie et des biens des avocats.

**INDE - 6 août 2023 : Azad Ahmad** a été abattu et son frère grièvement blessé par des individus armés dans le village de Nekrahi, dans le district de Sultanpur, dans l'Uttar Pradesh.

**INDE - 9 août 2023 : Abdul Mugis**, 36 ans, a été abattu à Aligarh par deux individus armés à moto alors qu'il se rendait au tribunal dans l'Uttar Pradesh.

**INDE - 30 août 2023 : Manoj Chaudhary** dit « Monu », 42 ans, a été abattu par deux inconnus dans son cabinet à Ghaziabad, dans l'Uttar Pradesh.

COLOMBIE – 1er février 2023

## *Carlos Ferrer Medina*

*Abattu par un tueur à gages qui a tiré sur lui jusqu'à ce qu'il meure dans le quartier 13 de Junio de Cartagena*



Carlos Alberto Ferrer Medina, avocat pénaliste, 37 ans, a été abattu par un tueur à gages qui est arrivé dans un lave-auto et sans dire un mot, a sorti une arme à feu et a tiré sur lui à plusieurs reprises et l'a achevé au sol en tirant jusqu'à être certain qu'il était mort. L'homme s'est enfui à bord d'une moto avec son complice.

Carlos Ferrer Medina était en charge de diverses affaires pénales de Torices de la capitale du département de Bolívar. Exercer ses fonctions d'avocat indépendant, il avait longtemps travaillé au sein du 11e tribunal pénal municipal

de Carthagea dont il a été secrétaire et officier supérieur avec des fonctions de contrôle des garanties. Pour certains de ses confrères, ces anciennes fonctions pourraient être le motif principal de l'attentat.

COLOMBIE – 7 mai 2023

## *Elkin Reyes*

*Assassiné à Plato dans le département de Magdalena*



Elkin Javier Reyes, 48 ans, qui circulait en direction de son domicile, a été abattu dans le quartier de Villa Espinosa par deux tueurs à gages à moto, dont l'un a sorti une arme à feu et a tiré sur lui à quatre reprises sans dire un mot. L'un des projectiles l'a atteint à la tête.

Avocat renommé dans la région, Elkin Reyes faisait partie du comité d'inscription du parti Let's Build Confidence. En outre, il avait déposé une plainte auprès du gouvernement de Magdalena, en soulevant de prétendus irrégularités dans l'attribution du contrat du Life Center de Chibolo, d'une valeur

de 6 milliards de dollars. Selon les enquêteurs, son assassinat serait lié à son travail professionnel.

**COLOMBIE - 13 décembre 2023 : Luis Eberto Pineda Peña**, 58 ans, a été abattu de trois balles dans la tête à Calarcá, dans le département de Quindío. Professeur à l'université de Quindio et avocat indépendant, il apportait son concours à la Personeria de Calarca où il défendait les droits de plus démunis. Il donnait en outre au nom de la défense des droits de l'homme des cours gratuits en matière juridique aux jeunes de la ville. Selon La Crónica del Quindío, le crime serait lié à son activité d'avocat plaidant. Au moment où il a été abattu Luis Eberto Pineda se rendait au centre de Calarcá pour une obligation professionnelle.

BRÉSIL – 12 août 2023

### *Charlesman da Costa Silvano*

*Abattu dans une embuscade montée par son client*



Charlesman da Costa Silvano, 37 ans, a été abattu à Alexânia, dans l'État de Goiás, après avoir été attiré dans une embuscade par un client qui a tiré sur lui au moins cette reprise. Les messages trouvés sur le téléphone portable de la victime montrent que le client avait organisé un rendez-vous sur le lieu du crime. Lors de l'arrivée de la police le suspect a résisté et a reçu une balle dans la jambe avant d'être arrêté. L'Ordre des avocats du Brésil (OAB) a déclaré : "*Il est inacceptable qu'au lendemain du 11 août, date à laquelle est*

*célébrée la nécessité de défendre le système social et judiciaire, un autre confrère soit victime d'un crime barbare et d'une extrême violence*".

ÉQUATEUR – 25 septembre 2023

### *George Gabriel Farfán Intriago*

*Un avocat constitutionnaliste abattu au cœur de Portoviejo*



Gabriel Farfán Intriago, 46 ans, a été assassiné en plein cœur de Portoviejo, la capitale de la province de Manabí. Il a été abattu au volant de sa voiture par plusieurs tirs de tueurs à gages, alors qu'il venait de son cabinet et circulait dans les rues Olmedo et 9 de Octubre. Sur les lieux du crime, la police a trouvé 8 douilles de calibre 9 millimètres.

George Farfán, était un avocat constitutionnaliste, qui faisait partie de la branche de Manabí de la Commission nationale anti-corruption. Il était très actif sur les réseaux sociaux notamment par ses publications consacrées à l'affaire du maire de Portoviejo dont le maintien en fonction était en sursis après une condamnation par le Tribunal du Contentieux Électoral (TCE).

ÉQUATEUR – 17 octobre 2023

### *Ignacio Leandro Beitía*

*Abattu dans son bureau à Portoviejo, capitale de la province de Manabí*



Ignacio Leandro Beitía, 47 ans, un avocat argentin exerçant en Équateur, a été abattu par des tueurs à gages dans son cabinet d'avocats, à Portoviejo. L'un des agresseurs est monté jusqu'au deuxième étage de l'immeuble avant de pénétrer dans son bureau et de lui tirer plusieurs balles dans la tête.

Né en Argentine, Ignacio Leandro Beitía, ancien étudiant de l'Université de Belgrano, avait été l'avocat de la Gendarmerie nationale pendant huit ans. Il avait épousé Karla Solórzano Sabando, une pneumologue pédiatrique réputée de nationalité équatorienne, ce qui l'avait amené à vivre à Portoviejo, dans l'immeuble où il y avait également installé son cabinet d'avocats.

## MEXIQUE – 14 janvier 2023

### *Elliot Blair*

*La mort mystérieuse du défenseur public du comté d'Orange au Las Rocas Resort and Spa à Rosarito Beach*



Elliot Blair, 33 ans, qui travaillait comme défenseur public dans le comté d'Orange, en Californie, a été retrouvé mort d'une balle dans la tête le 14 janvier au Las Rocas Resort and Spa de Rosarito Beach, une zone touristique de la péninsule de Basse-Californie. Il y séjournait en vacances avec sa femme également défenseur public adjoint du comté d'Orange, pour célébrer leur premier anniversaire de mariage.

Les autorités mexicaines ont aussitôt déclaré que la mort était due à traumatisme crânien consécutif à une chute et qu'Elliot

Blair serait tombé ivre du balcon de son hôtel au troisième étage de l'hôtel à Rosarito. Mais sa femme a formellement contesté ces informations et déclaré qu'il avait été « victime d'un « crime brutal ». Elle a affirmé catégoriquement que son mari n'était pas ivre et qu'il avait reçu une balle dans la tête, ce qui contredit les rapports des enquêteurs selon lesquels il y avait une quantité considérable d'alcool dans son corps et que la mort serait due à une chute accidentelle. Elle a déclaré que le soir du drame, après avoir quitté un restaurant, le couple avait eu un incident avec des policiers locaux qui auraient tenté de leur extorquer de l'argent liquide et que Blair a fini par céder environ 160 dollars. Les fractures de la tête de Blair étaient du côté opposé à l'endroit où il avait été trouvé couché sur du béton. Les enquêteurs n'ont pas publié les tests qu'ils auraient effectués.

La famille a tenté ramener le corps d'Elliot Blair aux États-Unis tout en poursuivant une enquête indépendante pour prouver qu'il avait été assassiné mais elle a été informée que le corps avait déjà été embaumé.

La mort mystérieuse de l'avocat, défenseur public du comté d'Orange, au Las Rocas Resort and Spa, à Rosarito Beach demeure une énigme.

**MEXIQUE–15 février 2023 : Víctor Hugo López Ramírez** a été assassiné dans un stand de tacos, à Tijuana, en Basse-Californie. Il était l'avocat d'« El Z-40 », considéré comme le haut dirigeant des Zetas, qu'il défendait dans ses différentes procédures d'extradition vers les États-Unis. Le tribunal fédéral de procédure pénale de Mexico venait de lui notifier le 9 janvier précédent, un accord conclu dans le cadre du processus d'extradition d'El 40 vers les États-Unis.

**MEXIQUE - 28 avril 2023 : Alberto « N »**, un avocat de Cuautla, a été assassiné avec son épouse à la suite d'une erreur de photo des tueurs à gages sur WhatsApp. Alberto « N » qui se trouvait en compagnie de son épouse, devant le Tribunal de Cuautla, a été assassiné « par erreur » par des tueurs à gages survenus à bord de trois motos. À la suite du crime, deux personnes ont été arrêtées et leurs téléphones portables contenaient des messages WhatsApp avec une photo des deux avocats qu'ils avaient accepté de se charger de tuer, mais ils les ont confondus.

Une affaire vient confirmer le risque latent encouru par tous les avocats au Mexique, quel que soit leur domaine d'intervention.

MEXIQUE – 28 avril 2023

## *Marcela Gutiérrez Zepeda*

*Abattue en représailles d'une affaire d'expulsion qu'elle traitait devant les tribunaux, à León*



Marcela Gutiérrez Zepeda, avocate pénaliste de León, a été assassinée par des tueurs à gages en représailles de son intervention dans une affaire devant les tribunaux à León. Elles se trouvaient à bord d'un véhicule en compagnie d'un passager dans le secteur d'Alta Vista, dans le quartier de Los Castillos, lorsqu'elle a été interceptée par deux individus à moto, dont l'un a tiré sur les occupants. Seule Marcela Zepeda est décédée mais son passager a été gravement blessé. L'association de Abogados Independientes de Guanajuato a demandé une élucidation rapide du crime en indiquant que Marcela Zepeda s'occupait d'une affaire de récupération de terres dans la zone de Rivera de la Presa, Quelques jours plus tôt, elle était intervenue pour faire expulser les occupants de terrains qui avaient été dérobés à leurs propriétaires avec exécution de mandats d'arrêt contre ceux qui s'étaient emparé des biens.

Illustrant une situation particulière et exceptionnelle, le Bureau du Procureur général de l'État de Guanajuato (FGEG) a annoncé l'arrestation d'Oswaldo Michel Ponciano, dit "El Chaquillo" comme auteur matériel de l'homicide. Il a été condamné en juillet 2023 de 30 ans de prison, 20 pour l'homicide de Marcela Zepeda et 10 autres pour la tentative sur le passager.

MEXIQUE – 15 août 2023

## *Ricardo Gálvez Campos*

*Le spécialiste de la justice pour les adolescents abattu à Colima*



Ricardo Gálvez Campos a été assassiné par balle devant sa maison, par quatre hommes armés qui ont surgi d'une voiture alors qu'il arrivait à son domicile à Colima.

Ricardo Gálvez Campos avait été le conseiller du juge Bernardo Salazar Santana, lorsqu'il était président de la Cour suprême de justice de l'État. Il était connu comme un spécialiste de la justice pour les adolescents et travaillait à ce titre au tribunal pénal de Colima. La Fédération des Avocats de Colima a exigé une enquête exhaustive.

**MEXIQUE - 25 juillet 2023 : José Sergio Medina Bustos**, 48 ans, a été abattu d'une balle dans la tête, à Apodaca, Nuevo León. Il s'était rendu, accompagné de son frère et d'un de ses enfants, à un rendez-vous sollicité par un nouveau « client » dans le parking d'un supermarché. À son arrivée, un homme est sorti de sa voiture et s'est éloigné pour parler avec lui. Quelques minutes plus tard, le frère de l'avocat et son fils ont vu le « client » courir, ils se sont aussitôt précipités à la recherche de leur proche. Ils l'ont retrouvé, allongé sur le parking, avec une blessure par balle dans la tête.

MEXIQUE – 26 septembre 2023

## *Salomé Gutiérrez Aguirre*

*L'ancien bâtonnier du barreau d'Acapulco assassiné*



Salomé Gutiérrez Aguirre a été abattu alors qu'il voyageait avec son fils, par des individus armés qui l'ont poursuivi jusqu'à ce qu'ils le rattrapent dans le quartier Centro, en face de la pozolería « La Chilapeña », dans la rue 5 de Mayo, très fréquentée et qui relie le centre d'Acapulco à la zone côtière de Miguel Alemán. Son fils, également avocat, qui voyageait avec lui a été gravement blessé. Les enquêteurs ont dénombré au moins 10 impacts de balles dans la vitre côté passager.

Salomé Gutiérrez figurait sur la dernière liste restreinte des possibles procureurs généraux de l'État sous l'administration de l'ancien gouverneur Héctor Astudillo Flores, après le départ de Javier Olea Peláez, n'avait finalement pas été désigné pour occuper ce poste.

MEXIQUE – 14 octobre 2023

## *Juan Carlos Olallo Flores*

*Abattu à Cuautla, six mois après avoir échappé à une tentative d'assassinat considérée par la police comme une tentative de vol*



Juan Carlos Olallo, un avocat pénaliste de Morelos, a été assassiné, dans un magasin de motos qu'il était venu visiter, à Cuautla. Deux individus casqués à moto sont survenus et l'un d'eux a tiré sur lui à plus de cinq reprises.

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, Juan Carlos Olallo avait déjà été victime d'une attaque identique dans le quartier Otilio Montaña de Cuautla et avait dû être transporté à l'hôpital général de Cuautla après avoir été blessé. Il avait survécu à l'attaque. La police avait classée l'affaire comme une tentative de vol de véhicule (pourtant resté en sa possession) auquel la victime

aurait tenté de résister.

Six mois après, le 14 octobre, contrairement à la première fois, Juan Carlos Olallo n'avait pas de véhicule et ne risquait donc pas de vol. Mais il est mort sur le coup.

Le crime a provoqué l'indignation de la communauté judiciaire et juridique. Le lendemain, depuis la Plaza de Armas de Cuernavaca, toutes les institutions et associations du barreau dans l'État de Morelos ont organisé un rassemblement. Le président de l'Association des avocats pénalistes de l'État de Morelos, César Ricardo García Bravo, a appelé les autorités à mettre en œuvre un protocole spécial de protection pour les avocats.

Le dernier homicide contre un avocat à Cuautla avait eu lieu, quelques mois plus tôt le 1<sup>er</sup> novembre 2022. Daniel Lagunas Herrera avait été assassiné dans le bar-restaurant « La Bodega » après avoir survécu à une première tentative d'homicide considérée, à l'époque, comme relevant de la violence endémique qui sévissait dans les lieux de restauration et les bars de la ville.

PANAMA – 5 mars 2023

## *César Fábrega Rodríguez*



César Augusto Fábrega Rodríguez, 51 ans, a été abattu, presque à bout portant, à la sortie de la messe devant l'entrée de l'église San Juan Evangelista, à Santiago de Veraguas. Il se trouvait à bord de son véhicule accompagné d'une autre personne lorsqu'il a été intercepté par des individus armés qui ont tiré sur lui à plusieurs reprises. Le passager a été blessé à la jambe.

Il s'agit de la deuxième attaque subie par César Rodríguez après qu'en février des agresseurs qui ont criblé de balles le véhicule qu'il conduisait. Il avait signalé une attaque perpétrée par un gang criminel pour lequel il avait accompli des fonctions professionnelles. César Fábrega, bien connu dans la région pour son activité d'avocat, avait auparavant défendu une personne arrêtée pour trafic de drogue dans le cadre de l'opération Fortaleza.

REPUBLIQUE DOMINICAINE - 12 février 2023

## *Freddy Zarzuela*



Le corps de Freddy Zarzuela García, avocat à Santiago de los Caballeros a été retrouvé dans une décharge de la communauté de La Delgada, à Villa González, au nord de Santiago. Il avait été en partie brûlé et portait des traces de torture ainsi qu'un impact de balles dans la tête. Depuis 2014, quatre avocats ont été abattus par des tueurs à gages en République Dominicaine. La mort de Freddy Zarzuela, vient s'ajouter à celles d'Amancio Herrera Turbí, le 24 avril 2014, de José Delfin Díaz, le 21 octobre 2016 et à celle de Basilio Guzmán, le 21 juin 2022.

PÉROU – 3 septembre 2023

## *Serman de la Cruz Flores*

*Abattu à Loreto, Iquitos. Son collaborateur blessé*



Serman de la Cruz Flores, considéré l'un des avocats les plus renommés d'Iquitos, a été abattu la porte de son domicile, situé dans le secteur de Moronacocho, à Loreto. Il était avec son assistant dans son bureau lorsque des hommes armés sont survenus et ont tiré sur lui à bout portant à cinq reprises. L'assistant, blessé, a été transporté d'urgence à l'hôpital ApoyoIquitos. La bâtonnière de l'Ordre des Avocats, Rita Ruck Riera, a pris la tête d'une marche dans les rues de la ville jusqu'au siège du ministère public pour exiger une enquête effective et rapide.

Serman de la Cruz était un très proche conseiller et l'avocat de l'ancien président régional de Loreto. Il était le propriétaire d'une discothèque dénommée « Sucesos ».

VENEZUELA – 21 mars 2023

## *Norvis Morales Freites*

*Abattu dans le quartier de Cruz Verde de Coro, où deux de ses frères ont été assassinés.*



Norvis Yoan Morales Freites, 43 ans, a été abattu de plusieurs balles dans le secteur de Cruz Verde de Coro, dans l'État de Falcón, sur le lieu même où ses deux frères ont déjà été assassinés, Williams, 25 ans, le 2 décembre 2022 et Julio César, 28 ans, le 12 février de cet année. Il a été attaqué devant sa maison dans la rue Mariano Picón Salas, par deux hommes cagoulés, coiffés de casquettes et à pied, qui ont tiré à huit reprises et l'ont touché dans la région frontale, abdominale et thoracique. Selon sa famille, il avait reçu des menaces mort, quelques heures plus tôt, le mardi 21 mars à midi.

Norvis Yoan s'était engagée avec beaucoup de détermination dans un combat pour obtenir justice après la mort de ses frères. Précédemment, en décembre 2022, Norvis Morales avait déclaré dans une vidéo que lui et sa famille avaient reçu des menaces après le meurtre de son premier frère. Dans cette vidéo, il avait mentionné qu'au mois d'octobre 2022, la famille Morales Freites avait eu un conflit avec des personnes liées à un gang du secteur de Cruz Verde qui contrôle la zone. Il a publiquement cité les noms des responsables. De même, il avait présenté une demande formelle de protection policière au ministère public, qui avait été approuvée.

HONDURAS.- 10 octobre 2023

## *Óscar Rolando Figueroa Pérez*

*Assassiné en pleine voie publique dans le quartier El Imán à La Ceiba deux ans après une première tentative*



Óscar Rolando Figueroa Pérez 57 ans, se trouvait à l'intérieur de son véhicule près du ministère du Travail il circulait dans la rue en direction des installations du ministère du Travail, lorsque deux hommes qui circulaient à moto l'ont arrêté et ont soudainement ouvert le feu sur lui, le faisant tomber mort. Les tirs ont également causé la mort d'une deuxième personne, qui répondait au nom de Jonathán Cárcamo, qui se trouvait sur les lieux au moment du crime. En outre, la fusillade a grièvement blessé une femme identifiée comme l'épouse de l'avocat assassiné. Le Barreau de La Ceiba a publié un faire part de deuil, exprimant sa solidarité avec la famille.

assassiné. Le Barreau de La Ceiba a publié un faire part de deuil, exprimant sa solidarité avec la famille.

Óscar Rolando Figueroa Pérez avait déjà été victime d'une tentative d'assassinat par des hommes armés sur l'avenue La República à La Ceiba dans la nuit du 21 juin 2021, alors qu'il quittait son bureau et se dirigeait vers son véhicule. Il avait reçu trois balles dans différentes parties du corps mais il avait pu être transporté à l'hôpital Atlantida à bord d'une patrouille de police et il avait survécu.

Selon le Colegio de Abogados de Honduras (CAH), 93 avocats ont été assassinés entre 2012 et 2022 au Honduras. 22 affaires ont donné lieu à des poursuites.

ÉTATS-UNIS – 21 mars 2023

## *Steven Cozzi*

*Abattu dans son cabinet et jeté dans une benne à ordures par l'adversaire des clients qu'il défend.*



Steven Cozzi, membre du cabinet *Blanchard Law office* à Largo, dans la baie de Tampa en Floride, a disparu de son cabinet le 21 mars au matin, quelques instants après s'être rendu dans les toilettes. Il venait de participer à une conférence téléphonique concernant un procès mettant en cause la facturation médicale d'un cabinet de chirurgie esthétique. Son corps n'a jamais été retrouvé. Ses clés, son portefeuille et son téléphone portable étaient restés sur le bureau de son cabinet d'avocats et un dossier professionnel demeuré ouvert sur son ordinateur.

Un chirurgien plasticien de Floride, devenu aujourd'hui suspect présumé de l'avoir tué dans les toilettes, disposait des fournitures pour commettre le meurtre, notamment des sacs poubelles, d'une seringue contenant un médicament paralysant, d'un chariot pour transporter le cadavre et d'une camionnette équipée d'un dispositif spécial de retournement de plaque d'immatriculation pour éviter d'être détecté, selon les documents déposés par les procureurs.

Le cabinet *Blanchard Law Office* était l'avocat d'un chirurgien dont la pratique professionnelle est mise en cause dans un procès commencé en 2019 et toujours en cours. À l'heure où il a disparu, le 21 mars, Steven Cozzi était censé assister à une audience en ligne à 10 h 30 le matin même dans l'affaire.

Bien que le corps de Steven Cozzi n'ait jamais été retrouvé, les enquêteurs ont utilisé des enregistrements de téléphone portable et des vidéos de surveillance pour suivre le chirurgien jusqu'à une zone isolée à l'ouest de Miami, sur la piste Tamiami, également connue sous le nom de US Highway 41. Une vidéo de la benne à ordures vidée dans le camion poubelle permet d'identifier un grand sac poubelle tombant "d'une manière incompatible avec une poubelle normale", ont déclaré les procureurs. Un chien détecteur de cadavre de la police a également indiqué qu'un corps se trouvait dans la benne à ordures. Mais les déchets auraient été compactés après avoir été portés dans une décharge du comté de Collier ce qui a rendu impossible la récupération du corps. Le sang et l'ADN de Steven Cozzi ont été retrouvés dans les toilettes du cabinet d'avocats et dans le garage du domicile du chirurgien.

Lorsque le suspect présumé a été arrêté le 25 mars, une perquisition a permis de découvrir qu'il détenait 280 000 \$ en espèces, des masques, du ruban adhésif, des armes à feu, un gilet balistique sur lequel était écrit « EMS », des patchs des forces de l'ordre et un flacon de succinylcholine, qui est un médicament paralysant. En outre, environ 200 armes à feu, auraient été retrouvées à son domicile.

## *Ils en ont rechappé*

AUSTRALIE – 26 juillet 2023

### *Mahmoud Abbas*

*Avocat très en vue de Sydney, il a survécu à un attentat ciblé devant sa maison dans la banlieue de Sydney*



Mahmoud Abbas, 31 ans, était sur le point de monter dans sa voiture devant son domicile de Narelle Crescent, à Greenacre, au sud-ouest de Sydney, lorsqu'il a été approché par un inconnu qui a tiré sur lui de sang-froid. Les services d'urgence ont trouvé Abbas toujours conscient mais blessé par balle. Mahmoud Abbas a survécu après avoir subi trois interventions chirurgicales. Les chirurgiens ont dû retirer l'un de ses reins après la fusillade. Une autre balle a traversé sa jambe et a manqué de peu sa rotule. Il devait cependant se rétablir

complètement.

Mahmoud Abbas avait été kidnappé à titre d'«avertissement» quelques mois seulement avant d'être victime d'une tentative d'homicide et avait eu la tête et les sourcils rasés dans le cadre de menaces et d'intimidation liées à la guerre des gangs qui sévissait à Sydney en 2022. L'organisateur de l'enlèvement avait pris une photo de l'avocat après le rasage, qui avait circulé dans le « milieu » à Sydney, selon le Saturday Telegraph. Mahmoud Abbas a été agressé dans la même rue de Greenacre que celle où un personnage bien connu de la pègre, Mahmoud "Brownie" Ahmad, avait été abattu alors qu'il rendait visite à un associé, en avril 2022. Mahmoud Abbas n'est, quant à lui, ni accusé, ni poursuivi et rien n'indique qu'il ait des liens avec des activités criminelles, en dehors de ses interventions par définition inhérentes à son activité professionnelle spécialisée d'avocat pénaliste.

Mahmoud Abbas est spécialisé en droit pénal et travaille au sein du cabinet *Abbas Jacobs Lawyers*. Il avait commencé sa carrière en travaillant auprès d'un célèbre avocat pénaliste de Sydney, Brett Galloway. Il est connu pour avoir défendu plusieurs clients de premier plan, notamment des membres d'une cellule terroriste présumée inspirée par l'EI, poursuivie pour complot visant à détruire les monuments de Sydney ainsi que l'ancien maire adjoint controversé d'Auburn, Salim Mehajer. Il a également représenté des personnalités de la pègre de Sydney, notamment l'homme à tout faire, Ahmed Jaghbir, lors de son procès pour l'assassinat de Kemel Barakat.

Un porte-parole du barreau de Nouvelle-Galles du Sud a fermement condamné *"toute attaque visant des professionnels de justice"*, ajoutant qu'il était "profondément inquiet" par le développement du phénomène, qui est l'agression la plus grave contre un avocat depuis le meurtre de Ho Ledinh, un avocat de Bankstown, en janvier 2018.

PHILIPPINES – 25 janvier 2023

## *Alexander Lacaba*

*Grièvement blessé par balles lors de la signification d'un ordre de démolition à Barangay Cavite West, à Leyte*

Alexander Lacaba, 60 ans, et Adolfo Petilla, 59 ans, un officier de justice de la branche 43 du tribunal régional de première instance, ont été blessés par balle alors qu'ils signifiaient un ordre de démolition à un agriculteur de Barangay Cavite West, Palo, Leyte. Les deux hommes, rejoints par des policiers de Palo, se trouvaient à Barangay Cavite West pour exécuter une décision judiciaire ordonnant la démolition d'une maison. Avec le shérif Danilo Obediencia, les victimes et un représentant de la Commission des droits de l'homme, ils participaient à l'exécution d'un ordre de démolition émanant du tribunal contre la propriété occupée par le suspect. Ce dernier est soudainement apparu et a tiré sur l'équipe de démolition, blessant par balle Alexander Lacaba au pied et Adolfo Petilla à la colonne vertébrale. Les victimes ont été transportées à l'hôpital le plus proche où elles ont pu être soignées et sauvées.

L'auteur des tirs, âgé de 67 ans, a été arrêté par la police qui escortait l'équipe de démolition. Il a été inculpé de deux chefs de tentative de meurtre et de violation de la loi de la République 10591 (sur les armes à feu et les munitions).

Le barreau intégré des Philippines (IBP) - chapitre de Leyte - a condamné fermement la fusillade qualifiée d'« acte illégal et vicieux »... « consistant à perturber un processus judiciaire sacré par le recours à la violence » et a appelé les autorités à agir « rapidement » afin de pas créer un précédent négatif pour les futurs plaideurs.

La section IBP de Leyte a ajouté dans son communiqué « Les avocats et les auxiliaires de justice ne font que leur travail. Se faire tirer dessus ou être blessé en agissant ainsi ne devrait jamais accompagner une administration pacifique de la justice ».

**PHILIPPINES – 29 janvier 2023 : Hamilcar Bigornia**, président du Barreau intégré des Philippines (IBP) chapitre d'Abra, a survécu à un coup de couteau dans son bureau à Bangued, Abra. Il a été poignardé—ainsi que son assistant— par un homme prétendant être un client qui est entré dans son bureau en exigeant la remise d'un « certificat de libération ». L'assistant, bien que poignardé dans le dos et à la hanche, a pu entrer dans la pièce et abattre l'agresseur pour l'empêcher de continuer à porter des coups.

**PHILIPPINES – 2 juin 2023 : Maria Rochelle Melliza Melendez**, 53 ans, avocate du Département des travaux et autoroutes de l'État (DPWH NCR), a survécu à une embuscade près de sa résidence, à Pasay. Elle a été blessée au front et à l'avant-bras par des hommes armés tandis que son chauffeur a été blessé au côté gauche de la poitrine. Après la fusillade, les hommes armés ont pris la fuite en lâchant des tracts sur lesquels était écrit « Partisano » (Amadong Operatiba ng Marxist-Leninista ng Pilipinas).

## HONDURAS – 5 juin 2023

### *Iván Martínez*

*Victime d'une attaque dans le quartier Modelo de Tegucigalpa, il avait demandé en vain des mesures de protection*



Iván Martínez a été la cible d'une attaque de tueurs à gage dans le quartier Modelo de Tegucigalpa. Plus de 30 douilles sont restées sur le trottoir, tandis que le véhicule a reçu au moins 10 impacts sur la vitre avant et la vitre Iván Martínez a été atteint par au moins deux balles dans la tête. Ses deux passagers – son épouse et un agent de la sécurité – ont été blessés.

Menacé, Iván Martínez avait demandé l'octroi de mesures de protection et de sécurité, il y a cinq mois. Elles avaient été acceptées par le barreau et transmises au ministère de la

sécurité et au commissaire aux droits de l'homme.

Selon le président de l'Ordre des avocats du Honduras (CAH) : « *le mécanisme de protection des avocats, des défenseurs des droits de l'homme, des juges et des procureurs, ne sert absolument à rien* ». Le président du CAH a annoncé : *"L'Ordre des avocats va faire un constat national et international car l'augmentation des décès de confrères au niveau national est de trop"*.

Iván Martínez, comme d'autres avocats pénalistes reconnus, avait travaillé sur des affaires sensibles à fort impact public et privé. Il a fait partie de la défense de l'ancien président Juan Orlando Hernández lors de sa procédure d'extradition vers les États-Unis et de l'ancienne première dame du pays, Rosa Elena Bonilla de Lobo, dans l'affaire dite "Lady's Petty Cash", en 2018. Il a défendu en outre, plusieurs personnes impliquées dans la fameuse « affaire Pandora » et dans la fraude d'un million de dollars contre l'Institut hondurien de la sécurité sociale (IHSS).

## BRÉSIL – 25 octobre 2023

### *Adelar Velho Varela*

*Victime d'une tentative d'assassinat par l'adversaire qui avait perdu son procès devant le siège de l'Ordre des avocats à Bom Jesus*

Adelar Velho Varela, 72 ans, a été agressée à coups de bâton, alors qu'il se trouvait devant le bâtiment de la sous-section locale de l'Ordre des avocats du Brésil, à Bom Jesus. Il a été hospitalisé pour les fractures subies alors qu'il tentait de se défendre.

Son agresseur, âgé de 64 ans, avait été la partie défenderesse dans plusieurs actions judiciaires intentées par l'avocat. Il y a huit ans, il aurait perdu une procédure de reprise de possession, qui avait été suivie du paiement d'une indemnité.

L'OAB de Rio Grande do Sul (OAB/RS) et sa sous-section de Bom Jesus ont appelé à une grande manifestation des avocats et de la société civile. Le président de l'OAB de Rio Grande do Sul a déclaré notamment : *"Quiconque tentera d'intimider ou d'agresser physiquement un avocat devra faire face à la force institutionnelle de l'OAB"*. L'agresseur a été arrêté et placé en détention pour tentative de meurtre. Sa demande d'Habeas corpus a été refusée par les tribunaux.

BIÉLORUSSIE – 23 janvier 2023

## *Alexei Borodko*

*Condamné à 6 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire sous régime renforcé.*



Alexey Sergueïevitch Borodko, avocat du barreau régional de Minsk a été arrêté le 23 janvier 2023 et détenu au SIZO-1, rue Volodarsky. Il avait été dans un premier temps détenu pendant 15 jours sur le fondement d'un d'une infraction administrative. En février, il a été de nouveau arrêté dans le cadre d'une procédure pénale et inculpé en vertu de la partie 3 de l'article 130 du Code pénal (« incitation à la haine ou à la discorde »). Il a comparu à partir du 15 mai devant le tribunal municipal de Minsk, présidé par la juge qui venait de condamner Alexander

Danilevich à 10 ans d'emprisonnement. Alexey Borodko a été condamné à six ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire sous régime renforcé.

Après son placement à détention, le profil professionnel d'Alexey Borodko a été supprimé du site officiel du MRBA (Minsk Regional Bar Association) qui a prononcé sa radiation du barreau. Le 21 avril 2023, la Commission de qualification des Avocats du ministère de la Justice a mis fin à sa licence d'avocat, en raison de la sanction infligée par le barreau, pour le motif : comportement « incompatible avec le titre d'avocat » (actes discréditant le titre d'avocat et le barreau).

BIÉLORUSSIE – 3 mars 2023

## *Mikhail Makarov*

*Condamné à 1 an de prison*



Mikhail Makarov a été arrêté en même temps que sa femme Victoria Gulkova et Anastasia Saganovich, le 13 septembre 2022 pour avoir participé aux manifestations de 2020 à Minsk. Les trois avocats ont fait l'objet d'une condamnation administrative de placement en détention pendant 15 jours par le tribunal du district Frunzensky de Minsk, qu'ils ont purgés dans le centre de détention temporaire d'Okrestsina. Libéré, il a aussitôt été accusé d'avoir communiqué à la chaîne qualifiée d'« extrémiste » Telegram les données personnelles

des employés de la Direction principale de lutte contre le crime organisé et la corruption (GUBOPiK), de la Commission d'enquête, du bureau du procureur et des juges, intervenus dans l'affaire "Action révolutionnaire". (Art. 407 du Code pénal).

Le 3 mars 2023, il a été condamné à un an de prison. Il a également été poursuivi en vertu de l'art. 342 du Code pénal pénal (participation active à des actions collectives portant gravement atteinte à l'ordre public). Les militants des droits de l'homme l'ont reconnu comme un « prisonnier politique ».

En sa qualité d'avocat, Mikhail Makarov avait défendu Mikita Dranets, un prisonnier politique dans l'affaire "Action révolutionnaire".

## BIÉLORUSSIE – 1er février 2023

*Vitaly Braginets*

Condamné à **8 ans** d'emprisonnement en régime sévère



Le 1<sup>er</sup> février 2023, Vitaly Braginets, un avocat engagé dans les affaires à motivation politique, et qui se consacrait notamment à la défense d'Ales Byalyatsky mais aussi de son confrère Andreï Mochalov, a été condamné à peine cumulée de huit ans d'emprisonnement en régime renforcé. La peine comprend 1 an et 6 mois de prison pour "participation active à des actions portant gravement atteinte à l'ordre public", ( art. 342, partie 1 du code pénal, 4 ans d'emprisonnement pour « création ou participation à un groupe extrémiste » ( art. 361-1, partie 1, du code pénal, 7 ans d'emprisonnement pour « incitation à la

haine » ( art. 130, partie 3, du Code pénal) plus 5 ans d'emprisonnement («*atteinte grave à l'ordre public*») (art. 361, partie 3, du Code pénal). Son procès s'était déroulé à huit clos depuis le 16 janvier.

Vitaly Braginets avait été arrêté par des agents du KGB, le 23 mai 2022, alors qu'il participait à une manifestation. Selon un procès-verbal de police, il aurait été emmené au poste de police du district de Partizanski *"pour être contrôlé pour son implication dans des activités de protestation"*, mais il lui a aussitôt été reproché d'avoir commencé à jurer, à crier ainsi que d'avoir essayé de s'enfuir, commettant ainsi une rébellion contre un ordre légal d'un officier de police (article 24.3 du code des infractions administratives). Le 25 mai 2022, le tribunal du district Partizanski de Minsk a considéré que l'infraction établie et a condamné Vitaly Braginets à 15 jours de détention administrative.

Cette interpellation n'était pas neutre : Vitaly Braginets a été placé en détention administrative, très précisément la veille de l'audience au cours de laquelle il devait défendre Andreï Mochalov (un avocat qui a été radié du barreau en 2021 et accusé d'avoir fait un « usage de faux »). En raison de son arrestation, un renvoi de l'affaire Mochalov a été sollicité lors de l'ouverture du procès, Vitaly Braginets devant être libéré au matin du 7 juin, après avoir purgé sa peine de 15 jours de détention. Mais le tribunal a refusé de reporter l'audience jusqu'à la date de l'expiration de la sanction administrative et a désigné un autre avocat au prévenu, qui n'a pas été défendu.

Plus encore, Vitaly Braginets ne devait pas être libéré à la date annoncée car il a entre-temps été de nouveau inculpé notamment pour "participation active à des actions portant gravement atteinte à l'ordre public".

En juillet 2022, Vitaly Braginets a été déclaré « prisonnier ».

Il a été radié du barreau de Minsk et du fait de la sanction disciplinaire, le 5 août 2022, la Commission de qualification des avocats du Ministère de la Justice a révoqué sa licence pour « *actes incompatibles avec le titre d'avocat* ».

Le 1er février 2023, Vitaliy Braginets a été condamné à 8 ans de prison dans un régime de haute sécurité.

BIÉLORUSSIE – 10 avril 2023

## *Alexander Danilevitch*

*Condamné à 10 ans de prison pour avoir signé une pétition publique contre la guerre en Ukraine. Peine réduite à six ans en appel*



Alexander Danilevich, 48 ans, a été arrêté le 20 mai 2022 et placé en détention au centre du KGB. Son arrestation est intervenue à la suite de sa signature en sa qualité d'avocat d'une pétition publique contre la guerre en Ukraine. Il a en outre fait des déclarations y compris sur les réseaux sociaux ou dans les médias, condamnant la poursuite de personnes actives contre la guerre, dans la défense des droits fondamentaux ainsi que sur d'autres questions de société importantes. Il lui était de surcroît reproché par les autorités biélorusses d'avoir écrit en sa qualité d'avocat des lettres et envoyé des documents à la société norvégienne "Yara" dans le cadre de ses

consultations juridiques, dans lesquelles il rappelait à la société qu'elle devait juridiquement respecter dans ses activités des normes commerciales et les droits de l'homme découlant des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de 2011.

Son procès a commencé le 10 mars 2023 devant le tribunal de Minsk. Alexander Danilevich été accusé d'avoir agi en violation des articles 361 et 361-4 du code pénal de Biélorussie (appels à des actions visant à porter atteinte à la sécurité nationale et soutien à une activité extrémiste). Selon l'accusation : *"malgré une formation juridique supérieure et une pratique juridique, [Alexander Danilevich] a décidé de soutenir les extrémistes et les adeptes du nihilisme juridique. Ayant coopéré avec des représentants de cellules destructrices, [...], il a activement conseillé et facilité les processus de formation d'appels publics d'extrémistes à nuire à la sécurité nationale de la République de Biélorussie.* » Selon le réquisitoire : *« L'un des exemples les plus frappants de l'activité criminelle de Danilevich est la rédaction de lettres et de documents destinés à la société norvégienne "Yara", qui est un important acheteur fiable de la production de Belaruskali - des engrais potassiques. Dans ses "lettres", il a délibérément fourni de fausses informations sur la situation politique, économique et sociale en Biélorussie ».*

Alexander Danilevich a été condamné le 10 avril 2023, à 10 ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire à sécurité moyenne. Le 14 juillet 2023, la Cour d'appel a réduit la peine à 6 ans.

En avril 2022, une poursuite disciplinaire a été ouverte contre lui à la suite de son opposition à l'invasion russe de l'Ukraine. Il avait fait l'objet d'un blâme. Mais à la suite de l'entrée en vigueur de sa condamnation, le barreau de Minsk a décidé le radier. En octobre 2023, la Commission de qualification du Ministère de la Justice a décidé de mettre fin à sa licence du fait de la sanction disciplinaire. En avril 2022, après avoir été universitaire pendant 20 ans, il a été démis de ses fonctions de professeur associé à la Faculté des relations internationales de l'État biélorusse.

Le 28 juin 2022, une coalition d'organisations de défense des droits de l'homme a déclaré Alexander Danilevich, « prisonnier politique ».

BIÉLORUSSIE – 11 mai 2023

*Anastasia Lazarenko**Condamnée à 6 ans de prison par le tribunal municipal de Minsk*

Anastasia Vladimirovna Lazarenko, qui exerçait au sein du cabinet de conseil juridique du district de Moskovsky à Minsk, a été arrêtée, deux jours après son 40e anniversaire, le 2 juin 2022. Une "vidéo" publiée par les forces de l'ordre, le 3 juin 2022, montre les forces de sécurité de la Direction principale de lutte contre le crime organisé et la corruption (GUBOPiK) en train de pénétrer munis de fusils d'assaut et de gilets pare-balles dans sa maison en défonçant la porte et la fenêtre.

Lors de son arrestation, Anastasia Lazarenko a été inculpée en vertu de l'art. 130 § 3 du Code pénal de Biélorussie – prétendument pour avoir utilisé « à mauvais escient » les données personnelles de policiers et de juges biélorusses en publiant notamment des informations sur des policiers sur la plateforme de médias sociaux Telegram : « Livre noir de Biélorussie ». En mars 2023, les poursuites ont été étendues avec une nouvelle mise en accusation en vertu de l'article 342 du code pénal (organisation et préparation d'actions portant atteinte à l'ordre public) et aide à l'incitation à l'hostilité ou à la discorde (partie 6 de l'article 16 et partie 3 de l'article 130 du Code pénal).

Ces incriminations se rapportent au fait qu'Anastasia Lazarenko, avait donné, en août 2020, des consultations juridiques gratuites à proximité du centre de détention d'Okrestina, à Minsk à des militants arrêtés par les forces de sécurité qui sont qualifiées pénalement comme des actions visant "de manière flagrante" à perturber l'ordre social.

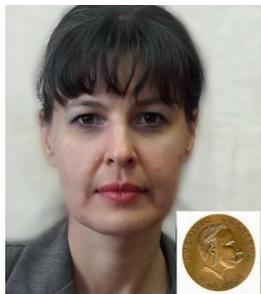
Son procès a commencé le 2 mai 2023. Les droits de la défense n'y ont pas été respectés. Ainsi un de ses avocats a été au dernier moment convoqué au tribunal comme témoin et de ce fait, n'a pas pu la défendre. Le 11 mai 2023, la juge Svyatlana Charapanava du tribunal municipal de Minsk l'a reconnue coupable d'avoir organisé un rassemblement de masse non autorisé, d'avoir organisé et préparé des actions visant « de manière flagrante » à perturber l'ordre social et d'avoir utilisé abusivement les données personnelles de policiers et de juges biélorusses. Elle a été condamnée à six ans de prison dans une colonie à régime général.

Le barreau de Minsk a prononcé sa radiation (en relation avec "l'entrée en vigueur d'une décision de justice la déclarant coupable d'avoir commis un crime intentionnel"). Le 21 décembre 2023, la Commission de qualification des Avocats a pris la décision de mettre fin à la licence d'avocat d'Anastasia Lazarenko en visant la sanction disciplinaire par le barreau de Minsk, pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat).

BIÉLORUSSIE – 26 juillet 2023

## *Yulia Yurhilevich*

*Condamnée à 6 ans de prison pour avoir donné des renseignements à un journaliste sur les prisonniers politiques du régime*



Yulia Yurhilevich, 42 ans, qui a exercé la profession d'avocat pendant 18 ans et a défendu des militants des droits de l'homme et des opposants au régime, a été radié du barreau. Cette décision était prise sur la demande du procureur adjoint de Grodno, qui a contesté les compétences professionnelles de Yulia Yurgilevich. Le 23 février 2022, le Conseil du barreau régional de Grodno l'a radiée pour "violations systématiques de la loi". Au cours de sa carrière depuis 2004, il n'y avait eu aucune plainte concernant son travail d'avocate. Elle a défendu des

prisonniers politiques notamment Ales Pushkin, Artem Boyarsky, Igor Bantser, Andreï Osievich et Andreï Sokolovsky.

En février 2022 elle avait quitté la Biélorussie pour se réfugier en Pologne mais elle est retournée dans son pays et a été arrêtée le 30 août 2022, pour avoir donné au journaliste Pavel Mazheika, une figure bien connue en Biélorussie en sa qualité de directeur de Belsat TV, que les autorités biélorusses ont désigné comme "extrémiste", des informations (en réalité déjà accessibles au public) sur les prisonniers politiques biélorusses, notamment sur l'artiste dissident Ales Pushkin. Après 11 mois de détention, le 10 juillet 2023, Yulia Yurgilevich a comparu devant le tribunal de Grodno aux côtés de Pavel Mazheika, –qui avait été condamné, en 2002, à deux ans de prison pour « diffamation du président », avant de devenir attaché de presse du candidat à la présidentielle Alexandre Milinkévitch, en 2006. Au cours de la nuit qui a suivi, Ales Pushkin est mort dans sa prison à l'âge de 57 ans. Lors de l'audience du tribunal –émaillée de nombreuses irrégularités- Yurhilevich et son coaccusé ont tourné le dos à la salle d'audience en signe de protestation. Yurhilevich portait sa robe de prison portant l'inscription « cellule de punition N°2 » dans le dos, montrant qu'elle était à l'isolement pendant sa détention provisoire. Au cours de la nuit qui a suivi, Ales Pushkin est décédé dans sa prison à l'âge de 57 ans. Le 26 juillet 2023, le tribunal de Grodno a condamné Yulia Yurgilevich à six ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire pour "complicité d'activités extrémistes", en vertu de l'article 361-4 du code pénal de Biélorussie. Le journaliste a été condamné à la même peine. La justice biélorusse a considéré qu'en partageant ces informations (parfaitement accessibles au public par ailleurs), Pavel Mazheika et Yulia Yurhilevich avaient collaboré à des « activités extrémistes » et « ont invalidé les valeurs et les objectifs de la société [biélorusse] et de l'État » en « diffusant sciemment de fausses informations ». Selon l'Association biélorusse des avocats des droits de l'homme, l'affaire contre Yurhilevich et Mazheika a été orchestrée "exclusivement pour intimider les avocats et les empêcher de toute publicité dans leurs activités professionnelles". Le 22 septembre 2023, au Palais de justice de Rome, le Jury du Prix international des droits de l'homme Ludovic Trarieux a décerné à Yuliya Yurhilevich son XXVIIIème Prix 2023.

RUSSIE – 6 mars 2023

## *Mikhail Benyash*

*Condamné pour avoir prétendument agressé des policiers en 2018, alors qu'ils tentaient de l'arrêter, radié par le barreau de Krasnodar à la demande du ministère de la Justice qui l'a déclaré « agent étranger »*



Mikhaïl Benyach, 45 ans, avocat à Krasnodar, s'était rendu le 9 septembre 2018 auprès de manifestants arrêtés pour avoir participé à un rassemblement pacifique contre une réforme des retraites, au cours duquel la police avait procédé à des interpellations. À peine arrivée sur les lieux pour apporter son concours à des personnes arrêtées, des policiers en civil l'ont violemment poussé pour le faire monter dans une voiture. Ils ont pris son téléphone, puis l'ont frappé dans la voiture et enfin au poste de police, lui occasionnant des blessures et des contusions. Une photographie de Mikhaïl Benyach prise après

sa garde à vue montre clairement qu'il présente de nombreuses écorchures et contusions à la tête. Le 11 septembre, Mikhaïl Benyach a comparu devant un tribunal de Krasnodar, qui l'a déclaré coupable de « désobéissance à des ordres légitimes de la police » et l'a condamné à 14 jours de « détention administrative ». Le 23 octobre 2018, le tribunal régional de Krasnodar a infirmé le placement en détention préventive prononcé contre Mikhail Benyach et a ordonné sa libération sous caution pour une somme de 600 000 roubles (environ 8000 euros). Le 12 décembre 2018, l'enquêteur principal de la section d'enquête du district occidental à Krasnodar a inculpé Mikhail Benyach pour "*usage de la violence contre un représentant de l'autorité*" en vertu de l'article 318 (1) du code pénal russe

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a demandé aux autorités russes de répondre aux questions concernant les plaintes déposées par Mikhaïl Benyach, pour avoir été battu par les forces de l'ordre après sa détention et son arrestation. En 2019, la condamnation a été annulée, notamment à la suite d'un rapport de TrialWatch, et un nouveau procès a été ordonné.

En octobre 2022, le ministère de la Justice a inscrit Mikhaïl Benyach sur la liste des « agents étrangers » en raison de ses critiques de l'action militaire et de la politique de Vladimir Poutine en Ukraine. Le ministère de la Justice a saisi le barreau de Krasnodar d'une demande de radiation. Le 17 février 2023, le barreau de Krasnodar en réponse à la demande du ministère de la justice, a radié Mikhail Benyash.

Le 6 mars 2023, Mikhail Benyach a été condamné à une amende de 30 000 roubles (environ 350 €).

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.X, 2019, p.183)

CHINE – 31 mars 2023

## *Qin Yongpei*

*Condamné à 5 ans de prison pour " subversion du pouvoir de l'État", 15 mois après être passé en jugement à huis clos*



Le 31 mars 2023, le tribunal intermédiaire municipal de Nanning, dans la province du Guangxi, a reconnu Qin Yongpei coupable d'« incitation à la subversion du pouvoir de l'État » et l'a condamné à cinq ans de prison, assortis de trois ans de « privation de droits politiques ».

Qin Yongpei était passé en jugement devant le tribunal populaire de Nanning le 31 décembre 2021, après deux ans passés en détention préventive. Le procès s'était terminé sans verdict. Le tribunal populaire intermédiaire municipal de Nanning a envoyé un avis, daté du 24 mars 2022, à l'avocat du défenseur Qin Yongpei, l'informant que la Cour suprême populaire avait décidé le 22 février 2022 de prolonger de trois mois le délai pour rendre le verdict. Quinze mois plus tard, le Tribunal a rendu sa décision essentiellement motivée par les propos tenus par Qin Yongpei sur Twitter, sur le réseau social chinois Sina Weibo ainsi que lors d'interviews à des médias étrangers où il critiquait les actes répréhensibles et la corruption du gouvernement, mais aussi par son rôle dans l'établissement d'un groupe de soutien aux avocats radiés du barreau. Ces actes ont été jugés constitutifs d'une « incitation à la subversion du pouvoir de l'État » en vertu du paragraphe 105 (2) du Code pénal. Qin Yongpei a interjeté appel.

Le 29 décembre 2023, Le tribunal populaire supérieur du Guangxi a confirmé sa peine de cinq ans de prison. Il s'agit, selon son avocat, Cheng Hai, de la peine maximale qui peut être infligée pour cette incrimination.

Qin Yongpei avait été arrêté le 31 octobre 2019 en représailles apparentes de sa dénonciation de la corruption de hauts responsables chinois sur les réseaux sociaux. et placé en détention préventive au centre de détention n°1 de Nanning. Mais son arrestation formelle a été datée du 3 décembre, date de son inculpation pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'État".

Qin Yongpei a fondé en 2006 le cabinet *Baiyongming* où plusieurs avocats en droits de l'homme de la province du Guangxi travaillaient, comme Chen Jiahong, arrêté en avril 2019 et, lui aussi, accusé d'« incitation à la subversion du pouvoir de l'État ». Il a défendu d'autres avocats faisant l'objet de représailles de la part des autorités, fourni une assistance juridique à des groupes vulnérables mais est aussi intervenu dans des cas de détention administrative illégale, de pollution industrielle, de démolition forcée de logements et de condamnations injustifiées. En juillet 2015, il a été brièvement arrêté dans le cadre de la « répression 709 » (la répression du 7.09).

En mai 2018, les autorités ont révoqué sa licence d'avocat et lui ont ordonné de fermer son cabinet. Après la révocation de sa licence, Qin Yongpei a déposé une plainte pour abus de pouvoir contre le ministre chinois de la Justice, pour avoir ordonné la révocation des licences des avocats en droits de l'homme. Avec plusieurs autres avocats, il a créé en septembre 2018, un groupement intitulé "China Post-Lawyers Club" (le « Club des avocats chinois radiés »). Un an plus tard, il a été arrêté et il doit donc désormais demeurer en prison jusqu'au 30 octobre 2024.

CHINE – 9 avril 2023

*Ding Jiaxi et Xu Zhiyong**Ding Jiaxi et Xu Zhiyong, condamnés à 12 et 14 ans de prison de prison pour "subversion du pouvoir de l'Etat "*

Le 9 avril 2023, Ding Jiaxi a été à condamné à une peine de 12 ans » au tribunal de la province du Shandong, après procès à huis clos. Xu Zhiyong, avocat de formation devenu leader du « Mouvement des nouveaux citoyens » (MNC), et condamné à 14 ans de prison, lui aussi pour « *subversion du pouvoir de l'État* ». Il leur était reproché d'avoir participé à une rencontre totalement privée, à Xiamen, lors du

week-end des 7 et 8 décembre 2019, avec l'écrivain et militant Xu Zhiyong, leader du MNC et divers autres personnes.

Ding Jiaxi est détenu depuis le 26 décembre 2019, jour où il avait été arrêté à son domicile à Pékin par des policiers du Shandong, soit depuis trois ans et demi. Il a été ensuite emmené de Pékin au Shandong par des policiers de la sécurité intérieure et été placé sous le régime de la surveillance résidentielle dans un lieu désigné (SRLD), pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'État », ce qui le privait du droit de rencontrer son avocat. Deux mois plus tard, Xu Zhiyong avait été arrêté par la police à Guangzhou, 15 février 2020.

Ding Jiaxi a abandonné son travail de chercheur en aéronautique pour devenir avocat à Pékin où il a fondé en 2003 le cabinet d'avocats Dehong. Il était l'avocat de nombreuses personnalités du « Mouvement des nouveaux citoyens » et défendait également les « pétitionnaires » (citoyens qui veulent faire reconnaître leurs griefs personnels à l'encontre des responsables centraux). En 2011, il a été consacré comme l'un des dix meilleurs avocats de Pékin en droit de la propriété intellectuelle. Depuis 2012, il a rejoint Xu Zhiyong qui venait de lancer le « Mouvement des nouveaux citoyens », pour demander la transparence du gouvernement, l'État de droit et la fin de la corruption des fonctionnaires.

En avril 2013, Ding Jiaxi avait déjà été arrêté à Pékin pour « rassemblement illégal », après des manifestations du Mouvement des nouveaux citoyens. Condamné 18 avril 2014, à trois ans et demi d'emprisonnement pour « organisation d'un rassemblement dans le but de troubler l'ordre public », il avait aussitôt été radié du barreau. Libéré le 16 octobre 2016, mais interdit de voyager, il n'a pu rejoindre sa famille établie aux États-Unis.

Xu Zhiyong avait fait sensation en 2003 en se présentant comme candidat indépendant à l'Assemblée populaire de la capitale chinoise et en obtenant, une réforme de la loi sur la garde à vue, à la suite de la mort en détention d'un jeune migrant à Canton, l'« affaire Sun Zhigang ».

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.11, 2021, p. 61 et 62).

CHINE – 8 juin 2023

## *Chang Weiping*

*Condamné à **3,5** ans de prison, 11 mois après être passé en jugement à huis clos pour « subversion du pouvoir de l'État ».*



Chang Weiping aura dû attendre 11 mois. Par jugement rendu le 8 juin 2023, le tribunal populaire du comté de Feng, l'a déclaré coupable de « subversion du pouvoir de l'État » et l'a condamné à 3 ans et demi de prison.

Il y a 11 mois, le 26 juillet 2022, Chang Weiping a été « jugé » à huis clos par le tribunal du comté de Feng, dans la province du Shaanxi, pour « subversion du pouvoir de l'État ». Le procès a duré environ 90 minutes et s'est terminé sans verdict. Cinq mois plus tard le, 2 décembre 2022, le tribunal populaire a seulement informé la famille de Chang Weiping que la Cour suprême populaire avait de

nouveau « approuvé » le report de l'annonce du verdict au 7 janvier 2023. Mais à cette date aucune décision n'avait été rendue.

Chang Weiping a été arrêté dans son village natal du Shaanxi le 22 octobre 2020, six jours après avoir dénoncé publiquement les tortures dont il avait été victime lors de sa précédente incarcération en janvier 2020. Six mois plus tard, le 16 avril 2021, il a été officiellement inculpé de « subversion de l'État ».

Chang Weiping, avait été arrêté, le 12 janvier 2020 et inculpé d'"incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat" dans le cadre de la répression dite « 12.26 » pour avoir participé à une rencontre à Xiamen, en décembre 2019 pour partager et échanger sur la démocratie, les droits et l'état de droit, en Chine avec notamment Xu Zhiyong et un autre avocat, Ding Jiayi\*. Il avait été toutefois libéré sous, le 22 janvier. Le 16 octobre 2020, Chang Weiping avait fait une déclaration vidéo pour expliquer sa situation et son expérience de la torture pendant sa détention en janvier 2020.

Chang Weiping, né en 1984, était l'un des membres les plus actifs de la jeune génération d'avocats des droits de l'homme en Chine. Défenseur des droits des avocats et de l'état de droit, il intervenait dans un certain nombre d'affaires à haut risque pour les défenseurs des droits et sur la peine de mort. Il n'a plus été en mesure de pratiquer le droit depuis que le bureau judiciaire de la ville de Baoji a suspendu sa licence d'avocat en octobre 2018 en représailles à son travail et sa liberté d'expression. Il a ensuite été radié en janvier 2020, à cause de placement en détention dans l'affaire de la répression « 12.26 ».

CHINE – 25 octobre 2023

*Li Yuhan*

*Condamnée, après six ans de détention, à une peine de **6,5** ans de prison avoir « incitation aux querelles et provocation de troubles »*



Li Yuhan, 66 ans, a été condamnée à six ans et demi de prison pour « avoir suscité des querelles et provoqué des troubles » et pour fraude par un tribunal de Shenyang, le 25 octobre, a révélé Amnesty International. Deux avocats et son frère a été autorisé à assister à l'audience du tribunal. Li Yuhan aurait déclaré au tribunal son intention de faire appel du jugement. Compte-tenu du temps déjà passé en prison (six ans et 15 jours), elle devrait être libérée dans six mois soit en avril 2024. Son procès secret commencé lors d'une

audience préliminaire le 18 octobre 2018, puis initialement prévu pour avril 2019, a été reporté sans cesse depuis.

Elle avait été arrêtée par la police de la province du Liaoning, le 9 octobre 2017, sans aucune raison ni motif. Elle avait eu tout juste le temps d'envoyer un sms à son frère pour lui annoncer son arrestation avant de disparaître. Ce n'est qu'à la fin du mois d'octobre qu'un agent de police de la ville de Shenyang a confirmé à sa famille son arrestation et sa détention dans le centre de détention n° 1 de Shenyang. Ce n'est que le 15 novembre 2017, qu'elle a été "officiellement arrêtée" pour "incitation aux querelles et provocation de troubles". Elle est victime d'une absence de soins pendant sa détention malgré de graves troubles cardiovasculaires, d'hypertension artérielle et d'une détérioration importante de sa vision et de son audition. Des traitements dégradants commis par certains agents de détention auraient été mis au jour selon Amnesty International (privation de médicaments et d'eau chaude et souillure de sa nourriture).

Spécialisée dans la défense des victimes de violations des droits de l'homme, Li Yuhan a commencée à pratiquer le droit au Liaoning en 1991 avant de déménager à Pékin en 2009 pour échapper au harcèlement et à la persécution de la police de Shenyang. Li Yuhan s'est spécialisée dans les affaires sensibles notamment celles sur la liberté de croyance et l'accès à l'information gouvernementale. L'affaire la plus célèbre qu'elle ait eu à traiter reste celle de la « répression 709 » où elle a défendu Wang Yu, l'avocate qui a été la première victime de cette répression. Les membres de la famille de Li Yuhan avaient été incités durant ce procès à "garder leurs distances" vis-à-vis d'elle sous peine de "subir de graves conséquences".

Précédemment, en mai 2015, la police de Pékin avait kidnappée et agressée Li Yuhan après qu'elle ait dénoncé le comportement illégal de responsables locaux, qui auraient entravé la justice dans une affaire. Après sa libération, une commotion cérébrale et des blessures sur le corps ont été diagnostiquées.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.VIII, p.180 ; Vol.XI, 2021, p. 59).

OUZBÉKISTAN – 31 janvier 2023

## ***Dauletmurat Tajimuratov***

*Condamné à **16** ans de prison dans une colonie pénitentiaire de haute sécurité pour complot en vue de prendre le pouvoir ou de renverser l'ordre constitutionnel*



Le 31 janvier 2023, Dauletmurat Tadjhimuratov a été condamné à 16 ans d'emprisonnement pour « complot en vue de prendre le pouvoir ou de renverser l'ordre constitutionnel de la République d'Ouzbékistan (partie 4, article 159) ; vol détournement ou malversation (partie 3A, article 167) ; légalisation des revenus issus d'une activité criminelle (article 243) ; organisation d'émeutes accompagnées de violence (partie 3, article 244) ; production, stockage, distribution ou démonstration de contenu constituant une menace pour la sécurité et l'ordre public (paragraphe a, b et d de l'article 244-1).

Il a fait appel de la décision. Le 5 juin 2023, la Cour supérieure d'Ouzbékistan a confirmé la décision du tribunal régional de Boukhara. Dauletmurat Tajimuratov passera les deux premières années de sa peine en prison et les années restantes dans une colonie pénale de haute sécurité.

Dauletmurat Tajimuratov avait été enlevé le 1er juillet 2022 par des agents ouzbeks à Nukus, en République autonome du Karakalpakstan alors qu'il appelait la population du Karakalpakstan à protester pacifiquement le 5 juillet 2022 contre les changements constitutionnels et à protéger le statut de république indépendante du Karakalpakstan en tant que à propos de l'indépendance du Karakalpakstan. La manifestation était approuvée par le Président du Parlement de la République du Karakalpakstan. Il a été détenu pendant quelques heures, l'ont battu et menacé mais l'ont relâché à la suite du tollé provoqué par son arrestation à Noukous. Après avoir été libéré, Dauletmurat Tajimuratov a dénoncé sur son blog les violences qu'il a subies lors de son arrestation. Il a de nouveau été arrêté par la sécurité nationale.

Dauletmurat Tajimuratov est avocat à Karakalpak mais aussi rédacteur du journal *El Khyzmetinde* (Au service du peuple). Il est un leader communautaire éminent dans la République indépendante du Karakalpakstan, qui œuvre pour la protection des droits de la minorité Karakalpak en Ouzbékistan.

## TADJIKISTAN – 10 juillet 2023

*Buzurgmehr Yorov*

*Condamné à dix ans de prison supplémentaires par le tribunal municipal de Vahdat*



Buzurgmehr Yorov, 52 ans, a été à nouveau condamné le 10 juillet 2023 à une peine supplémentaire de 10 ans par le tribunal municipal de Vahdat. Son nouveau procès, s'est déroulé du 8 au 10 juillet 2023, à huis clos dans le centre de détention provisoire n°1 de Douchanbé. La famille de Yorov n'a pas pu participer au procès sinon en qualité de témoin et Yorov n'a pas été admis à faire intervenir son avocat, en violation des normes internationales d'équité des procès. Les motifs exacts de la condamnation pour ouvrir fraude à grande échelle de son pas précisément car la nouvelle procédure pénale engagée contre Buzurgmehr Yorov a été classée « secrète ». Il semblerait que la nouvelle procédure été instaurée en mai au moyen d'une plainte déposée par un codétenu de la colonie pénitentiaire de Vahdat qui aurait affirmé que Buzurgmehr Yorov lui aurait demandé de l'argent pour l'aider à être libéré.

Selon le service tadjik de *Radio Liberty*, connu localement sous le nom de *Radio Ozodi*, le tribunal de Vahdat aurait ordonné que Buzurgmehr Yorov purge les deux premières années de sa nouvelle peine dans une prison fermée et les huit années restantes dans une colonie pénitentiaire de la région de Yavan, dans la province de Khatlon.

Yorov a été arrêté le 28 septembre 2015 pour des accusations de prétendus fraude et de contrefaçon de documents, qualification de la perception donnerait en tant qu'avocat. Le 6 octobre 2016, il a été condamné à 23 ans de prison après qu'un tribunal l'ait reconnu coupable d'avoir appelé au renversement du gouvernement et d'avoir incité à l'hostilité régionale et religieuse. Plustard des accusations d'insulte aux représentants du gouvernement, de manque de respect à l'égard du tribunal et d'offense au chef de la nation ont été rajoutées et sa peine a été portée à 28 ans. Mais elle avait été réduite de quatre ans en octobre 2021 en raison de l'intervention d'une amnistie générale pour commémorer le 30e anniversaire de l'indépendance du Tadjikistan. Il lui restait 11 ans et demi de détention à purger.

Lors de son arrestation il était l'avocat de 14 membres et dirigeant emprisonnés du Parti de la Renaissance islamique du Tadjikistan (IRPT), qualifié d'organisation terroriste et interdit en 2015.

Le groupe de travaux des Nations unies sur la détention avait estimé dans une décision du 30 avril 2019 que les procès de Yorov avaient été menés au mépris du droit international, notamment quant au droit à un procès équitable et au droit de ne pas être puni sans crime (article 15), ce qui rend son emprisonnement arbitraire.

Une pratique devenue courante en Asie centrale consiste à prolonger périodiquement les peines des prisonniers politiques en ajoutant des charges fabriquées et en faisant une application vague, pour faire taire à volonté les voix dissidentes et étouffer les critiques des conditions de détention.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.VII, 2016, p. 120 ; Vol.VIII, 2017, p. 101 ; Vol.IX, 2018, p. 181).

GUATEMALA – 9 juin 2023

## *Juan Francisco Solórzano Foppa et Justino Brito Torrez*

*Condamnés à 2 ans de prison avec sursis pour entrave à la justice dans la défense du journaliste qui avait accusé le président du Guatemala de corruption*



Le 9 juin 2023 Juan Francisco Solórzano Foppa et son associé au sein du cabinet d'avocats Foppa y Asociados, Justino Brito Torres, ont été condamnés à deux ans de prison, soit un an et six mois pour entrave à l'action pénale et six mois pour « *patrocinio infiel* » (ou "déclaration négligente", "conseil négligent" ou "inconduite de l'avocat"), ainsi qu'à une interdiction spéciale d'exercer la

profession d'avocat pendant cinq ans et d'une interdiction d'accéder à des fonctions et commissions publiques pendant la même période mais ils ont bénéficié du sursis pour la peine de prison. Il leur est fait interdiction de critiquer la condamnation qu'ils ont reçue pendant la période probatoire de cinq ans à peine de voir leur sursis révoqué.

Solórzano Foppa et Brito Torres avaient été arrêtés le 20 avril, à Guatemala City et accusés d'entrave à l'action pénale après avoir ainsi que de parrainage infidèle (« *patrocinio infiel* »). Ils faisaient partie des avocats du célèbre journaliste guatémaltèque José Rubén Zamora Marroquín, fondateur du journal aujourd'hui fermé *El Periódico*, arrêté à son domicile en juillet 2022, cinq jours après avoir accusé le président du Guatemala et son entourage de corruption dans son journal.

Comme tous les précédents avocats du journaliste, qui ont été soit arrêtés, soit contraints de se désister en raison des pressions et poursuites systématiquement instaurées à leur encontre, Foppa et Brito avaient renoncé le 3 mars à sa défense.

Ils ont même décidé d'accepter les accusations portées contre eux par la Fiscalía Especial contra la Impunidad (FECI) et le Bureau du Procureur général (PGN) et demandé l'ouverture d'une procédure d'acceptation des charges. Mais dans le même temps, Solórzano Foppa a formellement nié avoir forgé ou produit un faux et a déclaré avoir agi dans le « strict respect de la loi » il a déclaré que les documents notamment relatifs à la vente d'une œuvre d'art pour 240 000 QQ, lui ont été remis par le fils du journaliste.

Le 25 avril 2023, Romeo Augusto Montoya García, ancien défenseur du journaliste José Rubén Zamora Marroquín, président d'*el Periódico*, a été condamné à 3 ans de prison, commuables pour le délit d'entrave à la justice.

Avec Juan Francisco Solórzano Foppa et Justino Brito, venant s'ajouter à Romeo Montoya et Mario Castañeda, ce sont quatre avocats défendant le journaliste Zamora, qui ont été successivement poursuivis et condamnés. Depuis 2018, plus de 30 avocats, procureurs, juges et journalistes qui dénonçaient la corruption dans ce pays d'Amérique centrale se sont exilés, soulignant les persécutions politiques à leur encontre.

ÉGYPTE – 5 mars 2023

## *Ezzat Ghoneim*

*Condamné à **15** ans d'emprisonnement par la Cour de sûreté de l'État du Caire*



Ezzat Eid Taha Fadl Ghoneim a été condamné à une peine de 15 ans d'emprisonnement par la Cour de sûreté de l'État du Caire à la suite d'un procès collectif inéquitable de 29 hommes et femmes.

Les décisions proviennent d'une cour de sûreté, dont les décisions ne sont pas susceptibles d'appel. Les accusés étaient poursuivis en vertu du code pénal et de la loi antiterroriste d'avoir dirigé ou rejoint une organisation « terroriste », à savoir la Coordination égyptienne pour les droits et libertés, qui, selon les autorités, fait partie des Frères musulmans.

Il avait été arrêté 1er mars 2018 puis victime d'une disparition forcée pendant deux jours avant d'être présenté au parquet de la sûreté de l'État et interrogé. Le 4 septembre 2018, une décision a été prise de le libérer sous probation et il a été transféré au siège de la sécurité nationale à Cheikh Zayed dans le cadre des procédures de libération, Ezzat Ghoneim a ensuite disparu du poste de police d'Al Haram 10 jours après avoir obtenu sa libération conditionnelle. Il est resté illégalement détenu jusqu'au 13 septembre 2018, date à laquelle les policiers ont informé sa femme de sa prétendue libération.

Il a ensuite disparu pendant près de cinq mois, puis a été présenté devant le tribunal pénal de Tura le 9 février 2019 qui a décidé d'annuler les mesures de probation et a émis un ordre d'arrestation et de comparution devant un tribunal qui a décidé d'un placement en détention pendant 45 jours. La détention préventive a été ensuite renouvelée de 45 jours en 45 jours, Le 28 juillet 2019, Ezzat a fait l'objet d'une enquête dans une nouvelle affaire, n° 1118 de la Sûreté suprême de l'État de 2019, dans laquelle il a été accusé d'avoir rejoint un groupe terroriste.

Le 23 août 2021, le procureur de la sûreté de l'État a ordonné le renvoi d'**Ezzat Ghoneim** devant le tribunal pénal d'urgence de la sûreté de l'État dans l'affaire n° 1552/2018 pour « affiliation à une organisation terroriste et lui avoir fourni un soutien financier », « en distribuant des documents qui servent les objectifs de ce groupe » et « en utilisant les comptes de médias sociaux de la Coordination égyptienne pour les droits et libertés (ECRF) pour diffuser de fausses informations et inciter les citoyens à commettre des actes terroristes. Toutes les accusations énoncées dans l'ordonnance de renvoi du parquet découlent uniquement du travail du groupe consistant à documenter et à publier les violations des droits humains sur son site Internet et sur les réseaux sociaux, ainsi qu'à fournir une assistance juridique et autre aux détenus.

Avocat spécialisé dans les droits de l'homme et directeur exécutif de la Coordination égyptienne pour les droits et libertés (ECRF), Ezzat Ghoneim a travaillé avec des victimes de torture et de disparitions forcées et sur les garanties d'un procès équitable. Il a défendu des prisonniers politiques devant les tribunaux militaires et de sûreté de l'État.

BANGLADESH – 14 septembre 2023

## *Adilur Rahman Khan*

*Condamné à 2 ans de prison et à une amende de 10 000 BDT (environ 85 euros) et emprisonné à la prison centrale de Dhaka.*



Adilur Rahman Khan, éminent avocat à la Cour suprême du Bangladesh et fondateur de l'organisation de défense des droits de l'homme *Odhikar*, a été condamné à deux ans de prison et à une amende de 10 000 Bangladeshi Takas (environ 85 euros), après 10 ans de procédure judiciaire. Les accusations criminelles portées contre lui n'avaient d'autre fondement qu'un rapport d'enquête rédigé en 2013 et publié sur le site Internet de l'ONG *Odhikar* sur des exécutions extrajudiciaires de militants de Hefazat-e-Islam commises par

les forces de sécurité lors d'une opération de police, à Shapla Chattar, à Dhaka, les 5 et 6 mai 2013. Le rapport d'*Odhikar* affirme notamment que 61 personnes sont mortes aux petites heures du 6 mai les forces de l'ordre ont chassé plusieurs de militants de Hefajat du Shapla Chattar et dans le quartier de Motijheel, à Dhaka. Le gouvernement soutient que le nombre des décès serait de 13. Le directeur d'*Odhikar*, le militant Nasiruddin Elan, a été condamné à la même peine. Tous les deux étaient poursuivis en vertu de l'article 57 de l'Information and Communication Technology Act 2006 pour avoir diffusé de fausses informations et avoir « porté atteinte » à l'image du pays.

Adilur Rahman Khan avait été arrêté à Dhaka, le 10 août 2013. La Cour suprême du Bangladesh lui avait accordé une liberté sous caution, le 8 octobre 2013, et malgré un appel du Procureur général il avait finalement été libéré de la prison numéro 1 de Kashimpur, le 11 octobre 2013. Le 9 janvier 2017, la Haute cour avait rejeté sa requête en annulation des poursuites pour « publication d'images et informations fallacieuses » et « trouble à l'ordre public ».

En 2014, les comptes bancaires d'*Odhikar* ont été gelés et en juin 2022, le Bureau des affaires des ONG du Bangladesh – un bureau gouvernemental du Bangladesh qui régleme les agences non gouvernementales – a radié l'ONG *Odhikar* en l'accusant « d'atteinte à l'image de l'État ».

Adilur Rahman Khan est le fondateur et secrétaire d'*Odhikar* qui a pour objet de faire avancer les droits civiques et politiques des citoyens du Bangladesh. Il est titulaire de diplômes de masters en droit de l'université de Dhaka ainsi que de la Vrije Universiteit, à Bruxelles, en Belgique. Il a été procureur général adjoint du Bangladesh d'octobre 2001 à mai 2007. Il a défendu bénévolement des prisonniers d'opinion, des journalistes accusés ou arrêtés sans procès pour les réduire au silence, des militants syndicaux ainsi que des familles de victimes de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires. Il est intervenu dans la première condamnation de policiers reconnus coupables d'actes de torture ayant entraîné la mort en détention.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.V, 2014, p. 90 ; Vol.VII, 2016, p. 214).

THAÏLANDE – 26 septembre 2023

## *Anon Nampa*

*L'avocat bénévole de Thai Lawyers for Human Rights condamné à 4 ans de prison pour « lèse-majesté »*



Anon Nampa, 39 ans, qui travaille bénévolement pour Thai Lawyers for Human Rights (Avocats thaïlandais pour les Droits de l'homme-TLHR), a été une nouvelle fois condamné, le 26 septembre 2023, par le tribunal correctionnel de Bangkok à quatre ans de prison, pour « lèse-majesté » (article 112 du code pénal thaïlandais) et à une amende de 20 000 bahts (environ 525 euros) pour violation du décret sur l'état d'urgence mis en place pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Il était cette fois-ci poursuivi pour un discours qu'il avait prononcé le 14 octobre 2020, lors d'une manifestation pacifique au

Monument de la démocratie à Bangkok, au pic du mouvement de protestation pour réclamer une refonte de la monarchie qui a débuté en février 2020.

L'accusation de « lèse-majesté » faisait référence à ses allusions au roi Rama X comme étant la seule personne habilitée à ordonner la dispersion des manifestations, à la place de la police anti-émeute. Après le procès, Anon Nampa a été détenu à la maison d'arrêt de Bangkok, dans l'attente d'une décision de la Cour d'appel sur sa demande de libération sous caution. Devant les journalistes, il a fait le salut à trois doigts emprunté aux films "Hunger Games", réinterprété par les activistes comme un signe de défi à l'autorité royale.

Anon Nampa est bien connu pour avoir défendu de nombreux activistes pro-démocratie et notamment de nombreuses personnes accusées de crime de lèse-majesté. Il a été notamment l'avocat d'un homme accusé de « lèse-majesté » pour avoir critiqué le chien du roi de l'époque. Le roi est protégé par une des lois de lèse-majesté les plus sévères du monde. L'article "112" - qui préserve la puissante famille royale - prévoient jusqu'à quinze ans de prison toute insulte visant le roi ou sa famille. La loi thaïlandaise sur l'outrage à la royauté fait l'objet d'une interprétation extensive afin de permettre de punir toute remarque critique envers les tribunaux et leurs décisions. Son usage a été détourné pour cibler les opposants politiques, ont dénoncé des organisations de défense des droits de l'homme. Selon TLHR, un an après la reprise de l'application de la loi controversée de lèse-majesté après une interruption de trois ans, 162 affaires seraient en cours d'instruction devant la police, les procureurs ou les tribunaux.

Depuis le coup d'État militaire de mai 2014 en Thaïlande, Anon Nampa a été de nombreuses fois arrêté et libéré sous caution. Il fait encore l'objet de plus d'une dizaine de poursuites judiciaires, entre autres pour sédition en vertu de l'article 116 du Code pénal, qui prévoit jusqu'à sept ans de prison pour insulte à un tribunal en vertu de l'article 198. Certaines des poursuites sont terminées mais au moins sept seraient toujours en cours.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.VII, 2016, p. 180 ; Vol.VIII, 2017, p. 195; Vol.IX, 2018, p. 208; Vol.X, 2019, p. 237 ; Vol.XI, 2021, p.133).

IRAN – 16 mars 2023

## *Mohammad Arman*

*Condamné à **18** mois de prison et à une amende de 15 millions de tomans pour "diffusion de mensonges"*



La 8e chambre de la Cour d'appel de la province de Markazi a confirmé le 16 mars 2023 la condamnation de Mohammad Arman à 18 mois de prison et à une amende de 150 millions de rials pour "diffusion de mensonges et création de trouble dans l'esprit public" (Art. 698 du code pénal iranien). Selon HRANA, les pages de Mohammad Arman sur les réseaux sociaux ont été supprimées. En première instance, il avait déjà été condamné par la 2<sup>e</sup> branche pénale de la province centrale pour publication de mensonges dans le cyberspace à un an et

six mois de prison et à une amende de 15 millions de tomans.

IRAN – 18 mars 2023

## *Asghar Mohammadi*

*Condamné à 20 coups de fouet pour diffusion de mensonges*



Asghar Mohammadi, membre de la Commission des droits de l'homme du barreau d'Azerbaïdjan oriental, a été condamné le 18 mars 2023 par la branche 101 du tribunal correctionnel-2 de Varzaghan à 20 coups de fouet pour "création de trouble dans l'esprit de la population" (Art. 698 du code pénal iranien). Selon une source de l'IPA, la condamnation est intervenue après qu'il ait accepté comme clients en juin 2022, les travailleurs protestataires de la mine de cuivre de Sungun Varzaghan, après une grève de quatre jours. Les forces de

sécurité avaient arrêté au moins 60 travailleurs de la mine de cuivre de Sungun qui est la plus grande mine de cuivre du Moyen-Orient.

IRAN – 10 juillet 2023

## *Jalal Fatemi*

*Condamné à **1** an de prison par le Tribunal révolutionnaire de Téhéran*



En mai 2023, Jalal Fatemi, avocat à Téhéran, a été convoqué par la branche 7 du parquet d'Evin (crimes de sécurité). Il a été arrêté puis libéré moyennant le versement d'une caution de 6 milliards de tomans. Le 10 juillet 2023, il a été condamné à un an de prison par la chambre 29 du Tribunal révolutionnaire de Téhéran, pour "activités de propagande contre le régime sur les réseaux sociaux". Le 18 du même mois, il a dû commencer à exécuter la peine.

IRAN – 11 avril 2023

## *Mohammad Najafi*

*Même détenu, il recoit une nouvelle condamnation à **3** ans de prison*



Mohammad Najafi avocat à Arak, dans la province de Markazi, a été condamné le 11 avril 2023, dans une procédure judiciaire ouverte contre lui alors qu'il était détenu, pour avoir envoyé un enregistrement vocal depuis sa prison déclarant son soutien aux manifestations à l'échelle nationale. Il a été condamné à un total de trois ans de prison par la branche 106 du tribunal pénal d'Arak soit deux ans de prison et à une amende de 15 millions de tomans pour « diffusion de mensonges », et a un an de prison par la branche 2 du tribunal révolutionnaire pour « propagande contre le régime ». Mohammad Najafi a précisé qu'il ne s'était pas présenté au tribunal et qu'il ne s'était pas opposé au verdict ni n'avait plaidé.

Le 11 septembre 2023, il a été à nouveau condamné par contumace, à quatre mois de prison pour « propagation de mensonges » par le tribunal pénal d'Arak. Ce verdict fait suite à une nouvelle plainte déposée contre lui par le directeur de la prison d'Arak, après que Mohammad Najafi ait révélé l'existence de dysfonctionnements au sein du système pénitentiaire et les mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques. Outre la peine de prison, le tribunal a également décidé de radier Najafi du barreau, lui interdisant d'exercer la profession d'avocat.

Mohammad Najafi fait depuis de nombreuses années l'objet d'un véritable harcèlement de la part des autorités. Il a déjà dû faire face à plusieurs autres affaires judiciaires. Le 27 août 2018, il a été condamné à trois ans de prison et 74 coups de fouet pour « trouble à l'ordre public » et diffusion de fausses informations ». En décembre 2018, pour le deuxième volet de la même affaire judiciaire, il a été condamné à 13 ans de prison pour « propagande contre le régime », « insulte au guide suprême » et « collaboration avec des pays étrangers hostiles en accordant des interviews à la Voix de BBC américaine et persane.

Pour la première partie, il a été gracié et libéré de prison en vertu d'une directive «pardon et commutation» approuvée par le guide suprême de l'Iran. Cependant, quatre jours plus tard, il a été de nouveau arrêté et incarcéré à la prison d'Arak pour la deuxième partie de la même affaire.

Dans une autre affaire judiciaire, Najafi a été condamné à deux ans de prison et à une amende pour avoir répandu des mensonges créant un trouble dans l'opinion publique en écrivant une lettre ouverte adressée à Ali Khamenei, le guide suprême de l'Iran. Ce verdict a été confirmé en appel. La peine lui a été infligée alors qu'il avait déjà été condamné à un an de prison pour les mêmes chefs d'accusation en décembre 2018.

De surcroît, en février 2020, Mohammad Najafi avait été condamné à six mois de prison pour avoir assisté et prononcé un discours lors d'une cérémonie en commémoration de Sattar Beheshti, un blogueur qui a été torturé et tué en détention. Pendant sa détention, il a été condamné à un total de 14 ans d'emprisonnement.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.IX, 2018, p. 203 ; Vol.XI, 2021, p. 37).

IRAN – 14 mai 2023

## *Mohammad Seifzadeh et Marzieh Nikara*

*Condamnés à 1 an de prison par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour avoir écrit une lettre à Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies*



Le 14 mai 2023, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de la prison d'Evin qui a convoqué plus de 55 avocats—notamment ceux qui ont défendu depuis octobre des manifestants à comparaître devant lui. Mohammad Seifzadeh, qui est, notamment avec Chirine Ebadi (Prix Nobel de la paix en 2003), un des membres fondateurs du Defenders of Human Rights Center (DHRC) - le Cercle des défenseurs des droits de l'homme - et Marzieh Nikara, qui est-elle aussi une éminente avocate et militante des droits de l'homme, avaient été convoqués en avril 2023 devant la 29<sup>ème</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran (qui siège à Evin). Le motif de la convocation : tous deux faisaient partie d'un groupe de défenseurs des droits de l'homme et d'experts juridiques, qui avaient adressé une lettre au Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, évoquant la répression des manifestations nationales de 2022-2023 - à la suite de la mort de Mahsa Amini - et demandant notamment que cessent les condamnations à mort les exécutions publiques de jeunes manifestants.

Le 14 mai 2023, Mohammad Seifzadeh et Marzieh Nikara ont été condamnés à un an d'emprisonnement par la 29<sup>ème</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour «activités de propagande anti-régime» et «diffusion de mensonges ».

Précédemment, Mohammad Seifzadeh avait été condamné le 30 octobre 2010 par la 15<sup>ème</sup> chambre du Tribunal Révolutionnaire de Téhéran à neuf ans de prison et à une interdiction de dix ans d'exercer la profession d'avocat pour avoir « agi contre la sécurité nationale » à travers la fondation de la DHRC. En juin 2011, une cour d'appel a réduit sa peine à deux ans de prison. Sa peine devait expirer en avril 2013. Mais 20 février 2013, la 15e chambre du tribunal révolutionnaire lui a infligé une nouvelle peine de six ans d'emprisonnement, confirmée en appel. Il n'avait finalement été libéré que le 10 mars 2016, après avoir passé près de cinq années en prison.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.VIII, 2017, p. 220).

IRAN – 19 mai 2023

## *Farzaneh Zilabi*

**18** mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État »



Farzaneh Zilabi, qui a défendu notamment les travailleurs de l'entreprise de canne à sucre Haft-Tappeh à Chush, dans le sud-ouest de l'Iran, a été condamnée le 19 mai 2023 par la 4<sup>ème</sup> chambre du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz à 18 mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État » par le tribunal révolutionnaire d'Ahvaz, dans la province du Khuzestan.

Elle avait été convoquée par la 13e chambre du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz à la fin du mois de février dernier, pour répondre d'accusations d'insulte à la direction, d'activités de propagande contre l'État, mais aussi de publication de faussetés

dans le cyberspace, de rassemblement et de collusion contre la sécurité, et d'appartenance à des groupes hostiles. Les faits qui lui sont reprochés sont exclusivement liés au fait d'avoir fermement défendu plusieurs travailleurs et syndicalistes de la canne à sucre poursuivis pour avoir participé aux manifestations du soulèvement de 2022. Elle a fait appel devant la 16ème chambre de la Cour d'appel de la province du Khuzestan.

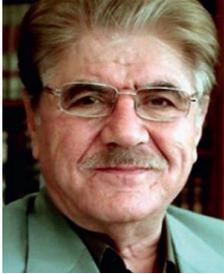
Précédemment le 13 septembre 2021, Farzaneh Zilabi avait été condamnée par la 2<sup>ème</sup> chambre du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz à un an de prison et à une interdiction de voyager de deux ans pour « propagande contre l'État ». Mais le tribunal l'avait exonérée des accusations de “rassemblement et collusion contre l'État” et de “diffusion de mensonges et d'insultes contre le guide suprême”. Elle était poursuivie pour ses activités de défense des travailleurs syndicalistes emprisonnés pour avoir pacifiquement leurs revendications sociales. Le département de l'information de la province du Khuzestan qualifie juridiquement son acceptation de défendre des travailleurs et des militants du travail social d'activités hostiles sous couvert de représentation judiciaire et de propagande contre le régime.

Farzaneh Zilabi est bien connue pour assurer depuis de nombreuses années la défense des travailleurs de l'entreprise sucrière Haft Tappeh Sugarcane Agro-Industry Company, qui ont organisé des rassemblements et des grèves depuis 2018 en raison des retards fréquents dans le paiement de leurs salaires et de la réduction de leurs prestations de santé et de retraite. Elle défend aussi les militants politiques et les journalistes les journalistes du Khuzestan. Elle a également défendue secrétaire du syndicat des enseignants du Khuzestan, Pirouz Nami.

IRAN – 17 octobre 2023

## *Saleh Nikbakht*

*L'avocat de la famille de Mahsa Amini, condamné à 1 an de prison pour « propagande contre l'État ». Il avait expliqué comment l'enquête sur la mort de sa cliente avait été orientée et tronquée.*



Saleh Nikbakht, 73 ans, l'avocat de la famille de Mahsa Amini – la jeune iranienne de 22 ans dont la mort avait déclenché un vaste mouvement de contestation en septembre 2022 – a été condamné le 17 octobre 2023 à un an de prison pour "propagande contre la République islamique". Son procès avait été ouvert le 30 août 2023 à Téhéran. Saleh Nikbakht a été condamné à la peine maximale pour avoir accordé une « interview à des médias extérieurs à l'Iran sur l'affaire Mahsa Amini ». Il avait indiqué fin septembre 2022 que la famille Amini avait porté plainte contre les

policiers qui avaient arrêté la jeune fille. Son avocat, Ali Rezaï avait plaidé pour son acquittement en affirmant que son client avait « seulement critiqué la gestion du pays par les autorités » dans ses interviews.

Dans une interview accordée au site Internet Faraz en janvier 2023, Saleh Nikbakht avait déclaré, quatre mois après la mort de Mahsa Amini, que "*des enquêtes incomplètes ont été menées sans la présence ou la participation [de la famille] en tant que plaignante*". Il a demandé que les enquêteurs mènent des investigations sur la période de deux heures entre l'arrestation et l'arrivée de Mahsa Amini au centre de la police des mœurs et révélé que lui-même et la famille subissaient des pressions pour accepter de reconnaître publiquement comme cause de sa mort « l'arrivée tardive et l'échec » du personnel médical.

Mahsa Amini a été arrêtée par la police des mœurs lors d'une visite à Téhéran en septembre parce qu'elle portait prétendument un foulard, ou hijab, de manière inappropriée. Les autorités iraniennes soutiennent officiellement qu'elle serait morte de causes naturelles, mais des témoins oculaires et sa famille disent que la jeune femme a été battue par des agents de sécurité

Saleh Nikbakht avait été convoqué à la deuxième branche du bureau du procureur révolutionnaire très exactement six mois après la mort de Mahsa Amini à la prison d'Evin à Téhéran après avoir accordé des interviews à des journalistes à l'étranger qui concernaient aussi ses anciens clients, notamment Loqman Moradi et Zanyar Moradi, et Mahsa Amini. Il avait été laissé en liberté sous caution jusqu'à la décision du tribunal.

Porte-parole de l'association des prisonniers politiques en Iran, Saleh Nikbakht a défendu au cours de sa longue carrière de nombreuses personnalités iraniennes, comme l'ancien vice-ministre des Affaires étrangères Mohsen Aminzadeh, l'ancien porte-parole du gouvernement Abdollah Ramezanzadeh, l'ancien vice-ministre de l'Economie Mohsen Safai-Farahani et l'ancien vice-président Mohammad Ali Abtahi. Il a aussi défendu le cinéaste Jafar Panahi, libéré sous caution en février 2023.

## ARGENTINE – 24 octobre 2023

### *Alberto Nallar*

*Condamné à **3,5** ans d'emprisonnement pour avoir participé aux manifestations contre la réforme constitutionnelle dans la province de Jujuy.*



Alberto Elías Nallar a été condamné le 24 octobre 2023, à 42 mois d'emprisonnement pour « instigation à commettre des délits, incitation à commettre des infractions, incitation à la violence collective et soulèvement ou mutinerie ». Il a au surplus été condamné à une saisie financière et frappé d'une interdiction d'exercer sa profession. Après les manifestations déclenchées par la réforme constitutionnelle dans la province de Jujuy, au moins 40 arrestations étaient intervenues entre le 11 et le 13 juillet dans les villes de Humahuaca et San Salvador

Alberto Nallar, qui a joué un rôle actif dans les manifestations qui ont débuté le 15 juin dans la province de Jujuy, avait été arrêté le 13 juillet 2023 et inculpé de sédition pour avoir soutenu les manifestants pacifiques contre la réforme constitutionnelle et pour avoir participé à certaines d'entre elles. Il avait été remis en liberté le 18 août 2023 après avoir passé plus d'un mois en résidence surveillée.

D'autres avocats qui défendent des personnes arrêtées pour avoir manifesté : Néstor Ariel Ruarte, Vicente Casas, Roberto Carlos Aleman et Alicia Chalabe ont également été arrêtés. Le Secrétariat argentin aux droits de l'homme a déposé une requête en habeas corpus en leur nom. Selon Amnesty International, des mandats d'arrêt auraient été décernés contre au moins sept avocat.

## SINGAPOUR – 8 novembre 2023

### *Ravi Madasamy (M. Ravi)*

*Condamné à **21** jours de prison pour outrage au tribunal*



Ravi Madasamy (M. Ravi), 54 ans, a été condamné à 21 jours de prison pour outrage par la Haute Cour de Singapour en vertu de la loi de 2016 sur l'administration de la justice (protection) (n° 19 de 2016). À la suite d'un procès le 23 octobre 2023, la Haute Cour l'a déclaré coupable de neuf cas d'outrage, dont quatre devant les tribunaux de l'État, devant le juge de district Chay Yuen Fatt et cinq devant la Haute Cour, devant la juge Audrey Lim. La plainte avait été déposée par le procureur qui lui reprochait d'avoir déclaré qu'il n'existait pas de véritable État de droit à Singapour et que les juges ne bénéficiaient pas de la garantie de «

l'inamovibilité ». Le tribunal a déclaré réduire la peine d'une semaine, en partie à cause du trouble bipolaire dont souffrirait, selon lui, le mis en cause.

M. Ravi Madasamy (connu sous le nom M. Ravi) a plaidé dans de nombreuses affaires en matière de droits de l'homme et de droit constitutionnel notamment sur la constitutionnalité de la peine de mort, la liberté d'expression, les lois sur la diffamation, la liberté de réunion et le droit d'accès à la justice.

## Arrêté(e)s/Détenu(e)s

IRAN – 7 janvier 2023

### *Ali Sharifzadeh Ardakani*

*Arrêté le 7 janvier 2023 pour avoir déclaré qu'il avait été empêché de former un appel pour son client condamné à mort et exécuté*



Ali Sharifzadeh Ardakani, l'avocat de Mohammad Hosseini, un manifestant iranien arrêté lors des manifestations qui a été pendu en prison le 7 janvier pour avoir « fait la guerre à Dieu », a déclaré dans un tweet le 15 décembre 2022 que, lorsqu'il s'était rendu au tribunal pour rencontrer Mohammad Hosseini pour faire appel de sa condamnation à mort, il s'est vu refuser l'accès aux pièces du dossier et n'a pas été autorisé à déposer une procuration "contrairement à la loi sur la procédure pénale". Le procès de Hosseini avait été réglé en trois audiences réparties sur six jours avant que la condamnation à mort ne soit prononcée.

Ali Sharifzadeh a écrit dans un tweet le 18 décembre que lors d'un entretien, son client Mohammad Hosseini lui avait dit qu'il avait été ligoté et torturé par des agents pour obtenir des aveux selon lesquels il avait joué un rôle dans le meurtre de Ruhollah Ajamian, qui faisait partie du Basij, un volontaire milice sous le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) : "Il a été torturé les yeux fermés et les mains et les pieds liés. Ils lui ont donné des coups de pied à la tête jusqu'à ce qu'il perde connaissance et ils ont blessé différentes parties de son corps avec une barre de fer et une arme à électrochocs", a déclaré Ali Sharifzadeh Ardakani. Le procureur de Karaj a déposé plainte contre lui parce pour avoir déclaré que Mohammad Hosseini, a été torturé jusqu'à ce qu'il avoue avoir joué un rôle dans le meurtre d'un agent de sécurité.

Le 8 janvier, Ali Sharifzadeh Ardakani a été libéré sous caution après avoir été convoqué par un tribunal de Karaj pour entendre les accusations portées contre lui. En mai 2023, il a été convoqué pour comparaître devant la branche 7 du parquet d'Evin.

IRAN – 9 janvier 2023

### *Behzad Hakimizadeh*

*Arrêté par les forces de sécurité à son domicile de Saqqez*



Behzad Hakimizadeh a été arrêté, le 9 janvier 2023, par les forces spéciales à son domicile de Saqqez et conduit au centre de détention du département des renseignements à Sanandaj sur ordre section 2 du parquet de Saqqez.

Selon le rapport reçu par l'Organisation Hengaw, les services de renseignement iraniens à Sanandaj ont fait pression sur lui pour l'impliquer dans un dossier de sécurité en tentant de le forcer à avouer qu'il soutenait des « partis du Kurdistan ». La famille de Behzad Hakimizadeh a été convoquée sous la supervision d'officiers du renseignement, dans le but d'exercer une pression psychologique et d'obtenir des aveux forcés. Il aurait été libéré sous caution un mois plus tard, le 12 février. La famille a annoncé qu'il avait perdu une partie de son poids.

IRAN – 1er août 2023

## *Khosrow Alikordi*

*Incarcéré à la prison de Vakilabad pour « diffusion de mensonges et violation de la confidentialité » après avoir été libéré sous caution début juillet*



Khosrow Alikordi, un avocat kurde résidant à Mashhad, a été arrêté et emmené à la prison de Vakilabad de Mashhad, le 1er août 2023, pour "diffusion de mensonges et violation de la confidentialité", en raison de ses déclarations publiques sur les affaires de ses clients, notamment Fatemeh Sepehri, qui a appelé à la démission de l'ayatollah Khamenei mais surtout la famille d'Abolfazl Adinezadeh, un mineur de 16 ans tué en octobre 2022 par les forces de sécurité devant l'université Ferdowsi à Mashhad lors des manifestations qui ont suivi la mort de Mahsa Amini. Le 16 juin 2023, Khosrow Alikordi avait été arrêté comme par

ailleurs la famille d'Adinehzadeh, et inculpé, de "propagande anti-gouvernementale". Il avait été libéré sous caution de 150 millions de tomans (environ 3300 €) début juillet.

En décembre 2023, il a comparu devant le tribunal révolutionnaire de Mashhad dans deux affaires distinctes. La 1ère chambre du tribunal révolutionnaire de Mashhad l'a reconnue coupable de " diffusion de fausses informations via des systèmes informatiques et manquement au respect de la confidentialité " et " participation à des activités de propagande au profit de groupes d'opposition au régime ". Il a été condamné à un an de prison, à un exil de deux ans dans la ville de Nehbandan, à une interdiction de voyager, de pratiquer la profession d'avocat et d'accéder au cyberspace.

Dans une poursuite distincte, la 3e chambre du tribunal révolutionnaire de Mashhad l'a condamné à une amende de 21 millions de tomans (environ 460€) pour " publication de mensonges ".

À la suite de ces condamnations, le barreau du Khorasan, a prononcé contre lui une interdiction d'exercer la profession d'avocat pendant deux ans.

IRAN – 11 octobre 2023

## *Nasser Saragaran*

*Arrêté sans mandat d'arrêt à Saqqez, la ville natale de Mahsa Amini*



Nasser Saragaran, 36 ans, avocat aveugle spécialisé dans la défense des personnes handicapées et professeur d'université, a été arrêté sans présentation de mandat d'arrêt au domicile familial, à Saqqez.

Il a été transféré dans un centre de détention de Sanandaj, capitale de la province iranienne du Kurdistan. Il n'a pas pu rencontrer un avocat ni connaître les accusations portées contre lui.

Nasser Saragaran, d'origine kurde, est bien connu à Saqqez pour avoir défendu des manifestants arrêtés lors des manifestations qui ont suivi la mort en garde à vue de Mahsa Amini.

TUNISIE – 24 février 2023

## *Ghazi Chaouachi et Ridha Belhaj*

*Arrêtés et incarcérés pour un complot présumé contre la sûreté intérieure de l'Etat, en vertu de la loi antiterroriste de 2015*



Ghazi Chaouachi, avocat et ex-secrétaire général du parti Courant démocrate (Attayar), et un autre avocat, Ridha Belhaj, ont été arrêtés par des unités de la sûreté dans la soirée du 24 février 2023 dans le cadre de l'affaire de formation d'une entente criminelle et de conspiration contre la sûreté de l'Etat. Ghazi Chaouachi a été appréhendé après la fouille de son domicile par une vingtaine de policiers.

Tous deux ont été traduits devant le juge d'instruction du Pôle judiciaire antiterroriste pour nombreux chefs d'accusation dont celui de « complot contre la sûreté intérieure de l'Etat » en vertu de la loi antiterroriste de 2015 et du code pénal mais également pour atteinte à la personne du président de la République.

Ghazi Chaouachi et Ridha Belhaj font partie des 17 personnes visées par l'enquête pour complot présumé.

Ghazi Chaouachi a joué un rôle important en tant que membre de la Ligue tunisienne des Droits de l'homme et militant de la société civile, ainsi qu'en tant que membre fondateur du parti d'opposition Courant démocrate (Attayar) dont il était encore récemment le secrétaire général. Il a été élu député à l'Assemblée des représentants du peuple à deux reprises et a occupé des postes clés au sein de son parti et du gouvernement tunisien. Ridha Belhaj est une figure importante du Front de salut national.

Après le début de la vague d'arrestations qui a suivie le « coup de force » du 25 juillet 2021, Ghazi Chaouachi et Ridha Belhaj s'étaient employés à défendre un grand nombre de personnes arrêtées.

**TUNISIE – 3 mai 2023 :** *Extension de l'enquête judiciaire pour « complot » à quatre autres avocats.* Trois mois après la première vague d'arrestations dans « l'affaire du complot » en Tunisie, Ayachi Hammami, avocat spécialisé dans la défense des droits de l'homme, Bochra Belhaj Hamida, ancienne présidente de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), ainsi que deux figures de l'opposition, Ahmed Nejib Chebbi, président du Front de salut national (FSN), et Nouredine Bhiri, ancien ministre du parti d'inspiration islamiste Ennahda (déjà emprisonné dans une autre affaire) ont été informés, le 3 mai, de l'ouverture d'une enquête pénale contre eux. Les autorités tunisiennes ont décidé d'élargir l'enquête pénale en cours sur des accusations infondées de « complot contre l'Etat ». Ayachi Hammami a expliqué que les avocats sont harcelés et victimes d'une répression, précisant que 14 parmi eux ont déjà dû comparaître devant le Tribunal de première instance de Bizerte, d'autres ont été interdits de voyage, alors que trois ont été placés en détention, en février, en raison de leur prétendue implication dans « l'affaire du complot » contre la sûreté de l'Etat.

CHINE – 13 avril 2023

## *Yu Wensheng*

*Arrêté en se rendant à une réunion de la Délégation de l'Union européenne à Pékin pour « incitation aux querelles et provocation des troubles »*



Yu Wensheng et son épouse, Xu Yan, ont été interpellés alors qu'ils prenaient le métro pour se rendre à une réunion à la Délégation de l'Union européenne à Pékin. Yu et Xu ont été empêchés d'accéder au métro par quatre policiers en civil. L'un des policiers, un officier de la sécurité de l'État, leur a dit qu'ils étaient convoqués au poste de police, ainsi que Yu Wensheng l'a annoncé sur Twitter. Les quatre policiers les ont emmenés au poste de police de Shijingshan Bajiao. Tous deux ont été officiellement arrêtés et inculpés, Yu Wensheng pour « incitation aux querelles et provocation de troubles », Xu Yan pour « incitation à la subversion de l'État ». Les autorités ont empêché des avocats de leur rendre visite. Selon Rights and Livelihood Watch, le 15 avril dans la soirée, environ sept policiers se sont rendus au domicile de Yu Wensheng et Xu Yan et ont notifié oralement une « assignation à résidence » au fils du couple, qui venait d'avoir 18 ans.

Le 16 avril, deux avocats, Song Yusheng et Peng Jian, ont rendu visite au fils de Yu et Xu pour lui apporter des fruits et lui faire remplir les documents nécessaires pour obtenir le droit de représenter Yu et Xu. Lors de leur visite, deux « personnes » gardaient la porte de la maison de Yu et Xu.

La délégation de l'UE en Chine a tweeté le 13 avril : « *Nous exigeons leur libération immédiate et inconditionnelle. Nous avons déposé une protestation auprès du ministère chinois des Affaires étrangères contre ce traitement inacceptable.* »

L'arrestation de Yu Wensheng paraît également être liée à sa déclaration en réaction à la condamnation de Xu Zhiyong et de Ding Jiayi. Le 12 avril, Yu Wensheng a indiqué sur Twitter qu'il avait reçu ce jour-là la visite à son domicile de la police de Shijingshan pour un tweet qu'il avait publié trois jours avant dans lequel il écrivait : « [Je] condamne fermement les autorités chinoises à la lourde condamnation du savant Xu Zhiyong à 14 ans et de l'avocat Ding Jiayi à 12 ans ! Je rends hommage à Xu Zhiyong et Ding Jiayi, qui ont travaillé dur dans la lutte pour la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit. Je crois qu'un jour, le rêve d'une belle Chine se réalisera. »

Yu Wensheng avait libéré, un peu plus d'un an plus tôt le 1<sup>er</sup> mars 2022 après avoir purgé une peine de quatre ans et trois mois de prison pour « incitation à la subversion du pouvoir de l'État ». Il avait été arrêté par la police en 2018, le lendemain de la publication d'une lettre ouverte recommandant des modifications à la Constitution chinoise et lançant notamment un appel public à des élections et à la création d'un système de surveillance du Parti communiste chinois.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.IX, 2018, p. 191 ; Vol.XI, 2021, p. 156).

## CHINE/LAOS – 28 juillet 2023

### *Lu Siwei*

*Arrêté alors qu'il montait à bord d'un train pour la Thaïlande, puis expulsé du Laos vers la Chine et détenu au centre de détention de Xindu à Chengdu, dans la province du Sichuan*



Lu Siwei, 49 ans, a été arrêté par la police du Laos le 28 juillet 2023, alors qu'il s'apprêtait à monter à bord d'un train qui devait le mener de Vientiane au Laos vers Bangkok en Thaïlande. Il avait réussi à fuir la Chine deux semaines plus tôt pour rejoindre le Laos et prévoyait de poursuivre son voyage jusqu'aux États-Unis pour rejoindre son épouse et sa fille qui y sont réfugiées. Il a été accusé de voyager avec des documents falsifiés. Au Laos, il a été placé dans un centre de rétention à Vientiane et il n'a pas été autorisé à voir un avocat, ni les membres de sa famille. Il n'a pas pu

davantage communiquer avec les autorités compétentes de l'ONU. Son épouse Zhang Chunxiao, a exprimé la crainte qu'il n'y soit interrogé par la police chinoise présente sur place, en collaboration avec son homologue laotienne. Pékin avait demandé son extradition vers la Chine, où il risque d'être condamné une longue peine de prison. De nombreuses associations de défenses des droits de l'homme dans le monde ont exhorté les autorités laotiennes à respecter leur obligation en tant qu'État partie à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de ne pas le renvoyer en Chine.

Le 1er octobre 2023, le gouvernement laotien l'a expulsé vers la Chine, en violation flagrante de ses obligations découlant du droit international. Depuis les autorités chinoises ont fait savoir à la famille qu'il était détenu au centre de Xindu dans la province du Sichuan, dans le sud-ouest de la Chine. Le 28 octobre, après trois mois de détention continue depuis son arrestation au Laos, les autorités de la province du Sichuan l'ont «libéré sous caution en attendant son procès».

Le 8 mai 2021, Lu Siwei avait déjà été arrêté à l'aéroport de Shanghai alors qu'il embarquait sur un vol pour les États-Unis. Il avait indiqué qu'il était frappé d'une interdiction de voyager pour des raisons de «sûreté nationale».

Quelques mois plus tôt, Lu Siwei était devenu célèbre pour son rôle d'avocat de la défense de l'un des 12 militants pro-démocratie interceptés en 2020 par les garde-côtes chinois après avoir tenté de fuir Hong Kong sur un bateau. En représailles, les autorités judiciaires de la province du Sichuan lui ont retiré sa licence d'avocat le 15 janvier 2021. Ne pouvant plus exercer sa profession, il n'avait plus d'autre choix que l'exil.

Depuis le début de sa carrière d'avocat à Sichuan, Lu Siwei a toujours défendu des paysans dont les terres ont été confisquées par le gouvernement ou des clients expulsés de leur maison par de grosses sociétés immobilières. Lu Siwei était aussi connu pour le concours qu'il avait apporté à son confrère Yu Wensheng, et à d'autres avocats victimes de la «répression 709» en 2015.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés, etc.*, Vol.XI, 2021, p. 62).

## ÉTHIOPIE – 7 avril 2023

### *Ato Alelign Mihretu*

*Arrêté par les forces armées gouvernementales alors qu'il revenait de rendre visite à ses clients détenus.*



Allelign Meheretu a été arrêté alors qu'il venait de s'entretenir avec ses clients, le Professeur Sisay Awgichew, le Professeur Maeregu Biyabeyin et le Dr Assefa Adane, qui avaient été arrêtés et placés en détention par les forces armées gouvernementales éthiopiennes.

Ato Alelign Mihretu est l'avocat de diverses personnes arrêtées illégalement dans le cadre de la vague actuelle d'arrestations massives de personnes pour leur identité Amhara. Il est connu pour avoir défendu le colonel Demeke Zewdu et d'autres membres du comité Welkait sous le précédent régime de l'EPRDF (Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien) qui a dominé la vie politique de 1991 à 2019.

Le 25 avril 2023, Ato Alelign Mihretu a été libéré de prison après avoir payé sa caution mais deux mois plus tard, il a de nouveau été arrêté le 24 juin 2023 vers 10 heures du matin. Son domicile a été encerclé et il a été enlevé par la police fédérale alors qu'il revenait de l'église, selon les déclarations de son avocat, Ato Talema Gizachew.

La Commission Éthiopienne des Droits de l'homme (EHRC), institution publique statutairement indépendante, a dénoncé les arrestations "massives" des membres de la communauté Amhara. Les Amhara sont l'un des deux plus grands groupes ethniques d'Éthiopie, avec les Oromo. Les "forces spéciales" amhara, ainsi que la milice Fano, avaient été des alliés du gouvernement durant la guerre du Tigré, entre novembre 2020 et novembre 2022.

Le 4 août 2023, le gouvernement éthiopien a déclaré un état d'urgence de six mois applicable à l'ensemble du pays, à la suite de flambées de violence dans la région Amhara. L'état d'urgence, approuvé par la Chambre des représentants le 14 août 2023, confère au gouvernement des pouvoirs étendus lui permettant d'arrêter des suspects sans mandat du tribunal, d'imposer des couvre-feux, d'empêcher la liberté de mouvement et d'interdire les assemblées publiques ou les associations.

## SENEGAL – 4 août 2023

### *Babacar Ndiaye*

*Arrêté dans les locaux de la gendarmerie où il se trouvait pour exercer ses fonctions*



Babacar Ndiaye, avocat au barreau de Dakar, avocat de Ousmane Sonko, a été arrêté le 4 août 2023, sur instruction du Procureur Général, à la gendarmerie de Colobane, où il se trouvait pour exercer ses fonctions d'avocat. Son arrestation a été ordonnée pour « recel de malfaiteurs » en lien avec l'affaire de l'avocat français, Juan Branco, lui-même placé en garde à vue.

Dans une vénéme protestation du 6 août 2023, l'Ordre des Avocats du Sénégal a condamné l'arrestation et exigé sa libération immédiate., il a notamment déclaré : « *Face à ces graves dérives et n'ignorant pas que les avocats ne sont pas au-dessus des lois, l'Ordre des Avocats du Sénégal appelle au respect scrupuleux par les pouvoirs publics des droits et libertés accordés par la loi et à la cessation de toute entrave à l'exercice de la profession d'avocat au Sénégal.* ».

## PAKISTAN – 20 août 2023

### *Imaan Mazari*

*Arrêtée et inculpée en vertu de la loi antiterroriste, pour sédition, incitation à l'émeute et « ingérence dans les affaires de l'État »*



Imaan Zainab Mazari-Hazir a été arrêtée le 20 août 2023 à 3 h 30 du matin, chez elle, sans présentation de mandat d'arrêt et sans explications sur les motifs de son arrestation. Deux jours plus tôt, elle avait pris la parole à Islamabad, lors d'un rassemblement organisé par le Mouvement Pachtoune Tahafuz (PTM), et elle avait défendu avec vigueur dans un discours les droits des communautés religieuses et ethniques persécutées, ainsi que les violations des droits de l'homme perpétrés par l'armée et les forces de sécurité pakistanaises. « *Les vrais terroristes sont ceux qui sont assis au GHQ* », avait-elle déclaré en faisant référence au centre de commandement de l'armée

pakistanaise de Rawalpindi. Elle avait ajouté : « *Tous ces généraux et colonels qui ont trahi la nation... devraient être traduits en cour martiale.* » Elle avait également exigé dans son discours, la fin de ce qu'elle a appelé les « guerres du dollar », financées par les États-Unis et imposées au peuple pachtoune, ainsi que la libération de toutes les personnes disparues qui auraient été enlevées par les forces gouvernementales. Les Pachtounes représentent environ 20 pour cent de la population du Pakistan.

À la suite de ce discours, le Département de lutte contre le terrorisme (CTD) a déposé deux plaintes (First information report) à son encontre, l'accusant notamment de terrorisme et d'infractions graves notamment : sédition, incitation à des émeutes, apologie de la haine entre les groupes, et intimidation criminelle.

Elle a fait ensuite l'objet d'une série de plaintes successives pour avoir tenté d'« interférer dans les affaires de l'État » notamment : émeute en possession d'une arme mortelle (section 148) ; agression ou force criminelle afin de dissuader un fonctionnaire de s'acquitter de ses fonctions (section 353) ; méfait commis après avoir préparé des actes visant à causer la mort ou des blessures (section 440) ; intimidation criminelle (506ii) ; banditisme (section 395) ; contrainte injustifiée (section 341) ; rassemblement illégal (section 149) ; obstruction à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions publiques (section 186) ; et désobéissance à un ordre donné par un fonctionnaire (188). Le 22 août 2023, elle a été libérée sous caution, mais elle est restée en prison en raison de l'existence d'une autre plainte pour terrorisme et sédition. Le 28 août 2023, le tribunal antiterroriste (ATC) d'Islamabad a accepté de libérer Imaan Mazari sous caution mais elle n'a pas davantage été libérée. La police pakistanaise l'a de nouveau arrêtée quelques heures plus tard, au motif d'une nouvelle plainte déposée au poste de police de Barakahu à Islamabad. Ce n'est que le 2 septembre 2023, qu'Imaan Mazari, finalement libérée sous caution par le tribunal antiterroriste (ATC) d'Islamabad, a retrouvé la liberté.

Associée du cabinet MH Advocates & Legal Consultants, Imaan Mazari est la fille de Shireen Mazari, qui a été ministre des droits de l'homme de 2018 à 2022. Elle défend activement les victimes de violences et de persécutions et soutient avec vigueur les droits des communautés religieuses et ethniques persécutées, ainsi que les violations des droits fondamentaux perpétrées par l'armée et les forces de sécurité pakistanaises.

BANGLADESH – 24 mars 2023

## *Kazi Rubay Hasan Sayem*

*Arrêté par la police pour avoir utilisé un langage offensant pour la mère du père de la nation du Bangladesh*



Kazi Rubayet Hasan Sayem, ancien secrétaire co-organisateur du BNP de Narayanganj, a été arrêté dans la nuit du 24 mars 2023 à Paikpara, dans le district de Narayanganj, par la police du district de la police métropolitaine de Dhaka (DMP) pour avoir utilisé un langage « offensant » envers la mère de Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, le « père de la nation » du Bangladesh. Son arrestation aurait eu lieu en vertu des dispositions de la loi sur la sécurité numérique de 2018 après la publication d'une vidéo sur Facebook. Le 26 mars, il a été placé en détention. Cinq demandes de libération sous caution ont successivement été rejetées. Le 26 avril, la Cour suprême du

Bangladesh a encore rejeté sa demande de libération sous caution.

L'arrestation de Kazi Rubayet Hasan Sayem s'inscrit dans un contexte plus large de restriction de la liberté d'expression des avocats en vertu de la loi sur la sécurité numérique, le Digital Security Act de 2018 (DSA). La loi, entrée en vigueur le 1er octobre 2018, est devenue l'arme du gouvernement pour entraver la liberté d'expression, notamment dans le cyberspace. L'article 21 prévoit la réclusion à perpétuité, accompagnée d'une lourde amende, pour toute « propagande » ou « campagne » contre « l'esprit de la guerre de libération », le « père de la nation », l'« hymne national » ou le « drapeau national ». Selon la Fondation Carnegie pour la paix internationale, en 2021, on estimait à 20 le nombre des praticiens du droit poursuivis en vertu du DSA depuis 2018.

## **BIRMANIE (MYANMAR)**

**BIRMANIE (MYANMAR) – 10 février 2023 : Than Tun Aung, Win Kyaw Soe et Yin Mar Win**, ainsi qu'un autre avocat dont l'identité n'est pas connue, qui défendaient des détenus politiques à Mandalay et leurs assistants, ont été arrêtés à leur arrivée au tribunal pour assurer la défense de détenus politiques. Les médias pro gouvernementaux ont fait savoir que les quatre avocats auraient été arrêtés en raison de leurs liens avec les Forces de défense du peuple, qualifiées par le régime d'organisations terroristes.

Avec ces arrestations, le régime a désormais arrêté 32 avocats, selon Human Rights Watch (Juin 2023), et au moins 42, selon The Irrawaddy, groupe de médias indépendant (Juillet 2022) depuis le coup d'État du 1er février 2021. Ils défendaient d'éminentes personnalités de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD) et des manifestants anti-coup d'État. Beaucoup ont été arrêtés à leur arrivée dans un tribunal pour assurer la défense de détenus politiques, d'autres ont été arrêtés alors qu'ils quittaient un tribunal. La plupart des avocats sont accusés –comme leurs clients– d'"incitation au désordre public" en vertu de l'article 505(a) de la loi antiterroriste et risquent des peines prison allant de dix ans à la réclusion à perpétuité. Certains sont détenus sans raison alors qu'il n'existe aucune charge contre eux.

TURQUIE – 25 avril 2023

## *Özüm Vurgun, Burhan Arta, Serhat Hezer et Şerzan Yelboğa*

*25 interpellés dans une opération contre l'ÖHD, 4 placés en détention*

À la suite d'une opération lancée par le parquet de Diyarbakır dans 21 villes de Turquie, en majorité des villes kurdes, contre l'ÖHD (Özgürlük için Hukukçular Derneği-Avocats pour la liberté), qui apporte une assistance juridique aux victimes de violations des droits de l'homme, les domiciles et bureaux de 25 avocats ainsi que le siège de l'ÖHD, ont été perquisitionnés par la police, aux premières heures du 25 avril 2023. 17 avocats perquisitionnés, tous membres de l'ÖHD, ont été arrêtés et interrogés pendant plusieurs jours par le ministère public. Il leur a été demandé notamment si les clients qu'ils défendaient étaient "sous les ordres de l'organisation terroriste" et si "l'ÖHD fonctionnait comme une organisation de barreau occulte". 17 d'entre eux ont été inculpés d'« appartenance à une organisation armée » en vertu de l'article 314/2 du Code pénal turc. Le 27 avril 2023, quatre d'entre eux, Özüm Vurgun, Burhan Arta, Serhat Hezer et Şerzan Yelboğa, ont été placés en détention. Les autres ont été libérés sous contrôle judiciaire. Le 25 mai 2023, les quatre avocats arrêtés ont également été libérés sous contrôle judiciaire

TURQUIE – 10 juin 2023

## *Gülhan Kaya et Mustafa Taylan Savra*

*Des membres Bureau d'avocats pour les opprimés (Ezilenlerin Hukuk Bürosu - EHB), arrêtés*



Gülhan Kaya et Mustafa Taylan Savra, membres Bureau d'avocats pour les opprimés (Ezilenlerin Hukuk Bürosu - EHB), ont été arrêtés à la suite d'une perquisition de police à leur domicile, le 10 juin 2023. Mustafa Taylan Savran a été libéré après deux jours d'interrogatoire tandis Gülhan Kaya, dont les dossiers sont soumis à un statut spécial de confidentialité, a été conduite après avoir été détenue deux jours, au palais de justice d'Istanbul où son placement en détention a été ordonné le 12 juin 2023, par un juge de Diyarbakır pour « appartenance à une organisation armée ». Le juge a expressément visé les entretiens de Gülhan Kaya avec ses clients en sa qualité d'avocate dans la

motivation du placement détention.

Gülhan Kaya défendait les familles des personnes tuées dans un attentat à la bombe de l'Etat islamique en 2015 à Suroç, Urfa, lors duquel trente-quatre personnes ont été tuées et plus de 100 autres ont été blessées et un seul accusé reconnu coupable. Elle avait déjà été arrêtée en 2017 pour « appartenance à une organisation terroriste et de propagande terroriste » et placée sous contrôle judiciaire. L'affaire est toujours en cours devant la 27e chambre du tribunal correctionnel d'Istanbul, mais le 14 juin 2023, elle a été renvoyée en raison de l'arrestation de Gülhan Kaya le 10 juin et de l'ouverture de la nouvelle information pénale contre elle.

TURQUIE – 25 avril 2023

## *Resul Temur*

*Arrêté à Diyarbakir après la perquisition de son cabinet et la saisie de tous ses dossiers et documents numériques.*



Resul Temur a été arrêté à Diyarbakir après une perquisition de son cabinet menée par procureur connu pour s'occuper des affaires de presse. Le procureur accompagné de policiers, a ordonné la saisie de tous les dossiers et documents numériques liés aux affaires traitées par Resul Temur sans en faire de copies, en violation du Code de procédure pénale. Parmi les dossiers confisqués figurait un acte d'accusation préparé par le procureur lui-même contre 16 journalistes actuellement emprisonnés à Diyarbakir. Plusieurs représentants du barreau, dont Semra Balyan, Gulsen Demir, Rusen Seydaoğlu, Gülan ÇağınKaleli,

Ahmet Kerim Tucer, Servet Vural et Baver Mızrak, se sont opposés à l'intervention du procureur lors de la perquisition. Ils ont soutenu que les représentants du barreau devaient pouvoir être présents à chaque étape de la perquisition et les s'entretenir avec leurs clients. En outre, Resul Temur s'est vu interdire de parler avec son avocat Semra Bolyan, qui était présent lors de la perquisition, au motif qu'il n'était pas encore en détention. La police a reçu ordre de faire sortir les avocats de la salle et serait intervenue « physiquement » pour séparer Temur de son avocat. La perquisition a duré environ cinq heures. Resul Temur a finalement été libéré sous contrôle judiciaire le 29 avril 2023.

L'incident a été largement condamné par l'ensemble des barreaux, comme constituant une violation de l'État de droit et une menace pour l'indépendance de la profession d'avocat en Turquie.

Resul Temur a fait parti partie des 25 avocats, membres de l'Association des avocats pour la liberté (Özgürlük için Hukukçular Derneği – ÖHD), arrêtés dans le cadre d'une enquête lancée par le parquet général de Diyarbakir dans 21 villes de Turquie, le 25 avril 2023 (au total 143 personnes arrêtées) dont 17 ont été inculpés pour « *appartenance à une organisation armée* ».

## Agressions, Violences

TURQUIE – 4 avril 2023

### Aytekin Aktaş

*Agressé et molesté alors qu'il intervenait pour un manifestant pacifique du mouvement Life Watch créé après les séismes du 6 février 2023*



Le 4 avril 2023, Aytekin Aktaş, membre de l'Association des avocats progressistes (Çağdaş Hukukçular Derneği – ÇHD) et de Avocats pour la justice (Adalet İçin Hukukçular), a été informé que l'un des manifestants ayant participé à la manifestation pacifique organisée par le mouvement « Life Watch » dans le quartier Yeşilköy de Samandağ, un district de Hatay, aurait été arrêté. Il s'est rendu à Samandağ, pour apporter son concours juridique bénévole aux manifestants arrêtés. Après avoir décliné sa qualité d'avocat, il a demandé aux gendarmes à pouvoir rencontrer librement son client. Il lui a alors été répondu par la négative au motif que son client se trouvait être à l'intérieur d'un véhicule de la gendarmerie. Lorsqu'il a demandé si la gendarmerie avait un mandat de détention concernant son client conformément à la loi, les gendarmes ont commencé à avoir une attitude hostile envers lui en l'insultant. Il semblerait qu'au moins dix agents de la gendarmerie ont agressé Aytekin Aktaş et l'ont traîné jusqu'à un endroit caché situé entre les véhicules. Là, il semblerait que les policiers l'aient frappé avec des matraques, lui ont donné des coups de pied et des coups de poing, lui ont marché sur le cou avec des bottes, l'ont traîné par terre et lui ont tordu le bras en s'encourageant mutuellement à « lui casser le bras ». Dans le même temps ils n'auraient pas cessé de l'insulter de le menacer en disant : « *C'est la région en état d'urgence, nous allons vous tuer ici et personne ne peut rien y faire* ». Il semblerait qu'ils aient ensuite placé Aytekin Aktaş dans un véhicule où ils ont continué à le maltraiter, avant de l'enfermer à l'intérieur du véhicule en refusant de le libérer, tout en procédant à l'interpellation violente des personnes qui avaient été les témoins des attaques de la gendarmerie contre Aytekin Aktaş. Aytekin Aktaş a déclaré avoir été libéré après environ 30 minutes mais il a été de nouveau agressé par des agents de la gendarmerie lorsqu'il a voulu recueillir les numéros de plaque et les noms des officiers impliqués dans les attaques. Cette nouvelle phase de l'agression a pris fin lorsqu'Aytekin Aktaş a trouvé le moyen de s'échapper. Il a déposé plainte pour l'agression qu'il a subie auprès du parquet général de Hatay. Le mouvement « Life Watch » composé notamment de citoyens vivant dans la région et survivants du tremblement de terre a débuté le 3 avril 2023 dans le district de Samandağ, province de Hatay, en réponse aux pratiques dangereuses adoptées dans la gestion de la crise sismique. Les manifestations organisées pendant plusieurs jours en avril 2023 par le mouvement « Life Watch » ont été accueillies avec violence par la gendarmerie.

PAKISTAN – 27 avril 2023

## *Ali Ahmed Tariq*

*Un avocat de la communauté Ahmadi, attaqué et arrêté à Karachi pour avoir fait précéder son nom de "Syed", réservé aux musulmans*

Ali Ahmed Tariq, 77 ans, un avocat musulman chevronné de la communauté Ahmadi auprès de de la Cour suprême, a été violemment attaqué et battu après une plainte d'un autre avocat qui lui reproche d'avoir fait précéder son nom dans ses écritures judiciaires du préfixe "Syed", réservé aux musulmans. Il a été bousculé et frappé par une foule violente alors qu'il intervenait devant le tribunal de Karachi. Les agresseurs après s'être emparés de lui, l'ont conduit de force au poste de police du tribunal municipal de Karachi où ils ont demandé à la police d'enregistrer un dépôt de plainte (FIR) contre lui en vertu des dispositions qui constituent des lois anti-Ahmadiya du pays : les articles 298-B et C du Code pénal pakistanais (usage abusif d'épithètes, de descriptions et de titres, etc. réservés à certains personnages ou lieux saints). Il a été placé en détention.

Le 15 mai 2023, lors des débats devant la Haute Cour du Sindh pour obtenir sa libération sous caution, l'avocat d'Ali Ahmed Tariq, Salman Mirza a été à son tour brutalement agressé par des avocats alors qu'il plaidait et grièvement blessé sur tout le corps, notamment au visage. Il a dû être transporté à l'hôpital. La Haute Cour du Sindh a reporté par ordonnance l'audience au 22 mai en précisant que seules les deux parties et leurs avocats seraient autorisés à entrer dans la salle d'audience. Lors de l'audience de renvoi, la juridiction a remis Ali Ahmed Tariq en liberté sous caution et a ordonné une enquête contre le policier qui a enregistré les plaintes (FIR) contre l'avocat appartenant à la secte minoritaire. En outre, le tribunal a enjoint aux autorités policières de n'enregistrer aucune autre FIR sur les mêmes accusations contre l'avocat ahmadi.

C'était la deuxième fois qu'Ali Ahmed Tariq faisait l'objet d'une plainte pour des accusations similaires. Le 21 novembre 2022, une première plainte avait été déposée contre lui, pour les mêmes motifs au poste de police du tribunal municipal de Karachi : un plaignant également avocat, reprochait à Ali Ahmed Tariq d'avoir déposé un affidavit en faisant précéder son nom de "Syed". Ali Ahmad Tariq, avait été arrêté par la police de Karachi, alors qu'aucune loi n'interdirait aux musulmans ahmadis d'utiliser de tels noms.

INDE – 1er septembre 2023

## *Soraisham Chittaranjan et Victor Chongtham*



Les domiciles et les cabinets de Soraisham Chittaranjan et de Victor Chongtham, deux avocats Meitei d'Imphal, ont été attaqués et vandalisés par un groupe d'environ 300 personnes. Les deux avocats défendaient le professeur Kham Khan Suan Hausing, un professeur Kuki, qui enseigne à l'Université d'Hyderabad, poursuivi pour avoir tenu des

propos désobligeants à l'égard de des Meitei, dans une interview. Au Manipur, il existe un conflit interethnique et religieux entre la minorité Kuki et la communauté des Meiteis.

Soraisham Chittaranjan et Victor Chongtham, ont déposé une requête devant le tribunal de Manipur, pour se retirer du dossier en invoquant des "difficultés personnelles". Le tribunal a accepté leur demande le même jour.

NOUVELLE-ZELANDE – 9 mars 2023

## *Brintyn Smith*

*Un avocat spécialisé en droit de la famille brutalement agressé dans l'ascenseur du palais de justice de Whangarei*



Au matin du 9 mars 2023, Brintyn Smith, avocat spécialisé en droit de la famille du cabinet Alexander Chambers, à Whangarei, s'était rendu au palais de justice vers 9h50, alors que les audiences de la juridiction étaient sur le point de commencer pour la journée. Il a dû prendre l'ascenseur pour se rendre dans une salle d'audience au deuxième étage. Lorsque les portes s'ouvrirent, un homme s'est jeté sur lui et lui a donné un coup de poing au visage puis l'a projeté en arrière dans l'ascenseur dans lequel il a pénétré avec lui avant que les portes ne se referment. Brintyn Smith s'est retrouvé coincé dans l'ascenseur et l'homme a continué à le frapper au visage et à la tête quand ils étaient seuls dans la cabine, au point qu'il a fait semblant être mort en espérant ainsi faire cesser les coups. *"La force [de ses coups] était implacable et je voulais juste que ça s'arrête"*, a déclaré Brintyn Smith dans sa déposition de victime lue au tribunal. *« Lorsque les portes de l'ascenseur se sont ouvertes, j'ai entendu les gens crier ...Je me souviens très bien de la panique des gens autour de moi et de la vue et de la sensation de beaucoup de sang... et de l'odeur"*, a-t-il ajouté.

Brintyn Smith a dû être transporté d'urgence à l'hôpital avec de multiples blessures, notamment une fracture du sternum, du nez et de la thyroïde, de nombreuses ecchymoses au visage et une commotion cérébrale.

Ses blessures l'ont éloigné de ses activités professionnelles et il souffre toujours de perte de mémoire, d'incapacité à accomplir des tâches quotidiennes simples et pourrait faire l'objet d'une intervention chirurgicale continue. Il a dû remettre tous ses dossiers au tribunal de la famille et faire appel à un autre avocat pour superviser ses assistants.

Son agresseur, âgé de 35 ans, a comparu devant le tribunal correctionnel de Whangarei. Il a plaidé coupable mais n'a donné aucune explication sur ses gestes. Bien qu'il n'ait jamais été condamné auparavant, il a été condamné à deux ans et sept mois de prison ferme. Dans la motivation de son jugement, le tribunal a relevé : *" ... Les avocats ont droit à une certaine mesure de sécurité et de protection car ils sont vulnérables lorsqu'ils se trouvent dans des lieux publics et peuvent être facilement attaqués"*.

Les avocats du Northland ont exprimé leur profonde préoccupation sur les conditions de sécurité des avocats au palais de justice de Whangarei.

ARMÉNIE – 7 juin 2023

## *Karen Alaverdyan*

*Agressé et détenu alors qu'il tentait d'empêcher les policiers de donner des coups à son client dans un poste de police à Erevan*



Le 7 juin 2023, Karen Alaverdyan et son client s'étaient présenté à une audience pénale au siège de Kentron du tribunal d'Erevan, mais celle-ci a été finalement reportée en raison de la non-comparution des témoins. Au cours de l'audience, son client et un co-accusé ont échangé des propos personnels assez vifs qui n'avaient cependant aucun caractère délictuel. Après la fin de l'audience, alors qu'ils marchaient sur le trottoir du tribunal, Karen Alaverdyan et son client ont été encerclés par deux douzaines de policiers des départements de police de Kentron, d'Erebuni et du personnel de patrouille, et le client a été interpellé et conduit au département central de la police d'Erevan,

Après avoir suivi son client jusqu'au département central de la police d'Erevan pour s'enquérir des motifs de l'interpellation, Karen Alaverdyan a entendu les cris et les supplications de son client de ne pas être frappé. Les policiers se sont dans un premier temps opposés à son entrée dans le bureau. Lorsqu'il y est parvenu « après 5 à 10 minutes », selon lui, il a trouvé son client allongé sur le sol, menotté par derrière tandis que plusieurs policiers le frappant en même temps. Il les a exhortés à ne pas continuer mais un moment plus tard, les violences se sont répétées. Karen Alaverdyan, à son tour, a été non seulement maltraitée par des policiers équipés avec des caméras vidéo, mais également placé en détention.

Un procès-verbal de détention aurait été rédigé 50 minutes après la garde à vue de Karen Alaverdyan. Mais il n'en a pas reçu de copie et le président de la Chambre des avocats d'Arménie n'a pas été informé de sa détention. À la suite des faits, le procureur général a ouvert une enquête criminelle dont a été chargé le Service de sécurité nationale (NSS). Le 22 juin, Karen Alaverdyan et son client ont été inculpés de « hooliganisme et d'entrave aux actions légales de la police ».

De nombreux avocats ont exprimé leur soutien à Karen Alaverdyan et ont organisé des manifestations contre la violence policière dans la capitale arménienne après l'incident. Ils ont annoncé une grève le 26 juin, célébrée comme la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture.

**ARMÉNIE – 10 février 2023 : Emmanuel Ananyan et Marzpet Avagyan** ont été violemment agressés, battus et insultés par les policiers du département de police d'Erebouni où ils s'étaient rendus pour défendre plusieurs mineurs maltraités lors de leur arrestation. Le président de la Chambre des avocats d'Arménie, Simon Babayan s'est rendu sur les lieux de l'incident, où les policiers ont soutenu que l'un des avocats aurait tenu des propos insultants pour lesquels, selon eux, ils ont le « droit de punir ». Le bâtonnier a déclaré lors d'une conférence de presse : « *Ces phénomènes sont inacceptables pour nous et en fait, certains fonctionnaires qui travaillent également dans la police oublient que l'avocat a une mission exclusive, cette mission est garantie par la Constitution de la République d'Arménie* ».

RUSSIE – 4 juillet 2023

## *Alexander Nemov*

*Frappé et poignardé par des agresseurs armés et masqués alors qu'il se rendait à une audience pour une de ses clientes à Grozny*



Le 4 juillet 2023, Alexander Nemov s'était rendu, en compagnie de la journaliste du journal indépendant russe *Novaya Gazeta*, Elena Milashina, à Grozny, pour le procès de sa cliente, Zarema Musayeva. Sur le trajet de l'aéroport de Grozny au tribunal, leur voiture a été interceptée par trois véhicules transportant des hommes armés et masqués, qui l'ont forcée à s'arrêter et ont fait sortir sans ménagement le chauffeur hors de la voiture, avant de monter à bord et d'attacher les mains des occupants en leur mettant un pistolet sur la tempe. Le groupe de défense des droits de l'homme interdit en Russie, *Memorial*, a déclaré que

Milashina et Nemov avaient été : « brutalement frappés, y compris au visage, menacés de mort, avaient un pistolet pointé sur la tempe et que leur équipement leur avait été enlevé et brisé ». Les assaillants les ont ensuite abandonnés avec diverses blessures, des doigts cassés et des coups sur la tête. Le journal *Novaya Gazeta* a déclaré que sa journaliste avait subi une lésion cérébrale interne et avait les doigts cassés. Elle a également eu le crâne rasé et son visage a été aspergé de teinture verte. Alexander Nemov a quant à lui été blessé à la jambe. L'ONG *Crew against Torture*, qui a révélé l'affaire, a publié une image montrant une entaille à la jambe, qui, selon elle, était dû selon toute vraisemblance à un coup de couteau.

Malgré sa blessure, Alexander Nemov a pu arriver jusqu'à l'audience. Sa cliente a été condamnée à 5 ans et demi d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire. Cette condamnation est considérée comme une mesure de rétorsion pour l'activisme politique inlassable de sa famille contre le dirigeant tchétchène, Ramzan Kadyrov. Dmitry Peskov, le porte-parole du Kremlin, a déclaré que le président Poutine aurait été informé de l'agression et l'aurait qualifiée d'"attaque très grave qui nécessite des mesures plutôt énergiques".

Elena Milashina avait reçu des menaces directes de Kadyrov, notamment à la suite d'un précédent reportage d'investigation détaillant les violations des droits de l'homme en Tchétchénie. En 2020, elle avait déjà été agressée aux côtés d'une autre avocate, Marina Dubrovina. En 2006, Anna Politkovskaya, une autre journaliste de *Novaya Gazeta*, a été assassinée à Moscou, tandis que son amie, la militante Natalia Estemirova a été enlevée et abattue à Grozny.

**CHINE – 6 novembre 2023 : Chi Sucheng** a voulu récupérer son téléphone portable dans le meuble du tribunal affecté à leur dépôt pendant une suspension d'audience au tribunal à Xuanwei, dans la province du Yunnan. Inquiet de constater que celui-ci avait disparu, il a voulu se renseigner sur cette disparition, les huissiers et les policiers spéciaux du tribunal l'ont enfermé force dans la salle d'audience. Par la suite, plusieurs huissiers l'ont transporté dans une autre pièce, pour empêcher d'autres avocats de lui rendre visite. Au cours de cette nouvelle épreuve, Chi Susheng a eu une crise cardiaque et a dû être transporté aux urgences de l'hôpital de Xuanwei où une ischémie myocardique a été diagnostiquée et où il a dû rester pour recevoir des soins médicaux appropriés devant l'inquiétude des médecins concernant le risque de mort subite.

RUSSIE (Ingouchie) – 23 octobre 2023

## *Magomed Alamov*

*Retenu en otage et menacé de mort en en Ingouchie pour son activité auprès de l'organisation non gouvernementale Crew Against Torture*



Le 23 octobre, Magomed Alamov, qui travaille pour l'organisation non gouvernementale Crew Against Torture (Collectif contre la torture), qui vient en aide aux victimes de violence domestique dans le Caucase du Nord, a été pris en otage et menacé de mort par la famille d'une jeune femme partie de chez elle, en Ingouchie.

La jeune Marina Yandieva avait quitté sa famille, le 5 octobre, avec l'assistance de la cellule de crises de l'organisation SK SOS (« North Caucasus: SOS », pour échapper à la violence domestique qu'elle subissait. La famille de la jeune femme a déclaré le départ de la jeune fille comme une « disparition » et a accusé Magomed Alamov qui l'avait accompagnée en tant que membre de Crew Against Torture sur une partie du chemin jusqu'en République tchétchène.

À partir du 11 octobre 2023, Magomed Alamov a reçu des appels téléphoniques de la direction générale ingouche pour la lutte contre l'extrémisme (Centre E.), lui demandant de se présenter pour être interrogé en tant que suspect de la « disparition » de Marina Yandieva. La jeune fille avait pourtant pris la précaution d'enregistrer une déclaration pour se faire radier de la liste des personnes recherchées et avait expliqué avoir quitté son domicile de son plein gré en raison des mauvais traitements et de la violence au sein de sa famille. D'après Crew Against Torture, les menaces visant Magomed Alamov ne provenaient pas des autorités tchétchènes mais émanaient de proches de la jeune femme qui bénéficient d'une position très influente et d'un statut privilégié en Ingouchie.

À partir du 13 octobre, Magomed Alamov a disparu et son frère a été arrêté en Tchétchénie. Quelques jours plus tard il est apparu que les proches de la jeune fille l'avaient pris en otage en menaçant de le tuer si elle ne revenait pas. De fait, lorsque Marina Yandieva a appelé chez elle le 23 octobre, ses proches ont prêté le téléphone à Magomed Alamov. Au cours de la conversation – qui a été enregistrée – on entend Magomed Alamov dire au téléphone à la jeune femme depuis le domicile de celle-ci : « *Je suis chez vous, encerclé par vos proches. Ma vie et celle de ma famille sont menacées. Ils ont posé une condition : ils vous donnent une semaine pour rentrer. Si vous ne le faites pas, ils me tueront.* »

Les collègues de Magomed Alamov ont immédiatement contacté les forces de l'ordre et porté plainte auprès du procureur général de la Fédération de Russie ainsi qu'auprès du ministère de l'Intérieur en sollicitant une protection pour Magomed Alamov et ses proches et des sanctions contre ceux qui l'ont menacé. Par la suite, Magomed Alamov a pu quitter la maison sans autre incident mais il est demeuré dans la crainte que sa famille et lui-même ne soient toujours en danger.

Crew Against Torture, est un regroupement informel d'avocats russes qui poursuivent individuellement, la tâche qu'ils accomplissaient auparavant au sein du Committee Against Torture (CAT). Le CAT enquêtait sur les allégations de torture perpétrées par des agents de l'État et représentait les victimes devant les tribunaux, y compris devant la Cour européenne des droits de l'homme.

ZIMBABWE – 5 juillet 2023

## *Obey Shava*

*Appelé pour une consultation juridique urgente puis agressé par quatre hommes qui lui ont cassé les jambes et l'ont laissé pour mort*



Obey Shava, un des avocats du Zimbabwe Lawyers for Human Rights, a été brutalement attaqué après avoir été attiré dans une embuscade. Il avait reçu un appel d'un homme prétendant avoir besoin d'une assistance juridique urgente qu'il a accepté de rencontrer dans le quartier du Belvédère, à Harare. Lorsqu'il est parvenu au lieu du rendez-vous, il a trouvé plusieurs hommes dans un véhicule sans plaque d'immatriculation. Peu de temps après être sorti de sa voiture, il a été violemment frappé par 4 hommes qui l'ont laissé pour mort. Ils ont également agressé un collaborateur de son cabinet d'avocats qui a cependant réussi à

s'échapper. Obey Shava a dû être hospitalisé avec des fractures aux jambes et d'autres blessures graves. Selon ZimLive.com, il aurait été attaqué « par des agents présumés de la sécurité de l'État ».

Obey Shava était l'avocat de militantes de la Citizens Coalition for Change (CCC), Joanna Mamombe, Cecelia Chimhiri et Netsai Marova qui ont été accusés en 2020, d'avoir menti au sujet de leur enlèvement, de la torture et de l'agression sexuelle qu'elles auraient subies de la part d'agents de la sécurité de l'État pendant leur garde à vue. La veille de l'agression, le 4 juillet, Obey Shava venait d'obtenir l'acquiescement de deux de ces militantes, Joanna Mamombe, Cecelia Chimhiri.

Obey Shava est un théologien et avocat bien connu pour défendre les militants sociaux et politiques au sein de l'ONG Zimbabwe Lawyers for Human Rights (ZLHR). En 2020, il avait été arrêté et détenu pendant environ quatre heures alors qu'il se rendait au poste de police central de Harare avec trois de ses clients. En 2016, il a reçu le prix de l'Avocat des droits de l'homme de l'année au Zimbabwe.

**ZIMBABWE – 15 janvier 2023 : Kudzayi Kadzere**, a été frappé et a eu le bras cassé lorsqu'il s'est rendu au poste de police de Harare pour assister le secrétaire de la Citizens Coalition for Change (CCC) et 24 autres militants du parti qui avaient été arrêtés. Il a été arrêté et inculpé d'évasion et de nuisance criminelle lorsqu'il a voulu déposer une plainte pour agression par la police.

**BANGLADESH – 26 janvier 2023 : Rizwana Hasan**, avocate à la Cour suprême du Bangladesh et directrice de la Bangladesh Environmental Lawyers Association (BELA), a été agressée avec son équipe lors d'une visite sur les lieux d'un projet de logement dans la zone résidentielle de Lake City, à Chattogram et sur un plan d'eau aménagé dans le cadre de la construction. Des hommes, brandissant des armes les ont empêchés d'entrer sur le site. Lorsqu'elle a pu rejoindre sa voiture pour quitter les lieux, les hommes l'ont suivie et ont lancé des pierres sur sa voiture en essayant de l'atteindre elle-même. Rizwana Hasan lutte contre la déforestation, la pollution, l'appropriation illégale de zones humides, l'exploitation minière non réglementée, l'urbanisation non planifiée et le développement illégal des terres au Bangladesh.

## NIGÉRIA – 25 septembre 2023

### *Chigozie Chinaka*

*La NBA d'Owerri dénonce l'agression, suivie d'humiliations et de détention illégale d'un avocat pour l'empêcher de porter assistance à son client.*



Le 25 septembre 2023 Chigozie Paulinus Chinaka, avocat à Owerri, s'est rendu au commandement de la zone de police d'Owerri, dans l'État d'Imo, pour assister un client en garde à vue. Lorsqu'il est arrivé, on lui a dit que son client avait déjà été placé en détention provisoire par une ordonnance du tribunal et il a été invité à repartir. Il a demandé à voir la décision mais elle ne lui a pas été présentée.

En sortant du commissariat, Chigozie Chinaka a demandé à sa secrétaire de prendre des photos des plaques d'immatriculation du véhicule de son client encore stationné dans les locaux de la police dans le but de faire une demande de restitution. Il a aussitôt été arrêté, bousculé et agressé par des policiers qui l'ont placé en détention.

Un avocat de l'Association du barreau Nigerian (NBA) branche d'Owerri, accompagné d'un magistrat en exercice sont intervenus auprès du commandant de la police pour demander sa remise en liberté sous caution, mais celui-ci a refusé. Plus encore, l'officier de police a décidé de déférer l'avocat devant le tribunal, le lendemain 26 septembre 2023 pour trois chefs d'accusation. Plusieurs avocats de la NBA d'Owerri, un magistrat, le greffier en chef adjoint de la Haute Cour de l'État d'Imo ont été les témoins des faits

La NBA d'Owerri a déposé une plainte contre le commandant de la zone de police d'Owerri et les hommes placés sous son commandement entre le 25 et le 26 septembre.

## NIGÉRIA – 30 décembre 2023

### *Olumide Sonupe*

*Brutalisé et hospitalisé pour avoir demandé la libération sous caution de son client*



Olumide Sonupe, avocat à Lagos, 36 ans s'était rendu au commissariat de police de Moshalashi, dans la région d'Alimosho pour demander la libération sous caution de son client, un menuisier, détenu pour rupture présumée de contrat. Mais non seulement, il n'a pas réussi à obtenir la mise en liberté mais il affirme qu'il a été malmené et déshabillé de force avant d'être jeté en cellule avec son client pour avoir soutenu qu'il s'agissait d'une affaire civile plutôt que pénale. Des images de vidéosurveillance montreraient des policiers le traînant jusqu'à sa cellule en lui enlevant ses vêtements. Il est

demeuré en cellule du 30 décembre 2023 au 1er janvier 2024 et il a été transporté d'urgence à l'hôpital à sa sortie de prison.

Le président de l'Institut de formation juridique continue de l'Association du barreau nigérian (NBA-ICLE) a appelé toutes les branches de la NBA de l'État de Lagos à mobiliser leurs membres pour protester contre les cas croissants de brutalités policières et de harcèlement des avocats qui représentent leurs clients. Le commandement de la police de l'État de Lagos a démis de ses fonctions l'officier de police divisionnaire (DPO) du commissariat de police.

CAMEROUN – 22 décembre 2023

## *Atoh Walter M. Tchemi*

*Passé à tabac par la police alors qu'il venait s'entretenir avec un client arrêté*



Atoh Walter M. Tchemi, spécialisé dans les droits de l'homme, a été violemment agressé par la police alors qu'il s'était rendu à Kumba, pour s'entretenir avec un client, un chauffeur de camion arrêté à la suite d'un accident de camion. Alors qu'il cherchait à s'enquérir de la situation, Walter Tchemi déclare avoir été brutalement frappé, jeté dans un fourgon de police, et accusé d'atteinte à l'autorité policière. Il a expliqué : « ... les policiers ont commencé à me frapper de toutes parts avec la crosse de leurs fusils et m'ont jeté dans leur camionnette comme un vulgaire bout de bois, en m'accusant de porter atteinte à l'autorité de la police ... Mes vêtements ont été déchirés et mon corps est couvert d'ecchymoses. »

Les violences révélées par Walter Tchemi renforcent les craintes sur les conditions d'exercice des avocats au Cameroun. Ils seraient aujourd'hui devenus des cibles faciles pour les autorités camerounaises, selon un rapport récent de *Lawyers for Lawyers*. Les arrestations arbitraires, le harcèlement et autres formes de brutalité policière à l'encontre des avocats, notamment les agressions verbales et physiques, sont monnaie courante.

MALAISIE – 21 juillet 2023

## *Siti Kasim*

*Découverte d'un engin explosif installé sur son véhicule*



Le 21 juillet 2023, Siti Zabedah Kasim (Siti Kasim) a été victime d'une tentative d'assassinat à laquelle elle a survécu. Un engin explosif placé sur sa voiture a été découvert derrière son pneu par un mécanicien dans un atelier d'entretien automobile à Bangsar. L'unité de déminage a confirmé qu'il s'agissait d'un engin explosif improvisé (EEI). L'inspecteur général de la police a déclaré que « *le fait de placer une bombe est un crime grave et équivaut à une tentative de meurtre* », tandis que la police tente de retrouver le

suspect grâce à ses empreintes digitales et à d'autres éléments de preuve.

Siti Kasim, 57 ans, consacre son activité à la défense des droits des autochtones et de la communauté lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+) dans le pays. Elle a dénoncé la montée de l'extrémisme religieux en Malaisie. Elle est l'une des rares musulmanes de Malaisie qui ose se prononcer publiquement contre le Hudud (les peines prescrites par le Coran ou la Sunna que le juge ne peut pas moduler car elles sont ordonnées par Dieu) qu'elle qualifie de lois «artificielles». Elle défend aussi les communautés indigènes Orang Asli qui revendiquent leur droit à la terre contre les activités d'exploitation minière et forestière. À cause de cela, elle n'a cessé d'être menacée, harcelée et arrêtée à plusieurs reprises. Le présent incident est le plus grave auquel elle n'ait jamais été confrontée. En juillet 2017, Siti Kasim avait reçu des menaces de mort, de viol et d'attaque à l'acide publiées en ligne et elle avait du porter plainte au poste de police de Sentul, à Kuala Lumpur.

TURQUIE – 4 juillet 2023

*Ali Maden, Baran Doğan, Cengiz Yürekli,  
İnan Akmeşe, Mahmut Taşçı, Mehmet Selim  
Okçuoğlu, Rezan Sarıca et Suat Eren*

*Huit avocats qui ont défendu Abdullah Öcalan acquittés*



Huit avocats kurdes, dont les avocats du cabinet Asrın, qui ont défendu Abdullah Öcalan, le chef emprisonné du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), ont été acquittés du chef "d'appartenance à une organisation terroriste" par la 33e Haute Cour pénale du Palais de justice d'Istanbul à Çağlayan.

Ils étaient accusés de « terrorisme » pour le seul fait d'avoir effectué des visites, en leur qualité d'avocat, en 2007 au chef du PKK, Abdullah Öcalan, dans la prison de l'île d'İmralı, où il est incarcéré depuis 1999 dans des conditions d'isolement. L'acte d'accusation alléguait que les avocats, sous le couvert de la relation avocat-client, auraient transmis des messages "liés à l'organisation" au nom d'Öcalan au PKK à l'extérieur. Ce que les mesures de sécurité strictes imposées lors des visites sur l'île d'İmralı aurait rendu en tout état de cause radicalement impossible.

Les avocats accusés d'avoir reçu des instructions d'Öcalan lors de visites en prison n'ont cessé d'affirmer qu'ils avaient simplement exercé leurs fonctions professionnelles.

Plus de 1 600 avocats ont été arrêtés depuis juillet 2016. 551 avocats ont été condamnés à un total de 3356 ans de prison pour des accusations liées au terrorisme, principalement pour appartenance à une organisation terroriste.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.11, 2021, p. 164).

AZERBAÏDJAN – 9 mai 2023

*Elchin Mammad*

*Libéré à la suite de la grâce présidentielle après avoir subi 1134 jours de détention injuste*



Il avait été arrêté chez lui, à Soumgaït, le 30 mars 2020, quelques jours après avoir publié en ligne un article critiquant la situation des droits de l'homme en Azerbaïdjan. Les policiers avaient alors affirmé que des bijoux volés auraient été retrouvés dans son cabinet. Immédiatement, selon son avocat, Elchin Mammad avait affirmé que la police avait déposé dans son bureau des bijoux volés à l'occasion d'une visite domiciliaire opérée en son absence. Le 14 octobre 2020, il avait été condamné à quatre ans de prison par la cour d'appel de Sumgayit sur la base de charges forgées de toutes pièces.

(Voir: [L'Observatoire], *Ces avocats assassinés*, etc., Vol.XI, 2021, p. 146).

## Harcelé(e)s, Persécuté(e)s

AUSTRALIE - 13 novembre 2023

### David McBride

*Ouverture du procès de l'ancien avocat des forces de défense australiennes, devant la Cour suprême de l'Australian Defence Force, poursuivi pour avoir communiqué à des journalistes des informations militaires secrètes sur des crimes de guerre australiens présumés en Afghanistan*



David McBride (photo Sydney Criminal Lawyers), l'ancien avocat des forces de défense australiennes, a été accusé en 2019 d'avoir mis en danger la sécurité nationale en divulguant de 2014 à 2016, aux journalistes Andrew Clark, Chris Masters et Dan Oakes, de l'Australian Broadcasting Corporation des informations militaires secrètes qui ont ensuite publié les rapports *Afghan Files* rendant compte des crimes de guerre australiens présumés en Afghanistan. De nombreuses allégations ont ensuite été émises par l'inspecteur général des forces de défense australiennes dans le rapport Brereton, publié en

novembre 2020, qui recommandait au chef des forces de défense de renvoyer 36 affaires liées à 25 incidents et impliquant 19 personnes à la police fédérale australienne pour enquête.

Il a fallu quatre ans pour que le cas de l'ancien major de l'armée britannique et avocat de l'armée australienne, David McBride soit porté devant les tribunaux. Son procès, a été retardé par l'échec de son appel contre une décision préliminaire qui avait jugé qu'il n'avait aucune obligation légale de violer des ordonnances contraires à l'intérêt public en raison du serment de service qu'il avait prêté à la reine lorsqu'il avait rejoint l'armée. La Cour suprême de l'Australian Defence Force a également rejeté une offre visant à inclure comme preuve des documents que l'équipe de défense considérait comme essentiels à leur cause.

Dans un affidavit déposé en 2021 alors qu'il tentait d'utiliser les lois fédérales sur la protection des lanceurs d'alerte pour éviter un procès pénal, David McBride a exposé les raisons pour lesquelles il s'est adressé aux médias en 2015.

Selon l'affidavit, David McBride voulait que les Australiens sachent que « des civils afghans étaient assassinés et que les chefs militaires australiens regardaient d'un autre côté et, au pire, approuvaient tacitement ce comportement ». Il a poursuivi : « Dans le même temps, des soldats ont été indûment poursuivis en justice pour dissimuler l'inaction [des dirigeants] et leur incapacité à demander des comptes à des comportements répréhensibles. »

Le procès à huis-clos, a débuté le 13 novembre 2023 devant la Supreme Court of the Australian Capital Territory (ACT). Il plaide coupable de trois des chefs d'accusation, notamment celui de vol d'informations sur le Commonwealth et de leur transmission aux journalistes de l'Australian Broadcasting Corporation et invoque, à l'appui de sa défense la loi de protection des lanceurs d'alerte.

## AZERBAÏDJAN – 6 juillet 2023

### *Elchin Sadigov*

*Suspension par le Présidium du barreau en attente d'une radiation*



Le 6 juillet, le Présidium du barreau d'Azerbaïdjan (PABA) a décidé de suspendre Elchin Sadigov de ses fonctions d'avocat. Il a en outre annoncé la saisine du tribunal d'une procédure en vue d'une radiation définitive.

Cette nouvelle mesure prise contre Elchin Sadigov fait suite à l'article publié le 7 septembre 2022, par l'entreprise de presse web haqqin.az, du journaliste Eynulla Fatullayev, qui avait publié un article alléguant que le journaliste Avaz Zeynally, lui-même rédacteur en chef de la chaîne YouTube Xural.tv, aurait « extorqué » 20 000 manats (environ 11 000 Euros) à la famille

de l'entrepreneur Rasim Mammadov, dirigeant de la Baku Steel Company, pour financer une contre campagne de presse afin d'enrayer la couverture négative de l'affaire. Il avait mis en cause Elchin Sadigov qui était l'avocat de Mammadov dans la procédure pénale, en alléguant qu'il aurait servi d'intermédiaire dans cet accord.

Aussitôt après cette publication, le 10 septembre 2022, Elchin Sadigov avait été arrêté en même temps que le journaliste Avaz Zeynally. Par la suite, Elchin Sadygov a été placé en résidence surveillée et son affaire avait été disjointe en une procédure distincte. (Voir page 158).

Elchin Sadigov a expliqué qu'il s'était en ce qui le concerne borné à effectuer une communication entre la famille de l'entrepreneur Mammadov, qui cherchait à faire cesser la campagne médiatique de dénigrement systématique contre l'homme d'affaires et le journaliste Zeynalli. Aucune décision de justice n'a été rendue.

Parallèlement, Eynulla Fatullayev avait saisi le Présidium du barreau d'Azerbaïdjan (PABA) en lui demandant une sanction disciplinaire contre Elchin Sadigov.

Elchin Sadigov avait été l'avocat d'Eynulla Fatullayev, emprisonné jusqu'à l'été 2011, après avoir été accusé d'avoir accepté d'être payé par des ambassadeurs étrangers et des députés pour faire une campagne de propagande contre le gouvernement. En tant qu'ancien client, Eynulla Fatullayev sait parfaitement qu'Elchin Sadigov n'a cessé de subir depuis 2000 des procédures disciplinaires arbitraires de la part du Présidium du barreau parce qu'il défend les journalistes d'opposition, les hommes politiques ou les représentants de la société civile hostiles aux autorités du pays.

En 2018, il y avait déjà deux procédures disciplinaires contre Elchin Sadigov, fondées sur des plaintes prétendument contraires à l'éthique professionnelle. En 2019, il a reçu un blâme pour avoir informé son client lors d'une conversation confidentielle à la prison, de son droit de se plaindre des mauvais traitements déclaré avoir subis. De même la famille d'Elchin Sadigov a été victime d'actes d'intimidation et de harcèlement. La police a fouillé la maison familiale, dans la région de Goygol, dans le nord-ouest de l'Azerbaïdjan, et a longuement soumis son frère à un interrogatoire de même que sa femme et ses enfants.

RUSSIE – 17 avril 2023

## Vadim Prokhorov

*L'avocat de l'opposant Kara-Murza obligé de quitter la Russie à la veille du verdict sous la menace de poursuites pénales et de radiation*



Vadim Prokhorov, qui défendait Vladimir Kara-Murza, le président de la Fondation Boris Nemtsov pour la liberté, a du quitter la Russie quelques jours avant que n'intervienne la condamnation de son client. Il était sous la menace de poursuites pénales et de radiation, a-t-il expliqué lors d'une interview donnée à Voice of America à Washington.

Vadim Prokhorov est réputé pour avoir défendu les détracteurs de premier plan du régime de Poutine, de Boris Nemtsov, vice-président de Open Russia, une fondation pour la démocratie créée par l'homme politique en exil Mikhaïl Khodorkovski pour soutenir la liberté et la démocratie en Russie à Vladimir Kara-Murza, en passant par Ilia Iachine, mais aussi par le journal Le Monde, lorsque

celui-ci avait été attaqué par l'organisation de jeunesse pro-Kremlin « Nachi », en 2009. Son dernier client, la figure de l'opposition russe, Vladimir Kara-Murza, après avoir été reconnue coupable de trahison et de diffusion de "fausses" informations sur l'armée russe, a été condamné le 17 avril 2023, par une décision du tribunal de Moscou d'une sévérité inédite, à 25 ans de prison pour avoir critiqué la guerre en Ukraine.

Durant le procès commencé le 13 mars, Vadim Prokhorov avait multiplié les interviews et déclarations contre la procédure menée à huis clos et à charge contre Kara-Murza, en considérant qu'il était le seul moyen d'expression de son client condamné au silence. Au cours du procès il a été averti de ce que le parquet était en train de préparer un dossier contre lui, et qu'il pourrait être arrêté aussitôt après le verdict. Il a reçu une information de la part d'un homme politique indiquant que : « *le procureur et le juge ont tous deux déclaré qu'il était nécessaire non seulement de [le] radier mais aussi d'envisager d'engager des poursuites pénales [contre lui]* ». Il a annoncé à Washington, dans une interview le 18 avril, qu'il avait été obligé de quitter la Russie quelques jours avant le verdict du tribunal de Moscou, alors il ne pouvait plus être d'aucune utilité pour la défense de son client, en emportant avec lui, entre autres, des documents et des enregistrements audio du procès qui démontrent, selon lui qu'il s'agissait en fait d'un simulacre de procès. « *J'ai tenu aussi longtemps que j'ai pu* », a déclaré Vadim Prokhorov. « *En tant qu'avocat, je ne suis utile qu'en Russie. Mais je ne suis d'aucune utilité si je suis en prison* ».

Vladimir Kara-Murza, opposant de longue date à Vladimir Poutine emprisonnés depuis avril 2022, a failli mourir après avoir été, selon lui, empoisonné à deux reprises, en 2015 et 2017, des tentatives d'assassinat qu'il attribue au régime russe.

RUSSIE – 20 mai 2023

## *Elena Pershakova*

*Perquisition de l'appartement de l'avocate de la Public Verdict Foundation à Perm*



Le 20 mai, l'appartement d'Elena Yuryevna Pershakova, avocate et responsable des questions juridiques de la Public Verdict Foundation, a été perquisitionné pendant six heures par des policiers de Perm. Selon la fondation, le téléphone, l'ordinateur portable, le disque système, les documents relatifs à la défense des intérêts du "Mémorial de Perm" \* dans le cadre d'une poursuite pénale en cours, ont été saisis.

Le 24 mai, Elena Pershakova a été convoquée pour interrogatoire par le Service fédéral de sécurité de la ville de Perm FSB. Parallèlement, le FSB a effectué des perquisitions au domicile de militants et de personnalités publiques de Perm, dont deux membres du Conseil des droits de l'homme. La perquisition de l'appartement d'Elena Pershakova à Perm est liée à la persécution du président du Mémorial de Perm, Robert Latypov, et du président du Centre de la mémoire historique, Aleksandr Chernyshov. Chef du Département Juridique de la Fondation Verdict Public, Elena Pershakova défend président du Mémorial de Perm, Robert Latypov, accusé de « tentative de contrebande de biens culturels », infraction pénale prévue par la partie 2 de l'article 226.1 du Code pénal de la Fédération de Russie. Les documents saisis par les policiers dans l'appartement d'Elena Pershakova concernaient son travail sur cette affaire.

Depuis 2019, les représentants de l'organisation ont été pris pour cible à la suite d'une expédition dans le territoire de Galyashor, dans la région de Perm. Qui avait pour but l'étude du cimetière de la colonie lituanienne et polonaise, créé à la suite de l'occupation soviétique et d'une politique de déplacement forcé de divers groupes ethniques dans la région. Les autorités russes avaient accusé les représentants du Mémorial de Perm d'« occupation illégale de terres forestières » et ont inculpé le résident local qui a accueilli l'expédition d'enregistrement illégal de citoyens étrangers.

Elena Yuryevna Pershakova, née en 1977, est diplômée des cours supérieurs internationaux sur la protection des droits de l'homme, de la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme à Varsovie. En 2000, elle a été diplômée de la Faculté de droit de l'Université d'État de Perm.

*\* L'organisation a été liquidée en 2022, elle faisait partie de la structure du "Mémorial" international, reconnu comme agent étranger et également liquidé.*

RUSSIE – 4 mai 2023 : Des agents de l'Administration générale de « lutte contre l'extrémisme » (Centre « E ») de la ville de Krasnodar ont perquisitionné le bureau de l'équipe de Crew against Torture, à Krasnodar. A la suite de la perquisition, les forces de l'ordre ont amené l'avocat Ilya Platonov pour l'interroger. Il a été relâché plus tard le même jour. Il s'agit du troisième raid contre les bureaux régionaux de Crew against Torture depuis le 14 avril 2023.

RUSSIE – 22 juin 2023

## *Irina Gak*

*Le domicile de l'avocate du militant Anatoly Berezikov, mort en prison dans la région de Rostov, perquisitionné par les forces de sécurité russe*



Des responsables de la sécurité russe ont perquisitionné le domicile d'Irina Gak, qui était l'avocate d'Anatoly Berezikov, un militant pacifiste russe déclaré mort dans une prison de la région de Rostov à la suite d'allégations selon lesquelles des responsables le torturaient. De plus, selon l'ONG indépendante russe OVD-Info (ОВД-Инфо), des agents ont perquisitionné le domicile de Tatyana Sporysheva, qui était demeurée en contact avec Berezikov jusqu'aux jours qui ont précédé sa mort. Le motif officiel des recherches n'est pas clair. Le site d'information 1rnd.ru, basé à Rostov-sur-le-Don, a rapporté que les autorités prévoient d'enquêter sur Irina Gak et Tatyana

Sporysheva pour avoir "diffusé sciemment de fausses informations".

OVD-Info a noté que Berezikov avait dit à Tatyana Sporysheva peu avant sa mort que ses effets personnels, y compris sa carte bancaire, avaient disparu après son arrestation. Tatyana Sporysheva a également publié un appel d'Irina Gak sur Telegram qui alléguait qu'un officier du FSB s'était présenté dans la cellule de Berezikov et avait menacé de l'arrêter à nouveau et d'ouvrir une poursuite pénale contre lui.

Les autorités russes ont ouvert une enquête pénale en lien avec la mort de Berezikov en vertu de l'article du Code pénal interdisant de conduire une personne au suicide par des menaces, des traitements cruels ou une "violation systématique de la dignité humaine".

RUSSIE – 11 avril 2023

## *Youri Novolodski*

*Convoquée disciplinairement pour l'empêcher pour l'empêcher de défendre une artiste poursuivie pour ses actions contre la guerre en Ukraine*



La Chambre des avocats de Saint-Petersbourg a lancé deux procédures disciplinaires contre Youri Novolodski, pour des accusations non précisées, qui pourraient conduire au retrait de sa licence d'avocat. Youri Novolodski défend Aleksandra Skochilenko., une artiste jugée pour avoir utilisé des étiquettes de prix dans un magasin de Saint-Petersbourg pour diffuser des informations sur l'invasion de l'Ukraine par Moscou. L'audience disciplinaire dans l'affaire Novolodsky a été fixé au 20 avril, jour où Youri Novolodski devait intervenir dans le procès de sa cliente de Novolodsky, Alexandra Skochilenko est accusée d'avoir en mars 2022 remplacé les étiquettes de prix

dans un supermarché par des morceaux de papier qui aurait contenu des déclarations anti-guerre, qualifiées « d'informations sciemment fausses sur l'utilisation des forces armées russes ». Elle a déclaré que ses actions ne concernaient pas l'armée mais plutôt une tentative de propager la paix.

RUSSIE – 23 août 2023

## *Abubakar Yangulbayev*

*Placé sur la liste des « terroristes et extrémistes » après la condamnation de sa mère à 5,5 années de prison*



Le Service fédéral de surveillance financière (Rosfinmonitoring) a ajouté Abubakar Yangulbayev, ancien avocat de l'organisation Crew Against Torture, à la liste des « terroristes et extrémistes ». Les motifs de la décision n'ont pas été rendus publics.

Abubakar Yangulbayev a dû fuir la Tchétchénie avec sa famille, entre décembre 2021 et début 2022, pour se réfugier à Nijni Novgorod, en raison des persécutions du régime tchéchène. Abubakar Yangulbayev appartient au mouvement d'opposition tchéchène interdit ADAT, dirigé par ses frères, Ibragim et Baysangur Yangulbayev, critiques bien connus du

dirigeant tchéchène, Ramazan Kadyrov. Au début du mois de juillet 2023, la chaîne russe Telegram Baza a rapporté qu'Abubakar Yangulbayev avait été accusé « d'organisation d'activités extrémistes » à la suite de la diffusion d'une vidéo du mouvement Adat. En août 2023, Abubakar Yangulbayev a indiqué que quatre de ses proches vivant en Tchétchénie, son oncle Sayd-Akhmed, âgé de 55 ans, et trois cousins Adam, Yusup et Khasan, avaient été envoyés de force dans la guerre en Ukraine en tant que « volontaires ».

Le 20 janvier 2022, à Nijni Novgorod, un commando des forces de sécurité tchéchènes a enlevé la mère de Abubakar Yangulbayev, Zarema Musaeva et agressé physiquement ses avocats Sergueï Babinets, Oleg Khabibrakhmanov et l'avocate Natalia Dobronravova, alors qu'ils étaient venus pour l'assister. (*Voir p.174*) Zarema Musayeva a été emmenée de force en Tchétchénie. En janvier 2023, Abubakar Yangulbayev a contacté le dirigeant tchéchène Ramzan Kadyrov et lui a proposé en vain de s'échanger contre sa mère, dont la santé s'était détériorée, en déclarant qu'une femme "ne devrait pas être tenue pour responsable des actes de ses fils". Le jour de son procès, le 4 juillet 2023, à Grozny, des agresseurs masqués ont attaqué et roué de coups Alexander Nemov alors qu'il se rendait avec la journaliste de Novaya Gazeta Elena Milashina, au tribunal du district Akhmatovskiy de Grozny pour défendre sa cliente. Zarema Musayeva a été condamnée à 5,5 ans de prison dans une colonie pénitentiaire à régime général pour fraude et usage de violence contre la police.

Abubakar Yangulbayev été jusqu'à une période récente l'avocat du CAT qui enquête sur des cas de torture en Russie et dans d'autres pays, dont la Biélorussie. Tous ceux qui ont travaillé auprès du CAT font l'objet de campagnes de diffamation, d'agressions physiques, de détentions et de persécutions judiciaires en raison de leur travail pacifique en faveur des droits de l'homme.

RUSSIE – 13 octobre 2023

## *Vadim Kobzev, Igor Sergounine et Alexei Lipster*

*Arrestations et perquisitions des domiciles et des cabinets des avocats et anciens avocats d'Alexei Navalny*



Le 13 octobre 2023, la police russe et une commission d'enquête ont perquisitionné les domiciles et les bureaux de Vadim Kobzev, Alexei Liptser et Igor Sergounine. Plus tard dans la journée, l'actuel avocat de Navalny, Vadim

Kobzev, et ses anciens avocats, Igor Sergounine et Alexei Lipster, ont été arrêtés et détenus au tribunal du district de Basmany à Moscou, sous l'accusation de « participation à une organisation extrémiste ». Conformément à l'article 282.1(2) du Code pénal russe, ils encourent jusqu'à six ans d'emprisonnement.

Le Service fédéral de surveillance financière de la Fédération de Russie, Rosfinmonitoring, a inscrit les avocats Vadim Kobzev, Igor Sergounine et Alexei Liptser, qui représentaient Alexei Navalny, sur la listes des « terroristes et extrémistes ». Conformément à la loi, les personnes figurant sur cette liste perdent l'accès aux services bancaires, y compris la possibilité d'ouvrir et de gérer des comptes. Avant tout, leur inscription sur la liste implique que des poursuites judiciaires ont été engagées contre eux en vertu des dispositions « extrémistes » et « terroristes » du Code pénal russe.

Vadim Kobzev a été arrêté dans la petite ville de Kovrov où Alexei Navalny purge une peine de 19 ans de prison. Alors que Kobzev, Liptser et Sergounine sont toujours en détention, les deux autres avocats de Navalny, Alexander Fedulov et Olga Mikhailova, ont fui le pays. Les autorités ont également fouillé leurs bureaux.

Les accusations portées contre Kobzev, Liptser et Sergounine seraient basées sur des allégations selon lesquelles les avocats auraient facilité la communication d'Alexei Navalny avec le monde extérieur pendant sa détention ou le « transfert régulier d'informations entre les dirigeants et les participants d'une organisation extrémiste ». Selon Ivan Zhdanov, directeur de la Fondation anti-corruption de Navalny, l'accusation a répertorié comme preuve un certain nombre de vidéos en ligne publiées sur des plateformes de Navalny. Ces vidéos concernent des documents confidentiels mais seraient liées à l'agression de la Russie contre l'Ukraine. S'ils sont reconnus coupables, Vadim Kobzev, Igor Sergounine et Alexei Liptser pourraient être condamnés à une peine maximale de six ans de prison.

La détention des trois avocats, ainsi que la fuite de deux autres, surviennent à un moment délicat alors qu'Alexei Navalny est susceptible d'être transféré dans un centre de détention « à régime spécial », où il risque de subir des mauvais traitements.

RUSSIE – 16 octobre 2023

## *Aleksandr Fedulov et Olga Mikhailova*

*Les avocats d'Alexeï Navalny, fuient la Russie après l'arrestation de trois autres conseils et anciens conseils de l'opposant russe*



Aleksandr Fedulov et Olga Mikhailova, avocat d'Alexeï Navalny, ont dû fuir la Russie après l'arrestation de trois autres conseils et anciens conseils de l'opposant russe (voir page précédente.)

Le 16 octobre», Aleksandr Fedulov a écrit sur Instagram qu'il avait quitté le pays parce que *"les arrestations de nos collègues qui ont défendu Navalny ont apporté des changements significatifs dans le travail des avocats qui ne sont pas en prison"*. La

déclaration Instagram de Fedulov est intervenue quelques heures après que l'équipe de Navalny a écrit sur Telegram que l'avocat ne s'était pas présenté à une audience dans la colonie pénitentiaire comme prévu et que son téléphone semblait avoir été éteint.

Le même jour, le président du tribunal a annoncé à Alexeï Navalny lors de l'audience du 16 octobre qui devait statuer sur les plaintes déposées par sa défense concernant les violations de ses droits en détention que ses avocats Olga Mikhaïlova et Alexandre Fedoulov avaient « éteint leur téléphone » et qu'une autre de ses avocates, Olga Mikhailova, avait également récemment fui la Russie. Il a été invité à trouver de nouveaux avocats.

*"Quel genre d'action puis-je mener alors que je ne comprends même pas ce qui se passe avec mes avocats. Personne n'a le droit de me rendre visite, je suis isolé et coupé de toute information"*, a déclaré Navalny, ajoutant qu'il était *"très reconnaissant envers ses avocats."*

Trois jours plutôt, le 13 octobre, l'actuel avocat de Navalny, Vadim Kobzev, et ses anciens avocats, Igor Sergounine et Alexeï Lipster, venaient d'être arrêtés puis envoyés en détention provisoire pendant au moins deux mois sous l'accusation de participation aux activités d'un groupe extrémiste.

Après les arrestations, des groupes et associations d'avocats russes ont publié une pétition en ligne appelant tous les avocats de Russie à organiser « une grève d'avertissement » du 25 au 27 octobre pour protester contre la « persécution systémique » de dizaines de leurs collègues à travers le pays.

En août 2023, les juges du tribunal municipal de Moscou ont déclaré Alexeï Navalny coupable d'avoir créé une organisation extrémiste et ont plus que doublé sa peine, en la portant à 19 ans. La précédente condamnation de Navalny avait été prononcée en 2021 après son arrivée à Moscou en provenance d'Allemagne, où il se remettait d'une attaque empoisonnée qu'il imputait au Kremlin. Avant sa condamnation la plus récente, il purgeait une peine totale de 11 ans et demie pour détournement de fonds et violation des conditions de sa libération conditionnelle alors qu'il était en Allemagne pour y être soigné pour empoisonnement. (Voir pp.205-206)

## RUSSIE/CRIMÉE – 13 octobre 2023

### *Alexei Ladine*

*Condamné à 14 jours de détention administrative à Simferopol et menacé de radiation du barreau pour avoir prétendument affiché des symboles interdits et critiqué l'intervention de l'armée russe en Ukraine sur les réseaux sociaux*



Alexei Ladine a été arrêté tôt le matin du 13 octobre, à Simferopol, en Crimée occupée, alors qu'il revenait de la ville russe de Rostov-sur-le-Don, où il avait défendu deux Ukrainiens arrêtés à Melitopol et à Kherson, torturés et condamnés à de longues peines sur la base d'accusations fabriquées de toutes pièces. Il devait assister à l'interrogatoire d'un habitant de Yalta accusé de possession d'explosifs. Sa maison à Sébastopol a été perquisitionnée par des agents du « Centre russe de lutte contre l'extrémisme ».

Ce même 13 octobre, le tribunal du district de Kyivskiy, à Simferopol, l'a condamné à 14 jours de détention administrative pour avoir « distribué des symboles extrémistes » et avoir discrédité les forces militaires russes ». Il a également été condamné à une amende de 45 000 roubles (environ 440 euros). En l'occurrence, il avait partagé sur les réseaux sociaux, cinq ans plus tôt en 2018, un dessin d'un de ses clients persécuté par les autorités russes, représentant les symboles nationaux de l'Ukraine et du peuple tatar de Crimée, accompagné de la légende "Les tatars de Crimée ne sont ni des terroristes, ni des extrémistes". Il lui était reproché également d'avoir partagé sur les réseaux sociaux des messages critiquant l'intervention russe en Ukraine et dénonçant notamment l'utilisation par l'armée russe de bombes à sous-munitions.

Alexei Ladine a été immédiatement transféré de la salle d'audience à la prison. L'avocat des tatars de Crimée, Emil Kurbedinov qui a tenté de le défendre, a dénoncé les multiples irrégularités du procès. Quatre jours plus tard, le 17 octobre 2023, la Cour suprême de Crimée, également sous contrôle russe, a confirmé la décision du tribunal du district de Kyivskiy de Simferopol. Alexei Ladin a été libéré, le 27 octobre 2023, après avoir purgé 14 jours de détention administrative à Simferopol.

Le 18 octobre 2023, le département professionnel de Crimée du ministère de l'Intérieur de la Russie a annoncé qu'il s'apprêtait à demander au barreau de Tioumen, de radier Alexei Ladine. Le 26 décembre 2023, le Conseil du barreau régional de Tioumen a programmé une audience disciplinaire dont il a fixé la date au 24 janvier 2024.

Alexei Ladin est un avocat russe indépendant qui défend les prisonniers politiques et les Ukrainiens emprisonnés en Crimée occupée par la Russie depuis 2014. Il a également travaillé dans le cadre de l'organisation de défense des droits de l'homme Agora. En mars 2021, avec Emil Kurbedinov, Alexei Ladine avait tenté de défendre le journaliste indépendant Vladislav Esipenko, mais ils en avaient été empêchés par le personnel du centre de détention.

ROYAUME-UNI – 18 juillet 2023

## *Gavin Booth*

*Attaqué en sa qualité d'avocat à la Chambre des communes parce qu'il défend des militants de l'IRA faussement accusés d'un massacre*



Lors d'un débat à la Chambre des communes sur le projet de loi controversé du gouvernement ayant pour objet d'empêcher les citoyens de poursuivre en justice d'anciens membres des forces de sécurité britanniques et d'autres personnes pour des crimes commis pendant le conflit de 1969-1998, le député Ian Paisley du DUP (Parti unioniste démocrate irlandais), a mis en cause les fonctions d'avocat de Gavin Booth. Il a indiqué que Gavin Booth, le "juriste" représentant la famille du militant de l'IRA Colum Marks, était "vindicatif" et un "vendeur d'huile de serpent".

En vertu du privilège parlementaire britannique, les députés bénéficient d'une immunité pour les déclarations faites dans le cadre de leurs fonctions. Gavin Booth a mis Ian Paisley au défi de répéter ces remarques publiquement sans être protégé par le privilège parlementaire.

Gavin Booth, un avocat du cabinet Phoenix Law, spécialisé dans les droits de l'homme en Irlande du Nord, qui défend depuis 2015, la famille de du militant Colum Marks, abattu par la RUC (Royal Ulster Constabulary, Police royale de l'Ulster), en avril 1991, à l'âge de 29 ans.

Les attaques contre les avocats en Irlande du Nord ont une longue et tragique histoire. Trois semaines avant que l'avocat des droits de l'homme de Belfast, Patrick Finucane, ne soit assassiné par des paramilitaires en février 1989, le député britannique Douglas Hogg avait déclaré au Parlement qu'un certain nombre d'avocats en Irlande du Nord «sympathisaient indûment avec l'IRA».

Eugene Reavey, un membre des victimes faussement accusé d'avoir organisé le massacre de Kingsmill, a appelé Ian Paisley à retirer ses commentaires sous privilège parlementaire contre Gavin Booth ne pas voir "l'histoire se répéter" : en 1999, Ian Paisley, alors chef du DUP, avait profité de son immunité parlementaire à la Chambre des communes pour accuser faussement Eugene Reavey d'avoir aidé à planifier les meurtres de 10 ouvriers protestants dans le village de Kingsmill, Co Armagh en 1976.

Il s'en était suivi une attaque contre la maison familiale à Whitecross, menée par le célèbre groupe de loyalistes d'Ulster, Glenanne Gang, lors de laquelle les trois frères d'Eugene Reavey avaient été assassinés. Bien qu'Ian Paisley n'ait jamais rétracté sa déclaration, une enquête ultérieure menée par l'équipe des enquêtes historiques de la police a démontré qu'aucun élément ne permettait de lier un quelconque membre de la famille Reavey à Kingsmill ou au paramilitarisme républicain.

La Law Society of England and Wales a réitéré ses appels à l'arrêt des "attaques contre les avocats" dans un communiqué : "Les avocats fournissent un soutien vital aux victimes et aux survivants des troubles pour accéder à la vérité et à la justice et ne devraient pas être attaqués pour avoir fait leur travail".

TUNISIE – 10 janvier 2023

## *Ayachi Hammami*

*L'ancien ministre des Droits de l'homme convoqué devant un juge d'instruction à la demande de la ministre pour des propos critiques à l'égard de la justice sur la radio Shems FM*



Ayachi Hammami, 64 ans, ancien ministre des Droits de l'homme et de la Relation avec les instances constitutionnelles et la société civile au sein du gouvernement Fakhfakh, en 2020, a été convoqué devant le juge d'instruction au Tribunal de première instance de Tunis à la suite de la plainte déposée à son encontre par la ministre de la Justice, Leïla Jaffel, en vertu du décret-loi 54, qui sanctionne le recours à des réseaux sociaux et à d'autres moyens de communication pour diffuser des rumeurs. Il est accusé par la ministre de la Justice de "diffusion de fausses rumeurs dans le but de porter atteinte aux droits d'autrui et de porter préjudice à la sûreté publique" et "d'attribution de données infondées visant à diffamer les autres", pour avoir, le 29 décembre 2022, au cours d'un entretien à la radio Shems FM, imputé à la justice la responsabilité de ce qu'il a qualifié de « second carnage » perpétré à l'encontre des 57 juges que Kais Saïed avait révoqués pour « corruption » et malversations diverses. À la suite d'une décision du tribunal administratif de Tunis, 49 d'entre eux avaient été blanchis, mais le ministère a refusé d'exécuter ce jugement et de les réintégrer.

Ayachi Hammami, qui s'est fait connaître pour son opposition au régime du président Ben Ali, s'exprimait en sa qualité d'avocat de la défense et de coordinateur du Comité de défense des juges révoqués par une décision du Président de la République.

Le Comité de défense des juges est composé d'une quarantaine d'avocats, dont de nombreux anciens bâtonniers. Sa création a été annoncée en décembre 2022 dans le but de coordonner la défense des 49 des 57 juges qui ont été sommairement révoqués par le Président Kais Saïed, par décret et sans procédure régulière, le 1<sup>er</sup> juin 2022. Le 10 août 2022, le Tribunal administratif de Tunis a estimé que les juges et les procureurs avaient été licenciés arbitrairement, a suspendu l'ordonnance de révocation et la réintégration, à titre provisoire, des magistrats concernés. Toutefois, le Ministère de la Justice refuse d'appliquer cette décision.

Pour le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Tunisie, une telle poursuite touche à la liberté d'expression et aux acquis des Tunisiens, au droit de critiquer et de donner son avis. Il a expliqué qu' Ayachi Hammami a donné son avis en tant qu'avocat, président de la Commission de défense des magistrats révoqués. Le bâtonnier de l'Ordre des avocats a annoncé que plus de 140 avocats ont déposé une demande pour défendre leur confrère.

**TUNISIE – 27 avril 2023 : Bassem Trifi**, avocat au barreau de Tunisie et président de Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), a annoncé sur Facebook qu'il venait de faire l'objet d'une convocation par la brigade nationale d'investigation dans les crimes terroristes «à titre de renseignements». Il a précisé qu'il ne s'y rendait pas et demande le respect des procédures, du droit de la défense, du secret professionnel et de la loi réglementant la profession d'avocat.

LIBAN – 6 juin 2023

**Wassef Haraké***Poursuivi par le parquet pour "outrage et menaces à un magistrat"*

Wassef Haraké a annoncé être convoqué à comparaître devant un juge d'instruction de Beyrouth, le 4 juillet, pour "outrage et menaces à un magistrat". Une plainte a été déposée à son encontre en février dernier par un avocat général de la cour d'appel de Beyrouth, Zaher Hamadé, proche du chef du mouvement Amal Nabih Berry.

Wassef Haraké a dénoncé une "falsification des dossiers et des faits" et a ajouté : *"Nous disposons d'indices et de preuves que nous divulguerons au moment opportun [...] Vu que ce dossier est lié à l'enquête sur les explosions au port de Beyrouth, ma décision était claire dès le début : je ne me présenterai à aucune audience avant que les personnes poursuivies dans le cadre de cette enquête ne le fassent"*, a-t-il dit.

En février 2023, Wassef Haraké avait déclaré que la plainte déposée à son encontre serait en lien direct avec la journée du 26 janvier, au cours de laquelle les proches des victimes des explosions meurtrières au port de Beyrouth et des députés de l'opposition s'étaient mobilisés pour protester contre la décision prise la veille par le procureur général près la Cour de cassation de poursuivre au pénal le juge Tarek Bitar, en charge de l'enquête sur ce drame, et de remettre en liberté l'ensemble des détenus dans cette affaire. Autorisé à entrer au siège du ministère de la Justice après qu'une militante qu'il défendait eût été emmenée à l'intérieur du bâtiment, Wassef Haraké avait reçu l'ordre d'un policier d'évacuer les lieux. Devant son refus et l'altercation verbale qui les a opposés, le juge Zaher Hamadé avait ordonné que l'avocat soit arrêté.

LIBAN – 20 avril 2023

**Nizar Saghiech***Convoqué devant le Conseil de l'ordre parce qu'il conteste les restrictions apportées à la liberté d'expression des avocats*

Nizar Saghiech, fondateur et directeur de l'ONG Legal Agenda, a été convoqué devant le Conseil de l'ordre du barreau de Beyrouth après avoir dénoncé les modifications du Code de déontologie des avocats qui entendent soumettre les prises de parole dans les médias à l'autorisation préalable du bâtonnier, restreignent ainsi la liberté d'expression des avocats. En réponse à ces nouvelles dispositions, 13 avocats, parmi lesquels Nizar Saghiech, ont déféré ces modifications à la censure de la Cour d'appel de Beyrouth.

Nizar Saghiech attend la décision du Conseil du barreau. Depuis l'explosion du port de Beyrouth en août 2020 et le début de la crise économique et financière au Liban, Nizar Saghiech a pris une place importante pour appeler à ce que des comptes soient rendus.

VIETNAM – 21 février 2023

## *Dang Dinh Manh, Dao Kim Lan et Ngo Thi Hoang Anh*

*Ouverture d'une procédure pénale pour « abus des libertés démocratiques » contre les avocats*



Le 21 février 2023, la police de Long An a informé Dang Dinh Manh, Dao Kim Lan et Ngo Thi Hoang Anh, trois des avocats qui ont défendu des membres de Tinh That Bong Lai, un temple bouddhiste local, de ce qu'ils faisaient l'objet d'une enquête pénale du Département de la cybersécurité et de la prévention du crime de haute technologie les accusant d'avoir prétendument « distribué » des documents sur leurs réseaux sociaux en violation de

l'article 331 du Code pénal, ce qui est pénalement constitutif d'un «abus de la liberté démocratique pour porter atteinte aux droits et intérêts légitimes de l'État et des individus ». Leurs clients, six pratiquants du temple bouddhiste, ont été condamnés en juillet 2022, à une peine totale de 23 ans et six mois en vertu du même article.

Parallèlement à leur défense du temple bouddhiste devant les tribunaux, Dang Dinh Manh, Ngo Thi Hoang Anh, Dao Kim Lan, et deux autres avocats, avaient utilisé un compte YouTube « *Nhật ký Luật sư* » (« Journal d'un avocat ») pour faire le point sur le procès de leurs clients et dénoncer les violations des procédures commises par la police de Long An, en publiant des informations sur l'affaire (contenu aujourd'hui supprimé).

L'article 331 du Code pénal vietnamien est une loi critiquée par les avocats en raison de sa formulation vague et de son interprétation large que le gouvernement vietnamien utilise fréquemment pour criminaliser les droits civils et entraver la liberté d'expression.

Le 14 mars 2023, la police de la province de Long An a convoqué Dang Dinh Manh et Dao Kim Lan sur la demande du ministère de la Sécurité publique et les a inculpés en vertu de l'article 331 du Code pénal, pour « abus des libertés démocratiques » en diffusant des images, des mots et des articles en ligne via clips vidéo.

Le 14 mars, la Commission internationale de juristes (CIJ) a envoyé une lettre ouverte au ministère de la Justice et au ministère de la Sécurité publique du Vietnam, dénonçant l'enquête criminelle menée en vertu de l'article 331 du Code pénal et appelant le Vietnam à respecter « l'exercice légitime de ses devoirs professionnels et son droit à la liberté d'expression » par l'avocat.

MEXIQUE – 8 août 2023

## Óscar Augusto Zamudio Campos

*Poursuivi pour avoir dénoncé les « pressions, menaces et tortures psychologique » du parquet sur un témoin pour qu'il établisse une déclaration sur de « faux faits »*



Óscar Augusto Zamudio Campos, avocat de l'ancien directeur de Petróleos Mexicanos (Pemex), Carlos Treviño Medina, est poursuivi pénalement par le procureur général de la République (FGR) Après l'avoir accusé dans une plainte de « torture psychologique » sur le précédent directeur de Pemex, Emilio Lozoya. Il a été cité à comparaître à une audience préliminaire, le 8 août 2023, pour être inculpé pour « fausses accusations sans preuves ».

En 2021, Óscar Zamudio Campos avait dénoncé en vain la fausseté d'une plainte portant la signature d'Emilio Lozoya en août 2020 qui avait entraîné une enquête pénale injustifiée pour prétendue corruption contre son client, Carlos Treviño. N'ayant reçu aucune réponse du parquet, Óscar Zamudio a déposé formellement, en juillet 2022, une plainte auprès du tribunal contre le chef du FGR et son bras droit, les accusant d'avoir exercé des « pressions, des menaces et des tortures psychologiques, en usant de « coercition, pression et conditionnement » sur Emilio Lozoya afin qu'il accepte de signer les déclarations attestant de faits « faux ».

La plainte a été transmise au bureau du procureur spécial pour les droits de l'homme du FGR, qui a dit n'y avoir lieu à enquête aux motifs que le plaignant n'avait pas précisé la manière, le lieu et l'heure, où la torture alléguée se serait produite. La 1<sup>ère</sup> chambre de la Cour suprême de la Nation (SCJN) a refusé d'entendre en appel le recours d'amparo de Carlos Treviño, mais a toutefois ordonné une enquête sur les allégations de "torture" contre Emilio Lozoya pour l'obliger à témoigner.

Óscar Zamudio avait aussi contesté la décision devant le juge de contrôle du Centre fédéral de justice pénale de la prison du Sud, qui a modifié, le 23 novembre 2022, le motif de la décision initiale de refus du procureur en décidant que la défense de Carlos Treviño n'avait pas qualité pour agir, car elle ne représentait pas les victimes directes des faits dénoncés, et que le parquet général devait s'adresser à Emilio Lozoya ou à d'autres victimes afin qu'ils déclarent s'ils ont été soumis ou non à la torture. Finalement, en mai 2023, un juge fédéral a donné raison à Óscar Zamudio et a ordonné au parquet d'enquêter et de transmettre la plainte à l'unité compétente. Cinq jours plus tard, Zamudio recevait la convocation du parquet général à comparaître à une audience de mise en accusation contre lui. Le 8 août, il a été inculpé dans l'information sur la torture prétendue et placé sous contrôle judiciaire mais le 30 novembre 2023, un juge fédéral a annulé l'inculpation pour irrégularités et ordonné que l'enquête se déroule sans son inculpation. Pour Óscar Zamudio, il s'agissait d'un message « pour faire taire les avocats, puisque l'intention des autorités était de lui retirer sa licence professionnelle ».

Avant d'ouvrir son propre cabinet « Zamudio Abogados », Óscar Zamudio Campos avait travaillé dans la magistrature fédérale, en tant que secrétaire de tribunaux de district en matière pénale. Il a été l'un des membres du groupe d'avocats qui a défendu pro bono les 41 scientifiques du Conacyt injustement persécutés par le procureur général de la République pour crime organisé. Il collabore avec la fondation Alma Migrante, une organisation qui apporte son soutien aux migrants et à leurs défenseurs.

TURQUIE – 17 novembre 2023

## *Eyüp Akıncı*

*Poursuivi pour avoir participé à la discussion lancée par le procureur général d'Anatolie, lui-même, sur la corruption judiciaire à Istanbul*



Le 17 novembre 2023, Eyüp Akıncı membre du barreau d'Istanbul, a été inculpé en vertu d'une nouvelle disposition sur la répression de la désinformation, et placé sous le régime de l'assignation à résidence pour ses commentaires sur Twitter sur la « corruption judiciaire ». Son tweet, intitulé « Justice distribuée par la corruption », a déclenché une enquête du parquet général de Küçükçekmece. Le texte de ses tweets constitue la preuve retenue dans son acte d'accusation.

Les discussions sur la corruption judiciaire à Istanbul, avaient été initialement lancées par une lettre du procureur général d'Istanbul lui-même et semblent avoir été envenimées par les accusations du juge Erdiñç Demet contre le juge en chef, révélant que le système judiciaire d'Istanbul serait en proie à la corruption et viendraient être considéré comme un secteur lucratif dans lequel les juges agissent comme des hommes d'affaires. Le procureur général d'Anatolie avait comparé cette corruption à un « cancer », qui nécessitait de prendre des mesures correctives immédiates.

L'inculpation et l'assignation à résidence d'Eyüp Akıncı viennent poser de plus fort la question de la transparence judiciaire et du droit à un procès équitable en Turquie. Elles traduisent des problèmes plus larges, apparus dans des affaires très médiatisées, comme l'ingérence présumée d'un haut magistrat dans une affaire de meurtre.

BOLIVIE – 19 avril 2023

## *Edwin Catari Callisaya*

*Placé en cellule avec son client à Santa Cruz pour avoir demandé l'accès aux documents d'enquête dans une affaire de violence familiale*



Edwin Catari Callisaya a été arrêté et détenu pendant huit heures au commissariat n°3 du district municipal 8, zone de Plan Tres Mil, Santa Cruz De La Sierra, pour « manque de respect » à l'égard d'un juge. Selon Catari, il a demandé à voir le dossier du cahier d'enquête et du cahier de contrôle juridictionnel d'un client inculpé de violence familiale et domestique devant le tribunal de Santa Cruz, mais le juge public mixte civil et commercial pour l'enquête familiale et pénale a refusé de le lui prêter. Edwin Callisaya a renoncé à la demande, mais le juge en colère a ordonné que l'avocat

et le client soient placés ensemble derrière les barreaux.

Enfermé dans la même cellule que son client, Callisaya a été libéré huit heures plus tard. Il a annoncé qu'il intenterait une action en justice contre le juge, car il considère qu'il a subi un préjudice moral. Il a souligné : " Je n'arrive pas à y croire. J'ai purgé la peine de 8 heures parce que le juge l'avait ordonné illégalement. Injustice." Le client a été envoyé en détention préventive à la prison de Palmasola pour 120 jours.

ZIMBABWE – 4 septembre 2023

## *Douglas Coltart et Tapiwa Muchineripi*



Douglas (« Doug ») Coltart et Tapiwa Muchineripi, tous deux membres de Zimbabwe Lawyers for Human Rights (ZLHR) et spécialisés en droits de l'homme, ont été arrêtés par la police de Harare et accusés d'entrave au cours de la justice alors qu'ils défendaient deux membres de la Coalition des citoyens pour le changement (CCC).

Leur arrestation a eu lieu le jour même de l'investiture du président Emmerson Mnangagwa pour un second mandat de cinq ans à la suite d'élections contestées.

Les deux avocats ont été détenus dans un hôpital privé de Harare après avoir voulu s'opposer aux tentatives de la police d'interroger immédiatement les militants du CCC qui avaient été enlevés et torturés puis abandonnés à Mapinga, dans la banlieue de Harare. Les deux avocats ont fait valoir que leurs clients n'étaient pas encore en état de faire des déclarations à la police à la suite des blessures subies lors de leur enlèvement le 3 septembre 2023.

Zimbabwe Lawyers for Human Right a envoyé cinq avocats – dont les célèbres Alec Muchadehama et Beatrice Mtetwa - pour obtenir la libération de Coltart et Muchineripi. Ils ont été remis en liberté le lendemain sous caution.

ZIMBABWE – 18 octobre 2023

## *Kenias Shonhai*

*Arrêté et poursuivi pour « atteinte à l'autorité de la police »*



Kenias Shonhai a été arrêté par des agents de la Zimbabwe Republic Police (ZRP) près des bureaux de son cabinet dans le quartier des Avenues de Harare. Il est accusé d'atteinte à l'autorité de la police après avoir prétendument critiqué ironiquement certains vendeurs, arrêtés par des policiers, en leur reprochant d'avoir fait, malgré ses conseils antérieurs, un mauvais choix lors de leur vote aux élections organisées en août.

Kenias Shonhai a dû comparaître devant le tribunal de première instance de Harare le 9 novembre 2023, pour répondre à des accusations d'atteinte à l'autorité de la police telle que définies à

l'article 177(1) de la loi sur le droit pénal (codification et réforme).

Détaillant leurs accusations, les représentants du parquet ont déclaré au tribunal de Harare, que Kenias Shonhai aurait encouragé les agents de la ZRP à arrêter les vendeurs parce qu'ils avaient fait de mauvais choix lors du vote. Ils ont indiqué que ses propos avaient pour but de susciter des sentiments d'hostilité à l'égard des agents du ZRP et par voie de conséquence de les exposer au mépris, au ridicule ou à une faible estime.

L'ouverture du procès a été fixée au 5 décembre 2023.

Kenias Shonhai, associé fondateur et directeur de « Shonhai Law Chambers », devient le dernier en date des avocats des droits de l'homme poursuivis après Doug Coltart et Tapiwa Muchineripi.

## IRAN 2023

25 juillet 2023

### *Marzieh Mohebi*

*Condamnée à la confiscation de ses biens par le tribunal révolutionnaire de Mashhad*



Marzieh Mohebi, avocate au barreau de la province de Khorasan-Razavi, a été déclarée le 25 juillet 2023, par le tribunal révolutionnaire "réfugiée du système islamique" dans son propre pays, ce qui implicitement aboutit à lui retirer son droit à la citoyenneté et permet ainsi d'écarter son droit constitutionnel à un abri et de confisquer tous ses biens en vertu de l'article 49 de la Constitution. Elle avait fait l'objet d'une convocation spéciale le 27 février 2023 en vertu de l'article 49 de la Constitution qui permet la confiscation des richesses obtenues par des moyens illégaux comme l'usure, la corruption,

le vol ou le détournement de fonds. Les membres de sa famille ont également été arbitrairement convoqués au tribunal sans aucune justification. C'est la première fois que les biens d'une avocate sont ciblés en vertu de l'article 49 de la Constitution, uniquement en raison de sa profession et que l'article est utilisé en vue d'une répression contre le barreau.

Après le lancement du mouvement *Femme, vie, liberté*, des menaces croissantes avaient obligé Marzieh Mohebi à quitter le pays en novembre 2022 dans le but de protéger la sécurité de sa famille. Elle a aussitôt fait l'objet de l'ouverture d'une procédure judiciaire devant le tribunal révolutionnaire de Mashhad, pour de fausses accusations telles que "liens avec des organisations hostiles à l'étranger", "direction des manifestations" et "collaboration avec l'Organisation des moudjahidines du peuple", conformément à la pratique consistant à relier injustement les militants politiques à des organisations occidentales prétendument taxées d'espionnage.

Le 16 juin 2023, elle a également été convoquée devant la 7e chambre du tribunal révolutionnaire de Mashhad, sous l'accusation de propagation de mensonges. Le texte de l'acte d'accusation ne lui a pas été transmis et elle n'a pu se faire représenter par un avocat sans risquer de mettre son défenseur en danger.

Marzieh Mohebi, ancienne juge à Mashhad, dans le nord-est du pays, pratique le droit depuis trois décennies devant les tribunaux iraniens. Ardente défenseuse des droits des femmes elle est la fondatrice et la directrice de l'organisation *Soura Women Lawyers Association*, une ONG. de 250 avocates qui fournissait sans relâche une représentation juridique pro bono aux femmes incarcérées dans la province de Khorasan-Razavi. Sous sa direction, les avocates de l'association ont pris en charge des affaires de maltraitance d'enfants, lutté contre le mariage des enfants et plaidé pour les droits des femmes, en particulier dans les communautés marginalisées à la périphérie des villes iraniennes. De plus, elles ont offert un soutien vital aux femmes qui ont subi des violences et des abus. L'action de Marzieh Mohebi a été saluée par les médias en 2017 pour l'assistance juridique pro bono fournie par *Soura Women Lawyers Association*.

11 mai 2023

***Ali Mojtahedzadeh****Convoqué par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin*

Ali Mojtahedzadeh fait partie des avocats convoqués début mai 2023 à comparaître devant la branche 7 du parquet d'Evin. Ali Mojtahedzadeh a été la première personne à soulever la question de la convocation d'avocats dans les médias. Il a publié le 11 mai indiquant qu'il ne savait pas pourquoi il avait été convoqué et a demandé aux institutions responsables d'utiliser des approches axées sur le dialogue au lieu d'approches négatives. « Les avocats ne sont pas des ornements de tribunaux ».

Il a relevé quelques points communs à ces convocations, a écrit dans ce contexte : « Les avocats qui ont été convoqués sont des avocats qui [défendaient des manifestants] ou ceux qui ont été actifs sur les réseaux sociaux ». Fait intéressant, la plupart de ces avocats ont été amnistiés par les dirigeants, mais une plainte a de nouveau été déposée contre eux peu de temps après l'octroi de l'amnistie. Compte tenu de l'importance de l'affaire, "Trust" a organisé une conversation avec trois des avocats de base de Téhéran, Mashhad et Chiraz, qui ont été convoqués au bureau du procureur afin de clarifier les sous-jacences de ces convocations.

Ali Mojtahedzadeh défendait Masoud Kazemi, un journaliste condamné en 2019 à deux ans de prison pour « diffusion de désinformation » et « insulte » au chef suprême et aux autorités du pays. Il a également été l'avocat de six administrateurs réformistes des médias sociaux qui ont été condamnés à des peines allant jusqu'à cinq ans en 2017. Il avait été précédemment arrêté en 2020 puis libérés sous caution.

20 mai 2023

***Mitra Izadifar****Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin*

Mitra Izadifar, avocate à Mashhad a déclaré qu'elle était à nouveau poursuivie, après avoir été graciée plus tôt. Elle a ajouté qu'elle a été convoquée à se rendre de Mashhad au bureau du procureur de Téhéran. Elle a expliqué au journal *Etimad* : " "le principal objet de ma citation à comparaître, que j'ai reçue le 20 mai, est la publication de tweets et mes activités juridiques antérieures. Mais c'est étrange ici, malgré le fait que mon lieu de travail, de vie et d'activités se trouve à Mashhad, j'ai été convoquée au bureau du procureur de la sécurité de Téhéran avec d'autres avocats de diverses provinces, et je dois me présenter au bureau du procureur de la branche 7 à 9 heures du matin le 1er juin. »

21 mai 2023

## *Samin Cheraghi*

*Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin*



Samin Cheraghi, membre de la National Elite Foundation et membre de la Central Bar Association, a défendu certains des détenus lors des manifestations en Iran et a en même temps protesté sur ses réseaux sociaux contre certaines des démarches menées au cours des 7 derniers mois, Selon la notification qu'elle a reçue, elle est tenue de comparaître devant la 7ème chambre du Tribunal de Sûreté (connu comme le tribunal de la prison d'Evin ou Shahid Moghaddas) le 21 mai 2023, pour se défendre contre les charges retenues contre elle. Les charges ne sont pas précisées.

Elle a écrit dans un tweet : « J'ai été convoqué à la branche 7 du bureau du procureur de la sécurité de Shahid Moghads, le 31 mai. Pour défendre contre une accusation dont je ne sais pas ce que c'est ! Je souhaite juste que le directeur du bureau fasse attention ».

23 mai 2023

## *Marjan Esfahan*

*Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin*



Marjan Esfahanian est convoquée le 23 mai 2023 au tribunal du Palais de justice d'Evin. Le motif de la convocation est inconnu mais il tient probablement à l'expression d'une opinion. Marjan Esfahanian est une avocate travaillant en droit des sociétés, droit des contrats, droit de la famille et droit pénal financier. Elle a une excellente expérience dans la fourniture de services juridiques à des sociétés iraniennes bien connues telles que Butan Gas Co. Elle a également travaillé régulièrement avec le ministère de l'Industrie, des Mines et du Commerce d'Iran.

24 mai 2023

## *Sara Hamzehzadeh*

*Convoquée par la branche 7 du bureau du procureur d'Evin*



Sara Hamzehzadeh, membre du Barreau de Semnan, a été convoquée à comparaître devant la branche 7 du tribunal de la sécurité (Shahid Moghaddas située à la prison d'Evin), le 24 mai 2023, pour se défendre contre « les charges retenues contre elle » dont elle ignore la teneur. Elle avait été appréhendée par les forces de sécurité sur son lieu de travail à Shahroud en janvier 2023 est traduite à passer grand menacé devant la 5e branche du bureau du procureur public et révolutionnaire de Shahroud pour « propagande contre l'État ». Elle a été libérée peu après sous caution. Avec stupéfaction, elle a fait part de son incompréhension : "Cette affaire a été abandonnée suite à la circulaire d'amnistie".

IRAN – 26 mars 2023

## *Nemat Ahmadi*

*Un média spécialisé des avocats a annoncé que la licence d'avocat de Nemat Ahmadi, un avocat bien connu, a été définitivement révoquée, un mois plus tôt.*



Selon le rapport de *Voklapress* du 6 avril, citant "les informations disponibles sur le site de l'Iran Central Lawyers Association, Nemat Ahmadi Nasab a été définitivement interdit d'exercer la profession d'avocat et sa licence d'avocat a été révoquée. Un avocat, membre du conseil d'administration du Barreau du Centre, Farshid Farhanakian a affirmé dans un tweet que l'annulation de la licence de Nemat Ahmadi était "apolitique" et s'était faite "sur la base d'une plainte sérieuse d'un *plaignant* privé". Sans fournir de détails ni d'explications sur la décision de l'organe disciplinaire de la Central Lawyers Association, qui est l'autorité principale dans cette affaire, il a écrit que la décision finale de la révocation

permanente de la licence d'avocat de Nemat Ahmadi "a été rendue par la décision finale du Haute Cour de Discipline des Juges." *Lawyer Press* a également annoncé avoir été informé de la révocation de la licence d'avocat de Nemat Ahmadi "il y a un mois", mais avoir refusé de le publier en raison de ce qu'il a appelé "le respect de l'éthique professionnelle".

Le 14 décembre 2020 Nemat Ahmadi avait été condamné à payer une amende de 5 millions de tomans par la 9e chambre du tribunal de la presse. A l'origine, la peine fixée était de 40 coups de fouet mais après avoir prononcé la peine, le tribunal l'avait modifiée en une amende de 5 millions de tomans. Le *plaignant* était l'une des agences de sécurité du ministère des Renseignements. Il avait fait appel.

Nemat Ahmadi est un avocat bien connu, ancien professeur de droit de l'Université d'Azad pour ses activités politiques et défendant des prisonniers politiques, depuis, il était pour ces raisons interdit d'enseigner à l'Université d'Azad. Il a été poursuivi par le ministère des Renseignements pour la même raison.

NICARAGUA – 9 mai 2023

## *Yonarqui Martínez et 25 avocats*

*Radiés définitivement de leurs fonctions professionnelles par une résolution de la Cour suprême de justice (CSJ)*



La Cour suprême de justice (CSJ) du Nicaragua, sous le contrôle absolu du régime, a publié une circulaire indiquant qu'elle avait pris à la date du 9 mai 2023, une résolution suspendant définitivement Yonarqui de los Ángeles Martínez García de ses fonctions d'avocat et de notaire à compter de la notification de la décision, en indiquant : «*Le titre d'avocat et de notaire enregistré devant cette Cour suprême est déclaré nul*».

La décision est intervenue une semaine après que Yonarqui Martínez ait publié sur son compte X(anciennement Tweeter) des captures d'écran des procédures arbitraires menées par le pouvoir judiciaire contre quelque 57 personnes détenues et poursuivies en moins de 24 heures.

Yonarqui Martínez –qui exerce la profession d'avocat depuis 17 ans – s'est consacrée à la défense des prisonniers politiques, à dénoncer les abus dont ils ont été victimes et à remettre en question le caractère arbitraire des procédures judiciaires contre les opposants. Elle a été victime d'un harcèlement permanent de la part des opérateurs du Front sandiniste et de la police.

Deux jours plus tard, le 11 mai 2023, la Cour suprême de justice (CSJ) a annulé les titres d'au moins 25 avocats et notaires qui avaient été déchus de leur nationalité et déclarés «*traîtres au pays* » le 15 février. Tous ont été «*définitivement* » suspendus (radiés) de la profession. Parmi les professionnels concernés figurent l'ancien magistrat de la Cour suprême de justice, Rafael Enrique Solís Cerda, qui avait été proche du régime jusqu'en 2018, date à laquelle il a publiquement démissionné après avoir critiqué le président Ortega. De même, la défenseuse des droits de l'homme et fondatrice du Centre nicaraguayen des droits de l'homme (Cenidh), Vilma Núñez Ruiz, a été déchue de son titre d'avocate ; On y trouve aussi : l'écrivain nicaraguayen Sergio Ramírez Mercado ; l'avocat et expert, Uriel de Jesús Pineda Quintero ; le défenseur du Collectif des Droits de l'homme Nicaragua *Plus Jamais*, Guillermo Gonzalo Carrión ; l'ancien député libéral et analyste politique, Eliseo Fabio Núñez Morales ; la militante, Mónica Augusta López Baltodano ; l'opposant Héctor Ernesto Mairena ; le défenseur des droits de l'homme Álvaro Leiva Sánchez et Manuel Jacinto Díaz Morales.

Le régime a également sanctionné un ancien prêtre, Edgard Francisco Parrales Castillo ; l'opposant José Bernard Pallais Arana ; l'ancien candidat à la présidentielle, Noel José Vidaurre Arguelo ; l'ancien porte-parole du CSJ, Roberto Emilio Larios Meléndez ; l'express politique Ana Margarita Vigil Gurdíán ; la défenseuse des droits de l'homme María del Socorro Oviedo Delgado, l'ancien prisonnier politique et opposant Roger Abel Reyes Barrera ; De même José Noel Talavera Arauz, Hugo Ramon Rodríguez Flores, Osman Marcel Aguilar Rodríguez, Moisés Abraham Astorga Sáenz, Manuel de Jesús Sobalvarro Bravo, Hader Humberto González Zeledón et María José Camacho Chevez.

Selon les résolutions, les personnes concernées disposent d'un délai de 24 heures pour remettre au Secrétariat du CSJ, les titres de leur fonction qu'elles avaient été autorisées à enregistrer, ainsi que leurs sceaux et licences d'avocat et de notaire.

## RUSSIE - 16 juin 2023

### *Ilya Novikov*

*Radié du barreau par l'Ordre des avocats de Moscou pour "mauvaise conduite et actions visant à saper la confiance"*



Le 16 juin 2023, le barreau de Moscou a radié Ilya Novikov, pour "comportement inapproprié". La décision est intervenue à la suite d'une interview qu'il avait donnée un mois auparavant à la chaîne YouTube Popular Politics, dans laquelle il critiquait vivement la guerre en cours contre l'Ukraine.

Ilya Novikov, avocat bien connu pour ses critiques virulentes du Kremlin, avait été contraint de se réfugier en Ukraine depuis 2021. En novembre 2022, le ministère de l'intérieur l'a placé sur la liste des "agents étrangers" et en décembre, il l'a ajouté à sa liste des "personnes recherchées".

En décembre 2023, la commission d'enquête a ouvert une nouvelle poursuite pénale contre lui au titre de l'article sur les faux (partie 2 de l'article 207.3 du Code pénal). La procédure vise les propos d'une interview sur YouTube, lors de laquelle il avait mis en cause l'implication de l'armée russe dans le massacre de civils à Boutcha. Le ministère de la Défense a qualifié ses déclarations de provocations. Postérieurement, le tribunal Gagarinsky de Moscou a lancé contre lui un ordre d'arrestation par contumace.

Ilya Novikov a défendu la pilote ukrainienne Nadejda Savchenko, le réalisateur Oleg Sentsov et l'ex-président ukrainien Petro Porochenko. Il a également défendu les intérêts de la Fondation anti-corruption d'Alexei Navalny.

## SINGAPOUR – 21 mars 2023

### *M Ravi (Ravi Madasamy)*

*Le militant contre la peine de mort suspendu pendant 5 ans pour allégations « graves et sans fondement »*



Un tribunal dit « des Trois Juges » a prononcé le 21 mars 2023 la suspension d'exercice professionnel pendant une durée de cinq ans de M. Ravi, pour avoir prétendument porté « des accusations graves et sans fondement de conduite inappropriée » contre le procureur général, les procureurs et le barreau, qui portent atteinte à l'intégrité du système judiciaire de Singapour. Il s'agit de la durée maximale en cas de suspension d'un avocat. Il lui était reproché d'avoir notamment déclaré dans une interview concernant l'affaire d'un ressortissant malaisien dénommé Gobi

Avedian, condamné à mort en 2018 pour avoir importé de la drogue à Singapour, que le procureur aurait « fait preuve d'un zèle excessif dans ses poursuites, qui avait conduit à la condamnation à mort de Gobi ». Le 19 octobre 2020, M. Ravi avait reçu une lettre du Bureau du procureur général exigeant des excuses et le retrait inconditionnel des allégations qui auraient constitué des « affirmations sans fondement ». Mais M. Ravi s'était contenté de publier la lettre sur les réseaux sociaux.

M. Ravi est connu pour être le fondateur du réseau asiatique Anti-Death Penalty et du groupe communautaire Singapore Anti-Death Penalty Campaign (SADPC). Il a défendu depuis 20 ans plusieurs personnes condamnées à mort.

## BIÉLORUSSIE

22 janvier 2023

### *Tatsiana Lishankova*



Le 22 janvier 2023, la Commission de qualification du ministère de la Justice a retiré à Tatsiana Lishankova, qui assure la défense de Nasta Loika, la licence d'exercice du droit. Tatsiana Lishankova avait été arrêtée en novembre 2022 et a été ensuite condamnée le 29 novembre 2022, à 15 jours d'arrestation administrative pour "petit hooliganisme" (en vertu de l'article 19.1 du Code de Infractions administratives). Le 23 décembre 2022, le barreau de Minsk a radié Tatsiana Lishankova pour le motif : " actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau ".

Elle a été l'avocate des prisonniers politiques Pavel Severinets, Pavel Vinogradov, Nasta Loyko, Andrey Chepyuk, Tatyana Vodolazhskaya et de Marina Dubina.

25 janvier 2023

### *Oksana Belaya*



Le 25 janvier 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a décidé qu'il était impossible pour Oksana Belaya de remplir ses fonctions professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes". Elle était l'avocate de Marina Zolotova, condamnée à douze ans de prison pour avoir été la rédactrice en chef du site d'informations *Tut.by*, jusqu'à sa fermeture en août 2021 pour " extrémisme".

### *Natalia Volkova*



Le 25 janvier 2023, la Commission de qualification pour les avocats du ministère de la justice procédant à la certification des avocats du barreau de Minsk, a décidé qu'il était impossible pour Natalia Volkova de remplir ses fonctions professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

### *Olga Demidchik*



Le 25 janvier 2023, la Commission de qualification pour l'avocat de la République de Biélorussie a tenu la prochaine attestation des avocats du Barreau régional de Minsk. Sur la base des résultats de l'attestation, la Commission de qualification a décidé qu'il était impossible pour l'avocate Olga Demidchik de remplir ses obligations professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

### *Sergueï Demyanchuk*



Le 25 janvier 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice pour le barreau de Minsk a décidé qu'il était impossible pour Sergueï Demyanchuk de remplir ses obligations professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

22 février 2023

***Tatiana Kovalevich***

Le 22 février 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a organisé une vérification régulière des avocats des barreaux régionaux de Minsk et de Grodno. Sur la base des résultats de l'attestation, la Commission de qualification a décidé qu'il convenait de mettre fin à ses fonctions professionnelles pour le motif : "qualifications insuffisantes".

6 mars 2023

***Igor Stepanov***

Le 6 mars 2023, Igor Leonidovich Stepanov a été radié du barreau de Vitebsk pour "faute incompatible avec le titre d'avocat". Igor Stepanov avait été arrêté, en février 2023 et placé en détention pendant 15 jours. Il lui était reproché d'avoir mentionné l'appréciation « like » sur une page Internet qui avait été inscrite depuis août 2022 sur la liste des « documents extrémistes ». Il a fait l'objet d'un procès-verbal administratif dressé contre lui pour diffusion de documents extrémistes. Le 21 avril 2023, la Commission de qualification du ministère de la justice a pris la décision de mettre un terme à sa licence d'avocat en raison de la sanction disciplinaire prise à son encontre par le barreau de Vitebsk. Igor Stepanov avait 12 ans d'expérience et il dirigeait le bureau de consultations juridiques du barreau de Vitebsk pour le district de Liozno.

***Maxim Ageev***

Maksim Ageev a été arrêté à Minsk, le 7 février 2023. Les raisons de l'arrestation sont demeurées inconnues. Maksim Ageev était l'avocat de certains prisonniers politiques. Dans le cadre de ses activités au sein du cabinet d'avocats "Ageev and Partners", il aurait "protégé" certains dissidents politiques.

Le barreau de Minsk a décidé de sa radiation du barreau. Fin septembre 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a décidé de mettre fin à l'autorisation d'exercer le droit en raison de l'application d'une sanction disciplinaire pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau).

22 mars 2023

***Inessa Olenskaya***

Le 22 mars 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a décidé Inessa Olenskaya, une autre avocate de Nasta Loika, n'a pas obtenu l'attestation de ce qui l'expose à une radiation imminente du barreau. Inessa Olenskaya défendait les prisonniers politiques Siarhei Tikhonouski, Raman Protasevich, Nasta Loika et Ryhor Kastusiou. Elle est le deuxième avocat de Nasta Loika, à être radié du barreau. À l'été 2021, les autorités biélorusses ont fermé l'organisme Human Constanta, où Nasta

Loika travaillait.

## *Dmitry Sherstnev*



Le 22 mars 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice a tenu sa réunion de certification pour les barreaux régionaux de Vitebsk et de Minsk. Sur la base des résultats de l'attestation, elle a décidé qu'il était impossible pour l'avocat Dmitry Sherstnev d'exercer ses fonctions professionnelles pour "insuffisance professionnelle".

22 mars 2023

## *Sergueï Vopriuchkov*



Le 22 mars 2023, la Commission de qualification des avocats pour les barreaux régionaux de Vitebsk et de Minsk a décidé de priver Sergueï Vopriuchkov de sa licence en raison de l'application d'une sanction disciplinaire à son encontre et de demander une radiation du barreau régional de Vitebsk pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau).

21 avril 2023

## *Alexander Gurinovich*



Le 21 avril 2023, la Commission de qualification des avocats de la République de Biélorussie, qui a procédé à la certification des avocats des barreaux de Gomel, Grodno, de la région de Minsk et de la ville de Minsk, a pris la décision de mettre fin à la licence d'Alexander Gurinovich pour "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau) en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une radiation du barreau de Minsk.

29 mai 2023

## *Artem Semianov et Yuri Kozikov*



Le 29 mai 2023, la Commission de qualification a convoqué Artem Semianov et Yuri Kozikov à une session extraordinaire de qualification et a décidé de mettre fin à leurs licences d'avocat pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau) en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une radiation du barreau de

Minsk.

Artem Semianov et Yuri Kozikov sont intervenus dans plusieurs affaires très médiatisées.

16 juin 2023

*Victoria Pishchalova*

Le 16 juin 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a ouvert une procédure de réexamen de l'autorisation d'exercer le droit à l'encontre de Victoria Pishchalova pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau) en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une radiation du barreau de Minsk.

*Alexander Birilov et Pavel Mironov*

Le 16 juin 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a décidé de retirer de exercer la profession d'avocat d'Alexandre Birilov et de Pavel Mironov, pour le motif : "qualifications insuffisantes".

*Vladimir Savelyev*

Le 16 juin 2023, la Commission de qualification pour l'avocat de la République de Biélorussie a pris des décisions sur la possibilité de mettre fin aux licences d'avocat concernant Vladimir Savelyev dans le cadre de l'application d'une sanction disciplinaire sous la forme d'une exclusion du barreau de Minsk pour "violation systématique (deux fois ou plus au cours de 12 mois consécutifs) des exigences et conditions établies par la législation pour l'exercice de la profession d'avocat".

14 juillet 2023

*Olga Drozd, Svetlana Petrovskaja, Ilya Kazak, Sergueï Kalinovsky*

Le 14 juillet 2023, la Commission de qualification a décidé de mettre fin aux autorisations d'exercer pour Olga Drozd, Svetlana Petrovskaja, Ilya Kazak et Sergueï Kalinovsky, en invoquant les résultats des examens de certification de mai et juin 2023.

10 août 2023

*Sergueï Medvedev, Mikhaïl Tarasiuk et Larisa Suslikova*

Le 10 août, la Commission de qualification des avocats a soumis Sergueï Medvedev, Mikhaïl Tarasiuk et Larisa Suslikova à une certification « extraordinaire » et a pris à leur encontre, sur la base des résultats de la certification, une décision de suppression de leur licence pour le motif :

"qualifications insuffisantes".

11 août 2023

### *Marina Vorobiova et Svetlana Petrovskaja*

Le 11 août 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la Justice pour les barreaux de Gomel et de Minsk a mis fin aux licences d'avocat de Marina Vorobyova et de Svetlana Petrovskaya, pour le motif : "qualifications insuffisantes". En avril 2018, Marina Vorobyova dirigeait le bureau de consultation juridique institué par le barreau de Minsk pour le district Partizansky.

31 août 2023

### *Evgeni Levkovich et Elena Holupko*

Le 31 août 2023, le ministère de la Justice a soumis d'Evgeniy Levkovich et Elena Holupko à un examen de recertification à l'issue de laquelle leur licence a été résiliée en raison d'une sanction disciplinaire infligée par le barreau territorial en la forme d'une radiation du barreau pour "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau).

### *Olga Nazarova, Stanislav Chostik et Igor Krot*



Fin septembre 2023, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a mis fin à l'autorisation d'exercer la profession d'avocat d'Olga Nazarova et de Stanislav Chostik pour le motif : "faute incompatible avec le titre d'avocat" (actes qui discréditent le titre d'avocat et le barreau) en raison d'une sanction disciplinaire en la forme d'une radiation du barreau de Minsk.

A la même date et pour le même motif, la Commission de qualification des avocats du ministère de la justice a pris une décision identique à l'encontre d'Igor Krot.

22 novembre 2023

### *Natalia Tarasiuk*

Le 22 novembre 2023, la Commission de qualification des avocats a décidé qu'il était impossible pour Natalia Tarasiuk, avocate du barreau de Minsk, d'exercer ses fonctions professionnelles.

21 décembre 2023

### *Svetlana Birilova et Anton Novitski*



Le 21 décembre 2023, la Commission de qualification des avocats a rendu des décisions d'impossibilité d'exercer leurs fonctions professionnelles pour Svetlana Birilova, avocate du barreau de Grodno et pour l'avocat du barreau de Minsk, Anton Novitski.

TURQUIE – 25 janvier 2023

## *Nahit Eren*

*Menaces de mort contre le bâtonnier du barreau de Diyarbakir et sa famille*



Nahit Eren, bâtonnier du barreau de Diyarbakir, a fait l'objet de menaces de mort sur les réseaux sociaux. Des messages contenant des menaces de mort et des insultes ont recommencé à être publiés, en partageant leurs données personnelles et des photos du bâtonnier, de son épouse et de ses enfants, provenant de comptes similaires sur X (anciennement Twitter) : "@katipdemir1864", "@kontemristo" et "@arifdogan1923".

Un message du 25 janvier 2023 de « nahit (@av\_nahiteren) disait : « *Je voudrais donner quelques conseils amicaux pour la dernière fois. Il vaudrait bien mieux que vous partiez à*

*l'étranger, voire même que vous quittiez pendant un certain temps la fonction de bâtonnier.* » "Écoutez votre tête, occupez-vous de votre profession, entrez en politique", puis ajoutait : "J'ai eu des appels téléphoniques avec mes ennemis devant le barreau de Diyarbakir Op.U."

Au cours des jours suivants des messages contenant des menaces de mort et des insultes ont recommencé à être publiés, y compris des données personnelles et des photos de Nahit Eren, de son épouse et de ses enfants, provenant de comptes similaires. Le barreau de Diyarbakir a publié une déclaration écrite concernant les menaces et les insultes en question. « *Au cours des dernières années, les fonctions administratives qu'il a exercées au sein du barreau de Diyarbakir, les activités d'entreprise auxquelles il a participé et sa défense dans les poursuites engagées contre lui en raison de ces activités ont été manipulées et criminalisées afin de créer une impression* ».

Le bâtonnier et l'Ordre des avocats ont déposé une plainte pénale auprès du bureau du procureur en raison de messages menaçants et insultants. Le parquet général de Diyarbakir, qui a ouvert une enquête sur la plainte pénale après la menace, a demandé des informations à X pour déterminer les numéros IP des comptes d'utilisateurs. La direction de X, qui ne partage pas les informations des utilisateurs avec des tiers tels que la police et les unités judiciaires conformément à la politique de l'entreprise, a dans ce cas accepté de partager l'adresse IP en raison du « risque de mort ».

Le 1er février 2023, l'Union des barreaux turcs et les bâtonniers des barreaux de 81 provinces ont publié un communiqué commun dénonçant les menaces de morts proférées contre Nahit Eren: « *Les menaces de mort contre Nahit Eren sur les réseaux sociaux sont inacceptables ! Nous ne voulons pas d'une nouvelle affaire Ali Günday, ou Tahir Elçi (...)* Nous appelons les autorités à faire leur devoir avant qu'il ne soit trop tard pour éviter de nouveaux drames. »

CANADA – 1<sup>er</sup> décembre 2023

## *Kevin McCullough*

*L'avocat de la défense dans une affaire de meurtre très médiatisée, à Vancouver, victime de menaces de mort*



Kevin McCullough, avocat pénaliste qui défend un dénommé Ibrahim Ali, accusé la mort d'une jeune fille de 13 ans dans un parc de Burnaby, en Colombie-Britannique, en 2017, a reçu une « litanie » de menaces pour son rôle d'avocat dans cette affaire très médiatisée.

Kevin McCullough a déclaré craindre pour sa sécurité, celle de l'autre avocat de la défense, Ben Lynskey, ainsi que pour celle de son client lors de toutes les audiences devant le tribunal". Dans les derniers jours du procès, Kevin McCullough a déposé devant le tribunal hors la présence du jury un affidavit citant notamment plus d'une douzaine de messages, certains contenant des menaces très

violentes : *"Vous pensez que les victimes de viol et de meurtre, âgées de 13 ans, sont à blâmer. Votre famille souffrira avant que vous ne connaissiez une mort violente et brutale. Cela se produira avant Noël. La dernière chose que vous saurez, c'est que votre famille souffre comme l'enfant a souffert"*.

Il a fourni à La Presse canadienne le contenu de la dernière en date des menaces, un message vocal du 1er décembre contenant notamment la menace de lui arracher les dents et celle de « couper » son client, Ibrahim Ali.

Les menaces sont d'autant plus inquiétantes qu'à la suite d'allégations selon lesquelles une personne inconnue aurait apporté une arme chargée dans la salle d'audience le dernier jour du procès, la police de Vancouver a reconnu qu'une arrestation avait eu lieu en lien avec cette affirmation. Kevin McCullough a déclaré à la Presse canadienne que la police de Victoria ne lui avait révélé cet incident que deux jours plus tard, en lui affirmant que quelqu'un avait amené un pistolet avec « l'intention de tuer ».

Finalement, l'accusé Ibrahim Ali a été reconnu coupable le 8 décembre, de meurtre au premier degré mais les conséquences n'en sont pas terminées pour Kevin McCullough et son co-avocat Ben Lynskey : le frère de la jeune fille a lu une déclaration disant que la famille de la victime allait déposer une plainte officielle "pour le radier du barreau".

Ces menaces ont incité certains avocats de la défense et leurs associations à réclamer davantage de mesures de sécurité et à s'inquiéter que les critiques contre la défense ne puissent avoir une influence sur la façon dont la justice est administrée.

Richard Fowler, directeur du Conseil canadien des avocats de la défense, s'est dit stupéfait par l'absence apparente de réponse aux menaces, après que McCullough ait demandé une meilleure sécurité au tribunal : *"Je ne peux rien imaginer de plus bouleversant pour un avocat que des menaces de mort, et apprendre qu'il est possible qu'une arme à feu chargée ait été introduite dans la salle d'audience est tout simplement absolument scandaleux"*, a-t-il déclaré. *"C'est scandaleux que cela ait pu se produire... Cela n'aurait pas dû se produire et cela ne peut pas se reproduire."* Pour Rebecca McConchie, vice-présidente de Trial Lawyers Association of British Columbia : *"Les menaces contre les avocats de la défense constituent en réalité des menaces à l'intégrité de ce système contradictoire sur lequel nous nous appuyons pour affirmer que les procès sont un bon moyen d'obtenir justice. Si nous n'avons pas d'avocat de la défense, nous n'avons pas de système judiciaire qui ait une intégrité"*.

BANGLADESH – 21 juin 2023

## *Shahanur Islam*

*Le défenseur des droits LGBTQI+ au Bangladesh à nouveau victime de menaces sur Facebook*



Le 21 juin 2023, une nouvelle campagne a été lancée sur Facebook contre Shahanur Islam par le Groupe extrémiste islamique appelé Caravan, dont la devise est "Regardez le monde à travers les yeux de Islam." Le groupe a fait appel aux Ulamae Keram du Bangladesh, aux orateurs, aux imams responsables, des khatibs, des cyberactivistes, des groupes et organisations islamiques, ainsi qu'à des écrivains, pour bannir Shahanur Islam en raison de son travail de défense des droits LGBTQI+. De plus, il a appelé à l'interdiction de *JusticeMakers Bangladesh*, une organisation fondée par

Shahanur Islam. Il semblerait qu'un faux utilisateur extrémiste de Facebook nommé « Mon Day » puisse être l'auteur des menaces.

Le 11 juillet 2023, un officier de la branche spéciale de la police (SB) à Badalgachhi, a visité la maison de Shahanur Islam. Il cherchait des informations détaillées sur lui et sur les membres de sa famille, notamment sa mère, sa femme, son enfant et ses sœurs. Les informations demandées incluaient leurs noms, dates de naissance, numéros d'identité nationale, éducation, professions et histoire de voyage. De plus, il a contacté Shahanur Islam via Facebook Messenger, en lui demandant son CV détaillé.

Le 19 février 2023, un officier de la Branche Spéciale (SB) de la police a également recherché des informations détaillées sur sa femme, son enfant, sa mère âgée, sa belle-mère, frères et sœurs et lui-même. Le policier a contacté l'un des cousins de Shahanur Islam pour s'enquérir de leur éducation, professions, détails de la carte d'identité nationale et du passeport, adresses, affiliations politiques activités contre le gouvernement, âges, et plus encore. L'agent a également remis en question son absence du Bangladesh en raison d'un séjour à l'étranger et son travail lié à l'établissement des droits LGBT et son action pour la décriminalisation de l'homosexualité au Bangladesh.

Précédemment, en août, septembre et octobre 2022, Shahanur Islam avait fait l'objet d'une série de menaces sur les réseaux sociaux. Le 25 août 2022, il avait reçu sur son téléphone un message anonyme en anglais, visant ainsi que sa famille s'il continuait à se battre pour les droits LGBT au Bangladesh. Puis un nouveau SMS menaçant avait suivi le 8 septembre 2022. Le 6 octobre, son cousin, Saidul Islam, avait été séquestré par plusieurs personnes qui voulaient exiger que Shahanur Islam retire la plainte déposée contre les auteurs d'une agression survenue au tribunal du district de Naogaon en 2020.

Shahanur Islam, membre Barreau de Dhaka, est le secrétaire général et directeur exécutif de l'Institut bangladais pour les droits de l'homme (BIHR) et fondateur de *JusticeMakers Bangladesh*. Il a défendu les droits des minorités ethniques, religieuses, politiques et sexuelles, notamment dans les cas de torture de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires. Il est également secrétaire général de la Commission des droits des minorités du Bangladesh et le directeur des poursuites pour le programme Bangladesh de lutte contre la traite des personnes (BC/TIP) de l'USAID à Winrock International.

SRI LANKA – 21 mai 2023

## *Priyalal Sirisena*

*Menacé après le dépôt de deux plaintes au tribunal de Kurunegala contre un ministre d'État*



Priyalal Sirisena a déposé une plainte auprès de la police de Kurunegala après avoir reçu deux appels téléphoniques menaçants d'une personne non identifiée les 21 et 23 mai 2023, dans le cadre d'un procès. Il a enregistré l'une des trois conversations qu'il a eues avec l'interlocuteur qui faisait référence à « un ministre » en exigeant qu'il soit mis fin à une procédure judiciaire en cours. Le correspondant était chaque fois le même. Sirisena a été averti d'avoir à retirer toute les mesures prises contre « le ministre » et menacé de conséquences désastreuses s'il ne s'y conformait pas.

Deux action en justice avaient été lancées contre un ministre d'État du Sri Lanka pour outrage au tribunal le 23 février 2023 en raison de ses critiques publiques à l'égard de la décision d'un tribunal d'instance d'accorder la libération sous caution de manifestants qui avaient protesté contre les conséquences de la crise économique.

L'affaire n'a pas encore été portée officiellement à l'attention de l'Association du Barreau du Sri Lanka (BASL), ont indiqué des sources. Sirisena a été informé qu'il ne bénéficiait d'aucune protection en dehors des tribunaux.

Il est également rapporté qu'avant cela, le 9 mai 2023, deux personnes non identifiées à moto se seraient rendues au domicile de Priyalal Sirisena pour demander à sa mère l'endroit où il se trouvait.

**CAMEROUN – 25 janvier 2023 : Louis Jules Anyuzoa** a été menacé de mort par plusieurs appels anonymes, depuis l'assassinat de son client, le journaliste Martinez Zogo, dont la dépouille a été retrouvée le 22 janvier 2023 après sa disparition le 17 janvier. Pour certains, les auteurs seraient les tueurs et les commanditaires de l'assassinat de Martinez Zogo qui, ayant pris les deux téléphones du journaliste, auraient eu ainsi accès à ses contacts.

**COLOMBIE – 14 février 2023 : Miguel Ángel del Río**, avocat des victimes qui accusent l'ancien président Uribe de corruption présumée de témoins et de fraude procédurale, a déclaré qu'il recevait depuis plusieurs semaines des messages d'intimidation et des menaces de mort contre sa famille et contre lui-même, qui l'avaient contraint à quitter le pays. Les menaces lui étaient adressées sur son téléphone portable personnel et auraient été accompagnées de tracts des Forces unies d'autodéfense de Colombie ou du « Clan del Golfo ».

**COLOMBIE – 5 août 2023 : Alait de Jesús Freja Calao, Paul David Zabala Aguilar et Ricardo Antonio Méndez**, qui défendent Daysuris Vásquez, l'épouse de Nicolás Petro, fils du président Gustavo Petro, ont été victimes de menaces de mort sur différents réseaux sociaux. Par lettre du 8 août, une demande a été adressée au directeur de l'Unité de Protection Nationale, d'accorder des mesures de sécurité extrêmes pour protéger les avocats.





## Supplément



Cérémonie de remise du prix  
Ludovic Trarieux a  
**Ebru et Barkin Timtik**  
28 septembre 2021

Paris



## Ebru et Barkin Timtik

*XXVe Prix International des Droits de l'homme "Ludovic-Trarieux" 2020  
25<sup>th</sup> Ludovic-Trarieux International-Human Rights Prize 2020*

La cérémonie de Remise du XXVe Prix International des Droits de l'homme "Ludovic-Trarieux" 2020 s'est déroulée le mardi 28 septembre 2021 à la Maison du Barreau PARIS, à l'occasion du Congrès de la Fédération des Barreaux d'Europe.

Barkin Timtik, 38 ans, et Ebru Timtik, 42 ans, sont soeurs. Avocat·es au barreau d'Istanbul toutes les deux, elles ont partagé les mêmes engagements et enduré les mêmes souffrances. Toutes deux membres de l'Association des avocats progressistes (ÇHD), elles travaillaient pour le HHB-Halkin Hukuk Barosu

(« Bureau des droits du peuple »). Elles étaient notamment en charge des cas sensibles des militants du mouvement DHKP-C, et ont du subir un harcèlement continu depuis 2013. Barkin a été une première fois emprisonnée entre le 23 janvier 2013 et le 21 mars 2014 dans le cadre du procès dit du ÇHD1, dont elle demeure également une des accusés pour « appartenance à une organisation terroriste », uniquement en raison des liens allégués du ÇHD avec le DHKP/C.

Barkin et Ebru Timtik ont été arrêtées, une nouvelle fois, le 12 septembre 2017, très précisément deux jours avant l'audience, où elle devaient défendre leurs clients, Nuriye Gülmen et Semih Özakça, deux enseignants en grève de la faim pour protester contre leur licenciement par un décret. Seize autres avocats de l'Association des avocats progressistes seront ainsi successivement arrêtés. Il leur était reproché d'avoir visité à leurs clients sur leur lieu de détention et de les avoir informés de leur droit de garder le silence.

Après avoir passé un an en détention, Barkin et Ebru Timtik ont comparu le 10 septembre 2018 au palais de justice de Bakirköy où, avec leurs confrères, elles ont exigé de venir s'expliquer en personne sur les accusations injustes qui pesaient sur eux alors que les juges voulaient leur imposer de comparaître par vidéoconférence. Confronté à ce refus, le tribunal d'Istanbul a ordonné d'amener les détenus à l'audience. Quatre jours plus tard, Barkin et Ebru Timtik comme leurs coaccusés ont été libérées. Mais, le lendemain, après appel du Parquet la même chambre a décidé, de replacer en détention 12 des avocats libérés et de reporter les débats. Barkin Timtik a fait partie des détenus remis en détention. Ebru Timtik n'avait pas pu alors être arrêtée.

Le procès a recommencé le 18 mars 2019, mais après deux jours, le Tribunal a subitement interrompu les débats et déclaré tous les prévenus coupables. Barkin Timtik a été la plus lourdement condamnée, à 18 ans et 9 mois d'emprisonnement pour « création et direction d'une organisation terroriste armée » en vertu de l'article 314-1 du code pénal turc.

Ebru Timtik, quant à elle, a été jugée et condamnée en son absence à 13 ans et demi de prison. Trois mois plus tard, elle a été ré-arrestée à Istanbul. Dès lors elle n'a eu de cesse d'obtenir la réformation de la condamnation injuste qu'il a frappée. Le 3 janvier 2020, elle a entamé une grève de la faim pour voir reconnaître son droit au procès équitable que les condamnés n'avaient jamais eu et obtenir que les juridictions supérieures examinent son recours. Le 5 avril, faute d'être entendue, elle a transformé sa grève en « jeûne de la mort ». Après 200 jours de grève de la faim, l'Institut de médecine légale l'a déclarée inapte à supporter un emprisonnement, pourtant le 14 août, la Cour constitutionnelle a rejeté une demande de libération. Treize jours plus tard, elle est morte, au 238<sup>e</sup> jour, le 27 août 2020. Elle ne pesait alors plus que trente kilos.



Cérémonie de Remise  
du XXVe Prix International des Droits de l'homme  
"Ludovic-Trarieux" 2020  
Mardi 28 septembre 2021  
Maison du Barreau PARIS

## DISCOURS

### de Madame Dominique ATTIAS

Ancienne vice-bâtonnière du barreau de PARIS,  
Présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe

« Sa mort est un meurtre » nous rappelle Ceren UYSAL son amie et consœur turque, responsable de l'association des avocats progressistes (CHD).

Ebru TIMTIK, sa fougue, son courage, son sourire, ses yeux si vifs soulignés par des sourcils volontaires.

Elle est morte, portée en terre par douze de ses consœurs, pleurée par nous toutes et tous.

Ebru TIMTIK aimait tant la vie.

Féruée de poésie et de musique zaza, revendiquant sa kurdité et aimant son pays, la Turquie.

Rien ni personne ne pouvait abattre cette icône de la lutte pour la défense des droits humains en Turquie.

Regardez-là crier à tue-tête « liberté » sur les marches de ce sinistre Palais de justice dont Staline aurait pu s'enorgueillir, un Palais de justice à l'image d'un dictateur.

Qu'est devenue la Turquie qu'Ebru aimait tant, pays de la douceur de vivre qui désormais s'éloigne de manière mortifère.

Pays qui maintenant ose affirmer que l'avocat d'un terroriste est un terroriste, la négation des principes prônés par les pays qui font partie du Conseil de l'Europe

Elle était la joie de vivre et le courage. C'est elle qui a assisté la famille de Berkin ELVAN, un adolescent mort en 2014 des suites de blessures reçues lors des manifestations antigouvernementales du Parc Gezi en 2013.

C'est elle qui était aussi aux côtés des familles après les massacres de civils kurdes à CIZRE en janvier 2016.

Rien ni personne y compris les nervis d'Erdogan ne faisaient peur à cette femme emblématique, Ebru TIMTIK, un roseau que rien ne pouvait faire plier.

Une fois de plus elle est allée au combat avec seize de ses confrères et consœurs dont sa sœur Barkin TIMTIK, pour assurer la défense de clients qualifiés de terroristes par les autorités turques.

Elle comparaisait avec sa sœur et ses compagnons de lutte le 10 septembre 2018 devant la 37<sup>e</sup> chambre pénale du Tribunal d'Istanbul au Palais de justice de Barkikoy lors du procès du CH2D2.

J'y étais.

Quelle joie lorsque j'ai appris à mon retour de Turquie que le 14 septembre 2018 ils avaient tous été libérés, mais quelle douche froide le lendemain, lorsque cette même chambre a décidé, après appel du Parquet, de replacer en détention douze des avocats libérés dont Ebru.

Après une parodie de procès, elle a été -le tribunal interrompant subitement les débats- condamnée à une lourde peine : treize ans et demi de prison et incarcérée le 20 juin 2019 à la suite de cette condamnation.

Qui aurait pu supposer à cette date-là qu'immanquablement, chaque jour de détention allait la rapprocher de sa mort ?

Elle était pour nous toutes et tous, invincible.

Le 3 janvier 2020, Ebru TIMTIK a entrepris une grève de la faim pour réclamer un procès équitable et notamment que ses voies de recours soient examinées.

Le 5 avril de la même année, elle a annoncé qu'elle transformait sa grève « en jeûne de la mort ».

Qui garde en mémoire son corps désormais minuscule et son grand sourire, dernière image d'elle.

Elle avait perdu trente kilos mais continuait à avoir foi en ses combats, irréductible Ebru !

Elle est morte, son cercueil recouvert d'œillets rouges.

Savaient-elles ses consœurs qui en Turquie l'ont portée à sa dernière demeure, que l'œillet est utilisé comme symbole de la lutte des femmes pour leurs droits ?

Ebru ne luttait pas pour ses droits mais pour les droits des autres, pour le droit à une vraie justice pour ses clients, le droit de vivre dans un pays libre.

La mort l'a emportée le 27 août 2020. Depuis nous la pleurons et l'honorons comme aujourd'hui.

Tous les Barreaux d'Europe, pour la première fois ensemble le 7 septembre 2020 à 12H, se sont arrêtés pour exprimer leur solidarité, pour penser à elle et dire que notre soutien aux avocats et avocates incarcérés ne faiblira pas.

Elle a tiré sa révérence et probablement sauvé notre confrère Aytac UNSAL qui était incarcéré avec elle en grève de la faim depuis 213 jours.

Il a été libéré par la Cour Suprême turque.

Un ultime cadeau d'Ebru.

Elle est là parmi nous et nous demande de continuer à lutter pour les vivants.

Voilà notre message aux tortionnaires.

La Fédération des Barreaux d'Europe, forte de ses 250 Barreaux du Conseil de l'Europe, continuera inlassablement à soutenir nos courageux confrères et consœurs injustement incarcérés tant en Turquie que de par le monde.

Jamais au grand jamais, quelques soient les longueurs des procès, les renvois ordonnés, quoi que fassent les fantoches à la tête de vos tribunaux, jamais les avocats du monde n'abandonneront.

Ebru sera à nos côtés quoique vous fassiez.



## Discours de Me Christophe PETTTI Secrétaire général de l'Institut des droits de l'homme du Barreau de Paris

Nous sommes réunis pour la remise du Prix Ludovic Trarieux 2020 à Ebru et Barkin TIMTIK. Quelques mots sur le déroulé de cette cérémonie qui se tient à l'occasion du Congrès de la Fédération des Barreaux d'Europe ; Madame la Présidente Dominique ATTIAS ouvrira notre cérémonie. Elle sera suivie de l'hommage au Barreau de Port aux Princes, barreau de l'année 2020, Maître Thierry BONTINCK, du Barreau de Bruxelles, en fera l'éloge. Puis, nous aurons l'hommage des membres de la Convention du Prix Trarieux présents à la cérémonie. Monsieur le Bâtonnier Bertrand FAVREAU, Président du Jury, fera l'éloge de nos lauréats. Le Prix sera remis par Monsieur le Bâtonnier Jean-Marie BURGUBURU, Président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Je vous rappelle que Me Ebru TIMTIK, condamnée en son absence à 13 ans et demi de prison, et après avoir entamé une grève de la faim pour obtenir un procès équitable, est morte le 27 août 2020. Sa sœur Me Barkin TIMTIK a été condamnée à 18 ans et 9 mois d'emprisonnement. Nos lauréats sont représentés à cette cérémonie.

L'Institut de formation en droits de l'homme du Barreau de Paris que je représente en ma qualité de secrétaire général, s'associe au message de félicitations et d'admiration qui sera présenté par le Président du Jury pour l'engagement professionnel de nos deux lauréates. Permettez-moi de vous exprimer quelques mots en ce sens :

Mesdames,

Je suis très heureux que ce prix vous soit décerné dans cet amphithéâtre dont le nom témoigne l'engagement du Barreau de Paris pour la défense à travers le monde, et je remercie monsieur le Vice-Bâtonnier désigné de représenter le Barreau de Paris. Barkine TIMTIK, nous vous adressons nos chaleureuses pensées à vous et à votre famille. Vous vous inscrivez toutes les deux dans la lignée des lauréats ayant reçu le Prix Ludovic Trarieux, depuis Nelson Mandela.

Vous illustrez de nouveau l'engagement des avocats de la défense dans les pays qui, à travers le monde, ne s'inscrivent pas dans le respect des valeurs universelles de la Déclaration des droits de l'homme. Vos procès, vos condamnations, vos souffrances, que de nombreux autres avocats en Turquie subissent, nous rappellent, ce qui est toujours nécessaire, que les droits de la défense ne sont pas acquis définitivement, et que la démocratie requiert attention, vigilance et défense.

L'avocat est au cœur de la démocratie, il est la garantie que le procès est empreint de justice, et que la peine prononcée réponde aux règles du procès équitable. Pour cela, la défense doit être libre, et toutes les garanties de la Convention européenne des droits de l'homme doivent s'appliquer.

La Turquie s'en est éloignée, elle s'est éloignée de nous, et pourtant elle n'est qu'à 2.255km de ce lieu, à 3 heures 20 de vol d'avion. Aujourd'hui, nous remettons ce Prix ici, à côté du Palais de Justice de l'Île de la Cité, où le procès des attentats du 13 novembre 2015 se déroule. Ici, la défense s'organise conjointement avec la Cour d'appel, le Parquet général, l'Ordre des avocats, les avocats de la défense, les avocats des parties civiles. L'avocat est respecté dans son rôle et sa mission, et s'il tel n'est pas le cas, il peut s'en plaindre et revendiquer pour son client le respect de ses droits.

A Istanbul, l'avocat est associé à son client, poursuivi sur la base des mêmes qualifications pénales, et condamné. Le plein exercice de son métier constitue alors un risque pour sa sécurité, sa vie. C'est le rejet même de nos valeurs, de l'État de droit, et c'est la démocratie qui en pâtit.

Le Prix Ludovic Trarieux est là pour vous honorer, et vous apporter un peu d'aide. Il est également l'occasion de dire que les droits de l'homme sont un impératif, et les acteurs de ces derniers sont là simplement pour rappeler la fragilité de nos démocraties. Ces acteurs sont des lanceurs d'alerte, des vigies du respect de l'État de droit. Le procès équitable requiert un juge indépendant et impartial, un avocat libre et défendu. Le Prix Ludovic Trarieux a vocation modestement, même si ce n'est qu'un jour par an, à le rappeler à nous tous, avocats du quotidien, protégés dans l'exercice de notre métier.

Mesdames, on vous a ôté pour toujours votre vie et votre liberté, alors nous sommes sans voix, émus et éblouis par votre courage.



## Discours de M. le bâtonnier Bertrand FAVREAU Président du Jury du Prix International des droits de l'homme Ludovic-Trarieux

[...]Faut-il demander l'impossible ? De nos jours, dans la confusion des valeurs, l'inflation des incriminations ? Faut-il accepter qu'en Europe, dans une des capitales de l'histoire éternelle d'un continent, il soit nécessaire aujourd'hui, de mettre sa liberté et plus encore sa vie, en péril pour avoir le droit de parler ? À toutes ces questions nous ne répondrons pas ? Nous ne désignerons même pas - une fois encore ? - la Turquie. Nous l'avons fait déjà tant de fois, il est vrai. Ici, ce n'est plus un pays qui est en cause, c'est un message qui s'impose et qui s'élève vers tous les avocats du monde.

Elles étaient deux sœurs. Elles avaient toutes les deux, choisi ce que nous avons toujours préféré traduire par le « *Bureau des droits du peuple* », le célèbre HHB. La traduction reste incertaine, c'est plutôt le barreau des droits du peuple parce qu'elles avaient voulu défendre celles et ceux qui en avaient le plus besoin, les plus défavorisées, les plus visés, des victimes oubliées parce qu'elles étaient pauvres, précarisées, marginalisées, parce qu'elles étaient kurdes et donc ravalées au rang de ce que l'on appelle de façon si impropre, voire triviale, une « minorité ». On est toujours une minorité ou dans une minorité dès lors qu'à défaut de majorité, il y a un dominant et souvent un oppresseur. On ne peut qu'être mineur quand les autres affirment que vous ne comptez pas. Pourtant, les kurdes ne sont pas une minorité, les kurdes sont un peuple.

C'est au sein de ce HHB, que les deux sœurs ont œuvré d'une même foi et d'une même voix pour la même cause. Des deux, il est vrai, longtemps Barkin, par ce que la plus jeune, a pu paraître la plus enjouée, la plus dynamique ou la plus engagée, la plus audacieuse aussi... A de nombreuses reprises elle avait été arrêtée. Une nouvelle fois, en décembre 2016, à Esenyourt, on s'est emparé d'elle pour l'enfermer dans un fourgon de police. Elle parlait avec un client. Mais à ses amis du bureau du peuple, elle a voulu crier sa foi en la liberté à l'instant où elle perdait la sienne. Clamer sa certitude en la victoire, comme une exhortation régénératrice, un défi à toutes les autorités répressives du monde. « *Je sais que nous allons gagner* » leur a-t-elle lancé, avec son sourire inimitable et habité, alors qu'on l'emmenait vers la prison de Silivri.

Elle a la voulu crier à ses amis combien elle était fière d'appartenir à leur groupe, d'être une parmi eux, partie indéfectible d'une cause indivisible. Leur dire aussi, au cœur des actes de haine qu'elle subissait - une nouvelle fois - combien plus que jamais elle les aimait, tous, ses amis du « Bureau du peuple » qui la voyaient partir attachée. Et son message s'adressait au-delà, à tous et à toutes, ces autres qui n'étaient pas présents, là et maintenant, mais qui souffraient dans la même lutte. « *Je sais que nous allons gagner !* ». Et, à ses geôliers, elle a voulu signifier aussi, que c'est elle, et elle seule, qui était à cet instant, libre et animée d'un sentiment de victoire. Le sourire de Barkin dégageait un immense message de liberté et de vie.

Pour une raison inconnue, Ebru pouvait paraître plus retenue, plus discrète, plus mesurée ou plus réfléchie. Mais qui la connaissait ne pouvait que savoir que son engagement n'en était que plus déterminé. Pour qui savait lire ce qu'elle laissait transparaître, sa froide résolution annonçait les prodromes du cours inéluctable de son destin. On le savait déjà. Ou on pouvait le savoir.

Depuis qu'elle avait défendu la famille de Berkin Elvan, cet adolescent de 15 ans mort en 2014, de la répression des manifestations du parc Gezi, elle avait compris qu'elle devait accepter de payer de sa liberté le droit de défendre. Enfermée, libérée, ré arrêtée, tel devait être son lot. Car nous entendons jusqu'ici, l'écho diffus de ses accusateurs : le sort des avocats du HHB est par avance scellé : ils doivent rester de façon irréfragable réputés être des « terroriste » qui ne pourront jamais apporter la démonstration contraire.

Ce 17 juillet de 2017, illustre davantage leurs destins jumeaux. Barkin et Ebru Timtik, avaient été toutes deux interpellées lors d'une conférence dont le seul objet était de présenter la défense de deux clients, deux enseignants, Nuriye Gülmen et Semih Özakça. Ils étaient en grève de la faim pour protester contre leur licenciement à Ankara par un décret, deux mois plutôt. Il s'agissait alors de les faire taire eux-aussi, déjà... et ils n'avaient pas conçu d'autres moyens de crier l'injustice qui les frappait, sinon en mettant leur vie en danger... Pour les deux sœurs, il ne s'agissait que d'une étape de plus dans sur le long chemin de leur persécution.

Deux mois plus tard, le 12 septembre 2017, Ebru et sa jeune sœur Barkin, étaient réunies au sein d'une seule et même arrestation aux côtés de 15 autres avocats du ÇHD. La date n'avait pas été choisie au hasard. N'était-ce pas très exactement deux jours avant l'audience de jugement des deux enseignants grévistes ? Arrêter leurs avocats, les empêcher de les défendre, pouvoir les condamner, n'était-ce pas dès lors réduire au silence avocats et clients, non pas pour quarante-huit heures mais une fois pour toutes ?

Commençait alors pour les deux sœurs et leurs co-accusés un interminable et injuste procès. Il n'allait s'ouvrir que plus d'un an de détention après, le 10 septembre 2018, devant le tribunal d'Istanbul, au palais de justice de Bakırköy. Tous les avocats poursuivis avaient exprimé d'une seule voix un refus catégorique et définitif de ne pas être à l'audience que par l'intermédiaire du système de vidéoconférence, le fameux SEGBIS de sinistre application, que voulait leur imposer les juges prétexte "des frais de déplacement, de la longueur de la route et de la sécurité". Non, les accusés voulaient être présents physiquement devant les juges qui s'apprêtaient à les juger ! Le regard qui vous condamne, cela se soutient.

Confondue par cette résistance inattendue des avocats, la Chambre pénale du tribunal d'Istanbul n'avait eu d'autre issue que de faire amener les détenus devant elle. Mais, quatre jours plus tard, surprise ! Le 14 septembre 2018, sans autres prolégomènes, le tribunal avait ordonné la remise en liberté de tous les avocats présents devant lui. Tous ont été libérés. Pourtant, troublée par tant d'audace improbable ou par son équité retrouvée, le lendemain même, la même chambre ne résistait pas à un appel du Parquet et rendait à la prison 12 des 17 avocats libérés, avant de renvoyer l'affaire quant au fond. Six d'entre eux, dont Barkin, ont été ré-arrestés. Les autres recherchés, au nombre desquels Ebru.

Six mois après, le 18 mars 2019, le procès a repris. Nouvelle précipitation, nouvelle surprise. Cette fois ci deux jours après, interrompant à nouveau subitement les débats, la Chambre pénale décidée de condamner tous les avocats. Barkin et Ebru, ont payé le plus cher : Barkin, condamnée à 18 ans et 9 mois de prison pour « création et gestion d'une organisation terroriste ». Ebru, vouée à 13 ans et demi d'enfermement.

Quelques mois plus tôt, Barkin avait fait partie des premiers « libérés ré-arrestés ». Ebru, elle, guettée par un mandat d'arrêt, avait bénéficié de trois derniers mois de liberté et de clandestinité jusqu'à ce 20 juin 2019 fatidique, où arrêtée à son tour, à Istanbul, elle allait perdre à jamais la liberté. Restait alors pour elle l'ultime espérance des recours, mais pour les avocats du Bureau du peuple, les recours ne sont jamais utiles parce que même s'ils finissent par être examinés, ils ne le sont pas équitablement

Alors, pour obtenir un procès équitable de la justice turque, Ebru Timtik, n'a pas hésité. Au troisième jour de l'an 2020, elle a entrepris une grève de la faim dans laquelle elle a été rejointe 30 jours après par son confrère, Aytaç Ünsal. 62 jours plus tard, le 5 avril, alors que son appel n'avait reçu aucun écho, elle a transformé sa grève de la faim en un « jeûne de la mort ».

De cela, on connaît les stigmates. Au bout de de 3 mois, le pouls s'affaiblit inexorablement avec seulement 40 battements par minute, et le cœur devient douloureux. L'organisme s'épuise en cherchant à dépenser toujours moins d'énergie et l'ensemble des fonctions ralentit et au premier chef, celles du cœur.

Le 28 avril, au 116<sup>e</sup> jour de la grève de la faim il était aussi le 23<sup>e</sup> jour du jeune de la mort, comme d'autres, nous avons lancé un nouvel appel d'appel un appel pluriel pour Ebru Timtik et Aytaç Ünsal: « NE LES LAISSONS PAS MOURIR EN PRISON.

Cet appel, le 8 mai, au 127<sup>e</sup> jour de grève et au 33<sup>e</sup> jour du jeune de la mort, nous l'avons renouvelé alors que nous recevions de jour en jour, des informations glaçantes sur l'affaiblissement musculaire qui commençait à s'emparer de son corps rendant encore plus poignante la voix qui en appelait à un juste procès. Lors d'une nouvelle exhortation, au 163<sup>e</sup> jour, le 13 juin, nous avons compris que son appel ne serait pas entendu. Déjà ses forces avaient commencé à l'abandonner. Selon son avocat, elle commençait à ressentir aussi des douleurs du cou et des épaules.

Lors de notre nouvel appel, le 4 juillet 2020 après 184 jours (et 153 jours pour Ünsal), son état présentait des signes plus alarmants. Elle ne consommait plus que de l'eau sucrée, des infusions et des vitamines, elle ne pesait plus que 30 kilos. Une alimentation de substitution ne faisait plus que retarder la sentence. Malgré l'évidence de la dégradation de son état de santé et un rapport médical sur le danger mortel de son maintien en prison, la justice restait sourde: les deux avocats ont été maintenus en milieu carcéral mais ont alors été transférés dans divers hôpitaux d'Istanbul. Pour une dernière étape...

Pourtant Ebru allait encore tenir plus de 50 jours, jusqu'aux 238<sup>e</sup>me. Chaque jour davantage en danger et chaque jour sous la menace en raison de la carence en protéines ajoutée à sa consommation d'eau. De troubles de la conscience en coma intermittents, chaque jour à la merci d'une infection à laquelle son organisme n'avait plus la moindre chance d'opposer une résistance.

L'« Institut de médecine légale », enfin consulté, a exprimé de toute la force de sa science, que les deux avocats étaient à n'en pas douter inaptes à l'emprisonnement. Mais la science intéresse-t-elle véritablement la justice quand celle-ci ne se résout pas à en être vraiment une ?

Le 14 août, la Cour constitutionnelle de Turquie désormais instruite des conclusions savantes qui établissaient au-delà de tout doute raisonnable que le seuil critique était désormais franchi, n'en avait cure. Ce jour-là, elle avait rejeté une demande de libération. Selon une motivation bien rodée, appartenant au florilège de l'évitement judiciaire, la Cour après avoir détourné le regard, a que le pouvoir observer qu'il « n'apparaissait pas d'éléments établissant un danger imminent pour leur vie ou leur intégrité morale »

Pourquoi il est vrai, vouloir rechercher des apparences quand une âme agonise dans un corps qui s'éteint ? La décision de justice marquait une date, celle de ses certitudes. Elle enclenchait un sinistre compte à rebours.

La mort est là, aux aguets, sur ses gardes, et se diffuse dans le ralentissement qui l'annonce et dans le renoncement du silence. Elle est là. Et 13 jours après la décision de la Cour à qui rien n'était apparu, le jour a diminué peu à peu et le songe a remplacé la lumière pâlisante de la vie. Ce 27 août 2020, à 21 heures 04 (heure de Turquie), le cœur d'Ebru Timtik a cessé de battre. C'était au 238<sup>e</sup> jour de sa grève de la faim, au 176<sup>e</sup> jour du jeune de la mort pour obtenir un procès équitable.

À la justice des hommes, elle avait lancé un défi, celui de la juger dans un juste et loyal débat. Affrontant ses juges les yeux dans les yeux, elle leur avait dit: la justice ou la mort. Jusqu'à son dernier instant, elle a eu le courage d'attendre la réponse.

Ebru est morte libre. Sa vie sacrifiée était un acte de foi dans le triomphe futur de la justice. Et sur ses lèvres glacées et à jamais muette, les compagnons des instants ultimes, ont cru lire : « *Je sais que nous allons gagner !* », des mots qu'elles exprimaient en écho pour leur dire qu'il convenait de continuer sans relâche le combat pour une justice meilleure.

Quelques jours plus tard, le 15 septembre 2020, la Cour de cassation de Turquie confirmait les condamnations de 14 des avocats du ÇHD y compris celles d'Aytaç Ünsal, enfin libéré par le sacrifice d'Enru au jour 213 de sa propre grève. Avec une bienséance conforme à la rigueur implacable de la loi applicable, la Cour observait qu'il n'y avait pas à rendre de décision envers Ebru Timtik. « En raison de sa mort », a-t-elle précisé. Motivation qui demeurera à jamais incomplète ou tronquée au demeurant, dès lors qu'un membre de phrase en demeurera absent : « En raison de sa mort ... pour tenter d'obtenir un procès équitable de ses juges ». Mais les constatations de droit n'ont pas à se laisser perturber par le malheur des êtres.

Et nous ? Nous l'avons aussi lâchement laissé mourir en prison. Son agonie, nous l'avons vécue dans notre confort, nous en avons scandé de semaines en semaines les étapes, dans des appels dérisoires et fanés, où jamais personne ne s'est impliqué à la hauteur de l'enjeu... Et nous, nous l'avons laissée mourir...

Nous. En Europe. En 2020. »



**Le XXVème PRIX LUDOVIC TRARIEUX 2020**

a été remis par

**Monsieur le Bâtonnier Jean-Marie BURGUBURU**

Ancien bâtonnier du barreau de PARIS,

Président de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme auprès du gouvernement français.

*Créé en 1984, le « Prix International des Droits de l'homme – Ludovic-Trarieux » est décerné à « un avocat sans distinction de nationalité ou de barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes ».*

*Il est la plus ancienne et la plus prestigieuse des récompenses réservées à un avocat puisque son origine remonte au message de Ludovic Trarieux, fondateur, en 1898, au moment de l'Affaire Dreyfus, de la « Ligue des Droits de l'homme et du Citoyen » : « Ce n'était pas seulement d'ailleurs la cause isolée d'un homme qui était à défendre, c'était, derrière cette cause, le droit, la justice, l'humanité ».*

*Un an après sa création, le Premier Prix a été attribué le 27 mars 1985 à Nelson Mandela alors emprisonné depuis 23 ans en Afrique du Sud. Il a été remis officiellement à sa fille, le 27 avril 1985. C'était alors le premier prix qui lui était décerné en France et le premier dans le monde par des confrères avocats. Le 11 février 1990, Nelson Mandela était libéré. A partir de cette date, le prix a été de nouveau attribué.*

*Depuis 2003, le prix est devenu l'Hommage désormais annuel des avocats à un avocat du monde. Il est décerné conjointement par les Instituts des Droits de l'homme des Barreaux de Bordeaux, de Bruxelles et de Paris, l'Unione forense per la tutela dei diritti dell'uomo (Rome), la Rechtsanwaltskammer de Berlin, les barreaux d'Amsterdam et de Luxembourg, l'Ordre des Avocats de Genève, ainsi que l'Union Internationale des Avocats (UIA), la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE) et l'Institut des Droits de l'homme des Avocats Européens (IDHAE).*

#### **LAURÉATS DEPUIS 1984**

- 1985: Nelson MANDELA (Afrique du Sud)
- 1992 Augusto ZÚÑIGA PAZ (Pérou)
- 1994 Jadranka CIGELJ (Bosnie-Herzégovine)
- 1996 Najib HOSNI (Tunisie) et Dalila MEZIANE (Algérie)
- 1998 ZHOU Guoqiang (Chine)
- 2000 Esber YAGMURDERELI (Turquie)
- 2002 Mehrangiz KAR (Iran)
- 2003 Digna OCHOA et Bárbara ZAMORA (Mexique).
- 2004 Akhtam NAISSE (Syrie)
- 2005 Henri BURIN DES ROZIERS (Brésil)
- 2006 Parvez IMROZ (Inde)
- 2007 René GÓMEZ MANZANO (Cuba)
- 2008 U AYE MYINT (Birmanie)
- 2009 Beatrice MTETWA (Zimbabwe)
- 2010 Karinna MOSKALENKO (Russie)
- 2011 Fethi TERBIL (Libye)
- 2012 Muharrem ERBEY (Turquie)
- 2013 Vadim KURAMSHIN (Kazakhstan)
- 2014 Mahienour el-MASSRY (Égypte)
- 2015 Walid Abu al-KHAIR (Arabie Saoudite)
- 2016 WANG Yu (Chine)
- 2017 Mohamed al-ROKEN (Emirats Arabes Unis)
- 2018 Nasrin SOTOUDEH (Iran)
- 2019 Rommel DURAN CASTELLANOS (Colombie)
- 2020 Ebru et Barkin TIMTIK (Turquie)
- 2021 Freshta KARIMI (Afghanistan)
- 2022 Arminsalar DAVOUDI (Iran)
- 2023 Yiulia YURGILEVICH (Biélorussie)

# REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tout particulièrement  
pour leur aide précieuse cette année:

Bertrand FAVREAU  
Vera FABER-DURAN  
Christophe PETITTI  
Isabelle HUET  
Philippe FROIN

Ainsi que tous les membres de  
Institut de formation en droit de l'homme du barreau de Paris (IFDHBP)

Remerciement spécial à  
Stuart Russel,  
qui donne inlassablement l'exemple d'une veille scrupuleuse et intelligente, objective et non selective  
dont il s'efforce à distribuer les fruits au plus grand nombre.

- Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France)  
Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH)  
Alkarama for Human Rights  
Amnesty International Belgique  
The Arrested Lawyer Initiative  
Asian Human Rights Commission (AHRC)  
Asian Legal Resource Centre (ALRC)  
Asociación Colombiana de Abogados defensores de derechos humanos  
– ACADEHUM  
Associação Brasileira dos Advogados do Povo – ABRAPO  
Association for Human Rights in Central Asia – AHRCA  
Associação Brasileira dos Advogados do Povo (ABRAPO)  
Bahrain Center for Human Rights (BCHR),  
Bahrain Human Rights Society (BHRS),  
Bangladesh Environmental Lawyer's Association (BELA).  
Bar Association of Sri Lanka (BASL)  
Bar Human Rights Committee, England and Wales  
Caucasian Knot  
China Human Rights Lawyers Concern Group  
Centre Égyptien des Droits Économiques et Sociaux (ECESR)  
Centre Viasna des droits de l'homme  
Centro Brasileiro de Solidariedade aos Povos – CEBRASPO  
China Aid  
China Brief - The Jamestown Foundation  
China Digital Times  
China Media Project  
Chinese Human Rights Defenders  
Chinese Law and Politics Blog  
Civil Rights & Livelihood Watch  
Colegio de Abogados Penalistas del Estado de Jalisco  
Comisionado Nacional de Derechos Humanos Honduras  
(CONADEH),  
Comité de soutien aux droits de l'homme en Iran (CSDHI)  
Comité des Affaires des Prisonniers Palestiniennes  
Comité Ejecutivo de la Abogacía Colombiana, (CEAC)  
Comité por los derechos humanos en América latina (CDHAL),  
Comité pour la défense des droits de l'homme au Honduras (CODEH)  
Commission internationale de juristes (CIJ)-  
International Commission of Jurists (ICJ)  
Committee Against Torture  
Committee to Support Chinese Lawyers CSCL  
Defendersbararus.org  
Defensa Estratégica en Derechos Humanos, A.C.  
Dissentby.com  
East and Horn of Africa Human Rights Defender Project (EHAHRDP)  
East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project  
Epoch Times  
European Association of Lawyers for Democracy and World Human  
Rights (ELDHR)  
Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)  
Foro Penal Venezolano (FPV)  
Frontlinedefenders  
Fundación Comité de solidaridad con los presos políticos  
Fundación Comité de Solidaridad con los Presos Políticos (FCSPP)  
Gulf Center for Human Rights (GCHR),  
Haldane Society of Socialist Lawyers  
Hengaw Organization for Human Rights  
Hong Kong Free Press  
Human Rights Activists News Agency in Iran (HRANA)  
Human Rights Defender (CHDR)  
Human Rights House Foundation (HRHF)  
Human Rights in China (HRIC)  
Human Rights Voices  
Human Rights Watch (HRW)  
Ifex  
Institute for Reporters' Freedom and Safety (IRFS)  
International Association of People's Lawyers (IAPL)  
International Bridges of Justice (IBJ)  
International Campaign for Human Rights in Iran  
International Commission of Jurists  
International PEN Writers in Prison Committee  
Justice For Colombia  
Lawyers for Human Rights (LHR)  
Lawyers for Lawyers  
Lawyers' Rights Watch Canada  
Lesotho Lawyers for Human Rights (LLHR)  
Letters for Human Rights (CCBE)  
Memorial Human Rights Center  
Middle East Monitor  
Monitoring Committee on Attacks on Lawyers  
Movimiento Nacional de Víctimas de Estado –MOVIEC.  
Observatoire International des Avocats en Danger (OIID)  
Open Society Justice Initiative  
Organisation mondiale contre la torture (OMCT)  
Osservatorio Avvocati minacciati  
Palestine Prisoners' Center for Studies  
Palestinian Detainees' Committee,  
Peace Brigades International (PBI)  
PEN International  
Radio Free Asia  
Réseau Arabe pour l'Information des Droits de l'homme (ANHRI),  
Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'homme (REMDH)  
Rights Action  
Rights and Livelihood Watch  
SADC Lawyers' Association  
Solicitors International Human Rights Group  
South China Morning Post  
Soutiens sans frontières  
Syrian Organization for Human Rights (SWASIAH)  
The 29 Principles  
The Arabic Network for Human Rights  
The Colombian Caravana  
UN Special Rapporteur on the Independence of Judges and Lawyers  
Unione Camere Penali Italiane  
Voix des sans-voix pour les droits de l'homme (VSV)  
Zimbabwe Lawyers for Human Rights (ZLHR)

## INDEX

- AFRIQUE DU SUD - Ayanda Gladile: 201,209  
 AFRIQUE DU SUD - Schalk Pienaar:118, 127  
 AFRIQUE DU SUD - Zanele Nkosi: 196,208  
 AFRIQUE DU SUD - Mbeko Venfola : 202,209  
 ALGÉRIE - Abdelkader Chohra: 25,118,160  
 ALGERIE - Abderraouf Arslane: 25,72,116  
 ALGÉRIE - Yacine Khelifi:115,116,117,118,160  
 ARGENTINE - Alberto Nallar: 203,260  
 ARGENTINE - Ariel González Zevallos: 24,48  
 ARMÉNIE - Arusyak Aleksanyan: 119,155  
 ARMÉNIE - Emanuel Ananyan:194,264  
 ARMÉNIE - Karen Alaverdyan: 194,264  
 ARMÉNIE - Marzpet Avagyan: 194,264  
 AUSTRALIE - David McBride: 204,272  
 AUSTRALIE - Mahmoud Abbas: 200,226  
 AZERBAÏDJAN - Elchin Mammad:23,197,270  
 AZERBAÏDJAN - Elchin Sadigov: 118,158,273  
 AZERBAÏDJAN - İlham Aslanoglu (Tahmazoglu):113, 116,154  
 AZERBAÏDJAN - İrada Javadova:25  
 AZERBAÏDJAN - Shahla Humbatova:25  
 BAHREÏN - Abdullah al-Shamlawi:24  
 BANGLADESH - Adilur Rahman Khan: 202,243  
 BANGLADESH - Aminul Goni Titu:194  
 BANGLADESH - Kazi Rubayet Hasan Sayem:196, 258  
 BANGLADESH - Shahanur Islam: 199,300  
 BANGLADESH - Rizwana Hasan:194,267  
 BELGIQUE - Claudia Van Der Stichelen: 203  
 BIÉLORUSSIE - Aleh Hrablouski:22  
 BIÉLORUSSIE - Alexander Baranovski:116  
 BIÉLORUSSIE - Alexander Belov : 31,32,107  
 BIÉLORUSSIE - Alexander Birilov :296  
 BIÉLORUSSIE - Alexander Danilevitch: 116,196, 200,231  
 BIÉLORUSSIE - Alexander Emelianenko: 120  
 BIÉLORUSSIE - Alexander Filanovich:113  
 BIÉLORUSSIE - Alexander Gurinovich :295  
 BIÉLORUSSIE - Alexeï Borodko:193,229  
 BIÉLORUSSIE - Alexeï Dravitsa:116  
 BIÉLORUSSIE - Alexeï Kerol: 31,107  
 BIÉLORUSSIE - Alexeï Nesterenko : 114,185  
 BIÉLORUSSIE - Alexeï Telegin: 28,105  
 BIÉLORUSSIE - Anastasia Lazarenko : 197,197,232  
 BIÉLORUSSIE - Anastasia Saganovich :137  
 BIÉLORUSSIE - Andrei Atamanchuk:115, 136  
 BIÉLORUSSIE - Andreï Bartchevitch: 24,102  
 BIÉLORUSSIE - Andreï Gennadievich Komissarov:122,188  
 BIÉLORUSSIE - Andreï Mochalov:27,117,  
 BIÉLORUSSIE - Andreï Neyedovski:122,188  
 BIÉLORUSSIE - Anna Pavlyuk :118,187  
 BIÉLORUSSIE - Anna Vovchinskaïa :25, 102  
 BIÉLORUSSIE - Anton Gashinskiy: 27,104  
 BIÉLORUSSIE - Anton Novitski :297  
 BIÉLORUSSIE - Artem Semianov:295  
 BIÉLORUSSIE - Boris Leskovski: 101  
 BIÉLORUSSIE - Dmitry Sherstnev :295  
 BIÉLORUSSIE - Dmitry Koslov :23  
 BIÉLORUSSIE - Dmitry Layevsky: 27,103  
 BIÉLORUSSIE - Dmitry Lozovik: 30,31,98  
 BIÉLORUSSIE - Dmitry Mironenko :120  
 BIÉLORUSSIE - Dmitry Pigul :119, 135  
 BIÉLORUSSIE - Ekaterina Zheltonogova :27,103  
 BIÉLORUSSIE – Elena Gribok :187  
 BIÉLORUSSIE - Elena Holupko: 201,297  
 BIÉLORUSSIE - Elena Shinkarevitch: 24,102  
 BIÉLORUSSIE - Elizaveta Matveeva:32,108  
 BIÉLORUSSIE - Evgueni Levkovich : 201,297  
 BIÉLORUSSIE - Evgueni Maslov: 28,104  
 BIÉLORUSSIE - Galina Mamonko:121,188  
 BIÉLORUSSIE – Gennadi Vlasenko :187  
 BIÉLORUSSIE - Igor Kostyuk:115,186  
 BIÉLORUSSIE - Igor Krot :297  
 BIÉLORUSSIE - Igor Petracevitch: 31,106  
 BIÉLORUSSIE - Igor Stepanov :294  
 BIÉLORUSSIE - İlona Zalutskaiïa: 118  
 BIÉLORUSSIE - İlya Kazak :296  
 BIÉLORUSSIE - İlya Salei : 35  
 BIÉLORUSSIE - Inessa Olenskaya: 195,294  
 BIÉLORUSSIE - Youri Galay :114  
 BIÉLORUSSIE - Youri Kozikov:295  
 BIÉLORUSSIE - Youri Stachkevitch : 104  
 BIÉLORUSSIE - Irina Bertsuk: 27,103  
 BIÉLORUSSIE - Irina Slavnikova:32  
 BIÉLORUSSIE - Irina Voronkova: 30,31,106  
 BIÉLORUSSIE - Konstantsin Mikhel : 23,100  
 BIÉLORUSSIE - Larisa Atamanchuk:118  
 BIÉLORUSSIE - Larisa Stelmashuk:116  
 BIÉLORUSSIE - Larisa Suslikova :296  
 BIÉLORUSSIE - Leanid Sudalenska : 21,30,52,200, 204  
 BIÉLORUSSIE - Liliya Vlasava:29,  
 BIÉLORUSSIE - Lyudmila Asievskaïa :120  
 BIÉLORUSSIE - Lyudmila Kazak: 23,51  
 BIÉLORUSSIE - Maksim Ageev : 194,294  
 BIÉLORUSSIE - Maksim Conon: 23,51  
 BIÉLORUSSIE - Maksim Znak: 28,33  
 BIÉLORUSSIE - Maria Davydchik:121,  
 BIÉLORUSSIE - Maria Kolesova - Gudilina:115,186  
 BIÉLORUSSIE - Marina Vorobiova :297  
 BIÉLORUSSIE - Mikhail Bodnarchuk : 103  
 BIÉLORUSSIE - Mikhail Kiryluk: 23,98  
 BIÉLORUSSIE - Mikhail Makarov: 195,229  
 BIÉLORUSSIE - Mikhail Tarasiuk :296  
 BIÉLORUSSIE - Natalia Alexeeva: 32,107  
 BIÉLORUSSIE - Natalia Alexeïuk:114  
 BIÉLORUSSIE - Natalia Matskevich: 106  
 BIÉLORUSSIE - Natalia Nekasevich: 30,108  
 BIÉLORUSSIE - Natalia Tarasiuk :297  
 BIÉLORUSSIE - Natalia Vantsovitch: 31,108  
 BIÉLORUSSIE - Natalia Volkova :293  
 BIÉLORUSSIE - Negin Kiyani : 167  
 BIÉLORUSSIE - Nikolai Yotka: 24,101  
 BIÉLORUSSIE - Oksana Belaya :293  
 BIÉLORUSSIE - Olga Baranchik:24,101  
 BIÉLORUSSIE - Olga Demidchik :293  
 BIÉLORUSSIE - Olga Drozd :296  
 BIÉLORUSSIE - Olga Karpushonok: 28,104  
 BIÉLORUSSIE - Olga Nazarova :297  
 BIÉLORUSSIE - Otari Joukov :120  
 BIÉLORUSSIE - Pavel Mironov :296  
 BIÉLORUSSIE - Pavel Pravdikov: 116  
 BIÉLORUSSIE - Pavel Koulajenko :187  
 BIÉLORUSSIE - Sergei Ivanov: 107

BIÉLORUSSIE - Sergueï Demyanchouk :293  
 BIÉLORUSSIE - Sergueï Garusov:113  
 BIÉLORUSSIE - Sergueï Kalinovski :296  
 BIÉLORUSSIE - Sergueï Kishenev:120  
 BIÉLORUSSIE - Sergueï Kosmach:121,188  
 BIÉLORUSSIE - Sergueï Medvedev :296  
 BIÉLORUSSIE - Sergueï Medvedev: 118,296  
 BIÉLORUSSIE - Sergueï Pichukha:24,101  
 BIÉLORUSSIE - Sergueï Vopriuchkov :295  
 BIÉLORUSSIE - Stanislav Hostik :297  
 BIÉLORUSSIE - Svetlana Birilova :297  
 BIÉLORUSSIE - Svetlana Hololovich:25,102  
 BIÉLORUSSIE - Svetlana Petrovskaïa :297  
 BIÉLORUSSIE - Syarhey Zikratski: 24,25, 99  
 BIÉLORUSSIE - Tatiana Kovalevich :294  
 BIÉLORUSSIE - Tatsiana Lishankova:193,293  
 BIÉLORUSSIE - Valery Zviagintsev: 27,104  
 BIÉLORUSSIE - Victor Matskevich: 121  
 BIÉLORUSSIE - Victoria Gulkova:121,  
 BIÉLORUSSIE - Victoria Nechay:118  
 BIÉLORUSSIE - Victoria Pishchalova: 199,296  
 BIÉLORUSSIE - Vitaly Braginetz: 116,118,194,229,230  
 BIÉLORUSSIE - Vitaly Lebedev: 116  
 BIÉLORUSSIE - Vladimir Angelsky:120,136  
 BIÉLORUSSIE - Vladimir Borisov: 118  
 BIÉLORUSSIE - Vladimir Iagodinski:121,  
 BIÉLORUSSIE - Vladimir Matskevichi:30,  
 BIÉLORUSSIE - Vladimir Petcherski: 121  
 BIÉLORUSSIE - Vladimir Pylchenko :121  
 BIÉLORUSSIE - Vladimir Saveliev: 296  
 BIÉLORUSSIE - Vladimir Sozonchuk: 23,100  
 BIÉLORUSSIE - Vladislav Filipovitch: 24,100  
 BIÉLORUSSIE - Volodymyr Yavorsky: 24,88  
 BIÉLORUSSIE - Yegor Papkovsky: 122  
 BIÉLORUSSIE - Yevgeny Pylchenko: 30,105  
 BIÉLORUSSIE - Yulia Kniaz: 28,105  
 BIÉLORUSSIE - Yulia Yurgilevich: 114, 200,233

BIÉLORUSSIE - Yuras Zyankovich: 24,99,118  
 BOLIVIE - Edwin Catari Callisaya:283  
 BRÉSIL - Adelar Velho Varela: 203,226  
 BRÉSIL - Charlesman da Costa Silvano: 201,219  
 BRÉSIL - Erwin Rommel Godinho Rodrigues:197, 285  
 BRÉSIL - Hamilton Lopes Ribeiro:197  
 BRÉSIL - José Vargas Sobrinho Junior: 21,22,71  
 BRÉSIL - Lenir Correia Coelho: 31,93  
 BRÉSIL - Luis Carlos Calderaro Sousa: 200  
 BRÉSIL - Ricardo da Luz Oliveira: 121  
 BRÉSIL - Ronaldo de Oliveira Sousa Régo:197  
 BURUNDI - Sandra Ndayizeye: 119  
 BURUNDI - Sonia Ndikummasabo:194  
 BURUNDI - Tony Gern Nkina: 26,61  
 CAMBODGE - Jared Genser:113  
 CAMBODGE - Theary Chan Seng:116  
 CAMEROUN - Atoh Walter M. Tchemi: 204,269  
 CAMEROUN - Amungwa Tanyi Nicodemus:26,62, 75,114,116,119  
 CAMEROUN - Denis Ndifonchowara: 113  
 CAMEROUN - Jonie Banyong Fonyam Jr: 204  
 CAMEROUN - Louis Jules Anyuzuoa :194,301  
 CAMEROUN - Patrick Yong Fanyong :115  
 CANADA - Kevin McCullough: 204,299  
 CANADA - Ben Lynskey : 299  
 CHINE - Chang Weiping: 24,118,198,237  
 CHINE - Chen Jiahong: 56,119  
 CHINE - Chi Sucheng:204,255  
 CHINE - Ding Jiayi:22,196,204,236  
 CHINE - John Clancey:21  
 CHINE - Li Yuhan:203,238  
 CHINE - Liang Xiaojun:31  
 CHINE - Lin Qilei:30  
 CHINE - Lu Siwei:22,25, 109, 200,202,203,255  
 CHINE - Qin Yongpei:196,255  
 CHINE - Ren Quanni: 109  
 CHINE - Song Yusheng :113  
 CHINE - Tang Jitian: 26,32, 71,193  
 CHINE - Wang Yu: 113,173  
 CHINE - Xi Xiangdong :109  
 CHINE - Xie Yang:113,159,  
 CHINE - Xu Zhiyong:196,236  
 CHINE - Yu Wensheng :196,254  
 CHINE - Zhou Shifeng:190  
 CHINE - Zhou Ze:21,109  
 CHINE (HONG KONG) - Caoifhionn Gallagher :117,192  
 CHINE (HONG KONG) - Chow Hang-tung: 26,27,53,11  
 CHINE (HONG KONG) - Jenifer Robinson :192  
 CHINE (HONG KONG) - Jonathan Price :192

CHINE (HONG KONG) - Joy Luk:32,55  
 CHINE/HONG KONG - Albert Ho: 26, 54,195  
 CHINE/HONG KONG - Margaret Ng Ngoi: 24,54,115,121  
 COLOMBIE - Alait de Jesús Freja Calao: 201,301  
 COLOMBIE - Álex Francisco Mancera Panza:204  
 COLOMBIE - Beatriz Quintero:24  
 COLOMBIE - Camilo Zabala Castiblanco :27  
 COLOMBIE - Carlos Andrés Lemos Pava: 22,41  
 COLOMBIE - Carlos Ernesto Camacho Gaviria:203  
 COLOMBIE - Carlos Ferrer Medina:194,218  
 COLOMBIE - Charly Moreno Mosquera: 28,42  
 COLOMBIE - Edgar Camilo Zabala Castiblanco:42  
 COLOMBIE - Elkin Reyes:197,218  
 COLOMBIE - Fernando García: 22,41  
 COLOMBIE - Freddy Enrique Rhenals Coronado: 202  
 COLOMBIE - Gloria Estella Becerra López:29, 49  
 COLOMBIE - Hipólito Mendoza:28  
 COLOMBIE - Ismael Jesús Caballero Trillos:203  
 COLOMBIE - Jaime Alberto Roll Cifuentes: 25,41  
 COLOMBIE - Jaime Paeres:24  
 COLOMBIE - Jesús Geovany Caicedo González:196  
 COLOMBIE - Johan Sebastian Moreno: 25,81  
 COLOMBIE - Johnny Mercado:22  
 COLOMBIE - José Joaquín Gonzales Obando: 31,42  
 COLOMBIE - Juan Navarro Manjarrés: 121  
 COLOMBIE - Luis Eberto Pineda Peña:204,218  
 COLOMBIE - Miguel Ángel del Río: 194,301  
 COLOMBIE - Miguel Ángel Rúa López: 26, 41  
 COLOMBIE - Nelson Menjurales:24  
 COLOMBIE - Omar Enrique Palmera:194  
 COLOMBIE - Paul David Zabala Aguilar: 201  
 COLOMBIE - Rafael Darío Zapata: 202  
 COLOMBIE - Ramiro Bejaró Guzmán :194  
 COLOMBIE - Ricardo Antonio Méndez: 201  
 COLOMBIE - Sebastián Escobar Uribe: 23,100  
 COLOMBIE - Soraya Gutierrez Argüello:197  
 COLOMBIE - Víctor Mosquera Marín:25,29,110

- COLOMBIE - William Albert  
Ampudia:32, 42  
COLOMBIE - Yessika Hoyos  
Morales:26,116  
CONGO (RDC) - Banzu Misongo  
Effrem: 195  
CONGO (RDC) - Joseph Sanane  
Chiko: 195  
CONGO (RDC) - Misongo Effrem:198  
CONGO (RDC) - Timothée Mbuya :  
113,176  
CONGO (RDC) - William Balume  
Kavebwa:31  
COSTA RICA - Edwin Luis Matarrita  
Rios:199  
COSTA RICA - Mario Luis Matarrita  
Rios : 199  
ÉGYPTÉ - Ali Abbas Barakat: 199  
ÉGYPTÉ - Ahmad Ghurab:120  
ÉGYPTÉ - Ahmad Natheer al -  
Helo:120  
ÉGYPTÉ - Ahmed Abdo Maher:31, 67  
ÉGYPTÉ - Ahmed Sayed Ahmed  
Sayed:114,152  
ÉGYPTÉ - Ezzat Ghoneim:28,195,242  
ÉGYPTÉ - Gamal Abdel Hamid  
Saber: 114,152  
ÉGYPTÉ - Islam Salama: 22,76  
ÉGYPTÉ - Issa Abdullah  
Abdullah:114,152  
ÉGYPTÉ - M. Fouad Metwally:  
114,152  
ÉGYPTÉ - Mohamed el - Baqer: 32,66  
ÉGYPTÉ - Mohamed Ramadan:26  
ÉGYPTÉ - Nabil Abu Shikha:115,182  
ÉGYPTÉ - Nabil Ashour Ali:114,152  
ÉGYPTÉ - Oussama Bayoumi: 113  
ÉGYPTÉ - Rabha Zakaria Hassan:  
114,152  
ÉGYPTÉ - Youssef Mansour: 114,162  
ÉGYPTÉ - Ziad el-Elaimy: 31,68  
EL SALVADOR - Bertha María  
Deleón: 25,91  
ÉMIRATS ARABES UNIS - Asim  
Ghafoor:117,164  
ÉQUATEUR - Andrés Fernández  
García: 201  
ÉQUATEUR - George Farfán  
Intriago:202,219  
ÉQUATEUR - Harrison Salcedo:25  
ÉQUATEUR - Ignacio Leandro  
Beitía:203  
ÉQUATEUR - Isaac Armando  
Alvarado Terán :122,130  
ÉQUATEUR - Jaime Manuel Bravo  
Herrera: 199  
ÉQUATEUR - Jefferson Mendoza  
Santana: 116  
ÉQUATEUR - Jorge Patricio Pinzón  
Jaramillo:195  
ÉQUATEUR - José Alejandro Villalta  
Tapia:119,130  
ÉQUATEUR - Juan Neira Jaime :116  
ÉQUATEUR - Mario Alfredo  
Vicuña:119  
ÉQUATEUR - Mauricio Javier Albán  
Triviño: 197  
ÉQUATEUR - Óscar Alberto López  
Villacis: 121  
ÉQUATEUR - Víctor Hugo Torres:  
121  
ÉQUATEUR - Walter Vallejo Pinos:  
115  
ÉQUATEUR - Willian Balzeca:23  
ESWATINI - Maxwell Nkambule:  
121,134  
ESWATINI- Thulani Rudolf  
Maseko:193,207  
ETATS - UNIS - Douglas Lewis:  
121,133  
ÉTATS - UNIS - John Albert Laylo:116  
ÉTATS - UNIS - Patrick  
White:121,133  
ÉTATS - UNIS - Steven  
Cozzi:195,225  
ETATS - UNIS - Steven Donziger:  
27,29,70,115  
ÉTHIOPIE - Abduljabbaar Hussein:  
28,43  
ÉTHIOPIE - Addisu Getaneh: 116  
ETHIOPIE - Ato Aleligne  
Mihretu:196,199,256  
FIDJI - Richard Naidu:121  
GEORGIE - Eduard Marikashvili:202  
GRÈCE - Manolis Papadomanolakis:  
119  
GUATEMALA - Claudia González  
Orellana:181, 201  
GUATEMALA - Juan Francisco  
Solórzano Foppa: 199,241  
GUATEMALA - Justino Brito Torres:  
199,241  
GUATEMALA - Mario Castañeda:193  
GUATEMALA - Romeo Augusto  
Montoya García:197  
GUINÉE - Facinet Sylla: 203  
GUYANA - Tameika Clarke : 119,183  
HAÏTI - André Charleus:196  
HAÏTI - Robinson Pierre - Louis:  
117,163  
HONDURAS - Alfred C. Hockersmith  
Asten: 198  
HONDURAS - Abner Solis:30  
HONDURAS - Carolina Echeverría  
Haylock: 27,40  
HONDURAS - Indiana Beatriz  
Castellano: 24,39  
HONDURAS - Iván Martínez: 198,228  
HONDURAS - José Miguel Varela  
Medina:32  
HONDURAS - Melvin Bonilla Mejía:  
23,39  
HONDURAS - José García: 117  
HONDURAS - Junior Bodden: 200  
HONDURAS - Kelvin David Moncada:  
118  
HONDURAS - Luis Miguel Pereira  
Villatoro:114,130  
HONDURAS - Óscar Rolando  
Figueroa Pérez: 26,203,224  
INDE - Abdul Mugis : 201,214  
INDE - Alka Srikant More Patil :32,50  
INDE - Anjali Garg :198  
INDE - Azad Ahmad: 201,217  
INDE - Babloo Loitongbam: 202  
INDE - Bhupendra Pratap Singh:30,  
INDE - Chandan Chowbey:196  
INDE - Eerannagouda Patil:204  
INDE - Gajjanand Sawant: 121  
INDE - Gattu Vaman Rao:26  
INDE - Harshvardhan Deshmuk: 31,  
83  
INDE - Jugraj Chauhan:195,216  
INDE - Jyotishman Das:196  
INDE - Manoj Chaudhary : 201,217  
INDE - Manoj Jha: 27,47,119  
INDE - Mohamed Abbas:197  
INDE - Mohammed Shoab: 197  
INDE - PV Nagamani:26  
INDE - Rajdeep Singh:196  
INDE - Rajesh Pandey: 31,47  
INDE - Rayasam Adishesu Vithal  
Babu: 200,216  
INDE - Rinima Begum:114  
INDE - Satyadev Joshi: 27,83  
INDE - Sorasham Chittaranjan:  
201,262  
INDE - Victor Chongtham: 201,262  
INDE - Virender Kumar  
Narwal:196,217  
INDE - Yogita Ramesh Moon: 114  
INDONÉSIE - Véronique  
Koman:30,112  
IRAK - Ali al-Hamami:  
IRAN - Ahmad Ali Barani:170  
IRAN - Ali Khanzai:170  
IRAN - Ali Mojtahedzadeh:288  
IRAN - Ali Sharifzadeh Ardakani:  
193,251  
IRAN - Alireza Zaré: 120,170  
IRAN - Amin Adel Ahmadian :119,167  
IRAN - Amin Samani:170  
IRAN - Amir Afshar Najafi:170  
IRAN - Amir Dehghani: 119  
IRAN - Amir Mehdipour : 122,148  
IRAN - Amirsalar Davoudi:  
26,27,64,117  
IRAN - Arash  
Keykhosravi:28,117,120,  
IRAN - Asghar Mohammadi:195,245  
IRAN - Astareh (Maryam) Ansari :168  
IRAN - Babak Paknia: 119,165  
IRAN - Bahar Sahrayian Jahormi:  
120,168  
IRAN - Behzad Hakimzadeh :193,251  
IRAN - Ebrahim Ghaedi:170  
IRAN - Fariba Tavakoli:170  
IRAN - Farzaneh Akbarian:170  
IRAN - Farzaneh Zilabi:29,198,248  
IRAN - Fereshteh Tabanian: 122,148  
IRAN - Firouzeh Khordechi:119  
IRAN - Ghahreman Karimi:119  
IRAN - Ghasem Bodi-Banab:  
119,120,147  
IRAN - Ghodsieh Ghodsbin: 120  
IRAN - Golaleh Vatandoust :119,166,  
IRAN - Hadi Razavi:170  
IRAN - Hassan Asadi  
Zeidabadi:120,171  
IRAN - Hassan Younesi:120,169  
IRAN - Hoda Amidi: 22,63  
IRAN - Hossein Bayat Pilan  
Korki:118,146  
IRAN - Hossein Jalilian:170  
IRAN - Hossein Mezaei:170  
IRAN - Hossein Rezai:119  
IRAN - Hussein Bayat Pilan Korki  
:118,146  
IRAN - Ibrahim Sabeti:170

- IRAN - Jalal Fatemi: 200,245  
 IRAN - Javad Alikordi: 27,65,  
 IRAN - Keyvan Samimi:170  
 IRAN - Khosrow Alikordi: 200,252  
 IRAN - Leila Heidari :28  
 IRAN - Mahmoud Taravatroy:168  
 IRAN - Mahsa Gholamalazadeh :119,165  
 IRAN - Marjan Esfahan :289  
 IRAN - Maryam Ansari: 120,168  
 IRAN - Maryam Arvin:121, 123,194  
 IRAN - Maryam Sadrnia:170  
 IRAN - Marzieh Mohebi:170,287  
 IRAN - Marzieh Nikara:198,247  
 IRAN - Massoud Keikhani :170  
 IRAN - Mehdi Safari: 120,169  
 IRAN - Mehran Heidari:170  
 IRAN - Milad Panahipour:119,165  
 IRAN - Mina Bozorgi  
 Koushshahahi:119,166  
 IRAN - Mitra Izadifar :170,288  
 IRAN - Mitra Izadifar :288  
 IRAN - Mohammad-Reza  
 Faqih:28,117,119,146  
 IRAN - Mohammad Ali  
 Dadkhah:117,150  
 IRAN - Mohammad Ali Kamfirouzi:  
 121,171  
 IRAN - Mohammad Arman:195,245  
 IRAN - Mohammad Hadi Erfanian  
 Kaseb:25,28,114,143  
 IRAN - Mohammad Hadi Jafarpour:  
 120,168  
 IRAN - Mohammad Najafi:  
 196,202,246  
 IRAN - Mohammad Rezaei:170  
 IRAN - Mohammad  
 Seifzadeh:198,247  
 IRAN - Mohammad Taheran Pour:170  
 IRAN - Mostafa Nili:26,28,  
 117,118,120,144,145,150,169  
 IRAN - Nasrin Sotoudeh:19,203  
 IRAN - Nasser Sargaran:203,252  
 IRAN - Nazanin Salari:120,167  
 IRAN - Negin Kyani :119,149  
 IRAN - Nemat Ahmadi:196,290  
 IRAN - Oveis Tavasoli :171  
 IRAN - Parisa Qasemi:170  
 IRAN - Payam Derafshan:30  
 IRAN - Reza Hamzei:120,147  
 IRAN - Reza Khandan:23,194  
 IRAN - Rosa Etemad-Ansari: 119,166  
 IRAN - Ruhollah Mohammad  
 Rezaei:119,167  
 IRAN - Saeed Atai-Kachoui : 119,166  
 IRAN - Saeed Sheikh:119,122,149  
 IRAN - Saeid Jalilian:119,165  
 IRAN - Saeideh Mirghorbani :170  
 IRAN - Saleh Nikbakht :170,203,249  
 IRAN - Samin Cheraghi :288  
 IRAN - Sara Hamzehzadeh :170,289  
 IRAN - Seyed Hossein Pai-Lakhi:170  
 IRAN - Shohre Hadadian:170  
 IRAN - Sina Yousefi:121,147  
 IRAN - Soheila Hejab:30  
 IRAN - Zahra Khourdechi :119,166  
 IRAN - Zahra Nazari  
 Kamishani:120,169
- ISRAËL/PALESTINE - Avigdor  
 Feldman :117,178  
 ISRAËL/PALESTINE - Suheil  
 Ashour:21  
 ISRAËL/PALESTINE - Michael Sfarid :  
 117,178  
 ISRAËL/PALESTINE - Salah  
 Hamouri: 32,114,156  
 ISRAËL/PALESTINE –Suheil Ashour:  
 JORDANIE - Hala Ahed Dee: 24,89  
 KENYA - Boaz Nyakeri: 31,46  
 KENYA - Wilson Hassan Nandwa:30  
 KENYA –Joshua Otieno Ayika: 200  
 KIRGHIZISTAN - Nurbek Toktakunov:  
 114  
 LESOTHO - Napo Mafaesa: 113,175  
 LIBAN - Nizar Saghieh :197,282  
 LIBAN - Wassef Haraké:19,282  
 LIBAN Jimmy Hadchiti: 21,82  
 LIBAN - Mohammed Sablough :29, 90  
 LIBYE - Abdullah Ali Farahat: 117,175  
 LIBYE - Adnan Abdelkader Al-  
 Arfi:115,164  
 MALAISIE - Siti Kasim: 200,269  
 MAROC - Mohamed El Haini :119  
 MAROC - Mohamed Ziane:  
 114,120,161  
 MAURICE - Rama Valayden: 197  
 MEXIQUE - Abel Murrieta: 25,43  
 MEXIQUE - Alfredo Amezcua 202  
 MEXIQUE - Álvaro Burgoa Meza:  
 29,44  
 MEXIQUE - Carlos Mata: 32,48  
 MEXIQUE - Daniel Lagunes: 120,129  
 MEXIQUE - Elliot Blair:193,220  
 MEXIQUE - Ernesto Valdez: 22,44  
 MEXIQUE - Fernando Urbano  
 Castillo: 119,129  
 MEXIQUE - Francisco Gil Hernández:  
 199  
 MEXIQUE - Francisco Javier  
 Valencia: 200  
 MEXIQUE - Georgina Salinas: 199  
 MEXIQUE - Gerardo de Santiago  
 Ortiz: 30,44  
 MEXIQUE - Gerardo Wilfrido Trujillo:  
 200  
 MEXIQUE - Héctor Soto : 115,128  
 MEXIQUE - Humberto Romero:195  
 MEXIQUE - Irving Alvarado Bravo:115  
 MEXIQUE - Jorge Muñoz: 204  
 MEXIQUE - José Castillo Castaneda :  
 44  
 MEXIQUE - José Castillo Castaneda  
 :30  
 MEXIQUE - José Luis Duarte :26  
 MEXIQUE - José Sergio Medina:  
 200,229  
 MEXIQUE - Juan Carlos de la Huerta:  
 118  
 MEXIQUE - Juan Carlos Flores  
 Solís:119,181  
 MEXIQUE - Juan Carlos Olallo:  
 196,203,222  
 MEXIQUE - Luis de la Vega: 193  
 MEXIQUE - Luis Emilio Fuster:195  
 MEXIQUE - Marcela  
 Gutiérrez:197,221
- MEXIQUE - Marco Antonio  
 Cabanillas: 200  
 MEXIQUE - Mario Alcántara  
 Ramírez:114  
 MEXIQUE - Mario Gabriel Ríos  
 Orozco: 199  
 MEXIQUE - Miguel Calderón  
 Cisneros: 117  
 MEXIQUE - Monserrat Alvarez:30  
 MEXIQUE - Omar Ramírez Guerrero:  
 204  
 MEXIQUE - Óscar Francisco Aguirre  
 Rubio: 118  
 MEXIQUE - Óscar Soria:196  
 MEXIQUE - Óscar Zamudio Campos  
 :201,284  
 MEXIQUE - Patricia Rivera Reyes:  
 114,127  
 MEXIQUE - Ricardo Gálvez Campos:  
 201,221  
 MEXIQUE - Roel Vela Garza: 202  
 MEXIQUE - Salomé Gutiérrez  
 Aguirre:202,222  
 MEXIQUE - Santiago Reyes : 49  
 MEXIQUE - Tania Pamela Pizarro:  
 31,44  
 MEXIQUE - Teófilo Pérez:204  
 MEXIQUE - Ulises Contreras:121,129  
 MEXIQUE - Verónica Guerrero:  
 113,128  
 MEXIQUE - Víctor Hugo López  
 Ramírez: 195,220  
 MYANMAR - Aung Min Thu :117,172  
 MYANMAR - Aye Mya Yupar:117  
 MYANMAR - Ayeayar Lin Htu: 25,96  
 MYANMAR - Ei Cho:32, 98  
 MYANMAR - Hpone Myat Thu: 26,98  
 MYANMAR - Khin Maung Zaw :29,97  
 MYANMAR - Ko Soe Tun Tun  
 Zaw:117,172  
 MYANMAR - Kyaw Hoe: 23,96  
 MYANMAR - Lwin Aung: 23,96  
 MYANMAR - Lwin Lwin Mar: 32,96  
 MYANMAR - May Zun Ko:25  
 MYANMAR - Moe Zaw Tun:117,172  
 MYANMAR - Myi Aung : 23,96  
 MYANMAR - Naing Linn Zaw:24, 96  
 MYANMAR - Nilar Myat Thu: 26, 96  
 MYANMAR - Nyan Win: 22,96  
 MYANMAR –. Phyu Phyu Khaing :172  
 MYANMAR - Robert Sann Aung:  
 23,95  
 MYANMAR - Shwe Yi Win:23  
 MYANMAR - Thae Su Naing :117  
 MYANMAR - Than Than Lwin: 117  
 MYANMAR - Than Tun Aung: 194,258  
 MYANMAR - Thein Hlaing Tun: 25,96  
 MYANMAR - Thet Htun Oo: 26,96  
 MYANMAR - Thiri Win Lat:23  
 MYANMAR - Tin Win Aung:117  
 MYANMAR - U Thuta: 117  
 MYANMAR - Tin Win Aung: 172  
 MYANMAR - Tun Kyi: 23,95  
 MYANMAR - Win Kyaw Soe: 194  
 MYANMAR - Yin Mar Win: 194,258  
 MYANMAR - Ywet Nu Aung:  
 115,122,126

- NICARAGUA - Álvaro Leiva Sánchez: 194,291  
NICARAGUA - Danelia Argüello: 23,93  
NICARAGUA - Eilyn Margarita Cruz Rojas:29  
NICARAGUA - Eliseo Fabio Núñez Morales: 194,291  
NICARAGUA - Guillermo Gonzalo Carrión Maradiaga: 194,291  
NICARAGUA - María del Socorro Oviedo Delgado:28,  
NICARAGUA - María Oviedo:28  
NICARAGUA - Marlon Gerardo Sáenz Cruz:291  
NICARAGUA - Mónica Augusta López Baltodano: 194,291  
NICARAGUA - Santos Sebastián Flores Castillo :30  
NICARAGUA - Santos Sebastián Flores Castillo:30  
NICARAGUA - Sergio Ramírez Mercado: 194  
NICARAGUA - Uriel de Jesús Pineda Quinteros:194,291  
NICARAGUA - Vilma Núñez Ruiz de Escorcía : 194,291  
NICARAGUA - Yonarqui de los Ángeles Martínez: 197,291  
NIGÉRIA - Ajah Ogbonna: 29,45,  
NIGÉRIA - Ben Chijioke Okpe:29,45,119  
NIGÉRIA - Benedict Tomagee Azza: 118,131  
NIGÉRIA - Chigozie Chinaka:268  
NIGÉRIA - Darlington Odume: 29,45  
NIGÉRIA - Efe Idahosa:199  
NIGÉRIA - Francis Onwuachi :24  
NIGÉRIA - Inibehe Effiong: 118  
NIGÉRIA - Joshua Oseluanamen Anebokhae:29,202  
NIGÉRIA - KeneChukwu Okeke :29  
NIGÉRIA - Nathan Akatakpo:120,131  
NIGÉRIA - Ndionyenma Nwankwo :22  
NIGÉRIA - Nkiru Agbasu: 23,46  
NIGÉRIA - Odera Onumajulu: 116  
NIGÉRIA - Olumide Sonupe:204,268  
NIGÉRIA - Omobolanle Raheem: 122,125,268  
NIGÉRIA - Samuel Eburn-Olu Adegboruwa:31  
NIGÉRIA - Shamsuddeen Musa: 115  
NIGÉRIA - Stephen Enyinnaya Eke: 120  
NIGÉRIA - Suleiman Zailani :118  
NOUVELLE-ZELANDE - Brintyn Smith :195,263  
OUGANDA - Ronnie Mukisa:198  
OUZBÉKISTAN - Dauletmurat Tajimuratov:194,198,239  
PAKISTAN - Abdul Latif Afridi:193,210  
PAKISTAN - Abdul Razzaq Shar:198,211  
PAKISTAN - Ahsan Bhatti :116  
PAKISTAN - Ali Ahmed Tariq: 197,262  
PAKISTAN - Ali Akhtar: 200  
PAKISTAN - Aqeela Subhani:29  
PAKISTAN - Atif Ali Qureshi: 200,212  
PAKISTAN - Azhar Siddique: 196  
PAKISTAN - Babar Mahmood Basra:114  
PAKISTAN - Balkh Sher Khosa:193  
PAKISTAN - Chaudhry Kamran Younis :204  
PAKISTAN - Dil Nawaz Kandi: 1936  
PAKISTAN - Fazeel Qureshi:21  
PAKISTAN - Ghufraan Shah: 116  
PAKISTAN - Hammad Saeed Dar:21  
PAKISTAN - Ibrar Kandi:193  
PAKISTAN - Imaan Zainab Mazari: 201,257  
PAKISTAN - Irfan Ali Mehr:31,47  
PAKISTAN - Kubra Sheikh:199  
PAKISTAN - Latif Khosa: 199  
PAKISTAN - Malik Siddique Awan: 203  
PAKISTAN - Mian Naseer Hussain :204  
PAKISTAN - Muhammad Ashraf Rahi: 118,132  
PAKISTAN - Muhammad Tariq Paswal: 118  
PAKISTAN - Mustafa Marwat:193  
PAKISTAN - Noor Jaspal: 201,212  
PAKISTAN - Raja Haroon: 114  
PAKISTAN - Rana Shahid Noor:25  
PAKISTAN - Rao Muhammad Ashraf:30  
PAKISTAN - Razaullah Khan :120  
PAKISTAN - Riaz Hanif Rahi :198  
PAKISTAN - Riaz Hanif: 198  
PAKISTAN - Sabir Qureshi:31  
PAKISTAN - Saddam Khan:118  
PAKISTAN - Salman Mirza : 262  
PAKISTAN - Sanam Umrani: 198  
PAKISTAN - Sheikh Imran: 193  
PAKISTAN - Umar Khittab Sherani:32  
PAKISTAN - Zamir Gul: 113,132  
PALESTINE - Mohannad Karajah: 27,77  
PANAMA - César Augusto Fábrega Rodríguez:195,223  
PARAGUAY - Cristóbal Duarte Benítez: 122  
PARAGUAY - Joel Ángel Villalba Agüero:30  
PÉROU - César Enrique Atencio Gamarra: 204  
PÉROU - Jaime Alexander Flores Córdova:120  
PÉROU - Julio Elvis Tupia Rúa:202  
PÉROU - Manuel Jesús Requena Chumacero:122  
PÉROU - Marco Antonio Gutiérrez Araujo:195  
PÉROU - Serman de la Cruz Flores:202,223  
PHILIPPINES - Alexander Lacaba: 194,227  
PHILIPPINES - Angelo Karlo Guillen:21,23, 50  
PHILIPPINES - Badrudin Maguindra: 114  
PHILIPPINES - Czarina Golda S. Musni: 118  
PHILIPPINES - Danny Pondevilla:122,132  
PHILIPPINES - Edilberto Mendoza:32  
PHILIPPINES - Elmer Mape: 201,213  
PHILIPPINES - Florante Sanico:  
PHILIPPINES - Gerome Tubig:196,227  
PHILIPPINES - Hamilcar Bigornia :194,227  
PHILIPPINES - Joseph Samuel Zapata: 115,134  
PHILIPPINES - Juan Macababbad:29,38  
PHILIPPINES - Maria Rochelle Melliza Melendez:198,227  
PHILIPPINES - Maria Saniata Liwiwa Gonzales: 202,213  
PHILIPPINES - Reginald Michael Manito: 114  
PHILIPPINES - Rex Fernandez: 28,37  
PHILIPPINES - Ronald Torres: 115  
PHILIPPINES - Sitti Gilda Mahinay-Sapie :27,38  
PHILIPPINES - Winston Mahing:21  
POLOGNE - Michal Romanowski: 24,94  
QATAR - Hazza bin Ali Abu Shurayda al-Marri:115,140  
QATAR - Rashed bin Ali Abu Shurayda al-Marri:115,140  
ROYAUME-UNI - Gavin Booth: 200,280  
REPUBLIQUE DOMINICAINE - Basilio Guzmán:117,131  
REPUBLIQUE DOMINICAINE - Freddy Zarzuela García:194,223  
RUSSIE - Abubakar Yangulbayev: 276  
RUSSIE - Aleksandr Fedulov:203,278  
RUSSIE - Alexander Nemov: 199,265  
RUSSIE - Alexei Ladine:279  
RUSSIE - Alexei Lipster:203,277  
RUSSIE - Youri Navalny: 84,201,205,206  
RUSSIE - Dmitry Talantov: 117,157  
RUSSIE - Elena Pershakova:198,274  
RUSSIE - Fiodor Telin: 31,88  
RUSSIE - Galina Arapova: 29,86  
RUSSIE - Igor Sergounine: 203,277  
RUSSIE - Ilya Novikov: 199,292  
RUSSIE - Youri Novoldski :275  
RUSSIE - Irina Gak: 199,275  
RUSSIE - Ivan Pavlov: 25,28,30,85,87,114  
RUSSIE - Lilya Hemedzhi: 153  
RUSSIE - Lyubov Sobol: 22,24,28,69  
RUSSIE - Magomed Alamov:266  
RUSSIE - Maksim Olenichev : 85  
RUSSIE - Mansur Gilmanov: 22,79  
RUSSIE - Mikhail Benyash:195,254  
RUSSIE - Natalia Dobronravova: 113,174  
RUSSIE - Oleg Khabibrakhmanov :113,174  
RUSSIE - Olga Mikhailova:203,278  
RUSSIE - Rustem Kyamiliev:117,153  
RUSSIE - Sergei Babinets: 113,174,277  
RUSSIE - Vadim Kobzev:203,277  
RUSSIE - Vadim Prokhorov:196,273  
RUSSIE - Valeria Vetoshkina: 30, 85,86  
RUSSIE - Vladlen Los: 22,79  
RUSSIE - Yevgeny Smirnov:31

- RUSSIE (Crimée) - Ayder Azamatov :116,153  
RUSSIE (Crimée) - Edem Semedliayev : 30,65,116,153  
RUSSIE (Crimée) - Rustem Kyamiliev:117  
RUSSIE (Crimée) - Emine Avamilova:116,153  
RUSSIE (Crimée) - Lilya Hemedzhi:117  
RUSSIE (Crimée) - Nazim Sheikhmambetov:116,117,153  
RUSSIE (Crimée) - Alexei Ladine:203,280  
RUSSIE/UKRAINE - Yana Vitalivna Sivova : 115,173  
SÉNÉGAL - Khoureychi Bà:198  
SÉNÉGAL - Babacar Ndiaye : 256  
SINGAPOUR - Charles Yeo Yao Hui: 118  
SINGAPOUR - Ravi Madasamy (M. Ravi):195,250,292,297  
SOUDAN - Abdel - Khalig Ibrahim Arbab: 198,214  
SOUDAN - Khamis Arabab Ishaq: 198  
SOUDAN - Mohammed Ahmed Kudia:198,214  
SOUDAN - Saleh Bushra:117  
SOUDAN - Ustaz Sufyan Awad Abdelfraj:32,82  
SOUDAN - Al-Sadiq Muhammad Ahmed Haroun: 214  
SOUDAN - Tariq Hassan Yaqoub al-Malik: 199,214  
SOUDAN - Ahmed Mohamed Abdallah: 201,215  
SOUDAN - Tamid Ahmed Khamis Rayan: 201,215  
SRI LANKA - Priyalal Sirisena:198,301  
TADJIKISTAN - Abdulmajid Rizojev: 26,60  
TADJIKISTAN - Buzurgmehr Yorov: 200,240  
TADJIKISTAN - Faromuz Irgashov:116,151  
TADJIKISTAN - Manuchehr Kholiknazarov:116,121,151  
TANZANIE - Fatma Karume:26  
TCHAD - Koudé Mbainaissem: 115,150  
TCHAD - Max Loalngar Yogangan: 115,115,150  
THAÏLANDE - Anon Nampa: 21,22,72,202,244  
THAÏLANDE - Somsak Onchuenjit:25,44  
THAÏLANDE - Waraporn Utairangsee:118,180  
TOGO - Joseph Breham:203  
TOGO - Mathilda Louis Ferey: 203  
TUNISIE - Abderazak Kilani: 114,124  
TUNISIE - Ahmed Néjib Chebbi: 197  
TUNISIE - Ayachi Hammami:193,197,281  
TUNISIE - Ayoub Ghedamsi :115, 161  
TUNISIE - Bassem Hamrouni: 23,75  
TUNISIE - Bassem Trifi :197,197,281  
TUNISIE - Bochra Belhaj Hmida:197  
TUNISIE - Chawki Tabib : 28,75  
TUNISIE - Dalila Msaddek: 202  
TUNISIE - Fedy Snene:198  
TUNISIE - Ghazi Chaouachi: 195,253  
TUNISIE - Hayet Jazzar :115,161  
TUNISIE - Islem Hamza:202  
TUNISIE - Noureddine Bhiri:197  
TUNISIE - Ridha Belhaj :195,253  
TURKMENISTAN - Pygamberdy Allaberdyev: 121  
TURQUIE - Abdurrahman Karabulut: 28,110  
TURQUIE - Ali Maden:270  
TURQUIE - Alper Tunga Saral:120  
TURQUIE - Aryen Turan: 120,182  
TURQUIE - Aytekin Aktaş:196,261  
TURQUIE - Baran Doğan:270  
TURQUIE - Barkin Timtik : 120,142  
TURQUIE - Betül Vangölü Kozağaçlı: 120  
TURQUIE - Burhan Arta:197  
TURQUIE - Cengiz Yüreklî:270  
TURQUIE - Ebru Timtik :142  
TURQUIE - Efkân Bolaç : 120  
TURQUIE - Eren Keskin:23  
TURQUIE - Eyüp Akinci:204,285  
TURQUIE - Firat İke 176  
TURQUIE - Güçlü Sevimli:120  
TURQUIE - Gülhan Kaya: 199,259  
TURQUIE - Gülvin Aydın:120  
TURQUIE - Güray Dağ:120,122  
TURQUIE - Harika Güray Karataş: 28,111,117,176  
TURQUIE - İnan Akmeşe:270  
TURQUIE - Kamil Ağaoğlu:21  
TURQUIE - Luqman Hanan bin Hamid:122  
TURQUIE - Lütfiye Berfin Gökkan : 29,80  
TURQUIE - Mahmut Taşçı:270  
TURQUIE - Mehdi Özdemir: 29,80  
TURQUIE - Mehmet Selim Okçuoğlu:270  
TURQUIE - Metin Narin:120  
TURQUIE - Metin Yücel: 22,36  
TURQUIE - Mümin Özgür Gider: 120  
TURQUIE - Mustafa Taylan Savra: 199,259  
TURQUIE - Naciye Demir :120  
TURQUIE - Nahit Eren: 29,80,194,298  
TURQUIE - Orhan Alphan: 115,176  
TURQUIE - Oya Aslan: 120,142  
TURQUIE - Özgür Yılmaz:120  
TURQUIE - Özlem Gümüştaş:21,202  
TURQUIE - Öztürk Türkoğan:24,78  
TURQUIE - Özüm Vurgun: 197,259  
TURQUIE - Rahim Yılmaz :120  
TURQUIE - Resul Temur:197,260  
TURQUIE - Rezan Sarıca:270  
TURQUIE - Ruşen Seydaoğlu:114,141  
TURQUIE - Selahattin Demirtaş: 25,58,115  
TURQUIE - Selçuk Kozağaçlı:120  
TURQUIE - Selda Yılmaz :120  
TURQUIE - Serhat Hezer:197  
TURQUIE - Serkan Arıkanoglu: 120  
TURQUIE - Şerzan Yelboğa :197,259  
TURQUIE - Sevda Özbıngöl Çelik: 26,59  
TURQUIE - Sevgi Sönmez: 120  
TURQUIE - Seyit Rıza Karakaş : 29,80  
TURQUIE - Suat Eren:270  
TURQUIE - Şükriye Erden:120  
TURQUIE - Taylan Tanay :120  
TURQUIE - Tefvik Gündüz :28,111  
VENEZUELA - Engels Wladimir Puertas: 29,92  
VENEZUELA - Juan Carlos Barroeta Rivas: 29,92  
VENEZUELA - Norvis Morales Freites:195,224  
VIETNAM - Dang Dinh Bach:27,113,138  
VIETNAM - Dang Dinh Manh: 195,283  
VIETNAM - Dao Kim Lan :195,283  
VIETNAM - Le Hoang Tung: 116,174  
VIETNAM - Ngo Anh Tuan:31,174  
VIETNAM - Ngo Thi Hoang Anh :195, 283  
VIETNAM - Nguyen Van Mieng :195  
ZIMBABWE - Douglas Coltart: 119, 201,286  
ZIMBABWE - Job Sikhala:21  
ZIMBABWE - Kenias Shonhai:203,286  
ZIMBABWE - Kudzai Kadzere:193,267  
ZIMBABWE - Obey Shava: 200,267  
ZIMBABWE - Tapiwa Muchineripi: 201,286  
ZIMBABWE - Tendai Biti:22,112

## TABLE DES MATIERES

AVANT –PROPOS.....	9
--------------------	---

### ***Edition 2021***

<i>Une année de la vie et de la mort des avocats dans le monde 2021</i> .....	21
<i>Celles et ceux qui ont marqué l'année 2021</i> .....	33
<i>Assassiné(e)s en 2021</i> .....	37
<i>Celles et ceux qui en ont réchappé</i> .....	48
<i>Condamné(e)s</i> .....	51
<i>Arrêté(e)s, Emprisonné(e)s en 2021</i> .....	71
<i>Violences &amp; Mauvais traitements 2021</i> .....	79
<i>Harcelé(e)s, Persécuté(e)s</i> .....	84
<i>Radié(e)s</i> .....	99
<i>Menacé(e)s de mort</i> .....	110

### ***Edition 2022***

<i>Vies et morts des avocats du monde du 1er janvier au 31 décembre 2022</i> .....	113
<i>Celles et ceux qui ont marqué l'année 2022</i> .....	123
<i>Assassiné(e)s en 2022</i> .....	127
<i>Celles et ceux qui en ont réchappé</i> .....	134
<i>Condamné(e)s, .....</i>	135
<i>Arrêté(e)s, Emprisonné(e)s en 2022</i> .....	155
<i>Violences &amp; Mauvais traitements 2022</i> .....	173
<i>Harcelé(e)s, Persécuté(e)s</i> .....	177
<i>Radié(e)s</i> .....	185
<i>Menacé(e)s de mort</i> .....	191

### ***Edition 2023***

<i>Vies et morts des avocats du monde du 1er janvier au 31 décembre 2023</i> .....	193
<i>Celles et ceux qui ont marqué l'année 2023</i> .....	205
<i>Assassiné(e)s en 2023</i> .....	209
<i>Celles et ceux qui en ont réchappé</i> .....	226
<i>Condamné(e)s en 2023</i> .....	229
<i>Arrêté(e)s, Emprisonné(e)s en 2023</i> .....	251
<i>Violences &amp; Mauvais traitements 2023</i> .....	261
<i>Harcelé(e)s, Persécuté(e)s</i> .....	271
<i>Radié(e)s</i> .....	290
<i>Menacé(e)s de mort</i> .....	298

<i>Remerciements</i> .....	315
<i>Index</i> .....	316
<i>Tables des Matières</i> .....	322

<b><i>Supplément : Cérémonie de remise du Prix Ludovic Trarieux</i></b> <b><i>2021</i></b> .....	303
---	-----



**COPYMEDIA**

 imprim'france  IMPRIM'VERT®

---

Achevé d'imprimer en avril 2024  
par [www.copy-media.net](http://www.copy-media.net)  
Avenue de Gultayne - 33610 CANÉJAN  
Dépôt légal : avril 2024